This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

1,085,159

ARTES
VERITAS
SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN

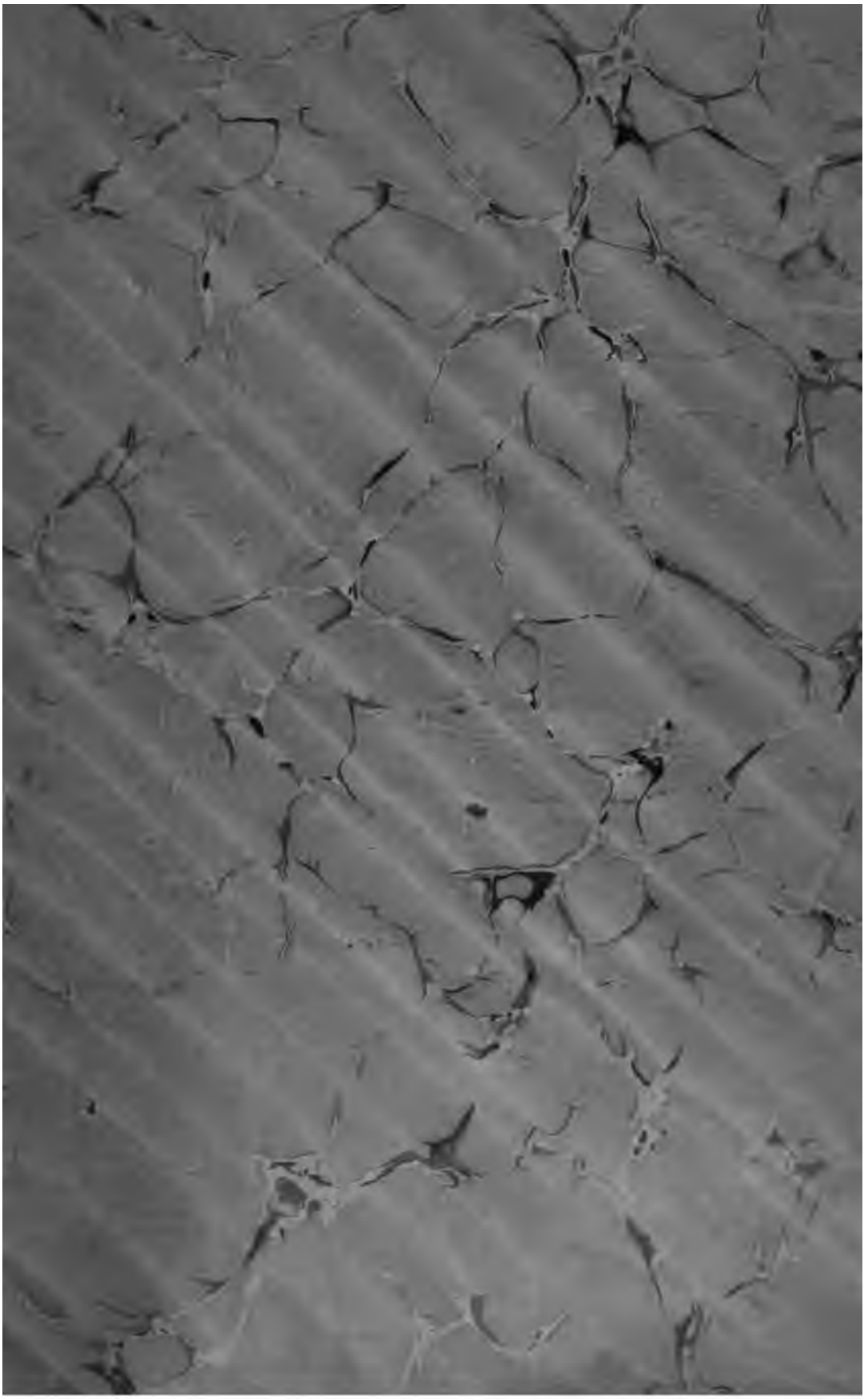

II
1
.R6

REVUE

HISTORIQUE

REVUE

HISTORIQUE

Paraissant tous les deux mois.

Ne quid falsi audeat, ne quid veri non audeat historia.
CICÉRON, *de Orat.*, II, 15.

QUATORZIÈME ANNÉE.

TOME QUARANTE ET UNIÈME

Septembre-Décembre 1889.

PARIS
ANCIENNE LIBRAIRIE GERMER BAILLIÈRE ET Cie
FÉLIX ALCAN, Éditeur
108, BOULEVARD SAINT-GERMAIN
AU COIN DE LA RUE HAUTEFEUILLE
1889

P. CLODIUS PULCHER

Dans les premiers jours de décembre 692 (62 avant Jésus-Christ), la nouvelle d'un scandale inouï se répandit à Rome. Il s'agissait d'une histoire d'adultère, qui empruntait aux noms des personnages en cause, aux circonstances de temps et de lieu un caractère exceptionnel de gravité. Les deux coupables appartenaient aux plus illustres familles du patriciat romain : Pompeia, petite-fille de Sylla et femme de César, P. Clodius Pulcher, de la grande famille des Claude; ils avaient été surpris dans la maison même de César, où Clodius s'était introduit la nuit à la faveur d'un déguisement féminin, comme pour prendre part à une fête religieuse. Voici, en quelques mots, le récit de cette curieuse équipée; elle aurait mérité d'être contée par la plume d'un Boccace ou d'un La Fontaine.

Un jeune patricien, P. Clodius, déjà connu à l'âge de trente ans par plusieurs aventures qui n'étaient pas à son honneur, avait conçu une violente passion pour Pompeia, femme du grand pontife Jules César, toute prête elle-même à le payer de retour; mais la mère de César, Aurelia, faisait bonne garde auprès de la jeune femme : aussi les deux amants ne pouvaient se rencontrer ni dans la maison de César ni au dehors. Clodius, homme de ressources et d'audace, s'il en fut jamais, résolut d'attendre la fête de la Bonne Déesse pour se glisser, sous un costume de femme, dans l'appartement de Pompeia. Il faut savoir que la fête de cette vieille divinité tellurique était exclusivement réservée aux femmes; les Vestales se réunissaient de nuit dans la maison du consul ou encore du grand pontife, après que la maîtresse de la maison avait fait sortir son mari et tous les hommes; on avait même soin de voiler pour cette nuit les peintures qui représentaient des êtres mâles; des audacieux qui avaient violé ces mystères avaient été, disait-on, frappés de cécité par la déesse irritée. C'est au milieu de ce sanctuaire féminin, « où un rat mâle, dit

Juvénal, n'oserait s'aventurer[1], » que notre amoureux prit le parti de s'introduire. On avait donc vu, la fameuse nuit du sacrifice à la Bonne Déesse, une joueuse de cithare entrer dans la maison du grand pontife : elle portait le costume des femmes de sa condition, la mitre, la tunique à manches couleur de safran, la bande d'étoffe de pourpre pour soutenir la gorge, les sandales; à la main, une cithare[2]. La figure de Clodius se prêtait, paraît-il, à ce travestissement grotesque par son absence de barbe et par je ne sais quoi de féminin répandu sur ses traits[3]. Aussi personne ne prit garde à la musicienne; rien n'était plus commun que d'admettre des chanteuses aux mystères de la Bonne Déesse, car ces fêtes féminines dégénéraient plus d'une fois en parties de plaisir, voire en orgies. Clodius errait dans les vastes corridors de la maison en attendant l'heure où Pompeia pourrait échapper au sacrifice. Le malheur voulut qu'il vînt à rencontrer une suivante qui n'était pas dans la confidence. Celle-ci pense que la musicienne s'est égarée et l'invite à prendre part à la fête. La musicienne veut s'échapper sans répondre; la suivante la poursuit, l'atteint par ses habits flottants, et, toute surprise de cette résistance, lui demande qui elle était, qui elle cherchait, où elle fuyait. La malheureuse fut bien obligée de donner une réponse : elle s'était perdue en cherchant une des femmes de Pompeia. O stupeur ! C'était une voix d'homme qui était sortie de ce corps de femme ! La suivante épouvantée lance dans toute la maison un cri de terreur : « Un homme ! Il y a un homme ici ! » Ce fut comme un coup de foudre. Les mystères sont suspendus; les portes fermées et gardées; Aurelia, Julia sa fille, les autres matrones fouillent tous les recoins de la maison à la lueur des torches. A la fin on aperçoit la musicienne blottie dans la chambre d'une femme de Pompeia. On la fait venir à la lumière, on lui arrache son déguisement : qui reconnaît-on ? P. Clodius Pulcher, l'amant de Pompeia. Aurelia le fait jeter ignominieusement à la porte, lui et sa défroque de joueuse de cithare[4].

C'est le héros de cette histoire scandaleuse que le grand pontife devait couvrir officiellement de sa protection, devant les tri-

1. Juvénal, *Sat.*, VI, 339 sq.
2. Cicéron, *in P. Clod. et C. Curion.*, 5, 1-3; *de harusp. resp.*, 21, 44.
3. Voy. Lud. Schwab, *Quæstionum Catullianarum liber I* (Gissæ, 1862, in-12), p. 94.
4. Plutarque raconte en détail cette aventure : *Cicero*, 28; *Cæsar*, 9-10.

bunaux d'abord, quand il fut accusé de sacrilège, devant le collège pontifical ensuite, quand il voulut devenir plébéien. Comment César a-t-il pu pardonner une injure aussi grave et aussi manifeste? Il avait deviné dans ce descendant des Appius Claudius l'homme qui pourrait un jour servir le mieux sa politique. Les actes, en effet, par lesquels Clodius s'était fait connaître jusqu'alors révélaient en lui un intrigant et un perturbateur d'une audace singulière.

I.

P. Clodius Pulcher, dont le nom de famille a été défiguré par une bizarrerie de prononciation et d'écriture[1], est né, selon toute probabilité, en l'an de Rome 661[2]. Il portait un des noms les plus connus du patriciat; parmi ses ancêtres, il pouvait citer Ap. Claudius, le fameux décemvir, Ap. Claudius Cæcus, qui, malade, s'était fait transporter au sénat pour parler contre les propositions de paix de Pyrrhus, et une foule de personnages, hommes ou femmes, célèbres à divers titres. Orphelin d'assez bonne heure et abandonné à lui-même, il n'eut d'autres leçons que les exemples domestiques de ses frères et de ses sœurs ou que les révolutions de Rome; il faut reconnaître que cette double influence n'était pas de nature à développer, même dans des âmes plus heureusement douées, les qualités de l'honnête homme et du citoyen soumis aux lois.

P. Clodius était le cinquième enfant d'une famille qui comprenait trois garçons et trois filles. L'aîné des fils, Appius, a laissé un nom dans l'histoire de cette époque; après avoir embrassé la haine de son frère contre Cicéron, il devint un ami du grand consulaire. Quant aux trois sœurs de Clodius, leurs aventures ont alimenté longtemps la chronique scandaleuse de Rome. Une surtout, Clodia *major*, s'est fait un nom hors de pair dans l'his-

1. Ce serait une erreur de croire que Clodius s'appelait Claudius avant de devenir plébéien; car la *transitio ad plebem* n'altérait pas les noms des nouveaux plébéiens. La forme Clodius vient d'une confusion fréquente à Rome entre la diphtongue *au* et la voyelle *o;* Drumann, *Gesch. Roms*, II, p. 200, en donne plusieurs exemples. Pour notre tribun, il est à remarquer que, s'il s'est appelé Clodius comme ses sœurs Clodia, le nom de son frère aîné Appius a conservé la forme ordinaire du *gentilicium*, Claudius.

2. Voy. la discussion de Schwab, *op. laud.*, p. 57 et suiv., et notre étude, *De P. Clodio Pulchro tribuno plebis* (Paris, 1888, in-8°), p. 3.

toire galante du dernier siècle de la République. Catulle l'a chantée et l'a immortalisée sous le nom de Lesbie[1]. « Cette Lesbie adorée, qu'il a chérie par-dessus tout, plus que lui-même, plus que tous les siens[2], » dont il a chanté le passereau dans des vers ravissants, que d'injures sanglantes il lui a cependant décochées : « Infâme coureuse, rebut de mauvais lieux, sale coquine ! » « Qu'elle vive, » dit-il encore de Clodia en rompant avec elle, « qu'elle vive et qu'elle se complaise au milieu de la foule de ses innombrables amants[3] ! » L'un des plus connus de ses amants est un élégant viveur ami de Cicéron, M. Cælius Rufus, qui termina quelques mois d'une liaison ouvertement affichée par une rupture éclatante ; Clodia prétendit que Cælius lui avait pris de l'argent et qu'il avait voulu l'empoisonner. Qu'on relise le plaidoyer de Cicéron *pour Cælius*, si l'on veut connaître les détails piquants du procès et avoir une idée de la liberté de langage du barreau romain ; les noms de Médée du Palatin, de Clytemnestre (on prétendait que Clodia s'était débarrassée par le poison de son mari, le consul Q. Cæcilius Metellus Celer) sont à peu près les seuls à répéter ici. Dans ses *Lettres*, Cicéron la désigne couramment, sans nom propre, par l'épithète que les poèmes homériques donnent à Junon : la femme aux grands yeux, « aux yeux de bœuf ; » car, à l'image de la reine de l'Olympe, elle était, paraît-il, l'épouse de son frère. On ajoutait que les deux autres sœurs de Clodius, Clodia *minor*, mariée à Lucullus, Clodia Tertia, mariée à Marcius Rex, avaient aussi joué le rôle de Junon. Faut-il croire à tant d'infamies et à d'autres encore dont Cicéron s'est fait l'écho complaisant ? Les haines que Clodius a soulevées contre lui ont pu les faire naître ; cependant, pour qui songe à la corruption profonde de cette société en décadence et au cynisme éhonté du personnage, toutes ces turpitudes sont admissibles.

L'éducation politique de Clodius n'avait pas été meilleure. Enfant, il avait assisté aux proscriptions, aux spoliations, aux massacres de la dictature de Sylla ; jeune homme, il avait vu le consul Lepidus lever une armée et entrer en lutte ouverte avec le sénat. Ces exemples parlaient assez haut : l'audace, la violence, le crime, voilà les moyens de gouvernement qu'on lui avait mon-

1. L'identification de Lesbie avec Clodia *major* a été établie d'une manière incontestable par Schwab, *op. laud.*, § IV-V, *De amoribus Catulli*.
2. Catulle, *carmen* 58.
3. Catulle, *carmen* 42 ; *carmen* 11.

trés. Il pensa que le mieux était de commencer tout de suite par où Sylla et Lepidus avaient fini.

Les débuts de sa carrière se firent en Asie dans l'armée de son beau-frère Lucullus, lors de la seconde guerre contre Mithridate. Légat de Lucullus, il ne profita de son rang et de sa parenté avec le général en chef que pour faire révolter l'armée. Les mutins, excités par lui, déclarent qu'ils n'iront pas plus loin (l'armée était alors à Nisibis, au cœur de la Mésopotamie); à la fin de la saison ils abandonnent leur général et leur camp. Lucullus, qui n'a plus avec lui qu'une poignée de soldats, doit battre en retraite; il perd peu à peu toutes ses conquêtes d'Arménie et d'Asie Mineure; huit années de campagnes horriblement pénibles et de succès chèrement achetés sont perdues en quelques jours[1]. Cette trahison, que rien ne justifie, que les dangers de l'armée romaine, les fonctions de Clodius et sa parenté avec Lucullus rendent encore, s'il est possible, plus odieuse, peut donner une idée de cet agitateur sans pareil et de ses manœuvres habituelles. Tel il a été à Nisibis à vingt-six ans, tel nous le retrouverons dans toutes les circonstances de sa vie politique : sa seule passion a été l'anarchie.

Après ce bel exploit, Clodius s'était prudemment retiré auprès de son autre beau-frère Q. Marcius Rex, alors proconsul de Cilicie; il en avait obtenu le commandement d'une petite flottille pour faire la chasse aux pirates. L'expédition fut peu heureuse : Clodius se fit battre et prendre. Il ne put recouvrer la liberté qu'à l'époque de la grande expédition de Pompée. Il passe alors en Syrie, à Antioche, encore indépendante et en ce moment en guerre avec les Arabes. On l'accueille très volontiers; mais quelle n'est pas l'indignation des habitants, quand ils apprennent que leur hôte a voulu provoquer une sédition dans leur armée ! Ils parlent de mettre à mort le traître; Clodius leur échappe et va rejoindre Pompée qui avait succédé à Lucullus en Asie[2]. Bientôt après, ayant assez des aventures militaires, il revient à Rome. A vingt-huit ans, il avait acquis cette réputation originale d'avoir mis le désordre dans toutes les affaires où il avait été mêlé.

De retour à Rome, Clodius accepte la mission de se porter accusateur du préteur Catilina au nom de la province d'Afrique,

1. Sur cette sédition, voy. Plutarque, *Lucullus*, 34-35; Dion Cassius, XXXV, 14-16; cf. Salluste, *Histor. fragm.*, éd. Kritz (Lipsiæ, 1853), p. 383, n. 51.
2. Dion Cassius, XXXV, 17; XXXVIII, 15.

pour une affaire de concussion. Ces procès fournissaient souvent à de jeunes orateurs l'occasion de se produire; les Romains aimaient, dit Plutarque, à retrouver dans l'hostilité des jeunes gens pour les coupables quelque chose de l'ardeur des chiens de chasse en face du gibier[1]. Clodius se fit donc l'accusateur de Catilina. Singulier procès, dira-t-on; mais n'est-il pas plus singulier encore de voir que Cicéron eut un moment l'idée de défendre l'accusé, comme il en fait l'aveu à Atticus[2], que l'un des consuls en exercice le défendit et le fit acquitter? « Autant valait juger, dit Cicéron, qu'il ne fait pas jour en plein midi[3]. » L'argent de Catilina avait fait merveille; l'accusateur et les juges avaient été grassement payés[4]. L'entente frauduleuse de l'avocat des Africains avec la partie adverse avait abouti à un acquittement scandaleux.

Cette conduite semblait désigner Clodius à Catilina comme un de ses futurs complices; cependant l'homme qui avait semé la révolte à Nisibis et à Antioche, prévariqué à Rome, assista à la terrible conjuration de l'année 63 sans y prendre part. Il venait alors de rentrer à Rome pour la seconde fois; car, au lendemain du procès des Africains, il s'était fait inscrire dans la maison militaire du propréteur L. Licinius Murena, beau-père de sa femme, et il l'avait accompagné dans son gouvernement de la Gaule transalpine; Cicéron n'a pas manqué de dire, sans en donner les preuves, qu'il avait commis dans cette province mainte infamie, faux, vols, assassinats, etc.[5]. Clodius offrit donc cet exemple unique de sagesse dans sa vie d'anarchiste, d'avoir été témoin d'une épouvantable tentative de révolution sociale et de ne s'y être pas mêlé. Il semble pourtant que cette abstention lui ait beaucoup coûté : il avait failli suivre Catilina dans son camp de Fæsules, il s'était même mis en route pour le rejoindre. Ce ne fut qu'un moment de défaillance, il revint vite à Rome[6]. Plutarque prétend même qu'il servit d'agent à Cicéron et qu'il alla

1. Plutarque, *Lucullus*, 1, 3; cf. Cicéron, *pro M. Cœlio*, 30, 73.
2. Cicéron, *Ep. ad Atticum*, I, 2, 1 : « ... Catilinam... defendere cogitamus..., etc. » Voy. la discussion d'Asconius sur ce procès, *in orat. in toga cand.*, p. 85-87.
3. Cicéron, *Ep. ad Atticum*, I, 1, 1.
4. Cicéron, *Ep. ad Atticum*, I, 2, 1; *de harusp. resp.*, 20, 42; Ascon., *in orat. in toga cand.*, p. 87.
5. Cicéron, *de harusp. resp.*, 20, 42.
6. Cicéron, *pro T. Milone*, 21, 55; Asconius, *in Milonian.*, p. 50.

jusqu'à veiller sur sa personne[1]. Plutarque a-t-il été exactement renseigné dans la circonstance? C'est peu probable. L'attitude de Clodius au cours de cette année 63 n'en est pas moins bien extraordinaire. Peut-être y a-t-il une explication plausible à en donner. Lorsque Catilina projetait avec ses complices l'assassinat de Cicéron, l'incendie de Rome, la révolte de l'Italie, il jouait, si l'on peut dire, sa partie suprême. Écarté à plusieurs reprises du consulat, mis dans l'impossibilité de l'obtenir par les voies légales, il ne lui restait plus qu'à recourir à la force en appelant à lui tous les émeutiers et les misérables de la capitale. L'enjeu était séduisant, mais la partie était bien chanceuse. Clodius a trente ans à peine; un an encore, et il aura l'âge légal de la questure; il pourra débuter dans la carrière régulière des honneurs. Avec l'audace et le cynisme dont il a déjà fait preuve, tout lui permet d'espérer une fortune exceptionnelle, rien qu'à se servir des magistratures publiques, questure, édilité, préture, consulat. Il jugea donc plus sage de laisser Catilina courir à ses aventures périlleuses et de se réserver lui-même pour sa carrière politique qui allait commencer.

II.

Clodius avait obtenu la questure pour l'année 61. Il portait le titre de questeur désigné[2], avant de remplir effectivement ses fonctions, quand il fut le héros de la scandaleuse aventure qu'on a racontée. La maison du grand pontife avait été souillée par un adultère et un sacrilège; César s'était empressé de divorcer avec Pompeia[3]. Si cette vengeance suffisait à César, qui avait dès lors des desseins arrêtés sur Clodius, la morale publique réclamait un châtiment exemplaire pour l'homme qui s'était fait connaître jusque-là par la défection des légions d'Asie, par ses incestes avec ses sœurs, par la profanation des mystères de la Bonne Déesse. Aussi, dès le mois de janvier, les deux consuls, M. Pupius Piso, M. Valerius Messala, firent une proposition de loi pour traduire Clodius devant un tribunal extraordinaire : les juges ne seraient pas tirés au sort par le préteur suivant l'usage (le sort

1. Plutarque, *Cicero*, 29, 1.
2. Asconius, *in Milon.*, p. 52.
3. Cicéron, *Ep. ad Atticum*, I, 13, 3; Plutarque, *Cicero*, 28; *Cæsar*, 10, 4, etc.

offrait trop peu de garanties aux auteurs de la proposition), ils seraient désignés par le choix même du préteur. En attendant le jour où cette proposition serait soumise aux comices, Clodius préparait le terrain pour la faire échouer. Son aventure l'avait rendu très populaire dans les bas-fonds de la capitale ; on avait ressenti beaucoup de sympathie pour ce coureur d'aventures galantes, qui avait fait rire moins aux dépens de lui-même qu'aux dépens de l'orgueilleuse famille des Jules et de mystères surannés : la populace aimait Clodius pour les raisons mêmes qui le rendaient odieux à quelques aristocrates. Il a encore pour lui l'appui d'un tribun, Q. Fufius Calenus, qui, fidèle aux traditions du tribunat, n'a pas laissé échapper cette occasion de faire échec au sénat. Il est donc presque certain que la proposition sera rejetée. Le jour du vote, Clodius et ses amis ont pris toutes leurs mesures ; les « ponts, » où passent les citoyens pour porter leur vote, ont été gardés par des émeutiers à leurs gages, qui ne distribuent que des bulletins négatifs ; les amis de Clodius parcourent en bandes le Forum pour enlever le vote. De leur côté, les partisans du sénat, Caton, Hortensius et autres, faisaient bonne garde ; quand ils virent la tournure que prenaient les comices, ils les forcèrent à se séparer et le vote ne put avoir lieu. Le sénat fut saisi de nouveau de l'affaire ; sans se laisser attendrir par les prières de Clodius, il décide presque à l'unanimité, 400 membres sur 415, que les consuls présenteraient de nouveau la proposition au peuple et qu'on ne prendrait aucune décision avant qu'elle eût été votée. La situation paraissait sans issue, quand Hortensius détermina le sénat à revenir à la procédure ordinaire du tirage au sort. « A quoi bon, disait-il, l'innovation demandée par les consuls ? Où peut-on trouver des juges qui ne le condamnent pas ? Mais, pour tuer un adversaire aussi méprisable, une épée de plomb serait assez bonne. » Que le sénat ait eu peur ou qu'il ait partagé l'illusion d'Hortensius, il laissa passer la proposition de Fufius. Pouvait-on sérieusement imaginer qu'un accusé qui avait contre lui tout le sénat et dont les crimes étaient manifestes ne serait pas frappé d'une condamnation ignominieuse[1] ?

Le jour de l'audience, le jury fut constitué au milieu de scènes de désordre, l'accusateur L. Lentulus et l'accusé ayant profité de

1. Sur cette mise en accusation, voy. Cicéron, *Ep. ad Atticum*, I, 13, 3 ; 14 ; 16 (*passim*).

leur droit de récusation, l'un à l'égard des fripons avérés, l'autre à l'égard des plus honnêtes gens. « Jamais tripot, dit Cicéron, ne réunit pareil monde : des sénateurs infâmes, des chevaliers en guenilles, des tribuns qui n'étaient pas aussi dorés qu'argentés, comme on les appelle, *tribuni non tam ærati quam, ut appellantur, ærarii*. Il y avait bien aussi quelques braves gens[1]... » Quand on parlait à Philippe de Macédoine d'une forteresse inexpugnable, il demandait s'il y avait moyen d'y faire pénétrer un mulet chargé d'or ; si oui, elle était bientôt prise. C'était aussi, paraît-il, le sentiment de Clodius. Aidé de Crassus, qui lui permit de puiser dans sa fortune colossale, il se mit à prodiguer à ses juges les sesterces à pleines mains ; il fit plus encore en leur assurant quelques débauches de choix[2]. « L'entremetteur du tribunal, » suivant le mot énergique de Sénèque[3], pouvait à présent assister bien tranquille à son procès comme à une partie de plaisir.

Sur le point fondamental de l'accusation, c'est-à-dire sur la violation des mystères, Clodius avait un système de défense bien simple : le même jour, à la même heure, il était à Interamna, soit à 90 milles de Rome, environ 34 lieues. En effet, des témoins qui habitaient Interamna vinrent déposer qu'il avait passé dans cette ville la nuit où l'on prétendait l'avoir surpris dans la maison de Pompeia[4]. De son côté, César témoigna qu'il ne savait rien de ce qu'on reprochait à l'accusé et qu'il n'avait jamais tenu sa femme pour adultère. « Mais pourquoi donc, s'écria Lentulus irrité de tant d'impudence, l'as-tu congédiée sur l'heure ? — Pourquoi ? Parce que la réputation de la femme de César ne doit pas être effleurée par le plus léger soupçon[5]. » A ces témoignages de complaisance, Aurelia, Julia et les femmes qui avaient pris part au sacrifice opposèrent des dépositions précises, accablantes, irréfutables[6]. On attendait avec impatience le tour de Cicéron ; le bruit avait couru que son témoignage serait décisif ; mais on se demandait s'il n'allait pas, lui aussi, « carguer les voiles[7]. » On ignorait qu'il devait être l'instrument d'une vengeance conju-

1. Cicéron, *Ep. ad Atticum*, I, 16, 3.
2. Cicéron, *Ep. ad Atticum*, I, 16, 5 ; Valère Maxime, IX, 1, 7.
3. Sénèque, *Ep. ad Lucilium*, 97.
4. Cicéron, *de domo*, 30, 80 ; *pro Milone*, 17, 46 ; Asconius, *in Milonian.*, p. 49.
5. Plutarque, *Cicero*, 29 ; *Cæsar*, 10, 4 ; Dion Cassius, XXXVII, 45.
6. Scholiasta Bobiensis, p. 338.
7. Cicéron, *Ep. ad Atticum*, I, 16, 2.

gale. Terentia, sa femme, avait conçu une haine violente contre la fameuse Clodia qui avait eu un moment l'idée de faire rompre à Cicéron son mariage pour se marier à lui[1]; l'occasion était bonne pour perdre tous ces Clodius, il suffisait d'avoir le courage de dire la vérité. Cicéron vint donc déposer « ce qui était si bien connu et si bien établi qu'il était impossible de n'en pas parler[2], » à savoir que Clodius était venu le voir chez lui et l'avait entretenu de diverses choses au jour et à l'heure où il prétendait s'être trouvé à Interamna[3]. Jusqu'alors les débats avaient été conduits avec la plus grande sévérité; mais les paroles de Cicéron sont le signal d'un épouvantable tumulte : les patrons de Clodius font retentir le Forum de leurs menaces contre un témoin impudent; les juges, debout sur leurs sièges, présentent la gorge à Clodius pour montrer qu'ils sont prêts à défendre Cicéron au péril de leur vie. Devant cette explosion de menaces, le jury demande au sénat une escorte militaire; le sénat acquiesce aussitôt à cette demande en félicitant les juges de leur énergie. Enfin le jour du vote arrive. Sur cinquante-six votants, il s'en trouve vingt-cinq pour déclarer Clodius coupable, et trente et un, « plus sensibles à la faim qu'à l'infamie, » pour l'acquitter. Clodius était acquitté à six voix de majorité[4].

Telle est cette cause célèbre, dont le dénouement scandaleux fit époque au milieu des scandales judiciaires qui se reproduisaient si souvent à Rome. Les accusateurs de Clodius se consolèrent de leur défaite par des bons mots. « Pourquoi donc demandiez-vous des gardes? disait Lentulus à l'un des juges. Aviez-vous peur qu'on ne vous volât votre argent[5]? » Cicéron disait encore plaisamment : « Les juges ont voulu dire que là où cet individu s'était trouvé il ne leur avait pas paru qu'il fût venu un homme[6]. » Les railleries n'empêchaient pas cette honteuse comédie d'être du plus détestable effet et pour la morale publique et pour les intérêts de l'État. Comment! Voilà un accusé qui, non content d'avoir joint le sacrilège à l'adultère, trafique encore ouvertement avec ses

1. Plutarque, *Cicero*, 29, 1. Cf. Cicéron, *Ep. ad Atticum*, I, 16, 10 : « Narra patrono tuo, qui Arpinatis aquas concupivit. »
2. Cicéron, *Ep. ad Atticum*, I, 16, 2.
3. Valère Maxime, VIII, 5, 5; Scholiasta Bobiensis, p. 330.
4. Cicéron, *in P. Clodium et C. Curionem*, 7, 1; *Ep. ad Atticum*, I, 16, 5.
5. Cicéron, *Ep. ad Atticum*, I, 16, 5; Plutarque, *Cicero*, 29, 3; cf. Schol. Bob., p. 338.
6. Cicéron, *in P. Clodium et C. Curionem*, 1, 5.

juges et se fait le pourvoyeur de leurs débauches ; voilà le grand pontife, le gardien et le vengeur de la religion, qui ment effrontément devant les lois ; voilà un jury qui a pu descendre à ce point de honte de nier l'évidence la plus manifeste ! Sénèque aura bien raison de dire : « L'accusation était bien moins criminelle que l'acquittement. Les débats ont donné lieu à plus d'infamies que l'affaire elle-même[1]. » Cicéron s'est surtout préoccupé des conséquences politiques du procès, et il les a prévues avec la plus grande netteté. Il sentit tout de suite et avec raison qu'un résultat inévitable était la scission du parti conservateur. L'union de tous les gens de bien, *optimates* (le parti conservateur de Rome se qualifiait de parti des honnêtes gens), avait été une des chimères les plus chères à son ambition généreuse dans son consulat de 63. Il avait mis toute son énergie à réunir dans une alliance commune sénateurs, chevaliers et tous ceux, quels qu'ils fussent, qui voulaient le maintien de la République. A présent, cet édifice fragile et construit à grand'peine venait à craquer de tous les côtés. « Cette heureuse situation de la République, écrit-il à Atticus,... qui paraissait si solidement établie sur la bonne intelligence des gens de bien et sur l'autorité de mon consulat, sache qu'elle s'effondre, si quelque dieu ne vient à notre secours[2]. » N'avait-on pas vu des membres du parti conservateur se déclarer ouvertement pour Clodius, Pison le consul, Curion, Crassus, César ? L'alliance tacite qui s'était conclue entre ces hommes et l'accusé était grosse de menaces pour l'avenir. Si César avait épargné Clodius, que son devoir et son droit auraient été de perdre, c'est qu'il songeait à lui réclamer tôt ou tard pour prix de cette générosité son concours politique, et l'on se demandait avec inquiétude de quoi ne serait pas capable l'audace de Clodius mise au service des desseins de César. Cicéron écrivait avant le procès : « J'ai peur que cette affaire, négligée par les gens de bien, soutenue par les méchants, n'attire à la République bien des malheurs[3]. » Il n'a pas été souvent aussi bon prophète.

Clodius était sorti du procès avec une haine farouche contre le parti qui le lui avait intenté et surtout contre Cicéron qui avait fait une déposition accablante. Cicéron fut à partir de cette heure

1. Sénèque, *Ep. ad Lucilium*, 97.
2. Cicéron, *Ep. ad Atticum*, I, 16, 6.
3. Cicéron, *Ep. ad Atticum*, I, 13, 3.

comme une victime réservée à sa fureur et à ses coups. Quelques jours après l'acquittement, aux ides de mai, ils eurent en plein sénat une violente altercation. La voici telle que Cicéron la rapporte[1]; elle est à citer comme exemple des mœurs parlementaires du temps. « Le beau mignon se lève et me reproche d'avoir été à Baies. — C'est faux ! Et quand ce serait ? Ne dirait-on pas que j'ai pénétré dans un sanctuaire ? — Voyez-vous, reprit-il, cet homme d'Arpinum à des eaux thermales ! — Va donc en parler à ta grande protectrice ; elle aurait bien voulu goûter aux eaux d'Arpinum (allusion à Clodia qui avait voulu épouser Cicéron). Et à propos, que dis-tu des eaux de la mer (allusion à certaines aventures de Clodius chez les pirates de Cilicie) ? — Jusques à quand le laisserons-nous trancher ici du roi ? — Comment ? Tu parles de Roi ! Mais Roi n'a pas fait la moindre mention de toi ; — il avait déjà dévoré en espérance la succession de Roi (Q. Marcius Rex, son beau-frère). — Tu as acheté une maison. — Acheté ? Veux-tu parler des juges ? — Oh ! tu as eu beau prêter serment, ils ne t'ont pas cru. — Au contraire, il y en a vingt-cinq qui ont cru à ma parole, et trente et un qui n'ont pas cru à la tienne, car ils se sont fait payer d'avance. Accablé de huées à ces mots, il se tut et se rassit. »

Que fera Clodius ? S'il reste patricien et qu'il suive la carrière régulière des honneurs, il lui faudra attendre jusqu'à quarante-trois ans, c'est-à-dire dix ans encore, pour arriver au consulat, la première magistrature de la République. Mais s'il devenait plébéien, il se ferait élire sur-le-champ tribun de la plèbe ; et, comme le tribun a des privilèges spéciaux, son inviolabilité, son droit d'opposition invincible, qui en font un être à part dans la constitution, Clodius mettrait au service de ses haines contre les personnes et contre les choses la puissance irrésistible de cette magistrature révolutionnaire. Son parti fut bientôt pris. Changer de condition sociale, cesser d'être patricien pour devenir plébéien, tel est le plan dont il poursuivit l'exécution, dès qu'il eut rempli en Sicile[2] ses fonctions de questeur.

Pour passer du patriciat à la plèbe, il y avait une procédure régulière qui consistait à se faire adopter par un plébéien à la suite d'une enquête faite par les pontifes et avec la ratification de

1. Cicéron, *Ep. ad Atticum*, I, 16, 10.
2. Cicéron, *in P. Clodium et C. Curionem*, 3, 2-3 ; cf. Schol. Bob., p. 333.

l'assemblée des curies. Clodius ne pouvait songer sérieusement à suivre cette voie. Il était peu probable que le collège pontifical, chargé de l'enquête préalable, voulût approuver et présenter aux curies un projet d'adoption qui n'avait pas de motif sérieux. César, seul, aurait pu, en sa qualité de grand pontife, forcer la main à ses collègues pour servir sa propre ambition et la haine de Clodius; mais il était alors en Espagne. Clodius attendrait-il son retour? C'était perdre le bénéfice de son audace, c'était donner à ses ennemis le temps de se reconnaître; puis qui lui garantissait que le grand pontife voudrait prendre le patronage de cette singulière adoption? Il fallait donc se hâter et recourir à d'autres expédients.

Dès le mois de janvier 60, un tribun, C. Herennius, publie une proposition de loi pour faire régler par l'assemblée des centuries la question du passage à la plèbe du patricien Clodius; l'un des consuls, Metellus, l'époux de Clodia, appuie ce projet; mais, toutes les fois qu'il doit venir en délibération, les adversaires le font écarter par la voie de « l'intercession[1]. » Les tribuns amis de Clodius songent alors à un projet de loi plus révolutionnaire encore : les patriciens seront déclarés admissibles au tribunat[2], magistrature, comme on le sait, exclusivement réservée à la plèbe; ce moyen n'a pas plus de succès. A ce moment, Clodius jette le masque; il déclare qu'il renonce de lui-même à sa qualité de patricien, qu'il se considère comme plébéien et qu'à ce titre il est candidat au tribunat pour l'année qui suit[3]. Tant d'audace, un tel mépris des lois finirent par irriter le sénat. Cicéron disait que Clodius, une fois plébéien, ne serait pas plus dangereux pour la République que ses pareils ne l'avaient été en restant patriciens, quand lui-même était consul[4]; il ne s'associa pas moins au vote par lequel le sénat écarta la candidature[5]. Ainsi les trois tentatives de l'ancien questeur avaient avorté; toutes ses machinations étaient demeurées impuissantes.

Sur ces entrefaites, au commencement de juin[6], César revient d'Espagne et forme avec Pompée et Crassus le pacte du premier

1. Cicéron, *Ep. ad Atticum*, I, 18, 4-5; 19, 5.
2. Dion Cassius, XXXVII, 51.
3. Dion Cassius, XXXVII, 51.
4. Cicéron, *Ep. ad Atticum*, II, 1, 5.
5. Cicéron, *Ep. ad Atticum*, II, 1, 4-5; *de harusp. resp.*, 21, 45.
6. D'après Cicéron, *Ep. ad Atticum*, II, 1, 6.

triumvirat. Le consulat de César en 59, l'ensemble des mesures démocratiques qu'il fit adopter dans cette magistrature furent le prix de cette association. A l'expiration de son consulat, il devait partir pour les Gaules. Que deviendraient pendant cette absence les lois de 59? Pompée et Crassus pourraient-ils, à eux seuls, tenir tête à l'opposition furieuse du sénat et du parti conservateur? Une alliance précieuse pour César eût été celle d'un homme qui rappelât Catilina par son audace criminelle, par la violence de ses actes et de ses discours, par son ascendant sur la populace; de plus, si cette alliance était le prix d'un grand service rendu par César à ce révolutionnaire, elle n'en deviendrait que plus étroite et plus sûre. César n'eut pas à chercher longtemps pour trouver quelqu'un qui répondît à ces conditions : Clodius satisfaisait à toutes. Ses premiers actes politiques, sa haine farouche contre les chefs du parti conservateur, accrue par les obstacles qui s'opposaient à son passage à la plèbe, répondaient de ses qualités révolutionnaires. César avait déjà eu son sort à sa merci lors du procès de la Bonne Déesse et il l'avait sauvé par sa déposition; à présent il tient entre les mains son avenir politique, car Clodius, mis dans l'impossibilité de devenir plébéien par des moyens illégaux, n'a plus d'autre recours que la procédure régulière devant le collège pontifical. Ainsi un pacte véritable se forma entre ces deux hommes : César fit de Clodius un plébéien et Clodius devint l'agent de César.

Les détails sur le passage de Clodius du patriciat à la plèbe nous sont bien connus, grâce à Cicéron qui a pris plaisir à en énumérer toutes les irrégularités. Un jour du mois de mars, Cicéron laissa échapper, dans un plaidoyer pour son ancien collègue du consulat, C. Antonius, quelques paroles mordantes sur César qui était alors consul; le même jour, trois heures seulement, paraît-il, après le discours de Cicéron, le collège des pontifes prononçait l'adoption de P. Clodius Pulcher[1]. Qu'était donc devenue l'enquête préalable exigée par le droit pontifical? Ce n'est pas tout. Le consul Bibulus, l'adversaire de César, avait prononcé, au moment où l'adoption allait être proclamée devant le peuple, la formule sacramentelle, « qu'il observait le ciel[2], » et ces mots empêchaient la validité des assemblées populaires. Ce n'est pas

1. Cicéron, *de domo*, 16, 41.
2. Cicéron, *de domo*, 15, 39-40.

tout encore. Il aurait dû y avoir entre Clodius et son père adoptif, le plébéien Fonteius, les rapports d'âge réclamés par l'usage et par la raison ; bien loin de là : le fils adoptif avait trente-quatre ans, le père adoptif en avait dix-huit à vingt[1]. Clodius avait été proclamé fils d'un plébéien dont il pouvait presque être le père !

On devine le parti qu'un orateur comme Cicéron a pu tirer de cet ensemble d'irrégularités et de contradictions. Tout son plaidoyer *sur sa maison* (*de domo sua*) a pour but de démontrer la nullité de cette adoption ; car, à ses yeux, prouver la non-validité de cet acte, c'est prouver la non-validité de tous les actes de son ennemi. Si l'adoption de Clodius est nulle, sa qualité de plébéien est nulle ; si sa qualité de plébéien est nulle, tous ses actes comme tribun de la plèbe sont nuls aussi, de sorte que la consécration de la maison de Cicéron faite par Clodius lors de son tribunat (Clodius y avait fait bâtir un temple) est nulle comme tout le reste. Ces propositions paraissent s'enchaîner régulièrement ; si l'adoption de Clodius est frappée de nullité, comment ne le seraient pas aussi tous les actes dont cette adoption était la condition indispensable ? Cependant les déductions de Cicéron n'étaient pas admises par tout le monde à Rome ; il le reconnaît lui-même : « Je vois que de très illustres personnages, les premiers de la République, ont jugé, dans plus d'une occasion, que Clodius pouvait être légalement tribun de la plèbe[2]. » Caton était évidemment de ceux-là : ce serait, disait-il, une mesure illégale au premier chef que de vouloir faire annuler par le sénat les actes du tribunat de Clodius[3] ; cependant les sympathies de Caton étaient, à n'en pas douter, pour Cicéron et son parti politique. Les partisans de la légalité du tribunat de Clodius pouvaient fonder leur sentiment sur un principe de droit public que Varron a exprimé en ces mots : « Un magistrat, dont la nomination est vicieuse, n'en est pas moins magistrat[4]. » Que ce principe soit conforme au droit absolu, il est difficile de le prétendre ; mais on ne peut nier d'autre part qu'il satisfait directement aux intérêts généraux de l'ordre et de la stabilité sans lesquels toute vie publique est impossible. Il y avait des recours contre le magistrat

1. Cicéron, *de domo*, 13, 34.
2. Cicéron, *de domo*, 16, 42.
3. Plutarque, *Cicero*, 34.
4. Varron, *de lingua latina*, VI, 30 : « Magistratus vitio creatus, nihilo secius magistratus. »

qui était dans ce cas, ce n'est pas le lieu de les étudier ici; retenons seulement ce principe constitutionnel : une élection peut être déclarée vicieuse, les actes du fonctionnaire n'en sont pas moins valables. Le raisonnement de Cicéron pouvait donc être attaqué. L'adoption de Clodius est entachée d'irrégularités, soit; du moment que Clodius a été proclamé plébéien par le collège des pontifes, il est difficile de lui contester cette qualité, et Clodius plébéien a été légalement tribun de la plèbe.

Quant aux irrégularités mêmes de cette adoption, elles sautent aux yeux; la plus scandaleuse, et pour nous la plus plaisante, est le rapport absurde entre l'âge du père et du fils adoptifs. Une théorie très ingénieuse fait rentrer l'adoption de Clodius dans la catégorie des actes que les juristes appellent « apparents, » c'est-à-dire qui ne sont pas en harmonie avec l'intention véritable des parties[1]. Dans le cas de Clodius il ne s'agissait pas, et tout le collège pontifical le savait, d'une adoption au sens juridique du mot, dont le but et l'effet auraient été de donner un fils à Fonteius; il s'agissait simplement de fournir à Clodius les moyens de passer à la plèbe; aussi le collège des pontifes n'a-t-il pas reculé devant « un mensonge juridique[2], » qui ne changeait rien d'ailleurs à la théorie et à la pratique de la véritable adoption. Cette conception de l'acte apparent, appliquée à l'adoption de Clodius, peut renfermer une part de vérité; car, s'il n'est pas permis de nier la complicité de César dans cette affaire, comment admettre la complicité volontaire des quatorze autres membres du collège pontifical? Cependant je doute fort que l'immense majorité des Romains ait pensé autrement que Cicéron sur cette prétendue adoption. L'acquittement de Clodius avait déjà été une insulte à la conscience publique; son adoption en était une autre encore, et d'autant plus éclatante, malgré tous les sophismes juridiques, qu'elle n'avait été possible que par la volonté de César, grand pontife et consul.

III.

On savait dès le mois d'avril que Clodius était candidat au tribunat pour 58; mais des bruits étranges circulaient sur cette can-

1. Voy. Von Jhering, *l'Esprit du droit romain*, trad. franç., 1877-78, t. IV, p. 287-289, 232 et *passim*.
2. Von Jhering, *eod. loco*, p. 272.

didature : Clodius est le plus grand ennemi de César, il demande le tribunat pour faire casser tous les actes de son consulat ; quant à César, il déclare qu'il n'est pour rien dans l'adoption de Clodius[1]. Des difficultés s'étaient élevées entre les deux alliés de la veille. Quand César avait fait passer sa loi agraire sur la Campanie, il n'avait pas réservé à Clodius une place parmi les vingt commissaires chargés du partage des terres. « On traite bien cavalièrement notre Publius, écrivait Cicéron ; lui qui a été jadis le seul homme dans la maison de César, voilà qu'il ne peut être l'un des vingt que César désigne[2] ! » César lui réservait la mission d'aller porter à Tigrane, roi d'Arménie, la nouvelle de la ratification du traité signé avec Pompée ; mais Clodius n'entend pas s'exiler au fond de l'Asie Mineure pour une ambassade où il n'y a rien à gagner. Il déclare hardiment qu'il restera à Rome, qu'il se fera nommer tribun, qu'il attaquera les actes de César. Cicéron est tout joyeux à cette nouvelle ; il écrit à Atticus, alors en relations avec Clodius : « Enflamme-le, je t'en aimerai de toutes mes forces. Il ne nous reste qu'un espoir de salut, c'est la discorde entre ces gens-là[3]. » Tout le confirmait dans ses espérances : César lui offrait de le prendre comme légat en Gaule ou de lui faire obtenir une légation sans mission spéciale ; Pompée lui écrivait qu'il n'avait rien à craindre de Clodius, que Clodius ne pourrait rien à lui tout seul[4]. Aussi pensa-t-il qu'il pouvait refuser les propositions de César[5] et ne pas s'éloigner de Rome. Ce refus irrite le consul qui se décide à l'abandonner à ses illusions. De son côté, Clodius, réduit à lui-même, ne sait que devenir ; il menace César, il menace Cicéron[6] ; mais il voit bien vite que le concours de César est la condition indispensable de sa fortune politique. C'est ainsi qu'un rapprochement se fait entre ces deux hommes qui ne peuvent se passer l'un de l'autre. César assure donc l'élection de Clodius ; elle ne paraît pas avoir souffert de difficultés. Le 10 décembre 59, P. Clodius Pulcher inaugure ses fonctions de tribun de la plèbe : il a enfin entre les mains l'instrument de vengeance et d'anarchie qu'il convoite depuis deux ans.

1. Cicéron, *Ep. ad Atticum*, II, 12, 2.
2. Cicéron, *Ibid.*, II, 7, 3.
3. Cicéron, *Ibid.*, II, 7, 3.
4. Cicéron, *Ibid.*, II, 18, 3 ; 19, 5 ; 22, 2 ; 24, 5.
5. Cicéron, *Ibid.*, II, 19, 4-5 ; IX, 2 *a*, 1 ; *de prov. consul.*, 17, 41.
6. Cicéron, *Ep. ad Atticum*, II, 22, 1.

Les triumvirs ont donné carte blanche à Clodius. Celui-ci veut avant tout tirer une éclatante vengeance de son ennemi personnel, Cicéron. Or, sa haine pour Cicéron sert très bien les ambitions secrètes de César : Cicéron est le chef autorisé du parti conservateur ; le souvenir de ses services, son éloquence peuvent le rendre redoutable. Cicéron ira en exil. On se débarrassera aussi de Caton ; il n'a pas la même influence, mais les hommes à principes peuvent gêner les ambitieux qui rêvent de monter à l'assaut de la République. Il y a bien encore le consul Bibulus, collègue et adversaire déclaré de César ; mais celui-ci n'est guère à craindre, il suffira de lui fermer la bouche un bonne fois. En effet, Bibulus ayant voulu, à l'expiration de son consulat, ajouter quelques mots au serment d'usage, Clodius lui fit défense de parler, et force fut à Bibulus de se soumettre au veto du tribun[1].

Pour frapper les deux illustres victimes, abandonnées par les triumvirs à ses coups, Clodius s'y prit très habilement, avec un esprit politique qu'on ne trouve pas souvent chez les démagogues. Au lieu de les attaquer directement, il feignit de les ignorer ; il se contenta de déposer en décembre, quand César était encore consul, quatre projets de loi qui devaient faire de leur auteur le novateur le plus hardi et le plus populaire de la République. Quand ces lois auront été votées, Clodius, fort de sa popularité, se tournera brusquement vers les ennemis de César et les siens qui n'auront pu prévenir ses coups.

Voulait-on conquérir la faveur de la populace du Forum, « cette sangsue du trésor, toujours demandant et toujours affamée[2] ? » On déposait un projet de loi agraire. Cependant Clodius n'en fit rien. Il savait qu'il y avait une mesure encore plus populaire. Le véritable ami du peuple n'était pas celui qui l'exilait loin de Rome sur quelques misérables arpents de terre ; c'était celui qui le gardait dans la capitale, qui le laissait prendre part au trafic des élections, aux fêtes publiques, et qui entretenait son oisiveté par des distributions de blé faites au nom de l'État. Clodius déposa donc une loi sur les distributions de blé. En 123, C. Gracchus avait fait voter la première loi « frumentaire ; » elle assurait à tout citoyen domicilié à Rome cinq boisseaux de blé (43 litres) par mois, à raison de 6 as 1/3 ou 0 fr. 24 le boisseau ;

1. Dion Cassius, XXXVIII, 12.
2. Cicéron, *Ep. ad Atticum*, I, 16, 11.

après lui, on avait encore abaissé ce chiffre dérisoire; mais pour la première fois le projet de Clodius établissait la gratuité complète du blé distribué mensuellement[1]. Quels cris de joie durent saluer l'affichage de cette proposition ! Le blé pour rien ! Jamais démagogue n'avait donné au peuple une plus grande preuve de son amour. La preuve ne coûtait rien à Clodius; en revanche, elle coûtait fort cher à l'État, qui allait voir la cinquième partie de ses recettes absorbée par les frais énormes de ces distributions[2]; mais quel est le chef politique à qui son parti ait fait un crime d'être généreux aux dépens des deniers publics ?

Ce premier projet fondait sur des bases inébranlables la popularité du nouveau tribun; celui qui le suivit la porta jusqu'aux nues. Six ans auparavant, le sénat avait ordonné la dissolution de toutes les associations, de tous les « collèges, » comme on disait à Rome, à l'exception de quelques corps de métier[3]. Le projet de Clodius rendait l'existence légale à toutes les sociétés, en particulier « aux collèges des carrefours, » où les esclaves pouvaient se faire inscrire[4]. Avec cette loi l'émeute sera légalement organisée; Clodius trouvera dans les collèges des bandes disciplinées, prêtes à toutes les violences.

Un autre tribun se serait contenté de ces deux propositions : leur auteur était assuré de voir toute la populace se lever au premier appel. Cependant Clodius pensa qu'il serait plus habile de désorganiser à l'avance les forces des cicéroniens, en déposant deux projets de lois qui auraient deux avantages immenses : recruter à sa propre cause des partisans jusque parmi les chevaliers et les sénateurs, saper à leur base les principes fondamentaux du droit public. Tel fut l'objet de deux nouvelles propositions; l'une visait le dépôt même des projets de loi, l'autre les attributions des censeurs. La première faisait défense à tout magistrat « d'observer le ciel » aux jours où il était légal de convoquer le peuple; elle autorisait en outre le dépôt des projets de loi à tous les jours, quels qu'ils fussent, que le calendrier romain qualifiait de « fastes[5]. » La seconde interdisait aux censeurs de faire aucune

1. Asconius, *in Pisonian.*, p. 9; Scholiasta Bobiensis, p. 301; Dion Cassius, XXXVIII, 13.

2. Cicéron, *pro P. Sestio*, 25, 55; Schol. Bob., p. 301.

3. Asconius, *in Pisonian.*, p. 7; *in Cornelian.*, p. 75.

4. Cicéron, *pro P. Sestio*, 25, 55; *in Pisonem*, 4, 9; Asconius, p. 8-9; Dion Cassius, XXXVIII, 13.

5. Cicéron, *de prov. cons.*, 19, 46; *pro P. Sestio*, 15, 33; Asconius, *in Piso-*

radiation dans les listes du sénat, si les intéressés n'avaient été auparavant accusés et condamnés par les deux censeurs[1].

En défendant « d'observer le ciel, » le projet de Clodius visait la célèbre loi Ælia et Fufia ; Cicéron a raison de l'appeler « le rempart et le soutien de la paix publique[2], » car elle frappait de nullité tout comice, du moment qu'un magistrat avait déclaré « qu'il observait le ciel. » L'arme avait été longtemps excellente contre les ambitieux et les révolutionnaires ; mais les conservateurs eux-mêmes avaient fini par l'émousser à force de s'en servir, Bibulus venait de l'employer contre César presque chaque jour de cette année. Clodius la brisait tout à fait : on ne pourra plus empêcher les volontés populaires par l'observation des signes célestes. Le projet de loi sur la censure n'avait pas un caractère moins subversif; cependant plus d'un sénateur dut se féliciter d'une mesure qui enlevait aux censeurs une partie de leur pouvoir discrétionnaire et sans appel.

Cicéron vit aussitôt que tout s'écroulait autour de lui : le sénat sans défense, lui-même à la merci de Clodius, tel serait l'effet de ces propositions désastreuses. Il ne lui restait qu'une ressource, les faire frapper d'opposition par le veto d'un tribun. Clodius prévint cette attaque par une véritable scène de comédie : il n'a pas de plus grand désir que de renouer de bonnes relations avec Cicéron ; il n'a pas l'ombre de haine contre lui ; Terentia, sa femme, est seule coupable de ce malentendu ; que Ninnius (le tribun gagné à Cicéron) laisse passer les propositions de loi, et Cicéron n'aura rien à craindre. Cicéron, le croirait-on ? fut pris à ce piège, il pria Ninnius de ne rien faire[3]. Alors les quatre projets de Clodius furent votés sans difficulté et reçurent force de loi le 4 janvier 58[4].

Clodius prit une dernière précaution : il acheta la complicité des consuls Gabinius et Pison, d'ailleurs gagnés à l'avance, par une loi sur l'attribution des provinces consulaires, qui était une nouvelle violation d'un principe de la constitution. Une loi célèbre de C. Gracchus avait décidé que le partage des provinces serait fait par le sénat avant l'élection des consuls à qui elles seraient

nian., p. 9 ; Dion Cassius, XXXVIII, 13. Cf. Lange, *Hist. intér. de Rome* (trad. franç.), II, p. 328.

1. Asconius, *in Pisonian.*, p. 5 ; Schol. Bob., p. 300.
2. Cicéron, *in Pisonem*, 4, 9.
3. Dion Cassius, XXXVIII, 14 ; cf. Plutarque, *Cicero*, 30, 3.
4. Cicéron, *in Pisonem*, 4, 9.

attribuées; la loi Clodia distribuait des provinces aux deux consuls en exercice, en attribuant à Pison la Macédoine et l'Achaïe, à Gabinius la Syrie, avec le droit d'y emmener l'effectif militaire qu'ils voudraient[1]. Maintenant Clodius pouvait courir droit à ses ennemis.

Au mois de février, Rome vit paraître une nouvelle proposition de loi de ce tribun infatigable : « Quiconque aura fait mettre à mort sans jugement un citoyen romain sera frappé de l'interdiction de l'eau et du feu[2]. » Qui visait cette proposition inattendue, si elle ne visait pas Cicéron, qui, cinq ans auparavant, avait fait mettre à mort sans procès les complices de Catilina ? Mais Cicéron était couvert par un sénatus-consulte. Le sénatus-consulte était faux, répondra Clodius[3]; d'ailleurs, vrai ou faux, il n'y a pas eu procédure régulière. Le triomphe du tribun fut plus grand qu'il n'avait osé l'espérer. Dès que sa proposition fut affichée, Cicéron quitta ses ornements de sénateur pour l'habit de chevalier et parcourait les rues en suppliant; il avouait donc que la loi de Clodius était faite contre lui. Le malheureux fut abreuvé d'humiliation ; les bandes de Clodius le poursuivaient dans la rue de leurs injures, lui jetaient de la boue et des pierres[4]. En même temps, les consuls faisaient défense au sénat de prendre des habits de deuil[5], aux chevaliers d'envoyer des députations[6], et les clodiens se chargeaient de disperser par la force les sénateurs et les chevaliers récalcitrants[7]. Enfin, Clodius fait voir que son projet a l'approbation des personnages les plus considérables; dans une assemblée tenue au cirque Flaminius, il fait déclarer, plus ou moins expressément, par les deux consuls, par César, que le supplice de Lentulus et des autres conjurés a été illégal[8]. Cicéron peut-il compter sur Crassus ? Mais il ne cache pas ses sympathies

1. Cicéron, *de domo*, 9, 23-24; 21, 55; 23, 60; *in Pisonem*, 16, 37; *pro P. Sestio*, 10, 24; 25, 55.

2. Velleius Paterculus, II, 45; Dion Cassius, XXXVIII, 14.

3. Cicéron, *de domo*, 19, 50.

4. Plutarque, *Cicero*, 30, 4; Appien, *de bel. civ.*, II, 15; Dion Cassius, XXXVIII, 14.

5. Cicéron, *pro Plancio*, 35, 87; *cum senatui gratias egit*, 7, 16; Schol. Bob., p. 249; Plutarque, *Cicero*, 31, 1; Dion Cassius, XXXVIII, 16.

6. Cicéron, *cum senatui gratias egit*, 5, 12; *pro P. Sestio*, 19, 29; *in Pisonem*, 27, 64.

7. Cicéron, *pro Milone*, 14, 37; Dion Cassius, XXXVIII, 16.

8. Cicéron, *cum senatui gratias egit*, 6, 13; *in Pisonem*, 6, 14; Dion Cassius, XXXVIII, 16.

pour Clodius. Sur Pompée? Mais il refuse de le recevoir. Il n'a plus qu'à prendre le chemin de l'exil. Hortensius et Caton le lui conseillent comme un acte de patriotisme[1]. Il quitte Rome au milieu de mars. Aussitôt la loi de Clodius est votée; mais le tribun veut davantage. Il veut qu'une loi spéciale et personnelle ordonne la confiscation des biens de Cicéron, lui interdise le séjour à moins de quatre cents milles de Rome et défende de proposer son rappel[2]. Il prit soin de respecter les formalités légales pour que la loi contre l'homme qu'il détestait le plus ne pût être annulée pour vice de forme[3]; mais cette loi odieuse, dirigée contre un individu isolé, n'avait pas moins été, comme le dit Cicéron, « prescrite par des esclaves, gravée par la violence, imposée par le brigandage, quand le sénat était anéanti, les gens de bien chassés du Forum, la République asservie[4]. »

Vis-à-vis de Caton on ne pouvait invoquer ni forger un texte de loi; mais il était permis d'imaginer quelque mission lointaine, de la lui offrir, au besoin de la lui imposer. Or, Clodius se rappelait un roi de Chypre, Ptolémée, qui avait jadis offert pour le racheter des pirates l'aumône misérable et insuffisante de deux talents[5]; ce Ptolémée est très riche, ses richesses rempliront à merveille le trésor public en partie vidé par les frais des distributions de blé. Clodius songe encore à faire rentrer dans leur patrie des Byzantins exilés, avec lesquels il est en relations d'argent[6]. En conséquence, un nouveau projet de loi donnait à Caton deux missions, l'une en Chypre pour détrôner Ptolémée, l'autre à Byzance, pour y faire rentrer les exilés[7]. Rien n'était plus facile que de le faire voter; mais comment faire accepter de Caton, homme rigide et tout d'une pièce, une mission qui était en partie un acte de brigandage? Clodius y réussit cependant. Le sourire aux lèvres, il va rendre visite à Caton : pour ce citoyen, unique par l'austérité de ses mœurs, unique par son dévouement à l'État,

1. Dion Cassius, XXXVIII, 16-17; Plutarque, *Cicero*, 30-31.
2. Cicéron, *de domo*, 17, 44; 18, 49; 19, 50; *cum senatui gratias egit*, 4, 8; *Ep. ad Atticum*, III, 4; Tite-Live, *Epit.*, CIII; Plutarque, *Cicero*, 32, 1.
3. Cicéron, *de domo*, 16, 42; cf. *de prov. cons.*, 19, 45.
4. Cicéron, *in Pisonem*, 13, 30. — Cette seconde loi sur Cicéron fut votée en avril; voy. Lange, *Hist. intér. de Rome*, II, p. 335.
5. Appien, *de bel. civ.*, II, 23.
6. Cicéron, *de domo*, 50, 129.
7. Cicéron, *de domo*, 8, 20; 20, 52; Schol. Bob., p. 301; Dion Cassius, XXXVIII, 30; Florus, I, 44; Velleius, II, 45.

il ne trouve pas de termes dignes de son admiration et de son respect; heureusement, grâce à son titre de tribun, il peut lui donner une preuve efficace de ses sentiments, il a songé à le charger des affaires de Chypre; il n'y a pas de mission plus honorable, que de gens ont intrigué pour l'avoir! Mais lui n'a pas hésité, il la réserve au plus digne, à Caton. Caton s'attendait à tout d'un Clodius; il trouva pourtant que c'était pousser trop loin l'impudence. « Il ne s'agit pas d'une faveur, dit-il, mais d'une machination perverse; il ne consentira pas à se laisser exiler à Chypre sous le prétexte d'une mission. » « Soit, réplique Clodius, tu n'es pas de cet avis; eh bien! sache qu'on t'embarquera pour Chypre et pour Byzance, malgré toi. » Quand la loi fut votée, les idées de Caton se modifièrent; qu'il refuse d'obéir: voilà la guerre civile déchaînée à Rome, Clodius trouvera quelques coquins de son espèce pour les affaires de Chypre. Il valait mieux faire ce sacrifice aux intérêts de l'État[1] et se résigner par patriotisme à paraître le complice et l'envoyé de Clodius. Il partit donc pour Chypre et Byzance peu après le départ de Cicéron. Le triomphe de Clodius était complet.

Jusqu'ici, l'auteur de tant de lois s'était conduit comme l'agent des triumvirs. Il s'en vantait ouvertement: Pompée, Crassus, César étaient ses inspirateurs; César lui avait écrit une lettre pour le féliciter d'avoir éloigné Caton, avec cet en-tête éloquent par sa simplicité familière: « César à Pulcher[2]. » Mais Clodius pouvait-il se résigner à n'être que l'agent d'autrui? L'homme qui, en quatre mois à peine, a su donner le blé au peuple pour rien, rétablir les sociétés secrètes, faire tomber les barrières religieuses, amoindrir la censure, exiler Cicéron, éloigner Caton, qui, dans Rome, tient la place du sénat et de tous les magistrats, cet homme n'aurait pas l'ambition bien naturelle de travailler pour lui-même? Tout l'invite à exploiter sa propre puissance à son profit. César est parti pour les Gaules à la fin de mars en lui laissant le champ libre; Crassus est un personnage sans valeur dans le triumvirat; Pompée est un général vaniteux et indécis, qui n'est pas de force à se mesurer avec lui et avec ses bandes.

Les bandes de Clodius sont restées célèbres. Je ne crois pas que

1. Plutarque, *Cato minor*, 34, 2-3: Cicéron, *pro P. Sestio*, 28-29, 60-63.
2. Cicéron, *de harusp. resp.*, 22, 47; *pro P. Sestio*, 17, 39-40; *pro Plancio*, 35, 86; *de domo*, 9, 22.

personne, à aucune époque, ait fait preuve d'un talent égal au sien pour enrôler, pour dresser des émeutiers, des pillards, des incendiaires, des assassins; il résolut ce problème où d'autres démagogues ont échoué, il disciplina l'anarchie. Cicéron parle quelque part de l'armée clodienne[1], le mot n'est pas une exagération d'orateur : c'était bien une armée avec ses décuries, ses centuries, ses officiers, son général. Ce qu'il y avait de plus étonnant et de plus triste, c'est que Clodius pouvait, grâce à sa loi sur les collèges, donner à la formation de ses bandes l'apparence de la légalité. Sous le prétexte de recenser les membres des collèges pour le rétablissement des sociétés secrètes, il procédait à un véritable enrôlement de la populace. Assis au tribunal d'Aurelius, sur le Forum, il recevait les noms des petites gens quartier par quartier; il dressait avec ces listes des corps de dix hommes, des décuries ou des manipules : c'était comme son unité de bande; dix décuries formaient une centurie ou une cohorte[2]. Dans ces cadres il versait des esclaves, des affranchis, des gladiateurs, des hommes libres, anciens soldats de Catilina, et jusqu'à de grossiers paysans qu'on était allé chercher dans les solitudes des Apennins[3]. L'état-major répondait à la qualité des troupes; le principal chef était un affreux coquin, du même nom que le tribun, Sex. Clodius, qui terrorisa Rome pendant six ans. Cette armée avait son arsenal dans le temple de Castor au Forum; les clodiens l'avaient isolé de la rue en supprimant les escaliers; tant que dura le tribunat, il fut comme la citadelle du plus épouvantable brigandage[4]. Clodius avait tout, soldats, officiers, forteresse.

Les bandes commencèrent à donner dès le mois de mars contre la maison et les villas de Cicéron, qui furent pillées, incendiées, démolies[5]; on les vit encore, lors d'un procès intenté à Vatinius, le tribun césarien de l'année précédente, se jeter sur le tribunal, disperser les juges, culbuter les sièges, briser les urnes[6]. Clodius

1. Cicéron, *pro P. Sestio*, 38, 81; 39, 85.

2. Cicéron, *de domo*, 21, 54; *pro P. Sestio*, 15, 34; *cum populo gratias egit*, 5, 15. — Sur la constitution de ces bandes, voy. Th. Mommsen, *De collegiis et sodalicitis Romanorum*. Kiliæ, 1843, p. 57 et suiv.

3. Cicéron, *de domo*, 50, 129; *pro Milone*, 9, 26.

4. Cicéron, *pro P. Sestio*, 15, 34; *in Pisonem*, 5, 11; 10, 23.

5. Voyez pour plus de détails l'étude de Gentile, *Clodio e Cicerone*, Milan, 1876, in-18.

6. Cicéron, *in Vatinium*, 14, 33-34; Schol. Bob., p. 310; cf. Lange, *Hist. intér. de Rome*, II, p. 338.

sait à présent ce qu'il pourra faire au moment voulu; il ne tarde pas davantage à attaquer Pompée. Il imagine de faire évader Tigrane, fils du roi d'Arménie, que le vainqueur de Mithridate avait ramené à Rome comme otage et confié à la garde d'un de ses amis, le sénateur Flavius. Ceci encore est une scène de comédie comme on en trouve plusieurs dans cette vie d'anarchiste. Flavius était à dîner chez Clodius; celui-ci le prie de faire venir un moment le jeune Arménien; il tient à voir un prince que Pompée a vaincu. Flavius y consent, envoie chercher Tigrane, et Clodius lui donne place à table. Le repas se passe à merveille; mais à la fin Clodius refuse, sous je ne sais quel prétexte, de rendre son hôte. Colère de Flavius, qui court prévenir Pompée; Pompée fait redemander Tigrane à Clodius, mais Tigrane avait disparu. On sut qu'il s'était empressé de quitter Rome, de gagner la mer, de s'embarquer, et que le mauvais temps ou la perfidie des matelots complices de Clodius l'avait arrêté à Antium. Sex. Clodius avait été dépêché par Clodius pour lui ramener le prince. En revenant avec sa bande, il rencontra à quatre milles de Rome, sur la voie Appienne, Flavius et les siens qui venaient lui disputer sa proie. Une bataille s'engage, les clodiens sont vainqueurs, Flavius s'échappe à grand'peine après avoir laissé nombre des siens sur le lieu du combat[1].

Cette aventure plaisante, qui dut mettre les rieurs du côté du tribun, fut bientôt suivie d'attaques plus directes. Clodius fait annuler quelques-uns des actes de Pompée en Asie; ainsi il donne par une loi à un Asiatique, Brogitarus, le titre de roi et la garde du sanctuaire de la Grande Mère de Pessinonte, que Pompée avait jadis octroyés à son beau-père Dejotarus[2]. Il menace la personne même de Pompée. Un jour on arrête dans le vestibule du sénat un esclave de Clodius armé d'un poignard, il avoue que son maître l'avait aposté pour tuer Pompée. Un mois plus tard, en septembre, Pompée doit soutenir un véritable siège dans sa maison contre les bandes de Clodius. Cette fois encore il eut la vie sauve; mais il se garda bien de se faire voir en public jusqu'à la fin de l'année[3].

1. Asconius, *in Milonian.*, p. 47-48; Schol. Bob., p. 284; Dion Cassius, XXXVIII, 30; cf. Cicéron, *pro Milone*, 7, 16; 14, 37.
2. Cicéron, *pro P. Sestio*, 26, 56; *de harusp. resp.*, 13, 29.
3. Cicéron, *pro Milone*, 7, 18; Asconius, *in Milonian.*, p. 47; Plutarque, *Pompeius*, 49, 2.

Pompée était hors de combat. Pourquoi Clodius n'attaquerait-il pas à présent Jules César? Son attitude pendant les derniers mois de son tribunat fut la plus étonnante de ses nombreuses métamorphoses. Lui, qui avait fait une loi pour défendre d'observer les signes célestes, on le vit tout d'un coup devenir l'ami de Bibulus, qui avait passé son consulat à les observer. Il le fait comparaître dans l'assemblée du peuple, il lui fait déclarer que les lois de César ont les auspices contre elles, et il conclut qu'un sénatus-consulte doit les casser. Que le sénat abolisse ces lois, et lui, Clodius, il promet, à ce prix, de rapporter à Rome sur ses épaules Cicéron lui-même[1]! Le sénat se garda bien de donner les mains à cette incroyable palinodie, il dut s'amuser beaucoup de voir quel singulier auxiliaire César s'était donné; mais il ne voulut pas faire lui-même le jeu de Clodius ni lui laisser la gloire de rappeler le grand consulaire.

Ce fut le dernier épisode de ce tribunat si bien rempli. Quand Clodius quitta ses fonctions, le 10 décembre 59, il pouvait être fier de son œuvre; il n'avait perdu ni son temps ni sa peine. Après une année de nouveautés, de violences et d'anarchie, il pouvait emporter la conviction qu'il avait frappé à mort la constitution et la République; il leur avait donné le coup de grâce, elles ne s'en relèveront pas.

IV.

Clodius était redevenu simple citoyen, il ne pouvait exercer une nouvelle magistrature, l'édilité, que dans un an; mais ni lui ni ses bandes n'avaient rien perdu de leur puissance. On le vit bien au mois de janvier quand le tribun Fabricius voulut soumettre au peuple un projet de loi pour le rappel de Cicéron. Le Forum, occupé dès la nuit par les clodiens, ressemblait à une place d'armes. Dès que Fabricius commence la lecture de sa proposition, un tapage infernal éclate dans tous les coins; les clodiens s'élancent, se jettent sur Fabricius et ses partisans, blessent et tuent au hasard. Clodius vole de droite et de gauche pour enflammer les siens. A ce moment, Quintus, le frère de Cicéron, arrive pour implorer le peuple en faveur de l'exilé; il est entouré,

1. Cicéron, *de domo*, 15, 40; *de harusp. resp.*, 23, 48; *de prov. consul.*, 18, 43.

insulté, frappé, foulé aux pieds, laissé pour mort[1]. Le surlendemain, autres scènes d'anarchie; la fureur des bandes se porte sur le tribun Sestius, qui, au crime d'être allé trouver César pour Cicéron[2], joignait celui d'avoir interdit la parole au consul Metellus, cousin de Clodius et ennemi en ce moment de l'exilé; Sestius put se sauver, mais non sans de graves blessures[3]. Rome est le théâtre de batailles continuelles. Le sénat s'était décidé à son tour à dresser des bandes, à opposer esclaves à esclaves, gladiateurs à gladiateurs. Le Clodius des bandes sénatoriales fut le célèbre Milon, dont l'éloquence intéressée de Cicéron a fait un héros et une victime, mais qui ne le cédait guère à son ennemi en audace et en violence. A un moment, les miloniens furent maîtres des rues et par suite des suffrages; ils en profitèrent pour faire passer, au commencement d'août, la loi sur le rappel de Cicéron[4].

Clodius assista, la rage dans le cœur, à l'entrée triomphale de son ennemi; mais son esprit lui offrait mille ressources pour perpétuer l'anarchie. Son premier prétexte fut une famine qui sévissait sur Rome depuis quelques semaines et qui s'accrut au retour de Cicéron. On n'en pouvait douter, c'était une manœuvre du parti sénatorial; Cicéron et ses pareils voulaient affamer le peuple, supprimer la gratuité des distributions. Des bandes de gamins parcouraient les rues la nuit en criant mille injures contre Cicéron, ou bien encore les clodiens attaquaient en plein jour les consuls à coups de pierre[5]. Cependant les aristocrates restèrent unis; le sénat, sur la proposition de Cicéron, confia pour cinq ans à Pompée le service des subsistances avec des pouvoirs extraordinaires[6].

Vint ensuite la question de la maison de Cicéron. Celui-ci réclamait l'usage de sa maison, sur l'emplacement de laquelle Clodius avait fait élever un temple de la Liberté. La cause était de la compétence des pontifes; c'est devant eux que Cicéron prononça son plaidoyer *sur sa maison*; il obtint gain de cause.

1. Cicéron, *pro P. Sestio*, 35, 75-77; *pro Milone*, 14, 38; Plutarque, *Cicero*, 33, 2.
2. Cicéron, *pro P. Sestio*, 33, 71.
3. Cicéron, *Ibid.*, 37, 79-80; *Ep. ad Q. fr.*, II, 3, 6; Schol. Bob., p. 292.
4. Dion Cassius, XXXIX, 8.
5. Cicéron, *Ep. ad Atticum*, IV, 1, 6; *de domo*, 5, 12-13; 6, 14; *cum senatui gratias egit*, 3, 7; Dion Cassius, XXXIX, 9.
6. Cicéron, *de domo*, 5, 12-13; 6, 14; *cum senatui gratias egit*, 3, 7.

Clodius eut cependant l'audace d'annoncer que les pontifes avaient décidé pour lui; il essaya aussi d'empêcher la rédaction du sénatus-consulte qui confirmait la sentence des juges; mais ses tentatives « d'obstruction » échouèrent[1]. Il n'y avait plus qu'à faire donner les bandes. Un jour de novembre, les ouvriers qui travaillaient à la maison de Cicéron sont assaillis et expulsés; de là les clodiens courent à la maison de son frère et y mettent le feu. Un autre jour, Cicéron fut poursuivi sur la voie Sacrée à coups de pierres, de bâtons et d'épées; il n'eut que le temps de se réfugier dans un vestibule[2].

Les batailles de ce genre ne cessaient plus; Clodius avait posé dès le mois de juillet sa candidature à la place d'édile curule[3], et Milon voulait empêcher à tout prix la tenue des comices électoraux. Clodius, résolu à en finir, vint attaquer Milon chez lui; ce fut un siège en règle. Toute l'armée de Clodius était là, les uns l'épée à la main, les autres avec des torches; Clodius avait établi son quartier général dans une maison voisine; mais les assiégés font à l'improviste une sortie vigoureuse, culbutent les clodiens, poursuivent Clodius, qui se tapit dans une cachette[4]. Souvent les sénateurs craignent pour eux-mêmes jusque dans le sénat : un jour, les clodiens, massés dans le Forum et sur les escaliers de la curie, poussèrent de tels hurlements contre Milon que le sénat s'empressa de lever la séance sans passer au vote[5].

On était arrivé en décembre et Milon empêchait toujours la tenue des comices. Heureusement pour Clodius, il y avait quelques membres du parti sénatorial « qui jadis avaient coupé les ailes à Cicéron et qui n'étaient pas d'humeur à présent à les laisser repousser[6]. » Crassus en était; il pensait que l'édilité de Clodius pourrait servir ses projets personnels sur le rétablissement à Alexandrie du roi Ptolémée Aulétès. Aussi, d'accord avec d'autres aristocrates, il fit fixer les comices au 22 janvier 56. Pendant quelques jours, « l'attente d'une furieuse édilité » suspendit la vie publique; l'architecte du frère de Cicéron hésitait à entre-

1. Cicéron, *Ep. ad Atticum*, IV, 2, 3-5; Dion Cassius, XXXIX, 11.
2. Cicéron, *Ep. ad Atticum*, IV, 3, 2-3.
3. Cicéron, *pro P. Sestio*, 55, 118.
4. Cicéron, *Ep. ad Atticum*, IV, 3, 3; *pro P. Sestio*, 39, 85; *pro Milone*, 14, 38.
5. Cicéron, *Ep. ad Q. fr.*, II, 1, 1-3.
6. Cicéron, *Ep. ad Atticum*, IV, 2, 5.

prendre des travaux dans sa maison[1]. Enfin les comices purent se tenir, et Clodius fut nommé édile.

Il y avait bien loin d'un édile à un tribun. L'édile était simplement un fonctionnaire de police; il devait veiller aux approvisionnements, à la célébration des jeux publics, à l'entretien et à la police générale de la ville. Cependant, entre les mains de Clodius, l'édilité devint une arme presque aussi terrible que le tribunat. Dès son entrée en fonctions, il intente un procès à Milon sur le chef des violences commises par lui l'année précédente pour faire passer la loi du rappel de Cicéron[2]. Le motif du procès était plaisant de la part de l'accusateur, lequel n'ignorait pas d'ailleurs que le procès aboutirait, selon toute vraisemblance, à un acquittement, car l'accusé avait pour lui tout le parti aristocratique, Pompée et Cicéron en tête; mais un procès de ce genre devait être fécond en incidents, et, pour les bandes de Clodius, il y avait encore de belles journées à attendre. Au lieu de se conformer à l'usage et de traduire Milon devant un jury spécial convoqué à titre extraordinaire, Clodius imagina de recourir à la forme surannée de l'assignation devant le peuple et de l'enquête contradictoire. La cause se débattait alors devant les comices en trois séances non consécutives; dans une quatrième, à un mois environ d'intervalle, le peuple rendait la sentence. On devine si une pareille procédure, avec une publicité si éclatante, avec des retards si longs, était favorable à des scènes scandaleuses. Voici comment Cicéron rendait compte à son frère de la seconde convocation : « Le 6 février, Milon a comparu. Pompée a parlé ou plutôt a eu l'intention de parler. A peine s'était-il levé que la bande de Clodius se mit à pousser des clameurs, et, durant tout son discours, les cris, les injures, les gros mots ne cessèrent pas. Il alla cependant jusqu'au bout (car, il faut le dire à sa louange, il a su les regarder en face, il a dit tout ce qu'il avait à dire et, dans les instants de silence, sa voix s'élevait avec autorité). Après donc qu'il eut conclu, Clodius se lève, mais alors les nôtres, par représailles, font un tel vacarme qu'il en perd les idées, la parole, la couleur. Cette scène a duré de la sixième heure, où Pompée a fini de parler, jusqu'à la huitième, et cela au milieu de toutes les

1. Cicéron, *Ep. ad Q. fr.*, II, 2, 2.
2. Cicéron, *pro P. Sestio*, 44, 95; Dion Cassius, XXXIX, 18; Schol. Bob., p. 288.

injures possibles, de couplets ignobles sur Clodius et Clodia. Hors de lui et tout pâle, Clodius lançait des apostrophes aux siens au milieu du vacarme : « Qui est-ce qui fait mourir le peuple de « faim? » Et ses bandes de répondre : « C'est Pompée. » — « Qui « est-ce qui veut aller à Alexandrie? » — « C'est Pompée. » — « Qui voulez-vous y envoyer? » — « C'est Crassus. » Crassus était là, disposé peu favorablement pour Milon. A la neuvième heure, comme à un signal donné, voilà les clodiens qui se mettent à cracher sur les nôtres. Notre fureur éclate. Ils s'avancent pour nous expulser, mais les nôtres s'élancent, les clodiens tournent le dos, Clodius est précipité de la tribune. Moi aussi je m'esquive, de crainte de quelque chose dans la bagarre[1]. »

Cette année vit plusieurs causes célèbres, qui étaient surtout des procès politiques : ce procès de Milon, qui semble avoir été abandonné par Clodius; le procès de Sestius, tribun sortant, que Clodius avait fait accuser de brigue et de violence, et dont Cicéron assura l'acquittement unanime par un de ses plus beaux plaidoyers politiques; le procès de Sex. Clodius, l'âme damnée du démagogue, que l'influence de Clodia parvint à faire acquitter[2]; le procès de Cælius, un des amants de Clodia, dans lequel Cicéron s'en est donné à cœur joie sur le compte de la Médée du Palatin et de son frère. Clodius pensa trouver sa revanche dans un nouveau débat sur la maison de Cicéron. Le collège des aruspices avait dit que des bruits souterrains, entendus dans le Latium, avaient pour cause la profanation des lieux consacrés; Clodius déclara, en sa qualité d'édile, que ces mots ne pouvaient s'entendre que de la violation faite par Cicéron du temple de la Liberté bâti sur l'emplacement de sa maison; à quoi Cicéron répondit par son discours *sur les réponses des aruspices*. En même temps, les Miloniens faisaient bonne garde autour de la maison de Cicéron; bien leur en prit, car un jour les clodiens se présentèrent pour la démolir[3]. Cicéron imagine alors de rendre à Clodius violence pour violence; il va enlever au dépôt des archives du Capitole les inscriptions qui rappelaient les actes et les lois du tribunat de son ennemi; Clodius vient les reprendre et les scelle

1. Cicéron, *Ep. ad Q. fr.*, II, 3, 2; cf. *Ep. ad famil.*, I, 56, I. — Plutarque raconte à peu près les mêmes scènes (*Pompeius*, 48), mais en les plaçant par erreur sous le tribunat de Clodius.

2. Cicéron, *pro Cælio*, 32, 78; *Ep. ad Q. fr.*, II, 6, 6.

3. Dion Cassius, XXXIX, 20.

dans sa maison; Cicéron, qui tient à ne pas avoir le dessous dans cette affaire, les enlève de nouveau[1]. Voilà les enfantillages où s'amusaient les deux personnages les plus en vue de Rome, quand les triumvirs resserraient leur alliance aux conférences de Lucques.

Clodius n'avait pas tardé à se convaincre que ses bandes n'étaient qu'une partie de sa puissance. Ce qui avait fait sa force au début de son tribunat, c'était son union avec les triumvirs; le jour où, trompé sur ses propres forces, il avait brusquement déchiré le pacte, il avait pu mettre l'anarchie à l'ordre du jour; mais quel avantage réel en avait-il retiré? Aussi le vit-on bientôt dessiner une nouvelle évolution vers ses anciens alliés; dans un discours, il couvrit d'éloges le nom de Pompée, son illustre ami, le seul général de la République[2]. La paix fut bientôt conclue; la condition était le concours de Clodius et de ses bandes pour assurer le succès de Pompée et de Crassus à la prochaine élection consulaire. Les triumvirs n'avaient pas appelé Clodius à Lucques; ils ne pouvaient lui faire des avances après tous les affronts qu'il leur avait prodigués; mais, dès qu'il fit mine de revenir à eux, ils l'accueillirent à bras ouverts : on disait que César, qui, depuis quelque temps, semblait l'avoir oublié, lui avait écrit au sujet des démêlés qu'il avait alors avec Caton pour le règlement des affaires de Chypre[3]. Clodius mena la campagne consulaire avec sa science consommée; ce furent les mêmes scènes, plus violentes peut-être encore à cause de la complicité des triumvirs. Le résultat fut celui qu'on avait attendu de Clodius : Pompée et Crassus reçurent ou plutôt enlevèrent le consulat pour l'année 55.

Cette édilité si agitée fut suivie d'un petit moment d'accalmie. Clodius a dû s'absenter quelques mois pour une mission en Asie ou à Byzance, qui était le prix des services rendus aux nouveaux consuls : l'affaire, dit Cicéron, était pleine d'écus[4]. A son retour en 54, il songea à préparer sa candidature à la préture pour l'année suivante. Que s'est-il passé alors dans cet esprit si mobile? On le voit s'associer à Cicéron pour défendre avec lui M. Æmilius

1. Plutarque, *Cicero*, 34; Dion Cassius, XXXIX, 21; Schol. Bob., p. 345.
2. Cicéron, *de harusp. resp.*, 24, 51.
3. Dion Cassius, XXXIX, 23.
4. Cicéron, *Ep. ad Q. fr.*, II, 9, 2.

Scaurus, accusé de concussion[1]; une fois encore, il est brouillé avec Pompée, et César refuse de répondre à ses lettres[2]. Cependant, il ne se présente plus à la préture; les élections n'ont pu se faire à la date régulière, il serait préteur six mois à peine, il se réserve pour 52[3]. Alors il recommence ses manœuvres, il répète que César appuie sa candidature, il cherche à rentrer en grâce auprès de Pompée[4]; en même temps il enrôle des recrues nouvelles[5], il publie à l'avance les projets de lois qu'il déposera. L'un d'eux devait lui assurer une popularité sans égale dans les bas-fonds de la populace : Clodius parlait d'ouvrir aux affranchis les tribus rustiques[6]. Il faut savoir que les affranchis étaient inscrits dans les tribus de Rome, comme les citoyens romains, mais relégués exclusivement dans les quatre tribus dites urbaines; comme les votes des assemblées des tribus se comptaient non par tête, mais par tribu, il en résultait que les affranchis, malgré leur importance numérique, étaient une quantité négligeable. Qu'un novateur vînt à leur ouvrir les tribus rustiques, leur nombre, leur audace, leur esprit d'intrigue leur permettaient d'espérer faire la loi aux propriétaires fonciers jusqu'alors en majorité dans ces tribus. Des démocrates avaient déjà fait des tentatives dans ce sens; tout récemment encore, en 58, le tribun Manlius, collègue de Clodius, avait proposé une loi sur le suffrage des affranchis, que le sénat avait fait écarter[7]; mais, avec Clodius, qu'ils voient à l'œuvre depuis une douzaine d'années, les affranchis peuvent-ils douter un instant du succès de la mesure qui comblera leurs espérances politiques?

Tandis que Clodius remuait ciel et terre pour arriver à la préture, les ambitions n'étaient pas moins ardentes autour du consulat. Milon étant l'un des candidats à la magistrature suprême, Clodius avait à assurer et son succès et l'insuccès de Milon; il portait sur ses épaules, disait-il, tout le poids des comices[8].

1. Asconius, *in Scaurianam*, p. 20.
2. Cicéron, *Ep. ad Q. fr.*, III, 4, 2; 1, 11.
3. Cicéron, *pro Milone*, 9, 24; Schol. Bob., p. 346.
4. Cicéron, *pro Milone*, 32, 88; Schol. Bob., p. 344.
5. Cicéron, *pro Milone*, 9, 25; cf. Mommsen, *De collegiis*, p. 59.
6. Cicéron, *pro Milone*, 12, 33; 32, 87; 33, 89; Asconius, p. 52; Schol. Bob., p. 346.
7. Asconius, p. 46.
8. Cicéron, *pro Milone*, 9, 25.

Jamais il ne s'était trouvé à pareille fête : chaque jour amenait son émeute. Une fois, il tombe avec sa bande sur Cicéron et manque de le tuer[1] ; une autre fois, il est poursuivi par son ancien ami Marc-Antoine, le futur triumvir, et il court se barricader dans l'escalier d'une boutique de libraire[2] ; ses bandes dispersent les comices consulaires à coups de pierre[3]. En janvier 52, on n'avait encore pu élire ni les préteurs ni les consuls. Quand l'anarchie était déchaînée avec cette violence, comment s'étonner du combat de la voie Appienne, dont le génie d'un grand orateur a immortalisé le souvenir?

Le 20 janvier, Milon quittait Rome par la voie Appienne pour se rendre à Lanuvium, petite ville des environs, dont il était dictateur et où cette fonction l'appelait ; il était dans une voiture de voyage avec sa femme et un ami ; derrière lui venait toute une troupe d'esclaves et de gladiateurs. Auprès du village de Bovilles, vers la neuvième heure du jour, il rencontre Clodius à cheval qui rentrait d'Aricie à Rome avec une trentaine d'esclaves bien armés. Les deux ennemis passent sans rien se dire. Quelques gladiateurs de Milon, qui formaient comme son arrière-garde, insultent et attaquent des esclaves de Clodius ; en un clin d'œil la mêlée est générale. Clodius reçoit à l'épaule un coup de lance qui le jette à terre ; on le porte dans une cabane. Milon accourt, le fait tirer de son abri et le laisse cribler de blessures ; quand Clodius est tué et les siens dispersés, il se remet en route pour Lanuvium. Un peu plus tard, un sénateur qui rentrait à Rome fit ramasser le cadavre et le ramena dans la ville à la tombée de la nuit. Le lit funèbre du grand démagogue est dressé dans l'atrium de sa maison, au milieu des cris de sa femme Fulvie, en présence d'une foule d'esclaves et de petites gens. Toute la nuit, le Forum est occupé par la populace. Le lendemain, à la première heure, des tribuns font porter le corps au Forum pour l'exposer devant les Rostres ; mais le peuple, excité par Sex. Clodius, l'installe dans la curie Hostilia. En quelques minutes, un bûcher est improvisé avec le mobilier et les archives du sénat. Le feu ne consume pas seulement le cadavre, il consume encore la curie, la basilique Porcia et plusieurs maisons. Neuf jours plus tard, quand

1. Cicéron, *pro Milone*, 14, 37; Asconius, p. 48.
2. Cicéron, *Philip.*, II, 9, 21 ; 19, 48 ; 20, 49; *pro Milone*, 15, 40.
3. Cicéron, *de ære alieno Milonis*, 2, 3; Schol. Bob., p. 343.

le peuple célébrait au Forum le repas funèbre, les ruines de ce terrible incendie fumaient encore[1].

Ces funérailles révolutionnaires, célébrées par la populace entière, couronnaient, comme il le fallait, l'existence de Clodius. Il était juste que le démagogue, qui avait passé sa vie à monter à l'assaut de la République, incendiât par les flammes de son bûcher funèbre l'édifice vénéré qui était la citadelle politique de l'aristocratie.

V.

Il n'est pas d'infamie que Cicéron n'ait imputée à Clodius. La part faite à l'exagération d'un ennemi et d'un orateur, il restera bien difficile de réhabiliter la mémoire du frère de Clodia. Contentons-nous de répéter sur cette question de moralité le mot de Sénèque : « On aura toujours des Clodius, on aura rarement des Catons[2]; » ajoutons cependant que, si les Catons n'ont jamais été bien nombreux à aucune époque, les Clodius semblaient faits à merveille pour la période de corruption profonde qui a marqué la transition de la République à l'Empire.

Peut-on dire du rôle de Clodius qu'il ait été médité et voulu? Peut-on lui appliquer le mot d'un grand historien sur un grand politique, qu'il a eu l'intention des choses qu'il a faites? Je ne le pense pas. Vouloir indiquer dans ses actes un plan mûrement préparé, méthodiquement exécuté, ce serait aller contre la nature même de ce Protée de l'anarchie. Il y a des gens qui naissent conservateurs; lui, il est venu au monde avec un tempérament révolutionnaire. Il y a toujours eu dans les fantaisies de ce brouillon incorrigible quelque chose de l'humeur de l'enfant gâté qui s'amuse à briser les plus beaux jouets pour le simple plaisir de les voir en pièces. Rappelons-nous ses folles équipées dans l'armée de Lucullus et à Antioche; à vingt-six ans à peine, il provoque, sans l'ombre de raison, une sédition militaire et une émeute civile. Jeté dans la politique par une aventure galante, un adultère doublé d'un sacrilège, traduit en justice et acquitté par un verdict scandaleux, ce grand seigneur se fait plébéien,

1. Cicéron, *pro Milone*, 10; Asconius, *in Milonian.*, p. 32 et suiv.; Appien, *de bel. civ.*, II, 21; Dion Cassius, XL, 48-49.
2. Sénèque, *Ep. ad Lucilium*, 97.

tribun du peuple, démagogue, multiplie les lois révolutionnaires, déchaîne pendant six ans la guerre dans les rues. A cette passion innée pour l'émeute et l'anarchie, ajoutez un manque de suite incroyable dans les idées. Un jour, César n'a pas de plus chaud soutien ; le lendemain, de plus terrible adversaire. Dans ses rapports avec Pompée, il est impossible de dire combien de fois il a changé d'attitude. Pour une seule chose, sa haine contre Cicéron, cet anarchiste, plein de contradictions, n'a pas varié avec lui-même ; encore, pour lui faire honneur d'une idée fixe, ne faut-il pas prendre au sérieux le projet dont il parla un instant de rappeler d'exil Cicéron, ni se rappeler son rôle dans l'affaire de Scaurus. Clodius nous apparaît donc comme un esprit mal équilibré, comme un détraqué de la politique, qui improvise sa conduite au jour le jour, sans autre idée que de perpétuer l'anarchie et qui en cela cède à une passion irrésistible pour le bruit et le désordre.

Qu'est-il resté des nombreuses lois de 58? Laissons de côté les lois relatives à Cicéron, à Caton, à Brogitarus, qui n'avaient qu'un caractère privé ; prenons ses lois politiques. Toutes, moins une, ont sombré avec lui. L'observation des signes célestes a continué d'être une arme invincible entre les mains de Milon et de bien d'autres. La loi sur la censure a été abrogée l'année même de sa mort et la censure rétablie avec toutes ses attributions, comme avant 58[1]. Les collèges devaient être dissous par Jules César[2]. Seule, la loi sur la gratuité des distributions de blé a échappé au naufrage de la législation clodienne, car elle était au nombre de ces mesures politiques sur lesquelles les partis adverses eux-mêmes ne peuvent revenir ; mais la mesure était-elle bien nouvelle? Est-ce que depuis la loi frumentaire de C. Gracchus la gratuité des distributions n'apparaissait pas comme une nécessité, déplorable sans doute, mais inévitable? L'importance du rôle politique de Clodius n'est donc pas dans ce qu'il a fait, puisque à peu près rien de son œuvre n'a survécu ; elle est dans ce que son esprit d'anarchie a rendu possible. Clodius a travaillé pour un autre ; cet autre, dont il a été l'agent, parfois volontaire, le plus souvent inconscient, c'est Jules César.

Sans rechercher ici comment la République est morte à Rome

1. Dion Cassius, XL, 57.
2. Suétone, *Cæsar*, 42.

pour laisser la place au despotisme, on peut dire que cette grande évolution historique n'aurait pas été si prompte, si complète, si généralement acceptée sans le concours de ce gentilhomme démagogue. On ne prétend pas qu'il a suffi pour préparer la dictature; ce serait exagérer singulièrement son rôle et méconnaître l'influence manifeste de tout un ensemble d'autres causes beaucoup plus générales et beaucoup plus efficaces. On prétend seulement que, du moment où tout portait au gouvernement personnel, nul ne pouvait plus faire et n'a plus fait que l'homme qui a pris plaisir, au milieu d'une anarchie sans exemple, à bafouer la justice et la religion, à briser l'union des conservateurs, à démolir pièce à pièce la constitution, à en jeter les débris sur la place ensanglantée du Forum, à confisquer pour lui-même les pouvoirs qui étaient répartis entre les différents magistrats et le sénat. Depuis le tribunat de 58 jusqu'au combat de la voie Appienne, on peut dire qu'il n'y a plus eu à Rome ni magistrats, ni comices, ni sénat, ni République même; il y a eu Clodius et ses bandes. « Mon cher Atticus, écrivait Cicéron en 54, nous n'avons pas seulement perdu le sang et la moëlle, nous avons perdu jusqu'à la figure et aux apparences de notre vieille république[1]. » Oui, elle était bien morte, l'antique constitution. Depuis les Gracques, elle avait supporté, avec plus ou moins de bonheur, bien des assauts; mais celui que Clodius avait mené avec tant de furie avait été le coup de grâce. A présent, il fallait reconstruire tout l'édifice politique. Le reconstruire avec les mêmes matériaux, personne n'y songeait; Clodius n'avait pas laissé une pierre intacte : la maison devait être entièrement neuve. Quel architecte saura déblayer les ruines et bâtir l'édifice approprié aux besoins du jour? Les aruspices avaient déclaré que le gouvernement tomberait aux mains d'un seul[2]; à cet égard, tout le monde était un peu aruspice. Dès l'année 54, « on sentait, dit Cicéron, comme une odeur de dictature[3]. » Aussi, quand la dernière campagne électorale de Clodius, quand sa mort et ses funérailles eurent porté le désordre à son comble, on imagina que le remède était de nommer pour quelque temps Pompée seul consul : c'était la dictature avec le titre en moins; mais Pompée ne devait pas plus

1. « Amisimus omnem non modo succum ac sanguinem, sed etiam colorem et speciem pristinam civitatis. » *Ep. ad Atticum*, IV, 16, 10.

2. Cicéron, *de harusp. resp.*, 19, 40; 25, 54.

3. Cicéron, *Ep. ad Atticum*, IV, 16, 11 : « ... est nonnullus odor dictaturæ. »

avoir la chose que le titre. Le seul homme capable d'enchainer la démagogie et de reconstruire l'État, c'était Jules César, dont la complicité avait permis à Clodius d'amonceler les ruines et de perpétuer l'anarchie.

César avait fait passer Clodius dans les rangs de la plèbe; il l'avait fait nommer tribun; et, une fois tribun, il lui avait lâché la bride. Au milieu de ses plus grandes violences, il avait paru l'approuver quelquefois; jamais il ne l'avait ouvertement désavoué. Il aurait pu intervenir, il s'était abstenu. Il sentait bien que cet anarchiste, sur lequel il avait jeté les yeux dès le procès de la Bonne Déesse, frayait le chemin au pouvoir personnel, car les horreurs de la démagogie devaient faire désirer la paix publique et faire haïr la liberté. Il l'avait donc laissé agir à sa guise pendant six ans, tandis que lui-même se couvrait dans les Gaules d'une gloire incomparable. Il se réservait d'intervenir à son heure, avec la conviction que cette heure ne manquerait pas d'arriver. Il y a dans la *République* de Platon une parole aussi énergique que vraie : « Toutes les fois qu'un tyran vient à naître, soyez sûrs qu'il pousse sur la racine des protecteurs du peuple, et pas autre part[1]. » La démagogie n'a jamais été plus épouvantablement déchaînée à Rome ni plus habilement organisée que du temps de P. Clodius Pulcher; le césarisme est sorti de cette anarchie comme la plante sort de la graine.

G. Lacour-Gayet.

1. Platon, Πολιτεία, p. 565 : ὅτανπερ φύηται τύραννος, ἐκ προστατικῆς ῥίζης καὶ οὐκ ἄλλοθεν ἐκβλαστάνει.

L'ADMINISTRATION PROVINCIALE

SOUS RICHELIEU

(*Suite et fin.*)

IV.

L'étude de l'ancienne administration locale se complète par l'examen sommaire du rôle d'une autorité qui ne subsistait plus que dans un tiers de la France : celle des États provinciaux.

Le roi était aussi bien le roi du Dauphiné ou du Languedoc que celui des généralités de Tours ou d'Amiens. Le respect, l'affection pour le monarque, — et toute bonne monarchie est un gouvernement d'affection autant qu'un gouvernement de raison, — sont aussi grands dans les « pays d'États » que dans les « pays d'élections. » Si l'on essaye de connaître les opinions de la France, d'après ses votes de 1614, on la trouve partagée en trois fractions : provinces dociles et *conservatrices :* Guyenne, Champagne, Dauphiné, Provence; provinces mixtes : Normandie, Languedoc, Bourgogne, Lyonnais; provinces opposantes et *libérales :* Orléanais, Bretagne, Ile-de-France, Picardie. Comme on le voit, les régions où la couronne éprouve le moins de résistance sont particulièrement celles où son rôle actif est le plus restreint. Et la Bretagne, ce pays d'État qui seul paraît alors ne pas se plier à ses vues, qui, toujours remuant jusqu'à la veille de la Révolution, est le théâtre de la révolte du pays timbré sous Louis XIV, des conspirations Pontcallec et Talhouët sous le Régent, de l'affaire La Chalotais sous Louis XV, fut aussi le seul qui voulut, en face des violences révolutionnaires, défendre à main armée cette royauté, à laquelle il avait su maintes fois tenir tête.

Qu'à la veille de 1789 les assemblées provinciales semblent,

comme le pense Tocqueville, « impénétrables par leur antique constitution à l'esprit nouveau du temps, » qu'elles « arrêtent la marche de la civilisation plutôt qu'elles n'y aident, » le fait n'a rien d'impossible ; mais, cent cinquante ans plus tôt, elles offrent le type d'une administration aussi bien combinée que la nôtre. Leur indépendance en fait de contributions était entière ; le roi ne savait même pas le chiffre des sommes recouvrées ; il n'en était pas, du moins, informé officiellement. Les règles appliquées à l'assiette, à la discussion, à la levée, à la vérification de l'impôt sont parfaites : en Languedoc, assemblées de répartiteurs, consuls chargés de la collecte, syndics de diocèses élus à tour de rôle pour en surveiller la rentrée, et que la force de leur association met en mesure de « prendre le fait et cause » des communes rurales, contre les gentilshommes récalcitrants à l'acquittement de leur cote. Étendre un pareil régime à toute la France, c'eût été presque devancer d'un siècle et demi les réformes accomplies par l'Assemblée constituante[1].

Au point de vue du droit de suffrage, qui n'était ni général ni identique, le mode de recrutement des États provinciaux laissait incontestablement à désirer. En Provence, en Bourgogne, en Languedoc, toutes les villes n'envoyaient point de députés aux États ; la Bretagne, au début du XVIe siècle, n'admettait encore qu'une trentaine de cités à jouir du droit de vote. Les archives de Provence nous apprennent que plusieurs bourgs, jusque-là sans mandataires, sont peu à peu autorisés sous Louis XIII à se faire

1. M. Henri Martin écrit (*Histoire de France*, t. XIII, p. 57) : « En pays d'États, les officiers municipaux faisaient contracter à leurs villes des emprunts sans proportion avec les ressources et les besoins. On peut juger à quelles conditions : ils étaient eux-mêmes les prêteurs !... » C'est là une grosse injustice ; au contraire ces officiers municipaux y étaient le plus souvent de leur poche. M. H. Martin s'est fait l'écho d'allégations intéressées du pouvoir central. Un édit d'octobre 1632 débute en disant : « Nos pauvres sujets de la province de Languedoc sont dans une extrême nécessité à cause des levées qui ont été faites sur eux, sans lettres patentes du roi, scellées de son grand sceau... » On a vu précédemment (dans notre t. II, *Finances*) que les pays où fonctionnaient ces « lettres patentes » se plaignaient constamment et très fort, et que les autres s'opposaient énergiquement à l'introduction des procédés de recouvrement que le « grand sceau » autorisait.

Les États de Provence annoncent, en 1606, que M. d'Oraison, premier consul d'Aix, MM. de Bar, de Pontevès *et autres*, « considérant le dénûment où se trouve la province, ont renoncé à réclamer les sommes considérables qu'ils avaient le droit d'exiger en vertu de lettres patentes » (Arch. dép. des Bouches-du-Rhône, C. 10).

L'ADMINISTRATION PROVINCIALE

SOUS RICHELIEU

(*Suite et fin.*)

IV.

L'étude de l'ancienne administration locale se complète par l'examen sommaire du rôle d'une autorité qui ne subsistait plus que dans un tiers de la France : celle des États provinciaux.

Le roi était aussi bien le roi du Dauphiné ou du Languedoc que celui des généralités de Tours ou d'Amiens. Le respect, l'affection pour le monarque, — et toute bonne monarchie est un gouvernement d'affection autant qu'un gouvernement de raison, — sont aussi grands dans les « pays d'États » que dans les « pays d'élections. » Si l'on essaye de connaître les opinions de la France, d'après ses votes de 1614, on la trouve partagée en trois fractions : provinces dociles et *conservatrices :* Guyenne, Champagne, Dauphiné, Provence; provinces mixtes : Normandie, Languedoc, Bourgogne, Lyonnais; provinces opposantes et *libérales :* Orléanais, Bretagne, Ile-de-France, Picardie. Comme on le voit, les régions où la couronne éprouve le moins de résistance sont particulièrement celles où son rôle actif est le plus restreint. Et la Bretagne, ce pays d'État qui seul paraît alors ne pas se plier à ses vues, qui, toujours remuant jusqu'à la veille de la Révolution, est le théâtre de la révolte du pays timbré sous Louis XIV, des conspirations Pontcallec et Talhouët sous le Régent, de l'affaire La Chalotais sous Louis XV, fut aussi le seul qui voulut, en face des violences révolutionnaires, défendre à main armée cette royauté, à laquelle il avait su maintes fois tenir tête.

Qu'à la veille de 1789 les assemblées provinciales semblent,

comme le pense Tocqueville, « impénétrables par leur antique constitution à l'esprit nouveau du temps, » qu'elles « arrêtent la marche de la civilisation plutôt qu'elles n'y aident, » le fait n'a rien d'impossible; mais, cent cinquante ans plus tôt, elles offrent le type d'une administration aussi bien combinée que la nôtre. Leur indépendance en fait de contributions était entière; le roi ne savait même pas le chiffre des sommes recouvrées; il n'en était pas, du moins, informé officiellement. Les règles appliquées à l'assiette, à la discussion, à la levée, à la vérification de l'impôt sont parfaites : en Languedoc, assemblées de répartiteurs, consuls chargés de la collecte, syndics de diocèses élus à tour de rôle pour en surveiller la rentrée, et que la force de leur association met en mesure de « prendre le fait et cause » des communes rurales, contre les gentilshommes récalcitrants à l'acquittement de leur cote. Étendre un pareil régime à toute la France, c'eût été presque devancer d'un siècle et demi les réformes accomplies par l'Assemblée constituante[1].

Au point de vue du droit de suffrage, qui n'était ni général ni identique, le mode de recrutement des États provinciaux laissait incontestablement à désirer. En Provence, en Bourgogne, en Languedoc, toutes les villes n'envoyaient point de députés aux États; la Bretagne, au début du XVIe siècle, n'admettait encore qu'une trentaine de cités à jouir du droit de vote. Les archives de Provence nous apprennent que plusieurs bourgs, jusque-là sans mandataires, sont peu à peu autorisés sous Louis XIII à se faire

1. M. Henri Martin écrit (*Histoire de France*, t. XIII, p. 57) : « En pays d'États, les officiers municipaux faisaient contracter à leurs villes des emprunts sans proportion avec les ressources et les besoins. On peut juger à quelles conditions : ils étaient eux-mêmes les prêteurs!... » C'est là une grosse injustice; au contraire ces officiers municipaux y étaient le plus souvent de leur poche. M. H. Martin s'est fait l'écho d'allégations intéressées du pouvoir central. Un édit d'octobre 1632 débute en disant : « Nos pauvres sujets de la province de Languedoc sont dans une extrême nécessité à cause des levées qui ont été faites sur eux, sans lettres patentes du roi, scellées de son grand sceau... » On a vu précédemment (dans notre t. II, *Finances*) que les pays où fonctionnaient ces « lettres patentes » se plaignaient constamment et très fort, et que les autres s'opposaient énergiquement à l'introduction des procédés de recouvrement que le « grand sceau » autorisait.

Les États de Provence annoncent, en 1606, que M. d'Oraison, premier consul d'Aix, MM. de Bar, de Pontevès *et autres*, « considérant le dénûment où se trouve la province, ont renoncé à réclamer les sommes considérables qu'ils avaient le droit d'exiger en vertu de lettres patentes » (Arch. dép. des Bouches-du-Rhône, C. 10).

représenter. Des faits analogues ne se sont-ils pas produits, en Angleterre, pour la Chambre des communes? Les villes, quelle que fût leur population, avaient même nombre de députés les unes que les autres, comme les délégués sénatoriaux sous l'empire de la loi de 1875, et comme les conseillers généraux qui représentent aujourd'hui des cantons très inégaux. Qu'importaient de semblables détails, susceptibles de perfectionnement, auprès de ce principe du *self government*, si largement mis en pratique par les assemblées locales!

Un des apôtres de l'absolutisme, le conseiller d'État Le Bret, reconnaît formellement aux États provinciaux le pouvoir d'adresser des remontrances au souverain, « touchant les affaires particulières de tout le pays, et d'envoyer des députés pour les lui faire entendre[1]. » Qu'on ne s'arrête pas à la forme de ces requêtes, qu'on ne s'étonne ni de ce que les délégués de la noblesse et du tiers soient chapeau bas devant le monarque, tandis que le délégué du clergé est couvert, ni de cette qualification de « *suppliants* » que se donnent les représentants, — formule que le plus titré des gentilshommes emploie vis-à-vis du plus modeste siège judiciaire, — et l'on y verra une nouvelle preuve de cette faculté d'interpellation respectueuse des sujets à leur prince qui s'exerça sans encombre jusqu'à Louis XIV.

V.

Cette faculté avait-elle existé partout au moyen âge? Les pays d'élections ont-ils tenu jadis des assises que la jalousie des princes ait peu à peu supprimées? C'est une question assez obscure[2]. Les États provinciaux du bas Limousin se réunissent (1529) pour voter les fonds nécessaires à la rançon des fils de François Ier, et l'on ne constate au XVIIe siècle aucune trace de représentation régulière dans cette province. Il est certain que l'opinion publique souhaitait l'établissement dans tout le royaume de semblables assemblées. Les États généraux de 1576 en formulèrent nettement le vœu. Cependant, cinq grandes provinces : Bretagne, Languedoc, Provence, Dauphiné, Bourgogne, et deux petites :

1. C. Le Bret, *Souveraineté du roi*, p. 646.
2. Voyez les travaux de M. Laferrière, *les États provinciaux de la France sous Charles VII*, par M. Thomas, et *les États de Béarn*, par M. Cadier.

Navarre et Béarn, jouissent seules d'une assez sérieuse indépendance au début du règne de Louis XIII. La contribution directe est chez elles exclusivement foncière (*taille réelle*) et ne fait point acception de personnes ; la Normandie, bien que soumise à l'impôt sur le revenu (*taille personnelle*), possède aussi des États, mais leurs attributions sont beaucoup plus restreintes.

Il ne paraît pas, si l'on en juge par le petit nombre des votants, que les élections des députés fussent bien chaudes. Dans le bailliage de Rouen, en 1613, cent quinze prêtres, quatorze nobles, cinquante-deux bourgeois sont seuls à y prendre part ; trois ans après, il n'y a que quatre membres du clergé, vingt-quatre de la noblesse et quarante-quatre du tiers à exercer, dans la même circonscription, leur droit de suffrage. Le chiffre des votants variait ainsi fortement d'une session à l'autre[1]. Parmi les délégués du tiers, porteurs du « cahier, » on remarque assez fréquemment des *laboureurs*.

Chaque année, le roi envoyait au gouverneur de Normandie les lettres closes destinées aux baillis de la province, pour la convocation des États ; le gouverneur les leur adressait individuellement avec une lettre circulaire de sa main[2]. N'étaient éligibles, sauf de rares exceptions, que les individus « natifs et originaires » de la province ; l'élu devait se munir de son *pouvoir* ou *procuration*, sous peine de n'être pas accueilli. Les officiers de la vicomté étaient tenus de le lui délivrer, sauf au député nommé à les poursuivre judiciairement, s'ils refusaient de le faire. Il fallait que ces procurations fussent conçues « en bonne forme, en termes amples et généraux ; » porteur d'une procuration « dont la rédaction ne paraissait pas congruente, » le délégué risquait d'être repoussé ou ajourné par ses collègues. Il n'était loisible à aucun député de s'abstenir de siéger ; le règlement là-dessus est assez sévère. Mais on pouvait se faire remplacer : le représentant de Pont-de-l'Arche, condamné par les États à seize livres d'amende

1. En 1611, quatre-vingt-neuf prêtres, cinq nobles, vingt-cinq bourgeois dont les noms sont cités, et « plusieurs autres en grand nombre. » On ne constate, parmi les ecclésiastiques, ni abbés ni prieurs. L'ordre de la noblesse dans le même bailliage ne compte que dix votants en 1618, huit en 1623, six en 1620 et deux en 1626 (de Beaurepaire, *États de Normandie*, I, 227 ; III, 19).

2. Ils devaient inviter les « habitants du plat pays, » par l'entremise des sergenteries, « à envoyer quelqu'un des paroissiens pour assister à ladite élection, *à peine de nullité d'icelle.* »

pour n'avoir pas comparu, s'en fit décharger plus tard en alléguant que sa femme était malade et « qu'un sien ami, auquel il avait envoyé sa procuration, s'était trouvé absent. » L'assemblée choisit annuellement son président, — le plus souvent un membre des deux premiers ordres, — chargé de présenter ensuite les cahiers en tête de la commission nommée à cet effet. Les États désignent aussi leur « procureur-syndic, » quelque avocat distingué du chef-lieu, auquel est alloué un traitement fixe, plus une gratification qu'on ne manque jamais de lui voter « sans qu'elle puisse tirer à conséquence. » La session ne coûte à la province que mille neuf cents livres, réparties entre les députés pour les indemniser de leurs frais de séjour[1]. Le chiffre de la taille est toujours l'objet principal des délibérations; périodiquement, le marchandage recommençait; la Normandie, avons-nous dit précédemment, a toujours beaucoup payé sous l'ancien régime, mais elle a toujours aussi beaucoup gémi. Le caractère de chaque peuple se reflète dans sa façon de traiter les affaires : « Sire, disent les cahiers de 1617, vous demandez beaucoup, nous pouvons peu...; le bon pasteur doit tondre le troupeau, non l'écorcher; prenez la laine, laissez la peau entière afin qu'elle renourrisse ce que vous pourrez retondre chaque an[2]. »

L'impartialité nous oblige à reconnaître que ces bons États normands poussent extrêmement au noir. Sont-ils menacés de perdre dix sous ou d'être gênés en quelque chose, la plus petite soit-elle? L'année a-t-elle été trop sèche ou trop pluvieuse? C'est un furieux concert de plaintes. A les entendre, ils sont toujours ruinés ou à la veille de l'être; ils se peignent comme « sur le point de mendier leur pain..., de ne pouvoir plus subsister...; si on les presse davantage, on ne tirera plus d'eux que des soupirs et des larmes..., » et effectivement ils ne lésinent pas là-dessus. Il faut donc faire la part de l'exagération.

A toute session, le clergé et la noblesse commencent par demander le maintien de leurs privilèges, dont ils remontrent le bien fondé; le tiers, lui, commence par se plaindre. En 1616, il dit :

1. De Beaurepaire, *Cahiers des États de Normandie*, I, 168, 220, 250, 252, 344. La province donnait aussi des gages aux trois commissaires royaux.

2. De Beaurepaire, *Ibid.*, I, 169, 207. « Voilà, Sire, concluent-ils, un abrégé de la nécessité en laquelle vit votre peuple, qui roule incessamment sa pierre du haut en bas, sans jamais lui être donnée une minute de repos. »

« Le tiers état est réduit à l'extrémité, le désordre passé a mis sa misère au souverain degré... » En 1617, il débute : « Le tiers état est réduit à la pire condition qu'il ait jamais été... » En 1618 : « Le tiers ordre est tellement désolé que l'on voit la terre jonchée de corps abattus par une longue disette... » En 1620 : « Le tiers ordre se plaint d'une douleur d'autant plus juste qu'il est le seul à porter le faix de toutes les charges et tributs... » Bien que toujours il ait protesté que les champs étaient inhabités, il affirme que, « cette année, la peste a fait mourir dans la province un million de personnes. » Doubles figures de rhétorique. En 1623, il ne dit pas grand'chose. En 1624 : « Le tiers état n'a plus de parole pour vous pouvoir représenter les peines et supplices dont on l'afflige, le grève et épuise-t-on par toutes sortes de rigueurs, jusques à la dernière goutte de son sang... » En 1626 : « Le tiers état peut emprunter la voix de Jérémie pour plaindre ses malheurs...; son plus heureux souhait est celui de la mort... » En 1627 : « Il est le sommier sur lequel tout le fardeau de l'État se jette..., il ne lui reste que la peau... » En 1629, « il meurt de faim...; » en 1631, « il est aux abois..., » et ainsi d'année en année. On doit se garder de prendre ces doléances trop au pied de la lettre, de même que les historiens qui vivront dans deux ou trois cents ans devront éviter de se fier à des discours de tribune ou à des articles de journaux de ce temps-ci, qui leur présenteront chaque régime, selon leur point de vue, comme l'époque la plus délicieuse ou la plus épouvantable qui ait jamais été.

Cependant, vers 1636, 37, 38, le tiers ne se plaint plus, il commence à se fâcher; on sent sourdre sa colère au ton déterminé de ses paroles. Le plus curieux est qu'en ces mêmes années 1620 à 1635 la noblesse et le clergé ne s'occupent que d'eux-mêmes. Le clergé fait valoir « qu'il a continuellement les bras levés vers le ciel, redoublant ses prières pour le bien de cet État...; » la noblesse, dans l'article qui précède le narré des mécontentements du tiers, s'exprime fort posément : « C'est l'ordinaire des sujets d'un État calme et florissant de *demander de nouveaux privilèges...*, mais nous ne demandons que la continuation de nos anciennes immunités entre lesquelles..., etc.[1]. » Ne fallait-il pas, d'ailleurs, finir par s'exécuter? Les commissaires royaux font suivre le vote de la somme, fixée à Paris par le

1. De Beaurepaire, *Ibid.*, I, *passim*, et II, 123.

ministère, de cette phrase : « Les délégués tenant la *convention* (c'est le nom donné aux États), en réponse à la *proposition* et *demande* faite de la part du roi, *consentent* et *accordent* lui payer pour l'année prochaine... » Mais ce n'est guère qu'un protocole, comme cette conclusion des plaintes du tiers qui se terminent toujours par un : « *Néanmoins*, le zèle ardent que cette désolée province porte à ses princes nous fera surmonter toute nécessité pour... » *offrir* ce qu'en somme on ne pouvait refuser. Les États servaient pourtant à quelque chose : ils contrôlaient l'assiette de la taille, et il était enjoint aux élus de prendre leur avis; ils vérifiaient certains comptes, et, si l'on prétendait les leur soustraire, suspendaient les séances jusqu'à ce qu'on les leur eût remis. Ils auraient désiré davantage, par exemple que les réponses du gouvernement à leurs cahiers fussent publiées par les tribunaux « à la diligence des députés du tiers, *afin d'être notoires à un chacun.* » La cour ne déféra pas à ce vœu, qui cherchait à peser sur elle par une sorte d'appel à l'opinion, et, par conséquent, n'était pas fait pour lui plaire[1].

Quand le peuple de ce temps était définitivement irrité, tout ne se passait plus en conversations; on l'a vu par la révolte de 1639. Les placards annonçant la venue de *Jean Nu-Pieds,*

Que Dieu a envoyé
Pour mettre dans la Normandie
Une parfaite liberté,

dénotaient un ressouvenir menaçant de l'ancien esprit autonome lorsqu'ils disaient :

Fais voir à la postérité
Qu'il est encor des duc Guillaume...;
Puisqu'on vous traite à la rigueur,
Si vous ne conservez vos chartes,
Normands, vous n'avez point de cœur...!

Cette résistance populaire par l'émeute, cette descente dans la rue pour la protection d'intérêts matériels, que l'on voit se produire plusieurs fois sous ce ministère à tort ou à raison, à propos d'impôts sur les cuirs, sur les draps, sur les cartes, avec la connivence à peine déguisée des autorités bourgeoises[2], ne se retrou-

1. De Beaurepaire, *Ibid.*, I, 144, 180, 192, 312.
2. Voyez Floquet, *Parlement de Normandie*, IV, 538, 585.

veraient plus aujourd'hui, lors même que le pouvoir central ferait le plus abusif exercice de ses droits. C'est un signe des temps que l'État, en devenant si fort, ait affaibli à l'excès toute manifestation des volontés individuelles et les ait en même temps rendues plus dangereuses, puisque, ne pouvant l'emporter sur lui, même en une matière légère, sans le détruire, toute émeute victorieuse devient une révolution.

Le pouvoir des États était bien autrement étendu en Bretagne qu'en Normandie, et l'histoire moderne de la péninsule armoricaine n'est que le récit de ses longs efforts pour faire respecter la loi contenue dans son traité de réunion à la couronne (1532), loi très discutable sans doute, mais qui, à tout prendre, consacrait la plupart des principes dont la proclamation garantit la liberté politique. Ici, les agents de l'autorité, sauf les gouverneurs de ville et les magistrats, dépendent tous des États et sont choisis par eux; ainsi, avant l'arrivée des intendants et de leurs subdélégués, la province s'administre elle-même. Dans l'intervalle des sessions, les États sont remplacés par une « commission intermédiaire, » qui les représente et possède une partie de leurs droits. Cette institution, analogue aux commissions départementales d'aujourd'hui, que l'on retrouve dans la plupart des pays d'États, n'était pas le seul point de ressemblance des États de province avec nos conseils généraux. La division du travail en six commissions, composées de membres des trois ordres (finances, baux et adjudications, commerce et travaux publics, étapes et casernements, domaines et contrôles, contraventions), la consultation préalable des délégués locaux, sans l'assentiment desquels le pouvoir central ne peut accomplir certains actes, ne rappellent-elles pas singulièrement les usages et la législation actuels[1]? Mais les anciennes attributions locales sont infiniment plus larges que celles de nos jours. Les États n'ont pas seulement la libre disposition des impôts directs ou indirects, — aussi bien des *fouages* que du *devoir des boissons*, — sur la masse desquels ils prélèvent le don gratuit (ce que la Bretagne envoie à la France), les gages du gouverneur et du parlement, les dépenses

1. Comte de Carné, *États de Bretagne*, I, 271, 276, 293. Aucun *octroi* ne peut être accordé aux villes *directement* par le roi, mais la demande, d'abord soumise aux États, est adressée au prince seulement après leur approbation. — Les comptes des villes et de la province allaient du reste à la Chambre des comptes de Nantes pour y être vérifiés (Arch. dép. de Loire-Inférieure, B. 1407, 1408).

des routes; ils n'ont pas seulement des revenus particuliers qui leur permettent d'encourager les travaux scientifiques, — l'*Histoire de Bretagne,* par d'Argentré, fut imprimée aux frais de la province, à qui elle coûta trois mille livres, — mais ils empruntent à leur gré, quelle que soit l'importance de la somme; votent tous les subsides, qu'ils appliquent au royaume ou à la province; discutent par suite toutes les questions générales et provinciales et ne laissent exécuter, sur la terre bretonne, nul édit qui n'ait été d'abord « visé et consenti par eux[1]. » Ce sont eux encore qui désignent la députation des trois ordres aux états généraux; les membres du tiers sont choisis par le clergé et la noblesse; ceux de la noblesse, par le tiers et le clergé; ceux du clergé, par le tiers et la noblesse.

Dans cette assemblée ambulatoire, qui tenait ses sessions tantôt dans une ville et tantôt dans l'autre[2], la proportion des trois ordres entre eux n'avait malheureusement plus le sens commun. Depuis la Ligue, la noblesse, au lieu d'être représentée seulement par les chevaliers bannerets et les grands barons du moyen âge, en était arrivée à siéger tout entière; de sorte que les États ressemblaient à une Diète polonaise, et que les cinquante-huit délégués de l'ordre de l'Église[3] et les cent mandataires des quarante-deux villes ayant droit de séance se trouvaient tout à fait absorbés. En apparence du moins, puisque le vote avait lieu par ordres, que la voix du tiers ou celle du clergé valait autant que celle de la noblesse, et qu'aucune taxe n'était imposable sans que les trois ordres fussent d'accord. Les députés sont unis heureusement, sans distinction d'origines, pour la défense de leurs droits. L'un d'eux ayant été arrêté sous Henri IV pour un délit privé, au mépris du privilège d'inviolabilité qui leur appartenait « pendant la durée de la *tenue*, et dix-huit jours après sa clôture, » les séances furent aussitôt suspendues, et une délégation de six membres reçut mission d'aller délivrer le prisonnier, qui reprit solennellement sa place à son banc, les commissaires royaux s'empressant eux-mêmes de reconnaître son droit. En 1600, le roi mande aux États

1. *Lettres et papiers d'État*, IV, 287; VII, 729. — Arch. dép. de Loire-Inférieure, B. 1537. — De Carné, *États de Bretagne*, I, 275, 291.

2. Les États de Bretagne se tiennent à Rennes en 1621, à Nantes en 1622 et 1623, à Ploërmel en 1624, à Guérande en 1625. Les années précédentes, ils s'étaient tenus à Vitré, à Saint-Brieuc, etc.

3. Neuf évêques, neuf chanoines, quarante abbés commendataires.

qu'ayant appris que leur procureur-syndic, Biet du Coudray, n'était pas noble d'ancienne extraction, qualité indispensable pour exercer de pareilles fonctions, il les priait d'en choisir un autre. A la lecture de cette lettre, un orage éclate dans la salle : la noblesse entière s'écrie qu'il est insultant pour son honneur que d'autres affectent de se montrer sur ce point plus susceptibles qu'elle-même; les trois ordres décident sans débats « que la lettre de Sa Majesté sera considérée comme *non avenue*, » et l'affaire en reste là. En 1636, Louis XIII désigne comme syndic, par une missive aux États, un conseiller au parlement de Rennes : « *Notre intention est que vous le nommiez* en votre prochaine assemblée. » Les États avaient révoqué le prédécesseur « pour des motifs que *le roi approuve*. » On voit la nuance à un tiers de siècle d'intervalle[1].

Rien n'avait pu ébranler la fidélité de la Bretagne pendant la régence orageuse de Marie de Médicis; pour résister aux rebelles (1614), les gardes civiques s'étaient reconstituées au grand complet, avaient réparé les fortifications et renouvelé le matériel d'artillerie. Brissac, lieutenant général, ayant employé cent mille livres à lever des troupes sans l'aveu des États, ceux-ci les payèrent, « bien qu'ils ne fussent pas tenus à ce remboursement, mais en considération de ce que cette dépense avait conservé la province en l'obéissance du roi. » Lorsque Vendôme cherche, au profit de ses pitoyables ambitions, à troubler la contrée (1626), les États font une motion, — « mendiée par la cour, » dit Brienne, mais qu'importe? — demandant « qu'aucun descendant des anciens ducs de Bretagne ne puisse être gouverneur de la province. » Aussi faut-il voir comme le ministère ménage alors les députés. L'année précédente, ils avaient déclaré qu'ils refuseraient l'impôt jusqu'à ce qu'on eût fait droit à certaines de leurs réclamations, et s'étaient séparés sans rien faire, tout en prenant « l'engagement d'honneur de s'assembler plus tard au lieu et à la date qu'il plairait au gouverneur d'indiquer, » afin d'y reprendre leurs opérations interrompues. Le garde des sceaux accourut : « S'il s'est passé, leur dit-il, quelque chose qui blesse vos libertés, franchises et privilèges, le roi entendra volontiers vos remontrances là-dessus, car il les veut maintenir entièrement et ne souffrir qu'elles soient entamées en quelque sorte que ce soit[2]. » Cependant, de 1626 à

1. Id., *Ibid.*, I, 259. — Arch. de la Guerre, XXXI, 7.
2. Brienne, *Mémoires*, 45. — De Carné, *États de Bretagne*, I, 278, 283. —

1634, des commissaires des guerres se présentèrent, avec mandements royaux, dans les villes, et malgré leurs plaintes enlevèrent les canons et les munitions. A Nantes, les échevins ne cédèrent qu'après une longue résistance, en déclarant « qu'ils restaient désormais sans moyens de défendre leur cité, si elle était attaquée par les ennemis. »

Bien qu'à partir de 1630 les États, qui se réunissaient chaque année en une session de six semaines ou deux mois, n'aient plus été convoqués que tous les deux ans, « ce changement, dit M. de Carné, fut probablement moins important aux yeux des contemporains qu'aux nôtres, car il ne provoqua aucune observation aux *tenues* suivantes. » On peut inférer de ce silence que la mesure fut le résultat d'un accord tacite. En effet, les institutions de la Bretagne furent, dans leur ensemble, respectées sous Louis XIII, ce qui mérite d'autant mieux d'être signalé que Richelieu y était alors gouverneur en titre. Les instructions que le cardinal donne à La Meilleraye en l'envoyant présider l'assemblée provinciale sont caractéristiques : « Il remettra, dit-il, les États en leur ancienne liberté, permettant à chacun de ceux qui ont droit d'y assister d'y venir à leur gré pour donner leurs suffrages aux choses qui seront proposées, sans que, directement ou indirectement, leur soit donné aucun empêchement. Il les laissera délibérer de leurs affaires comme ils verront bon être et démêler leurs intérêts entre eux selon que le bien du pays le requerra, sans s'y intéresser en faveur de qui que ce soit, *pourvu que, sous ce prétexte, il ne se fasse aucune chose qui puisse être désagréable au roi.* » Quoique ce dernier membre de phrase ouvrît quelque peu la porte à l'arbitraire et que le document fût rédigé en vue de plaire au grand public, auquel il était destiné, il n'en témoigne pas moins des intentions conciliantes du premier ministre. Celui-ci n'aurait pas craint de tenir un tout autre langage, s'il l'avait jugé opportun. Il donna, au reste, plus d'une preuve de sa bonne volonté à l'égard de ses administrés bretons :

Richelieu, dans ses *Mémoires* (I, 398), analyse le discours prononcé, au nom du roi et en sa présence, par Marillac (1626) au parlement de Rennes : « Leur sûreté les obligeant à garder leurs côtes par bonnes garnisons, le roi voulait lever des troupes à cet effet dans la province, *afin de ne se servir que d'eux-mêmes pour eux-mêmes*, mais ne trouvant pas les fonds, et craignant que, n'étant pas bien payés, ses soldats ne soient à la charge du peuple, il a changé de dessein, *pour leur bien*, et préfère leur envoyer de ses vieux régiments payés sur le trésor. »

le cabinet, ayant exempté de l'impôt direct, à prix d'argent, un certain nombre de feux dans chaque paroisse sans l'assentiment des États, restreignit ensuite, sur leur demande, cette mesure aux plus étroites limites[1].

Mazarin, qui persévéra dans ce système, n'eut pas lieu de s'en repentir; la Bretagne, durant la Fronde, demeura paisible. Il n'en fut pas de même sous les règnes postérieurs. Pour défendre ses droits méconnus par Louis XIV, la vieille terre d'Armor, qui avait résisté à César, porté en frémissant le joug de Charlemagne et qui ne s'était laissé unir à la France qu'après avoir vu le sang de ses princesses mêlé à celui de trois de nos rois, se souleva avec enthousiasme. L'insurrection de 1675 ne put être réprimée que par une armée de dix mille hommes qui vécut à discrétion sur le pays. « Plusieurs habitants de Rennes, » écrit un bourgeois de cette ville, « ont été jetés par les fenêtres de leurs maisons, les soldats ont violé les femmes, lié des enfants tout nus sur des broches pour les faire rôtir (détail confirmé par Mme de Sévigné), brûlé les meubles, rançonné les hôtes... » A cette époque la *convention* provinciale perdait tout caractère politique pour devenir cette bombance de foire dont la même Mme de Sévigné nous a laissé le pénible tableau : « Les États ne sont pas longs, il n'y a qu'à demander ce que veut le roi; on ne dit pas un mot, voilà qui est fait. Quinze ou vingt grandes tables, un jeu continuel, des bals éternels, des comédies trois fois la semaine, une grande *braverie*, voilà les États; j'oublie trois ou quatre cents pipes de vin qu'on y boit, mais si je ne comptais pas ce petit article, les autres ne l'oublient pas, c'est le premier... » Seuls, deux « Bretons indiscrets » parlent « avec trop de chaleur, » c'est-à-dire dans un sens opposé aux désirs du gouverneur, qui les chasse. On avait cessé de comprendre à Versailles jusqu'au sens des réclamations qu'adressaient à la couronne soit les États, soit le parlement de Rennes, tant les oppositions paraissaient inadmissibles, quelle qu'en fût la nature, et sur quelque titre qu'elles se fondassent[2].

1. *Lettres et papiers d'État*, VII, 728. — De Carné (*loc. cit.*), I, 289, 292, 402. — La contribution directe ou des *fouages* pour laquelle on avait, en 1626, créé des receveurs « en titre d'office, » était le sujet de dissensions permanentes entre les États et le parlement. Ce dernier prétendait avoir droit de contrôler la perception.

2. Sous la régence du duc d'Orléans (1719), Montaran, trésorier des États de Bretagne, qui refuse de rendre ses comptes, en est dispensé par le gouverne-

Malgré tout, le culte des personnes royales ne diminua pas, et plus tard on retrouvera, sur les tables mortuaires de Quiberon, la plupart des noms inscrits au bas des fières remontrances adressées, peu de jours avant 1789, par les membres des États de Saint-Brieuc, à cette royauté pour laquelle ils devaient bientôt donner leur sang.

VI.

Au sud-ouest, entre la Guyenne, le Languedoc et l'Espagne, subsistait un autre groupe autonome : le Bigorre, comptant deux cent soixante-six paroisses, dont les États étaient présidés par l'évêque de Tarbes[1], le comté de Foix, le Marsan, le Nébouzan, principalement le Béarn et la Navarre. Chacun de ces districts tenait à sa petite individualité; quand les conseils de Navarre et Béarn furent fondus ensemble, sous Louis XIII, pour composer le parlement de Pau, il y eut grande opposition en Navarre, « parce qu'on ne voulait pas que les deux couronnes fussent unies à jamais. » Au contraire, pourvu que l'on respecte leurs libertés, les provinces d'alors passent parfois sans beaucoup de difficulté d'un souverain à l'autre. Telle la Catalogne, en 1641, lorsque « les Bras » ou États généraux de ce pays ont fait jurer au roi très chrétien les conditions auxquelles ils se soumettent à lui. Ce pacte n'était généralement respecté par le monarque que juste le temps nécessaire pour ne pas s'aliéner la population. Quand on était sûr de le violer impunément, on trouvait toujours, à Paris, quelque prétexte pour en modifier les clauses.

Il fut défendu, par un édit de 1633, aux États de Navarre de s'assembler plus d'une fois par an, pendant quatre jours seulement, et d'admettre plus d'un député pour chaque ville ou commune rurale. On leur enleva le choix de leur greffier (secrétaire), et on les obligea à recevoir un conseiller de la Chambre des comptes à titre de commissaire du roi[2]. Toutefois, par la variété

ment. Le fait fit grand bruit dans la province, et plusieurs Bretons, dit-on, entrèrent là-dessus dans la conspiration d'Albéroni (Duclos, *Mémoires secrets*, p. 549).

1. Le Bigorre était abonné à 16,614 livres de tailles, plus 7,000 livres « pour la conservation des privilèges. » Là-dessus il gardait 3,000 livres pour des frais locaux. Le roi n'en tirait par conséquent que 78 livres, en moyenne, par village (Bibl. de l'Institut, mss. Godefroy, t. 135, fol. 214).

2. Édit de septembre 1633. Les procès-verbaux des délibérations durent, à

des articles qui composent, tant en recettes qu'en dépenses, les budgets de Navarre et de Béarn, nous voyons qu'il restait un vaste champ à l'activité de leurs représentants. Le revenu des bois, des moulins à tan ou à drap, des péages, la location de la pêche, le produit des taxes judiciaires, les redevances payées par les paroisses, etc., composaient leurs revenus. Ils les employaient à payer les gages des ministres protestants, des magistrats, des fonctionnaires financiers, des gouverneurs, l'entretien des collèges, des temples, des routes et ponts. Ils ne négligeaient ni l'utile, — plantations de pins sur les dunes, — ni le luxe : le parc du château de Pau absorbait d'assez forts crédits pour ses serres à orangers, ses rosiers, ses jasmins, ses parterres, allées, tonnelles et cabinets de verdure[1].

Sur un plus large théâtre, les États de Languedoc montraient la même intelligence des intérêts de leurs commettants ; aux XVIIe et XVIIIe siècles, en matière de travaux publics, ils firent des merveilles[2]. Sous Richelieu le Languedoc eut le malheur d'avoir pour gouverneur le duc de Montmorency, dont la révolte coïncida avec une mesure fort impopulaire dans la province : la tentative d'établissement des tribunaux d'*élections*. Le brillant duc Henri avait hérité ce grand gouvernement de son père, qui lui-même le tenait du sien, et y avait régné vingt ans en souverain (de la Saint-Barthélemy à l'avènement de Henri IV). C'était une dynastie; mais à qui la faute? « Le caractère de la maison de Montmorency, écrivait Bullion, est si avant empreint dans la province qu'ils ne croient le nom du roi qu'imaginaire, et ces peuples manqueraient entièrement à leur devoir *si je ne vous donnais avis qu'il est nécessaire de tenir promptement les États*. » Ainsi la représentation provinciale était invoquée, par un confident du cardinal, comme un contre-poids à l'exécutif provincial. Mais le ministre croit avantageux d'englober l'un et l'autre dans la même réprobation. Il affirme que, depuis douze ans, le gouverneur avait levé indûment vingt-deux millions en Languedoc, et parle des dettes du pays « qui sont montées à des sommes effroyables. » Or

partir de cette date, être envoyés à la Chambre des comptes (Arch. dép. des Pyrénées-Orientales, B. 392).

1. Arch. dép. des Basses-Pyrénées, B. 187 et suiv.

2. Voir le mémoire sur les États de Languedoc inséré dans le recueil de l'Académie de législation de Haute-Garonne et l'*Agriculture dans le pays toulousain*, par Théron de Montaugé, p. 76.

Malgré tout, le culte des personnes royales ne diminua pas, et plus tard on retrouvera, sur les tables mortuaires de Quiberon, la plupart des noms inscrits au bas des fières remontrances adressées, peu de jours avant 1789, par les membres des États de Saint-Brieuc, à cette royauté pour laquelle ils devaient bientôt donner leur sang.

VI.

Au sud-ouest, entre la Guyenne, le Languedoc et l'Espagne, subsistait un autre groupe autonome : le Bigorre, comptant deux cent soixante-six paroisses, dont les États étaient présidés par l'évêque de Tarbes[1], le comté de Foix, le Marsan, le Nébouzan, principalement le Béarn et la Navarre. Chacun de ces districts tenait à sa petite individualité; quand les conseils de Navarre et Béarn furent fondus ensemble, sous Louis XIII, pour composer le parlement de Pau, il y eut grande opposition en Navarre, « parce qu'on ne voulait pas que les deux couronnes fussent unies à jamais. » Au contraire, pourvu que l'on respecte leurs libertés, les provinces d'alors passent parfois sans beaucoup de difficulté d'un souverain à l'autre. Telle la Catalogne, en 1641, lorsque « les Bras » ou États généraux de ce pays ont fait jurer au roi très chrétien les conditions auxquelles ils se soumettent à lui. Ce pacte n'était généralement respecté par le monarque que juste le temps nécessaire pour ne pas s'aliéner la population. Quand on était sûr de le violer impunément, on trouvait toujours, à Paris, quelque prétexte pour en modifier les clauses.

Il fut défendu, par un édit de 1633, aux États de Navarre de s'assembler plus d'une fois par an, pendant quatre jours seulement, et d'admettre plus d'un député pour chaque ville ou commune rurale. On leur enleva le choix de leur greffier (secrétaire), et on les obligea à recevoir un conseiller de la Chambre des comptes à titre de commissaire du roi[2]. Toutefois, par la variété

ment. Le fait fit grand bruit dans la province, et plusieurs Bretons, dit-on, entrèrent là-dessus dans la conspiration d'Albéroni (Duclos, *Mémoires secrets*, p. 549).

1. Le Bigorre était abonné à 16,614 livres de tailles, plus 7,000 livres « pour la conservation des privilèges. » Là-dessus il gardait 3,000 livres pour des frais locaux. Le roi n'en tirait par conséquent que 78 livres, en moyenne, par village (Bibl. de l'Institut, mss. Godefroy, t. 135, fol. 214).

2. Édit de septembre 1633. Les procès-verbaux des délibérations durent, à

dinal en haine, mais le patriotisme, l'amour du roi ne furent pas un instant affaiblis. On se trompait donc quand on disait à Richelieu : « Si la volonté de Sa Majesté est de châtier M. de Montmorency, il ne faut point s'attendre que ce puisse être dans Toulouse. » Toulouse laissa faire; et cependant on doit comprendre que si la province, une partie seulement de la province : les villes, ou la noblesse, ou les protestants, avaient fait cause commune avec le gouverneur, la victoire n'eût pas été facile au pouvoir royal.

Richelieu le comprit sans doute, car il respecta par la suite l'organisation fiscale du Languedoc et n'attaqua pas directement les États, se bornant à maintenir les restrictions qu'un édit, promulgué dans l'effervescence de la lutte, avait apportées à leur indépendance[1]. Ces États de Languedoc comptaient une centaine de députés : pour le clergé, l'archevêque de Narbonne, président, et dix-neuf évêques; pour la noblesse, un comte (le possesseur du comté d'Alais), un vicomte (le titulaire de la vicomté de Polignac), et dix-neuf barons héréditaires[2], plus un des douze barons du Vivarais et un des huit barons du Gévaudan siégeant chacun à leur tour, les premiers tous les douze ans, les seconds tous les huit ans. Le tiers se composait de soixante-quatre députés nommés par les bonnes villes et les diocèses de la province. La foule des municipalités semi-rurales et des communautés du plat pays étaient à peine représentées. Mais elles auraient pu l'être plus tard. Le mouvement s'opéra en sens contraire : les premiers consuls étaient, sous Louis XIII, en Languedoc aussi bien qu'en Provence, invariablement députés aux États en vertu de leur poste. La magistrature urbaine était jugée inséparable du mandat provincial; mais la magistrature urbaine elle-même étant annuelle et élective, la députation bourgeoise se trouvait renouvelée sans cesse

1. L'édit d'octobre 1632 leur interdit de rester plus de quinze jours en session, à peine de nullité de ce qui aura été traité au bout de quinze jours. Les greffiers (secrétaires) des vingt-deux diocèses ne durent être choisis désormais que du consentement et en la présence du trésorier de France qui représentait le roi à l'assemblée diocésaine.

2. Ceux de Florensac, d'Ambres, de Calvisson, de Castries, de Mirepoix, de Villeneuve, d'Arques, de la Gardiolle, de Castelnau, de Castelnau-Bonnafous, de Clermont, de Rouveyroux, de Lanta, de Ganges, de Couffoulens, de Rieux, de Saint-Félix, d'Estratefons et de Lodève. C'étaient les *baronnies* qui avaient droit de séance et non les *barons*. De ces dix-neuf fiefs la baronnie de Mirepoix est la seule qui soit restée dans la même famille jusqu'à 1789.

et librement élue[1]. Il n'en fut plus ainsi sous Louis XIV, quand les offices municipaux devinrent vénaux et héréditaires. Maires par le droit de leur bourse et non plus issus du suffrage de leurs concitoyens, les membres du tiers ne pouvaient avoir même figure que leurs devanciers. Assis à côté de prélats nommés par le roi, non par le clergé comme au temps jadis, et de gentilshommes chaque jour amoindris et domestiqués davantage, ces personnes constituaient plutôt, aux derniers jours de la monarchie, un conseil de notables qu'une délégation indépendante du pays.

Du temps de Mazarin, au contraire, on négociait encore avec eux. L'intendant sonde adroitement « les dispositions des États sur l'*octroi qu'ils feront au roi*[2]. » Il annonce que « la plus saine partie de l'assemblée augmentera ou diminuera sa *libéralité* selon les descharges qu'elle obtiendra..., » que « les deux premiers ordres, à l'exception de quelques envoyés, témoignent un grand zèle pour le service de Sa Majesté, et que le tiers état, quoique méfiant, se conduit avec telle prudence qu'il faut espérer qu'on ne rompra pas entièrement... »

1. Arch. dép. de Haute-Garonne, C. 815; des Bouches-du-Rhône, C. 21. — De Bastard, *Parlements de France*, I, 57. — Benoît se plaint (*Hist. de l'Édit de Nantes*, II, 526) que les premiers consuls seuls allant aux États, au nom de leurs villes, et les réformés ne pouvant être que deuxièmes consuls, ils se trouvaient privés de prendre part à l'administration provinciale.

2. Bibl. nat., ms. fr. 18510, fol. 176. Le budget des dépenses du Languedoc se décompose ainsi (1632) :

1° Frais des États et gages des officiers	50,000	livres.
(On imposait en outre 11,160 livres pour l'indemnité des députés du tiers, à raison de 6 livres par jour pour les quinze jours de voyage, aller et retour, et les quinze jours de session.)		
2° Rentes des recettes particulières	225,000	—
3° Rentes des recettes générales et maîtres des postes	220,400	—
4° Solde des garnisons	240,000	—
5° Gages des gouverneurs de places	9,600	—
6° Gardes du gouverneur et frais des contrôleurs des guerres	25,000	—
7° Réparation des fortifications	12,000	—
8° Ponts et chaussées	40,000	—
9° Appointements du gouverneur, lieutenant général et autres	70,000	—
10° Trésoriers de la bourse de Languedoc	9,000	—
11° Gendarmerie	282,000	—
12° Gages des prévôts des maréchaux	13,000	—
Total	1,196,700	livres.

VII.

En Provence, le *self-government* était peut-être plus fortement organisé que partout ailleurs : outre les États, qui se tiennent tantôt à Aix, dans le réfectoire du couvent des Frères Prêcheurs, auxquels on donne pour leur dérangement une modeste indemnité de trente à quarante livres, tantôt à Tarascon ou dans quelque autre cité de médiocre importance[1], les Provençaux possédaient, — était-ce un souvenir des municipes romains? — des assemblées générales de communautés et un comité de « procureurs de pays, » investis de pouvoirs exécutifs permanents pour l'expédition des affaires de la province. Ce qui n'empêchait pas chacun des trois ordres, même le corps de la noblesse si disloqué partout ailleurs, de se réunir et de délibérer séparément sur ses intérêts particuliers, d'avoir ses syndics nommés deux ou trois ans à l'avance. Un commissaire délégué par le roi faisait l'ouverture des États[2], mais les députés, élus par vigueries, — on y voyait fort peu de membres de droit[3], — prenaient tout de suite possession d'eux-mêmes. Sitôt nommé, leur président s'empressait de prononcer un discours pompeux, dans le goût du temps, avec un souffle de tranquille indépendance, que plus tard on ne retrouvera plus. Les États traitent les affaires à leur gré, transigent, s'engagent au nom de la province pour des tiers, font des procès comme parties principales ou intervenantes, subventionnent les entreprises d'utilité publique, les lettres, les arts ; le roi « leur exprime le désir de les voir acheter un beau cabinet d'antiques, » mais il ne les force en rien dans leur sphère[4]. De leur côté, ils

1. On décorait le local pour la circonstance de tapisseries dont la location, chez quelque marchand du lieu, ne coûtait pas plus de cinq à six livres (Arch. dép. des Bouches-du-Rhône, C. 10, 15, 16).

2. Arch. dép. des Bouches-du-Rhône, G. 17108. — Ce commissaire avait rang immédiatement après le gouverneur. Gallifet, président aux enquêtes, qui remplissait cette mission en 1628, eut à ce sujet une contestation très vive avec l'archevêque d'Aix qui refusait de lui céder le pas (Cabasse, *Parlement de Provence*, II, 35).

3. Les députés de Marseille venaient à l'assemblée des communautés les années « dont le millésime était pair, » ceux d'Arles venaient les années impaires. Dans les sessions où ils ne siégeaient pas de droit, chacun d'eux était admis avec voix délibérative.

4. Ils font imprimer à leurs frais (1609) une *Histoire de Provence*, « qui est

envoient des députations au roi pour lui exprimer leurs doléances, comme aux provinces voisines pour revendiquer ce qu'ils estiment leur être dû. Leur comptabilité s'étend à tous les services civils ou militaires, depuis les appointements de cet « intendant de justice, police et finances, » qu'ils voient d'un si mauvais œil, jusqu'à ceux des maîtres des courriers et dépêches, des messagers, muletiers, porteurs de paquets, du lieutenant général et des gouverneurs de places fortes, des officiaux de diocèse, des essayeurs de la monnaie, de l' « ingénieur ordinaire du pays. »

Ils caressent et se défendent : l'achat de « tapis et autres présents destinés à M. Phélypeaux, secrétaire d'État, ayant le département de la Provence, » côtoie dans leurs registres les frais de voyage d'un référendaire en la chancellerie d'Aix, chargé par eux d'une enquête « sur les exactions et abus commis par les employés de la douane » récemment établie à leurs frontières. A une époque où l'État ne sait pas encore garder ses papiers, la province conserve soigneusement ses archives, et sait se faire rendre, quels qu'en soient les détenteurs, tous les titres et dossiers qui lui appartiennent. Quoiqu'en certaines occasions les membres des États s'engagent, par serment, « à ne pas violer le secret des délibérations, » les finances provinciales ne craignent point, comme les finances royales, d'affronter le plein jour; chacun sait ce que paie son voisin, et combien chaque ville possède de « feux ; » la liste en est imprimée. Les cadastres municipaux, si soigneusement dressés et revisés plusieurs fois par siècle, en Provence comme en Dauphiné, permettent de dresser l'état des immeubles dont les habitants sont propriétaires, aussi bien dans le lieu de leur domicile qu'au dehors[1]. Faut-il pourvoir à la subsistance des troupes de passage ou de garnison? Les États répartissent le fardeau, puis centralisent les dépenses. Les communautés riches doivent aider les pauvres et reçoivent 6 pour 100 d'intérêt de l'argent qu'elles avancent. Que le règlement de ces créances ne soit pas toujours aisé, qu'il suscite des procès de vingt ans entre la province et la commune, c'est le vice inhérent à l'extrême liberté

ouvrage de grand travail » dû au s^r Nostradamus; ils avaient pensionné l'auteur durant les années précédentes (Arch. dép. des Bouches-du-Rhône, C. 9 et 10).

1. Arch. comm. de Toulon, CC. 241, 380, 387, 388. — Arch. dép. des Bouches-du-Rhône, C. 9, 20, 23, 236, 518, 611, 612, 620; de la Drôme, E. (*passim*) pour les cadastres. Le feu est l'unité administrative en matière de contributions directes dans les pays d'États.

de l'une et de l'autre. L'autonomie a ses exagérations : par exemple, quand les États revendiquent pour eux seuls les attributions de police générale ; elle a sa mesquine étroitesse : quand la noblesse de Provence, convoquée à l'arrière-ban de 1639, entend se prévaloir du privilège qu'elle tenait de Charles IX « de ne pas servir le roi hors des limites de sa province[1]. »

Les « procureurs du pays, » cette autre institution qu'on ne trouve que chez les anciens sujets du roi René, se divisaient en « procureurs-nés » ou inamovibles et en « procureurs-joints, » élus chaque année par les trois ordres. L'archevêque d'Aix était le premier procureur du pays ; le second était le premier consul d'Aix. C'est ce dernier qui donne aux ordonnances du gouverneur le visa, l'« attache » comme on dit, indispensable pour qu'elles reçoivent leur exécution. La prééminence du « chaperon d'Aix, » c'est-à-dire de la mairie capitale, est si grande que celui qui le possède est partout logé et visité par les autres consuls de cette petite république et que jamais en sa présence aucun d'eux ne paraît avec son propre chaperon sans qu'il le lui permette[2]. Quand un étranger entra dans l'assemblée des procureurs du pays « en vertu d'ordres royaux qui lui conféraient cette charge (1637), » une véritable révolution s'était accomplie. Non sans difficulté, à vrai dire : dès 1624, les États protestaient contre une nouvelle procédure organisée pour l'apurement des comptes des paroisses et demandaient la révocation du président de Chevry, intendant de la province. En 1629, le pouvoir central voulut établir la taille personnelle et le système fiscal qu'elle comportait ; les protestations redoublèrent et les citoyens provençaux offrirent neuf cent mille livres au roi pour éloigner d'eux ce fléau, les agents financiers du roi. Le marché fut accepté au Louvre avec mauvaise humeur. « Les députés de Provence, écrit Marillac à Richelieu, exagèrent les foules et oppressions en termes tragiques... ; l'évêque de Sisteron portait la parole, son discours était fort aigre, il semblait qu'ils eussent sauvé la France par leur don... »

Peu après, la cour revint sur sa parole et envoya les inten-

1. Arch. dép. des Bouches-du-Rhône, C. 16, 17, 108. — Arch. comm. de Toulon, CC. 241.

2. Arch. dép. des Bouches-du-Rhône, C. 10, 12, 20, 23, 25, 372. — Cabasse, *Parlement de Provence*, II, 11. Les *procureurs-nés* du pays prétendaient avoir droit de convoquer de leur propre autorité les *procureurs-joints* ; le parlement estimait qu'ils ne pouvaient le faire sans une autorisation royale.

dants d'Aubray et de la Poterie, avec mission de faire exécuter l'édit des *élections*. Les États, qui se tenaient à Pertuis, sous la présidence du sieur de la Roque, président au parlement, avaient hautement annoncé « qu'ils maintiendraient les libertés du pays par toutes sortes de voies. » D'Aubray, installé à Tarascon depuis cinq mois, n'osait encore se montrer à Aix ; il y entre cependant le 19 septembre 1630. Le peuple se soulève aussitôt, le tocsin sonne, l'hôtel du gouverneur est investi, on cherche à enlever l'intendant qui y loge. Le parlement aide ce dernier à prendre la fuite; il s'évade par-dessus les toits. Déjà la foule se répandait dans la maison dont elle avait forcé les portes, et brûlait les meubles, les bagages et le carrosse du nouvel arrivé. Un voyageur qui tombe à Aix au milieu de cette bagarre raconte qu'une nuée de pauvres l'arrêtaient par la ville, « lui demandaient si le roi continuait à vouloir les élus, et juraient, en s'arrachant les cheveux et en foulant leurs chapeaux à leurs pieds, qu'ils se laisseraient plutôt couper la gorge que de les recevoir. » Le Midi fut de tout temps la terre classique des exagérations de parole, mais ce jour-là il était exaspéré : ces braves gens croyaient voir partout des *traitants*, ils avaient démoli un immeuble appartenant au savant Peiresc, pour le punir de l'avoir loué à un promoteur de l'impôt sur le revenu. Richelieu et d'Effiat, surintendant des finances, avaient été par eux rôtis en effigie sur un bûcher. Peu à peu les séditieux s'arment et s'organisent ; rangés sous la bannière du *Cascaveou,* — grelot suspendu à un ruban blanc, — ils prennent pour chefs les neveux du président Coriolis et un peu le président lui-même, font des autodafés de mobiliers, d'enragées parties de pillage et rasent des maisons « jusques à une toise au-dessus de terre. » Ils enjoignent, par voie d'affiches, aux suspects de sortir de la ville, les poursuivent du reste au dehors, arrachent leurs vignes dont ils promènent les ceps en triomphe et dévastent leurs forêts. Deux mille hommes vont, tambour battant, mettre à sac le château de Forbin-Labarben, consul que l'on soupçonne d'être gagné par la cour, et les habitants d'Aix menacent ceux de Toulon, qui ne veulent pas se joindre à eux, d'aller couper les oliviers autour de leurs murs.

Un pamphlet, intitulé : *la Vérité provençale au roi*, est distribué à profusion : « Je suis la vérité, y lisait-on..., l'ambition et l'avarice me retiennent depuis longtemps à la porte de votre palais. Je me suis habillée à la provençale, portant la livrée de

l'ancienne fidélité de ce pays envers ses princes, pour vous faire mes représentations. Les peuples doivent contribuer de tous leurs biens et de tout leur sang pour conserver la dignité de leurs rois, et la garantir contre leurs ennemis; mais les rois sont obligés de faire tout ce qui est requis au bon gouvernement de l'État. Ces deux obligations ont rapport à une même fin qui n'est autre que la félicité commune. La prudence et la bonté des princes doit aussi garder ses mesures et modérer cette grande puissance en sorte qu'il n'y ait pas de charge extraordinaire... » Ce langage, on doit en convenir, n'était pas autrement révolutionnaire. Le peuple estimait que le roi ne pouvait attenter à ses privilèges sans renverser l'acte fondamental qui unissait la province à la couronne, il demandait le maintien du *statu quo*, rien de plus. D'ailleurs l'émeute ne tardait pas à se diviser : un parti de gentilshommes, adversaires à la fois des prétentions royales et des folies populacières, se forme pour combattre les mutins. Au grelot à ruban blanc des exaltés ils opposent un grelot à ruban bleu, avec cette devise : « *Fouero* (dehors) *les élus! Vive le roi!* » Les *cascaveous* bleus, qui avaient à leur tête le premier consul, chassèrent d'Aix le président Coriolis, chef reconnu des *cascaveous* blancs, et ses affidés. On se battit dans les églises, sur les places publiques, dans les couvents. Un religieux en habits sacerdotaux, l'ostensoir en main, arrache avec peine aux mains d'énergumènes les victimes qu'ils s'apprêtaient à égorger.

Le parlement, comme la municipalité, était partagé en deux camps; il offrit néanmoins sa protection à l'intendant, qui ne se soucia pas de rentrer dans une ville d'où il avait failli ne pas sortir vivant; les magistrats, tout en adressant à Paris des remontrances, dont les porteurs furent, au débotté, incarcérés à la Bastille, cherchaient sans y parvenir à réprimer les troubles; et, tout en cherchant à réprimer les troubles, ils interdisaient, « sous le bon plaisir de S. M., » — formule quelque peu plaisante, — « d'acheter aucun des offices d'élus nouvellement créés, à peine de dix mille livres d'amende. » Le gouvernement dut se résoudre à envoyer le prince de Condé, avec une armée suffisante pour rétablir l'ordre et de pleins pouvoirs pour accorder à la province la révocation de l'édit contre lequel elle s'était soulevée[1]. Le roi céda

1. Aff. étrang., t. 794, fol. 22; t. 797, fol. 109. — Arch. dép. des Bouches-du-Rhône, C. 14, 16. — J. Bouchard, *Voyage à Rome*, en 1630, p. 115. — Cabasse, *Parlement de Provence*, II, 87.

en somme, et les Provençaux, qui s'étaient retranchés, en armes et pourvus de vivres, au pied de la montagne Sainte-Victoire, ne rentrèrent dans leurs foyers qu'après avoir reçu l'assurance du pardon. Plusieurs des meneurs furent toutefois condamnés à mort ou aux galères, mais « par défaut ; » on avait eu soin de les faire sauver auparavant. Quant à la ville d'Aix, elle fut obligée aux réparations civiles des dommages causés dans son enceinte et privée pendant trois ans du droit d'élire ses consuls. Il subsista longtemps une irritation vague dans toute la région : « Ce grand peuple, » mandait au cardinal le lieutenant général Soyecourt, « ne sait ce que c'est que d'aimer son prince ni de lui obéir. » Et pourtant Louis XIII, racontant son voyage de 1620 en Provence, avait dit : « J'ai été reçu à Arles comme un seigneur, à Marseille comme un roi et à Aix comme un dieu. » Le parlement fut le plus durement frappé : plusieurs membres interdits, d'autres déférés au conseil d'État, le corps entier exilé à Brignoles. Le président de Coriolis s'était réfugié à Barcelone, où il donnait des leçons de droit pour vivre ; ses biens avaient été confisqués. Repris plus tard sur le territoire français qu'il traversait en allant à Avignon, il fut enfermé à la tour de Bouc, dans un cachot qui n'était pas même à l'abri des injures de l'air, et où il n'avait d'autres meubles qu'une paillasse, une vieille caisse qui lui servait de siège et de table et un verre. C'est dans cette prison que l'infortuné magistrat termina ses jours ; devenu aveugle, dit-on, vers la fin de sa vie, mais demeuré plein de dignité dans la mauvaise fortune[1].

Depuis cette révolte jusqu'à la fin du règne, on n'autorisa qu'avec une extrême répugnance les tenues d'assemblées provençales ; plus d'une fois le roi écrivit aux gouverneurs, tentés de se laisser fléchir, et leur défendit formellement de réunir les communautés, « parce que cela pourrait donner lieu au peuple d'augmenter ses plaintes et rendre plus fortes ses oppositions à mes volontés » (1635). A peine la cour toléra-t-elle la libre élection

1. Les autres furent graciés au bout de quelques années ; le président de la Roque, les conseillers de Villeneuve et d'Espagnet obtinrent de revenir séjourner à Aix pendant trois ou six mois. Ils montrèrent la même fierté de caractère, déclarant « que tout ce qu'ils avaient souffert leur était doux, puisque c'avait été pour défendre les libertés de la patrie. » Le confident de Richelieu, qui lui rapportait ceci, ajoute : « Ces paroles sont plus séditieuses qu'elles ne semblent, surtout en cette province où ils sont assez disposés à faire pis » (Aff. étrang., t. 800, fol. 95 ; t. 809, fol. 172. — Arch. de la Guerre, XXIV, 32 ; XXV, 142, 143. — Cabasse, *Parlement de Provence*, II, 19).

des procureurs du pays, « à cause de l'humeur de ces gens-là et des brigues faites à cette occasion, qui semblent renouveler les anciennes cendres. » Sa Majesté déclare en effet (1637) être très étonnée « que les consulaires d'Aix, après avoir promis de nommer de nouveaux consuls *affectionnés à son service*, en aient élu d'autres *à qui il y a tant à dire*... Je n'aurais pas différé un moment, continue le prince, de casser leur élection et de séparer la procuration du pays du consulat d'Aix, si je n'avais considéré que, venant de leur faire la grâce de les rétablir dans le pouvoir de choisir leurs consuls, au moment du départ du comte d'Alais pour la province, afin de lui donner plus de crédit à son arrivée, il arriverait un effet contraire, si je changeais ce qui a été fait, avant même qu'il s'y fût rendu. Je lui mande donc d'ordonner à ces nouveaux procureurs d'imposer la subsistance sous trois jours... » Sourdis, qui tenait pour les moyens expéditifs, exposait ainsi la situation à Noyers : « Les procureurs du pays, recevant les ordres du roi, craindront d'être personnellement responsables devant lui, tandis qu'une assemblée de consuls qu'on ne connaît pas, et qui retournent prendre le manche de leur charrue quand ils ont quitté leur chaperon, ne craignent pas l'autorité du roi, mais tout au plus celle du gouverneur qui leur envoie des troupes à loger *ou leur donne du bâton*... Le roi, concluait-il, aura donc plus d'action sur les procureurs du pays et le gouverneur sur les communautés rurales[1]. »

Ces luttes entre le monarque et ses sujets prouvent, il nous semble, que le reproche, fait si volontiers et par tout le monde à l'ancienne France, de n'avoir pas eu le goût de la liberté, de n'avoir su ni la fonder ni la défendre n'est pas absolument juste. Nos pères tenaient à la fois à leurs libertés, — qu'ils appelaient aussi leurs droits ou leurs privilèges, mais le substantif a peu d'importance, — et à leur monarchie. L'une et l'autre avaient pour eux le prestige de la tradition, de l'ancienneté, si grand jadis, si nul aujourd'hui : jusqu'à la Révolution, le roi de France n'écrit jamais en Provence sans prendre la qualité de comte de Provence, ni en Dauphiné sans prendre celle de Dauphin ; et si la commune de Grignan demande, en 1788, à être représentée aux États de sa province, c'est « *à cause* de son chapitre avec doyen crossé et mitré et des onze cures du comté[2]. » Mais quand la royauté

1. *Correspondance de Sourdis*, I, 537 et suiv. — Arch. de la Guerre, XXIV, 42.
2. Arch. dép. de la Drôme, E. 5743.

cessa de vivre en bonne intelligence avec les libertés locales, qu'elle prétendit les exproprier, il fallut que les peuples choisissent entre ces libertés et cette royauté; ils durent renoncer aux unes ou renverser l'autre. Ils abdiquèrent; en Provence comme en Bourgogne, comme partout; mais leur abdication fut contrainte et douloureuse. Le tempérament politique du Français est éminemment conservateur, il l'engage à passer beaucoup de choses aux gouvernements qu'il aime et à les supporter longtemps encore alors qu'il ne les aime plus. Et puis, notre aïeul du XVIIe siècle avait-il tort d'aimer cette dynastie capétienne qui avait poussé sur son sol, qui était si bien *sienne*, dont l'histoire était son histoire? Comparée aux autres familles qui fournissaient alors des maîtres à l'Europe, elle leur est évidemment très supérieure, plus respectueuse de l'équité, plus soucieuse de ses devoirs; car si elle a beaucoup demandé au pays, elle lui a aussi beaucoup donné. Ces exactions violentes de Richelieu, qui l'amènent à fouler aux pieds des droits, aussi respectables en vérité que le droit royal, qui par là provoquent des résistances et des rébellions, comprimées avec peine par la terreur; ces exactions n'avaient pas pour but de satisfaire aux passions ou aux caprices d'un monstre ou d'un fou couronné, comme il s'en est rencontré bon nombre au sommet des empires. C'était le rétablissement de l'ordre intérieur, depuis quatre-vingts ans troublé par les querelles religieuses; c'était l'indépendance nationale à l'extérieur, par une assiette plus solide du royaume à l'est et au nord, qu'elles allaient servir.

Ce que nous nous disons là aujourd'hui, les gens d'autrefois ont dû se le dire. Ils ont cédé; s'ils n'avaient pas voulu céder, il est hors de doute que ni Richelieu ni après lui Mazarin ne l'auraient emporté sur eux malgré eux. On ne peut pas dire que la France de 1640 approuva tout ce que fit Louis XIII, parce qu'elle assista impassible aux levées de boucliers de Rohan, Montmorency, Orléans ou Soissons, pas plus qu'on ne pourrait dire que la France de 1792 donna son assentiment aux massacres de septembre, parce qu'elle ne se joignit ni aux Vendéens ni aux émigrés; mais, dans le premier cas, la masse de l'opinion publique ne voulait pas détruire la monarchie, comme dans le second elle ne voulait pas détruire la Révolution. De ce qu'une génération, qui suivait presque immédiatement celle de la Ligue et à qui le maniement du mousquet n'était pas devenu si étranger, puisqu'elle sut encore s'en servir sous la Fronde, n'ait pas poussé jusqu'au bout

une opposition armée où la royauté des Bourbons pouvait sombrer, comme sombra peu après celle des Stuarts, il ne s'ensuit pas que le gouvernement absolu fût plus populaire en France qu'en Angleterre. Mais, de 1620 à 1650, il fut mieux personnifié, mieux représenté de ce côté-ci du détroit que de l'autre. L'Angleterre elle-même n'avait-elle pas supporté presque sans se plaindre, sous Henri VIII et Élisabeth, les excès d'un despotisme que compensaient certains avantages? Lorsqu'elle envoya Charles Ier à l'échafaud, ce ne fut pas seulement parce que son père et lui avaient voulu tout faire seuls, mais aussi parce qu'ils avaient tout mal fait.

Qui pourrait nier le ferment d'amertume que laissa, en 1628, l'abolition des États provinciaux, au cœur de ce Dauphiné qui, le premier sous Louis XVI, dans les nobles discours de Vizille, réclama la convocation des États généraux[1]? Décrire la constitution provinciale du Dauphiné, celle de la Bourgogne, et les assauts qu'elles subirent toutes deux nous obligerait à des redites. En Dauphiné, les « procureurs du pays » s'appellent des « syndics; » l'un d'eux est plus spécialement chargé des « communautés villageoises. » En Bourgogne, les députés se nomment les « élus de la province; » ceux du tiers état sont choisis par l' « assemblée générale des habitants, » portent une robe violette et touchent une indemnité de quarante livres pour la session. En Bourgogne comme en Dauphiné, leur pouvoir financier est aussi étendu que leur gestion est habile et leur sollicitude minutieuse : chaque année, ils s'occupent de distribuer des livres de prix aux principaux collèges de la province. La Bourgogne émet des rentes et trouve aisément prêteurs au taux de 4 pour 100, tandis que l'État, qui paye le double, en trouve à peine[2]. Le Dauphiné laisse ses paroisses recouvrer la taille à leur guise : elles la mettent en adjudication, et la perception ne leur coûte que 3 à 10 pour 100, dans les plus mauvaises années, tandis que le Trésor donne communément 25 pour 100. Au XVIIIe siècle, les frais de recouvrement des-

1. On convoqua deux ou trois fois encore les États, sur l'avis des intendants, notamment en 1635 à Valence, mais ils n'avaient plus que l'ombre de leur autorité (Arch. de la Guerre, XXIV, 96, 268). — On voit un règlement général du 25 juin 1636 fait du consentement des trois ordres de la province, mais rien ne prouve qu'ils se soient réunis cette année-là.

2. Arch. comm. d'Avallon, AA. 28, 40; DD. 27; EE. 2; GG. 82. — Affaires étrang., t. 800, fol. 113. — Arch. de la Guerre, LVI, 165.

cendent, dans le département actuel de la Drôme, jusqu'à 1 1/2 pour 100. Parfois, la province se faisait fermier du Trésor pour certains impôts indirects; partout, les pays d'États corrigent les abus de l'administration centrale. Aussi ne doit-on rien croire de l'édit royal qui déclare, avec bonhomie, prendre la direction de la caisse provinciale, « afin que, les contributions de nos sujets étant levées par nos officiers et les cueillettes de nos deniers faites par bon ordre..., il ne reste rien à ordonner *pour le soulagement et contentement* de notredite province... » Notredite province suppliait le roi, au même moment, de la laisser tranquille et faisait entendre d'unanimes protestations[1].

La Bourgogne avait protesté de même, et la sédition de Dijon avait paru aux autorités locales assez légitime ou assez menaçante pour que le lieutenant de roi et le premier président fussent restés chez eux sans bouger. Les émeutiers ne cédèrent par la suite qu'après avoir vu périr environ cinq cents des leurs[2]. Qu'on ne croie pas au reste que les pays d'États soient seuls le théâtre des rébellions, ni que la liberté relative dont ils jouissaient entretînt sur leur territoire une effervescence dangereuse. La Guyenne, le Lyonnais, le Poitou ne sont pas arrêtés par l'absence d'organes accrédités qui puissent transmettre à Paris leurs doléances. Pour les faire écouter, les paysans d'Angoumois n'ont qu'à décrocher de leur mur ces armes « qu'ils tiennent toujours fort propres et en fort bon état; » à l'occasion d'un impôt vexatoire sur les boissons, cinq mille vignerons s'assemblent dans une prairie de Saintonge (à Matha) et « dressent des articles intitulés du nom d'*arrêts*, dont je vous envoie une copie, écrit l'intendant au chancelier, par laquelle vous verrez, Monseigneur, qu'encore que ce lion s'apprivoise, à force d'espérances qu'on lui donne, il retient toujours quelque chose de son naturel farouche et cruel. » En effet, le roi

1. Arrêt du Conseil d'État du 15 mars 1628, révoquant la permission donnée aux États de racheter des offices d'institution récente à un partisan qui les avait acquis. Édit de juillet 1628 créant des trésoriers, procureurs, contrôleurs, etc.; en somme un édit fiscal (Arch. dép. de l'Isère, B. 3264, 3299; de la Drôme E. 4997, 5134, 5139, 5460, 5999). — A Dieulefit, en 1644, il y a cinq cents habitants dont la taille s'élève à 800 livres. — Un arrêt du Conseil du 17 janvier 1626 autorisait les États à racheter une surtaxe de quarante sous p minot de sel.

2. Aff. étrang., t. 806, fol. 93, 94, 97. — A partir de 1658, ce fut le ministère qui fixa le montant de l'impôt, et l'indépendance des États disparut (F dot, *États de Bourgogne*. Congrès scient. Auxerre, 1858, p. 217).

avait beau dire au gouverneur que « ces mouvements de peuple le fâchaient au point qu'on ne pouvait lui rendre service plus agréable qu'en contribuant à les éteindre... ; » il avait beau envoyer contre les rebelles d'Angoumois trois régiments d'infanterie et neuf compagnies de cavalerie, la résistance de ces *Croquants* des côtes de l'Océan fut plus difficile à vaincre (1636) que, trois ans après, celle des *Nu-pieds* du littoral de la Manche ; et il fallut, pour en venir à bout, non seulement suspendre la levée des impôts projetés, mais même charger « des personnes sages et bien intentionnées d'exposer de vive voix le contenu des ordonnances qui les abolissaient, » tellement la population était surexcitée et méfiante[1].

En pays d'élections, chaque ville, isolée dans son individualité propre, ne traitait guère avec ses voisines que par l'intermédiaire du pouvoir central. C'est ce pouvoir qui, par lui-même ou par ses agents, intervenait dans toutes les entreprises où l'association était de rigueur. En pays d'États, où l'association était de droit commun, on ne s'adressait même pas à la représentation provinciale pour les affaires qui, dépassant la compétence ou les forces d'une agglomération communale, n'intéressaient pourtant qu'une fraction de la province. Le Dauphiné est divisé en *mandements*, la Provence en *vigueries*, qui ont leur existence propre et leurs budgets. En Bourgogne, la Bresse, le Bugey, le pays de Gex, le comté d'Auxonne possèdent même leurs États particuliers ; — ceux d'Auxonne furent supprimés en 1640 sous de futiles prétextes[2]. Le Languedoc était partagé en diocèses, les diocèses en *jugeries*, ayant pour chef-lieu une *ville-maîtresse*. Les diocèses, comme les jugeries, ont leurs « assemblées d'assiette, » qui se réunissent chaque année dans un des bourgs, *à tour de rôle*, quinze jours après les États de province, pour répartir les subsides accordés au roi, comme des conseils d'arrondissement qui siégeraient alternativement dans chacun des chefs-lieux de canton. Mais ces parlements en miniature ne sont pas de simples bureaux d'enregistrement des décisions de commis

1. *Arch. hist. de Saintonge et Aunis*, VII, 307, 310. — Arch. de la Guerre, XXVIII, 23, 73, 164, 182.

2. Arrêt du Conseil d'État du 16 mars 1640 (Arch. dép. de la Côte-d'Or, C. 2093 ; de l'Ain, C. 339 ; des Bouches-du-Rhône, C. 572 ; de l'Isère, B. 2775 et *passim*). Les communautés « chefs de viguerie » ou de mandements avaient une sorte de prééminence sur les autres (de Beaurepaire, *États de Normandie*, t. I, p. 321).

subalternes, ils ont des attributions étendues, un domaine où ils se meuvent librement sans que personne s'y puisse immiscer, des agents élus par eux et périodiquement renouvelables. Si les députés sont entretenus et *nourris* pendant leur session de quelques jours, ils n'en sont pas moins ménagers des deniers publics, et l'on voit fréquemment revenir dans les comptes des excédents de recettes dont les années précédentes « se sont trouvées *grasses.* » Le fonctionnarisme centralisateur de la monarchie absolue combattit avec acharnement cette autonomie si raisonnable; Louis XIV créa, en chaque assemblée de diocèse, une charge de « président perpétuel » qu'il vendait. On avait déjà, sous le règne de son père, réduit le rôle de ces délégations; on y avait introduit, sous le nom de *commissaires*, des surveillants expédiés de la capitale. Il est juste, néanmoins, de reconnaître que, s'il retirait à ces mandataires du pays, grands et petits, tout rôle politique, Richelieu conservait à peu près intact leur rôle administratif[1].

VIII.

En effet, la centralisation dont nous souffrons est venue aussi lentement, elle a été aussi longue à prévaloir, il y a deux siècles et demi, qu'elle paraît devoir être longue à extirper dans l'avenir. Les lois et les mœurs ont les unes sur les autres une action mystérieuse : si les mœurs président à la formation des lois, les lois, à leur tour, créent des mœurs à leur image, des mœurs politiques s'entend. Un peuple prend ou perd le goût de la liberté sous des influences et pour des causes multiples; s'il le possède, on ne le lui enlève pas en un jour; s'il l'a perdu, il le recouvre malaisément. De toutes les tyrannies d'un gouvernement despotique, qui a su durer longtemps, la plus difficile à détruire c'est peut-être la tyrannie de l'habitude, qui finit par empêcher les nations de s'apercevoir de toutes les autres.

Une fois pliés à obéir, les citoyens conservent le pli de l'obéissance, lors même qu'ils ont perdu leurs maîtres; si, dans un

1. Aff. étrang., t. 794, fol. 70. — Arch. dép. de Lot-et-Garonne (Meilhan BB. 1); de Haute-Garonne, C. 408, 705, 710, 711, 714, 817. Les assemblées de diocèse s'occupent de la perception des impôts, des rôles, des frais accessoires qui s'y rattachent, réparent les chemins, les églises, les ponts, les fortifications, soit en régie, soit par forme de subventions aux communes; font la police de la navigation, lèvent les troupes, les payent et achètent les munitions; empruntent, donnent des secours aux hôpitaux, aux écoles, etc., etc.

moment d'irritation, ils les ont renversés, ils en cherchent d'autres. C'est un besoin pour eux d'être fortement administrés; ils ont contracté le goût du joug, ils savourent la volupté de sentir un mors dans leur bouche, quelle que soit la main qui tienne les guides. Plus ils vont et plus ce joug devient pesant et plus ils l'aiment, plus ils l'estiment nécessaire au maintien de l'État. Par contre, ils se dégagent insensiblement de toute responsabilité; un abîme se creuse, dans l'opinion, entre les affaires privées et les affaires publiques, qui, intéressant tout le monde, ne regardent plus spécialement personne. Ces affaires publiques deviennent de plus en plus nombreuses, on met en commun ce qui pourrait, ce qui devrait rester séparé. Le pouvoir social grandit; en accroissant ses prérogatives il en assure aussi l'exercice; il resserre en même temps l'indépendance individuelle dans des bornes plus étroites. L'autorité se concentre en moins de mains et en des mains plus fortes. Ce que Richelieu n'aurait sans doute pas imaginé appartenir à l'État, Louis XIV s'en emparera comme naturellement, et ce à quoi Louis XIV même n'aura pas touché, la tribu administrante des intendants du XVIIIe siècle le confisquera tutélairement sous Louis XV. « États particuliers, constitutions municipales, dit Augustin Thierry, tout ce qu'avaient stipulé comme droits les pays agrégés à la couronne, tout ce qu'avait créé la bourgeoisie dans son âge héroïque fut refoulé par la royauté plus bas que jamais. Il y eut là des souffrances plébéiennes, souffrances malheureusement nécessaires (?), mais que cette nécessité ne rendait pas moins vives et qui accompagnèrent de crise en crise l'enfantement de la centralisation moderne[1]. » Ce mouvement ne s'arrêta pas à la chute de l'ancien régime; on aurait pu croire qu'en 1789 il avait atteint son but, il n'en était rien. Les ministres jacobins s'assirent aux places encore chaudes que venaient de quitter les secrétaires d'État de Louis XVI et conservèrent pour Napoléon cet organisme dont le premier Empire, en le modernisant dans la forme, accrut encore au fond les abus.

On était loin, sous Richelieu, de cet état de choses. Non que le pouvoir du roi fût contesté, tout sujet français eût volontiers écrit, avec la soumission de Baradas disgracié : « Je sais bien que tout dépend de Sa Majesté et que, hors d'Elle, point de

1. *Essai sur l'histoire du tiers état*, p. 187.

salut. » Seulement Sa Majesté, c'est-à-dire l'État ou le pouvoir central, comme on voudra l'appeler, régnait plus qu'elle ne gouvernait; et l'on se convainc, par la lecture des documents de ce temps-là, principalement des arrêts du Conseil et de la correspondance des secrétaires d'État avec les provinces, que le ministère n'intervenait que lorsqu'il y avait litige entre les deux autorités diverses ou entre un représentant du roi et un particulier. Investis d'un rôle d'intermédiaires entre le roi et le cardinal d'un côté et de l'autre les individus « de quelque qualité qu'ils soient qui ont à désirer quelque chose » du prince, ces agents virent leurs attributions tripler ou quadrupler peut-être sous Louis XIII, comme nous l'avons exposé précédemment[1]; mais ce triple ou ce quadruple était encore fort peu de chose auprès de ce qu'il devint cinquante ans plus tard, il n'était rien auprès de ce qu'il fut à la fin de la monarchie.

Bouthillier est nommé secrétaire d'État en 1628; il commence par verser deux cent quarante mille livres à Mme d'Ocquerre, veuve de son prédécesseur, et doit acheter, suivant l'usage, une charge de « secrétaire du roi, maison et couronne de France, » qui, dit-il, « vaut dix mille écus, dépense bien fâcheuse. » Puis il déménage et « prend un logement moitié plus spacieux que le sien, qui ne lui coûtera que cinq ou six cents livres davantage. » Il lui fallait de la place pour installer ses bureaux; quelque trois ou quatre pièces sans doute, comme l'étude d'un notaire de nos jours où travaillent quatre ou cinq clercs. Le sieur Cotignon, « premier commis » de son prédécesseur, lui offre ses services; il les accepte volontiers. « Je n'ai garde d'y manquer, et il se pouvait passer d'en importuner le roi, écrit Bouthillier au cardinal, il est bon homme et franc, sait fort bien tout ce qui est du formulaire et de la routine de la charge, et ne manque même pas, je crois, de quelque lumière. Il a cru que mon neveu lui ferait obstacle, en quoi il s'est trompé, car je ne m'en servirai en sorte quelconque dans mon office, n'y ayant point d'assurance, parce qu'il est neuf et ne servirait qu'à embarrasser. » Il est, du reste, maître absolu du recrutement de son personnel, cela ne regarde que lui-même, et il s'excuse en terminant d'ennuyer ainsi Richelieu de « ses petites affaires[2]. » Voilà, jusque vers le milieu

1. Voir notre t. I, p. 57. *Les Secrétaires d'État.*
2. Aff. étrang., t. 780, fol. 14; t. 785, fol. 85; t. 791, fol. 153. Le traitement

du XVIIe siècle, le type modeste du ministre auquel ressort une des branches de l' « administration. »

Aussi bien ce mot même d' « administration » n'a-t-il pas tout à fait alors le sens qu'on lui a donné depuis. Il ne signifie pas, selon la définition de M. Guizot, « un ensemble de moyens destinés à faire arriver le plus promptement et le plus sûrement possible la volonté du pouvoir central dans toutes les parties de la société, et à faire remonter vers le pouvoir central les forces de la société, soit en hommes, soit en argent[1], » mais simplement la gestion des intérêts publics en eux-mêmes et la solution des difficultés qui s'élèvent à leur sujet, sans tenir compte de la subordination des diverses autorités les unes aux autres. L'administration paraît encore, ce qu'effectivement elle doit être, une besogne éminemment locale; la seule différence qu'il y ait à cet égard entre les pays d'États et les pays d'élections, c'est que les premiers ont, à leur tête, des administrateurs élus, tandis que les seconds n'en ont pas. Mais, quand Servien écrit, par exemple, à des trésoriers de France que « le roi lui a fait l'honneur de mettre dans le département de sa charge les affaires de leur généralité, » cela ne signifie pas qu'il ait quelque pouvoir spécial sur cette portion du pays, mais qu'il servira, le cas échéant, d'agent de transmission entre le roi et ses sujets de Poitiers, de Bretagne ou de Lyon.

Les communications de Paris avec le reste du royaume sont fréquentes; non seulement le cabinet expédie aux gouverneurs et aux parlements d'assez nombreuses circulaires pour leur faire part d'un changement de politique ou d'un simple fait intéressant, mais on ne regarde pas à dépêcher courriers sur courriers dans les conjonctures graves, à envoyer même, pour un rien, un exprès d'un bout de la France à l'autre[2]. De leur côté, les gou-

fixe des secrétaires d'État était de 3,000 livres, plus 300 livres d'étrennes, somme dérisoire en comparaison des prix que coûtait cet office. Mais ils recevaient des gratifications annuelles importantes de la part des provinces qui étaient dans leur ressort; de Noyers a permission de prendre 7,000 livres sur les gabelles de Dauphiné; il reçoit de Provence à peu près autant (Arch. de la Guerre, XXXII, 292; XLII, 36). Il est vrai que tous les frais de personnel étaient payés de leur poche.

1. Guizot, *Hist. de la civilisation en Europe*, 396. — Le comte d'Hauterive, dans ses *Observations sur la dépense d'une grande administration*, p. 15, donne de l'administration en général une autre définition qui n'est pas non plus absolument exacte.

2. Il est même étonnant, en présence de la rareté des moyens de transport,

verneurs correspondent avec le roi ou le premier ministre pour les tenir au courant de « ce qui se passe de notable dans l'étendue de leur charge; » au besoin, on les mande à la cour, « afin d'être particulièrement informé de toutes choses dans leur gouvernement, ce qui ne se peut bien faire que de vive voix. » Des agents très secondaires, humbles fonctionnaires financiers, lieutenants criminels de petites villes, étaient parfois invités par « lettres de cachet » à venir parler au souverain ou plutôt au secrétaire d'État dont dépendait leur province. L'autorité du pouvoir central se manifestait par des décisions analogues à nos décrets et arrêtés modernes que l'on nommait : *brevets, lettres patentes, arrêts du conseil,* mais tout cela était exception et non règle, tout cela ne constituait pas une action normale, préventive. On exigeait que les collections d'individus (provinces ou villes) obéissent au roi en tout ce qu'il ordonnait, comme lui obéissaient isolément tous ses sujets; mais le roi, en fait, ordonnait peu de chose. Tant qu'une région ou une cité vivait tranquille, sans faire parler d'elle, — cas le plus ordinaire, ces autonomies de clocher étant, de leur nature, pacifiques et conservatrices, — les rênes du « char de l'État » flottaient pour elle assez lâches[1].

Convenait-il à Paris de raccourcir ces rênes, de faire sentir aux peuples le frein ou de les exciter du fouet? Ceux qui, dans les provinces, devaient exécuter ces ordres étaient, on vient de le voir, des serviteurs d'une espèce particulière : soldats, grands seigneurs, bourgeois porteurs de toges, tous gens identifiés avec le sol; ils se considéraient comme chargés aussi bien de représenter leur district auprès du roi que de maintenir l'autorité du roi dans leur district. Par suite, ils discutaient avant d'obéir, démontraient les inconvénients de décisions prises en haut lieu, les faisaient souvent modifier ou rapporter. N'ayant rien à espérer ni à craindre, ils n'avaient rien à cacher; un simple trésorier de France, un infime magistrat de robe courte, tel que prévôt de

de voir comme les nouvelles importantes se répandent vite partout (Arch. hist. de Saintonge, V, 326. — Aff. étrang., t. 785, fol. 4; t. 801, fol. 218; t. 803, fol. 316. — Arch. de la Guerre, XXIV, 78. — Richelieu, *Mémoires,* I, 304).

1. On a vu (t. I, p. 40) comment étaient rédigés et authentiqués les arrêts du Conseil; il en était un peu de même des lettres patentes souvent corrigées, raturées et modifiées après avoir été signées par le roi. L'*expédition* devenait fréquemment *minute* (Arch. de la Guerre, XXIV et suiv. — Aff. étrang., t. 796, fol. 324; t. 811, fol. 26; t. 1669, fol. 99. — *Lettres et papiers d'État,* IV, 678).

maréchaussée, ne pouvait être contraint de se démettre de son office à moins d'être « perdu d'honneur et noté d'infamie; » encore fallait-il une consultation préalable des corps judiciaires. Il n'existait point, pour surveiller toutes les branches de la vie publique, sans appartenir précisément à aucune, des représentants du pouvoir exécutif dont la spécialité fût de n'en avoir pas[1].

Ce devint le rôle des « intendants de justice, police et finances. » Leur création, bien qu'antérieure à Richelieu, mérite cependant de lui être attribuée par l'histoire, comme elle le lui a été par ses contemporains. La question de l'origine des intendants a préoccupé plus d'un érudit de notre temps[2]. Par suite de nous ne savons quelle tradition, on s'était habitué à chercher dans des édits de 1635 et 1637 l'institution régulière de ces agents. L'examen un peu sérieux de ces documents a suffi à leur restituer leur véritable caractère de mesures fiscales; ils ne concernaient en rien les nouveaux fonctionnaires. L'édit de 1635 séparait, sous des prétextes plus ou moins plausibles, les charges de président du bureau des finances des généralités de celles de trésorier de France, mais permettait en même temps à ceux que l'on amputait ainsi de la moitié de leur titre de le racheter moyennant un léger versement de trois ou quatre mille livres à Sa Majesté; et, pour leur faire bonne mesure, on les gratifiait par-dessus le marché de la qualité d' « intendants généraux des finances. » Cette désignation était de nature à établir une confusion entre eux et les *intendants des finances;* mais l'édit n'eut apparemment aucune suite[3]. Les trois *intendants des finances* n'avaient, on le sait, rien de commun avec les « intendants de justice, police et finances » de province. C'étaient des contrôleurs analogues aux inspecteurs

1. Aff. étrang., t. 1669, fol. 119.

2. Il suffit de citer M. Caillet (*l'Administration en France sous le ministère de Richelieu*, p. 44 et suiv.), M. d'Arbois de Jubainville, M. de Boislisle (*les Chevauchées d'un maître des requêtes en Provence*, 1556), savante dissertation qui fixe les débuts des missions provinciales confiées aux officiers de justice, enfin l'intéressant ouvrage de M. G. Hanotaux (*Origine de l'institution des intendants des provinces*), contenant nombre d' « instructions, » de « commissions » et de « pouvoirs » des personnages qui furent investis de ces fonctions jusqu'à l'année 1634.

3. V. Isambert, *Recueil des anciennes lois* (Louis XIII, p. 442). Il en fut de même d'un autre édit, de septembre 1638, créant un « intendant de justice en chacune élection, » qui devait s'occuper exclusivement des procès financiers. — Dans le Plumitif de la Chambre des comptes (P. 2762, fol. 39), Jacques de Mesmes est appelé « président et *intendant* du bureau des finances de Paris. »

généraux d'aujourd'hui; on se fiait à eux du soin de débrouiller les comptes du Trésor, « qui demeuraient accrochés, semblables, au dire du surintendant d'Effiat, à un peloton de fil mêlé duquel vous ne pouvez tirer un bout que vous ne serriez davantage tous les autres[1]. »

Des recherches plus approfondies firent ensuite reconnaître que, non seulement dans la première partie du ministère de Richelieu et pendant la régence de Marie de Médicis, non seulement sous Henri IV et vers la fin du XVIe siècle, mais dès le règne de Henri II, on trouvait des « commissaires départis » exerçant l'emploi et portant même quelquefois le nom des « intendants » futurs. Sans remonter au delà de Louis XIII, nous rencontrons, dès 1612, du Coudrai, conseiller au parlement de Paris et échevin de la Rochelle, que la reine, « pour lui donner de l'autorité en dehors du ressort de ce parlement, avait muni d'une commission d'*intendant de justice*, mais non de *police*, parce que les Rochelois ne l'auraient pas souffert. » Il ne faisait d'ailleurs aucun usage de sa « prétendue intendance. » Des lettres patentes de 1614 confèrent à maître Louis Le Febvre, seigneur de Boissy, le droit de remplir les fonctions d'intendant de justice et police, en Picardie, en l'absence du sieur de Caumartin, son père, « pour assister notre cousin, le marquis d'Ancre, maréchal de France, lieutenant général, de ses sages avis et conseils. » Bassompierre nous parle, en 1615, des « intendants de finances et justice » qui accompagnaient les armées. Les limites de leur juridiction variaient, en effet, autant que la durée et l'étendue de leurs pouvoirs; la mission du sieur de Bitaut, « intendant de justice, » est bornée aux villes de Nîmes, Montpellier et Béziers (1618); celle du sieur de Marescot, conseiller d'Etat, comprend tout le gouvernement de Champagne et Brie (1620). Les officiers du présidial d'Angers n'ayant pas voulu poursuivre un crime, écrit Richelieu à Marillac (1619), « on envoie l'intendant de justice en Anjou pour *en informer* et pour apprendre la vérité sur plusieurs autres. » Et, tandis que ce personnage ne paraît faire ici métier que de juge d'instruction et de ministère public, « l'intendant de police et justice près du duc d'Épernon, » Séguier d'Autruy, aussitôt son arrivée à Bordeaux (1622), rend des ordonnances générales et particulières qui participent de la *sentence* et du

1. Aff. étrang., t. 794, fol. 18. — Mss. franç. (Bibl. nat.), 18510, fol. 61.

décret, et le maître des requêtes Turquant, intendant en Normandie, agit de même (1623)[1]. En somme, dès 1627, on parle des « intendants de justice et des gouverneurs » comme existant aussi régulièrement les uns que les autres[2].

Toutefois, pris en bloc, les intendants n'ont pas d'acte de naissance. Aucune déclaration royale, aucun édit ne leur a donné le jour. Il semble que ces nouveaux venus se soient peu à peu introduits dans l'organisme administratif, y aient prospéré, en véritables parasites, aux dépens de tous les autres, se soient gorgés d'attributions avec la complicité, ou mieux suivant les impulsions du pouvoir central et, étendant sans cesse leurs racines sous terre et leurs branches au soleil, aient fini par concentrer en eux le détail comme l'ensemble, le principal comme l'accessoire, de « l'État Louis quatorzien » des derniers siècles. Chose plus singulière encore, non seulement, à ne consulter que les documents dans leur nudité, il semble que Richelieu n'ait proprement créé ni l'intendance ni les intendants; mais, dans ses *Mémoires,* il n'en parle qu'une seule fois, incidemment, lorsqu'il mentionne l'envoi dans les provinces, pour châtier les rebelles (1632), de trois ou quatre maîtres des requêtes auxquels il ne donne même pas le nom d'intendants[3]. Ces volumes assez prolixes, où il prend soin de nous aviser de tout ce qui lui arrive ou arrive par lui, où il recueille de longs discours et de menus avis, n'en disent pas plus sur cette institution politique, grosse de tant de conséquences. D'autre part, les papiers personnels du cardinal, conservés aux Affaires étrangères, où sont entassés pêle-mêle des lettres, des notes, des rapports, des projets de toutes sortes, où, sur de grandes pages blanches, des idées ont été jetées en quelques lignes, parfois en trois mots qui courent l'un après l'autre, comme au hasard, ces papiers ne nous apprennent rien sur les intendants de généralités.

Le *Testament politique* seul leur consacre un paragraphe : « Je crois, dit-il, qu'il sera très utile d'envoyer souvent dans les

1. Règlement sur le sel, du 21 octobre 1623. — Arch. dép. de Lot-et-Garonne, B. 14; de la Somme, B. 17. — Arch. comm. de Nîmes, DD. 4. — Benoît, *Hist. de l'Édit de Nantes,* II, 111. — *Lettres et papiers d'État,* I, 621. — *Mémoires* de Richelieu, I, 466; de Bassompierre, 98. — Arrêt du Conseil d'État du 16 juillet 1620. — On voit assez souvent des conseillers d'État envoyés en mission, pour une besogne déterminée, mais sans avoir qualité d'intendants.

2. Voy. à l'*Appendice* la liste des intendants de province.

3. Richelieu, *Mémoires*, II, 454. — Aff. étrang., t. 785, fol. 134.

provinces des conseillers d'État ou des maîtres des requêtes bien choisis, non seulement pour faire la fonction d'intendant de justice dans les villes capitales, ce qui peut plus servir à leur vanité qu'à l'utilité publique, mais pour aller en tous lieux s'enquérir des mœurs des officiers de justice et des finances, voir si les impositions se lèvent conformément aux ordonnances et si les receveurs n'y commettent pas d'injustice en vexant les peuples, apprendre comment se gouverne la noblesse et arrêter le cours de toutes sortes de désordres et spécialement des violences de ceux qui, étant puissants et riches, oppriment les faibles et pauvres sujets du roi[1]. » Nous avons eu déjà l'occasion de remarquer, notamment en matière financière, que Richelieu, dans ce bréviaire posthume de sa politique, confie autant à la postérité ce qu'il fallait faire ou ce qu'il voulait faire que ce qu'il a fait. Si l'on prenait à la lettre les lignes du *Testament*, on pourrait vraiment croire qu'il n'a jamais existé d'intendants sous ce ministère. Ceux qui louent le cardinal, en une phrase qui a beaucoup traîné dans les manuels, « d'avoir eu les intentions de tout ce qu'il fit, » commettent donc une gracieuse erreur. Le grand ministre, comme les plus illustres hommes d'État, se trouva amené par les circonstances à faire bien des choses qu'il blâmait et qu'il n'avait, par conséquent, pas l'intention de faire; par contre, il fut contraint de renoncer à bien des projets qu'il avait longtemps caressés. Il est difficile, puisqu'il ne nous en dit rien, de savoir si Richelieu voulait ou non fonder l'intendance ; le fait est pourtant qu'il l'a fondée, sans plan préconçu peut-être, mais tout autre qu'il ne la souhaite dans son *Testament,* tout autre aussi qu'on serait tenté de la peindre d'après les « commissions » et « provisions » délivrées à Paris, ces commissions ressemblant à des programmes, tantôt dépassés, tantôt imparfaitement remplis.

Ces « chevauchées de maîtres des requêtes, » d'où l'intendance devait sortir, avaient été, au début, populaires. Les États généraux de Blois et Orléans désiraient qu'elles fussent nombreuses, périodiques même. Les justiciers du roi allaient, « le cul sur la selle, » jeter le coup d'œil de l'État sur ces prétoires de province, assez indépendants pour être tentés de devenir tyranniques. Inspection, surveillance, c'était la vraie mission de la royauté : « le chêne de saint Louis » rendu ambulant. Peu à peu le caractère

1. *Testament politique*, t. I, p. 216. — Voy. l'ouvrage de M. Hanotaux, cité plus haut.

de la fonction se modifia; pour la première fois, en 1614, les États généraux ne demandent plus de « *missi dominici.* » Au contraire, c'est la couronne qui les propose aux notables (1617) en ces termes : « Envoyer un maître des requêtes *en chaque gouvernement,* lequel ira par tous les sièges et y fera tel séjour *qu'il jugera à propos*, reconnaîtra les abus et malversations, pourvoira à faire garder les ordonnances, fera le procès des juges coupables et l'instruira entièrement, nonobstant appel ou oppositions quelconques, et, le procès tout instruit, *le renverra au parlement où le siège ressortit...* Et, afin que les maîtres des requêtes ne prennent point d'habitudes esdites provinces et ne donnent du support à ceux avec lesquels ils auraient acquis familiarité, ils seront changés de temps en temps, selon qu'il sera avisé. »

C'était l'idée géniale de l'administration vagabonde des commissaires, substituée à l'ancienne administration sédentaire des magistrats; idée si favorable au despotisme que les régimes autoritaires des temps modernes n'ont fait que la développer. Il est fort possible que le projet ci-dessus ait eu pour auteur principal l'évêque de Luçon, qui ne quitta le ministère qu'au moment de l'assassinat du maréchal d'Ancre, à la fin d'avril de cette année 1617. Il visait dès lors, et c'est en quoi il inaugurait un système nouveau, à avoir des délégués royaux *partout* et *toujours*, à les rendre permanents et universels. Plus tard, devenu premier ministre, il réalisa ce vœu. Il existe toutefois, entre les velléités de 1617 qui sanctionnaient elles-mêmes un état de choses antérieur et l'organisation de 1642, une différence fondamentale en ce que les intendants, sous Richelieu, joignirent à la justice et à la police l'armée et les finances, c'est-à-dire la totalité du pouvoir exécutif; et que, loin de renvoyer aux parlements les procès qu'ils avaient instruits, ils s'érigèrent en tribunal[1] pour juger à leur aise, soit seuls, soit assistés de qui bon leur semblait, au civil comme au criminel, les sujets français, à quelque catégorie qu'ils appartinssent, sans plus se soucier de toutes les juridictions, de toutes les lois et de toutes les règles existantes, que

1. En fait d'impôts « au-dessus des élus, » dit M. Clamageran (*Hist. de l'impôt*, II, 504), « il y avait le bureau de la généralité; au-dessus de la généralité, la cour des aides; au-dessus des intendants, il n'y avait que le conseil du roi, c'est-à-dire le ministre même qui les avait nommés, qui peut-être les encourageait dans la voie de l'arbitraire; » conseil, eût pu ajouter M. Clamageran, dont eux-mêmes faisaient partie.

si le royaume avait été subitement envahi par une nation étrangère dont le chef ne se crût tenu à respecter en rien les coutumes des anciens habitants.

Quelque timide que paraisse la proposition royale de 1617, les notables ne l'acceptèrent qu'avec répugnance et moyennant cette clause formelle que, « pour prévenir toute usurpation, les commissions des maîtres des requêtes en tournée devraient être vérifiées et enregistrées par le parlement dans le ressort duquel ils feraient leur inspection[1]. » Quinze ans après, ce n'était plus d'inspection judiciaire qu'il s'agissait, mais bien de politique, de toute la politique, et, comme il n'est rien dans la vie nationale, provinciale ou communale qui, par un point ou par l'autre, ne touche à la politique, ce fut du gouvernement même de la France que les intendants nouveaux, transformés en vice-rois, eurent à s'occuper. La transformation était si radicale qu'elle fit l'effet d'une création. O. Talon la date de 1633, Séguier de 1635, d'autres écrivains la reculent ou l'avancent; tous les contemporains signalent cette révolution faite à petit bruit et si grave. En 1627, Pomereu, envoyé en Picardie, n'est rien de plus qu'« enquêteur; » il devra « faire les visites prescrites par les ordonnances et dresser des procès-verbaux qui seront transmis au garde des sceaux. » Il fut remplacé par Laffemas, qualifié d'« intendant de justice et police; » à Laffemas succède le sieur de Bellejammes, qui, le premier (1635), eut titre d'intendant de justice, police *et finances*, ou d'*intendant de Picardie*, appellation jusqu'alors inusitée et qui se généralisa dans toutes les provinces[2]. L'intendant part avec sa commission en poche et son secrétaire; c'est là tout. « Sans habitude ni crédit dans le pays où il ne connaît personne, » isolé, étranger, il n'est rien. Pis encore, pour tous les gouvernants du cru, il est un rival, un ennemi. Mais ce papier où pendent les fleurs de lis de cire au bout de « lacs de soie rouge » qu'il apporte et qu'il déplie, c'est un firman de pacha, une bulle de légat du moyen âge, le morceau de la souveraineté royale dont il est détenteur et au nom de qui il impose l'obéissance. Si cette obéissance est trop contestée, la « robe longue » saura d'ailleurs, comme Machaut en Languedoc, se faire accompagner de deux régiments « partout où besoin sera. »

1. Picot, *Hist. des États généraux*, IV, 24.

2. Après Bellejammes vint le s^r de Chaulnes, puis le s^r Gamin (Arch. dép. de la Somme, B. 19, 23, 24. — Aff. étrang., t. 802, fol. 407).

Quant aux droits que l'intendant va exercer, en voici le détail dans le « pouvoir » donné à celui qui se rend en Champagne (1633) : « Nous vous commettons et établissons par ces présentes, y est-il dit, pour faire la charge d'intendant de la justice, police et finances, tant en nosdites armées qu'aux villes de la province de Champagne, Metz, Toul et Verdun, et autres lieux de notre obéissance et protection; informer des menées secrètes qui ont été faites contre notre service pour entreprises de places, levées de gens de guerre sans permission, amas et transports d'armes, décréter contre les coupables, leur faire et parfaire le procès *souverainement et en dernier ressort* jusques à jugement définitif et exécution d'iceux *inclusivement*, appeler avec vous le nombre de juges portés par nos ordonnances; procéder à la réformation de la justice, régler les contentions de nos officiers, ouïr les plaintes de nos sujets contre lesdits officiers et y pourvoir; visiter tous les sièges présidiaux et royaux, bureaux des finances, élections et autres lieux où on administre la justice; présider, sans distinction de personnes, aux affaires civiles et criminelles qui s'y traiteront; faire observer les règlements de la police par les maires et échevins des villes, conférer avec eux dans leurs assemblées où vous présiderez, pareillement connaître des moyens d'empêcher la disette des vivres et en procurer l'abondance aux lieux où nos armées passeront; vous trouver avec nos généraux d'armée, assister aux conseils qu'ils tiendront, faire vivre les gens de guerre avec discipline; rendre la justice sincèrement entre eux et nos autres sujets; punir et châtier ceux qui contreviendront à nos ordonnances exemplairement, afin que les autres ne tombent en même faute, soit gens de guerre, officiers de justice, finances et autres; prendre garde que les deniers par nous ordonnés pour la solde, tant des armées que des garnisons, soient distribués selon notre intention; assister, quand vous le pourrez, aux payes et revues pour voir si les compagnies sont remplies du nombre d'hommes portés par leurs titres...; comme aussi avoir soin, en vous arrêtant dans les villes de ladite province, que les deniers d'octrois et autres destinés aux séparations des ponts, pavés, chaussées, murailles desdites villes soient utilement employés[1]..., etc. »

On le voit par cette nomenclature que nous abrégeons, rien n'était laissé à l'abri de l'initiative de ces proconsuls; en sus des

1. Arch. de la Guerre, XIV, 44.

besognes spéciales qu'on leur trace, ils pourront s'occuper, — d'autres provisions les y engagent, — de « tout ce qu'ils verront bon être ; » ce sont eux qui font marcher les régiments contre les communes rebelles et les communes dociles contre les régiments indisciplinés ; eux qui excitent les agents des finances quand ils sont trop indolents au recouvrement et qui les modèrent « quand ils sont trop exacts » et suscitent des révoltes par leur dureté ; eux qui, selon les cas, font réparer ou abattre les fortifications des villes, dressent les rôles de l'impôt direct au détriment et malgré les plaintes des trésoriers de France, règlent les budgets municipaux et assignent devant eux les syndics des diocèses et des paroisses[1]. Leur correspondance, éparse un peu partout, nous révèle la limite ou mieux l'absence de limites de leurs attributions ; on y trouve leurs qualités, car ils en ont de grandes, et leurs défauts. Leurs qualités tiennent toutes à leur personne, leurs défauts tiennent presque tous à leur emploi. Il est peu d'intendants aussi intraitables que Machaut, terrible abatteur de donjons, qui fait rouer force gens en chair et os ou en effigie ; il en est moins encore d'aussi mous que Champigny ou du Gué, dont on tire, au siège des îles Sainte-Marguerite (1637), assez « peu de devoir et d'assistance » pour que Son Éminence soit obligée de les réprimander. Le plus grand nombre sont des hommes intelligents, appliqués, intègres ; quand Talon vint en Dauphiné changer de fond en comble l'assiette de l'impôt, la noblesse prétendit que « les portes de son logis étaient vénales, qu'il était défrayé par les membres du tiers état et qu'il recevait des présents ; » ce n'était pas vrai. Talon se retira les mains nettes ; comme ses collègues, c'était un ambitieux, non un voleur[2]. Nous avons vu le travail des intendants dans l'organisation de la comptabilité, de l'approvisionnement militaire, de tout ce qui, dans l'armée, porte aujourd'hui encore le nom d' « intendance[3] ; » ç'a été certainement le meilleur de leur œuvre, là ils ont édifié, ailleurs ils ont plutôt détruit.

1. Arch. comm. de Toulon, CC. 595 ; de Bourg, BB. 97. — Arch. dép. de Haute-Garonne, C. 714. — Aff. étrang., t. 1669, fol. 138. — *Mémoires* du duc d'Orléans, 594. — Floquet, *Parlement de Normandie*, IV, 556. — Cabasse, *Parlement de Provence*, II, 131.

2. Arch. de la Guerre, XXXI, 119. — Le Parlement prit également parti contre Talon, en cette occurrence, mais il ne donne aucune preuve des faits qu'il avance (Arrêt du Conseil d'État du 21 février 1637. — Aff. étrang., t. 807, fol. 50. — *Correspond. de Sourdis*, I, 335. — *Arch. hist. de Saintonge et Aunis*, VII, 319).

3. Voy. notre t. III, p. 110.

Apôtres de l'obéissance passive, ils la subissent et l'imposent; mais il semble que le prince, en confiant sans réserve à des représentants précaires l'usage de sa toute-puissance, qui n'était admise en théorie qu'à la condition d'être bornée en pratique, abuse de sa souveraineté elle-même, et qu'au droit de faire la loi il veuille joindre encore celui de la violer. Aussi est-ce des rangs des hommes de loi que partent les protestations les plus vives. On a dit parfois que « les intendants étaient destinés à tenir en échec l'autorité excessive des gouverneurs de province; » cette opinion n'est pas fondée; les gouverneurs et les intendants vivent en très bonne intelligence, ce qui prouve que les seconds n'empiétaient pas sur le pouvoir des premiers. Le duc de Chaulnes, gouverneur de Picardie, est accusé d'avoir trempé dans une sédition fomentée à Amiens par le corps de ville et la magistrature locale contre l'intendant; six mille mutins, assemblés sur la principale place, firent passer une nuit blanche au président de Pomereu; mais c'est un exemple quasi unique. Un général, dont l'envoyé de la cour réquisitionne les troupes, lui répondra peut-être en gouaillant : « Je marcherai pour vous être agréable, non à cause de votre intendance. » Au fond, quand ils ne sont pas directement en cause, les hommes de guerre ne sont pas fâchés de voir les gens de robe se manger entre eux[1]. C'est, du reste, « auprès du gouverneur » que l'intendant est accrédité, et c'est même le gouverneur qui le désigne parfois au choix du ministre. « M. de Guise, écrit-on à Richelieu (1630), *a demandé* M. d'Aubray pour être intendant de la justice dans sa province et *l'a obtenu...* Il n'a pas, dit-on, assez de résistance pour l'esprit de M. de Guise; néanmoins M. le garde des sceaux l'a commis et lui a donné toutes les impositions des mains nécessaires, aussi bien qu'à M. de Vertamont, qu'il envoie intendant de la justice en Guyenne, *à la requête de M. d'Épernon*[2]. »

C'est avec les autorités *civiles* que le nouveau représentant du roi aura, dès le début, maille à partir; on le prend de haut de part et d'autre. A un diapason si monté, le ton s'aigrit vite; les « décrets, » les « prises à partie » vont leur train, et le pouvoir central contemple pacifiquement, de la salle du Louvre, où siège le conseil d'État, ces corps-à-corps qu'il a prévus. Le sergent de l'intendant empoigne l'huissier du parlement qui, de son côté,

1. Tallemant, VIII, 168. — Aff. étrang., t. 805, fol. 263.
2. Aff. étrang., t. 796, fol. 8; 800, fol. 72.

l'appréhende au col ; ils s'assignent et s'arrêtent tous deux mutuellement, l'un criant : « Haro ! à l'aide du roi et de la cour ! » l'autre : « Haro ! à l'aide du roi et de monsieur l'intendant ! » Le peuple se chargeait de leur faire lâcher prise ; d'instinct, il était avec les parlements, les bailliages et les bureaux de finance contre les maîtres des requêtes, presque toujours porteurs de commissions désagréables. Quand de pareils faits se passent vers 1618, le chancelier arrange l'affaire, témoin Morant du Mesnil-Garnier en Normandie : « C'est là, dit le roi, une salade composée de mauvaises herbes des deux côtés[1] ; » on déchire les arrêts de part et d'autre en renvoyant les adversaires dos à dos, et les « pouvoirs » exceptionnels sont révoqués. Quand, au contraire, les résistances se produisent vers 1628, où Servien, intendant de Guyenne, ayant fait pendre des soldats de la Rochelle, se voit poursuivi à son tour par le parlement de Bordeaux qui l'interdit et confisque ses biens, le dénoûment n'est plus le même et le *souverain* oblige la cour *souveraine*, en la personne de « monsieur le premier, » à demander pardon. Cette scène, où Louis XIII tira brutalement le vieux président de Gourgues par sa robe pour le forcer, contre tous les usages, à s'agenouiller devant lui, pourrait servir, si la peinture nous l'avait conservée, à symboliser l'avènement de la monarchie absolue, comme les tableaux modernes, où le roi prête serment de garder la charte, représentent le début de la monarchie constitutionnelle.

Anéantir l'esprit de discussion, chasser de la politique ces parlementaires raisonneurs et empiétants, les balayer, les refouler dans leur chicane, avec défense, mieux encore avec impossibilité d'en sortir jamais, telle était la pensée de Richelieu. « L'autorité royale serait ruinée, dit-il, si on suivait les sentiments de ceux qui sont aussi ignorants en la *pratique* du gouvernement des Etats qu'ils présument être savants dans la *théorie* de leur administration et ne sont pas propres à donner des arrêts sur le cours des affaires publiques qui excèdent leur portée... Dans les grandes compagnies, le nombre des mauvais surpasse toujours celui des bons ; et, quand ils seraient tous sages, ce ne serait pas encore une chose sûre que les meilleurs sentiments se trouvassent en la plus grande partie[2]. » Qui donc cependant jugera des sages et des non sages, des meilleurs et des moins bons ? il est facile de

1. Floquet, *Parlement de Normandie*, IV, 484 et suiv.
2. *Testament politique*, chap. IV, sect. III.

se charger de tout, moins facile de ne se tromper en rien. L'ancien régime a eu ses Turgot, il a eu aussi ses Calonne. La lutte des parlements et des intendants sous Louis XIII, c'est la lutte de la justice inamovible contre la justice amovible, de l'administration indépendante contre l'administration domestiquée. Qu'on ne voie pas, en effet, dans l'institution nouvelle, un commencement de séparation de l'exécutif et du judiciaire; non seulement l'intendant est lui-même magistrat, — officier du roi, comme on dit, — et d'un rang élevé, le plus souvent maître des requêtes; et, quand il n'a rien ou peu à faire dans sa province, il demande, en cette qualité de maître des requêtes, à « venir au conseil servir son quartier » de trois mois[1], mais il fait partout et en toutes matières acte de juge, réforme ou annule les sentences des tribunaux ordinaires; l'un d'eux rétablit sans plus de façon des consuls dont l'élection a été cassée par le parlement. Aussi les cours souveraines, en fulminant contre leurs contrefacteurs, prétendent-elles protéger autant leurs prérogatives judiciaires que leurs attributions administratives; elles ne réussirent pas plus, d'ailleurs, pour les unes que pour les autres. En vain défendent-elles aux membres des bailliages et présidiaux de reconnaître ces commissaires et de leur donner entrée en leurs sièges, sous peine d'interdiction; en vain commencent-elles contre eux des procédures frappées d'avance de stérilité, suscitent-elles des résistances sans lendemain et se répandent-elles en plaintes amères...; ce qui peut arriver de plus heureux aux corps mécontents est que l'intendant, faisant bonne mine à mauvais jeu, affecte de dédaigner leurs protestations. Car si la bataille s'engage dans les règles, elle se terminera pour les magistrats par l'exil, la privation de leurs sièges, et le moins que puisse leur coûter la défaite sera quelque solennelle avanie[2].

1. Aff. étrang., t. 794, fol. 265; t. 810, fol. 27. — Arch. de la Guerre, XLIX, 301. — Ségrais (*Mémoires*, 37) cite comme un fait étonnant que M. de Choisy ait été intendant de Metz sans avoir été maître des requêtes. Il y a pourtant d'autres cas, mais en petit nombre, et toujours il s'agit de gens qui avaient commencé par être investis de quelque charge de judicature. — La Roche-Flavin, *Treize livres des parlements*, 30. — Jusqu'en 1624, on ne comptait que cinquante-six maîtres des requêtes, ils servaient quatorze par quartier, et servaient peu. Le plus souvent « il n'y en avait pas un près du roi; c'étaient personnes riches qui avaient ces emplois pour l'honneur. » (Voy. notre t. I, p. 73.)

2. Arrêts du Parlement de Paris, 6 mai et 15 juillet 1626. — Arch. de Haute-Garonne, B. 456, 497. — Talon, *Mémoires*, 37, 136, 138. — Remontrances du

Cependant, ce nouveau venu si puissant peut, d'un instant à l'autre, rentrer dans l'obscurité; s'il n'obtient pas, comme récompense de ses services, quelque première présidence de chambre des comptes ou de cour des aides de province, s'il n'a pas avec cela de fortune personnelle, il se trouve fort dépourvu le jour où un caprice parisien le met sur le pavé. Hay du Chatelet, l'ancien intendant de Bourgogne, à qui l'on avait donné seulement une place de « conseiller d'Etat semestre, » écrivait : « Je n'ai ni retraite proche de Paris, ni autre occupation que celle du conseil, ni assez de bien pour subsister en cette dignité divisée[1]. » Instable par nature et destinée à demeurer telle jusqu'à la fin de la monarchie, l'autorité des intendants n'avait encore, sous Richelieu, rien de fixe quant à son ressort. Ils ont juridiction tantôt sur un district spécialement créé pour eux, tantôt sur une généralité, quelquefois sur deux : Lasnier est « intendant de justice en l'armée du duc de Rohan » et Beaumont « sur toutes les côtes de l'Ouest. » En 1640, telle province a deux intendants, tel intendant a deux ou trois provinces et tel autre une province et demie. Villemontée s'intitule « intendant aux provinces et îles d'entre Loire et Garonne, » un autre se qualifie « d'intendant en cette province et autres circonvoisines[2]. »

Mais presque tous déjà s'organisent; ils s'environnent d'un conseil moitié civil, moitié militaire; ils ont leur procureur et se font représenter dans les villes de quelque importance par des subdélégués, « gens de probité, de crédit et d'expérience, » choisis le plus souvent dans le pays, qu'ils nomment et révoquent à leur guise, selon le droit qu'une ordonnance royale leur avait conféré[3]. Leurs appointements, leurs frais de voyage sont payés

Parlement (mss. de la Bibl. de l'Université, H. II, 8, fol. 205). — Floquet, *Parlement de Normandie*, IV, 496. — Hanotaux, *les Premiers intendants de justice*, 136, 146. — Benoît (*Hist. de l'Édit de Nantes*, II, 576) se plaint qu'en 1637 les parlements et, « ce qui était le plus surprenant et le plus nouveau, les intendants mêmes faisaient des entreprises sur la juridiction des chambres mi-parties. »

1. Aff. étrang., t. 813, fol. 34; t. 1749, fol. 123. — Arch. de la Guerre, LVI, 244. — Cabasse, *Parlement de Provence*, II, 203.

2. Richelieu, *Mémoires*, I, 458; III, 132. — Aff. étrang., t. 813, fol. 43. — Arch. de la Guerre, LVI, 213; LXII, 73, 125, 257, 273.

3. Le titre de *subdélégué* n'était pas nouveau; le bureau de finances l'employait depuis longtemps quand il chargeait un de ses membres de quelque fonction temporaire (Arch. dép. du Cher, C. 987. — Pontis, *Mémoires*, 603).

par les villes, par les États provinciaux, et le poste en général paraît lucratif[1].

Dès le règne de Louis XIV, l'intendant était, au point de vue décoratif, sur la même ligne que le gouverneur ; il recevait les mêmes hommages ; comme lui, au XVIIIe siècle, il se fit traiter de *Monseigneur* par ses administrés. Au point de vue de l'autorité, il la posséda sans partage et ses attributions allèrent toujours grossissant. Un de ces fonctionnaires écrivait à la cour, sous le ministère de Colbert : « Je ne manque point de m'opposer à ce que je vois contre l'ordre, ne craignant de déplaire à qui que ce soit, mais soyez persuadé qu'il n'y a que moi seul en la province qui ait cette volonté. » Quelque suspects que puissent être des témoignages d'estime et de satisfaction que les intéressés se décernent à eux-mêmes, on serait injuste envers l'intendance si l'on confondait les titulaires batailleurs et discutés de cette première époque avec leurs successeurs, dominateurs paisibles de la fin du siècle et du règne de Louis XV. Prise dans son ensemble et étudiée dans ses résultats, l'institution donna au pays tout ce que peut donner un gouvernement ordonné et despotique, tranquillité matérielle, garantie des intérêts privés, encouragements parfois utiles à l'agriculture, à l'industrie, au commerce. On voyait sous Louis XVI, à la tête des généralités, des économistes, des agronomes, des légistes, d'habiles et vertueux citoyens qui, dans toutes les branches de l'activité humaine, honoraient la patrie. Par contre, la sévère tutelle que l'État, par ses délégués, étendit sur les provinces, et la dépendance étroite où il tenait ces délégués eux-mêmes, atrophia en France l'ancien esprit public ; l'initiative individuelle, paralysée sans cesse ou contrariée, s'assoupit ; le pays, de force d'abord, puis de gré, s'abandonna, et il s'établit en axiome qu'il n'y a point de milieu, dans une sage république, entre la révolte ou l'obéissance muette au souverain.

Vicomte G. D'AVENEL.

1. Tallemant (VIII, 145) dit que son cousin se faisait 60,000 livres par an de son intendance en Guyenne (Règlement du 24 juillet 1638. — Arch. dép. de Haute-Garonne, B. 438 ; Bouches-du-Rhône, C. 25, 26).

MÉLANGES ET DOCUMENTS

UN MÉMOIRE INÉDIT DE PIERRE DU BOIS, 1313 :

De torneamentis et justis.

M. E. Renan, après avoir énuméré les dix ou douze écrits ou mémoires dont la paternité est attribuée communément à Pierre du Bois, prédit[1] avec raison que, si l'on retrouve jamais d'autres opuscules du même auteur, ces textes nouveaux ne changeront probablement pas l'opinion que les textes connus permettent de se faire du style, des idées et du tempérament du fameux avocat de Coutances, le premier publiciste de son temps[2]. Le mémoire inédit dont l'analyse suit n'ajoutera rien, en effet, à la réputation littéraire de Du Bois. C'est toujours le même dédain des principes les plus élémentaires de l'art de composer; c'est la même langue, énergique, alerte, et, malgré l'emploi des formes latines, très française; c'est le même fouillis de citations sacrées et profanes. Mais le sujet est neuf : *De torneamentis et justis,* et Du Bois l'a traité d'une manière faite pour déconcerter tous les historiens modernes de la royauté capétienne, car son mémoire n'est pas consacré, comme il serait naturel de le croire *a priori,* à stigmatiser les jeux chevaleresques proscrits par tant d'ordonnances royales; il est destiné, au contraire, à les

1. *Histoire littéraire de la France*, XXVI, 530.

2. Les œuvres de Pierre du Bois n'ont encore jamais été réunies et publiées correctement en un seul corps. De ses deux principaux opuscules, l'un, la *Summaria doctrina,* n'est connu que par une simple analyse (en français) de M. N. de Wailly (*Mémoires de l'Académie des inscriptions,* XVIII, 2, p. 435); l'autre, le *De recuperatione terre sancte*, est enfoui dans les *Gesta Dei per Francos*, de Bongars. Grâce aux livres de vulgarisation de M. Boutaric, Du Bois est aujourd'hui un des écrivains du moyen âge dont on parle le plus, mais je crois qu'il est aussi un de ceux qu'on lit le moins. Les spécialistes seuls savent où trouver ses admirables pamphlets; encore n'en ont-ils à leur disposition que des textes corrompus. Une société comme la Société de l'histoire de France s'honorerait en donnant une édition complète et critique des écrits d'un homme dont on peut dire qu'il a été le plus grand « idéologue » et le plus grand journaliste du moyen âge.

défendre (sinon à les justifier) contre les excommunications de la papauté.

J'attribue le mémoire *De torneamentis et justis*, qui, dans le manuscrit du XIVe siècle où il se trouve, est anonyme et sans date, à Pierre Du Bois : 1° parce que, si on le compare aux œuvres datées et signées de cet écrivain, on y reconnaît la même main; 2° parce qu'il est transcrit à la suite du *De recuperatione terre sancte*, dont l'attribution à Du Bois n'est pas douteuse. Le manuscrit 1642 du fonds de la reine Christine au Vatican ne contient que ces deux traités, émanés évidemment d'une source commune[1].

Voici maintenant mes raisons pour proposer la date de 1313. Clément V lança, le 14 septembre 1313, la lettre *Passiones miserabiles*[2], qui condamne les joutes et les tournois, dans l'intérêt de la prochaine

1. Bongars a publié, dans ses *Gesta Dei per Francos*, II, 316 et suiv., le *De recuperatione* d'après un manuscrit de la bibliothèque de Paul Petau. Ce manuscrit, que M. Renan considère comme perdu (*Histoire littéraire*, XXVI, 503), est aujourd'hui conservé au Vatican. Nous l'avons reconnu aisément dans l'inventaire sommaire du fonds de la reine Christine (*Archiv der Gesellschaft für ältere deutsche Geschichtskunde*, XII (1872), p. 323, n° 1642). Il contient, outre le traité publié par Bongars, celui qui fait l'objet du présent travail, et, à la fin, des notes sans valeur *de indulgentiis crucesignatorum*. — Il paraît qu'à la requête de M. Boutaric M. l'abbé Duchesne copia jadis à Rome le *De torneamentis*, mais cette copie s'est égarée; je me suis servi d'une transcription faite en 1889 au Vatican par un scribe, et collationnée par M. Jordan, membre de l'École française.

Observons en passant que le manuscrit 1642 permettra au futur éditeur de Du Bois de rectifier les fautes nombreuses qui déparent dans Bongars le *De recuperatione* et de combler notamment une grande lacune du chapitre LXXI (p. 353, ligne 4, de l'édition). On lit dans le manuscrit, après les mots *non posset omittere :* « Multum erit proficuum et honorabile domino regi Francorum si regnum et imperium Alemannie possit suo fratri nepotibusque perpetuo procurare, super quo cum rege moderno expediret convenire, antequam sciret novum modum pacis predictum, quod dominus rex pro se et heredibus suis haberet, prout dicitur alias conventum fuisse, totam terram sitam citra Rinum Coloniensem, vel saltem directum dominium et subjectionem comitatuum Provincie et Saveie cum toto jure quod habere posset imperator in Lombardia, Januensi vel Venetensi civitatibus et territoriis; sic dominus rex ingressum Lombardie liberum haberet; et hoc secreto fieri expediret inter reges Francorum et Alemannie cum approbatione et confirmatione pape, ut, hoc sic concordato et firmato, confirmaretur imperium regi Alemannie sueque posteritati, datis muneribus electoribus, saltem laicis, ut assentirent. Papa bene faceret prelatos electores imperatoris assentire, quoniam eorum multipliciter interest solitas guerras imperii et subditorum ejus cessare » [fol. 33].

2. Voy. *Regestum Clementis papae V*[vi]. Rome, 1888, in-4°, n° 10023. Cette bulle avait déjà été publiée en partie par Du Cange d'après l'original (VIe dissertation sur Joinville, éd. Henschel, VII, p. 27, chap. I). On en trouve copie au registre JJ. XXXIV du Trésor des chartes, fol. 52 v°.

croisade, avec une grande sévérité. Au mois d'octobre (vers la Saint-Denis, disent les chroniqueurs)[1], le cardinal légat Nicolas de Fréauville « deffendi tous tournoiemens, et tant les tournoians comme les souffrans et aidans, et meismement les princes qui en leurs terres les souffreroient; il gecta grant sentence contre eulz, et avec ce sousmetoit leurs terres à entredit de l'église. » Mais, ajoute le continuateur de Nangis, peu de temps après, à la requête des fils du roi et d'autres nobles qui venaient d'être nouvellement adoubés, le pape leur octroya la permission de se livrer aux jeux défendus pendant trois jours, avant le commencement du Carême, sans préjudice pour l'avenir. — Or, dans le préambule du traité *De torneamentis et justis,* nous voyons qu'une bulle avait été récemment promulguée contre les tournois (*Sententie auctoritate apostolica contra torneamenta et justas exercentes de novo prolate.....*); que les fils du roi de France, le roi de Navarre et le comte de Poitiers, d'autres nobles du royaume, et (ce que ne disent pas les chroniqueurs) Philippe le Bel en personne désiraient vivement que cette bulle fût suspendue pour un temps (*ad instantiam et requisitionem dominorum Francie et Navarre regum illustrium, comitis Pictavie, et plurimorum magnatum et nobilium*)[2]. Le traité lui-même n'est autre chose qu'une requête adressée au pape par un publiciste au service du roi de France pour lui conseiller d'obtempérer aux désirs de son maître et de la noblesse. N'est-il pas évident dès lors que le *De torneamentis* a été rédigé en réponse à la lettre du 14 septembre 1313 et aux prohibitions du légat Nicolas? Il a été rédigé au plus tôt vers la fin du mois d'octobre 1313 et il a obtenu gain de cause auprès de Clément V avant le commencement du Carême de 1314.

Avant d'analyser les arguments de Pierre du Bois, il n'est pas inutile de rappeler ceux que les adversaires et les partisans des jeux chevaleresques avaient ressassés jusque-là, depuis deux cents ans qu'ils étaient aux prises[3]. — Naturellement, les tournois, joutes ou *cembels* n'avaient pas d'ennemis plus déclarés que les gens d'église, qui y voyaient de graves inconvénients, tant spirituels que temporels, *mortes hominum, animarum pericula.* Ces luttes sanglantes

1. *Historiens de France*, XX, 608, 690; XXI, 40.

2. Manuscrit 1642, fol. 41 v°. Le traité *De torneamentis* occupe les fol. 41 v°, 42 r° et v°.

3. Sur les tournois en général, jusqu'au XIV° siècle, on n'a encore rien écrit de plus solide que la dissertation (VI°) de Du Cange sur Joinville. M. Léon Gautier (*la Chevalerie.* Paris, 1884, in-4°; chap. XVII, pp. 673-684) n'a guère fait qu'ajouter du style et des réflexions morales aux documents réunis par l'illustre érudit.

développaient la vanité, la prodigalité, la brutalité et même la rapacité, sans parler de la débauche[1]. « Il y a des seigneurs, dit Humbert de Romans, qui se ruinent, eux, leurs enfants et leur maison, pour y acquérir une gloriole futile[2]. » Il y en avait d'autres qui profitaient des combats simulés pour assouvir des haines particulières; d'autres qui faisaient commerce des armures et des chevaux des champions vaincus. Tous « s'exposaient aux séductions des folles femmes, » dont les tournois étaient le rendez-vous, car ces belles dames, que le romantisme moyenâgeux de ce siècle-ci aime à représenter distribuant de leurs chastes mains les prix de la valeur, appartenaient, en réalité, pour la plupart, au monde qui, de tout temps, a fréquenté les concours hippiques. Il n'y avait pas besoin d'être un moraliste bien austère pour être choqué des vices que contractaient les habitués des tournois; c'était un mélange de ceux que contractaient les champions des cirques païens (pour employer la comparaison d'un prédicateur du XIIIe siècle) et des ridicules que donne aux athlètes professionnels l'absorbante préoccupation de leurs muscles. — Les gouvernements laïques, moins touchés que l'Église de ces considérations morales, ne regardaient cependant pas les jeux armés de la noblesse d'un œil beaucoup plus favorable. Trop d'hommes, et surtout trop de chevaux, y périssaient, et ces boucheries continuelles finissaient par gêner la remonte de la cavalerie féodale. Il est certain que cette considération a contribué, tout autant que la tradition ecclésiastique léguée par saint Louis, à inspirer à Philippe III[3] et à Philippe le Bel[4] leurs nombreuses ordonnances prohibitives, si inefficaces, si impopulaires. Aussi bien ce fut seulement l'entourage des rois qui prit en leur nom ces mesures prohibitives, car les rois eux-mêmes, ces derniers Capétiens directs, si grands, si beaux et si forts, se plaisaient personnellement aux fêtes athlétiques; c'est à leur corps défendant et par soumission à la raison d'État qu'ils les laissèrent interdire. Je l'ai démontré pour Philippe III; le mémoire de Du Bois vient à point nommé nous apprendre que, sur ce point comme sur tant d'autres, l'énigmatique Philippe IV ne fut qu'un autre Philippe III[5].

1. Jacques de Vitry disait que l'habitude d'aller aux tournois impliquait les sept péchés capitaux. Même observation dans le *Manuel des péchés* de William de Wadington, v. 4208 et suiv. (*Hist. litt.*, XXVIII, 188).

2. Lecoy de la Marche, *la Chaire française au moyen âge*, 2e édition, p. 394; cf. les *Anecdotes historiques d'Étienne de Bourbon*, p. 227, n° 272 : « Quidam miles qui omnia fere bona sua consumpserat..... in tyrociniis..... »

3. Voy. notre histoire du *Règne de Philippe III*, p. 196 et suiv.

4. *Ordonnances*, I, 328, 420, 426, 435, 509, 538, etc.

5. M. Boutaric (*la France sous Philippe le Bel*, p. 51), persuadé que les

La meilleure raison des partisans des tournois, condamnés par la royauté et par l'Église, était que la société de leur temps ne pouvait pas s'en passer. Les nobles les aimaient, parce qu'ils étaient un exercice galant, un prétexte à se battre (*pro exercitio, pro ostentatione virium*); les « jongleurs, hérauts, lormiers, maréchaux, selliers » et « toutes gens qui sont de mestiers, » comme dit l'auteur du roman de Ham[1], parce qu'ils y gagnaient de l'argent; les paysans, les simples de la campagne eux-mêmes, parce qu'ils y trouvaient un gros spectacle[2]. Ce chantre forcené des joutes courtoises, l'auteur du roman de Ham, ajoute que, lorsqu'elles sont défendues, les chevaliers désœuvrés n'ont plus rien à faire qu'à tourmenter leurs vassaux et à plaider en ville :

Orgeus et felonie en nait
Plais et rihote cascun jour.....

Il dit aussi[3], prévoyant une objection fréquemment présentée par les clercs, que l'autorisation des tournois n'entraverait « ne jour ni eure » le voyage d'outre-mer, la croisade, à laquelle on se prépare toujours, mais qu'on n'entreprend jamais.

Nous sommes ramenés ainsi à Pierre du Bois et à son mémoire, car c'est précisément pour faciliter la croisade que Clément V avait rédigé sa bulle du 14 septembre 1313, et l'avocat de Philippe le Bel se propose justement de réfuter l'argument tiré par le pape de l'imminence du « passage général. »

Le début de l'épître est assez vif, et tout à fait dans la manière insolente du pamphlétaire qui, après sa polémique contre Boniface VIII, savait à quoi s'en tenir sur la puissance du saint-siège. Du Bois énumère d'abord les motifs qui militent en faveur de la requête du roi et de ses fils : *fidelitas, devotio et magnificentia eorumdem, consuetudo hactenus in Francia observata, necnon et multitudo petentium.* Mais il ne s'attarde pas à développer ces arguments; le voici qui menace tout de suite : *grave quoque scandalum et periculum quod communiter creditur imminere nisi fiat suspensio supradicta.* Cette raison-là lui plait, et il insiste en ces termes, après avoir laissé

nombreuses ordonnances rendues au nom de Philippe contre les tournois traduisent le véritable état d'esprit de ce prince, va jusqu'à dire que « le roi *obtint* de Clément V la bulle du 14 septembre. » Non seulement il ne la demanda pas, mais il en sollicita et il en obtint la suspension.

1. Publié à la suite de l'*Histoire des ducs de Normandie*, par Fr. Michel (Soc. Hist. Fr.), 1840, in-8°, p. 216 et suiv.

2. *Histoire littéraire*, XXVI, 428. Sermon de Thomas de Chartres.

3. *Loc. cit.*, p. 219.

entrevoir que ses clients sont décidés à passer par-dessus toutes les prohibitions ecclésiastiques :

Et sicut in dicto casu [milites Francie] contempnent sententias Ecclesie, ita forte et alias prohibitiones et sententias; et eorum exemplo, qui devotiores esse solent ceteris, alii reges, principes, magnates et nobiles graviora forsitan attemptabunt; ex quibus multarum animarum *ecclesiasticarumque personarum discrimina poterunt provenire*, et impediri passagium et differri.

Du reste la croisade ne réussirait pas, si elle était menée par des hommes qui, pour une bagatelle, auraient dédaigné (comme la cour de France a l'intention de le faire) les objurgations de l'Église. Ce ne sont pas des excommuniés qui seraient jugés dignes par Dieu de régénérer les infidèles. Belle occasion pour Du Bois de faire intervenir ici le proverbe à la fois juridique et évangélique (*secundum veritatem juridicam ewangelico testimonio et apostolico roboratam*) : « Entre deux maux, il faut choisir le moindre. » Il abonde aussitôt en citations et en anecdotes. Permettez, dit-il, les tournois, de même qu'on permet de manger à l'excès pendant le premier dimanche du Carême :

Unde et Gregorius de dominica carnisprivii in qua omnes laïci et seculares contra plus solito et accuratius quam ceteris diebus cibos carnium appetunt, et nisi quadam nova aviditate se usque ad noctem ingurgitent non aliter quadragesimalis temporis observationem suscipere putant.

Il faut que la discipline ecclésiastique soit organisée avec une extrême prudence, et qu'elle se propose moins de châtier que de guérir, de précipiter dans l'erreur que d'en détourner les fidèles :

Propter quod precipitur ut tenentes concubinas ad ipsarum abjutorium non teneantur, ne si in eandem fornicationem instinctu dyabolico redierint perjurii reatum incurrant.

Du Bois, qui ponctue chaque phrase de références plus ou moins topiques au Décret de Gratien, aborde ensuite des considérations très chères à son cœur de courtisan et de monarchiste, sans comprendre ce qu'elles ont de faible, et même d'odieux, au point de vue de la pure doctrine chrétienne. Il faut, dit-il, que l'Église fasse acception de personnes; elle ne peut pas traiter les rois comme les autres hommes :

Etatis namque et conditionis personarum, quibus disciplina imponitur, ratio est habenda (C. XXVI, q. VII)..... Et qui fascem super humeros adolescentis, quam bajulare non potest, imposuerit, necesse est ut aut fascem ejiciat aut sub pondere confringatur, sicut Johannes

Crisost. attestatur, C. XXVI, q. VII. — *Sicut etiam aliter onerantur summerii et aliter dextrarii, sic et aliter cum regibus et eorum filiis est agendum, cum honor debeatur eisdem.....* unde non sunt preces eorum contempnende, sed exaudiende..... « Ira namque regis, ut ait Salomon, nuncius mortis. »

L'auteur daigne ensuite entreprendre de convaincre, certain d'avoir réussi à intimider :

Quod nec peccatum nec subversio status Ecclesie nec fidei sequatur ex suspensione dictarum penarum manifestum est, quia ex hoc non tollitur etiam jus canonicum nec principale prohibens torneamenta predicta. Que si non de se de sui natura sint illicita, si ad exercitationem propriarum virium et commilitonum, ad quos rei publice defensio pertinet, fiant (C. XXIII, q. I), quid culpatur?..... Et immo non videtur dubium quin propter scandalum et periculum evitandum dicte pene de novo apposite contra torneantes et justas facientes ad totum suspendi vel in totum auctoritate apostolica possint, cum omnis res per quascumque causas nascitur, per easdem dissolvatur, per Joann. Crisost. et regulam juris.

Voici maintenant des conseils : ceux qui réclament permission de tournoier prétendent que l'exercice du tournoi les prépare merveilleusement au combat contre les infidèles; pourquoi ne pas faire de la permission de tournoier un privilège réservé aux futurs croisés? Ce sera une attraction nouvelle pour le voyage d'outre-mer :

..... decernendo priores inhibitionem et penas dudum appositas remanere et exhortando ne, si forte ad aliquod armorum exercitium eos procedere contingat, provideant sollicite et prudenter ne exinde mortes hominum vel animarum pericula subsequi possint. Et in litteris suspensionis, si eas fieri contingat, adhibeatur cautela debita propter dubitationem an excommunicationis sententia suspendi possit..... Nec videtur multum reprehensibile si ex causa rationali ut est in proposito nostro suspendantur vel in totum tollantur que etiam fuerunt ex causa rationali instituta.

Le dernier paragraphe du mémoire est consacré à démontrer à Clément V qu'un homme, fût-il pape, a parfaitement le droit de se contredire et de modifier ses résolutions pour les adapter aux circonstances, *sicut Gregorius et Innocentius attestantur C. XXXV, q. IX.*

Non debet reprehensibile judicari si secundum varietatem temporum et etatum quandoque statuta variantur humana, cum ipse Deus ex hiis que in Veteri Testamento statuerat nonnulla mutaverit in Novo; et ipse egregius Paulus apostolus primo concessisse et ordinasse legitur circumcisionem Judeis, et postmodum ex causa revocasse ut in predicto

c. sententiam XXXV, q. IX, et Rom. II, et ad Galatas V et VI, et ad Colon. II. Ad que concordant exempla et rationes tradite XXIX dist. *Sciendum,* IIII dist. *Erit,* C. XXXII, q. IIII.....

Le manuscrit unique du *De torneamentis,* qui est évidemment inachevé, s'arrête sur cet amoncellement de citations, mais il ne nous manque sans doute qu'un petit nombre de lignes. Le dessin général de l'« article » de Pierre du Bois apparaît clairement; nous distinguons très bien le sens et l'allure de son argumentation, moins serrée que pressante, très digne du premier et du plus radical des écrivains gallicans.

Ch. V. LANGLOIS.

LA PARTICIPATION DE LETHINGTON

AU MEURTRE DE RICCIO.

Le troisième centenaire de la mort de Marie Stuart a fait éclore, en Angleterre comme en Allemagne, une nombreuse littérature relative à la vie et à la cour de cette princesse. La qualité de ces publications n'est pas entièrement en rapport avec leur quantité. Le meilleur de ces livres est, sans conteste, l'ouvrage en deux volumes que M. John Skelton, d'Édimbourg, a écrit sous le titre : ***Maitland de Lethington; l'Écosse de Marie Stuart***[1]. L'auteur, déjà honorablement connu par un grand nombre de travaux littéraires et politiques, nous y donne la biographie du secrétaire d'État de Marie, avec de nombreuses et intéressantes digressions sur l'aspect général des affaires d'Écosse au XVIe siècle. L'ouvrage, écrit d'un style vif et pittoresque, est fort attrayant, en même temps que, sur beaucoup de points, il ouvre des perspectives nouvelles et importantes. L'excellent livre de M. Skelton a cependant deux graves défauts. Le premier, c'est que, comme la plupart des études consacrées au temps de Marie Stuart, il ne repose que sur une partie restreinte des nombreux matériaux, même imprimés, qui pourraient servir à mettre les événements sous leur véritable jour. Le second, c'est que M. Skelton a évidemment entrepris son travail avec une idée préconçue, celle de *sauver* Lethington, de le justifier du reproche

1. *Maitland of Lethington; the Scotland of Mary Stuart* (Édimbourg et Londres, 1887-88).

d'avoir été le plus grand fourbe parmi les politiciens peu scrupuleux de son époque : reproche que, depuis le XVIe siècle, amis comme adversaires de sa souveraine n'ont cessé de lui faire. M. Skelton, qui est un des avocats les plus distingués de l'Écosse actuelle, met en œuvre tout son art professionnel pour nous convaincre de l'honnêteté et de la droiture de son client. Comme le point le plus vulnérable était sa participation au complot ourdi dans les premiers mois de l'an 1566, contre la vie de David Riccio et contre la liberté de la reine, qui avait pris le Piémontais sous sa protection, notre auteur cherche surtout à prouver (t. II, p. 171 et ss.), contre l'avis de tous ses prédécesseurs, que Lethington n'a trempé, ni directement, ni indirectement, dans cette intrigue criminelle.

Malheureusement pour cette thèse, il existe au British Museum même des documents qui prouvent jusqu'à l'évidence la culpabilité de Lethington dans l'affaire de Riccio; et nous nous étonnons franchement que M. Skelton, qui a réuni tant de lettres du secrétaire de Marie Stuart, ne les ait pas rencontrés dans le cours de ses recherches. On les trouve dans la *Cottonian Library*, au volume *Calig. B, IX*, lequel contient un certain nombre de papiers ayant appartenu à sir William Cecil, lord Burghley, ministre principal de la reine Élisabeth. Les lettres qui nous intéressent ici commencent fol. 294 et portent, de la main d'un secrétaire de Cecil, dont l'écriture revient souvent dans le volume, l'indication que voici : *Thes be Coppy of Ltes from Lidington to Randolph 1566*. Or, nous savons qu'en février 1566 Randolph, ministre d'Angleterre à la cour de Marie Stuart, venait d'être chassé par elle d'Écosse, à cause du secours qu'il avait prêté à tous les sujets rebelles de cette princesse. Et le serviteur de la même reine entretient une correspondance secrète avec un pareil adversaire de sa souveraine ! Mais le contenu de ses lettres est encore bien plus compromettant pour son caractère. Sept semaines après le meurtre de Riccio, le 1er mai 1566, Lethington écrit à Randolph :

J'ai parlé à Argyle, qui dit que la froideur de votre souveraine[1], dans *notre* dernière entreprise, lui ôte le courage de se lier de nouveau avec elle. Il dit cependant que, s'il était rendu sûr d'elle et de sa bienveillance envers les hommes qui sont avec vous[2], il serait prêt comme autrefois. Je puis vous certifier que, si votre maîtresse va faire ce qui servira en même temps à son honneur et à votre profit, elle trouvera ici autant d'amis qu'elle en a jamais eu. Mylord Murray et Bothwell

1. Élisabeth.
2. Les chefs de la conspiration, réfugiés en Angleterre.

sont très puissants. Recommandez mon amitié à mylord Bedford. Quant au reste, je m'en rapporte à ma lettre aux lords. Ce 1er mai. Gardez le secret, je vous prie[1].

Que l'on veuille considérer deux faits. En premier lieu, Lethington parle de *notre* dernière entreprise, partant il reconnait le meurtre de Riccio comme étant *son* œuvre aussi bien que celle des autres conjurés. Puis il se fait recommander bien chaudement à lord Bedford. Or, en janvier 1566, Marie Stuart avait expressément dépêché un de ses serviteurs à Londres pour porter officiellement plainte contre Bedford devant la reine Élisabeth, à raison de la conduite hostile de ce haut fonctionnaire anglais pendant les troubles d'Écosse. Encore un adversaire de sa reine avec lequel, évidemment déjà depuis un certain temps, Lethington entretient des rapports intimes ! Et qui sont les *lords*, auxquels il destine une autre lettre, écrite en même temps que celle de Randolph ? Ce sont Morton et Ruthven, les chefs mêmes de la conspiration qui avait amené la mort de Riccio, chassés d'Écosse par Marie et réfugiés sur le sol de l'Angleterre. Il leur écrit :

Lord Murray a négocié avec Mauvissière[2], qui a promis d'exposer *notre* cause à Sa Majesté la reine d'Angleterre et à son propre maître. Mylord Murray va intercéder pour vous auprès de la reine d'Angleterre par M. Melvill[3]..... Ayez bon courage. Lorsque Robert Melvill sera auprès de cette reine-là, nous obtiendrons sous peu, j'en suis sûr, votre rétablissement. Ce 1er mai[4].

On voit que sous le poids de ces faits irrécusables l'habile plaidoirie de M. Skelton s'écroule tout entière. Mais, pour l'édifier complètement sur le caractère de Lethington, je le prierai de lire, dans le même volume manuscrit (fol. 294b), une autre lettre du même personnage, écrite à Randolph, le 26 avril 1566, et dans laquelle il

1. « I have spokin Argill, who saies your mistres coldnes in our last action makes him affrayde to enter againe with her. Neuertheles he saies : if he may be assured of her and that she would be good to the men that are with you, he shall be reddy in the old manner. I will assure you, if your mistres will doe that which shalbe bosh for her honour and your profitt, she shall finde as many friends here as euer she had. Mylord Murray and Bothwell are verie great. Commend my harte to mylord Bedford. The rest I referre to the lords letters. 1 may. Be secret I pray you. »

2. Castelnau de Mauvissière, envoyé extraordinaire de France à Édimbourg.

3. Robert Melvill, ministre de Marie Stuart à Londres.

4. « De Malueseir is spoken with by my lord of Murray; who has promised to declare our cause to the Queenes Maiestie of England and to his maister. My lord Murray will send his mynde by Mr. Meluill to the Queene of England for you... If Rob. Meluill were at that Qu. I doubt not we shall finde reliefe shortly for you. First of May. »

lui dénonce la reine Marie, parce qu'elle fait des instances auprès du comte Argyle, afin que ce puissant chef écossais entre en négociations d'alliance avec Shane O'Neill, le fameux rebelle irlandais qui bravait, depuis presque vingt ans, la puissance de l'Angleterre. Le secrétaire a donc trahi, à la rivale de sa souveraine, les secrets les plus intimes de l'État, et ceci sur un sujet qui devait irriter Élisabeth au plus haut point, et qui l'a irritée en effet, comme la correspondance ultérieure le prouve surabondamment.

Nous pensons que, après de telles preuves, on trouvera justifié le jugement sévère que nous avons récemment porté sur Lethington dans la *Revue historique*, t. XXXIX, p. 278[1].

M. Philippson.

UNE COMMUNE RURALE DES PYRÉNÉES

AU DÉBUT DE LA RÉVOLUTION.

Extraits des registres de délibérations du conseil de la commune d'Artiguelouve en 1789 et 1790.

Artiguelouve est une petite commune d'environ huit cents âmes située dans le département des Basses-Pyrénées, sur la rive gauche du Gave de Pau, en face de l'ancienne capitale du pays, Lescar, où l'on a découvert récemment des ruines romaines. Le pays est accidenté, les maisons ne sont pas groupées et chaque propriétaire a en général sa demeure au milieu des biens qu'il cultive. Aussi les communications y étaient-elles jusqu'à ces derniers temps fort difficiles et, sauf pour la partie de la commune qui longe le Gave, c'était presque ce qu'on appelle un pays perdu. Cependant, comme la plupart des villes ou villages de la région pyrénéenne, Artiguelouve jouissait avant 1789 de privilèges municipaux étendus.

Avant 1789, l'administration était composée : 1° de quatre jurats, dont deux nommés par le seigneur; le premier jurat nommé par le

1. Que l'on veuille bien nous permettre de rectifier, à cette occasion, deux erreurs typographiques qui se sont glissées à la page 281 du même volume. A la 2e ligne d'en haut, au lieu de 24 *oct.* 1556, il faut lire 24 *oct.* 1566; et à la 3e ligne, au lieu de *unversrand*, il faut lire *understand*.

château avait la prérogative importante de prendre le premier la parole, c'était comme le *princeps senatus*.

2° De deux gardes municipaux, boursiers, chargés de garder la bourse commune.

3° De députés de la commune, en général au nombre de quatre.

Un notaire royal assistait à la délibération.

Telle était la composition des assemblées ordinaires; mais, pour les affaires importantes, on convoquait l'assemblée générale de la communauté composée de tous les chefs de famille propriétaires de maisons.

La convocation des assemblées était faite par le jurat ou par les gardes.

Au point de vue social et économique, le Béarn se trouvait vers la fin du XVIIIe siècle dans une situation également privilégiée et l'on peut vérifier pour la petite commune qui nous occupe l'exactitude de cette affirmation qu'on lit dans les Remontrances du parlement de Pau (1788) : « Dans nos campagnes tout le monde est propriétaire[1]... » Il semble donc que les paysans d'Artiguelouve aient eu peu à gagner aux réformes de l'Assemblée constituante. On peut se faire une idée de cette situation d'après les registres de délibérations que l'on trouve encore à la mairie de la commune.

Les procès-verbaux de ces délibérations furent d'abord rédigés en béarnais. Le plus ancien que j'aie vu est du commencement du XVIIIe siècle. Il commence par ces mots : « Au nom de Dieu lou quatorze de septeme mille sept cents et très, etc. » Le registre qui le contient porte en titre : « Libe de Délibératious de la communautat d'Artiguelouve contenant aussy lou Reiglement de las ordonnances politiques feites et arrestades per la communautat. »

Les délibérations sont ainsi rédigées dans le dialecte du pays jusqu'en 1733. Il y a ensuite une lacune dans les registres. Lorsqu'on retrouve de nouveaux procès-verbaux, c'est-à-dire en 1779, ils sont rédigés en français; mais c'est un français qui, pour l'orthographe du moins, se rapproche trop souvent du béarnais qu'il remplace.

1. Intr. de la réimp. du *Moniteur*, p. 345. Cette remontrance fut adressée au roi à l'occasion de l'ordonnance de Loménie de Brienne établissant la cour plénière, ordonnance qui avait amené des troubles sérieux en Béarn : les parlementaires rappellent ces troubles et ils ajoutent : « Après de tels tableaux, que nous reste-t-il à dire à V. M.? Nous ne pourrions que lui peindre les suites de l'anarchie qui désole ses vastes États et les effets plus prompts de ce fléau dans le pays qui nous environne; dans nos campagnes où tout le peuple est propriétaire et où par cette circonstance les oppositions d'intérêt sont plus multipliées qu'ailleurs... »

Nous avons cru utile de publier quelques extraits de ces registres qui montrent, une fois de plus, que les archives les plus humbles ne doivent pas être dédaignées. Nous les avons choisis dans les années 1789 et 1790, parce qu'à cette date ils nous font connaître à la fois de quelles libertés municipales jouissait la commune avant 1789 et comment les réformes de l'Assemblée constituante y furent accueillies. Il n'est pas sans intérêt de voir s'agiter sur un théâtre si petit et si reculé, même dans une forme qui fait parfois sourire et à propos de revendications qui paraissent bien mesquines, les grands problèmes qui passionnent la France et d'y retrouver presque tous les sentiments et jusqu'aux travers caractéristiques de cette époque mémorable.

Nous le constatons dès les premiers jours qui suivent la convocation des états généraux.

L'an mil sept cent quatre-vingt-neuf, disent nos registres, le vingt may, au lieu d'Artiguelouve et dans l'assemblée générale de la communauté convoquée aux formes ordinaires et à laquelle se sont trouvés :

[Suivent les noms des quatre jurats, des quatre députés, puis de tous les autres membres présents au nombre de 75, soit 83 membres délibérants pour moins de 800 habitants.]

Il a été dit par le sieur Mondet qu'on a fait convoquer cette assemblée pour délibérer sur les griefs que la communauté peut avoir à proposer aux États par l'entremise des députés qui ont été nommés le 16 du courant. Elle est d'autant plus intéressée à réclamer un soulagement qu'elle est accablée par les dettes qu'elle a dû contracter par le procès qu'elle a perdu avec le seigneur Fouron, conseiller au parlement de Pau, au sujet des pacages, et qui montent à quatre mille six cent quatorze livres onze sols cinq deniers[1]. Sur quoi tous les habitants présents ont délibéré. Il a été arrêté par unité (unanimité) de suffrage :

1° Que la communauté adhère à la délibération prise le 4 janvier par les habitants de Pau pour la présentation du tiers état aux états généraux de cette province et afin que les biens nobles soient imposés comme les biens ruraux sans distinction.

2° Que les habitants essuyent des fraudes de la part des muniers (meuniers) qui abusent du droit de banalité et demandent d'en être affranchis, ainsy que d'un fief extraordinaire que la communauté paye au seigneur pour raison de certaines obligations qu'il ne remplit point et d'une infinité de corvées qu'il exige pour faire sécher le foin aussy

1. De nombreuses délibérations relatives à cette affaire qui dura plus de dix ans se trouvent dans les registres des années précédentes. Elles nous font connaître les moyens juridiques qu'une commune pouvait employer pour lutter contre son seigneur et nous montrent avec quelle énergie la commune d'Artiguelouve avait défendu ses droits. Fouron était baron d'Artiguelouve.

que pour filer du lin : les habitants désirent d'être admis au moins à se rédimer de ces servitudes et que sy le seigneur a le droit esclusif de faire vendre son vin pendant un certain mois de l'année il ne puisse pas choisir le mois à sa volonté.

3° Qu'on demande de régler la dixme en dixième et de prélever les grains des semences avant la perception de la dite dixme. Ils désirent aussy qu'on supprime la dixme des oisons, aincy que la redevance d'un poulard et des œufs que le seigneur comte de Payre[1], seigneur dans son directe au dit lieu, perçoit des habitants qui nourrissent de la volaille, sans qu'ils en sachent le fondement, aincy que la dite communauté soit aussi supprimée de huit quartaux d'avoine que M. le compte (*sic*) de Payre, seigneur dans son directe comme il est dit, perçoit pour un droit de dépiquer le petit millet annuellement eu par la communauté, lui remettre le droit et usage encien de dépiquer le millet.

4° Les habitants demandent de pouvoir chasser chacun dans son fonds pour détruire les animaux qui mangent leurs fruits et qu'ils ayent aussi la liberté de la pêche.

5° La communauté désirerait de reprendre l'usage du pacage du bois (de Labarthe) et saligue[2] avec la propriété d'icelle, aincy que des bordures des chemins, des petits lopins de fonds sur lesquels il existait des arbres, dont les habitants ont été privés malgré leurs titres et leurs besoins et que les seigneurs soient dépouillés du droit qu'ils ont sur les herbes mortes et qu'ils empeschent aux habitants de tenir auqun pasteur étranger dont chaque habitant en désire la liberté d'en tenir pour engraisser leurs fonds.

6° La communauté demande que la maîtrise soit supprimée et d'être

1. Les habitants d'Artiguelouve ne s'étaient pas montrés jusque-là si susceptibles et si difficiles dans leurs rapports avec le comte de Payre ou Peyre. Par une conduite habile dont on trouverait plus d'un exemple dans la diplomatie des états souverains, ils avaient voulu opposer puissance à puissance et, pour lutter contre le terrible Fouron, ils avaient cherché à s'appuyer sur le comte de Peyre qui paraît avoir été un seigneur assez important et habitait Paris une partie de l'année. Nous trouvons un comte de Peyre indiqué comme gouverneur du Bourbonnais dans l'almanach royal de 1788. C'est probablement de lui qu'il s'agit ici. On lit dans une délibération générale du 14 mars 1780 que, par suite des vexations de Fouron qui veut se prévaloir à la rigueur des arrêts qui lui donnent gain de cause, « plusieurs propriétaires vont être forcés d'abandonner la culture de partie de leurs fonds. » A cette occasion, ils font appel à la fois à la vanité, à l'humanité et aux intérêts pécuniaires du comte de Peyre. Par suite de cette cessation de culture, « les intérêts du comte de Payre même « seigneur du présent lieu et gros décimateur de toute la paroisse se trouvent « affaiblis et altérés par cette cause de la ruine des habitants ; et, ne fût-ce que « par rapport à l'amour qu'il a pour ces soumis qu'il chérit, il est indispen- « sable de l'instruire de ces événements affligeants. »

2. Une *Saligue* désigne un territoire de pacages et de bois où dominent les *saules*. Les rives du Gave moyen et inférieur sont souvent formées de saligues.

déchargée de la redevance de deux charrettes de bois qu'elle porte à M. de Lons sans savoir pourquoi[1].

7° Que les seigneurs ne puissent pas user du droit de préparence ou prélation qu'autant qu'ils voudront garder les immeubles pour eux, sur quoi ils seront tenus de se purger par serments si l'acheteur l'exige.

8° Enfin que les dits seigneurs ne puissent nommer les jurats que sur une liste de trois sujets qui lui sera présentée par les habitants et que l'exercice des dits jurats soit fixé à des temps certains et limités, sans qu'ils soient obligés de remplir plus longtemps cette charge et sans qu'ils puissent être destitués arbitrairement.

9° La communauté demande la reprise et possetion du cimetière dont ils ont été dépouillés par M. Dartiguelouve, qui a donné en remplacement un très petit local infiniment incomode et dispendieux et ou l'on ne peut cruser les fossés que très peu, sauf à un petit recoin, au lieu que celui dont ils ont été dépouillés et privés est sans frais, très commode et à la satisfaction des habitants.

10° La communauté se plaint qu'ayant présenté un second placet au roy au château de Marly, le 20 octobre 1780, au sujet du procès du bois de la Barthe et Saligue que la dite communauté et d'autres voisines avaient le droit d'y pacagé en tout temps et dont aujourd'hui en sont privés du dit pacage, Sa Majesté l'ayant envoyé le vingt-six du dit mois à M. le Directeur général des finances qui l'envoya le même mois à M. Dailly qui le remit le vingt-huit à M. Anson, ainsy que le tout parait par les notes du renseignement signé de Messieurs Nougaret et Lalouette, avocats au conseil. Ce mémoire fourny, M. Anson, premier commis au bureau de M. Dailly, prit son temps pour le lire; après quoy M. Lalouette en ayant conféré avec luy, il conseilla au sieur Bergeron[2], sindicq de la communauté, de se retirer pour solliciter M. de la

1. Artiguelouve est encore aujourd'hui la commune de la région où il y a relativement le plus de marchands de bois.

2. La communauté d'Artiguelouve, après avoir été condamnée par le parlement de Pau, où M. d'Artiguelouve (Fouron) était à peu près juge et partie, ne se tint pas pour battue et en appela au conseil du roi. Bergeron, un des syndics nommés pour représenter la commune dans le procès perdu devant le parlement, était l'instituteur du village. Il avait fait preuve de beaucoup d'activité et de dévouement dans cette affaire. A deux reprises, en 1780 et 1783, il fut chargé par ses compatriotes d'aller défendre leurs intérêts à Paris. On lui donne pleins pouvoirs, sauf pour faire un arrangement (transaction) : dans ce cas il doit en référer à la communauté. On lui alloue trois livres par jour pour tout le temps de son absence. Bergeron fit à pied la plus grande partie de ses longs voyages, montant de temps à autre dans les voitures ou les charrettes qu'il rencontrait sur son chemin. La famille a conservé le compte détaillé de ses dépenses pendant ces périodes mémorables de sa vie. C'est un document précis et sincère sur le prix des choses dans diverses régions de la France à la fin du XVIIIe siècle. On y voit aussi que cet instituteur déjà âgé profite de son séjour dans la grande ville pour prendre quelques leçons et fait des économies pour acheter quelques volumes, entre autres le *Genera plantarum*, de Linnée, qu'il

Boulaye, alors intendant du Béarn, en main de qui l'affaire de la communauté était passée, à quoi les pièces du dit procès ont été réclamées plusieurs fois à M. de la Boulaye et de Vergennes[1], successeur du bureau de l'intendance. [Mais ces réclamations ont été vaines. Aussi la communauté les renouvelle-t-elle avec insistance et décide-t-elle que] une expédition de la présente délibération sera portée aux députés qui ont été nommés pour entrer aux états par Pierre Bordenave, député électeur[2]. Que la présente a été arrêtée par unité de suffrage et de l'aveu du sieur Mondet, 1er jurat, que ont signé ceux qui ont su écrire et les autres approuvé. [Suit l'approbation détaillée des ratures, mots interlignés ou effacés de la délibération.]

Dans la séance du 21 octobre 1789, on s'occupa d'abord des moyens de diminuer les abstentions.

Comme il se trouve des défaillants aux assemblées, il a été arrêté de même que ceux qui y manqueront à l'avenir seront punis, savoir : lorsqu'il sera question de prendre une délibération, à trois livres chacun, et lorsqu'on ne délibérera pas, ils seront punis à douze sols chacun et les punitions seront employées à la collation de ceux qui y assisteront..., ajoutant que les punitions faites aujourd'hui seront employées comme il est dit ci-dessus.

C'est à cette séance que l'assemblée communale reçut une pétition d'un grand nombre de citoyens tendant à la formation d'un régiment de milice nationale à Artiguelouve, « afin de se garder eux-mêmes, faire régner le bon ordre, soutenir la nation, le roy et la loy envers et contre les perturbateurs de repos public. » L'assemblée nomma immédiatement un colonel, un lieutenant-colonel, un major et un aide-major. On forma trois compagnies de soixante hommes chacune[3], — la compagnie des grenadiers, la compagnie nationale et la compagnie des chasseurs, — ayant chacune un capitaine en pied, un

paye sept livres. Lorsque la France fut envahie, il se fit aussitôt soldat, malgré son âge avancé; mais il mourut, peu de temps après, sergent-major à la 33e demi-brigade. Son fils, apprenti menuisier, qui l'avait suivi à la frontière, ne revint à Artiguelouve qu'en 1814 : il était lieutenant-colonel et officier de la Légion d'honneur.

1. Dans les dernières années du XVIIIe siècle, M. Douet de Laboulaye était maître des requêtes honoraire et intendant des finances, attaché au service central du contrôle général et chargé des mines, droits domaniaux, etc. M. Gravier de Vergennes, qui avait été intendant d'Auch et Pau de 1775 à 1783, était alors, comme M. de Laboulaye, maître des requêtes honoraire et intendant des finances. Il était spécialement chargé du département des impositions et des services qui s'y rattachaient.

2. C'est-à-dire qu'il avait été désigné par ses compatriotes pour aller au chef-lieu participer à l'élection des députés du tiers.

3. L'on était compris dans cette garde nationale à partir de quinze ans.

capitaine en second, un lieutenant en pied, un lieutenant en second.

Cette force militaire qui prenait le nom de gardes volontaires d'Artiguelouve avait un règlement en deux parties. La première partie s'occupait de l'organisation et comprenait huit articles.

Nous, soussignés, citoyens de la commune d'Artiguelouve, et de tout âge, désirant faire régner l'union la plus intime, déclarons qu'ayant été rassemblés sous les auspices de l'autorité municipale, avons arrêté et délibérons ce qui suit :

Article 1er. — Que dès cet instant nous nous unissons pour écarter de toutes nos forces tous perturbateurs du repos public, etc., et arborons un drapeau qui va être fait incontinent des couleurs blang, bleu, jaune, rouge et violet.

Art. 2. — Tout citoyen doit se faire inscrire et se rendre sur la place d'Armes quand l'assemblée aura été battue [sous peine d'amende].

Art. 5. — Les officiers n'auront pour tout signe distinctif, et ce à peine d'amende, qu'une houppe de laine de couleur déterminée à leur chapeau ou bonnet[1], et cela sous peine d'amende.

Art. 6. — Nous déclarons tous que nous avons formé le corps sous la dénomination des gardes volontaires d'Artiguelouve de notre libre et pure volonté et que nous nous séparerons de même quand nous le jugerons à propos et nous protestons d'avance contre toute authorité tendente à nous forcer, déclarons en outre que nous offrons et offrirons notre secours à nos camarades les gardes du berceau de Henri IV, citoyens de Pau, si les circonstances l'exigent[2].

Art. 7. — [Nous reconnaissons nos officiers pour nos supérieurs en temps de service militaire seulement] et nous leur obeïrons, nous réservant le droit incontestable de les casser et remplacer chaque fois qu'ils se rendront indignes de notre confiance.

Art. 8. — Sont exempts seulement le curé et les jurats en exercice.

1. Le « berret » national.

2. Il est curieux de trouver, au milieu de cette effervescence provoquée par les idées nouvelles, ce souvenir persistant du grand roi béarnais. La fin de ce paragraphe fait allusion sans doute à ce qui s'était passé l'année précédente. Lorsque, à la suite de troubles qu'amena l'ordonnance relative à la cour plénière, le duc de Guiche fut envoyé dans la province avec des pouvoirs extraordinaires, les Béarnais nobles et roturiers allèrent au-devant du duc en portant le berceau de Henri IV et en revendiquant « sur cette enseigne sacrée » le maintien de leurs droits. — Les Béarnais donnèrent une preuve plus frappante encore de ce souvenir toujours vivant de Henri IV, au moment même où la fête de la Fédération consacrait la fusion des anciennes provinces dans l'unité nationale. On lit dans la *Gazette nationale* du 19 juillet 1790 : « Au moment où les députés du Béarn à la Fédération sont entrés dans la rue de la Ferronnerie, ils se sont arrêtés à l'endroit où Henri IV a été victime du fanatisme, et, dans le plus morne silence, ils ont rendu au buste de ce prince les honneurs militaires. L'acte religieux de ces dignes Béarnais a enlevé tous les applaudissements. »

La deuxième partie en sept articles règle le service qui se bornera pour le moment à une patrouille de huit heures à minuit. Sa principale fonction sera de faire fermer les cabarets à neuf heures. Ces patrouilles firent consciencieusement leur devoir. « Une patrouille voulut faire retirer L***[1], premier jurat, du cabaret appelé C***, situé sur la bordure de la route et dans un endroit isolé, dans lequel cabaret il s'est commis plusieurs fois des actions scandaleuses, jusqu'à des meurtres. »

Sur le rapport des citoyens ayant composé cette patrouille, les trois autres jurats « par voye de police condamnèrent le nommé L***, premier jurat, à payer incontinent vingt-quatre livres en mains de Jean Larriu, garde, à laquelle somme nous avons modéré (fixé) la punition qu'il mérite relativement à l'abus qu'il fait de sa place en se trouvant au cabaret à des heures indues, ce qui autorise les mauvais sujets à faire comme lui. » — La femme M***, « jeune veuve de trente ans, qui administre et dirige le cabaret en qualité de locataire, » est condamnée seulement à six livres.

L'excès de zèle de ces villageois, l'importance qu'ils se donnent avec leur drapeau bariolé et leurs seize officiers pour cent quatre-vingts hommes, feraient simplement sourire (car en somme ils semblent obéir à de bons sentiments), si l'on ne voyait là cette confusion du patriotisme et « du patrouillotisme, » comme disait Camille Desmoulins, et surtout ces usurpations du pouvoir communal qui, à Paris, devaient amener tant de violences et de crimes. La petite commune s'arroge le pouvoir exécutif, législatif et même le pouvoir judiciaire; ses gardes nationaux déclarent qu'ils ne se laisseront pas licencier; ils font des visites domiciliaires, établissent des délits, prononcent des jugements et imposent des peines. Dans la mesure de ses forces, le conseil municipal d'Artiguelouve n'agit pas autrement que l'Assemblée législative lorsque, par le décret du 25 novembre 1792, qui devait avoir de si graves conséquences, elle votera la formation d'un *Comité de surveillance* pris dans l'assemblée même, véritable contre-police du pouvoir législatif en face de la police royale, qui aura même le droit de faire des perquisitions chez les citoyens.

1. Nous ne mettons que les initiales. Les noms cités ici sont encore portés par des habitants d'Artiguelouve. Les noms changent peu dans les villages du Béarn : ils sont attachés à la maison que l'on habite, surtout en qualité de propriétaire plutôt qu'à la filiation. Cette coutume persiste encore aujourd'hui malgré les actes de l'état civil qui à partir de 1789 ont fixé le nom légal des familles et l'on continue dans les villages du Béarn à désigner les personnes par leur prénom suivi du nom de la propriété. Cela s'explique par ce fait déjà rappelé que, longtemps avant 1789, les paysans béarnais étaient pour la plupart propriétaires.

La délibération suivante nous présente une rédaction plus correcte, plus ferme et mieux conduite. On y voit même des citations qui veulent être érudites et des considérations tirées de l'histoire. Cela s'explique sans doute par l'intervention du curé de la commune. Ce curé, nommé Laffargue, se montra partisan décidé des réformes et accepta même la constitution civile du clergé. Il suivait en cela l'exemple donné par les deux ecclésiastiques qui faisaient partie de la députation du Béarn à l'Assemblée nationale, l'abbé Julien et l'abbé Saurine. Ce dernier devint évêque constitutionnel de Dax et fut député à la Convention nationale par le département des Landes. Quant à l'abbé Laffargue, il se rétracta publiquement plus tard et rentra dans l'église orthodoxe.

L'an mil sept cent quatre-vingt-neuf et le seize novembre, en l'assemblée générale de la commune d'Artiguelouve.

La communauté considérant, après la lecture des articles des droits de l'homme en société et de la constitution sanctionnée par le roy le 5 octobre dernier, que ce n'est que par l'ignorance et la faiblesse que l'authorité féodalle qui écrase les habitants des campagnes s'est établie dans le royaume, considérant que, d'après les preuves authentiques de l'histoire confirmée par la raison, la féodalité n'est qu'une franche usurpation ainsy que l'atteste le président Hénaut dans son abrégé chronologique de l'histoire de France, imprimée avec l'approbation du roy et tous les monuments historiques. Considérant que dans la circonstance actuelle il importe à la communauté d'adhérer à tous les décrets déjà faits et à faire par l'Assemblée nationale.

La communauté renonce librement et par des vues véritablement patriotiques à tous les privilèges qui, à proprement parler, sont devenus tyranniques entre les mains des seigneurs des fiefs, la com-té (communauté) faisant cette observation pour suplier l'Assemblée nationale de considérer la triste situation de la majeure partie des villages du Béarn qui ont eu le malheur de plaider avec leurs seigneurs qui se trouvaient ou membres du parlement, ou parents de ceux qui le composent, que la comn-té (communauté) d'Artiguelouve non obstant les conventions les plus sacrées, les clauses les plus expresses et l'hautenticité des titres les plus respectables en a fait la triste expérience en 1779. Elle eut le malheur d'avoir un procès avec le sr Fouron, seigneur d'Artiguelouve et conseiller au parlement, dont le succès révolta les âmes honnêtes et mit la com-té dans la nécessité de se pourvoir en cassation au conseil, en conséquence, on envoya un sindicq pour faire les poursuites et prendre conseil. L'avocat en conseil qui fut consulté était maître Lalouette, qui préféra la voye de l'administration pour faire renverser l'arrêt du parlement de Pau. En conséquence, le sindicq fit les démarches nécessaires et le procès passa en mains de Me de Laboulaye, alors intendant de la Province, pour donner son avis; mais

ce magistrat fit sa retraite avant de le avoir donné; Mr de Vergennes qui lui succéda dans le département fut nenty du procès et chargé de l'expédier; le sindicq ayant voulu le solliciter, ce magistrat lui répondit ne vouloir ni l'expédier, ni lui rendre le procès et lui déclara que sy lui sindicq restait plus longtemps à Paris il le ferait arrêter; il est vrai que le sieur Fouron, seigneur d'Artiguelouve et conseiller au parlement de Pau, était dans ce moment au cabinet de Mr de Vergennes; il est donc arrivé que la communauté n'a pu se pourvoir, n'ayant pu recouvrer le dossier qui se trouve égaré, à ce que le sindicq nous a déclaré; il serait donc de la justice et de l'umanité de l'Assemblée nationale de ménager aux pauvres communautés du Béarn, qui ont eu le malheur de plaider avec leurs seigneurs, les moyens d'une révision et l'on ose assurer que depuis l'existance du parlement jusqu'à ce moment on indiquera pas deux arrêts ou les seigneurs ayent succombé.

Arrêté par unanimité de suffrage qu'un collationné de la présente délibération sera adressée à Mr Necker, premier ministre des finances, et ceux qui ont su écrire ont signé.

Artiguelouve ne s'en tient pas là et n'hésite pas, quelques mois plus tard, à aborder les questions les plus générales. Elle veut faire aussi sa déclaration de principes. Les beaux esprits du village tiennent à donner la mesure de leur éloquence : ils font appel à leurs plus magnifiques mouvements oratoires et ne se refusent aucune métaphore.

Le maire et les officiers municipaux et notables de la communauté d'Artiguelouve, élus le dix-sept février de l'année 1790, suivant les décrets de l'Assemblée nationale, rassemblés dans la maison commune le 21 du présent mois, considérant :

Que la constitution dont l'Assemblée nationale a déjà posé la base promet aux français l'avenir le plus prospère,

Que le monstre de l'aristocratie vient d'être terrassé par les arrêtés immortels des 4, 5, 6 et 7 août de l'année 1789,

Que la société ne sera plus dégradée par des distinctions révoltantes accordées à l'or des sangsues populaires, que l'honnête homme et le talen (talent) ne seront plus les victimes de l'opulence et de l'injustice, que les tribunaux ne seront plus le repère de l'ignorance et de l'iniquité,

Que les juges, presque tous possesseurs de fiefs, ne seront plus d'odieux constacrates[1], dans les mains desquels la balence de Thémis était une verge de fer qui pesait sur la tête du peuble[2],

1. Le rédacteur s'embrouille dans ces belles phrases et ces expressions relevées dont il n'a pas l'habitude. Il veut dire sans doute autocrates.

2. Il serait trop long de signaler toutes les fautes qui proviennent des souvenirs toujours présents du dialecte béarnais. Ces fautes n'empêchent pas d'ailleurs de comprendre le texte.

Que les successeurs des apôtres n'étaleront plus un luxe révoltant qu'insultait à l'agricole dépouillé,

Que nos temples fermés à l'intolérence ne seront plus profanés par des pontifes courtisans qui, abandonnant leurs brebis écrasées, allaient dévorer dans le fonds d'un palais la subsistance du pauvre,

Que les amis de l'indigence et les honnêtes pasteurs verront leur peine recompensée et ne seront plus soumis au despotisme épiscopal,

Que les ministres se trouveront dans l'heureuse impuissance de divertir les richesses de l'Etat et d'écraser tous ceux qui ne voulaient pas être complices,

Que les officiers municipaux, choisis librement à la pluralité des suffrages, ne seront plus les esclaves des seigneurs dont ils étaient autrefois les créatures et que soumis à une honorable responsabilité ils veilleront sans relâche aux intérêts de leurs commettants,

Que les poisons de l'aristocratie circulent encore dans les veines coupables de plusieurs privilégiés,

Que des hommes vendus ou ignorens cherchent à détruire la confiance qu'on doit à l'Assemblée nationale,

Que dans notre province les anciens agents du despotisme parlementaire rugissent au fonds de l'entre de la chicane et vomissent des injures contre les amis de la Révolution,

Qu'il est du devoir des bons citoyens d'employer tout ce qu'ils ont de force physique et morale pour déjouer les manœuvres de l'aristocratie et soutenir les décrets de la diette auguste de la France;

D'après ces considérations, les représentants de la communauté d'Artiguelouve ont arrêté d'adhérer de nouveau à tous les décrets émanés de l'Assemblée nationale, de remercier le roi de son amour pour ses sujets, de son patriotisme et de la confiance qu'il a eue en son peuple, lorsque, père heureux d'une famille aymante, il a volé dans les bras de ses enfants pour ne s'en séparer jamais, de rendre à l'Assemblée nationale le tribut d'éloge et de reconnaissance qu'elle doit attendre d'une nation qu'elle rend heureuse, de remercier les députés du Béarn[1] du zèle

1. Les députés envoyés par le Béarn aux états généraux de 1789 étaient en 1790 : l'abbé Julien, l'abbé Saurine, le comte de Grammont, le président d'Esquille, Mourot, avocat et professeur de droit français en l'université de Pau, Noussitou, avocat au parlement de Pau, Pémartin, avocat à Oloron, d'Arnaudat, conseiller au parlement de Navarre. Ces députés jouèrent quelque rôle dans les délibérations de nos assemblées. Par exemple, l'abbé Julien prit part à la discussion sur les monnaies, et, dans la séance du dimanche 30 janvier 1790, « sous la présidence de Riquetti l'aîné, dit Mirabeau, » comme l'imprime la *Gazette nationale*, il prononça un rapport, qui fut adopté, sur les pensions militaires. Pémartin, qui fut également député à la Convention et membre du Conseil des Cinq-Cents, prononça en cette dernière qualité dans la séance du 15 octobre 1796 un rapport tendant à accorder des pensions aux professeurs de la ci-devant université de Paris, rapport dont les conclusions furent adoptées le 22 octobre suivant.

avec lequel ils ont défendu les intérêts de leurs commettants, de recevoir le serment civique de la milice nationale d'Artiguelouve, de s'unir intimement à elle pour faire exécuter au péril de leur vie les décrets de l'Assemblée nationale et de poursuivre sans cesse les factieux ennemis de la liberté et perturbations du repos des représentants français.

Il a été encore arrêté que la présente délibération sera envoyée à l'Assemblée nationale.

Fait à Artiguelouve, le dit jour vingt-un février mil sept cent quatre-vingt-dix.

On a vu, dans le document qui précède celui-ci (la délibération du 16 novembre 1789), que la communauté d'Artiguelouve avait renoncé « par des vues véritablement patriotiques à ses privilèges. » Ici elle proteste qu'elle adhère à *tous* les décrets de l'Assemblée constituante. — Ces sentiments méritent d'être signalés dans une municipalité du Béarn, pays où l'esprit provincial et même « particulariste » s'était conservé plus peut-être que dans aucune autre province de France. En 1788, dans la Remontrance déjà citée, le parlement écrivait : « Nous, sire, citoyens magistrats d'un pays étranger à la France, quoique soumis au même roi, nous devons exposer à V. M. les droits particuliers des deux nations que la précipitation des administrateurs a confondues avec vos sujets des diverses provinces de France. » Il fait suivre cette déclaration d'une longue discussion juridique et historique. Même en 1789, lorsque la convocation des états généraux excitait partout tant d'enthousiasme, les états de Navarre restèrent défiants et même hostiles. Ils refusent de s'associer aux travaux de l'Assemblée et donnent de cette abstention les motifs suivants : « Quand la France aura établi ou recouvré une constitution aussi bonne ou meilleure que celle de la Navarre, il est vraisemblable que la Navarre désirera d'être incorporée au royaume de France..... Mais, tant que la France n'aura pas de constitution, tant qu'il est incertain si elle en aura une bonne, la Navarre, pour conserver la sienne, doit désirer de ne pas être unie (politiquement et administrativement) à la France[1]. »

Le Béarn et la Navarre avaient plus d'une fois témoigné de sentiments semblables. C'est pour cela sans doute que la commune d'Artiguelouve met cette insistance à exprimer son adhésion sans réserve à l'œuvre de l'Assemblée constituante, et ne croit pas inutile de la lui faire officiellement connaître. Il semble même qu'elle a précédé dans cette voie la capitale du pays. Artiguelouve s'était décla-

1. Cité par B. de Lagrèze. *La Navarre française*, t. I, p. 321, in-8°, Impr. nat., 1881.

rée dès le 16 novembre; la *Gazette nationale* n'imprime que dans son numéro du 12 décembre 1789 la délibération par laquelle la commune de Pau déclare sans réserve faire cause commune avec l'Assemblée. Nous en transcrivons les passages où se montrent le mieux le patriotisme et les sentiments généraux qui animaient le Béarn.

« Les habitants de cette ville, considérant que le salut de la patrie et le bonheur de l'empire ne peuvent se trouver que dans l'union intime de toutes les parties de l'État, qu'il n'existe pas sous le ciel un plus beau titre que celui de Français depuis que les trois bases de la Constitution sont posées, la liberté, l'égalité de l'homme et le respect des propriétés....., que tel est le vœu paternel de notre bon roi, qui désire voir tous ses enfants se rapprocher dans leurs vues comme ils sont unis dans son cœur....., ont résolu d'une voix unanime d'offrir en tribut à la patrie une constitution qui leur est chère et qui rendait leur situation plus heureuse que celle des autres provinces, espérant que l'exemple donné par la ville, qui fut le berceau de Henri IV, sera suivi par les provinces et les villes privilégiées du royaume qui n'ont pas encore fait abandon de leur privilège et qui ne peuvent en faire un plus généreux que la ville de Pau : Sur quoi il demeure arrêté par unité de suffrage que la ville de Pau adhère purement et simplement aux décrets de l'Assemblée nationale, auxquels elle donne des pouvoirs généraux et illimités, et qu'au surplus MM. Noussitou, Pémartin et d'Arnaudat, députés, seront remerciés du zèle avec lequel ils ont défendu l'intérêt de la province; que la présente délibération sera imprimée, qu'on en enverra des exemplaires collationnés à l'Assemblé nationale, à M. Bailly, maire de Paris, et à toutes les communes de la province. »

Les termes mêmes de cette délibération sont imités à leur tour, comme on l'a sans doute déjà remarqué, dans la déclaration postérieure de la commune d'Artiguelouve du 21 février 1790, déclaration où elle confirme les sentiments qu'elle exprimait dès le 16 novembre précédent.

On voit par la lecture de ces quelques documents que dans les pays les plus reculés et les mieux partagés de l'ancienne France les réformes étaient désirées, que les actes de l'Assemblée constituante y furent accueillis avec reconnaissance; qu'il y avait dans les esprits une grande agitation; mais que les idées saines et honnêtes auraient pu avoir le dessus jusqu'au bout, s'il y avait eu une direction ferme.

Mais, là comme ailleurs, l'action du pouvoir supérieur fit défaut et laissa le champ libre aux violents, aux ambitieux et aux brouillons. On constate, avec une certaine surprise, qu'à mesure que l'on avance dans la période révolutionnaire les délibérations du conseil de la commune sont de moins en moins suivies, comme le prouve le nombre rapidement décroissant des signatures sur le registre. La

direction des affaires passe entre les mains de quelques meneurs violents et sans scrupules. Bientôt les officiers municipaux eux-mêmes, tels que les a institués l'Assemblée nationale, s'effacent et laissent tout diriger à un seul personnage, nommé Bordenave, qui se donne le titre « d'agent national. » Ce Bordenave ne tarda pas à constituer à lui seul un comité de salut public local. Il fait ce qu'il peut pour réveiller par la terreur le zèle politique de la commune et il promulgue aussi sa loi des suspects. Plein d'indignation de voir que les citoyens ne montrent plus d'empressement « à venir chaque decadi entendre la lecture des décrets de la Convention, autour de l'arbre de la liberté, il enjoint aux habitants d'Artiguelouve, de quelque sexe qu'ils soient, de s'y rendre sous peine d'être considérés comme suspects. »

R. Peyre.

BULLETIN HISTORIQUE

FRANCE.

L'Inauguration de la nouvelle Sorbonne. — Le lundi 5 août sera une date mémorable dans l'histoire de l'instruction publique en France.

La nouvelle Sorbonne a été inaugurée par M. Carnot, président de la République. Cette fête scolaire n'était pas seulement l'inauguration de bâtiments nouveaux, dignes par leur grandeur et leur beauté de la France et de la ville de Paris; elle était encore la reconnaissance solennelle de la révolution profonde accomplie depuis vingt ans dans notre enseignement supérieur.

Tout était nouveau dans cette cérémonie : le lieu, l'assemblée, les actes et le langage.

Nous ne pouvons juger encore le local de la nouvelle Sorbonne. Comme il arrive d'ordinaire en France, on a commencé par construire tout ce qui est de luxe et d'apparat, on a réservé pour la fin ce qui doit avoir une utilité pratique. Or, nous ne pouvons jusqu'ici savoir, nous ne saurons pas de longtemps encore si la nouvelle Sorbonne sera bien appropriée à sa fin, si les salles de cours, de laboratoires, de bibliothèque répondront aux besoins toujours grandissants de notre enseignement renouvelé. Ce que nous savons, c'est que le péristyle, la façade, les escaliers répondent à ce qu'on pouvait attendre du talent de l'architecte, M. Nénot, de celui des sculpteurs et des peintres chargés de décorer les murs, et de la libéralité avec laquelle l'État et la Ville ont prodigué les millions pour la construction nouvelle. La grande salle des fêtes, dont le mur est orné par une admirable fresque de Puvis de Chavannes, est à la fois majestueuse et gaie; trois mille personnes s'y tiennent assises à l'aise et peuvent sans fatigue tout voir et tout entendre.

Ce qui faisait l'originalité de l'assemblée réunie le 5 août dans cette enceinte, ce n'était pas la foule pittoresque et bigarrée des membres du corps enseignant dans leurs robes rouges, jaunes, violettes et noires, ni la présence des membres de l'Institut, ni celle des ambassadeurs d'Angleterre et d'Italie, ni celle des ministres, des

députés, des sénateurs, ni celle même du chef de l'État. Jamais sans doute fête scolaire n'avait suscité pareille curiosité, provoqué pareil concours, jamais on n'avait senti à ce point l'accroissement en influence et en dignité acquis depuis la fondation de la République par les représentants de l'enseignement public; mais, après tout, cette partie de l'assemblée ressemblait à l'assistance des séances de l'Académie française, du Grand Concours ou du Congrès des Sociétés savantes.

Ce qui était nouveau, c'était le peuple d'étudiants qui formait l'immense majorité de l'assemblée; étudiants des Facultés des lettres et des Facultés des sciences, population nombreuse aujourd'hui et complètement inconnue il y a quinze ans; étudiants des Facultés de droit et de médecine, élèves des Écoles spéciales, jadis séparés les uns des autres et s'ignorant les uns les autres, aujourd'hui réunis par le lien de l'Association générale des étudiants et rattachés par des relations de camaraderie et de confraternité avec les associations analogues fondées dans les Facultés de province; enfin délégués des Universités étrangères, de l'Europe et de l'Amérique, avec leurs costumes, leurs bannières et leurs insignes, venus pour la première fois en corps au nom de leurs corporations respectives fraterniser avec les étudiants de Paris aujourd'hui réunis, eux aussi, en corporation.

Qu'on ne s'y trompe pas : il y a là une nouveauté d'une singulière importance, ou si l'on veut la renaissance d'une chose très ancienne. C'est l'Université de Paris du XIIIe siècle, qui sort du tombeau où l'ancien régime l'avait laissée descendre bien avant que la Révolution eût dressé son acte mortuaire. Les étudiants ne sont plus aujourd'hui des individus isolés venant demander à un corps de professeurs plus administratif qu'enseignant les diplômes nécessaires pour exercer des professions; ce sont les membres solidaires d'une grande organisation scolaire et scientifique, attachés à leurs professeurs comme à des maîtres et à des guides, animés d'un même esprit, mettant en commun leurs travaux, leurs plaisirs, leurs enthousiasmes, leurs espérances. La nouvelle Sorbonne est leur maison; elle est à eux; ce sont eux qui y ont reçu le 5 août le chef de l'État, leurs professeurs, leurs camarades de la province et de l'étranger, — respectueux d'ailleurs, soucieux de l'ordre et de la discipline, ce qui est le premier fruit d'une organisation vivante et spontanée, mais fiers de leur existence et de leur force. Cette organisation de la jeunesse scolaire, ces bannières déployées, ces coiffures qui la distinguent du reste des jeunes gens, ce mode original d'applaudissement, le ban, tout cela n'est-il pas l'apparition de mœurs nouvelles, d'un monde nouveau, gros d'un avenir inconnu?

Les orateurs officiels du 5 août se sont chargés de dresser l'acte de baptême de l'institution nouvelle, et, sans que la loi les y autorisât encore, il ont employé pour la désigner un langage qu'on qualifiait il y a peu d'années de chimérique ou de révolutionnaire. Au-dessus de la tête de M. Carnot, sur les parois mêmes de la salle des fêtes, on lisait les mots : « Université de Paris, 1889. » M. Gréard, en commençant son discours, s'est adressé au Président de la République « au nom de l'Université de Paris. » M. Fallières, dans une admirable harangue où l'on reconnaissait la main d'un homme qui sait à fond l'histoire de notre haut enseignement, a annoncé solennellement que les Facultés, déjà reconnues comme personnes civiles, déjà associées par des liens de solidarité, allaient être étroitement unies sous le nom d'*Universités*.

Enfin, l'orateur du Conseil municipal, M. Chautemps, tout en rappelant avec un légitime orgueil et dans un excellent langage tout ce que la Ville de Paris a fait déjà pour l'enseignement supérieur, est venu revendiquer les droits de l'enseignement libre au sein même de l'enseignement de l'État.

Ce sont là, en vérité, des choses nouvelles, et l'ombre de Napoléon, l'impérieux fondateur de l'Université de France, a dû en tressaillir dans son tombeau. C'est l'esprit d'association, d'autonomie, d'organisation spontanée qui se fait sa place à côté de l'action toute-puissante de l'État centralisé. Le 5 août 1889, l'Université de France a virtuellement cessé d'exister. L'Université de Paris est venue au monde, et elle sera bientôt suivie de sœurs dignes d'elle, les Universités de Lyon, de Bordeaux, de Montpellier, de Nancy, de Caen, de Lille, de Rennes, etc. Grâce à la liberté que nous devons à la République, grâce à l'initiative de ministres que la jeunesse des écoles a salués l'autre jour d'unanimes applaudissements, MM. Duruy et Ferry, les idées représentées il y a vingt ans par quelques rares professeurs de l'École des hautes études et par quelques rédacteurs de la *Revue critique* sont aujourd'hui triomphantes. Comme l'avait prédit M. Duruy en 1868, la graine déposée par lui dans les murs lézardés de la vieille Sorbonne, quand il a fondé l'École des hautes études, est devenue un arbre et a fait crouler l'antique édifice. Puisse le palais qui le remplace répondre aux fières espérances qui remplissaient tous les cœurs à la séance d'inauguration du 5 août !

G. Monod.

Époque moderne. — Documents. — Le Conseil général de la Haute-Vienne, donnant un exemple qui mériterait bien d'être suivi, a fait

publier le recueil des *Doléances provinciales de* 1789[1] « pour commémorer le premier centenaire de la Révolution française. » La publication, confiée à l'archiviste du département, M. Alfred Leroux, forme le premier volume des *Archives révolutionnaires de la Haute-Vienne*. Précédée d'un court exposé des sources de l'histoire révolutionnaire de ce département, elle comprend les doléances de neuf paroisses et trois documents, émanés de membres de la noblesse qui donnent leur avis sur la situation et les moyens d'y remédier. Les doléances paroissiales ont une importance très variable. Tandis que les unes, comme celles de la ville de Rochechouart (n° VI), présentent, en les appuyant par des considérations générales, de hardis projets de réforme, d'autres, comme celles d'une paroisse des environs d'Eymoutiers (n° III), se bornent à demander l'établissement d'une justice royale à Eymoutiers et la suppression de l'obligation pour le préposé à la levée des deniers royaux de porter sa recette tous les mois à Limoges. Dans l'ensemble, du reste, ces doléances accusent un état d'esprit assez timide, peu avancé, comme nous dirions aujourd'hui. Pour n'en donner qu'un exemple, la suppression des lettres de cachet n'est demandée que par la ville de Rochechouart; la communauté de Chalus se borne à réclamer leur réglementation; les autres paroisses n'en parlent pas. Toutes, par exemple, témoignent des maux dont souffrait la province, malgré les bienfaits de l'administration de Turgot; dans la paroisse d'Uzenat, les doléances ne purent pas être écrites par les habitants, « les habitans de la susdite paroisse n'ayant su signer de ce interpellés. » C'est la preuve que l'instruction primaire était, au moins dans certaines parties de la France, beaucoup moins répandue avant la Révolution qu'on n'a bien voulu le dire.

Voici, dans le tome Ier du *Recueil des actes du Comité de salut public, avec la correspondance officielle des représentants en mission et le registre du Conseil exécutif provisoire*, publié par M. F.-A. Aulard[2], le commencement d'une collection dont la publication, impatiemment attendue, est destinée à faire connaître quelques-unes des sources les plus importantes de l'histoire révolutionnaire. Nous pourrions ajouter qu'elles peuvent compter aussi parmi les plus intéressantes. L'histoire de cette période prend un aspect tout nouveau en effet, quand on la suit à travers ces documents écrits au jour le jour, où se mêle à de petites affaires, à de simples questions administratives, la discussion de décisions d'où dépendait à certains

1. Limoges, Chatras, 1889, in-8°.
2. Impr. nationale, 1889, in-4°.

moments le salut même de la France. C'est toute la vie de la Révolution que l'on voit se dérouler à travers eux. Ce premier volume va du 10 août 1792 au 21 janvier 1793. La chute de la royauté, la réunion de la Convention et la proclamation de la République, le procès et l'exécution de Louis XVI, à l'intérieur; la première invasion et Valmy, l'occupation de la Savoie et du comté de Nice, le siège de Lille, l'occupation de la Belgique par Dumouriez, la campagne de Custine sur le Rhin, à l'extérieur, voilà les faits qui remplissent cette période et dont on retrouvera la trace, toute palpitante encore des passions de l'époque, dans les procès-verbaux des séances du Conseil exécutif provisoire et du Comité de défense générale, et surtout dans la correspondance des représentants en mission. Bien des faits se dégagent de ces documents. C'est d'abord la vaillance et le dévouement de l'armée. Les représentants sont unanimes dans leurs témoignages à cet égard. « L'armée souffre par le dénûment où elle se trouve, dit Camus, et par la mauvaise qualité des équipements et habillements. Les souliers surtout sont de la plus mauvaise qualité; le dessus est d'un cuir qui se déchire comme du papier, » et il ajoutait : « Les armées sont prêtes à marcher, les soldats sont pleins de bonne volonté » (p. 319). C'est ensuite l'admirable activité déployée tant au siège central du gouvernement que dans les missions et aussi la préoccupation constante de la trahison. Ajoutons que, si cette préoccupation a pu rendre impitoyables les hommes de la Convention, elle n'a pas, autant qu'on l'a prétendu, troublé leur entendement. Sévères, ils voulaient l'être et ils le furent, mais ils tenaient avant tout à être justes. A Nice, Collot d'Herbois contribue à sauver d'une populace furieuse un certain Giraudy qui, disait-on, était « un aristocrate qui a parlé contre la nation française dans les termes les plus offensants » (p. 314). Il faut signaler enfin l'esprit de netteté et de précision que les hommes de la Révolution apportaient à l'exécution des mesures qui paraissent dérivées des principes les plus vagues et les plus abstraits. Que l'on lise à ce point de vue les *Observations sur les mesures à prendre pour l'exécution de chaque article du décret du 15 décembre*, lequel décret du 15 décembre 1792 n'est autre que celui par lequel la Convention proclamait la souveraineté du peuple dans tous les pays où elle portait ses armes. L'éditeur de cet intéressant recueil a rempli sa tâche aussi bien que possible. Dans son introduction, où la sobriété va presque jusqu'à la sécheresse, il a donné une bibliographie rapide de ses sources manuscrites et imprimées qui servira, non seulement à consulter son livre, mais à tous ceux qu'intéresse l'époque révolutionnaire; il y a joint des renseignements précis sur tous les pouvoirs dont émanent les documents qui

composent le volume. Quant au commentaire, il est excellent. Des notices hors texte relient les pièces importantes ou suppléent aux lacunes; des notes nombreuses donnent des renseignements biographiques détaillés, empruntés tant aux sources inédites qu'aux dictionnaires du temps, dont M. Aulard indique la valeur dans son introduction. Il a enfin poussé la conscience jusqu'à donner la cote des volumes de la Bibliothèque nationale qu'il cite. C'est un livre, en un mot, qui sera des plus utiles et dont il faut le féliciter.

C'est en somme une figure peu sympathique que celle du colonel d'artillerie Pion des Loches, dont MM. Chipon et Pingaud nous donnent aujourd'hui les notes et la correspondance, du moins par fragments, sous le titre de *Mes Campagnes*[1]. Né en 1770, fusilier au bataillon de réquisition du district de Pontarlier en 1793, devenant ainsi soldat après avoir été séminariste, ce qui lui resta toute sa vie, Pion semble n'avoir jamais eu de jeunesse. C'est à peine si le récit de son séjour à l'école d'artillerie de Châlons offre quelque fraîcheur d'idées et de sentiments. Même son long roman avec sa compatriote Mlle Gentille Bousson, qu'il finit par épouser après quinze années d'attente et d'une correspondance « solide et judicieuse, » manque absolument de grâce, s'il est plein de sérieux et de dignité. Honnête, à coup sûr Pion des Loches le fut, mais son honnêteté, pour être rigide, n'en fut pas moins étroite, quelquefois même peut-être un peu envieuse[2]. N'aimant ni son métier, qu'il accomplissait cependant en conscience, ni l'empereur, qu'il servit pourtant fidèlement, il n'eut pas plus d'élan qu'il n'avait eu de sourire. On n'a d'ailleurs qu'à examiner pour le connaître le portrait qui figure en tête du volume. Cette figure au front bas, au nez volontaire, aux lèvres minces, obstinément serrées dans un menton chagrin, explique tout l'homme. Ses mémoires sont pourtant curieux à lire. D'abord, parce que le témoignage de Pion des Loches, soldat de la République resté royaliste et qui vit avec une joie réelle le retour des Bourbons, est précieux à cause même de son absence d'enthousiasme; ensuite, parce qu'esprit judicieux et clair, il savait voir et décrire ce qu'il avait vu. Ses récits sur la campagne d'Italie en 1798, le camp de Boulogne, les campagnes d'Ulm, d'Iéna et d'Eylau, l'expédition d'Espagne, le mariage de Napoléon avec Marie-Louise sont à consulter; mais c'est surtout dans les derniers chapitres que le récit de Pion des Loches s'élève et prend un intérêt de premier ordre. Nous recommandons surtout la description, un peu sceptique, de la bataille de la Moskowa et les pages sur

1. Paris, Didot, 1889, in-12.
2. Voyez ses jugements sur Drouot.

la retraite de Russie, si poignantes dans leur simplicité, je dirais presque dans leur terre-à-terre. Très curieux aussi le récit de Pion sur les deux Restaurations et la manière dont il maintint son régiment à la Fère, malgré les tentatives de Lallemand et de Marin, jusqu'à l'entrée de Napoléon à Paris. En somme, les mémoires de Pion des Loches occuperont une place honorable dans les documents de même ordre sur le premier empire. Ils ont du reste été publiés avec soin et complétés par des itinéraires (avec croquis), des pièces justificatives, des tables, des notes trop rares, dont il faut remercier MM. Chipon et Pingaud.

Elles sont plus intéressantes les *Lettres d'un jeune officier à sa mère, Charles-A. Faré*, que publie M. H. Faré [1], et complètent, à certains égards, les Cahiers de Coignet, en nous faisant connaître une autre classe des officiers de la Grande-Armée. Charles Faré n'était pas, comme Coignet, un enfant du peuple sorti des rangs; il appartenait à la bourgeoisie, et avait passé par l'école de Fontainebleau, qui devait plus tard être Saint-Cyr. Ses lettres nous mènent de l'an XII à 1815, en passant par le camp de Boulogne, la capitulation d'Ulm, Iéna, Wagram, la campagne de Portugal, la retraite de Russie et les années terribles de 1813 à 1814. Laissé pour mort sur le champ de bataille de Waterloo, compromis un instant au début de la Restauration, le capitaine Faré prit sa retraite à l'automne de 1816. Engagé dans la politique libérale sous la Restauration, il entra dans l'administration sous la monarchie de Juillet et mourut, jeune encore, le 30 avril 1841. Nous le comparions tout à l'heure à Coignet. Il n'en a pas la rondeur d'expression et la naïveté si vivante, mais en revanche il passe dans ses lettres un grand souffle d'honnêteté et de sentiment du devoir. Coignet est dévoué à la personne de l'empereur; Faré l'est plutôt à la France. Il ne revient sincèrement à Napoléon qu'après la défaite, quand il le voit abandonné par les chefs qu'il avait comblés; quand sa cause, en un mot, n'est autre que celle de la patrie elle-même. A côté de lui, il faut citer sa mère, à la fois si ferme et si tendre. « J'applaudis à tes sentiments, mon cher Charles, lui écrit-elle le 10 février 1814, on a toujours assez vécu quand on meurt avec honneur et gloire. Si la patrie ne te survivait pas, ta mort ne m'arracherait pas une larme. » Cette bonne Française méritait d'être connue. Il faut remercier M. H. Faré de nous en avoir donné le moyen, tout en regrettant qu'il n'ait pas apporté plus de simplicité dans sa façon de présenter les documents curieux qu'il donnait au public.

1. Paris, Delagrave, 1 vol. in-8°.

Le titre que portent les Mémoires inédits du marquis DE VILLENEUVE, publiés par son arrière-petit-fils, *Charles X et Louis XIX en exil*[1], étonnera beaucoup de lecteurs. C'est que pour l'auteur, qui est bien en cela dans la vraie tradition du droit divin, « le titre royal est une mission donnée, un poste assigné » (p. 183). L'abdication du duc d'Angoulême en faveur du duc de Bordeaux ne pouvait donc être valable, et, tant qu'il a vécu, il a été Louis XIX, il a été le Roi. M. de Villeneuve ne nous apparait pas comme une intelligence remarquable, bien que la Restauration ait fait de lui un gouverneur du Languedoc, puis un préfet. « Mais, dit assez naïvement l'avant-propos, M. de Villeneuve était plus qu'un préfet, c'était un caractère. » C'en était un en effet; il le montra bien par sa fidélité. Il y a de la grandeur, et une grandeur touchante, dans son dévouement, qui lui a inspiré un magistral portrait du duc de Blacas. Ses mémoires, outre qu'ils donneront quelques détails nouveaux sur certains événements, nous montrent le vide profond, mais aussi le respect de soi-même que la légitimité emporta dans l'exil. Auprès de Charles X, au Hradschin, comme à Kirchberg et à Goritz, aux côtés de Louis XIX, c'est la même nullité digne dans laquelle devaient s'éteindre les Bourbons. Toute la loyauté dévouée et agissante du marquis de Villeneuve devait échouer devant leur ignorance absolue des conditions du gouvernement moderne. Un voyage à Bourges, auprès de don Carlos, termine le volume, muni, en outre, d'un index.

OUVRAGES NOUVEAUX. — Le nouvel ouvrage de M. Paul GAFFAREL, *les Découvreurs français du XIVe au XVIe siècle*[2], se compose de trois parties séparées. La première est consacrée aux voyages des Dieppois à la côte de Guinée avant le XVIe siècle. La découverte d'une quittance de Jacques de Pencoedit, datée de 1371, a permis à l'auteur de donner des négations du Portugais Santarem une réfutation décisive. La seconde partie relative au Brésil, aux voyages du Dieppois Jean Cousin, qui seraient antérieurs à ceux de Christophe Colomb, et de Paulmier de Gonneville, est extraite d'un volume du même auteur paru en 1878 (*Histoire du Brésil français au XVIe siècle*). Si nous ne sommes pas convaincus par les raisons qu'emploie M. Gaffarel pour démontrer que Jean Cousin a touché avant Colomb la terre américaine, nous devons reconnaître que les détails qu'il donne sur la façon dont se faisaient alors les expéditions, sur l'origine du mot Brésil et sur le voyage de Gonneville sont fort intéressants. Mais la partie la plus importante de son volume est celle qui est rela-

1. Paris, Plon, 1889, in-8°.
2. Paris, Challamel, 1888, in-12.

tive aux explorateurs français de l'Amérique du Nord, à Verazzano, à Jacques Cartier et à Roberval. On y trouvera plus d'un détail curieux, l'esprit de prosélytisme de Jacques Cartier (p. 163), l'audace de nos commerçants allant pratiquer la pêche jusqu'auprès de Terre-Neuve (p. 171), l'essai de transportation pénitentiaire fait par Roberval, les touchantes histoires de Mondyne Boyspye et de Marguerite de Roberval. Deux portraits de Verazzano et de Jacques Cartier et trois reproductions d'anciennes mappemondes complètent le volume.

M. le baron DE RUBLE a consacré un volume à réhabiliter le *Traité de Cateau-Cambrésis*[1]. C'est surtout dans la préface qu'il établit ce qu'on pourrait appeler les positions de sa thèse. Quant aux cinq chapitres dont se compose l'ouvrage, le premier est consacré à un résumé rapide de la négociation du traité; dans les trois suivants, M. de Ruble étudie son exécution avec les États italiens, l'Angleterre et l'Espagne. Un dernier chapitre raconte le mariage et la mort d'Élisabeth de Valois, en examinant les différents problèmes historiques que soulèvent ces événements. L'ensemble est clair, bien informé, nouveau sur beaucoup de points. L'opinion des historiens sur le traité de Cateau-Cambrésis en sera-t-elle modifiée? M. de Ruble est-il arrivé à « prouver que l'acte le plus reproché à Henri II est le plus grand bienfait qu'il ait légué à son peuple? » Nous pensons qu'il n'a pas atteint son but, au moins aussi complètement qu'il l'aurait désiré. Remarquons d'abord que les historiens semblent avoir eu parfaitement raison en faisant remonter jusqu'ici au roi lui-même la responsabilité du traité. Quoi qu'en dise M. de Ruble, il semble bien que, si le véritable homme d'État du groupe des plénipotentiaires français était le cardinal de Lorraine, Montmorency en revanche était parmi eux le véritable confident du souverain, l'homme qui avait la pensée du roi, et Montmorency cédait toujours. « Les autres plénipotentiaires français remarquèrent qu'il les soutenait faiblement et que, dans les points douteux, il capitulait sans discussion » (p. 11). Cela étant, il faut bien reconnaître que, si le traité de Cateau-Cambrésis nous donna Calais, Metz, Toul et Verdun, il nous fit perdre en Piémont les bénéfices de la magnifique position acquise par Brissac, en Corse ceux de la valeur de Sampiero d'Ornano; que l'acquisition de Calais fut chèrement payée par l'alliance des Anglais avec les réformés et que la tension de nos rapports avec l'Espagne fut peu diminuée, même par l'établissement d'une fille de France au delà des Pyrénées. Que le traité de Cateau-Cambrésis nous ait procuré *des avantages,* cela est très vrai et M. de Ruble a eu raison de le dire;

1. Paris, Labitte et Paul, 1889, in-8°.

qu'il ait eu *tous les avantages* que la situation permettait d'espérer, c'est ce dont la lecture de son remarquable ouvrage ne saurait nous faire convenir. Il y a d'ailleurs un côté de la question dont il ne me paraît pas avoir assez tenu compte, c'est le côté moral. En France, l'opinion fut unanime. Seul Vieilleville, d'après Vincent Carloix, approuva les conditions de la paix. En Espagne, on sentit si bien que ce traité était un heureux coup de partie qu'en 1564, Philippe II, malgré l'avis de ses conseillers, hésita à en risquer le fruit dans une nouvelle guerre. « Il n'était pas prêt, dit M. de Ruble, à recourir aux armes » (p. 79). A l'étranger, l'abandon de nos partisans, surtout en Italie, nous fit le plus grand mal. Toutes chances d'une diversion de ce côté fut perdue et pour longtemps. Quant au dernier chapitre de l'ouvrage, il semble qu'il clôt définitivement, mais en y ajoutant de piquants détails, une question qu'on pouvait croire épuisée après les travaux de Gachard, en Belgique, et, en France, de M. de Moüy.

C'est une consciencieuse page d'histoire locale que nous donne M. G. Clément-Simon dans son volume *Tulle et le Bas-Limousin pendant les guerres de religion*[1]. L'auteur commence son récit à la mort de Charles IX (juillet 1574), quelque temps après la prise par les protestants d'Argentat, de Beaulieu et de Merle (mai 1574) ; il le conduit jusqu'à la démolition du château de Gimel, pris sur les ligueurs en 1594. C'est la ville de Tulle qui, naturellement, est le centre de son étude. Menacée par les huguenots dès le début des guerres de religion (notamment en août 1575 et juin 1577), la ville fut enfin prise par Turenne en 1585, qui y laissa pour gouverneur un rude soldat dont le souvenir est resté vivant en Limousin, le sieur de la Maurie. A la suite d'une composition signée avec La Maurie, Tulle fut délivré le 9 février 1586. Après la mort de Henri III, la ville se rallia à Henri IV et déjoua la tentative du ligueur Pompadour en novembre 1590. M. Clément-Simon s'est servi pour écrire son ouvrage de deux récits inédits très curieux du siège de Tulle, l'un dû au consul Jean Baluze, l'autre au vice-sénéchal Brivazac. Mentionnons encore, parmi ses nombreuses pièces justificatives, le texte de la capitulation du 6 novembre 1585 et la plainte des bénéficiers du diocèse de Tulle, avec enquête à l'appui, au sujet des ravages des guerres depuis 1585, très intéressante comme preuve de la misère où les guerres de religion avaient réduit les provinces.

Les *Campagnes d'Alexandre Farnèse, duc de Parme et de Plaisance* (1591-1592), par le capitaine de Terrier-Santans[2], sont inté-

1. Paris, Champion, s. d., in-8°.
2. Paris, Berger-Levrault, et Rouen, Schneider, 1888, petit in-4°.

ressantes par les nombreux documents inédits qu'elles renferment, notamment le journal des cantonnements du duc de Parme et les extraits des Mémoires inédits d'Antoine Montbéton, seigneur de Saint-Paul. Mais pourquoi l'auteur coupe-t-il son récit par d'aussi longs fragments d'ouvrages de théorie militaire et même du service en campagne du 10 juillet 1884 (p. 74), au lieu de les placer en note? Ce sont là des inexpériences qui ne doivent cependant pas le décourager; on peut, sans être érudit de profession, *paléologue*, comme dit M. de Terrier-Santans, rendre des services à la science historique. Pour n'étudier qu'un point de détail des premières années du règne de Henri IV, le livre dont nous parlons n'en sera pas moins consulté avec utilité par les historiens de Henri IV et par ceux d'Alexandre Farnèse, dont il montre bien la valeur comme homme de guerre. Des extraits commentés du *Gouvernement de la cavalerie légère* de Basta (1616) et un appendice contenant des lettres de Henri IV terminent le volume[1].

L'*Ambassade en Turquie de Jean de Gontaut-Biron, baron de Salignac*[2], dura de février 1605 à septembre 1610. L'éditeur, M. le comte Théodore DE GONTAUT-BIRON, a comblé, par un extrait du journal de d'Angusse, une lacune qui comprend les premiers mois de la mission, du 6 février au 24 novembre 1605. Il a, du reste, accompli sa tâche avec grand soin. Si, dans son introduction, il a négligé d'expliquer les hésitations de la politique de Henri IV en Orient par l'influence du parti catholique, qui aurait vu d'assez mauvais œil une alliance formelle avec le Turc, il n'en a pas moins donné les renseignements nécessaires à l'intelligence de la mission de Salignac. Ces variations de la politique française en Orient firent que Salignac n'eut vraiment pas à traiter de grandes affaires. Sa mission ne saurait être comparée à celles de Laforêt, d'Aramon ou même de Brèves. Des questions de préséance; la surveillance attentive des menées de l'Angleterre, de l'Espagne et aussi de nos alliés vénitiens, à la Porte; l'établissement des jésuites à Constantinople; de menues et difficiles négociations au sujet des pirateries barbaresques, de l'échange des esclaves, d'une foule de questions particulières sans cesse réglées et sans cesse renaissantes, voilà ce qui la remplit. Ce rôle ingrat et pénible n'en permit pas moins à Salignac de mettre en relief ses grandes qualités de bon sens, de tact, de pénétration et surtout son dévouement à Henri IV. « Je suis, disait-il, sa creatture, qui ne

1. Que M. de T.-S. se défie des fautes d'impression. Il écrit *Pontanieu* pour *Fontanieu* et *Babuze* pour *Baluze*, etc. (voy. p. 125, note).

2. Paris, Picard, 1889, 1 vol. in-8°.

craing pas de dire que je la sers bien, et que je ne puis avoir esté devancé de quelqu'un en cela » (p. 149). Ce dévouement laissait à Salignac son franc parler à l'égard du roi, auprès duquel il ne craignait pas d'intercéder pour Bouillon (p. 53) dans des termes qui font à son caractère le plus grand honneur.

C'est, comme il le dit lui-même, à « relever, sous forme de chronique, les incidents d'ordre intérieur dont les archives ont conservé le souvenir » que s'est surtout appliqué M. Gustave Ramon dans son livre sur la *Forteresse de Péronne et la ligne de la Somme* pendant les périodes suédoise et française de la guerre de Trente ans[1]. Il a dépouillé de 1631 à 1648 les registres de l'échevinage, en les complétant, notamment pour les années 1635 et 1636, par les travaux d'histoire locale déjà publiés et par les mémoires du temps. Il a surtout utilisé ceux de Puységur et de Fontenay-Mareuil, avec le journal de Jehan Dehaussy et celui de Jehan Patte. Placée un peu à droite de l'effort des Espagnols, qui se portait sur le centre de la ligne de la Somme, la ville de Péronne ne fut pas prise sur eux. Mais, si elle n'eut pas à souffrir directement des horreurs de la guerre, elle n'en ressentit pas moins le contre-coup. Travaux de fortification, alertes sans cesse renouvelées, logement des gens de guerre et enfin la peste, qui fit son apparition en décembre 1634, voilà ce que la ville eut à supporter. Comme compensation, si l'on peut donner ce nom à des fêtes ruineuses, elle eut souvent à loger de grands personnages. Le roi, la reine, le cardinal de Richelieu, Gaston d'Orléans et sa femme, le duc d'Elbeuf, Gassion, d'Avaux y vinrent, quelques-uns à plusieurs reprises. Péronne vit aussi passer, le 16 octobre 1645, les ambassadeurs du roi de Pologne qui allaient demander au nom de leur maître la main de Marie de Mantoue et, le 9 décembre, cette princesse elle-même s'acheminant vers son nouveau royaume. Des Espagnols aussi la traversèrent, notamment don Francisco de Mello. « Est à notter que plusieurs personnes l'ont esté veoir disner, d'aultant qu'il mangeoit seul avec sa femme et ses enfants sur une table fort basse, estant assis seulement sur un carreau de velours rouge cramoisy estendu sur un tappy en un coing de la chambre et sy on le servoit à genoulx et à platz couvertz » (p. 389). En somme, l'œuvre de M. G. Ramon est un intéressant recueil de documents. Il est à regretter qu'il ait réédité (p. 2) la vieille erreur sur les intendants et qu'il ait négligé de rappeler le traité signé à Péronne, le 19 septembre 1641, entre Louis XIII et les délégués de la Catalogne, de la Cerdagne et du Roussillon.

1. Péronne, E. Quentin, 1888, in-12.

M. Charles Bréard est connu du public savant par plusieurs publications d'histoire locale faites avec beaucoup de soin et de conscience, entre autres par son livre sur les *Archives de Honfleur* et son *Journal du corsaire Jean Doublet*. C'est encore d'un de ses compatriotes qu'il s'occupe aujourd'hui en publiant l'*Histoire de Pierre Berthelot*, pilote et cosmographe du roi de Portugal aux Indes orientales, carme déchaussé[1]. Pierre Berthelot, d'une vieille famille de la ville de Honfleur, où il naquit vers 1600, était le fils aîné de Pierre Berthelot, dit Dupéral, capitaine de navire, et de Fleurie Morin. Ses premiers voyages eurent probablement lieu à la suite de son père. En 1619, il s'embarqua sur l'*Espérance*, dans une expédition pour les Indes orientales organisée par Augustin de Beaulieu. Son vaisseau pris et brûlé par les Hollandais, il se mit comme pilote au service des Hollandais établis à Bantam et y resta jusqu'en 1626 où il passa au service des Portugais. Il se rendit même à Goa en 1629 et servit de pilote à l'expédition des Portugais contre Malacca. Ce fut en 1634 qu'il prit l'habit du Carmel et en 1638 qu'il reçut la prêtrise. La même année, chargé de conduire, toujours comme pilote, une ambassade des Portugais au roi d'Achem, il fut massacré avec quatre-vingts de ses compagnons. M. Bréard ne s'est pas contenté de réimprimer les extraits relatifs à Berthelot de l'*Itinerarium orientale* du R. P. Philippe de la Sainte-Trinité, qui fut son convertisseur (Lyon, 1649[2], in-8°), et du *Voyage en Orient* (Lyon, 1652, in-8°), traduction française de l'ouvrage précédent; il les a fait précéder d'une préface qui résume tout ce qu'on sait sur Berthelot et sa famille et de notes où l'on retrouve sa précision et sa sûreté habituelles. Les récits tirés du *Voyage en Orient* sont d'ailleurs charmants à lire dans leur naïveté qui veut être édiflante.

Le tome V de l'*Histoire des princes de Condé*[3], par M. le duc d'Aumale, n'offre pas moins d'intérêt que les précédents. La fin de la touchante intrigue avec Marthe du Vigean, la prise de Dunkerque (octobre 1646) et la mort de Henri II, prince de Condé (26 décembre 1646), terminent le livre IV. Le duc d'Enghien, devenu prince de Condé, débute par l'échec de Lérida, mais il prend sa revanche à Lens et son épée contribue à amener la signature des traités de Munster. C'est là le début du livre V. Avec le chapitre qui termine le volume, M. le duc d'Aumale aborde l'histoire délicate et parfois pénible du rôle de son héros pendant la Fronde. Le récit s'arrête au

1. Paris, Picard, 1889, in-8°.
2. Il doit y avoir une faute d'impression dans le texte qui porte MDCLXIX.
3. Paris, Calmann-Lévy, in-8°.

moment où Condé est arrêté et conduit à Vincennes, le 18 janvier 1650. Encore que la phrase soit parfois un peu hachée, le récit est presque toujours vif et entraînant, plein de vie. Des morceaux brillants s'y détachent. L'auteur excelle dans le portrait et dans le tableau militaire où ses connaissances techniques le servent à merveille. Nous signalerons particulièrement à ce point de vue les pages sur la reine Louise-Marie de Pologne et sa sœur la Palatine, toute l'affaire de Lérida et enfin le récit de la bataille de Lens. L'ouvrage ne vaut pas seulement par la forme, le fonds est en général solide et puisé aux bonnes sources. Chaque personnage, à son apparition dans le récit, est l'objet d'une note qui le caractérise brièvement. Bien que l'on sente parfois que d'autres ont été employés à la recherche des documents sur lesquels travaille l'auteur, on sent aussi qu'il est familier avec le temps et les hommes dont il parle. Il serait injuste de ne pas signaler les pièces justificatives qui font presque la moitié du volume et sont presque toutes extraites des précieuses archives de Chantilly. Il serait injuste aussi de ne pas dire un mot de la page qui ferme le volume. La hauteur de vues avec laquelle elle est écrite n'en bannit pas une émotion qu'il est difficile de ne pas partager à la lecture.

Quand la *Diplomatie française et la succession d'Espagne*, de M. A. Legrelle, sera terminée, ce sera un très important ouvrage. Par lui on connaîtra, dans le détail exact et précis des négociations, tout un côté de la politique de Louis XIV. Il resterait, pour en avoir l'ensemble, à étudier avec le même soin l'action de ce prince en Allemagne et dans les pays du nord; les rapports avec la papauté pouvant être considérés plutôt comme une page de l'histoire intérieure du règne. Le premier volume, paru tout récemment[1], est consacré au premier traité du partage et va de 1659 à 1697. Pour la première partie de cette étude, la route avait déjà été ouverte par M. Mignet; mais aucun travail d'ensemble n'avait encore été fait sur la seconde. Pourquoi le traité signé à Vienne, le 20 janvier 1668, ne parvint jamais à « sortir des limbes obscurs où s'éteignent les choses mort-nées, » c'est là ce qui est proprement la partie vraiment neuve de l'œuvre de M. Legrelle. Il montre bien comment, malgré la communauté d'intérêts et, au moins au début, malgré la bonne volonté réciproque, l'entente morale qui devait assurer l'exécution du traité ne put jamais s'établir entre les deux cours de Versailles et de Vienne. Bien des causes s'unirent pour amener ce résultat. La durée inattendue de la vie de Charles II en fut une; il faut y ajouter le caractère personnel

1. Paris, Cotillon, 1888, in-8°.

des deux princes à la fois traitants et rivaux, les négociations intéressées de l'Espagne et de la Hollande, les complications créées par la candidature bavaroise, et enfin, il faut bien le dire, les fautes de Louis XIV dont nos ennemis surent profiter. M. Legrelle a su se débrouiller au milieu de cet écheveau de négociations difficiles et compliquées. Il a dédié à M. Chéruel son livre qui est digne de cette dédicace. On ne trouvera dans son ouvrage ni l'éclat rapide d'un Michelet, ni la concision profonde d'un Ranke, on pourra désirer plus d'aisance dans le récit et plus de légèreté dans ces longs chapitres si substantiels, on pourra trouver que quelques citations auraient pu être abrégées ou même supprimées sans inconvénient, mais on admirera la somme énorme de travail dépensée par l'auteur, le soin, la conscience, la solidité de son œuvre. Il a fouillé à fond les Archives des affaires étrangères; grâce à ses connaissances de linguiste, il a pu utiliser un grand nombre de publications dues à des savants étrangers, qu'il nous signale du reste dans une introduction critique sur toute la littérature du sujet. M. Mignet, disions-nous, avait ouvert la voie à M. Legrelle, au moins jusqu'à la paix de Nimègue. Il n'est que juste de reconnaître que le dernier a trouvé encore à glaner après son illustre devancier, ne fût-ce qu'en étudiant plus à fond les difficiles minutes de Lionne, tandis que M. Mignet ne semble guère s'être servi que de copies souvent fautives. M. Legrelle se sépare d'ailleurs de lui sur un autre point beaucoup plus important, c'est sur la conception générale du rôle qu'a joué la succession d'Espagne dans le règne de Louis XIV. Pour M. Mignet, cette question est le « pivot » sur lequel a tourné toute la politique de ce prince; pour M. Legrelle, c'est à « l'exécution complète et loyale des traités de Westphalie » que Louis XIV a borné ses ambitions. Qu'il me permette de lui dire qu'il n'y a rien de plus vague en politique, qu'il n'y a pas de formule plus élastique en diplomatie que celle qui consiste à dire qu'on veut l'exécution complète d'un traité. Son livre même démontre bien quelle place énorme la succession d'Espagne a tenue dans la politique française au XVIIe siècle. Sauf l'action de la France dans le Nord et en Orient, il touche à presque tous les événements de cette époque. Il prouve en tout cas que, dès son mariage, Louis XIV n'a pas cessé de songer à la succession d'Espagne; que c'était en l'acquérant et en assurant nos frontières du Nord et de l'Est qu'il entendait procéder au « développement des deux traités de Westphalie et des Pyrénées » et que, si la succession n'a pas été complètement le « pivot » de toute sa politique, elle n'a pas moins été l'importante, la grande affaire de son règne.

Il ne faut pas chercher une unité de composition bien rigou-

reuse dans l'ouvrage consacré à la *Famille de Madame de Sévigné en Provence*, par le marquis DE SAPORTA[1]. L'auteur a eu entre les mains des papiers de famille très intéressants, « des amis... ont accru le trésor des pièces mises à sa disposition, » il s'est laissé guider un peu par le hasard de ses recherches, et de tout cela est résulté un livre où l'on passe « de la question de l'authenticité plus ou moins établie des portraits de Mme de Sévigné, de sa fille et des personnes de sa famille, » à la révolte des Cévennes et au siège de Toulon, en 1707, pour finir à l'histoire de l'édition des lettres de Mme de Sévigné faite par le chevalier de Perrin. Une exposition un peu touffue et qui exige chez le lecteur une connaissance déjà assez grande de la littérature du sujet, voilà les reproches que l'on peut adresser tout d'abord à ce livre. Cela dit, il n'est que juste de reconnaître qu'il est écrit avec une très agréable bonne grâce et que les curieux y auront beaucoup à glaner. Au point de vue de l'histoire locale, l'auteur a trouvé, dans ses papiers de famille notamment, bien des détails typiques sur la noblesse de Provence et sur la vie intime de ce pays aux deux derniers siècles. Nous n'insistons pas sur ce qu'il nous apprend de nouveau au sujet de Mme de Sévigné. Tous les admirateurs de la spirituelle marquise, et ils sont nombreux, devront et voudront le lire. Mais, même pour l'histoire générale, il sera bon de le consulter. Les suites de la Révocation en Provence, les origines et les causes de la révolte des Cévennes sont racontées par M. de Saporta avec beaucoup de détails nouveaux et une réelle indépendance d'esprit. Mais la partie capitale de son livre est à ce point de vue le récit du siège de Toulon en 1707. M. de Saporta a raison de dire que cette défense associa M. de Grignan, « au terme de sa carrière, à l'une des plus belles pages de notre histoire nationale. » En forçant les Austro-Piémontais à repasser le Var, il empêcha peut-être une nouvelle insurrection des Camisards, qui aurait pu avoir sur l'issue de la guerre de la succession d'Espagne une influence désastreuse.

Deux citations donneront une idée de la valeur du livre de M. H. SCHLESINGER, *la Duchesse de Polignac et son temps*[2]. Nous les empruntons aux chapitres I et II de cet ouvrage. « *Originaire* de Guyenne, cette noble famille (les Polastron) est si ancienne que l'on n'en retrouve pas l'*origine*. » « La famille des Polignac est encore plus ancienne que la famille des Polastron. » Il serait inutile d'ailleurs de chercher dans ces dix-sept chapitres quelque chose de neuf sur la

1. Paris, Plon, 1889, in-8°.
2. Paris, Ghio, 1889, in-12.

duchesse de Polignac ou l'influence qu'elle eut sur Marie-Antoinette, en un mot sur son rôle politique. Nous ne voulons rien dire des dessins qui ornent (?) le volume. L'auteur semble annoncer une série sur les femmes du XVIIIe siècle; puisse notre sévérité l'engager à n'aborder qu'avec plus de préparation ses études postérieures !

On est assez embarrassé pour dire ce qu'on pense du livre sur *Marie-Antoinette*, qui a paru il y a peu de temps sous la signature F. DE VYRÉ[1]. On n'a voulu voir que le travail très réel de l'auteur, la sincérité avec laquelle il défend la mémoire de Marie-Antoinette, et on ne s'est pas aperçu que ce travail, si grand qu'il soit, n'a porté que sur le sujet pris en lui-même et que l'auteur n'est pas au courant de l'histoire générale ; on ne s'est pas aperçu que la chaleur avec laquelle est écrit le livre cache bien de la déclamation et de l'enflure. La sympathie pour Marie-Antoinette se comprend, si l'on considère ses malheurs et la dignité de ses derniers jours; elle ne doit pas faire oublier que la reine « avait horreur de la Révolution et s'honora d'être née Autrichienne » (p. 334); elle ne peut pas faire oublier sa connivence avec l'étranger. De même, le supplice de Marie-Antoinette, quelque horreur qu'inspire le sang versé, ne saurait empêcher de penser aux périls que courait alors la France par le fait de ses implacables ennemis de l'intérieur et de l'extérieur. On ne peut demander la sérénité absolue à un peuple placé dans l'alternative de vaincre ou d'être démembré. C'est cette situation que M. F. de Vyré n'a pas eu assez présente à l'esprit en écrivant son livre. Il faut le faire cependant, si l'on veut juger équitablement la Révolution et ses hommes.

Dans un volume d'une lecture agréable, M. le vicomte DE BROC continue son travail sur la *France sous l'ancien régime*[2]. Il nous avait donné le *Gouvernement et les institutions ;* il étudie aujourd'hui les *Usages et les mœurs*. Après une introduction sur la morale et le sentiment religieux aux deux derniers siècles étudiés surtout chez les prédicateurs, il passe successivement en revue l'éducation, le mariage, la famille, la toilette, la table, Paris, Versailles et la province, les voyages et les voyageurs, la poste aux lettres, les journaux, les idées et les mœurs au théâtre et dans les salons. Il termine par un chapitre sur la fin de l'ancienne société française où, à propos de la Révolution, ne manquent pas les allusions aux événements contemporains. On pourrait reprocher à M. de Broc son optimisme à l'endroit de l'ancien régime, sa bibliographie très incomplète, et aussi de

1. Paris, Plon, 1889, in-8°.
2. Paris, Plon, 1889, in-8°.

ne pas tenir assez compte de l'évolution qui s'est opérée du XVIIe au XVIIIe siècle; mais, sans apporter rien de bien nouveau, son livre ne manque pas de bonne grâce et se lit avec plaisir.

Malgré de la déclamation, des longueurs et de trop fréquentes allusions à des événements étrangers au sujet, il n'en faut pas moins remercier M. le pasteur Camille RABAUD de nous avoir donné son *Lasource*[1]. M. Rabaud n'est pas trop au courant de la bibliographie de la Révolution. On s'étonnera de ne le voir citer dans sa liste de sources ni Sybel, ni Sorel, ni les travaux du Dr Robinet sur Danton, ni les études de M. Aulard sur les orateurs révolutionnaires; mais en revanche il a eu communication des papiers de la famille Lasource et les archives locales lui ont fourni des renseignements précieux. Sur les origines de Lasource, sur sa vie privée, sur son ministère religieux, le livre de M. Rabaud sera indispensable à consulter. On lui devra de savoir le vrai nom de Lasource, Alba, la date précise de sa naissance (22 janvier 1763) et de ses deux mariages, et, même pour les faits déjà connus, on ne les lira pas sans plaisir, à cause du souffle libéral qui l'anime et de la sympathie qu'inspire son héros.

Le précis des guerres de la Révolution que nous donne M. BONNAL, sous le titre de : *les Armées de la République*[2], n'offre qu'un bien faible intérêt. Il est plein d'erreurs de détail; écrit, sauf les chapitres XI, XIII et XIV, dans un style où la précision manque à l'expression, autant que la justesse à l'idée, presque partout déclamatoire. Sans vouloir le moins du monde dénier les mérites et les services de Carnot, il est cependant bien permis de penser que M. Bonnal exagère en disant qu'il « n'a de *rivaux* en stratégie que Frédéric II ou Napoléon » (p. 173). Tout le livre est presque partout écrit avec ce manque de mesure. On le retrouve jusque dans la préface, où M. Bonnal dit avoir composé son livre « d'après les papiers des archives du Dépôt de la guerre et des Archives nationales, tous officiels, les uns oubliés ou peu connus, les autres inédits. » Certes, nous sommes heureux de le reconnaître, M. Bonnal a été aux sources; il a même publié, soit dans son texte, soit dans ses pièces justificatives, quelques documents intéressants, mais il ne s'ensuit pas de là que ces documents fussent avant lui inédits, oubliés ou peu connus.

Comme M. GEOFFROY DE GRANDMAISON le dit très loyalement dans son avant-propos, *la Congrégation*[3] est un livre de parti. Après avoir constaté qu'il est écrit avec une sincérité qui honore son auteur

1. Paris, Fischbacher, 1889, in-12.
2. Paris, Delagrave, 1889, in-8°.
3. Paris, Plon, 1889, in-8°.

et que les documents curieux et inédits qu'il renferme en font un ouvrage intéressant à consulter, il nous sera bien permis d'en discuter les conclusions. M. Geoffroy de Grandmaison est un de ces esprits pour lesquels tous les événements qui se sont déroulés depuis la Révolution et cette Révolution elle-même sont le produit de la lutte entre deux choses également irréconciliables et opposées, l'Église et la franc-maçonnerie. D'un côté, celui de l'Église, sont les honnêtes gens et de l'autre... les autres. Voilà pour l'esprit général qui anime le livre; quant à la thèse particulière qu'il soutient, c'est que la Congrégation a été uniquement une association religieuse, n'ayant en vue que les bonnes œuvres et l'édification de ses membres. Nous pensons qu'il serait facile de démontrer, à l'aide même du livre dont nous parlons, que la *Congrégation* a eu des côtés politiques, qu'il ne pouvait pas en être autrement. D'abord le départ est souvent difficile à faire entre la politique pure et la religion. Quand MM. Franchet d'Esperey, Bertaud du Coin et Eugène de Montmorency introduisaient en France la bulle du pape contre Napoléon, ils obéissaient à leurs sentiments religieux, mais ils faisaient de la politique. Enfin le mot du même M. Bertaud du Coin aux congréganistes de Lyon : « Concourons de tous nos efforts aux vues miséricordieuses de la Providence sur notre patrie » (p. 232), rappelle d'assez près, on l'avouera bien, le nom même d'une des sociétés les plus actives et les plus libérales de la Restauration, la société *Aide-toi, le ciel t'aidera*. M. Geoffroy de Grandmaison ne voulait ni ne pouvait être absolument impartial. « Nous n'appartenons pas, dit-il, à cette école du *modérantisme*, qui s'efforce de ne pas *distinguer Bélial de Jésus* » (p. IX). On sent cependant qu'il a fait les plus grands efforts pour être juste à l'égard de ses adversaires, mais on sent aussi combien cela est impossible quand on parle au nom d'un dogme. Il réédite contre des hommes tels que Camille Jordan et le duc de Broglie le mot de Louis XVIII, qui les appelait des « confrères en trahison » (p. 155); il n'est pas loin de penser que le duc de Berry a été assassiné par les francs-maçons avec la complicité du duc Decazes (p. 190); il cite la phrase de l'abbé Éliçagaray : « Dans le Conseil royal de l'instruction publique, nous sommes sept, juste les sept péchés capitaux; je suis la colère ! » (p. 269), dont on admirera tout autant l'humilité que l'évangélique mansuétude; il reprend les anciennes attaques contre les avocats consultants de la Restauration, contre des hommes tels que les Persil, les Target, les Tardif, les Lanjuinais, les Delangle, etc. Enfin je lui reprocherais d'avoir écrit sur Montlosier (chap. XIV) quelques pages où il l'accuse, sans preuves d'ailleurs, d'avoir été à la solde de Fouché et où revivent toutes les haines qui n'ont jamais

désarmé à l'égard de l'auteur du *Mémoire à consulter*. Tel est ce livre, fruit de très sérieuses recherches et qu'il faudra consulter, en tenant compte de la passion qui égare parfois l'honorable sincérité de l'auteur.

Parmi les *Études d'histoire financière et monétaire* de M. Th. Ducrocq [1], les deux principales relèvent plutôt du domaine de l'économie politique que de celui de l'histoire. Mais elles sont accompagnées d'autres fragments qui offrent un intérêt historique plus direct. Nous n'entendons pas parler seulement des notes sur les monnaies trouvées à Vernon et à Prinçay et sur le monnayage en Aquitaine pendant la période de l'occupation anglaise. Dans une étude, qui ouvre le livre, M. Ducrocq prouve les droits d'antériorité de Boulainvilliers sur Boisguillebert et Vauban pour les réformes en matière d'impôts. Les trois mémoires qui suivent jettent un jour bien curieux sur la corvée et sur les résistances qu'elle rencontrait chez les paysans. Mentionnons également la note relative à Hilaire Boislève, maître de la monnaie de Poitiers et ancien maire de cette ville, condamné à la torture qu'il subit, le 5 août 1506, pour malversations dans l'exercice de ses fonctions.

Louis Farges.

PUBLICATIONS RELATIVES A L'HISTOIRE DE L'ORIENT ET DE LA GRÈCE.

Histoire. — Au premier rang des publications historiques, il faut placer les deux derniers volumes de l'*Histoire des Grecs*, de M. Duruy [2]. Nous ne reviendrons pas sur les mérites de cette nouvelle édition, dont nous avons déjà entretenu nos lecteurs. Par les changements qu'il y a introduits, par les nombreuses figures dont il l'a orné, l'auteur a fait de ce livre un ouvrage qui ne sera pas moins utile aux gens du monde qu'aux hommes d'étude : tout en s'y instruisant, on y apprendra à admirer la Grèce, et ce ne sera pas le moindre bienfait de cette histoire que de contribuer par son charme et par l'illustration qui la rehausse à raviver chez les esprits cultivés ce sentiment de reconnaissance que tous doivent avoir pour une civi-

1. Poitiers, Oudin, 1887, in-8°.
2. Paris, Hachette, 1888 et 1889. Cf. *Rev. hist.*, XXXV, 304.

lisation à laquelle les temps modernes doivent tant. Ajoutons qu'à une époque où l'antiquité perd chaque jour de son prestige, où les études classiques sont de plus en plus menacées, il est précieux de pouvoir opposer aux dénégations des sceptiques un pareil tableau : rien ne saurait mieux les convaincre du profit qu'il y a pour les jeunes gens à passer quelques années dans le commerce d'un peuple dont la littérature et l'art ont approché à ce point de la perfection idéale.

On ne lira pas ces trois volumes pour y chercher la solution de certains problèmes obscurs qui sont du domaine propre de l'érudition; les discussions de détail, les conjectures hasardées en ont été volontairement écartées. Le champ de nos connaissances s'étend tous les jours; les découvertes se multiplient et reculent sans cesse les limites de l'histoire. Pour ne parler que d'Athènes, les fouilles importantes qui y ont été faites dans ces dernières années nous ont révélé tout un passé de sa vie artistique, politique et religieuse qui nous était inconnu; le VIe siècle, si obscur jusqu'ici, sort à peu près des nimbes qui l'enveloppaient, et le siècle de Pisistrate nous apparaît comme une des périodes les plus curieuses et les plus attachantes de ces temps lointains. Mais le moment n'est pas encore venu de le peindre dans son ensemble; on s'y heurte à trop de difficultés. M. Duruy n'avait pas à s'aventurer sur ce mouvant terrain; sa tâche n'était point de poser des points d'interrogation, d'embarrasser le lecteur d'incertitudes et de doutes. Tel n'est pas le rôle d'une histoire générale. Ce qu'il a voulu faire, c'est le récit exact et coloré des grands événements qui se sont succédé dans l'histoire de la Grèce, depuis ses origines jusqu'au moment où elle cesse d'être elle-même, c'est-à-dire jusqu'à la conquête romaine, et il a mené à bien cette vaste entreprise avec la sûreté d'observation et de jugement, la hauteur de vues, l'ampleur de style qui caractérisent son talent. Il a élevé un monument qui nous fait honneur et qui restera le vivant témoignage de son infatigable activité.

Voici maintenant quelques études de détail. M. Mariéjol a soutenu devant la Faculté des lettres de Paris une thèse latine intitulée : *De Orthagoridis Sicyoniorum tyrannis*[1]. C'est une bonne monographie des tyrans de Sicyone au VIIe et au VIe siècle. M. Mariéjol essaie de déterminer l'origine et le caractère de leur pouvoir. Ce pouvoir, à ce qu'il semble, était essentiellement populaire : il s'appuyait sur le peuple et avait pour ennemis les aristocrates. L'éclat, la prépondé-

1. Paris, Hachette, 1887. Pour la thèse française, voir *Rev. hist.*, XL, 379.

rance donnés à Sicyone par celui de ces tyrans qui fut le plus grand de tous, Clisthène, contemporain de Solon, sont, de la part de l'auteur, l'objet d'une attention particulière. Il ne pouvait traiter un pareil sujet sans faire aussi une place considérable aux arts qui, sous Clisthène et ses prédécesseurs, ont atteint un si haut degré de perfection. C'est à Sicyone que fleurit de bonne heure une célèbre école de peinture qui devait plus tard exercer son influence sur le talent d'Apelle. C'est à Sicyone que des sculpteurs comme Aristoclès et Canachos conquirent une réputation, pour ainsi dire, panhellénique. Sur toutes ces questions d'archéologie figurée, M. Mariéjol est loin d'être complet : la pratique des monuments lui fait visiblement défaut pour résoudre avec autorité ces délicats problèmes d'art archaïque; mais il sait faire un bon usage des textes; il est au courant des publications récentes et ce qu'il dit des arts à Sicyone, pour la période dont il s'occupe, est, en somme, judicieux et intéressant. Je relève dans son travail deux lacunes : 1° il néglige trop les institutions sociales, les faits industriels et commerciaux; les documents, sans doute, lui manquaient, mais, par la comparaison avec d'autres tyrannies contemporaines ou postérieures, peut-être aurait-il pu arriver à plus de précision sur ces questions, qui sont d'un intérêt capital quand on cherche à faire l'histoire des anciennes tyrannies grecques; 2° il effleure à peine l'histoire de la littérature sicyonienne. Sicyone, cependant, a été le centre de progrès littéraires importants : c'est là que le dithyrambe, renouvelé déjà par le poète Arion, sous Périandre, tyran de Corinthe, a subi la transformation qui devait le rapprocher de plus en plus de la tragédie telle que nous la connaissons. C'est à Sicyone aussi qu'est né le drame satyrique. Ces détails ont leur prix et méritaient d'être signalés, au moins brièvement.

L'ouvrage de M. Gachon, *De ephoris Spartanis*, est également une thèse latine [1]. On sait de quelle obscurité sont enveloppées les institutions politiques de Sparte. Parmi ces institutions, celle de l'éphorat est à coup sûr une des plus difficiles à bien connaître. L'auteur ne prétend pas en éclairer toutes les faces. D'où viennent les éphores? Dans quelle classe et de quelle manière se recrutaient-ils? Quels ont été les accroissements successifs de leur puissance? Telles sont les questions auxquelles il se borne à répondre. Sa dissertation, bien conduite et pleine de prudence, intéressera quiconque a le goût des recherches minutieuses et se sent attiré par la difficulté que présente en si grand nombre l'histoire sociale et politique des Grecs.

Citons enfin la brochure de M. Diehl, — encore une thèse latine, —

1. Montpellier, Bœhm, 1888.

sur le traité des Πόροι attribué à Xénophon [1]. Sur ce mince sujet, M. Diehl a écrit quelques pages sensées et faciles à lire. Le point de vue où il se place est malheureusement un peu étroit. Au lieu de s'attarder à établir la date de ce petit traité, qu'il rapporte avec raison à l'auteur des *Helléniques*, et de revenir sur une question depuis longtemps résolue, il eût été mieux avisé de s'attaquer au contenu même de ce curieux opuscule. Il y a là des théories économiques et gouvernementales, des conseils pratiques, des idées ingénieuses sur la façon dont Athènes pourrait augmenter ses revenus, qui méritaient un examen approfondi. Commenté à l'aide des faits contemporains, rapproché de certains discours d'Isocrate, de ceux où il adresse aux Athéniens de patriotiques avertissements sur leur politique intérieure, ce singulier écrit eût pris une importance bien autrement grande que celle que l'auteur lui reconnaît. Il est de l'année 355; le fait, aujourd'hui, ne semble pas douteux. Mais quel en est l'esprit? quelle place a-t-il dans la littérature politique du temps? C'est ce que M. Diehl ne met pas suffisamment en lumière. C'est là, pourtant, qu'était le vrai problème, et M. Diehl avait toutes les qualités nécessaires pour l'étudier comme il convient.

A côté de ces dissertations historiques, il faut signaler le deuxième et dernier volume des *Antiquités grecques* de Schœmann, traduites par M. Galuski [2], œuvre méritoire, qui rendra de grands services à nos étudiants. Ce volume leur sera d'autant plus utile qu'il contient tout ce qui touche à la religion des Grecs, aux fêtes, aux cultes, aux sacerdoces, etc. Or on sait que la partie du manuel d'Hermann qui traite de ces questions n'est pas encore rééditée. La dernière édition, publiée par Stark, est de 1858. Depuis, les découvertes épigraphiques, les mémoires, les livres se sont multipliés, ajoutant aux faits connus une multitude de faits nouveaux. De tous les tomes du nouvel Hermann, le plus curieux sera donc celui qui rendra compte des institutions sacrées. Mais, comme il tarde à paraître, on consultera avec infiniment de profit, en attendant, ce volume de Schœmann, qu'une traduction française, faite avec soin, vient de rendre accessible à tous.

Histoire de l'art. — Les ouvrages relatifs à l'histoire de l'art dans l'antiquité deviennent chaque jour plus nombreux; le zèle des gouvernements et des particuliers pour les fouilles archéologiques, la faveur avec laquelle le public accueille tout ce qui l'instruit des mœurs et de la vie privée des anciens, une curiosité croissante, une

1. *Quo tempore, qua mente scriptus sit Xenophontis libellus qui* Πόροι *inscribitur*. Paris, Berger-Levrault, 1888.
2. Paris, Picard, 1887.

ardeur de recherches entretenue par le succès même, telles sont les causes principales de ce mouvement, qui remonte déjà à trois ou quatre années. Parmi les travaux d'archéologie les plus récents, il faut citer les *Découvertes en Chaldée* de M. E. DE SARZEC, publiées par les soins et avec la collaboration de M. L. HEUZEY[1]. Trois fascicules seulement en ont paru jusqu'ici, et le livre tout entier en comprendra au moins quatre, mais on peut, dès maintenant, juger de l'ensemble. Personne n'ignore les heureuses trouvailles faites par M. de Sarzec sur les bords du Cleatt-el-Haï, grand canal qui relie le Tigre et l'Euphrate. Les résultats de ces fouilles, exposés dans la galerie assyrienne du Louvre, font l'admiration des connaisseurs. Une première partie, rédigée par l'explorateur lui-même, contient le récit de ses recherches. M. de Sarzec y décrit, avec une précision qu'on ne saurait trop louer, le site de Tello, qui lui a fourni tant de merveilles, et qui marque très probablement l'emplacement de l'antique cité chaldéenne de Sirpourla. L'objet qui tient le plus de place dans sa description est naturellement la demeure princière aujourd'hui connue sous le nom de palais de Tello, et dans l'enceinte de laquelle ont été trouvés la plupart des monuments rapportés au Louvre. Il y a là des indications d'un prix inestimable pour l'histoire de l'ancienne architecture chaldéenne. Chemin faisant, M. de Sarzec note les fragments mis au jour, cylindres couverts de caractères, bronzes, statues assises ou debout du *patési* Goudéa, etc. Ce qui frappe dans cette lecture, outre la valeur scientifique des objets décrits, c'est le ton de simplicité et d'entière bonne foi qui règne d'un bout à l'autre. L'auteur, en cela, se distingue de la plupart de ses émules, qui ne manquent pas, en racontant leurs fouilles, d'apitoyer le lecteur sur leurs misères, ne lui laissent ignorer aucune de leurs mésaventures, le font entrer dans leur vie, l'entretenant de détails intimes dont la science n'a que faire. M. de Sarzec ne se dépense pas en confidences oiseuses. Les difficultés, cependant, les déceptions, les périls même ne lui ont pas fait défaut. A travers la sobriété de son récit, on aperçoit bien des circonstances où il a dû payer de sa personne, dans un pays peu sûr, perpétuellement menacé par des bandes pillardes, sous un ciel aussi rude l'hiver que l'été. Il lui a fallu, de plus, cette patience sans limite, nécessaire à tous ceux qui ont affaire aux Orientaux; je n'en citerai comme preuve que l'histoire de ce trésor dérobé par les fouilleurs et acheté par lui pièce à pièce aux femmes arabes, sans qu'un signe de colère leur laissât deviner qu'il en savait la provenance. Toutes ces épreuves et les obs-

1. Paris, Leroux, 1884-1889.

tacles qui semblaient devoir, à Paris même, s'opposer à son succès ne l'ont point découragé. Notre musée national possède, grâce à lui, une collection unique qui, même si elle ne doit pas s'accroître, restera, pour l'antiquité, un de ses plus précieux ornements.

M. Heuzey, qui, dès l'origine, avait encouragé M. de Sarzec, l'avait soutenu de ses conseils et avait fait sienne l'œuvre si brillamment poursuivie par le courageux explorateur, ne pouvait manquer, avec sa grande compétence, de prendre une part active à la publication des monuments découverts. Il s'est réservé l'étude détaillée de ces monuments, qui forme la seconde partie de l'ouvrage. Elle commence au fascicule III et se continuera dans le fascicule ou les fascicules suivants. Les pages déjà publiées contiennent des réflexions intéressantes sur l'art chaldéen en général, sur son caractère, sur les traits particuliers qui distinguent les antiquités amenées à la lumière par M. de Sarzec. La comparaison de ces antiquités entre elles a conduit M. Heuzey à les classer et à déterminer trois époques successives auxquelles il convient de les rapporter : 1° « époque de rudesse et de naïveté primitives; 2° époque de sobriété déjà savante dans la technique et dans le style; 3° époque de recherche gracieuse et d'exécution raffinée. » C'est la première époque, l'époque archaïque, dont le savant archéologue commence l'examen dans le troisième fascicule. Il prend les monuments un à un et les décrit avec cette élégante précision qui est le signe propre de son talent. Ce n'est pas, d'ailleurs, un simple catalogue qu'il met sous nos yeux : ce sont autant de notices plus ou moins développées, dont quelques-unes, comme celle qu'il consacre à la *Stèle des Vautours*, forment de véritables mémoires, où des vues générales et des observations d'une haute portée se mêlent, pour le plus grand profit du lecteur, aux remarques de détail. M. Heuzey, pour le moment, n'assigne pas de date précise à ces spécimens de l'une des plus antiques civilisations de l'Orient. Les plus anciens remontent certainement à plusieurs milliers d'années avant notre ère. Mais le classement comparatif de ces curieux débris est déjà un point chronologique d'une grande importance. Le déchiffrement des inscriptions fournira sans doute de nouvelles données dont l'histoire fera son profit.

Ce serait négliger un des grands mérites de cette publication que de ne pas louer l'exécution des planches. Ces beaux diorites verts qui forment la matière des statues de Goudéa, ces reliefs plus ou moins grands, ces innombrables cases d'écriture chaldéenne qui revêtent d'un bizarre quadrillage les faces antérieures et postérieures des sculptures, les cylindres de terre cuite, les pierres de seuil, etc., tout cela est rendu par l'héliogravure avec une netteté et un charme de

ton qu'il est bien rare de rencontrer dans les reproductions de ce genre. M. Heuzey, qui a surveillé de près la confection de ces planches, n'a rien omis pour les rendre dignes des belles découvertes qu'elles étaient destinées à faire connaître. On sent dans cette illustration les scrupules scientifiques d'un esprit sans cesse tourné vers l'idéal et que l'à peu près ne saurait contenter.

Il convient de rapprocher des *Découvertes en Chaldée* un petit livre qui s'y rattache et qui a pour titre : *Un palais chaldéen d'après les découvertes de M. de Sarzec,* par M. Léon Heuzey[1]. Ce livre fait partie de la *Petite bibliothèque d'art et d'archéologie* fondée par le regretté M. de Ronchaud. L'auteur y a résumé deux études distinctes, l'une, qui est une conférence faite au congrès des architectes français et qui roule uniquement sur l'architecture, l'autre, qui est un mémoire archéologique, ayant pour sujet le célèbre bassin sculpté trouvé à Tello par M. de Sarzec. La première de ces dissertations contient à la fois des renseignements généraux et fort curieux sur l'architecture chaldéenne et des détails précis et purement techniques sur deux piliers de briques qui constituent, dans l'histoire de cette architecture, une nouveauté du plus haut intérêt. On lira donc ces pages pour se faire une idée du palais de Tello, pour en connaître ou en deviner tout au moins l'aménagement, la décoration; on les lira aussi pour pénétrer l'art des architectes chaldéens et saisir sur le vif leurs procédés de construction, avec ce mélange d'habileté et d'inexpérience qui les caractérise. C'est un bien rare talent de savoir parler aux spécialistes des choses qu'ils connaissent et de s'exprimer devant eux, sur les objets de leur compétence, mieux qu'eux-mêmes ne sauraient le faire. Tel est pourtant le mérite de ce morceau, qui se distingue tout ensemble par une science architectonique très profonde et une clarté d'exposition à laquelle bien peu d'architectes seraient capables d'atteindre. Ajoutez que l'auteur s'y montre partout d'une extrême prudence; il a l'horreur des hypothèses hasardées; s'il aime à poser des points d'interrogation, comme le prouvent les quelques notes ajoutées aux *Découvertes* de M. de Sarzec, dans la partie rédigée par M. de Sarzec lui-même, il n'a garde de prendre les questions qu'il soulève pour des certitudes. De là la confiance qu'il inspire et la sécurité qu'on éprouve à le suivre dans tous les détours de ses fines démonstrations.

La seconde notice, relative au bassin sculpté, nous éclaire, elle aussi, sur le palais de Tello. Devant la façade principale de ce palais, M. de Sarzec a découvert, encore en place, une sorte d'auge en pierre,

1. Paris, Leroux, 1888.

longue et étroite, décorée, à l'extérieur, d'une suite de reliefs représentant des femmes munies de vases d'où jaillissent des flots liquides. M. Heuzey reconnait dans cette auge un ornement nécessaire de la demeure princière, qui offrait à ses hôtes ou aux simples passants, sous le soleil brûlant de ces plaines sans ombre, l'hospitalité de l'eau et de la fraîcheur. Les figures en relief qui garnissent ce singulier monument seraient les génies bienfaisants des eaux, symboles, peut-être, des nombreux canaux qui répandaient partout les ondes rafraîchissantes du Tigre et de l'Euphrate. Sur ce symbolisme très simple, l'auteur s'étend avec complaisance, rapprochant divers monuments, faisant ressortir la façon toute primitive dont les Assyriens figuraient, dans leurs statues et leurs bas-reliefs, les eaux courantes, auxquelles ils donnaient l'aspect de larges rubans, assez semblables aux franges de leurs draperies. Mais n'insistons pas : une sèche analyse ne saurait faire comprendre l'intérêt de ce court mémoire; il vaut mieux y renvoyer le lecteur et l'engager à se rendre compte par lui-même des qualités exquises de ce petit travail, où se fait jour un sentiment si pénétrant et si vrai de la vie orientale.

M. Babelon vient de publier, dans la *Bibliothèque de l'enseignement des beaux-arts,* un *Manuel d'archéologie orientale* qui mérite d'être signalé, au moins en peu de mots[1]. Rien n'est difficile à faire comme ces résumés destinés à un nombreux public qu'effarouche l'érudition et qui a le droit, cependant, d'être sûrement informé et d'exiger que l'auteur le mette au courant des derniers progrès de la science. M. Babelon a pleinement réussi dans cette délicate entreprise. Personne, il est vrai, n'était plus à même d'y réussir. Depuis longtemps familier avec l'histoire de l'ancien Orient, sa connaissance des monuments et sa situation au Cabinet des médailles, qui lui permet de les consulter et de les étudier à loisir, le désignaient naturellement pour bien remplir une pareille tâche. Son livre se lit aisément; clair, rapide, il contribuera beaucoup à faire connaître la civilisation et les arts des peuples qui ont exercé leur influence dans le bassin de la Méditerranée, depuis l'Asie jusqu'aux colonnes d'Hercule. Il a volontairement négligé l'Égypte, dont M. Maspero s'est occupé dans un volume spécial. Il lui restait l'Assyrie, la Perse, les Héthéens, les Juifs, les Phéniciens, Cypre et Carthage. Dans un aussi vaste domaine, il semble, au premier abord, peu facile de se diriger. Mais, M. Babelon le fait remarquer avec raison, l'art oriental n'a eu que deux foyers principaux, l'Égypte et l'Assyrie. L'Égypte mise à part, on aperçoit du premier coup, entre les diverses autres civilisations

1. Paris, Quantin, 1888.

de l'Orient, des liens de parenté qui apparaissent de plus en plus étroits à mesure qu'on pénètre dans le détail. Toutes procèdent de la Chaldée et de l'Assyrie. C'est donc l'art chaldéo-assyrien qui sert de point de départ aux autres arts et qu'on retrouve, transformé, dans les arts de la Perse, de la Judée, de la Phénicie, etc. Ce point acquis, il est aisé de conserver à un ouvrage comme celui de M. Babelon l'unité qui en fait l'intérêt. L'auteur n'y a pas manqué, et l'on sent d'un bout à l'autre de son livre la préoccupation de mettre en lumière les rapports qui unissent les différentes civilisations qu'il passe en revue. Dans chaque partie, il étudie rapidement l'architecture, la sculpture, les arts industriels, sans entrer dans de minutieuses analyses, s'en tenant aux grands faits, ne parlant que des monuments les plus célèbres et les plus instructifs. Son travail est un modèle à suivre : on ne saurait trop en recommander l'allure vive et l'excellente méthode.

Deux autres volumes de la même collection placent sous nos yeux, l'un, l'histoire de la sculpture antique, l'autre, les développements de l'architecture grecque. Le premier a pour auteur M. Paris, ancien membre de l'École française d'Athènes[1]. Le sujet n'en était point aisé : outre les connaissances spéciales qui y étaient nécessaires, il fallait s'y garder de répéter sur la sculpture ce qu'ont dit, dans d'autres manuels, les archéologues qui ont étudié l'art oriental, l'art égyptien, l'art grec, l'art romain, l'art étrusque. Tout en touchant à ces différents arts, M. Paris a su éviter les redites : il insiste sur les chefs-d'œuvre et les décrit en détail, cherchant ainsi à donner une idée nette de telle période ou de tel talent. Il accorde naturellement une place prépondérante à la sculpture de la Grèce et de Rome ; sur la plastique égyptienne et assyrienne, sur celle des diverses autres nations orientales, il se contente de grands traits, d'appréciations larges, qui suffisent, cependant, à faire connaître ces arts lointains et à en montrer les principaux caractères. Mais en Grèce, où il est chez lui, il disserte plus à loisir. La matière est aussi plus riche et plus intéressante. Les fouilles récentes de l'Acropole ont mis au jour un grand nombre de statues archaïques qui sont venues éclairer toute une époque pour laquelle nous ne possédions que de rares documents. Les fouilles d'Olympie, celles de Délos ont également enrichi la science de monuments du plus grand prix. M. Paris met en œuvre ces données nouvelles, et les pages qu'il leur consacre comptent parmi les plus attrayantes de son livre. Il faut louer dans ce volume la clarté et l'aisance du style, toujours approprié au public auquel il s'adresse.

1. Paris, Quantin, 1888.

On regrette que l'illustration, moins soignée, en général, que celle des ouvrages de la même collection, dépare en quelques endroits ce texte si instructif et d'une si agréable lecture.

L'*Architecture grecque* de M. Laloux[1] a un premier mérite, celui d'être l'œuvre d'un architecte. Ancien pensionnaire de la Villa Médicis à Rome, ayant fait en Grèce un long séjour, connu pour sa belle restauration d'Olympie, M. Laloux était mieux préparé que personne à parler d'un art dont il a vu et étudié les ruines sur les lieux mêmes. Il devait apporter dans un pareil travail plus que l'érudition et la connaissance approfondie des textes : je veux parler de cette sûreté de coup d'œil et de cette expérience que seule peut donner une longue pratique. L'ordre qu'il adopte est l'ordre chronologique : il commence par l'architecture la plus ancienne, celle qui est représentée par les monuments de Tirynthe et de Mycènes, dit quelques mots des palais homériques, qui ne nous sont connus que par la poésie, et arrive à ce qu'il appelle l'architecture classique, c'est-à-dire à celle qui, dès le VIe siècle, apparait en Grèce sur différents points pour se perfectionner et s'épanouir, au siècle suivant, dans tout l'éclat de ses harmonieuses proportions. Les grands temples d'Athènes et de la Sicile, d'Olympie, d'Égine, de Phigalie, etc., sont tour à tour l'objet de remarques intéressantes, portant sur leurs dimensions, leur disposition intérieure et extérieure, leur décoration. Car l'auteur ne s'attache pas à faire sur chacun d'eux une monographie, si courte qu'elle soit : ce qu'il étudie, c'est, par exemple, leur toiture et leur éclairage, les portes qui y donnaient accès, l'ornementation polychrome qui en variait l'aspect. Il y a là tout un ensemble d'observations techniques présentées avec une grande netteté et qui constituent une véritable nouveauté dans la littérature spéciale à laquelle appartient le livre de M. Laloux. Nous n'avions pas, en ce genre, d'ouvrage aussi élémentaire : pour connaitre l'architecture grecque, nous devions recourir à de gros livres ou à des dictionnaires que tout le monde n'a pas sous la main et qui ont le tort de contenir trop de détails ; c'est la grande qualité de M. Laloux d'avoir réduit ces détails à l'essentiel et de nous avoir donné, en homme du métier, un résumé concis et d'une intelligence facile des principales lois de l'architecture en Grèce, de ses progrès et de ses perfectionnements successifs. Il est à peine besoin d'ajouter qu'un grand nombre de figures, exécutées par l'auteur, ajoutent encore à l'intérêt de l'ouvrage. Si M. Laloux, malgré son habileté, y a commis quelques inadvertances, ce sont là des taches légères qu'effacera une prochaine édition.

1. Paris, Quantin, 1888.

A la suite de ces publications d'un intérêt général, signalons un livre dont le sujet, en apparence plus modeste, n'en a pas moins une grande portée pour l'histoire de l'art et l'histoire proprement dite : il s'agit de l'*Histoire de la céramique grecque* de MM. Rayet et Collignon[1]. Ce livre, dont l'idée et le plan appartiennent au regretté Olivier Rayet, était écrit en grande partie, l'illustration en était arrêtée et presque prête, quand un coup soudain, que ressentent encore tous les amis de l'antiquité, est venu frapper et emporter l'auteur. M. Collignon s'est pieusement chargé de terminer l'ouvrage et c'est de cette collaboration fortuite qu'est sorti le travail que nous avons sous les yeux. On sait que les études de céramique grecque ont fait, dans ces dernières années, d'importants progrès. Par un examen minutieux des vases peints, de leur forme, de leur technique, des motifs qui les décorent, des inscriptions qui y sont tracées, on arrive aujourd'hui à les dater approximativement. Ce n'est pas que ce résultat soit absolument nouveau : de tout temps on a cru pouvoir les rapporter à certaines époques ou établir entre eux, tout au moins, une chronologie relative. Mais on partait de principes faux ; on ne portait sur les rapports qui n'ont jamais cessé d'exister entre la céramique et le grand art qu'une attention distraite; on négligeait l'histoire; on manquait, enfin, d'éléments de comparaison et des séries entières renfermaient d'immenses lacunes. On procède à l'heure qu'il est d'une façon plus rationnelle; les monuments sont plus nombreux, les provenances mieux connues, les styles déterminés avec plus de précision. De là un classement plus rigoureux des vases peints. Or un classement de ce genre a pour l'histoire une grande utilité. C'est beaucoup de savoir à quelle période il convient de rattacher la vogue de telle légende reproduite par les potiers, ou même la prédilection pour tel motif d'ornementation. De semblables données sont d'un prix inestimable pour l'historien, qu'il soit historien de l'art, de la littérature ou des mœurs. Les rapprocher sans cesse de la sculpture, de la peinture, de la littérature contemporaines, les confronter avec les usages du temps, parvenir par cette méthode à se rendre un compte exact du développement de la céramique depuis les temps les plus reculés jusqu'aux plus basses époques de l'histoire ancienne, et, par là, mieux comprendre la religion, les croyances, les cultes, les idées morales, les coutumes, les goûts des diverses périodes de cette histoire, tel est le but élevé que poursuit l'archéologue qui fait de la céramique l'objet de son étude favorite. C'est de cet esprit que se sont inspirés MM. Rayet et Collignon. On suit, dans leur ouvrage, les progrès de la

1. Paris, Decaux, 1888.

céramique grecque depuis les grossières poteries de Santorin jusqu'aux vases de décadence de l'Italie méridionale, en passant par le style noir du temps de Pisistrate, par le style rouge du siècle de Cimon et de Périclès, par les fonds blancs de l'âge suivant. Dans ce vaste tableau, plus d'un coin demeure obscur, plus d'une affirmation se trouve déjà contredite par les découvertes récentes. La science marche à grands pas, modifiant perpétuellement les vérités acquises. Les services que ce volume est appelé à rendre n'en sont pas diminués : on y trouvera, sous une forme attachante, dans un style vif et personnel, un aperçu général de l'histoire de la céramique en Grèce; c'est là un livre qui manquait et dont tous les admirateurs du génie grec seront reconnaissants aux deux auteurs.

Un autre ami de M. Rayet, M. S. Reinach, n'a pas voulu que les nombreux articles qu'il avait publiés dans différentes revues fussent perdus pour la science. Sous le titre d'*Études d'archéologie et d'art*[1], il a réuni en un gros volume la plupart des notices archéologiques que Rayet avait fait paraître dans la *Gazette des Beaux-Arts*, dans la *Gazette archéologique* et ailleurs. Ce recueil montre quelles connaissances variées possédait l'auteur, combien il était prêt, grâce à ses voyages et à sa grande habitude des monuments, à juger de tout, à exprimer sur tout une opinion motivée et personnelle. Toutes les faces de l'archéologie sont, en effet, représentées dans ce volume : la sculpture, avec laquelle Rayet était plus familier que personne, l'architecture, pour laquelle il s'était pris d'une véritable passion, ayant trouvé lui-même et fait sortir de terre les restes du temple d'Apollon Didyméen, près de Milet, dont on peut voir au Louvre les plus beaux fragments; la céramique, qu'il connaissait à fond pour avoir manié un grand nombre de vases et de figurines de terre cuite, dont il avait un moment réuni chez lui une fort belle collection; le travail du bronze, la glyptique, la numismatique, etc. Il est peu de ces articles qui soient à proprement parler des articles savants, contenant une démonstration appuyée sur des monuments ou des textes. La *Gazette des Beaux-Arts*, où la plupart ont paru, ne comportait pas un pareil étalage d'érudition. Mais, dans ces études mêmes destinées à un public moins restreint que le public ordinaire des travaux purement techniques, on sent que l'auteur est toujours sûr de ce qu'il avance et que les agréments de son style ne nuisent en rien à la solidité de son exposition. Ce serait commettre une injustice que de ne pas louer avant de quitter ce livre, l'attachante biographie dont M. Reinach l'a fait précéder. M. Reinach n'a point été du nombre, très peu considé-

1. Paris, Didot, 1888.

rable, des intimes de Rayet, mais il a été son admirateur et, dans une certaine mesure, son disciple; comme tous les membres de l'École d'Athènes, ses camarades ou ses devanciers, il a subi l'ascendant de cet esprit supérieur, il s'est senti attiré et séduit par cet accueil bienveillant sans banalité, par ces encouragements qui partaient d'une sympathie sincère pour les jeunes gens et leurs travaux et qui faisaient de Rayet le chef aimé et incontesté de la jeune école archéologique. Avec une sobriété où percent la reconnaissance et le regret profond d'une disparition si prompte, il a conté sa vie et la prodigieuse activité de sa trop courte carrière. On ne lira pas sans émotion ces quelques pages qui forment une heureuse introduction au volume.

Puisque le nom de M. Reinach est venu sous ma plume, je parlerai tout de suite d'une grande publication qui lui fera beaucoup d'honneur et dont le premier tome est en vente depuis peu. Frappé de la nécessité, pour qui veut connaître les anciens, de recourir à la fois aux textes et aux monuments figurés, M. Reinach a entrepris une œuvre colossale : il s'est proposé d'éditer une *Bibliothèque des monuments figurés grecs et romains*. Les textes, en effet, sont facilement abordables, si l'on entend par là les écrits des anciens auteurs : il en existe des collections qu'on sait où trouver, qui ne prennent pas trop de place sur les rayons d'une bibliothèque et dont l'acquisition n'est point au-dessus des ressources d'un modeste budget. Si l'on étend le mot *texte* aux inscriptions, déjà les difficultés se présentent plus nombreuses : les *corpus* sont inachevés et coûtent cher; le maniement en est incommode. Ils rendent cependant des services inappréciables : s'ils sont incomplets, on sait qu'ils se complètent et que quelques années seulement, il faut l'espérer, nous séparent du moment où la grande œuvre de Bœckh se trouvera entièrement refondue. Pour les inscriptions nouvelles, en suivant de près certaines revues spéciales, on est à peu près sûr de n'en point laisser échapper. La matière épigraphique est donc, en somme, concentrée dans un petit nombre d'ouvrages. Il n'en est pas de même de ce qu'on pourrait appeler la matière archéologique : les publications à planches qui reproduisent les monuments figurés, sculptures, édifices, bronzes, terres cuites, vases, pierres gravées, monnaies, sont en général assez rares et hors de la portée des bourses ordinaires. A côté de ces reproductions, que d'objets inédits dans les musées! Que d'antiquités ignorées, pas même consignées dans un sec catalogue! Ce sont tous ces obstacles qui ont conduit M. Reinach à entreprendre ce vaste recueil, lequel vulgarisera, sous un format réduit, une multitude de monuments qu'on ne pouvait étudier que dans les bibliothèques publiques,

ou qu'on ne connaissait pas, faute de pouvoir aller, sur les lieux mêmes, examiner les originaux. La méthode à adopter, pour le classement de ces innombrables objets, ne devait pas se trouver du premier coup. L'auteur y a longuement réfléchi, et ses réflexions l'ont amené à reproduire d'abord les publications les plus rares ou les plus coûteuses, sans se préoccuper de grouper les monuments par genre ou par sujet. Viendront ensuite des séries inédites, comme les bronzes de tel musée, les marbres de tel autre. C'est de beaucoup le procédé le plus simple; tout autre cadre eût été trop rigoureux et se fût mal accommodé des découvertes dont chaque année enrichit la science. M. Reinach commence par nous donner dans son premier volume[1] le *Voyage archéologique* de Le Bas. Personne n'ignore que cet ouvrage est resté inachevé, que Le Bas est mort sans même avoir écrit un seul des commentaires qui devaient accompagner ses planches, dont quelques-unes sont aujourd'hui introuvables. Ce sont ces planches que M. Reinach réédite, en publiant sur chacune d'elles une notice des plus complètes, contenant une bibliographie étendue, des rectifications, des appréciations personnelles, le tout très sobrement, sans tomber dans l'érudition inutile. Il suffit de lire avec attention quelques-unes de ces notices pour se faire une idée des recherches considérables auxquelles a dû se livrer l'auteur. Il sera payé de sa peine par les services qu'il rendra et par la reconnaissance qu'ils lui vaudront. C'est un des traits de son caractère et de son talent que cette philanthropie scientifique qui préside à tout ce qu'il fait. Il songe toujours, quoi qu'il écrive, à ces travailleurs obscurs qui cherchent leur voie sans la trouver ou qui, l'ayant trouvée, se mettent vainement en quête des moyens de la parcourir. C'est pour eux que M. Reinach forge des instruments de travail. C'est sa façon à lui d'entendre la charité, et ce n'est ni la moins noble ni la moins méritoire.

Les lecteurs de la *Revue* connaissent la *Nécropole de Myrina*, ce grand ouvrage archéologique publié par MM. Pottier et Reinach. Cet ouvrage, dont nous avons jadis annoncé le premier volume, est aujourd'hui terminé[2]. Le deuxième volume contient, outre de nombreuses planches, la description des planches du recueil entier. Ce sont autant de notices signées tantôt de l'un, tantôt de l'autre des deux auteurs, pour lesquelles, par conséquent, chacun d'eux garde sa responsabilité. Il y a telles de ces notices qui sont fort courtes et servent simplement d'explication sommaire aux figures qu'elles commentent. Il en est d'autres qui sont de vraies dissertations, renfermant des théo-

1. Paris, Didot, 1888.
2. Paris, Thorin, 1887.

ries, des idées générales applicables à toute une classe de monuments. La bibliographie citée en note est abondante, trop abondante peut-être, en ce sens que renvoyer à tout est impossible et qu'on a beau multiplier les références, on est toujours incomplet, mais c'est là un léger défaut. Le lecteur érudit sait se retrouver au milieu de tous ces renvois, et mieux vaut, en pareil cas, trop de lumière que pas assez. Le volume se termine par le catalogue de tous les objets découverts à Myrina et qu'on voit exposés au musée du Louvre. Un index alphabétique permet de s'orienter dans cette belle publication, si honorable pour ceux qui l'ont entreprise et pour l'École française d'Athènes, avec laquelle elle a d'étroits liens.

Nous avons également parlé ici même des *Céramiques de la Grèce propre,* par A. Dumont et J. Chaplain; nous avons dit avec quel zèle et quelle pieuse reconnaissance pour un maître et un ami M. Pottier a pris à tâche de faire paraître la fin de cet ouvrage, laissé inachevé par M. Dumont. Trois nouveaux fascicules de cet important travail, les fascicules V, VI et VII, ont été publiés récemment[1]. Le premier termine le tome I, uniquement consacré aux vases peints. Il contient les derniers chapitres rédigés par M. Dumont sur les vases à figures noires, une introduction de M. Pottier, destinée à figurer en tête de l'ouvrage, et des notices par le même auteur sur un certain nombre de planches dont M. Dumont n'avait pu écrire le commentaire. Ces notices, où se montrent la haute compétence de M. Pottier et le sentiment délicat de l'art qu'il porte dans tout ce qu'il fait, sont instructives et agréables à lire. On y trouvera beaucoup à prendre pour la chronologie des vases et d'une manière générale pour l'histoire de la céramique grecque. Les fascicules VI et VII forment le début du tome II, qui a pour titre : *Mélanges archéologiques*. M. Pottier se propose de grouper, dans ce second volume, une série d'articles publiés par M. Dumont dans différentes revues et roulant tous sur des monuments provenant de la Grèce même. Il commence par les études jadis insérées dans le *Journal des Savants,* et dont les archéologues n'ont pas perdu le souvenir; viennent ensuite des articles d'un caractère moins technique tirés de la *Gazette des Beaux-Arts,* de la *Revue archéologique,* etc. Si anciens que soient ces travaux et si rapide qu'ait été depuis la marche de la science, on les consultera encore avec profit; les quelques remarques ajoutées en note par M. Pottier, en comblant les lacunes les plus graves, n'ôtent rien de leur personnalité à ces pages toutes vivantes de la pensée de M. Dumont.

Il faut enfin mentionner, parmi les dernières publications rela-

1. Paris, Didot, 1888-1889.

tives à l'histoire de l'art, une livraison récente des *Monuments grecs* publiés par l'Association pour l'encouragement des études grecques en France[1]. Cette livraison, qui représente trois années, renferme diverses études archéologiques de MM. Heuzey, Collignon, Pottier. Celle qui mérite le plus d'attirer l'attention, au point de vue historique, est celle de M. Collignon sur une belle coupe du Louvre, dont les dessins font allusion aux exercices de la cavalerie athénienne, et qu'on peut rapporter au milieu du ve siècle avant notre ère. On sait combien ce sujet est obscur. Les vases peints de la belle époque fournissent pour l'éclaircir quelques renseignements précieux. C'est, du moins, ce qui ressort de l'intéressant mémoire de M. Collignon, où l'on voit une fois de plus quels secours l'archéologie peut, le cas échéant, prêter à l'histoire.

Publications variées. — Nous rangeons sous cette rubrique quelques livres qu'il est difficile de grouper dans des catégories déterminées, mais qui tous, plus ou moins, intéressent les études historiques. Signalons, en premier lieu, le volume si original de M. P. Tannery, intitulé : *Pour l'histoire de la science hellène*[2]. On connaît le goût de M. Tannery pour les questions scientifiques agitées par les anciens; cette prédilection pour des problèmes que ses connaissances spéciales le mettent à même d'aborder et de résoudre lui a déjà fourni l'occasion de plusieurs mémoires insérés dans différentes revues. Le livre qu'il vient de publier est le résultat de longues méditations et de recherches poursuivies pendant bien des années avec une infatigable ardeur. L'auteur y examine les idées des anciens philosophes, depuis Thalès jusqu'à Empédocle, sur le monde, sa constitution, ses phénomènes. Nous ne le suivrons pas dans le détail de son exposition technique, dans les détours de ses commentaires si savants, et pourtant si lucides. Helléniste consommé, ayant au plus haut degré l'admiration du génie grec, M. Tannery possède le rare privilège de pouvoir parler en connaissance de cause de tous ces vieux *physiciens*, pour qui la science de la nature visible et invisible résumait toute la philosophie. Son livre, pensé et rédigé d'une façon très personnelle, jette une précieuse lumière sur l'histoire de la réflexion philosophique à ces lointaines époques.

Très différent, mais d'un intérêt non moins grand pour l'histoire, est l'ouvrage de M. Couat, qui a pour titre : *Aristophane et l'ancienne comédie attique*[3]. C'est une étude historique et littéraire, qui

1. Paris, 1889; au siège de l'Association, à l'École des Beaux-Arts.
2. Paris, Alcan, 1887.
3. Paris, Lecène, 1889.

s'adresse tout ensemble aux spécialistes et aux gens du monde. Les notes y sont rares, l'auteur n'a pas voulu les multiplier, et il a bien fait. Un livre ainsi conçu se lit sans fatigue, surtout quand il est écrit, comme celui-ci, d'un style alerte, coloré, qui peint les choses. Ces qualités brillantes n'ôtent rien à la solidité du fonds. M. Couat prend soin de nous avertir, dans sa préface, qu'il a longuement étudié, d'après les sources, tous les problèmes qu'il passe en revue. C'était une précaution inutile : le lecteur attentif et quelque peu au courant de l'histoire politique et littéraire du ve siècle s'aperçoit, dès la première page, qu'il a affaire à un écrivain consciencieux, qui n'avance rien à la légère. M. Couat commence par donner quelques renseignements sur les origines de la comédie, sans s'attarder à ces obscurs débuts sur lesquels, on peut le conjecturer, la lumière ne sera jamais complètement faite. Il considère ensuite les conditions extérieures des représentations comiques à Athènes, les magistrats chargés de les diriger, le public qui y assistait, le rang, la position sociale des poètes qui y prenaient part, les lois répressives imaginées contre eux. Ces préliminaires achevés, il examine la comédie athénienne, particulièrement celle d'Aristophane, dans ses rapports avec le gouvernement, la religion, l'éducation, les mœurs. Le caractère même de ce singulier genre littéraire justifie un pareil plan. N'oublions pas que c'était un pamphlet, aussi varié que la vie du peuple au milieu duquel il éclatait, dans ces occasions solennelles où Athènes tout entière se pressait au théâtre pour jouir de la malice de ses poètes favoris. On ne peut donc parler de l'ancienne comédie sans faire beaucoup d'histoire, sans entrer fort avant dans le détail des institutions, de la conduite publique et privée des Athéniens. C'est ce que fait M. Couat avec une connaissance du sujet et une autorité qui donnent un grand crédit à ses assertions. Il serait d'ailleurs le premier à s'étonner que sur tous les points nous fussions de son avis. Il y a tant à dire sur Aristophane et son temps, et les textes peuvent être interprétés de manières si différentes, que personne ne saurait prétendre arriver en ces matières à des conclusions définitives. Si nous voulions chercher querelle à M. Couat sur la façon dont il comprend ce monde étrange, à la fois si voisin et si éloigné de nous par les idées et par les sentiments, les occasions de controverse ne nous manqueraient pas. Mais ceci est loin d'être une critique; les livres qui prêtent à ces discussions fécondes sont les plus attrayants et les plus utiles. Hâtons-nous de dire, du reste, qu'on rencontre dans ce volume un grand nombre d'opinions qui, du premier coup, conquièrent le lecteur. Telle est celle qui revient souvent sous la plume de M. Couat et qui fait d'Athènes une république profondé-

longue et étroite, décorée, à l'extérieur, d'une suite de reliefs représentant des femmes munies de vases d'où jaillissent des flots liquides. M. Heuzey reconnait dans cette auge un ornement nécessaire de la demeure princière, qui offrait à ses hôtes ou aux simples passants, sous le soleil brûlant de ces plaines sans ombre, l'hospitalité de l'eau et de la fraicheur. Les figures en relief qui garnissent ce singulier monument seraient les génies bienfaisants des eaux, symboles, peut-être, des nombreux canaux qui répandaient partout les ondes rafraichissantes du Tigre et de l'Euphrate. Sur ce symbolisme très simple, l'auteur s'étend avec complaisance, rapprochant divers monuments, faisant ressortir la façon toute primitive dont les Assyriens figuraient, dans leurs statues et leurs bas-reliefs, les eaux courantes, auxquelles ils donnaient l'aspect de larges rubans, assez semblables aux franges de leurs draperies. Mais n'insistons pas : une sèche analyse ne saurait faire comprendre l'intérêt de ce court mémoire ; il vaut mieux y renvoyer le lecteur et l'engager à se rendre compte par lui-même des qualités exquises de ce petit travail, où se fait jour un sentiment si pénétrant et si vrai de la vie orientale.

M. Babelon vient de publier, dans la *Bibliothèque de l'enseignement des beaux-arts*, un *Manuel d'archéologie orientale* qui mérite d'être signalé, au moins en peu de mots[1]. Rien n'est difficile à faire comme ces résumés destinés à un nombreux public qu'effarouche l'érudition et qui a le droit, cependant, d'être sûrement informé et d'exiger que l'auteur le mette au courant des derniers progrès de la science. M. Babelon a pleinement réussi dans cette délicate entreprise. Personne, il est vrai, n'était plus à même d'y réussir. Depuis longtemps familier avec l'histoire de l'ancien Orient, sa connaissance des monuments et sa situation au Cabinet des médailles, qui lui permet de les consulter et de les étudier à loisir, le désignaient naturellement pour bien remplir une pareille tâche. Son livre se lit aisément ; clair, rapide, il contribuera beaucoup à faire connaître la civilisation et les arts des peuples qui ont exercé leur influence dans le bassin de la Méditerranée, depuis l'Asie jusqu'aux colonnes d'Hercule. Il a volontairement négligé l'Égypte, dont M. Maspero s'est occupé dans un volume spécial. Il lui restait l'Assyrie, la Perse, les Héthéens, les Juifs, les Phéniciens, Cypre et Carthage. Dans un aussi vaste domaine, il semble, au premier abord, peu facile de se diriger. Mais, M. Babelon le fait remarquer avec raison, l'art oriental n'a eu que deux foyers principaux, l'Égypte et l'Assyrie. L'Égypte mise à part, on aperçoit du premier coup, entre les diverses autres civilisations

1. Paris, Quantin, 1888.

de l'Orient, des liens de parenté qui apparaissent de plus en plus étroits à mesure qu'on pénètre dans le détail. Toutes procèdent de la Chaldée et de l'Assyrie. C'est donc l'art chaldéo-assyrien qui sert de point de départ aux autres arts et qu'on retrouve, transformé, dans les arts de la Perse, de la Judée, de la Phénicie, etc. Ce point acquis, il est aisé de conserver à un ouvrage comme celui de M. Babelon l'unité qui en fait l'intérêt. L'auteur n'y a pas manqué, et l'on sent d'un bout à l'autre de son livre la préoccupation de mettre en lumière les rapports qui unissent les différentes civilisations qu'il passe en revue. Dans chaque partie, il étudie rapidement l'architecture, la sculpture, les arts industriels, sans entrer dans de minutieuses analyses, s'en tenant aux grands faits, ne parlant que des monuments les plus célèbres et les plus instructifs. Son travail est un modèle à suivre : on ne saurait trop en recommander l'allure vive et l'excellente méthode.

Deux autres volumes de la même collection placent sous nos yeux, l'un, l'histoire de la sculpture antique, l'autre, les développements de l'architecture grecque. Le premier a pour auteur M. Paris, ancien membre de l'École française d'Athènes[1]. Le sujet n'en était point aisé : outre les connaissances spéciales qui y étaient nécessaires, il fallait s'y garder de répéter sur la sculpture ce qu'ont dit, dans d'autres manuels, les archéologues qui ont étudié l'art oriental, l'art égyptien, l'art grec, l'art romain, l'art étrusque. Tout en touchant à ces différents arts, M. Paris a su éviter les redites : il insiste sur les chefs-d'œuvre et les décrit en détail, cherchant ainsi à donner une idée nette de telle période ou de tel talent. Il accorde naturellement une place prépondérante à la sculpture de la Grèce et de Rome; sur la plastique égyptienne et assyrienne, sur celle des diverses autres nations orientales, il se contente de grands traits, d'appréciations larges, qui suffisent, cependant, à faire connaître ces arts lointains et à en montrer les principaux caractères. Mais en Grèce, où il est chez lui, il disserte plus à loisir. La matière est aussi plus riche et plus intéressante. Les fouilles récentes de l'Acropole ont mis au jour un grand nombre de statues archaïques qui sont venues éclairer toute une époque pour laquelle nous ne possédions que de rares documents. Les fouilles d'Olympie, celles de Délos ont également enrichi la science de monuments du plus grand prix. M. Paris met en œuvre ces données nouvelles, et les pages qu'il leur consacre comptent parmi les plus attrayantes de son livre. Il faut louer dans ce volume la clarté et l'aisance du style, toujours approprié au public auquel il s'adresse.

1. Paris, Quantin, 1888.

On regrette que l'illustration, moins soignée, en général, que celle des ouvrages de la même collection, dépare en quelques endroits ce texte si instructif et d'une si agréable lecture.

L'*Architecture grecque* de M. Laloux[1] a un premier mérite, celui d'être l'œuvre d'un architecte. Ancien pensionnaire de la Villa Médicis à Rome, ayant fait en Grèce un long séjour, connu pour sa belle restauration d'Olympie, M. Laloux était mieux préparé que personne à parler d'un art dont il a vu et étudié les ruines sur les lieux mêmes. Il devait apporter dans un pareil travail plus que l'érudition et la connaissance approfondie des textes : je veux parler de cette sûreté de coup d'œil et de cette expérience que seule peut donner une longue pratique. L'ordre qu'il adopte est l'ordre chronologique : il commence par l'architecture la plus ancienne, celle qui est représentée par les monuments de Tirynthe et de Mycènes, dit quelques mots des palais homériques, qui ne nous sont connus que par la poésie, et arrive à ce qu'il appelle l'architecture classique, c'est-à-dire à celle qui, dès le VIe siècle, apparait en Grèce sur différents points pour se perfectionner et s'épanouir, au siècle suivant, dans tout l'éclat de ses harmonieuses proportions. Les grands temples d'Athènes et de la Sicile, d'Olympie, d'Égine, de Phigalie, etc., sont tour à tour l'objet de remarques intéressantes, portant sur leurs dimensions, leur disposition intérieure et extérieure, leur décoration. Car l'auteur ne s'attache pas à faire sur chacun d'eux une monographie, si courte qu'elle soit : ce qu'il étudie, c'est, par exemple, leur toiture et leur éclairage, les portes qui y donnaient accès, l'ornementation polychrome qui en variait l'aspect. Il y a là tout un ensemble d'observations techniques présentées avec une grande netteté et qui constituent une véritable nouveauté dans la littérature spéciale à laquelle appartient le livre de M. Laloux. Nous n'avions pas, en ce genre, d'ouvrage aussi élémentaire : pour connaître l'architecture grecque, nous devions recourir à de gros livres ou à des dictionnaires que tout le monde n'a pas sous la main et qui ont le tort de contenir trop de détails ; c'est la grande qualité de M. Laloux d'avoir réduit ces détails à l'essentiel et de nous avoir donné, en homme du métier, un résumé concis et d'une intelligence facile des principales lois de l'architecture en Grèce, de ses progrès et de ses perfectionnements successifs. Il est à peine besoin d'ajouter qu'un grand nombre de figures, exécutées par l'auteur, ajoutent encore à l'intérêt de l'ouvrage. Si M. Laloux, malgré son habileté, y a commis quelques inadvertances, ce sont là des taches légères qu'effacera une prochaine édition.

1. Paris, Quantin, 1888.

A la suite de ces publications d'un intérêt général, signalons un livre dont le sujet, en apparence plus modeste, n'en a pas moins une grande portée pour l'histoire de l'art et l'histoire proprement dite : il s'agit de l'*Histoire de la céramique grecque* de MM. Rayet et Collignon[1]. Ce livre, dont l'idée et le plan appartiennent au regretté Olivier Rayet, était écrit en grande partie, l'illustration en était arrêtée et presque prête, quand un coup soudain, que ressentent encore tous les amis de l'antiquité, est venu frapper et emporter l'auteur. M. Collignon s'est pieusement chargé de terminer l'ouvrage et c'est de cette collaboration fortuite qu'est sorti le travail que nous avons sous les yeux. On sait que les études de céramique grecque ont fait, dans ces dernières années, d'importants progrès. Par un examen minutieux des vases peints, de leur forme, de leur technique, des motifs qui les décorent, des inscriptions qui y sont tracées, on arrive aujourd'hui à les dater approximativement. Ce n'est pas que ce résultat soit absolument nouveau : de tout temps on a cru pouvoir les rapporter à certaines époques ou établir entre eux, tout au moins, une chronologie relative. Mais on partait de principes faux ; on ne portait sur les rapports qui n'ont jamais cessé d'exister entre la céramique et le grand art qu'une attention distraite; on négligeait l'histoire; on manquait, enfin, d'éléments de comparaison et des séries entières renfermaient d'immenses lacunes. On procède à l'heure qu'il est d'une façon plus rationnelle; les monuments sont plus nombreux, les provenances mieux connues, les styles déterminés avec plus de précision. De là un classement plus rigoureux des vases peints. Or un classement de ce genre a pour l'histoire une grande utilité. C'est beaucoup de savoir à quelle période il convient de rattacher la vogue de telle légende reproduite par les potiers, ou même la prédilection pour tel motif d'ornementation. De semblables données sont d'un prix inestimable pour l'historien, qu'il soit historien de l'art, de la littérature ou des mœurs. Les rapprocher sans cesse de la sculpture, de la peinture, de la littérature contemporaines, les confronter avec les usages du temps, parvenir par cette méthode à se rendre un compte exact du développement de la céramique depuis les temps les plus reculés jusqu'aux plus basses époques de l'histoire ancienne, et, par là, mieux comprendre la religion, les croyances, les cultes, les idées morales, les coutumes, les goûts des diverses périodes de cette histoire, tel est le but élevé que poursuit l'archéologue qui fait de la céramique l'objet de son étude favorite. C'est de cet esprit que se sont inspirés MM. Rayet et Collignon. On suit, dans leur ouvrage, les progrès de la

1. Paris, Decaux, 1888.

En 1848, la Sicile fut la première région de l'Italie qui se souleva. Le profond mécontentement, conséquence du triste gouvernement des Bourbons de Naples, uni à ce mouvement moral qu'on entrevoyait partout, avait préparé les esprits à la révolution. Les Siciliens désiraient s'affranchir de la domination napolitaine et faire ensuite partie, comme gouvernement indépendant, de cette alliance qu'on voulait établir entre les États italiens.

En décembre 1846, on avait secrètement imprimé une note écrite par Michel Amari et qui devait servir de préface à l'édition que l'on voulait préparer de l'*Histoire constitutionnelle* de Niccolò Palmieri; ces pages, brûlantes d'amour pour le pays natal, avaient produit une impression très vive. En 1847, les manifestations commencèrent; les complots et les réunions secrètes s'accrurent, la presse clandestine devint de plus en plus énergique, et vers le commencement de décembre parut la fameuse *Lettre* datée de Malte, qui fut un véritable événement; aussi la nouvelle année fut-elle saluée avec cette trépidation que mettait dans les cœurs la certitude des grands événements qui devaient s'accomplir. Une proclamation invita le peuple à se soulever pour le 12 janvier; personne ne savait s'il existait aucun dépôt d'armes et de munitions, s'il y avait le moindre argent disponible, et cependant la confiance fut complète. On ignorait l'auteur de cette proclamation (plus tard seulement on sut que c'était un jeune sculpteur); elle eut cependant la force de soulever toute une population qui, après une lutte acharnée, chassa les soldats du Bourbon, tellement les esprits étaient préparés! On constitua un gouvernement provisoire; Ruggero Settimo en fut le président, et l'avocat François Crispi (actuellement président du conseil des ministres du royaume d'Italie) fut le secrétaire du comité de la guerre.

Parmi les hommes qui prirent une part active aux événements de la Sicile à cette époque, on doit citer M. Vincent Fardella di Torre Arsa, qui fut ensuite sénateur du royaume d'Italie et qui est mort au mois de janvier de la présente année. M. Torre Arsa publia en 1887 un gros volume portant précisément pour titre : *Ricordi su la Rivoluzione Siciliana degli anni 1848 e 49*[1], dans lequel il se proposait tout simplement de fournir des matériaux à ceux qui voudraient ensuite écrire l'histoire de ces événements. Le mouvement séparatiste des Siciliens avait provoqué des reproches de la part des Italiens du continent. M. Torre Arsa le justifie en faisant observer que la révolution de 1848 n'était pas unitaire en Sicile, ni ailleurs, qu'il s'agissait d'une fédération d'États et non pas de l'union de la nation entière. Le 13 avril 1848,

1. Palerme, tip. dello Statuto, 1887.

le parlement sicilien proclamait la chute des Bourbons et, le 11 juillet, désignait comme roi le duc de Gênes, deuxième fils de Charles-Albert. M. Torre Arsa, qui fut ministre des affaires étrangères du 13 août 1848 au 14 février 1849, s'occupe particulièrement dans son livre du rôle de la diplomatie; il résume la correspondance échangée avec les ambassadeurs et corrige plusieurs modifications apportées par M. Gemelli, alors représentant de la Sicile à Florence, aux dépêches publiées par lui dans son *Histoire des relations diplomatiques entre la Sicile et la Toscane* (Turin, 1853). Après le bombardement de Messine, il y eut, par l'intervention anglo-française, une suspension d'hostilités entre les Bourbons et la Sicile, et le gouvernement sicilien fut obligé d'attendre le cours des événements. Le Piémont, qui voulait être libre de prendre, dans le moment voulu, une décision selon son propre intérêt, n'acceptait ni ne refusait la couronne de Sicile; les puissances médiatrices, la France et l'Angleterre, n'étaient pas tout à fait d'accord entre elles; les conditions dans lesquelles se trouvaient les États de la haute Italie, de Rome et de la Toscane pouvaient d'un moment à l'autre faire de nouveau éclater la guerre; tel était l'état des choses pendant le ministère Torre Arsa. Après avoir donné sa démission, il fut nommé président de la chambre des députés, poste qu'il conserva jusqu'au triste dénouement du drame; le 24 avril 1849, il s'embarqua sur un navire anglais et partit pour l'exil. C'est à cette page que le vénérable patriote a terminé son livre; il sert à compléter l'histoire très connue de M. Joseph La Farina, qui fut lui aussi ministre en Sicile avec Torre Arsa. De nombreux documents diplomatiques (p. 701-817) rendent plus importante la publication de M. Torre Arsa; je citerai parmi ceux-ci les lettres des représentants de la Sicile auprès de la République française en date des 7, 21 et 27 novembre 1848 et des 17 et 25 janvier 1849.

La Sicile était destinée à être affranchie du joug des Bourbons par Garibaldi. Arrêtons-nous un instant sur ce personnage, l'homme le plus populaire de l'Europe, et lisons ses *Memorie autobiografiche* publiés récemment à Florence, chez Barbèra. « Rien d'extraordinaire ne m'arriva dans mon enfance, écrit-il, j'eus bon cœur. » Cette qualité fut en effet la note dominante de son caractère. Quelle puissante affection pour sa mère ! « Sa tendresse pour moi a peut-être été trop grande; mais je dois à son amour, à son caractère angélique, ce peu de bonté qu'on retrouve dans le mien. Quoique je ne sois pas superstitieux, cependant que de fois, dans les moments les plus difficiles de mon aventureuse existence, sorti sain et sauf des vagues

de l'Océan ou des horreurs d'un champ de bataille, se présentait à moi l'image de ma mère à genoux, la tête courbée devant l'Être infini, l'implorant pour la vie du fruit de ses entrailles. Et moi, quoique peu croyant à l'efficacité de la prière, j'en étais touché, heureux ou moins malheureux. »

Les cent quatre-vingt-trois premières pages de ce volume parlent de la jeunesse de Garibaldi et de ses campagnes en Amérique; celles qu'il emploie à nous raconter l'héroïque défense de Montevideo sont pleines d'un noble enthousiasme. Mais quand, au delà de l'Atlantique, arrivent les nouvelles du réveil de l'Italie à une vie nouvelle, Garibaldi et ses camarades se décident au retour pour offrir à la patrie ces armes qu'ils avaient glorieusement brandies pour la défense d'autres contrées opprimées. Ils arrivent en Espagne, ils apprennent que Palerme, Milan, Venise et les cent villes italiennes s'étaient prodigieusement soulevées, que l'armée piémontaise poursuivait l'Autrichien en déroute, que toute l'Italie répondait à l'appel aux armes et envoyait son contingent de braves à la guerre sainte. Le 23 juin 1848, Garibaldi et les siens débarquent à Nice; le parti républicain cherche immédiatement à l'attirer vers lui; mais Garibaldi ne pense qu'à délivrer l'Italie du joug étranger. « Notre projet en partant de l'Amérique avait été de servir l'Italie et de combattre ses ennemis, quelle que fût la couleur politique des hommes qui dirigeaient la guerre de l'émancipation; je devais donc me réunir avec mon petit contingent d'hommes à ceux qui combattaient pour la guerre d'indépendance. Charles-Albert en était le chef, et je me dirigeai à Roverbella, qui était alors le quartier général, pour offrir mon bras et ceux de mes compagnons d'armes à celui qui m'avait condamné à mort en 1834. Je le vis, je m'aperçus de sa défiance dans l'accueil qu'il me fit, et je déplorai de voir les destinées de notre pauvre patrie confiées aux mains d'un homme si peu ferme dans ses idées, si incertain dans ses actions. » Alors le gouvernement provisoire de Milan autorisa Garibaldi à organiser des bataillons de volontaires lombards, et c'est avec eux qu'il combattit contre les Autrichiens à Luino.

L'année suivante, il est à Rome et le 8 février il proclame avec les autres membres de l'assemblée constituante la république romaine. Quel enthousiasme se réveille alors dans son cœur! « Ce n'étaient donc pas des rêves cette foule d'idées, de prophéties qui me troublaient l'esprit dès mon enfance, qui exaltaient mon imagination de dix-huit ans lorsque, pour la première fois, j'entrai dans la ville éternelle et que j'errai parmi les ruines de ses superbes monuments; ce n'étaient donc pas des rêves ces désirs de l'indépendance de ma

patrie, qui me faisaient battre le cœur là-bas dans les forêts américaines ou parmi les tempêtes de l'Océan, espérances et désirs qui me guidèrent dans l'accomplissement de mes devoirs envers les peuples opprimés et souffrants ! » Ne nous arrêtons pas à cette triste intervention de la république française pour abattre la république romaine, et venons tout de suite à cette prodigieuse retraite de Garibaldi pour se rendre à Venise, qui résistait encore aux Autrichiens. Sa femme Anita, qui avait voulu le suivre quoique enceinte, mourut; lui-même échappa miraculeusement à mille dangers. Un nouvel exil commença pour lui.

En 1859, Cavour le rappelle pour organiser le corps des *Chasseurs des Alpes* qu'il conduit à la victoire à Varese et à Treponti. Mais sa plus grande expédition, celle qui le rendit légendaire dans le monde entier, fut l'expédition en Sicile. Parti avec une poignée d'hommes, il déclare la guerre à un souverain qui avait à ses ordres une quantité de vaisseaux et quatre-vingt mille soldats; dénoncé, surveillé partout, il glisse au travers de croisières formidables, tombe à l'improviste sur un point de la côte devant deux navires de guerre, puis en quinze jours il défait une armée vingt fois supérieure à la sienne et entre dans Palerme; voilà bien de quoi fournir le sujet d'une légende ! L'expédition fut conduite avec une audace et une sagesse extraordinaires; Garibaldi donne à chacun la part de gloire qui lui est due; voici par exemple ce qu'il écrit de Bixio : « Bixio est certes le principal acteur de cette surprenante entreprise; son courage, son activité, son expérience rendirent plus aisée notre marche victorieuse. » La bataille de Calatafimi fut terrible. « Calatafimi ! Si à mon dernier soupir mes amis voient encore sur mes lèvres un sourire d'orgueil, ce sera ton souvenir qui l'y aura porté, puisque dans ma vie je ne retrouve pas une lutte plus glorieuse ! Les *Mille*, habillés en civil, dignes représentants du peuple, avec un sang-froid héroïque assaillaient, de position en position, les unes plus formidables que les autres, les soldats de la tyrannie, qui resplendissaient dans leurs uniformes chargés de galons et d'épaulettes, et les mettaient en fuite ! Comment pourrais-je oublier ce groupe de jeunes gens qui, dans la crainte de me voir blessé, se serraient l'un contre l'autre autour de moi pour me faire de leurs corps un rempart impénétrable ? Si en traçant ces paroles j'éprouve en moi une extrême émotion, j'en ai bien de quoi. » La prise de Palerme fut un coup de main si éclatant qu'il paraît invraisemblable. La conquête du continent fut encore plus étrange; Garibaldi entrait dans Naples comme chez lui, seul, laissant son armée entière derrière lui.

Lorsqu'il se retira à Caprera en nov. 1860, Garibaldi lança aux

soldats une proclamation qui contenait ces paroles : « Italiens de Calatafimi, de Palerme, du Vulturne, d'Ancône, de Castelfidardo, d'Isernia, et avec vous tout homme de ce pays qui n'est ni lâche, ni servile, tous, tous serrés autour du glorieux soldat de Palestro, nous donnerons la dernière secousse, le dernier coup à la tyrannie qui s'écroule. » C'était à Rome que Garibaldi tendait, et en 1862 son cri de *Rome ou la mort* rassemble des volontaires ; mais cette expédition est empêchée par le gouvernement. En 1866, oubliant la blessure d'Aspromonte, il court à la tête des volontaires contre l'Autriche. Victor-Emmanuel conçoit alors l'audacieux dessein de l'envoyer en Dalmatie, et Garibaldi est pris d'enthousiasme : « Quel horizon magnifique se déroulait à l'Orient pour nous ! Des côtes de la Dalmatie, avec trente mille hommes, on pouvait bouleverser la monarchie autrichienne; que d'éléments sympathiques, que de liens d'amitié n'aurions-nous pas trouvés dans cette partie de l'Europe orientale, de la Grèce à la Hongrie ! Toutes ces populations guerrières étaient ennemies de l'Autriche et de la Turquie; une légère impulsion suffisait pour les rendre rebelles à ceux qui les dominaient. Nous aurions certainement contraint l'ennemi à envoyer contre nous une puissante armée, diminuant ainsi ses forces vers l'occident et le nord; s'il en eût été autrement, nous nous serions internés dans le centre de l'Autriche et nous aurions jeté le tison de la révolution aux dix nationalités qui composent ce corps hétérogène et monstrueux. » On l'envoie au contraire sur le lac de Garde, où il ne peut accomplir les grandes choses qu'il méditait. Quant à l'invasion du territoire romain en 1867, terminée si tristement à Mentana, Garibaldi déclare vouloir prendre sur lui une grande partie de la responsabilité.

De nouveau Napoléon III l'avait empêché de marcher vers Rome, mais Garibaldi, ne confondant pas les sentiments d'un souverain despotique avec ceux de la nation, court, après la proclamation de la république française, offrir son bras à la France contre l'Allemagne. Dans les pages 451-483 de ses *Memorie*, il nous raconte l'histoire de sa campagne en France. « J'arrivai à Tours, où je trouvai Crémieux et Glais-Bizoin, personnages très sympathiques tous les deux et, je crois, très honnêtes, mais incapables de relever la France du terrible malheur où elle avait été précipitée par Bonaparte. Gambetta, arrivé le lendemain en ballon, secoua un peu l'inertie de la machine gouvernementale, la galvanisa, improvisa des moyens immenses, mais il ne fut pas non plus à la hauteur des circonstances... A Tours, je perdis plusieurs jours à cause de l'indécision du gouvernement et je me trouvai déjà presque contraint à m'en retourner, car je m'aperçus qu'on voulait se servir de mon nom, et rien autre. » « ... Le combat

du 26 novembre sur les hauteurs de Lantenay ne produisit pas de grands résultats, mais il fut très brillant par la contenance de nos soldats contre les troupes aguerries de la Prusse. L'ennemi continua sa retraite sur Dijon et nous le poursuivîmes jusqu'à Dijon. Avec cinq mille hommes seulement et très peu d'artillerie, c'était, je l'avoue, une grande témérité de notre part d'attaquer le corps de Werder, retranché dans la capitale de la Bourgogne; et certainement je ne me serais pas exposé en plein jour à une entreprise si formidable. Mais tel était mon projet : un coup de main. Nous avions été si heureux dans la journée !... Notre assaut des positions de Dijon commença vers sept heures du soir; la nuit était très obscure; il commençait à pleuvoir, circonstances très favorables à ce genre d'entreprise. Jusqu'à dix heures j'eus l'espoir de réussir; nos soldats marchaient courageusement et serrés, autant qu'il était possible, l'un derrière l'autre... Vers dix heures, les chefs de mon avant-garde m'envoyèrent la nouvelle qu'il était inutile de continuer l'assaut, car la résistance de l'ennemi était terrible et il était impossible de faire encore avancer nos gens. J'eus peine à croire les assertions de mes fidèles camarades et je pensai aussitôt aux conséquences fâcheuses et déplorables d'une retraite. Heureusement c'était la nuit, et nous étions au mois de novembre. L'ennemi ne bougea pas de ses positions et nous pûmes exécuter notre retraite sans être poursuivis. » Parlant de la bataille du 1er décembre à Autun, il blâme avec des paroles indignées la conduite du colonel Chenet, qui abandonna avec ses sept cents hommes les fortes positions qu'il tenait, mettant ainsi toute l'armée dans le risque d'être détruite et la ville pillée. Dans le combat qui eut lieu le 23 janvier 1871 près du château de Pouilly, la quatrième brigade, repoussant les attaques renouvelées du 61e régiment prussien et combattant corps à corps, parvint à lui enlever le drapeau enseveli sous un monceau de cadavres. « J'ai assisté, écrit-il à ce sujet, à bien des combats meurtriers, mais certes j'ai vu bien rarement un si grand nombre de cadavres amoncelés dans un si petit espace. » « Je ne puis parler de la bataille de Dijon sans donner un souvenir à mon bien-aimé, vaillant ami et frère d'armes le général Bossack. Ce héros de la Pologne m'avertit dès le matin du 21 janvier que le bruit courait de l'approche des Prussiens du côté de Val-Suzon, et me manifesta l'intention d'aller lui-même les découvrir. A cet effet et pour en connaitre le nombre, il s'avança vers l'ennemi à la tête de bien peu d'hommes; mais, poussé par un courage indomptable, il attaqua avec sang-froid l'avant-garde ennemie et, voulant s'assurer par lui-même de tout ce qu'il voulait savoir, il se trouva entouré de toutes parts

et, ne voulant pas fuir, il tomba victime de sa bravoure. Je fus longtemps sans rien savoir de lui et je crus qu'il avait été blessé et recueilli dans quelque maison de campagne; on savait cependant à l'état-major la perte cruelle que l'on avait faite, et on me la cachait par un sentiment délicat envers moi. J'espère ou, pour mieux dire, je suis certain que, lorsque la France aura un gouvernement meilleur (Garibaldi écrivait ces paroles en 1872), elle adoptera les orphelins du courageux Bossack, mort pour elle. » « ... La capitulation de Paris était un fait accompli, l'armistice se changeait en préliminaires de paix; et, puisqu'on m'avait élu député à l'assemblée de Bordeaux, je me décidai le 8 février d'y aller, dans le seul but de porter mon vote à la malheureuse république. Personne n'ignore comme je fus reçu par la majorité des députés de l'assemblée; certain de ne pouvoir plus rien faire pour le malheureux pays que j'étais venu servir dans les mauvais jours, je partis pour Marseille et de là pour Caprera, où j'arrivai le 16 février 1871. »

Ici finissent les Mémoires de Garibaldi. S'ils ne nous apprennent pas de faits ignorés, ils mettent en pleine lumière le caractère loyal et noble du héros des deux mondes, toujours prêt à sacrifier sur l'autel de la patrie tous ses ressentiments personnels. Garibaldi écrivit ses Mémoires à plusieurs reprises dans ses moments de repos et il les fit lire à plusieurs personnes, de sorte que presque tous ceux qui écrivirent d'une manière détaillée sur Garibaldi purent facilement s'en servir : bien plus, les deux cents premières pages, qui parlent de sa jeunesse et de ses campagnes en Amérique, ont été reproduites par Alexandre Dumas (qui y ajouta quelques détails) dans les deux volumes qu'il publia en 1860 (*Mémoires de Garibaldi traduits sur le manuscrit original* par A. Dumas. Paris, Michel Lévy); c'est Garibaldi lui-même qui les lui avait donnés.

A côté du héros de la révolution italienne, figure son grand homme d'État. Plusieurs publications récentes ont été consacrées à Camille Benso de Cavour; je citerai celles qui ont apporté quelques nouveaux éclaircissements. La plus importante est la collection de ses lettres recueillies et commentées par M. Louis Chiala, député au parlement[1]; cette correspondance contient 1,782 lettres du grand ministre, du 20 juillet 1819 au 29 mai 1861; j'en donnerai quelques extraits. Sur l'époque de sa jeunesse, les deux publications suivantes du député Dominique Berti : *Il conte di Cavour avanti il 1848*[2] et *Diario*

1. Turin, Roux, 1883-87, 6 vol.
2. Rome, Voghera, 1886.

inedito con note autobiografiche[1], servent à compléter les lettres; dans le premier de ces ouvrages, M. Berti s'est proposé de nous présenter un ample et sincère exposé des faits, des sentiments, des idées, des études de Cavour avant 1848, en se servant de nombreux documents inédits. Une partie de ces documents sont compris dans la seconde publication, qui comprend la *Miscellanea giovanile del conte di Cavour,* le *Diario* commencé par Cavour en 1833 et continué avec quelques interruptions jusqu'en 1838, enfin les *Note autobiografiche* des années 1842-43.

Dès l'âge de dix-sept ans, c'est-à-dire vers 1827, Cavour parle avec une singulière clairvoyance de la nécessité dans laquelle se trouve l'Italie de se renouveler et de se mettre à la hauteur des autres nations civiles et libres. Dans sa forte et grande intelligence, il unit le renouvellement politique au renouvellement industriel, commercial et généralement à tout le renouvellement économique. Sa correspondance avec ses parents de Genève est pleine d'observations portant sur l'économie, la politique, l'histoire : dès le 4 janvier 1832, il écrivait à sa tante De Sellon :

L'état de l'Italie, de l'Europe et de mon pays a été pour moi la source des plus vives douleurs. Combien d'espérances déchues, combien d'illusions qui ne se sont pas réalisées, combien de malheurs sont venus tomber sur notre belle patrie ! Je n'accuse personne, ce sera peut-être la force des choses qui en a décidé ainsi, mais le fait est que la révolution de juillet, après nous avoir fait concevoir les plus belles espérances, nous a replongés dans un état pire qu'auparavant... Ne croyez pas que tout ce que j'ai souffert, au moral s'entend, ait en rien abattu mon amour pour les idées que j'avais. Ces idées font partie de mon existence, je les professerai, je les soutiendrai tant que j'aurai un souffle de vie.

Et, comme il n'existait pas en Piémont de vie publique, il suit de loin le développement politique des États gouvernés par la liberté, surtout de l'Angleterre; dès lors il exprime en grande partie les idées qui le guidèrent plus tard dans sa carrière politique. Cavour, d'après M. Berti, était déjà homme d'État à vingt-cinq ans ; toujours ferme dans son idée fixe, toujours prudent et toujours ami du progrès, toujours dévoué à la patrie et désirant qu'elle arrive à cette grandeur que ses fils peuvent lui procurer par le travail technique et économique, par une ardente étude intellectuelle et par un amour et une abnégation sans bornes.

1. Rome, Voghera, 1888.

En 1848, Cavour entre enfin dans la vie active; avec cette année le nombre de ses lettres augmente et l'intérêt que l'on éprouve à les lire s'accroît aussi; depuis 1852, ce n'est plus le simple particulier qui parle, mais le premier ministre de ce royaume de Sardaigne, qui attend son moment. Après le congrès de Paris, il a formulé clairement dans son cerveau ce double programme : profiter de l'alliance française pour chasser l'Autriche de l'Italie et profiter ensuite de celle de l'Angleterre pour créer dans la Méditerranée une puissance capable de mettre un frein à la prépondérance de la France. Mais les années où se manifesta avec le plus d'éclat l'activité extraordinaire de Cavour furent celles de 1859 à 1861; toute l'histoire connue et l'histoire secrète de ces mois de fièvre patriotique se retrouvent dans les lettres de Cavour. « Il faut, écrivait-il à cette époque, que l'influence autrichienne disparaisse complètement en Italie, afin que la paix soit solide et durable. Aujourd'hui nous avons une force morale qui vaut une armée, dit-il au prince Napoléon, dans une lettre en date du 15 avril 1859; si nous la perdons, rien ne nous la rendra. » C'est pour cela qu'à la nouvelle de la paix de Villafranca, il exagère un peu l'affliction qu'il en éprouve, afin de se trouver à l'unisson avec le sentiment général de la nation, et dans une lettre à M. Pietri il écrit ces mots :

En politique on transige souvent avec les questions de temps et de mode d'action, quelquefois même avec les principes; mais il y a un point sur lequel l'homme de cœur ne transige jamais : c'est l'honneur. Votre empereur m'a déshonoré, oui, Monsieur, déshonoré, il m'a déshonoré.

Il donne sa démission de ministre, mais il ne peut rester longtemps loin des affaires; le 20 janvier 1860, on forme le nouveau ministère Cavour.

On doit profiter des graves événements qui agitent la péninsule, et, sous la direction de Cavour, le Piémont marche vers la fortune. Les difficultés augmentent à cause de l'expédition de Garibaldi en Sicile; mais Cavour, comprenant les grands résultats que l'on peut en tirer, s'il ne l'a pas encouragée, l'aide cependant. « Lorsque le drapeau italien flottera à Tarente, écrit-il, l'Italie sera faite; le pouvoir temporel de l'Église sera mort, la présence des Autrichiens à Venise sera impossible. » Il désire cependant que l'insurrection éclate à Naples avant l'arrivée de Garibaldi et il s'en occupe activement; à ce sujet, il écrit ainsi à M. Villamarina, ambassadeur du Piémont à Naples : « Si le mouvement napolitain se produit avant l'arrivée de Garibaldi, l'Italie est sauvée; autrement elle court de grandes aventures; quant

à moi, je suis préparé aux deux éventualités. » Et il le montra par les faits; le 29 août 1860, il pouvait écrire avec tranquillité : « Nous touchons au moment suprême; Dieu aidant, l'Italie sera faite dans trois mois. » Ainsi Cavour eut la consolation de voir réalisé un rêve de sa jeunesse, celui de se réveiller un jour ministre du royaume d'Italie. La question la plus grave et la plus importante était alors celle de Rome; Cavour y consacra toute son âme et toute son activité. Dès le 11 octobre 1860, il déclarait au Parlement que l'idée fixe de Victor-Emmanuel était de faire de Rome, la ville éternelle, la grande et splendide capitale du royaume d'Italie. Il entama pour cela des négociations avec le gouvernement du pape. Ces négociations nous sont exposées assez clairement dans les deux publications suivantes : *l'Ultimo tentativo del Cavour per la liberazione di Roma nel* 1861[1], par PANTALEONI, et *Carteggio inedito di* D'AZEGLIO e PANTALEONI, avec préface de M. FALDELLA[2].

Le successeur de Cavour à la présidence du Conseil des ministres fut le baron Bettino Ricasoli. MM. TABARRINI et GOTTI viennent de publier les lettres de Ricasoli, en y ajoutant bien d'autres à lui adressées et des documents qui illustrent la vie et les actions de cet homme d'État[3]. Des quatre volumes déjà parus, le troisième et le quatrième sont les plus intéressants; ils commencent au 28 avril 1859 et vont jusqu'au 23 mars 1860, époque très importante de la vie de Ricasoli parce que, après la fuite du grand-duc de Florence (28 avril 1859), il devint en peu de temps l'âme du gouvernement de la Toscane et fut le promoteur le plus efficace de l'annexion de cette région au royaume de Sardaigne. Parmi les autres personnages illustres de la révolution italienne, on doit placer Marco Minghetti, qui fut le plus élégant orateur du parlement italien. La librairie Roux et Cie a commencé la publication des *Ricordi* de Minghetti[4]; le volume qui vient de paraître ne comprend que l'époque de 1818, date de la naissance de Minghetti, à 1848, année dans laquelle il fit partie du premier ministère constitutionnel du pape Pie IX; les dernières pages seulement ont donc une véritable importance politique. Dans les divers ministères de Ricasoli et de Minghetti, on vit bien souvent la noble et intègre figure de Jean Lanza. Tout ce que cet austère homme d'État a fait pour le bien de l'Italie nous est clairement décrit dans les deux

1. Florence, Cellini, 1885.
2. Turin, Roux, 1888.
3. Florence, Le Monnier, 1886-88.
4. Turin, Roux, 1888.

volumes de l'ouvrage de M. Tavallini, *la Vita e i tempi di Giovanni Lanza*[1].

Parmi les hommes qui eurent une part secondaire, mais qui cependant exercèrent une influence sur le cours des événements italiens, quelques-uns nous ont laissé des manuscrits précieux pour l'histoire, comme Michelange Castelli et Joseph Pasolini; les *Ricordi* de Castelli, publiés par M. L. Chiala et comprenant les années 1847 à 1875[2], ainsi que les *Memorie* de Pasolini, publiés par son fils[3], complètent le tableau de cette génération d'hommes tout dévoués à leur patrie et qui défilent devant nous comme un bataillon de soldats excités par le désir de la victoire. A cette génération, qui a réussi à former une Italie libre et indépendante, appartient aussi Mariano d'Ayala; son fils Michelange a consacré un volume de souvenirs à sa mémoire[4]. Les publications de ce genre sont très fréquentes; Mme Mario White Jessie a écrit des livres très intéressants, non seulement sur Garibaldi et Mazzini, mais aussi sur Augustin Bertani[5]; M. César Albicini a publié un essai historique sur Charles Pepoli[6]; M. Gaspari s'est occupé particulièrement de Terenzio Mamiani[7]; M. Ricci, dans ses *Ritratti e profili politici e letterari*[8], parle de plusieurs personnages politiques de l'Italie contemporaine; M. Mariotti nous donne les biographies des généraux Bava et Provana de Collegno[9]; à Florence, pendant que l'éditeur Le Monnier imprime les œuvres de Charles Cattaneo[10], l'éditeur Barbèra publie les lettres de Gino Capponi[11] et le fils du marquis Louis Dragonetti met au jour la correspondance de son père[12]; mais l'ouvrage qui fera peut-être le mieux connaître la vie italienne à cette époque glorieuse est celui qu'a commencé M. Victor Bersezio et qui a pour titre : *Trenta anni di vita italiana*[13].

M. Bersezio, l'éminent romancier et auteur comique, qui a créé le type de *Monsieur Travet*, avait montré à plusieurs reprises son

1. Turin, Roux, 1887.
2. Ibidem, 1888.
3. Turin, Bocca, 1887.
4. Ibidem, 1886.
5. *Garibaldi*. Milan, 1885; *Giuseppe Mazzini*. Milan, 1886; *Agostino Bertani e i suoi tempi*. Florence, 1888.
6. Bologne, 1888.
7. Ancône, Morelli, 1888.
8. Florence, 1887.
9. Milan, 1888.
10. Florence, 1887.
11. Florence, 1888.
12. Florence, 1886.
13. Turin, Roux, 1883-89.

goût pour les études d'histoire contemporaine; il a voulu attacher son nom à un grand travail sur la formation de l'Italie nouvelle. Quatre volumes ont déjà paru, qui comprennent la période 1846-49. L'auteur commence par une description très détaillée de la vie de chacun des États italiens dans les années 1846-47; ce sont des pages splendides, qui nous font vraiment vivre avec les gens de l'époque; lorsqu'il arrive à 1848, nous aussi, comme les Italiens d'alors, nous restons ravis d'enthousiasme, sentiment qui disparaît bientôt aux nouvelles des malheurs; enfin la bataille de Novare et la chute des républiques de Rome et de Venise nous donnent au cœur une angoisse profonde et l'on regarde avec espérance vers le fort Piémont, la seule région italienne qui conserve la liberté politique et qui tienne bien haut le drapeau italien. Je souhaite de tout cœur que l'illustre auteur puisse compléter son volumineux ouvrage en le conduisant, comme il se propose, jusqu'à la mort de Victor-Emmanuel, en 1878.

Les matériaux pour cette histoire merveilleuse de la résurrection italienne vont en augmentant tous les jours; il faut commencer par les coordonner. Le bibliothécaire Isaia Ghiron a pensé atteindre ce but en racontant l'histoire d'Italie par annales[1]. Comme on sait, le grand Muratori écrivit les *Annali d'Italia* jusqu'en 1749; son œuvre fut reprise par M. Coppi et menée par lui de 1750 à 1861; M. Ghiron s'est proposé de la continuer. Dans son premier volume, il reprend le récit des événements au 17 mars 1861 (où fut proclamé le royaume d'Italie) et il le conduit jusqu'à la fin de 1863; il nous raconte les événements qui se succédèrent, jour par jour, et en y ajoutant bien souvent des documents. C'est une compilation qui peut être très utile. Pour compléter l'histoire de la révolution italienne, il est indispensable de connaître exactement les luttes parlementaires; pour le royaume de Sardaigne, l'œuvre a été achevée depuis longtemps par le célèbre membre du parlement subalpin M. Brofferio; aujourd'hui MM. Mauro et Magni publient l'*Histoire du parlement italien;* les volumes déjà parus se rapportent aux huitième, neuvième et dixième législatures (c'est-à-dire de 1861 à 1868[2]).

Enfin un résumé sur l'histoire de la révolution italienne a été fait par le professeur François Bertolini; il a été imprimé avec une élégance particulière et de belles illustrations par la maison Trèves de Milan[3]. M. Bertolini s'occupe avec amour de cette époque, et il fait

1. Milan, Hœpli, 1888.
2. Rome, 1886-88.
3. *Storia del Risorgimento italiano*. Milan, 1887-88.

actuellement à l'université de Bologne un cours d'histoire contemporaine; de plus, il vient de publier un volume intitulé : *Memorie storico-critiche del Risorgimento italiano*[1], qui contient neuf études : 1° les partis politiques italiens en 1814; 2° la révolution italienne en 1831, d'après des documents inédits; 3° Pellegrino Rossi; 4° la jeunesse de Camille Cavour et son journal; 5° Bologne dans l'histoire de la renaissance politique de l'Italie; 6° la convention de septembre 1864; 7° la révolution sicilienne de 1848; 8° la révolution romaine de 1848; 9° la révolution milanaise de 1848.

Quant aux ouvrages qui traitent un sujet très spécial, je citerai l'étude de M. Sansone : *la Rivoluzione del 1820 in Sicilia con documenti e carteggi inediti*[2]; la brochure de M. Morsolin : *Il congresso di Verona* (1822), souvenirs et anecdotes tirés d'une correspondance privée[3]; le livre de M. Frènes : *Jean-Pierre Vieusseux, d'après sa correspondance avec J.-C.-L. de Sismondi*[4]; la publication de M. Zanoni : *Speranze e conforti d'Italia dal 1815 al 1846*[5]; l'opuscule de M. Brasini : *Tentativo rivoluzionario di Pasquale Muratori a Savigno (Bologna) nell' agosto 1843*[6]. Sur les événements des années 1848-49, je mentionnerai : *La gloriosa epopea 1848-1849 nei canti politici dei poeti contemporanei e del popolo d'Italia*, recueil de poésies politiques fait par M. Lanzerotti[7]; le petit travail de M. Meneghello : *Il 48 a Vicenza*[8]; celui de M. Netti : *Castelnuovo e gli Austriaci nel 48*[9]; celui de M. Santalena : *Treviso nel 1848*[10], et enfin l'ouvrage de M. Torre : *La difesa di Casal Monferrato contro gli Austriaci nelle giornate 24 e 25 marzo 1849*[11]. Pour ce qui regarde les provinces napolitaines, nous avons le livre de M. Pizzolorusso, sur *I martiri per la libertà italiana della provincia di Salerno dal 1820 al 1857*, avec un supplément sur le mouvement révolutionnaire en 1860[12], et l'ouvrage beaucoup plus important de M. Nicola Nisco. Cet illustre patriote publie depuis plusieurs

1. Milan, Hœpli.
2. Palerme, 1888.
3. Vicence, 1887.
4. Rome, 1888.
5. Livourne, 1886.
6. Bologne, 1888.
7. Venise, 1886.
8. Vicence, 1887.
9. Vérone, 1888.
10. Trévise, Zoppelli, 1888.
11. Casale, 1888.
12. Salerne, 1885.

années, par ordre du roi, une histoire détaillée du royaume de Naples[1] qui fait suite à celle de Colletta; cette histoire est écrite avec une modération vraiment admirable au sujet de Ferdinand II, sous le gouvernement duquel M. Nisco eut à subir la prison à cause des nobles sentiments de patriotisme dont il était animé. J'achève cette énumération en citant deux ouvrages sur les années 1866-67 : M. Joseph Ghio s'est occupé de la *Guerra dell' anno 1866 in Germania ed in Italia*[2] et nous en a fait l'histoire politique et militaire, pendant que le député Pierre Delvecchio, dans sa brochure *la Colonna Friggesi*[3], nous a raconté un épisode de la campagne contre Rome en 1867, à laquelle il a pris part. Sur l'histoire générale de la révolution italienne, on peut aussi consulter avec utilité le *Catalogo degli oggetti esposti nel padiglione del Risorgimento italiano all'Esposizione di Torino del 1884*, dont ont déjà paru deux volumes[4], et le livre de M. Masi : *Fra libri e ricordi di storia della rivoluzione italiana*[5].

Un ouvrage très intéressant et qui a excité l'attention publique tant en Italie qu'à l'étranger est celui de M. Raphaël de Cesare sur le Conclave qui eut lieu pour l'élection du pape Léon XIII; la troisième édition en a déjà paru avec de nouveaux documents et un appendice sur le futur Conclave[6]. Il nous manque jusqu'à présent une histoire proprement dite des Conclaves, car on ne peut donner ce nom ni au petit travail de M. Cartwright (*De la constitution des Conclaves pontificaux*, en anglais, trad. Paris, Fischbacher, 1872), ni à l'œuvre volumineuse de M. Petrucelli Della Gattina (*Histoire diplomatique des Conclaves*, 4 vol. Paris, Lacroix, 1865), parce qu'elle est écrite dans un esprit trop partial. Il serait cependant très utile et d'une grande importance pour l'histoire d'avoir une connaissance exacte des diverses élections des papes. Le Conclave de Léon XIII sera un des plus mémorables que compte l'histoire de l'Église, soit à cause des circonstances historiques tout à fait particulières où il s'est tenu, soit pour la liberté avec laquelle il eut lieu, soit enfin pour les considérations qui inspirèrent le choix du nouveau pontife. Les cardinaux ne furent troublés par aucun intérêt politique, ni par aucune rivalité personnelle

1. Naples, 1885-88.
2. Florence, 1887.
3. Rome, 1887.
4. Milan, 1886-88.
5. Bologne, 1887.
6. Città di Castello, Lapi, 1888.

et mondaine; l'intervention des états catholiques qui auraient eu le droit du *veto* ne les empêcha pas de choisir le pape qu'ils croyaient le plus capable de gouverner l'Église, puisque aucun de ces états ne fit valoir ses droits ni directement, ni indirectement. Quelque temps avant la mort du pape Pie IX, M. Waddington, ministre des affaires étrangères de la République française, disait à M. Ressman, représentant italien à Paris : « La France désire que le Conclave soit tenu à Rome et que l'élection du nouveau pontife ait lieu de la manière la plus libre, la plus régulière et la plus conforme aux traditions, afin que dans aucune circonstance la validité de cette élection ne puisse être contestée; le gouvernement français désire aussi que le nouveau pape soit un homme de sentiments modérés, qu'il puisse rendre possible la conciliation avec l'Italie et qu'il soit Italien; l'influence du gouvernement français dans les limites possibles aura lieu en ce sens. » Lorsque le Conclave s'assembla, le ministère français demeura presque en dehors de toute influence, se fiant aux promesses du gouvernement italien de garantir la liberté et la sûreté du Conclave, et espérant que le nouveau pape serait d'un caractère modéré et d'un esprit conciliateur. L'Espagne se borna à faire comprendre aux quatre cardinaux espagnols et à ses diplomates à Rome la nécessité d'avoir un pape disposé à la conciliation et doué de sentiments modérés. L'Autriche et les autres états catholiques n'intervinrent pas davantage dans l'élection du pontife, et il en fut de même des états non catholiques. L'Europe d'ailleurs était alors occupée de la question d'Orient. L'Angleterre, la Russie et la Prusse, tout en désirant un pape avec lequel elles pussent entretenir de meilleures relations qu'avec Pie IX, devaient songer en ce moment-là à des choses bien plus graves pour leurs intérêts. D'autre part, la politique de l'Italie à cette époque parut si désintéressée et si loyale; elle fut tellement utile à la conservation de la paix, qu'elle inspira toute sympathie aux grandes puissances; aussi lorsque, après la mort du pape, le cabinet italien donna aux gouvernements d'Europe l'assurance qu'il garantirait la liberté et la sûreté du saint-siège vacant, on lui accorda une entière et pleine confiance; la manière libre avec laquelle eut lieu ce Conclave, le premier qui s'assemblait à Rome, devenue capitale du royaume d'Italie, prouva qu'elle était parfaitement méritée.

M. de Cesare nous a raconté cet épisode avec l'aide de documents, des récits de ceux qui y prirent part, et d'après la correspondance diplomatique conservée aux archives du ministère des affaires étrangères à Rome. Il a divisé son ouvrage en plusieurs parties : la première (étude sur le Conclave et le nouveau pape) est une exposition synthétique et exacte de tout ce qui est contenu dans

le *Diario* du Conclave, qui forme la deuxième partie de l'ouvrage; viennent ensuite de nombreux documents et enfin une étude sur le futur Conclave.

Le Conclave pour l'élection de Léon XIII fut le plus nombreux que l'on connaisse; les cardinaux présents étaient au nombre de soixante et un; trois seulement étaient absents. Très peu cependant pouvaient aspirer à la dignité pontificale; d'un côté, on proposait le cardinal Bilio, homme plus saint que politique, qui aurait certes continué aveuglément la politique de Pie IX; de l'autre côté, tous ceux qui désiraient un pape diplomate et doué d'intelligence et de sang-froid soutenaient l'élection du cardinal Pecci. L'électeur plus influent de ce dernier fut le cardinal Bartolini, pendant que Mgr Galimberti (actuellement nonce à Vienne) recommandait vivement sa candidature par la voie des journaux. Le cardinal Pecci fut élu le 20 février 1878, après trois tours de scrutin et avec quarante-quatre voix.

Ce fut ainsi que, grâce à la loyauté d'un gouvernement libre et national, Rome, non plus sujette au gouvernement pontifical, mais capitale d'Italie, put voir réuni dans ses murs un Conclave, le plus indépendant et peut-être le plus honnête que l'histoire nous rapporte. Aucune élection ne compta jamais un aussi petit nombre d'électeurs absents; aucune ne fut plus libre ni plus inspirée par le bien de l'Église, aucune n'écouta moins l'avantage des gouvernements ou les exigences du pouvoir temporel, aucune n'eut jamais à dissiper un aussi grand nombre de craintes et de préjugés, aucune enfin ne réussit, au milieu de tant de préoccupations, à choisir dans un si bref délai (trente-six heures à peine) et avec un si admirable accord de volonté le pape qu'on attendait.

La première partie de cet ouvrage se lit avec un très grand plaisir; celle dans laquelle il nous parle du futur Conclave n'est pas moins intéressante. L'auteur expose les probabilités au sujet de la future élection d'un nouveau pape. Il nous parle de l'influence que peut exercer la France par le moyen des cardinaux Lavigerie et Czacki; mais il fait observer que l'Allemagne a sur la France l'avantage d'avoir une diplomatie qui a pu, durant ces années de continuelles négociations avec le saint-siège, connaître à fond la société ecclésiastique de Rome, ses inclinations, ses faiblesses et ses défauts. Si l'on excepte l'éventualité d'un Conclave tenu hors de l'Italie, il lui semble peu probable qu'on choisisse un pape non italien, car aucune nation ne peut désirer d'avoir pour pape un de ses sujets à cause des difficultés diplomatiques que cette élection lui créerait. Dans les conditions actuelles du sacré collège, la majorité des voix tomberait sur un cardinal réactionnaire. En ce cas, le choix le plus probable désignerait l'un des deux suivants : Raphaël Monaco La Valletta (né à

Aquila, en 1827) ou Lucido Maria Parrocchi (né à Mantoue, en 1833). Tous les deux auraient la même attitude à l'égard de l'Italie; tous les deux seraient des papes de combat, mais le premier apporterait à la lutte plus de modération et d'équité, le second plus de calcul et d'impétuosité. Si cependant les circonstances poussaient les cardinaux à choisir un pape modéré, dans ce cas les plus indiqués seraient les cardinaux Battaglini, archevêque de Bologne, Sanfelice, archevêque de Naples, et Alimonda, archevêque de Turin. Le livre de M. de Cesare est écrit avec une modération et une impartialité tout à fait dignes d'éloge; de plus, on aperçoit en lui une profonde connaissance du monde ecclésiastique. On dit que le cardinal Bartolini insistait auprès du pape pour que cet ouvrage fût mis à l'index; mais que Léon XIII ne voulut pas y consentir, en disant : « Éminence, ce que M. de Cesare a écrit, c'est la vérité. »

Pietro Orsi.

COMPTES-RENDUS CRITIQUES.

L'Évolution de la propriété, par Ch. LETOURNEAU, secrétaire général de la Société d'anthropologie, professeur à l'École d'anthropologie. Paris, Lecrosnier et Babé, 1889. 1 vol. in-8° de XXV-521 pages.

Si j'écrivais quelque jour l'histoire des origines de la propriété immobilière, pour laquelle je réunis depuis bien longtemps des matériaux, je présenterais au public un ouvrage qui, avec des tendances différentes, plus d'hésitations et plus d'embarras, ressemblerait cependant à celui de M. Letourneau. Il serait, je le crains, moins attachant, moins vif d'allures, moins net; mais, en définitive, mes conclusions (bien moins absolues) ne s'écarteraient pas beaucoup de celles de M. Letourneau, en ce qui touche l'histoire de la propriété.

La thèse de l'auteur se résume ainsi (je reprends ses expressions) : l'homme primitif est faible, très mal armé pour soutenir isolément sa lutte pour l'existence, et, pour résister victorieusement aux influences adverses qui, de toutes parts, l'assaillent, il lui faut former de petits groupes étroitement solidaires : l'union fait la force. Mais, quand, après des milliers d'années d'incessants efforts, l'homme a enfin bataille gagnée contre la plupart des dangers qui avaient menacé son berceau, la solidarité des premières sociétés se brise peu à peu. La propriété commune avec ses mille entraves ne suffit plus à l'individu, aspirant à posséder un bien à lui; la propriété privée prend son essor.

M. Letourneau a voulu résumer et vulgariser les notions recueillies par les voyageurs et les érudits, notions qui sont aujourd'hui acceptées par tous ceux qui s'occupent de droit comparé; il l'a fait avec clarté et facilité, se contentant quelquefois d'ouvrages de seconde main; mais il n'a pas songé à entreprendre par lui-même des investigations originales. Son livre ne donne pas assez le sentiment des difficultés et prête le flanc fort souvent à de graves objections. Sans entrer dans le détail, je me permettrai de critiquer l'expression *propriété quiritaire,* pour désigner la propriété privée, au sens le plus moderne du mot. Charles Giraud, traitant des origines de la propriété à Rome, disait, il y a cinquante ans : « Cette propriété nationale, souveraine, chacun la possé-« dait comme peuple, et nul comme individu. Telle nous apparait la « propriété *quiritaire,* par essence, et sa forme primitive est une espèce « de communauté publique, dont la propriété individuelle ne fut plus

« tard qu'une émanation solennelle[1]. » Mommsen et bien d'autres ont adopté les mêmes conclusions; l'étude personnelle et directe des textes m'y a invinciblement conduit moi-même, comme elle y conduira quiconque voudra se donner la peine de lire, sans parti pris, les témoignages des anciens. Je me souviens de l'impression profonde que produisit sur mon esprit cette vérité nouvelle pour moi, cette vérité qui venait renverser des conceptions que j'avais crues jusqu'alors indestructibles; il est telle circonstance, telle date de cet ébranlement scientifique qui ne s'efface point encore de ma mémoire, bien que tout ceci remonte à plus de vingt ans en arrière. Mais je reviens à mon sujet, c'est-à-dire à une querelle de mots. Pourquoi adopter cette expression de *propriété quiritaire* comme antithèse de la propriété commune primitive, alors que l'étude des origines préhistoriques de la propriété quiritaire nous ramène forcément à la propriété commune et à la propriété collective? Je me hâte d'ajouter que cette terminologie n'est pas particulière à M. Letourneau.

Le chapitre consacré aux Grecs est bien sommaire; j'y suis peut-être pour quelque chose. J'avais, en 1872, appelé l'attention de la critique sur le péril qu'il y aurait à apercevoir dans les traditions de partage si fréquentes chez les Grecs l'origine même de l'idée de propriété immobilière privée, et j'avais déclaré plus prudente et plus réservée la conduite de l'érudit qui considérerait la notion de la propriété privée de la terre comme antérieure chez les Grecs à leur établissement en qualité de conquérants dans telle ou telle région et au partage des terres conquises[2]. C'est sans doute ce qui a empêché M. Letourneau de parler de ces partages. Cependant, personne ne lui aurait reproché d'en dire un mot, en avertissant le lecteur, comme je le faisais moi-même, qu'il s'agit ici non pas de l'origine de l'idée de propriété immobilière, mais tout simplement du point de départ des premières propriétés foncières dans tel ou tel pays, à la suite d'une conquête. Ces détails étaient moins éloignés du sujet même de l'ouvrage qu'une foule d'autres données historiques et sociologiques (parfois contestables) qui remplissent cet intéressant volume. Il est pourvu d'une bonne table alphabétique qui facilite singulièrement les recherches.

Paul VIOLLET.

K.-J. HERMANN. **Lehrbuch der griechischen Antiquitæten.** Second volume, seconde partie : **Die griechischen Kriegsalterthuemer,** par Hans DROYSEN. Première livraison. Fribourg-en-Brisgau, 1888, chez J.-C.-B. Mohr (184 pages). Prix : 5 marcs.

M. H. Droysen s'est chargé, dans cette nouvelle édition du manuel

1. Ch. Giraud, *Recherches sur le droit de propriété chez les Romains*. Aix, 1838, pp. 49, 50.
2. *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. XXXIII, 1872, pp. 473, 474.

de Hermann, de tout ce qui se rapportait aux antiquités militaires; il vient de publier la première moitié de son travail. Ce fascicule est divisé en quatre livres; le premier traite, en trois chapitres et quarante-neuf pages, des armes (offensives, défensives, leur degré de résistance et leur portée), des troupes (infanterie, cavalerie), de la tactique; le second, qui comprend deux chapitres, étudie, en quarante et une pages, les armées et la manière de faire la guerre jusqu'à Philippe de Macédoine (organisation de l'armée à Athènes et à Sparte; les mercenaires; marches et campements; batailles); le troisième livre (deux chapitres, quarante-six pages) est consacré à l'époque macédonienne (Philippe, Alexandre et ses successeurs; guerres de Pyrrhus d'Épire en Italie); dans le quatrième, qui ne compte qu'un seul chapitre, l'auteur nous parle, en vingt et une pages, des derniers temps de l'histoire de la Grèce (organisation et composition des armées, la phalange, la tactique).

Le second fascicule, qui paraîtra plus tard, traitera des machines de jet, de l'attaque et de la défense des places fortes, de la marine militaire et des guerres navales.

Nous n'avons pas affaire ici à un remaniement du texte de Hermann, mais à un travail nouveau destiné à combler une lacune de tous les manuels d'antiquités grecques parus jusqu'à ce jour, où les questions militaires ne sont traitées qu'incidemment, comme chacun le sait, et n'ont pas reçu les développements qu'elles méritent. M. Droysen a tenu à présenter en détail toutes les parties de son sujet; il l'étudie comme formant une branche spéciale de la science de l'antiquité, non moins intéressante que les autres et qui a les mêmes droits à une sérieuse attention. Il nous dit, dans sa préface, qu'il a pris comme guide dans son travail l'ouvrage, depuis longtemps classique, de Rüstow et Kœchly, *Geschichte des griechischen Kriegswesens*. Publié, il y a plus de trente ans, à Aarau, cet ouvrage de valeur a quelque peu vieilli; il ne fait peut-être pas assez la différence des temps et prête le flanc à la critique par plusieurs hypothèses hasardées; d'ailleurs des inscriptions nouvellement découvertes ou des monuments figurés ont jeté un jour tout nouveau sur mainte question controversée. Aussi M. Droysen, tout en lui faisant de larges emprunts, le complète, le rectifie au besoin et le continue jusqu'à l'époque des successeurs d'Alexandre en s'inspirant de la même méthode et du même esprit.

Sans vouloir porter un jugement d'ensemble sur un ouvrage dont toute une moitié n'a pas encore paru, nous tenons cependant à faire dès aujourd'hui quelques petites remarques que nous compléterons, s'il y a lieu, quand le second fascicule aura été publié. Nous relevons avant tout plusieurs fautes d'impression, notamment dans les citations françaises, ainsi dans les notes des pages 22 et 147; dans l'index bibliographique de la p. 35, nous lisons *erhlärt* pour *erklärt;* à la p. 159, ligne 2, 1=52, au lieu de 4=32; p. 31, n. 1, Buch, II, § 2, au lieu de § 8, etc. D'autre part, nous ne saisissons pas bien pourquoi M. Droysen a jugé bon de

citer parmi les ouvrages à consulter la traduction française que M. Pascal a donnée de l'étude de Vollbrecht; elle n'est pas sans valeur, nous sommes le premier à le reconnaître, mais c'est un travail de seconde main destiné aux commençants et qui n'a aucune prétention à l'originalité; on s'étonnera de le voir mentionné, alors qu'on ne trouve pas indiqué, si ce n'est que rarement dans les notes, le *Dictionnaire des antiquités* de Daremberg et Saglio, bien autrement important, pour ne rien dire de plus, que le manuel élémentaire de Guhl et Koner, auquel nous renvoie l'auteur. Pourquoi ne pas donner place, dans l'index bibliographique du paragraphe 8, au livre que M. Hauvette-Besnault a publié sur les stratèges athéniens? Pourquoi, enfin, ne donner dans le texte qu'une seule illustration tout à fait insuffisante et une seule planche? C'est là un grand tort, à nos yeux, car il n'est pas facile de se faire une idée précise des armes des Grecs si on ne les voit pas représentées; il n'est d'ailleurs ni pratique ni commode de recourir sans cesse à d'autres ouvrages que celui qu'on consulte.

En maint endroit on demanderait à l'auteur des conclusions plus détaillées ou plus précises. Comment se fait-il, par exemple, qu'à la page 65, où il est fait mention des accusations d'ἀστρατείας, de λειποταξίου et de δειλίας que tout citoyen pouvait porter à Athènes contre ceux qui n'avaient pas satisfait aux lois militaires ou les avaient enfreintes, l'auteur n'entre pas dans plus de détails et n'indique pas au moins la peine qu'entrainait ce genre de délit, je veux dire l'atimie? Pourquoi, à la page 63, ne pas citer en note, à propos de la δοκιμασία des cavaliers athéniens, la coupe du Musée de Berlin où se trouve figurée une scène de ce genre, et qui a été décrite par Kœrte dans l'*Arch. Zeitung* (1880, p. 176 et suiv.)? Pourquoi, enfin, les notes de ce manuel, destiné avant tout aux travailleurs, ne sont-elles pas plus riches en indications de toute nature?

Ces quelques réserves et d'autres que nous pourrions faire n'enlèvent rien à la valeur de ce nouvel ouvrage de M. H. Droysen. Plusieurs chapitres de cette première partie nous paraissent traités de main de maître, aussi est-ce avec impatience que nous attendons la publication du second fascicule, dont l'importance n'échappera à personne. Une fois terminé, ce livre complétera la savante étude que M. A. Bauer a fait paraître récemment sur le même sujet dans le *Handbuch der klassischen Alterthumswissenschaft* d'Iwan Mueller et rendra de grands services à tous ceux qui s'occupent de l'art militaire chez les anciens Grecs.

Adrien Krebs.

Paul Hœfer. **Die Varusschlacht, ihr Verlauf und ihr Schauplatz.** Leipzig, Duncker et Humblot, 1888. In-8°, 332 pages et une carte.

Il n'y a pas de sujet qui séduise plus l'érudition allemande que l'histoire d'Arminius. Après les travaux récents de Knoke (*Die Kriegszüge*

des Germanicus in Deutschland), de Mommsen (*Die Œrtlichkeit der Varusschlacht*), de Zangemeister (*Westdeutsche Zeitschrift für Geschichte und Kunst,* Jahrg. VI, Heft 3-4), M. Paul Höfer, auteur d'une tragédie nationale, *Armin,* et de nombreux travaux sur cette même période des guerres germaniques, consacre un nouveau volume de 332 pages au héros Armin, « le premier homme de race germanique qui a compris l'unité de la race allemande en face de l'étranger » (Préf. I.).

Ce livre, qui fait la part égale à la critique des textes et aux recherches topographiques, est surtout la réfutation passionnée, mais très habile et généralement convaincante, de l'opinion de Mommsen, qui place le lieu de la défaite de Varus au nord d'Osnabrück. L'auteur revient à l'opinion traditionnelle et met le théâtre de la lutte au sud du *Teutoburger* ou *Lippischer Wald,* dans la région marécageuse où naissent l'Ems et la Lippe.

C'est ce qui ressort d'une étude préliminaire des textes historiques de Tacite (Ann., II, 7; I, 60; IV, 33), de Zonaras (X, 37), de Velleius Paterculus (II, 120), de Strabon (VII, 4). En 15, Germanicus a pénétré jusqu'aux sources des deux fleuves, tout près du *Teutoburgiensis saltus,* pour retrouver les restes des légions; le fort dont il est question dans cette campagne ne peut être que celui d'Aliso, placé, selon l'opinion générale, sur la haute Lippe; la bataille n'a pu se livrer loin du fort, car les Germains qui l'assiègent immédiatement ne peuvent être que les vainqueurs de Varus. Si l'action s'était passée vers Osnabrück, les fugitifs auraient eu plus tôt fait de gagner le Rhin par le nord qu'Aliso par le sud; enfin le désastre a eu lieu chez les Chérusques, tandis que l'hypothèse de Mommsen le placerait chez les Angrivariens. Au chapitre II, l'auteur détermine l'emplacement probable d'Aliso, d'après les données de Dion Cassius; le fort doit être à l'entrée du pays des Chérusques, près la source de la Lippe, à son confluent avec l'Élison, sur une chaussée fortifiée qui va jusqu'au Rhin. M. H. se décide, avec Hertzberg et Dahn, pour la presqu'île inaccessible où se trouve aujourd'hui Neuhaus, au confluent de la Lippe et de l'Alme; il retrouve le mot Élison dans le nom d'un affluent de l'Alme, l'Eller.

Cette première étude des textes donne donc des résultats absolument contraires à l'hypothèse de Mommsen. L'auteur la discute maintenant point par point et en montre la faiblesse. Mommsen se fonde uniquement sur les trouvailles de monnaies faites à Barenau, au nord d'Osnabrück. Elles comprennent un premier groupe : 77 pièces de la république, 60 de l'époque de César jusqu'à Actium, 44 d'Auguste jusqu'à 1 av. J.-C.; puis quelques pièces de cuivre d'Agrippa, d'Auguste, de Tibère, de Néron, de Vespasien, de Marc-Aurèle, et un second groupe : 32 pièces depuis Antonin jusqu'à Valentinien. Mommsen croit que le premier groupe, en monnaie courante de l'époque d'Auguste, ne peut provenir que du désastre de Varus et non des rapports commerciaux; mais il se contredit tout d'abord en attribuant le second groupe à cette seconde cause. Pourquoi ces dépôts ne proviendraient-ils pas, comme M. Knoke

a déjà essayé de le prouver, des nombreux combats livrés dans cette région par Germanicus et Cécina? ou bien des échanges qui ont dû se produire naturellement entre soldats romains et indigènes? Objection plus grave: comment se fait-il qu'à Barenau on n'ait pas trouvé d'autres débris? Suffit-il de dire que les armes, fers et autres objets du même genre ont dû être ramassés plus soigneusement par les barbares que l'or? Les monnaies de Barenau n'ont pas d'importance particulière; il y a eu à toutes les époques de nombreuses trouvailles de monnaies entre le Rhin et le Weser, surtout dans la vallée de l'Ems et vers Detmold. M. H. propose une explication ingénieuse des trouvailles de Barenau : ce serait une trace de la grande dévastation du pays des Angrivarii dans la campagne de Stertinius en 16 apr. J.-C.

M. H. n'est pas non plus d'accord avec Mommsen sur le caractère de la bataille. Comme Ranke, il établit deux groupes de textes, d'un côté Dion Cassius, de l'autre Florus, Velleius Paterculus, Tacite et Frontin. Dion Cassius dissimule les vrais motifs du soulèvement, la cupidité et la cruauté de Varus : il a seulement voulu convertir trop vite les barbares à la civilisation romaine. En soutenant que la conspiration était préparée de longue date, qu'Arminius avait attiré Varus à l'intérieur de la Germanie, Dion Cassius oublie qu'on établissait toujours les camps d'été à l'intérieur du pays. Préoccupé de diminuer la faute de Varus et la honte du désastre, il ne dit mot des révélations de Ségeste, de la négligence de Varus. Il change le caractère du combat; au lieu d'une surprise du camp, c'est une attaque des légions en marche, dans un défilé marécageux et boisé. Il ne fait mention ni de la fuite de la cavalerie ni de la capitulation du second camp; il affirme que tous les officiers se sont tués, quoique Sénèque dise le contraire (Ep., 47). Il reproduit donc, sans doute d'après les *Acta senatus,* un récit officiel qui a travesti l'affaire pour en atténuer l'effet moral, pour en dissimuler les côtés honteux, et surtout cette invasion, en plein jour, d'un camp romain.

On doit préférer à Dion Cassius les sources du second groupe. Elles sont d'accord sur les motifs de la révolte, sur la marche de la conspiration, sur les révélations de Ségeste. Florus, seul, raconte l'invasion du camp, mais elle est sous-entendue dans le récit de Velleius Paterculus; Tacite y croit aussi, car, d'après lui, Ségeste a accusé Arminius devant Varus la veille même du désastre; Varus est donc resté dans son camp jusqu'à la fin et n'a pas été surpris en marche; d'autre part, Marbod reprochera à Arminius de n'avoir détruit que des légions *vacuæ,* c'est-à-dire, au repos (d'après le sens analogue du mot *vacantes* dans Végèce, III, 10). Mommsen croit invraisemblable cette surprise d'un camp romain; mais Varus se fiait aux traités, passait son temps à juger des procès, a même été surpris sur son tribunal. Il y a d'ailleurs dans l'histoire romaine plusieurs cas de surprises analogues et, entre autres, la terreur panique qui s'empara du camp de Cecina six ans après la défaite de Varus. Il n'y a qu'un point difficile à éclaircir. Comment des forces considérables ont-elles pu se réunir dans le voisinage du camp sans

exciter de soupçons? Peut-être Arminius avait-il obtenu l'autorisation de réunir les Chérusques pour une assemblée. En tous cas, la difficulté est la même dans l'hypothèse d'une attaque des légions en marche. Cette discussion nous paraît très bien menée. Le texte de Dion Cassius a des réticences qui le rendent suspect. Mommsen regarde le récit de Florus comme une fiction dramatique; cependant il s'accorde bien mieux que celui de Dion Cassius avec les indications de Velleius Paterculus et de Tacite.

M. H. cherche ensuite à déterminer exactement le lieu de la bataille, l'emplacement du camp d'été; aux arguments déjà donnés dans la première partie, il ajoute de nouveaux indices; en 16, Germanicus peut simultanément assiéger Aliso et rétablir le tumulus consacré aux légions de Varus; la racine *teut*, du mot *Teutoburgiensis*, se retrouve en plusieurs endroits du Lippischer Wald; il y a eu dans toute cette région depuis le XVIe siècle de nombreuses trouvailles de monnaies, d'armes, consignées dans de nombreux ouvrages; le camp d'été a donc dû se trouver au pied de la forêt de Lippe, à moitié chemin entre Aliso (Neuhaus) et la Werra, près de la passe des Dören, vers Heerse.

Signalons un dernier argument emprunté à la légende scandinave; l'abbé islandais Nicolas, du XIIe siècle, dit avoir visité, en allant à Mayence, le lieu de la victoire de Sigurd, la Guitahaide dans la Knetterhaide (lande de Knetter), vers Heerse, entre Hörentrup (Horus) et Schötmar, dont l'église a saint Kilian pour patron. Il en conclut, après Grimm, qu'à côté de la conception mythologique il y a dans la légende le souvenir de la victoire d'Arminius et d'autres souvenirs du Ier siècle, antérieurs aux héros des grandes invasions.

M. H. a fait naturellement l'apologie d'Arminius; les Romains ont violé les premiers les traités conclus avec les Chérusques; les excès de Varus ont légitimé le parjure d'Arminius; d'autre part, les cruautés exercées sur les prisonniers romains n'ont été que des représailles conformes aux lois de la guerre. Florus n'avait pas le droit de s'en plaindre. Il est vrai que dans les temps modernes « une nation frivole, après avoir trouvé chose naturelle, tant qu'elle a été victorieuse, les invasions, les exactions et les brutalités de toutes sortes dans les pays étrangers, a jeté les hauts cris quand elle a dû, vaincue, supporter quelques petites misères » (p. 217). On reconnaît aisément ici une délicate allusion à la France.

Le livre de M. H. n'en est pas moins un excellent plaidoyer en faveur de l'opinion traditionnelle contre la nouvelle hypothèse de Mommsen. Sans accepter toutes les opinions, toutes les identifications que propose l'auteur, on doit reconnaître qu'il a pour lui les textes classiques et des trouvailles archéologiques qui paraissent aussi importantes que celles de Barenau.

Charles LÉCRIVAIN.

Geschichte der deutschen Kœnigswahlen vom zehnten bis dreizehnten Jahrhundert, von Wilhelm MAURENBRECHER. Leipzig, Duncker et Humblot, 1889. XII-244 pages, in-8°. Prix : 5 m. 40.

Dans quelle mesure la royauté allemande du moyen âge fut-elle élective, dans quelle mesure fut-elle héréditaire? M. W. Maurenbrecher, après avoir fait étudier cette question pendant plusieurs années aux élèves de ses conférences d'histoire de Dorpat, de Kœnigsberg, de Bonn et de Leipzig, a eu l'excellente idée de publier le résumé de ces longues et consciencieuses études. Son livre est un modèle de clarté et de précision, et, tout en lui conservant un caractère rigoureusement scientifique, il a su présenter les faits avec une élégance et une sobriété à laquelle les savants allemands ne nous ont pas toujours habitués.

La question offre un grand intérêt. Elle est comme le pivot de l'histoire constitutionnelle de l'Allemagne au moyen âge. Les deux idées de transmission héréditaire et de droit électif agissent et réagissent l'une sur l'autre, déterminant dans une large mesure le degré de puissance ou de faiblesse, d'abaissement ou de progrès du pouvoir royal. En théorie, la couronne allemande apparaît comme élective, mais d'autre part l'idée d'une transmission héréditaire du pouvoir a de tout temps pénétré profondément les esprits. Elle se rattache d'ailleurs à la conception d'une mission providentielle dévolue à l'empereur-roi, chargé de maintenir l'unité de l'empire contre toutes les tentatives de dislocation. Après trois siècles de luttes et de tiraillements, c'est le droit héréditaire qui paraît devoir triompher. Mais les tendances particularistes trouvent un appui décisif dans la papauté. A partir de Grégoire VII, l'union étroite de l'Église et de la royauté allemande disparaît. Attaquée à la fois par les princes qui aspirent à la souveraineté et par les papes qui redoutent le césarisme, la royauté héréditaire succombe. Le principe électif l'emporte, et ce sera finalement dans le collège électoral des princes que se placera le centre de gravité de la constitution allemande.

Le but essentiel du livre de M. M. est de rechercher, règne par règne, comment les rois allemands se sont succédé sur le trône, et en vertu de quel principe chacun d'eux est arrivé au pouvoir. Beaucoup de livres et de dissertations ont été déjà publiés sur cette question, et, quand un problème a été étudié par des hommes comme Ranke, Waitz, Nitzsch ou Giesebrecht, on peut croire qu'ils ont jeté sur sa solution quelque lumière. M. M. a utilisé largement les travaux de ses devanciers qu'il cite loyalement; mais il a voulu revoir lui-même tous les textes et son livre n'est pas une œuvre de seconde main.

Reprenant la question depuis ses origines, il nous montre que, déjà chez les vieux Germains, les assemblées populaires jouaient un rôle plus ou moins considérable suivant que la royauté était plus ou moins puissante. Puis nous voyons le principe héréditaire s'accentuer chez les Mérovingiens et surtout chez les Carolingiens. Les partages néfastes du IXe siècle font réapparaître la vieille tradition des petites royautés natio-

nales, et Otton le Grand lui-même ne peut faire triompher le principe héréditaire. Il serait difficile d'étudier avec plus de pénétration et d'exposer avec plus de clarté la manière dont les différentes dynasties se sont substituées les unes aux autres, et M. M. n'a pas négligé la comparaison qui s'imposait avec notre monarchie capétienne qui parvint avec une si grande facilité relative à assurer la transmission héréditaire de la couronne et à faire l'unité du pays. Il était naturel que l'auteur insistât sur l'hostilité de la papauté, mais il eût fallu rendre hommage avec plus d'impartialité aux intentions généreuses des grands papes du moyen âge. Il faut blâmer le développement dans l'Église des ambitions temporelles, mais il faut reconnaître aussi que les empereurs ont plus d'une fois tenté de transformer les souverains pontifes en chapelains de la couronne et en serviteurs de l'empire. Ce sont les visées ambitieuses de Frédéric II, et non point celles d'Honorius III et de Grégoire IX, qui ont fait sortir la couronne de la maison de Souabe. Il est faux de prétendre (p. 218) que Frédéric II dépendait du bon vouloir des princes et il me paraît impossible de croire que l'union de la Sicile avec l'Allemagne était dans l'esprit de ce rusé monarque « quelque chose de transitoire, motivé par les nécessités du moment. » On sent ici un peu trop l'écrivain désireux de faire du patriotisme dans l'histoire.

M. M. est d'ailleurs trop bref sur certaines questions, et plusieurs textes difficiles ne sont pas suffisamment expliqués. Mais il ne paraît pas avoir eu la prétention d'épuiser le sujet; il a surtout voulu présenter un travail d'ensemble, clair et en même temps substantiel : il y a réussi. Et ce livre allemand est vraiment un livre : ce ne sont pas seulement des matériaux qu'on jette à la tête du lecteur en le priant de se débrouiller à son aise, et sans se préoccuper de savoir si les idées essentielles ne disparaîtront pas sous le chaos luxuriant des textes et des faits. Peu d'ouvrages sont plus propres à faire comprendre le caractère de ce personnage singulier, l'empereur-roi, qui ne fut ni un monarque universel, ni même le monarque d'une nation particulière; et à montrer que la grande cause de faiblesse de l'Allemagne au moyen âge ce fut l'absence de continuité dans l'action monarchique. M. M. a conduit son travail jusqu'à l'avènement de Rodolphe de Habsbourg, après nous avoir montré pendant le grand interrègne les princes allemands attentifs à choisir des empereurs, faibles, éloignés, pauvres, peu gênants, et recherchant avant tout des candidats qui fussent disposés à payer cet honneur. Le livre s'arrête au moment où se développe cette Allemagne féodale, ecclésiastique et municipale, avec la diversité de formes politiques qui a constitué si longtemps son caractère distinctif. L'Allemagne devient une fédération, mais une fédération anarchique, car il n'y a même plus de vie collective, la souveraineté politique se morcelle à l'infini, et la royauté, péniblement restaurée à la fin du XIIIe siècle, sera longtemps impuissante à opérer cette évolution nationale qui semble s'achever aujourd'hui.

Georges BLONDEL.

Geschichte der deutschen Kœnigswahlen vom zehnten bis dreizehnten Jahrhundert, von Wilhelm MAURENBRECHER. **Leipzig**, Duncker et Humblot, 1889. XII-244 pages, in-8°. Prix : 5 m. 40.

Dans quelle mesure la royauté allemande du moyen âge fut-elle élective, dans quelle mesure fut-elle héréditaire? M. W. Maurenbrecher, après avoir fait étudier cette question pendant plusieurs années aux élèves de ses conférences d'histoire de Dorpat, de Kœnigsberg, de Bonn et de Leipzig, a eu l'excellente idée de publier le résumé de ces longues et consciencieuses études. Son livre est un modèle de clarté et de précision, et, tout en lui conservant un caractère rigoureusement scientifique, il a su présenter les faits avec une élégance et une sobriété à laquelle les savants allemands ne nous ont pas toujours habitués.

La question offre un grand intérêt. Elle est comme le pivot de l'histoire constitutionnelle de l'Allemagne au moyen âge. Les deux idées de transmission héréditaire et de droit électif agissent et réagissent l'une sur l'autre, déterminant dans une large mesure le degré de puissance ou de faiblesse, d'abaissement ou de progrès du pouvoir royal. En théorie, la couronne allemande apparaît comme élective, mais d'autre part l'idée d'une transmission héréditaire du pouvoir a de tout temps pénétré profondément les esprits. Elle se rattache d'ailleurs à la conception d'une mission providentielle dévolue à l'empereur-roi, chargé de maintenir l'unité de l'empire contre toutes les tentatives de dislocation. Après trois siècles de luttes et de tiraillements, c'est le droit héréditaire qui paraît devoir triompher. Mais les tendances particularistes trouvent un appui décisif dans la papauté. A partir de Grégoire VII, l'union étroite de l'Église et de la royauté allemande disparaît. Attaquée à la fois par les princes qui aspirent à la souveraineté et par les papes qui redoutent le césarisme, la royauté héréditaire succombe. Le principe électif l'emporte, et ce sera finalement dans le collège électoral des princes que se placera le centre de gravité de la constitution allemande.

Le but essentiel du livre de M. M. est de rechercher, règne par règne, comment les rois allemands se sont succédé sur le trône, et en vertu de quel principe chacun d'eux est arrivé au pouvoir. Beaucoup de livres et de dissertations ont été déjà publiés sur cette question, et, quand un problème a été étudié par des hommes comme Ranke, Waitz, Nitzsch ou Giesebrecht, on peut croire qu'ils ont jeté sur sa solution quelque lumière. M. M. a utilisé largement les travaux de ses devanciers qu'il cite loyalement; mais il a voulu revoir lui-même tous les textes et son livre n'est pas une œuvre de seconde main.

Reprenant la question depuis ses origines, il nous montre que, déjà chez les vieux Germains, les assemblées populaires jouaient un rôle plus ou moins considérable suivant que la royauté était plus ou moins puissante. Puis nous voyons le principe héréditaire s'accentuer chez les Mérovingiens et surtout chez les Carolingiens. Les partages néfastes du IXe siècle font réapparaître la vieille tradition des petites royautés natio-

nales, et Otton le Grand lui-même ne peut faire triompher le principe héréditaire. Il serait difficile d'étudier avec plus de pénétration et d'exposer avec plus de clarté la manière dont les différentes dynasties se sont substituées les unes aux autres, et M. M. n'a pas négligé la comparaison qui s'imposait avec notre monarchie capétienne qui parvint avec une si grande facilité relative à assurer la transmission héréditaire de la couronne et à faire l'unité du pays. Il était naturel que l'auteur insistât sur l'hostilité de la papauté, mais il eût fallu rendre hommage avec plus d'impartialité aux intentions généreuses des grands papes du moyen âge. Il faut blâmer le développement dans l'Église des ambitions temporelles, mais il faut reconnaître aussi que les empereurs ont plus d'une fois tenté de transformer les souverains pontifes en chapelains de la couronne et en serviteurs de l'empire. Ce sont les visées ambitieuses de Frédéric II, et non point celles d'Honorius III et de Grégoire IX, qui ont fait sortir la couronne de la maison de Souabe. Il est faux de prétendre (p. 218) que Frédéric II dépendait du bon vouloir des princes et il me paraît impossible de croire que l'union de la Sicile avec l'Allemagne était dans l'esprit de ce rusé monarque « quelque chose de transitoire, motivé par les nécessités du moment. » On sent ici un peu trop l'écrivain désireux de faire du patriotisme dans l'histoire.

M. M. est d'ailleurs trop bref sur certaines questions, et plusieurs textes difficiles ne sont pas suffisamment expliqués. Mais il ne paraît pas avoir eu la prétention d'épuiser le sujet; il a surtout voulu présenter un travail d'ensemble, clair et en même temps substantiel : il y a réussi. Et ce livre allemand est vraiment un livre : ce ne sont pas seulement des matériaux qu'on jette à la tête du lecteur en le priant de se débrouiller à son aise, et sans se préoccuper de savoir si les idées essentielles ne disparaîtront pas sous le chaos luxuriant des textes et des faits. Peu d'ouvrages sont plus propres à faire comprendre le caractère de ce personnage singulier, l'empereur-roi, qui ne fut ni un monarque universel, ni même le monarque d'une nation particulière; et à montrer que la grande cause de faiblesse de l'Allemagne au moyen âge ce fut l'absence de continuité dans l'action monarchique. M. M. a conduit son travail jusqu'à l'avènement de Rodolphe de Habsbourg, après nous avoir montré pendant le grand interrègne les princes allemands attentifs à choisir des empereurs, faibles, éloignés, pauvres, peu gênants, et recherchant avant tout des candidats qui fussent disposés à payer cet honneur. Le livre s'arrête au moment où se développe cette Allemagne féodale, ecclésiastique et municipale, avec la diversité de formes politiques qui a constitué si longtemps son caractère distinctif. L'Allemagne devient une fédération, mais une fédération anarchique, car il n'y a même plus de vie collective, la souveraineté politique se morcelle à l'infini, et la royauté, péniblement restaurée à la fin du XIIIe siècle, sera longtemps impuissante à opérer cette évolution nationale qui semble s'achever aujourd'hui.

Georges BLONDEL.

Cenni storici su le fonti del diritto greco-romano e le Assise e Leggi dei re di Sicilia, par Vito La Mantia. Turin, Lœscher; Naples, Bocca; Palerme, Pedone-Lauriel, 1887. 1 vol. in-8°, 136 pages. Prix : 3 l.

Le livre de M. La Mantia se compose de trois parties de valeur et d'importance assez inégales. La première, et c'est à mon gré la plus utile, fait connaître de façon fort complète les sources, assez nombreuses et peu connues des profanes, où est renfermée l'histoire du droit byzantin. Certes, à qui a pratiqué les remarquables travaux de Zachariae de Lingenthal, cette partie du livre apprendra peu de choses; et le nom du savant jurisconsulte se trouve assez souvent au bas de ces pages pour que M. La Mantia ne puisse point s'étonner de cette observation. Mais pour qui recherche un manuel commode, un répertoire exact et complet des éditions diverses de l'Ecloga, du Prochiron, de l'Epanagoge, des Basiliques, une histoire exacte et sommaire de l'origine et des transformations successives de ces monuments juridiques, le livre de M. La Mantia fournira le nécessaire. Je regrette seulement que, parmi tant d'indications bibliographiques dont la précision seule fait le mérite, quelques-unes laissent à désirer par le vague de l'expression. Il n'est point fort aisé de retrouver la novelle de Constantin Monomaque qui institue une école de droit à Constantinople, lorsqu'on nous dit simplement qu'elle a été publiée par Lagarde à Göttingue, en 1883, et ensuite par Ferrini à Bologne, en 1884.

La seconde partie du volume est destinée à montrer l'influence que le droit byzantin a pu exercer sur la législation de l'Italie méridionale et de la Sicile. A cet effet, M. La Mantia résume en quelques pages rapides la longue et difficile histoire de la domination grecque en Italie : c'est dire que dans cet exposé sommaire ne figurent que des faits très connus. Malheureusement, quelques-uns de ces faits sont rapportés assez peu exactement[1] : mais, sans insister sur ces points accessoires, il faut en venir sans tarder à la théorie capitale du livre. Aussi bien la troisième partie du volume, consacrée à d'assez laborieuses discussions de détail, et, en particulier, à une étude sur deux manuscrits du Vatican et du Mont-Cassin contenant des lois de l'époque du roi Roger, aboutit en dernière analyse à la même conclusion.

Depuis quelques années, la vieille question de l'influence exercée par

1. P. 46. La Pragmatique Sanction de 554 n'est qu'un édit complémentaire qui n'aurait point suffi à réorganiser l'Italie. — P. 52. Je ne sais où se trouve la preuve que les réformes des empereurs iconoclastes aient été « abhorrées » en Sicile : à l'inverse de l'Exarchat, la province est demeurée fidèle à Léon l'Isaurien. — P. 57. Il est étrange de nier la persistance des institutions musulmanes sous les rois normands de Sicile. Le voyage d'Ebn-Djobaïr en fournit, au contraire, de nombreux exemples. — P. 59, note 1. Les institutions féodales ne sont nullement en désaccord avec les institutions byzantines du XIe siècle.

Byzance sur l'Occident fournit aux érudits de l'Italie un ample champ de bataille. Avec un zèle louable dans les recherches et une ardeur de polémique quelque peu excessive dans l'expression, on prend parti pour ou contre les Byzantins dans ce difficile problème : et, tandis que pour les uns la longue domination grecque en Italie a laissé des traces durables dans l'Italie méridionale et en Sicile, les autres n'ont pas d'épithètes assez injurieuses pour cette civilisation orientale au contact de laquelle on croirait ternir le pur génie national. Tandis que pour Salazaro l'art byzantin est vraiment un ennemi personnel, M. La Mantia répudie, avec une vivacité sans égale, toute influence du droit byzantin sur la législation normande. Je suis loin de nier, du reste, ce qu'il y a de partiellement justifié dans cette réaction, et je conviens volontiers que les articles des Assises des rois de Sicile semblent plus inspirés du droit de Justinien que des dispositions de l'Ecloga ou des Basiliques : mais, quoi que l'on fasse, on ne saurait nier la profonde hellénisation de l'Italie méridionale, ni oublier les concessions nombreuses faites par les rois normands à leurs sujets grecs et les emprunts considérables qu'ils demandèrent à l'Orient. Il est donc un peu puéril d'accumuler les grands mots et les épithètes passionnées (p. 58, note 1) et de considérer comme irrévérencieuse pour la Sicile et sa gloire l'épithète de « sultan baptisé » appliquée à Roger II (p. 83). Il faut bien que les Siciliens prennent leur parti de l'histoire ; les princes de la dynastie normande, si bons catholiques qu'ils pussent être, s'entouraient volontiers de Grecs et d'Arabes, ils vivaient volontiers à la musulmane dans leurs châteaux de plaisance de la Zisa ou de la Couba, et le harem, s'il faut en croire les mauvaises langues, n'était pas fort loin du palais. Je sais bien qu'en finissant, M. La Mantia apporte à l'absolutisme de sa thèse ces tempéraments nécessaires : il reconnaît que la langue, que le rite grecs ont longtemps subsisté en Sicile, qu'à titre exceptionnel la législation même a pu subir quelque influence byzantine (p. 107, 110). Il suffit, pour se rapprocher de la vérité, de faire la part très large à l'exception.

Malheureusement, et il me faut bien, quoique à regret, insister sur ce point délicat, M. La Mantia apporte en tout son livre une passion de polémique qui n'admet guère, ce semble, la conciliation. Ses notes sont pleines d'allusions acrimonieuses aux ouvrages qui n'ont point, au gré de l'auteur, pris un soin suffisant de rendre à César ce qui est à César; et, pourtant, il faut l'avouer, quel que puisse être le mérite des autres ouvrages de M. La Mantia, quelques-unes de ses découvertes ne sont point marquées d'une originalité bien profonde; M. La Mantia nous apprend quelque part qu'il a réussi à prouver comment, depuis le temps de Justinien, la Sicile est, pendant trois siècles de suite, demeurée soumise à Byzance (p. 51) : c'est là une vérité bien connue et depuis longtemps; et j'imagine qu'on la peut énoncer sans citer M. La Mantia. J'ai peu de goût, du reste, pour ces critiques passionnées qui remplissent l'appendice du livre, et où, sous

couleur d'aimer la vérité et la science, on dépasse un peu les limites de la courtoisie littéraire. Quelle que puisse être la légitimité de ces revendications, elles auraient gagné à être exprimées avec plus de modération et, surtout, à n'être pas exprimées du tout; en tout cas, puisqu'il plaît à M. La Mantia de nous initier à ces mesquines querelles, il eût bien fait de se pénétrer mieux de l'avertissement discrètement exprimé par l'un de ses correspondants, le comte Sclopis : « Vous devez comprendre que le mérite des recherches mises par vous à la disposition de tous ne saurait être diminué parce que quelques-uns s'en servent d'une manière que vous n'approuvez pas. »

Ch. Diehl.

Giuseppe Rondoni. **Tradizioni popolari e leggende di un comune medioevale e del suo contado (Siena e l'antico contado senese).** Firenze, uffizio della *Rassegna nazionale,* 1886. 1 vol. in-8° de 204 pages.

Ce livre part d'une idée juste et généralement admise aujourd'hui, que l'étude des légendes d'un temps est utile, nécessaire même à la connaissance de ce temps. Rien n'est plus vrai, si l'on s'entend sur ce qu'on veut dire par là; mais il faut s'entendre. Selon M. Rondoni, c'est ainsi qu'on pénètre dans « la vie intime. » S'il s'agit de la vie même personnelle, domestique, privée, j'avoue ne point voir l'image de cette vie dans le livre que j'ai sous les yeux. Mais s'il s'agit uniquement de l'esprit d'un peuple, du tour de cet esprit, je m'empresse de confesser qu'il y a beaucoup à apprendre et à prendre dans cette curieuse étude d'un érudit, homme de talent.

Le sujet, c'est Sienne, « la Pompeï du moyen âge. » Le volume se compose de trois chapitres, autant d'études qui ont paru séparément dans un recueil. Le premier expose les légendes sur les origines de Sienne; le second, les légendes religieuses; le troisième, les légendes du moyen âge. Je ne suis pas bien sûr que cette distinction soit fondée, et je me figure que les légendes sur les origines sont en général aussi bien du moyen âge, par l'invention, que celles dont il est question au chap. III. Mais passons. Ces légendes sur les origines n'ont rien de bien original. Sienne a été fondée, suivant les uns, par les Gaulois. Nous autres, Français, n'avons-nous pas fait remonter notre première dynastie à Francus, fils d'Hector? Suivant les autres, par Rémus fugitif. Ce même Rémus n'a-t-il pas fondé Reims? M. Rondoni le reconnaît lui-même : « La manie des origines romaines et troyennes fut commune au moyen âge. » Le plus joli, c'est que ces deux légendes siennoises finissent par se fondre l'une dans l'autre. Mais n'est-ce pas pousser un peu loin les choses que de discuter sérieusement pour savoir lequel de ceux qui ont fait cette macédoine, cette *olla podrida,* l'emporte par l'usage des sources? Il est vrai que le génie italien fabriquait les documents et qu'il fallait,

par conséquent, tôt ou tard, en venir à se demander ce que pouvaient bien valoir ces documents.

Je crains, en vérité, qu'avec ce grand attirail de citations et d'arguments, on n'en vienne à donner un air très abstrus aux choses les plus simples. En somme, les populations primitives donnent une genèse et une explication fabuleuses du moindre fait qui les frappe; voilà le fond de l'affaire. Ne le voyant pas, on l'invente. Remarquez, s'il vous plaît, que, pour tout ce que nous ne savons pas, nous faisons encore de même aujourd'hui. C'est l'histoire des religions et de la métaphysique. Seulement, ici, le goût s'en mêle, je veux dire la mode : ce ne sont pas les événements seuls, M. Rondoni le remarque justement, ce sont aussi les rues, les tours, les églises, les palais, les métiers qui ont une histoire fantastique.

Mais il y faudrait regarder de près avant de voir dans les légendes la marque du caractère. Notre auteur dit encore que leurs ressemblances entre elles sont frappantes à travers toute l'Europe. A plus forte raison pourrait-il dire en Toscane. Une légende raconte que les Siennois faisaient ferrer d'argent leurs chevaux et qu'ils semaient sur les routes les fers précieux. Ce sont les « caractères poétiques, » comme dirait Vico, de la profusion siennoise. Poétiques, je le veux bien; mais symptomatiques, non, car on en a dit tout autant des marquis de Toscane. J'ai donc quelque peine à admettre que « Sienne conserva dans la légende tous les aspects de sa plus ancienne histoire. » Eh bien! et les fers? et Rémus? Il y a un fait célèbre dans l'histoire de Sienne, cette bataille de Montaperti, « le Marathon siennois, » dit M. Rondoni. Mais, si le fond des récits est vrai, comment se fait-il que l'historien critique n'en peut rien ou presque rien conserver? M. Rondoni lui-même va, dans le scepticisme sur les détails, plus loin que je n'irais pour ma part : il relègue au rang des fables les circonstances caractéristiques de la défaite, l'âne qui traine l'étendard ennemi attaché à sa queue, les boucs dont le sang rougit la fontaine et dont le prix augmente au marché. Pourquoi ces détails ne seraient-ils pas vrais, étant conformes à tant d'autres du même genre dont l'authenticité n'est pas contestée?

Ce n'est ni le second chapitre sur les légendes religieuses fabriquées dans les temps barbares, que M. G. Pecci qualifie de « romans religieux, » et auxquelles les Bollandistes eux-mêmes refusent d'ajouter foi, ni le troisième avec ses légendes anciennes remaniées de mille manières, et n'étant plus que des « nouvelles, » qui ajouteront beaucoup à nos connaissances précises. Le plus curieux de ces produits de l'imagination siennoise au moyen âge est la légende de Constantin. Pas plus celle-ci que les autres ne permet de tenir pour bien établie une des assertions les plus intéressantes de notre auteur, à savoir que les Siennois paraissent, dans leurs légendes, plus riches, plus portés aux détails, plus vivants et plus gais que les autres peuples. Je n'y trouve pas souvent le mot pour rire et je me défie de ces assertions générales. Lanzi a écrit, je le sais bien, que l'art des Siennois est l'art joyeux d'un peuple

joyeux; Crowe et Cavalcaselle, dans leur excellent ouvrage, n'y contredisent point; mais je ne puis voir la gaîté dans les plus admirables peintures de l'école siennoise, et l'aspect même de Sienne est plutôt sombre et sévère que réjoui. Comment en serait-il autrement avec ses rues étroites, ses hautes maisons, ses menaçants palais, ses tours plus menaçantes encore, sa place en amphithéâtre dont on oublie les gradins naturels pour ne voir que la profonde cuvette? Si les légendes, comme c'est incontestable, ont servi de matière à l'art, comment oublier que nombre de légendes lugubres, sinistres, sont venues d'Allemagne et de France, qui ont défrayé le pinceau tout autant que le font les récits d'origine italienne? Je ne saurais donc admettre que des chefs-d'œuvre de l'art que nous avons sous les yeux et des légendes que M. Rondoni, pour notre plus grand profit, a exhumées, étudiées, analysées, jugées, on puisse conclure à la gaîté, à la jovialité du peuple siennois. Toutes comparaisons faites, il me semble manifeste que nos auteurs français du moyen âge et nos populations aussi sont bien autrement en fond de gaîté que les Italiens. Quand les Italiens d'alors veulent être gais, ils tournent à la farce, à la facétie lourde et grossière, comme Buffalmacco. Michelet eût rapproché leur vin de Montepulciano, lourdement capiteux, de nos vins de Champagne, si émoustillants et si légers. Les Étrusques étaient sombres, les Italiens d'aujourd'hui, et en particulier les Toscans, sont graves, rient peu : je doute qu'il en ait été beaucoup autrement dans les siècles écoulés.

Ce qui est vrai, pourtant, et ce qui est la morale de ce curieux volume, c'est, comme l'a encore et très judicieusement remarqué M. Rondoni, qu'au fond de ces récits variés on trouve toujours le même homme, qui se fait centre de l'univers, qui se voit lui-même dans les bêtes et dans la nature, tout en ayant partout des aspirations que la réalité ne satisfait pas. Pourquoi donc s'arrêter en si beau chemin? Pourquoi ne pas ajouter que c'est lui-même aussi que l'homme voit dans la divinité qu'il a faite à son image, par une aberration de plus de son invincible et inévitable anthropomorphisme?

Dans cette savante étude, on suit M. Rondoni avec beaucoup d'intérêt. On se dit seulement qu'il a dépensé bien du talent et de l'érudition pour un maigre résultat. Si les légendes sont partout plus ou moins les mêmes, si elles s'empruntent les unes aux autres, si elles se pénètrent les unes les autres, que m'importe qu'elles viennent de Sienne ou d'Arezzo, de Paris ou de Pontoise? La sauce ici vaut mieux que le poisson, et elle le fait passer. Le trouvât-on de saveur médiocre ou sans saveur, se décidât-on à le laisser sur le bord de son assiette, reste la sauce, qui est excellente : il y a des amateurs qui s'en pourlèchent les doigts.

P.

E. Boguslawski. **Historyja Slowan.** (Histoire des Slaves.) Tome Ier. Cracovie, Korneckego, 1888. v, 532 p. in-8°.

Ce volume est le premier d'une histoire générale des Slaves que prépare M. Boguslawski. L'entreprise est intéressante à coup sûr et mérite d'être encouragée. Peut-être est-il regrettable que l'auteur l'ait commencée par la partie dont le besoin se faisait le moins sentir; ce qu'il étudie dans le volume actuel, c'est l'histoire des Slaves à l'époque préhistorique. Cinq cent cinquante pages sur un sujet aussi obscur, c'est peut-être beaucoup; bien des lecteurs trouveront que l'on pouvait se contenter des hypothèses de Schafarik ou des notices réunies par M. Krek dans son *Einleitung in die slavische Literaturgeschichte* (Graz, 1887, deuxième édition). Mais M. Boguslawski considère probablement cette introduction comme la partie la plus originale de son œuvre, celle où il a fait le plus de découvertes. La théorie de l'auteur est fort hardie, pour ne pas dire téméraire; il considère les Slaves comme les habitants primitifs de l'Europe; les Germains ne seraient venus qu'après eux pour les asservir et leur faire perdre leur nationalité. Dans une série de chapitres, d'ailleurs fort bien documentés, M. Boguslawski étudie tour à tour les origines aryennes de la race slave, la Scythie, la Sarmatie, la Mœsie, l'Illyrie, la Pannonie, la Germanie. D'après lui, tous les noms géographiques terminés en *ava* indiqueraient une origine slave. Ainsi, Padava, Padua, pour ne citer qu'un exemple, aurait été une colonie slave, de même que la Neretva (ou Narenta) aurait été de tout temps un fleuve slave. Une branche considérable de la famille atto-slave ou lettovende se serait appelée Dava, et son nom sous la forme Davus aurait servi à désigner les esclaves de la comédie antique. Il est regrettable que l'auteur n'ait pas pu joindre à cette partie de son livre une carte sommaire qui aurait rendu la lecture du chapitre plus aisée. On voit d'ici combien de doutes et d'objections soulève cette thèse, qui rencontrera plus d'un incrédule. En ce qui nous concerne, nous sommes loin de donner notre adhésion à l'hypothèse de M. Boguslawski. En revanche, nous souscrivons volontiers à des propositions du genre de celle-ci : les historiens modernes ont cherché les Slaves dans l'antiquité sous leur nom actuel, mais ils n'ont pu les trouver sous ce nom, attendu qu'il est évidemment d'origine étrangère et qu'il n'est apparu qu'au commencement du moyen âge. Ce volume suppose des recherches énormes; il est écrit d'un style grave et mesuré et l'auteur ne prend nulle part les allures d'un illuminé. Je doute cependant qu'il arrive à entrainer de nombreuses adhésions. Nous n'avons point à entrer ici dans des critiques de détail, qui sont plutôt du ressort de la linguistique que de l'histoire. Qu'on nous en permette deux seulement au hasard. L'ambre (p. 127) s'appelle en lithuanien *jentaras*, gintaras. M. Boguslawski veut que ce mot ait donné le grec *elektron!* Mais electron désignait primitivement en grec un alliage d'or et d'argent et n'a pris le sens d'ambre que par extension. Il faut avouer d'ailleurs que de gintaras à elektron il y a ter-

riblement loin. On considère généralement le mot panslave *myto*, douane, comme un mot germanique (ancien haut allemand *muta*, maut). M. Boguslawski veut le rattacher à une racine slave, et il découvre un verbe tchèque *mytiti*, qui veut dire couper des arbres, frayer un passage (d'où l'idée d'un droit de péage). Il est bien étonnant que le verbe *mytiti* n'eût point passé dans les autres langues slaves avec le mot *myto*. Nous pourrions multiplier à l'infini ces objections; mais les lecteurs de la *Revue historique* y prendraient peu d'intérêt. Au fond ce n'est pas à eux que s'adressent des publications de ce genre. Disons, en terminant, que nous sommes plus d'accord avec l'auteur en ce qui concerne les conclusions politiques qu'il a cru devoir tirer de son livre et les réformes qu'il a cru devoir introduire dans l'orthographe polonaise. M. Boguslawski a entrepris de simplifier cette orthographe et il a raison; il a raison aussi quand il recommande aux Slaves de s'unir pour résister au flot toujours montant du monde germanique.

L. Leger.

Die Nordische Frage, in den Jahren 1746-51, par J.-R. Danielson. Helsingfors, Frenckell, 1888. 1 vol. in-8° (455 et 215 pages).

Le livre de M. D. est très volumineux, avec ses 455 pages de texte et ses 215 pages de documents, mais il le paraît encore davantage quand on considère qu'il est consacré à l'histoire de quatre ou cinq années, et non des plus importantes, du XVIIIe siècle. M. D. a voulu, avant tout, faire une œuvre originale, et il y a réussi : son travail ne fait double emploi ni avec ceux de Malmström, sur la Suède de 1718 à 1772, ni avec ceux de Beer, Droysen et Koser sur l'attitude prise par les cours de Vienne et de Berlin dans la « question du Nord; » grâce à des recherches approfondies dans diverses archives d'Europe, M. D. nous a donné une vue très neuve des intrigues russes et anglaises à Stockholm. Cependant, on s'étonne qu'il ait choisi les années 1746-1751, qui ont leur intérêt, mais qui n'ont pas exercé une influence décisive sur les destinées de la Suède; sans doute, l'histoire de ces années nous permet de voir de près les luttes des partis en Suède, pendant l'époque d'anarchie que les nobles suédois ont appelée « *le temps de la liberté,* » entre la mort de Charles XII et la restauration monarchique de Gustave III; sans doute, elle nous montre la Suède impuissante au dehors, parce qu'au dedans elle est en proie aux factions, soldées et entretenues par l'argent étranger. Mais la période de 1746 à 1751 n'est guère qu'une période de transition entre des époques plus importantes, entre les premières luttes des *Chapeaux* et des *Bonnets* et la guerre de Finlande (1741-1743) d'une part, les tentatives de coups d'État de 1756 et 1772 d'autre part. Pour bien comprendre l'exposé des événements de 1746 à 1751, il faut le faire précéder d'une longue introduction et le faire suivre d'un aperçu suffisant de l'histoire postérieure : M. D. l'a fait, et, par cela même, il

a reconnu implicitement que les limites de son sujet étaient trop étroites et ne s'imposaient pas.

C'est là la principale des critiques générales que soulève son étude. Toutefois, je lui en ferai immédiatement quelques autres. M. D. est Finlandais, et, tout en étant par cela même à moitié Russe, il a le sentiment très vif de sa nationalité propre; peut-être aussi, comme beaucoup de ses compatriotes de la côte, se sent-il plus attiré vers la Suède que vers la Russie; on trouve souvent dans son ouvrage la trace de ces sentiments et de ces préférences : le plus grand intérêt de la question du Nord, pour M. D., est de fixer les destinées de la Finlande; le point de vue finlandais l'emporte parfois sur le point de vue suédois ou russe, qui, pour l'histoire générale, est le plus important. Page 7, par exemple, M. D. considère la constitution de la Finlande en un État à part comme le résultat capital des événements du Nord. M. D. s'efforce, en outre, à diverses reprises, de prouver que la Finlande est restée fidèle à la Suède, malgré le peu de cas que celle-ci semblait parfois en faire ; certains passages sont comme des plaidoyers en faveur de la loyauté finnoise (cf. p. 23, p. 418).

En dehors de la question finlandaise, M. D. s'est surtout attaché à nous décrire l'intervention constante de la Russie, de l'Angleterre et du Danemark dans les affaires intérieures de la Suède, et il l'a fait d'une façon fort complète et presque définitive; mais pourquoi avoir si peu parlé des efforts que la France faisait en sens contraire et qui ont fini par triompher?

Enfin, il est un dernier reproche qui fait honneur à l'érudition consciencieuse de M. D., c'est qu'il a mis au jour un nombre considérable de documents, qu'il n'a pas voulu en laisser de côté un seul, et que, par suite, il a été, pour ainsi dire, submergé sous cette mer profonde de renseignements : presque à chaque page se trouve l'analyse détaillée d'une dépêche inédite ou d'un mémoire secret, et, comme M. D. a souvent cité sur un même point quatre ou cinq pièces analogues, il a été entraîné à des répétitions et à des redites fatigantes.

A part ces critiques qui ne s'attaquent pas au fond même du livre, M. D. a certainement fait une œuvre fort utile et fort instructive, et son information, pour être parfois trop abondante, n'en est pas moins excellente en général.

Un rapide résumé de l'ouvrage permettra d'en juger.

La question du Nord, qui remonte au moyen âge, a été, avant tout, celle de savoir à qui appartiendrait la domination de la Baltique, à la Suède, au Danemark ou à la Pologne d'abord, puis, après l'effacement du Danemark et de la Pologne, à la Suède ou à la Russie, enfin, de nos jours, à la Russie ou à l'Allemagne. Au milieu du XVIIIe siècle, la Suède, obligée de céder par le traité de Nystadt toutes ses possessions des rives de la Baltique, au sud du golfe de Finlande, n'a pourtant pas renoncé à sa situation de grande puissance; elle espère prendre un jour sa revanche sur la Russie. D'autre part, cette dernière, malgré sa pré-

pondérance, n'est pas encore satisfaite de ce qu'elle a acquis, et, depuis Pierre Ier jusqu'à Alexandre Ier, elle travaille à imposer à la Suède sa domination; elle adopte en Suède la même politique qu'en Pologne, c'est-à-dire une politique d'intervention constante et d'intrigues dissolvantes; comme elle soutient les dissidents grecs en Pologne, elle s'allie étroitement au parti des *Bonnets* en Suède, et ce n'est que grâce à un enchaînement de circonstances heureuses et à l'énergie d'un de ses rois que la Suède évite, au XVIIIe siècle, le sort de la Pologne. Elle échappe à la vassalité de la Russie, mais elle paie ce succès de la perte de la Finlande : déjà, en 1721 et 1743, les traités de Nystadt et d'Abo ont entamé le territoire finlandais, et, de plus, il y a comme un éveil de la nationalité finnoise; la question du Nord, du moins sous une de ses faces, celle de la lutte entre la Russie et la Suède, sera définitivement résolue en 1809 par la séparation de la Suède et de la Finlande.

Après une introduction qui nous met au courant de ces faits, M. D. nous expose plus spécialement les rapports de la Russie, de la Suède et de la Finlande, de 1740 à 1743; le parti des *Chapeaux*, arrivé au pouvoir à Stockholm, déclare la guerre à la tsarine Élisabeth; les Russes s'emparent de presque toute la Finlande; quel sera le sort de ce pays? Restera-t-il aux Russes, reviendra-t-il à la Suède, formera-t-il un État indépendant? M. D. examine avec soin ces diverses solutions. Mais deux choses préoccupent bien autrement les vainqueurs : 1° ils voudraient rétablir la domination du parti des *Bonnets* en Suède; 2° ils sont décidés à empêcher que le prince héritier de Danemark soit désigné pour succéder au roi Frédéric Ier de Suède. A la paix d'Abo du 15 juin 1743, la Russie renonce à renverser le parti des *Chapeaux*, mais elle obtient, en rendant la Finlande presque tout entière, la désignation d'Adolphe-Frédéric de Holstein comme héritier de la couronne suédoise. Malgré quelques longueurs, ce premier chapitre se lit avec intérêt.

Le second chapitre, sur la situation générale dans l'été de 1746, est, au contraire, d'une lecture assez pénible. Sans doute, la politique du grand chancelier de Russie, Alexis Bestouchev, dictée par la haine de la Suède et la crainte de la Prusse, est assez bien caractérisée. De même celle de d'Argenson, qui désire une quadruple alliance de la France, de la Prusse, de la Suède et du Danemark; mais la situation respective et les intérêts opposés des autres puissances européennes dans la question du Nord ne sont pas nettement expliqués et les négociations diplomatiques sont présentées d'une manière confuse; M. D. n'a pas suffisamment mis en lumière les causes du différend continuel qui existe entre le Danemark et le prince Pierre de Holstein, héritier du trône russe.

Les débats de la diète suédoise de 1746-1747 donnent lieu à un long développement (pp. 99-220) : les intrigues des partis avec les puissances européennes, surtout avec la Russie, sont très embrouillées; peut-être aurait-on pu en rendre compte avec plus d'ordre et de clarté; du moins,

sauf en ce qui concerne les agissements de la France, toujours trop négligés, le récit est aussi complet que possible. Il y a beaucoup de détails insignifiants, mais aussi des faits remarquables : on voit, par exemple, avec étonnement les *Bonnets* se mettre à la solde de l'ambassadeur russe, le baron de Korff, et aller jusqu'à demander une invasion de troupes russes en Finlande pour renverser leurs adversaires; les *Bonnets* commettaient là un véritable acte de trahison envers leur patrie; leur conduite est comparable à celle de ces Polonais qui firent appel aux armées de Catherine II pour combattre leurs ennemis politiques; les *Bonnets*, d'ailleurs, comme plus tard le parti russe en Pologne, prétendaient au titre de : *parti des patriotes*. Malgré tous leurs efforts, ils furent complètement battus dans la diète et l'influence russe ruinée. Bestouchev écrivit en colère au baron de Korff : « Les patriotes « suédois méritent bien le nom qu'on leur a donné de *bonnets de nuit*. » (P. 151.)

Une autre chose curieuse sur laquelle M. D. nous renseigne amplement, c'est l'usage alors établi parmi les ambassadeurs étrangers en Suède de corrompre et d'acheter les députés de la diète. Il n'était guère de suffrages qui ne fussent à vendre, et M. D. a calculé (pp. 212-215) que de 1723 à 1748, dans un espace de vingt-cinq ans, la Russie y avait dépensé environ deux millions, l'Angleterre autant, la France trois millions et le Danemark un million et demi : en tout huit à neuf millions de francs, ce qui est énorme, étant donnée la pauvreté de la Suède où, comme le disait Frédéric II, « l'or et l'argent... était aussi peu connu « qu'à Sparte[1] » et où l'on se servait presque uniquement de monnaie de cuivre (un franc valait deux thalers de cuivre). M. D. remarque, du moins, à l'honneur du peuple suédois, que, dans les questions capitales pour l'avenir de la patrie, l'argent russe ne put influer sur les votes de la majorité. Il arriva même que, pour gagner des subsides russes sans trahir la Suède, certains *Bonnets* se firent payer très cher pour ne rien faire (cf. pp. 430-431).

Après la séparation de la diète, qui laissait à la fin de 1747 le parti des *Chapeaux* triomphant et celui des *Bonnets* anéanti, M. D. nous fait assister aux efforts de la Russie de 1748 à 1751 pour réparer son échec et brouiller les cartes dans le Nord, efforts aussi inutiles que ceux de 1746-1747. 210 pages sont consacrées à exposer les complications de trois années : aussi est-il difficile de démêler rapidement, au milieu des détails trop circonstanciés du récit, les traits les plus intéressants. Cependant il n'en manque pas : tel est le projet formé par l'héritier du trône suédois, Adolphe-Frédéric, et par sa femme Louise Ulrique, sœur du roi de Prusse, de reviser la constitution de la Suède dans un sens monarchique et de rendre au roi quelque autorité; ce projet, un moment soutenu par la Prusse et la France, est combattu énergiquement par la Russie et finit par être ajourné. Il est curieux de voir les Russes

1. *Histoire de mon temps*, édition Hachette, 1872, I, page 43.

intervenir en Suède comme en Pologne pour y maintenir une constitution anarchique et funeste; il est intéressant, d'autre part, de voir les *Chapeaux* avec leur chef, le comte Tessin, s'associer en quelque mesure au projet du prince héritier: conduite vraiment patriotique, puisqu'une modification dans la forme du gouvernement devait forcément diminuer leur puissance.

L'attitude de la Prusse et de la France empêcha la Russie de faire la guerre; le Danemark repoussa ses avances belliqueuses, et, à la mort du roi Frédéric Ier, en 1751, la tempête qui, depuis quelques années, menaçait l'horizon du nord, parut pour longtemps écartée.

La conclusion de M. D. (pp. 437-455) est bien présentée et très suggestive : on y voit, par un coup d'œil sur les événements postérieurs, que la Russie ne put, quoi qu'elle en eût, réaliser en Suède ses projets ambitieux. L'énergique et habile Gustave III exécuta en 1772 le coup d'état monarchique rêvé en 1748 et essayé en vain en 1756 : la Suède fut ainsi soustraite au joug de la Russie; mais, au commencement de ce siècle, Alexandre Ier lui enleva la Finlande, qui, depuis le traité de Frederiksham (1809), constitue dans l'empire russe une principauté presque autonome avec sa diète, ses finances, son armée. La question du Nord, telle qu'elle s'était posée au XVIIIe siècle, eut ainsi sa solution définitive : la Suède garda son indépendance, mais abandonna aux Russes la domination de la Baltique.

En somme, si, pour un sujet trop restreint, l'ouvrage de M. D. présente des longueurs souvent fatigantes, il éclaire d'un jour nouveau toute l'histoire de la Suède au XVIIIe siècle et fournit aux érudits une abondante moisson de faits exacts et curieux.

Je n'insiste pas sur les documents publiés en appendice; je remarque seulement que les pièces concernant la politique russe et anglaise sont fort nombreuses, tandis qu'il y a presque absence totale de pièces des Archives françaises. Parmi les actes les plus intéressants, je signale plusieurs mémoires rédigés pour les ambassadeurs russes (Korff, puis Panin) par des Suédois du parti des *Bonnets* : on se fait une idée, en les lisant, de ce que l'esprit de parti a pu suggérer d'infamies en Suède au XVIIIe siècle.

A. WADDINGTON.

Die Bauernbefreiung und der Ursprung der Landarbeiter in den älteren Theilen Preussen's. Von Georg Friedrich KNAPP. 2 vol. Leipzig, Duncker et Humblot, 1887. 332 et 473 pages.

Ce livre mérite une des premières places parmi les ouvrages relatifs au développement de l'État prussien. Ce n'est pas la politique extérieure qui forme le sujet des études de M. Knapp, c'est la politique intérieure, dont il a traité un des chapitres les plus importants. Le savant professeur d'économie politique de Strasbourg le dit lui-même au début de

son introduction : « L'histoire de l'émancipation des paysans est l'histoire de la question sociale au dix-huitième siècle... Je vais considérer en historien dans son entier le travail législatif, auquel on doit l'émancipation des paysans dans les provinces orientales de l'État prussien. Quant aux provinces occidentales de la Prusse, il faut en faire abstraction à cause des différences totales de leur condition agricole. »

Ce sujet, souvent traité, n'a jamais été approfondi comme l'a su faire M. Knapp. Qu'on parcoure la liste des documents et des livres mis à contribution par l'auteur, on pourra se faire vite une idée juste de l'immensité de ses recherches préparatoires. Il n'aurait, d'ailleurs, pas été capable d'y réussir sans l'appui que lui ont libéralement prêté la direction du bureau de statistique et celle des archives du ministère de l'agriculture et de l'État prussien. C'est à Berlin, en première ligne, et là surtout aux archives d'État, qu'il a pu recueillir les matériaux les plus précieux. Il y en a (citons p. ex. le célèbre édit du 9 octobre 1807, un des titres de gloire du baron de Stein) qu'on avait jusqu'ici souvent cherchés en vain et dont la publication seule mérite une mention toute spéciale.

Comme le livre de M. Knapp se fonde principalement sur les documents conservés aux archives, on pourrait le comparer avec le livre de M. Ernest Meyer sur la réforme de l'administration de l'État prussien de 1807 à 1812. Mais, tandis que ce dernier a inséré ses documents au milieu même de son exposé, M. Knapp a préféré donner dans un volume à part l'analyse des documents qu'il a réunis et consacrer un autre volume à la narration raisonnée des faits. Cette méthode a le désavantage de causer des répétitions. D'ailleurs, on remarque quelquefois des différences chronologiques dans les deux volumes (p. ex. le même acte émané de Schuckmann, ministre de l'intérieur, est daté, vol. I, p. 179, de *février* 1815, et, vol. II, p. 352, d'*avril* 1815). Mais, d'autre part, on a l'avantage de pouvoir contrôler constamment le récit de l'auteur par les témoignages contemporains qui sont quelquefois d'une force d'expression presque dramatique.

M. Knapp lui-même s'est bien gardé d'adopter le jargon passionné qui perce çà et là dans les manuscrits et les imprimés (brochures rares) mis à sa disposition. Son récit est sobre : il s'efforce d'éviter des allusions aux controverses du présent et il peut se rendre le témoignage qu'il n'a écrit au point de vue d'aucun parti politique. Cependant la lecture de son livre laisse une impression qui contraste très distinctement avec les opinions généralement reçues. Il porte une rude atteinte à la « légende » qui a enveloppé jusqu'ici l'histoire de l'émancipation des paysans dans la vieille Prusse. Ce qu'on a vanté comme une réforme grandiose due à l'énergie du gouvernement royal, a été, comme il le prouve, entravé systématiquement par l'opposition victorieuse de l'aristocratie. Il peint, sans les dissimuler, la faiblesse et les tergiversations de l'administration suprême, l'égoïsme et l'obstination des privilégiés et, d'autre part, la situation précaire de la classe émancipée qui a dû

acheter sa liberté par la cession d'une partie du sol natal. Malgré la législation dite « réformatrice, » on vit certainement, et de plus en plus, les féodaux accaparer les terres, tandis que la situation des paysans dans les provinces orientales de la Prusse ne cessait de s'amoindrir.

L'admiration que l'on doit au travail de M. Knapp n'exclut pas quelques critiques. On aurait désiré qu'il mit à profit les quatorze volumes des protocoles de la petite assemblée des représentants élus de 1812-1815, qui sont conservés aux archives d'État de Berlin[1]; c'est là, en effet, dans les comptes rendus des débats parlementaires, qu'on remarque le mieux la divergence des opinions. De même il aurait trouvé quelques renseignements supplémentaires dans le livre de M. Th. Bach : *Theodor Gottlieb von Hippel* (Breslau, 1863, cf. p. ex. p. 144). Une lettre de Schoen du 28 janvier 1808 (*Aus den Papieren des Ministers Theodor von Schoen*, vol. VI, p. 185) aurait mérité d'être citée par M. Knapp, vol. I, p. 110. En général, l'auteur nous paraît avoir traité cet homme d'État d'une manière trop sévère.

Mais l'espace qui nous est mesuré dans cette *Revue* ne nous permet pas de discuter à fond des questions de détail. Il ne nous reste qu'à répéter les éloges que nous avons déjà décernés à M. Knapp et qu'il mérite au plus haut degré.

Alfred Stern.

1. Cf. *Abhandlungen und Actenstücke zur Geschichte der Preussischen Reformzeit*, publiées par l'auteur de ce compte-rendu. Leipzig, 1885, p. 129-145. Pour le dire en passant, l'assemblée mentionnée par M. Knapp (vol. I, p. 162; vol. II, p. 241) n'est pas, comme il le donne à croire, l'assemblée des *représentants élus*, mais l'assemblée des *notables* de l'année 1811 désignés par le gouvernement.

RECUEILS PÉRIODIQUES ET SOCIÉTÉS SAVANTES.

1. — **Revue des questions historiques.** 1er juillet 1889. — DELAHAYE. Guibert, abbé de Florennes et de Gembloux, 1124-1213 (le fastidieux auteur de la vie rythmique de saint Martin, d'un grand ouvrage inédit en prose sur saint Martin et d'une apologie de Sulpice Sévère, a laissé soixante-seize lettres avec lesquelles M. D. a reconstitué sa vie. Elle n'offre d'intérêt que par les innombrables relations entretenues par Guibert avec les principaux membres du clergé de son temps au milieu des luttes du sacerdoce et de l'empire, et en particulier avec la visionnaire de Bingen, sainte Hildegarde. Les lettres de Guibert, conservées à la bibliothèque royale de Bruxelles, sont en grande partie inédites). — A. DE CIRCOURT. Le duc Louis d'Orléans, frère de Charles VI. Ses entreprises en Italie, 1394-1396. Savone et Gênes (excellent et minutieux travail). — PINGAUD. Henri IV et Louis XIV. La légende et l'histoire (aperçu très piquant des travaux dont les deux grands Bourbons ont été l'objet depuis un siècle et des fluctuations de l'opinion à leur égard. M. P. a négligé pour Henri IV de citer les articles de M. Hanotaux). — SEPET. La Société française à la veille de la Révolution (fin). — MURY. La bulle *Unam Sanctam* (donne le texte de la fameuse bulle d'après le fac-similé de l'acte conservé au Vatican. M. M. en avait précédemment nié l'authenticité). — STEIN. La capitale du duché de Bourgogne aux IXe et Xe s. (M. Petit a dit que c'était Auxerre. En fait il n'y avait pas de capitale). — PROST. Charles IV, duc de Lorraine.

2. — **Bibliothèque de l'École des chartes.** 1889, 3e livr. — L. DUCHESNE. Note sur l'origine du « cursus » ou rythme prosaïque suivi dans la rédaction des bulles pontificales (ce rythme, employé dans la chancellerie pontificale par le pape Léon le Grand au Ve siècle, et pendant deux siècles après, tomba ensuite en désuétude. Il fut remis en honneur sous Urbain II par son chancelier Jean Caetani; il supplanta le *Liber diurnus*, qui tomba dès lors en oubli). — FINOT. La dernière ordonnance de Charles V (cette ordonnance, du 16 septembre 1380, qui abolissait l'impôt des fouages, a été publiée avant l'abolition générale des aides décrétée le 16 novembre suivant, au moins dans le pays de Caux. Elle n'a donc pas été supprimée comme on l'a dit). — LEDOS. Fragment de l'inventaire des joyaux de Louis Ier, duc d'Anjou (cet inventaire est du 5 novembre 1364; le présent fragment comble une lacune dans la publication de l'inventaire par M. de Laborde en 1853). — OMONT. Manuscrits relatifs à l'histoire de France conservés dans la bibliothèque de sir Th. Phillipps à Chel-

tenham; fin. — STEIN. Recherches sur les débuts de l'imprimerie à Provins. — KOHLER. Un ancien règlement de la bibliothèque de Sainte-Geneviève (commencement du XIIIe siècle). = Bibliographie. *Dr. Heyck.* Nicolai episcopi Botrontinensis relatio de Heinrici VII imperatoris itinere italico (bonne étude sur Nicolas de Butrinto; son journal est important pour la campagne de Henri VII en Italie en 1310-1313; l'éditeur croit avoir trouvé l'original autographe de la relation dans le ms. 6027 de la Bibliothèque nationale; il ne l'a pas prouvé). — *A. de Foulques de Villaret.* Bénéfices de l'ancien diocèse d'Orléans; état nominatif, revenus, d'après deux mss. inédits. — *H. de Flamare.* Quelques actes de Philippe le Bel concernant le Nivernais. — *H. de Fontenay.* Autun et ses monuments (excellent). — *Abbé Guillaume.* Chartes de Notre-Dame de Bertaud, monastère de femmes, de l'ordre des Chartreux, diocèse de Gap. — *Gabrielli.* Su la poesia dei goliardi (bon; M. G. Paris indique à cette occasion l'origine du mot Golias par lequel saint Bernard désigne Abailard, et de la poésie goliardique, née parmi les écoliers de Paris, disciples plus ou moins avoués et avouables d'Abailard). = Chronique : MORANVILLÉ. Philippe VI à la bataille de Crécy (publie une charte où sont énumérés les noms des quarante-deux braves sergents qui demeurèrent auprès du roi pour le protéger au moment de la déroute).

3. — **La Révolution française.** 1889, 14 juin. — FLAMMERMONT. La correspondance de Pellenc avec La Mark et Mercy (après la mort de Mirabeau, Pellenc, son secrétaire, passa sous la direction de Montmorin, chef de ce qu'on appela le comité autrichien; ce comité ou conseil secret, qui était en étroits rapports avec Mercy, ne fit jamais qu'élaborer des notes pour la reine, que Pellenc mettait ensuite en bon style. Publie quelques-unes de ces notes omises par Bacourt). — BIZOS. Les œuvres militantes d'A. Chénier. — G. DUPIN. La correspondance d'une commune rurale pendant la Révolution (Miramont, Lot-et-Garonne). — MONIN. La séance du 16 juin 1789 (d'après le journal du libraire Hardy; c'est la séance où l'on adopta pour désigner les députés du Tiers le nom d'*Assemblée nationale*). — P. VIDAL. La mission de Cassanyes aux armées d'Italie et des Alpes réunies (suite et fin du rapport de Cassanyes à la Convention). = 14 juillet. AULARD. Le serment du jeu de Paume (raconté d'après les témoins les plus directs). — VIGUIER. Le Directoire du district de Cahors et la question des grains, de 1790 à l'an III. — Le catalogue de l'exposition historique de la Révolution. — HÉRAULT DE SÉCHELLES. Le voyage à Montbard (réimpression d'un récit composé par le futur conventionnel après une visite chez Buffon en 1785; ce récit donne un portrait bien fin, bien vivant et malicieusement ironique de Buffon). — FLAMMERMONT. Une relation de la journée du 20 juin 1792 (rédigée par le garde national Bourcet, ex-premier valet de chambre du dauphin qui mourut le 4 juin 1789; elle provient des papiers de Mercy, conservés à Vienne). — Les premières séances du comité de salut public (publie le registre des opérations du comité des 7 et 9 avril 1793).

4. — **Bulletin critique.** 1889, n° 12. — *A. de la Borderie.* Histoire

de Bretagne. Critique des sources. I : les trois anciennes vies de saint Tudual (M. de la B. fait remonter ces vies aux VIe, IXe et XIe s. M. l'abbé Duchesne estime que la plus ancienne ne peut être antérieure au IXe siècle, que la seconde est du XIe et la dernière du XIIe siècle). — *Laffleur de Kermaingant*. L'ambassade de France en Angleterre sous Henri IV, 1598-1602. — *Comte de Gontaut-Biron*. Ambassade en Turquie de J. de Gontaut-Biron, baron de Salagnac. Correspondance diplomatique et documents inédits. = N° 13. *Chénon*. Étude sur l'histoire des alleux en France (excellent). = N° 14. *Comte de Pange*. Le patriotisme français en Lorraine antérieurement à Jeanne d'Arc (curieuse dissertation). — *Marquis de Vogüé*. Villars, d'après sa correspondance et des documents inédits.

5. — **Revue critique d'histoire et de littérature.** 1889, n° 23. — *Novak*. Corn. Taciti Germania, Agricola, Dialogus de oratoribus (méthode hypercritique ; retranchements et changements arbitraires). — *Lanciani*. Ancient Rome (excellent guide à travers les antiquités romaines). — *L. de Poncins*. Les cahiers de 89 ou les vrais principes libéraux (instructif). — *C. Rousset*. La conquête de l'Algérie, 1841-57 (récits excellents ; l'auteur apporte avec raison plus de nuances au portrait des généraux qui ont fait la conquête). = N° 24. *Chipon* et *Pingaud*. Mes campagnes, 1792-1815 ; notes et correspondance du colonel d'artillerie Pion des Loches (notes intéressantes d'un soldat savant et lettré, mais soldat malgré lui, et chagrin). = N° 25. *Sternfeld*. Karl von Anjou als Graf der Provence, 1245-65 (étude très soignée). — *Lallemand*. Essai sur l'histoire de l'éducation dans l'ancien Oratoire de France (trop de faits, mais bien étudié). — *Douais*. Capucins et huguenots dans le Languedoc sous Henri IV, Louis XIII et Louis XIV (instructif). = N° 26. *H. d'Arbois de Jubainville*. Les premiers habitants de l'Europe (1er vol. de la seconde édition, qui est très remarquable). — *Grasberger*. Studien zu den griechischen Ortsnamen (travail consciencieux et rempli de faits ; l'auteur étudie les noms de lieu à la lumière de la géographie, estimant que les noms donnés aux localités doivent le plus souvent rappeler leur nature physique). — *K. Martin*. Theodorich der Grosse bis zur Eroberung Italiens (bon). — *Douarche*. L'Université de Paris et les Jésuites (bon). — *Buvignier-Clotlet*. Chevert (biographie agréable et originale). — *Chadenet* et *Joly*. Chevert (publient beaucoup d'utiles documents, mais commettent l'erreur grave de considérer Chevert comme noble ; il était certainement roturier). = N° 27. *E. Curtius*. Griechische Geschichte. 6e Aufl. (le critique expose les variantes que présente cette 6e édit., comparée à la 5e qui a été traduite en français). — *Deecke*. Die Falisker (beaucoup de délayage ; peu de faits nouveaux). — *Pigeonneau*. Histoire du commerce de la France ; tome II (remarquable). = N° 28. *Carette*. Études sur les temps antéhistoriques. 2e partie : les Migrations (sans valeur). — *Houtsma*. Recueil de textes relatifs à l'histoire des Seldjoucides. Vol. I : histoire des Seldjoucides du Kermân par Muhammed Ibrahim. Vol. II : histoire des Seldjoucides de l'Irâq par al-Bondârî d'après Imâd ad-din al-Kâtib

al-Isfahâni (excellentes éditions). — *Luchs*. T. Livi ab urbe condita libri. Vol. III (bonne édition des livres XXI-XXV).— *Barckhausen*. Note sur le texte et l'origine des statuts primitifs de la commune de Bordeaux (ces statuts remontent à la fin du XIIe s., et se rattachent directement aux *Établissements de Rouen*). = N° 29. *Al. Bertrand*. Archéologie celtique et gauloise. 2e édit. (c'est le recueil le plus complet et le plus digne de confiance où l'on puisse étudier les monuments figurés de notre histoire avant la conquête romaine). — *Montelius*. The civilisation of Sweden in heathen times (précis composé pour le grand public et qui mérite d'attirer l'attention). — *Stemler*. Des collèges d'artisans (ne connaît que les textes cités par M. Boissier dans sa *Religion romaine*, et cite à peine M. Boissier). — *Masson*. Les corporations romaines (du talent, mais grande inexpérience des méthodes modernes et de l'épigraphie). — *Schiess*. Die römischen Collegia funeraticia (excellent). — *Bellet*. Examen critique des objections soulevées contre la charte 16 du 2e cartulaire de l'église de Grenoble (intéressant pour l'histoire de la première race des comtes d'Albon ou Dauphins de Viennois). — *Marcou*. Nouvelles recherches sur l'origine du nom d'Amérique (l'auteur s'est fourvoyé en prétendant que le mot Amerrique est le nom indien des montagnes qui séparent le lac de Nicaragua de la côte de Mosquitos. Il faut s'en tenir aux démonstrations de Humbolt et de d'Avezac). = N° 30. *Ph. Le Bas*. Voyage archéologique en Grèce et en Asie-Mineure, publié et commenté par *S. Reinach* (1er vol. d'une bibliothèque des monuments figurés grecs et romains qui, avec les commentaires et les tables de S. R., seront un véritable monument élevé à la science des antiquités classiques). — *Miller*. Die Weltkarte des Castorius genannt die Peutingersche Tafel (pour la somme de 6 m., on peut maintenant posséder un fac-similé de la table de Peutinger aux 2/3 de sa grandeur. Le commentaire viendra plus tard). — *Pols*. Westfriesische Stadrechten (utile contribution à l'histoire du droit et des institutions de la Hollande). — *Picot*. Histoire des États généraux. 2e édition. — *Arnoux*. Collège et lycée de Digne ; étude historique (bon).

6. — **Journal des Savants.** 1889, juin. — R. Dareste. La monarchie franque (suite de l'art. sur le tome II de F. de Coulanges, *la Monarchie franque;* étudie à son tour l'épisode de Sichaire, et trouve que Grégoire a prononcé dans cette cause un véritable jugement; considère comme erroné ce que M. F. de C. a écrit sur la composition). — Alf. Maury. Chroniques de J. Froissart; suite et fin. — B. Hauréau. Sur quelques mss. latins de la bibliothèque d'Auxerre (décrits au tome VI du *Catalogue général* par M. Aug. Molinier). — C. Jullian. Inscriptiones Galliae Narbonensis latinae; 2e art. = Juillet. Renan. La légende de Mahomet en Occident (les légendes chrétiennes sur les commencements de Mahomet sont, en général, en accord avec la vérité historique, quand elles représentent Mahomet comme un hérétique, comme un produit lointain des sectes judéo-chrétiennes et ébionites florissantes au delà du Jourdain et de l'Anti-Liban. Quant aux développements ultérieurs

de la vie de Mahomet, on ne trouve plus chez les écrivains du moyen âge que la légende pure. Expose comment et pourquoi Mahomet a souvent été désigné sous le nom de Nicolas, qui n'est lui-même que la traduction grecque de Balaam. Tout ceci, à l'occasion d'un article de M. Aless. d'Ancona dans le *Giornale storico della letteratura italiana*, XIII, 199).

7. — **Revue de l'histoire des Religions**. 1889, mai-juin, t. XIX, n° 3. — Barth. Bulletin des religions de l'Inde; 2e partie : Bouddhisme, Jaïnisme, Hindouisme. — Piepenbring. Moïse et le Jahvisme. — Regnaud. Le Rig-Veda et les origines de la mythologie indo-européenne. — Huart. La procession des flagellants persans à Constantinople (expose le rôle que jouent, dans la liturgie des Chiites, Ali, Hasan et Hoseïn, les trois grands saints de la secte).

8. — **Bulletin de correspondance hellénique**. 1889, avril. — Bérard. Inscription archaïque de Tégée (règlement relatif au temple d'Athéna Aléa). — Doublet. Inscriptions de Paphlagonie (publie 28 inscr.). — Cousin et Diehl. Cibyra et Eriza (inscriptions relatives à ces deux localités anciennes). — Radet et Paris. Inscriptions hypothécaires d'Amorgos. — Foucart. Inscriptions attiques (1° dédicace des prytanes de la tribu Pandionis; 2° traité d'alliance de Corcyre et d'Athènes, en 375; 3° inscriptions de Rhodes). = Mai. S. Reinach. Antiquités découvertes au théâtre de Délos. — Fougères. Inscriptions de Thessalie (la septième de ces inscr. est la dédicace d'une statue élevée par la confédération des Athamanes au légat Q. Braetius Sura, en 87; les nos 16 et 17 sont des décrets de proxénie). — Jamot. Borne-frontière des territoires de Kopai et d'Akraiphiai. — Homolle. Décrets du peuple athénien de Délos. — Durrbach. Inscriptions d'Imbros. — Foucart. Décret athénien de 352 trouvé à Éleusis (relatif à l'ἱερὰ ὀργάς, domaine situé aux confins de l'Attique et de la Mégaride, et dont les terres, laissées sans culture, étaient consacrées à Déméter et à Coré. Texte et commentaire détaillé).

9. — **Revue celtique**. Juillet 1889. — Cerquand. Taranous et Thor; 2e partie (Thor était le dieu qui écartait les fléaux chez les Scandinaves. Le T (tau) qui était placé sur les maisons en Gaule pour écarter les fléaux n'est pas autre chose que le marteau de Taranous). — Loth. Uxisama (Ouessant), Sena (Sein), Vindilis (Belle-Ile), Siata (Houat), Atica (et non Arica = Hédic) (M. L. repousse les théories de M. Longnon). = Comptes-rendus. *H. van Gelder*. Galatarum res in Graecia et Asia gestae (jusqu'à 25 av. J.-C. Supérieur à Robiou, mais souvent inexact).

10. — **Mélanges d'archéologie et d'histoire**. (École française de Rome.) IXe année, fasc. 1-2. — Gsell. Chronologie des expéditions de Domitien pendant l'année 89. — Helbig. Coupe attique trouvée en Étrurie (porte le nom de Stesagoras, peut-être un membre de la grande famille qui a donné à Athènes Miltiade et Cimon). — P. Batiffol. Les

mss. grecs de Lollino, évêque de Bellune; recherches pour servir à l'histoire de la Vaticane. — CADIER. Le tombeau du pape Paul III, Farnèse, de Guglielmo Della Porta. — JORDAN. Florence et la succession lombarde, 1447-1450 (Florence accepta Sforza, parce que ce chef heureux de condottieri paraissait seul capable d'établir la paix par l'équilibre et de délivrer l'Italie des condottieri; son intérêt particulier se trouva cette fois d'accord avec l'intérêt général). — MÜNTZ. Les arts à la cour des Papes; nouvelles recherches. — LANCIANI. Les récentes fouilles d'Ostie : la caserne des Vigiles et l'Augusteum. — ANDRÉ. Étude et plan des ruines d'Ostie. — DEGLANE. Le stade du Palatin.

11. — **Revue des études juives.** T. XVII, 1889, avril-juin. — J. HALÉVY. Examen critique des sources relatives à la persécution des chrétiens de Nedjran par le roi juif des Himyarites; fin (ce roi juif d'Himyar a été inventé par le pseudo-Siméon; aucun prince de cette nation n'a professé le judaïsme. Quant au récit des persécutions, il présente d'une manière au moins très exagérée les querelles intérieures survenues entre la communauté juive et la communauté syro-monophysite de Nagran; il se peut même que les persécuteurs aient été des ariens judaïsants et non de vrais Juifs). — J. LOEB. Un mémoire de Laurent Ganganelli sur la calomnie du meurtre rituel (ce mémoire a été écrit, en 1758, par celui qui devait être plus tard le pape Clément XI). — D. DE GUNZBOURG. Études épigraphiques. — LOEB. Polémistes chrétiens et juifs en France et en Espagne; fin. — GUTTMANN. Guillaume d'Auvergne et la littérature juive (montre tout ce que l'évêque de Paris, si mal disposé pour les juifs et surtout pour les philosophes juifs, doit aux écrivains de cette religion). — J. JACOBS. Une lettre française d'un juif anglais au XIIIe siècle (publie trois lettres de Jean d'Avesnes, héritier présomptif du Hainaut, de Jean de Hainaut, son frère, et du juif Élie à Robert Burnell, chancelier d'Angleterre, en 1280; Jean d'Avesnes et son frère demandent un sauf-conduit pour maître Élie de Londres, pour se rendre en Flandre auprès de Jean d'Avesnes malade. Cet Élie appartenait à l'importante famille de Hagin). — L. DE GRANDMAISON. Le cimetière des Juifs à Tours (son histoire, avec un plan, une note sur une lettre de saint Louis relative aux Juifs, publiée au tome Ier des *Ordonnances*, et qui doit être d'août 1255, enfin avec des pièces justificatives). — KAYSERLING. Une histoire de la littérature juive de D. Lévi de Barrios. — D. KAUFMANN. Trois docteurs de Padoue (Tobias Moschides, de Metz, Gabriel Selig B. Mosé, de Brody en Galicie, et Isak Wallich, de Francfort-sur-le-Mein; le premier et le troisième furent reçus docteurs en médecine à Padoue, en 1683). — A. DARMESTETER. Le Talmud (mémoire écrit par le regretté A. D. avant 1870, sauf un passage qui a été ajouté plus tard).

12. — **Nouvelle Revue historique du droit.** 1889, n° 3. — Ém. CHÉNON. Étude historique sur le *Defensor civitatis*; 1er art. (étudie le recrutement et les attributions du *Defensor* dans l'empire romain

avant la séparation, puis dans l'empire d'Orient, jusqu'aux réformes de Justinien qui aboutirent en somme à l'abolition de cette magistrature). — DECLAREUIL. La justice dans les coutumes primitives; fin (l'influence sacerdotale; la coutume procédurale et la technique du droit ecclésiastique; alliance de la royauté et du sacerdoce, d'où la formation d'un véritable droit civil). — KOVALEVSKY. Le servage et son abolition en Russie, d'après les historiens récents. — ESMEIN. Nouveaux fragments de l'édit d'Euric (trouvés par M. Gaudenzi).

13. — Revue générale du droit. 1889, 3e livr. — VIGNEAUX. Essai sur l'histoire de la *praefectura urbis* à Rome; suite (de la juridiction criminelle du *Praefectus urbi*). — Bologne et les écoles impériales de droit (analyse un mémoire de Tamassia sur ce sujet, dans l'*Archivio giuridico,* tome XL).

14. — Annales de l'École libre des sciences politiques. 1889, 15 juillet. — G. LEFÈVRE-PONTALIS. Un projet de conquête du Japon par l'Angleterre et la Russie, en 1776 (ce projet se trouve exposé dans un mémoire rédigé par J.-B. Schérer et remis par lui à Gérard de Rayneval, premier commis au ministère des affaires étrangères. Le mémoire prête à l'Angleterre, menacée de perdre ses débouchés coloniaux dans l'Amérique du Nord, l'idée de forcer l'ouverture des ports japonais à son commerce; une guerre suscitée en Allemagne eût distrait l'attention de l'Autriche et de la France. Ce projet n'avait rien d'invraisemblable; Vergennes savait que déjà l'année précédente l'Angleterre avait beaucoup intrigué pour obtenir de Catherine II un contingent de troupes russes pour l'aider dans sa guerre contre les colons américains; il avait été d'autre part mis au courant des progrès des établissements russes dans l'Extrême-Asie du nord-est par un gentilhomme polonais, M. Beniowski, très au courant des affaires qui se passaient dans ces régions, alors si mal connues. Aussi Vergennes fut-il toujours anxieux de surprendre les relations occultes de l'Angleterre avec la Russie). — MATTER. La constitution hongroise, 1868-1860.

15. — Revue maritime et coloniale. 1889, juin. — DONEAUD DU PLAN. Histoire de la compagnie française des Indes. 1er art.; suite en juillet. — Notice sur René-Josué Valin, avocat et procureur du roi au siège de l'amirauté de la Rochelle, 1695-1765. — Août. CHABAUD-ARNAULT. Études historiques sur la marine militaire de France; suite (l'administration de Seignelay; les campagnes maritimes de 1689 et de 1690). — SOULAJON. Les cohortes de la Légion d'honneur, 1802-1809. 1re partie : législation.

16. — Le Spectateur militaire. 1889, 1er et 15 juillet, 1er et 15 août. — Campagne du Mexique; expédition de Mazatlan; suite.

17. — Revue du cercle militaire. 1889, nos 30 et 31. — Les pays des Maures et les invasions sarrasines (traite surtout de La Garde Frainet et de sa valeur défensive).

18. — Le Correspondant. 1889, 10 juin. — A. Babeau. Les établissements d'instruction à Paris en 1789. = 10 juillet. Biré. La légende du pacte de famine (ce que nous savons de ce prétendu pacte repose uniquement sur les divagations de Le Prévot de Beaumont, publiées après qu'il eut quitté la maison de santé Piquenot où il se trouvait depuis 1787. Quant au véritable contrat passé entre Malisset et ses commanditaires, M. Biré en donne ici le texte, qui n'a jamais rien eu de secret et qui n'a qu'un but, celui d'organiser l'approvisionnement de Paris; il ne contient aucun arrangement particulier entre Louis XV et Malisset). — Ch. de Lacombe. Berryer sous la Restauration, 1816-1830; 3e article.

19. — Revue des Deux-Mondes. 15 juillet 1889. — Delaborde. L'Académie des Beaux-Arts depuis la fondation de l'Institut. 2e partie. La classe de la littérature et des beaux-arts au temps du Directoire. = 1er août. E. Havet. De la modernité des prophètes (M. Havet expose de nouveau, avec une grande abondance d'arguments et une véritable ingéniosité, la thèse, en apparence paradoxale, d'après laquelle tous ces écrits dits prophétiques auraient été rédigés à la fin du IIe siècle avant J.-C.). — Hanotaux. La jeunesse de Richelieu, 2e art. L'évêque de Luçon, le député aux États de 1614 (charmant et attachant tableau de la vie de Richelieu à Luçon, de ses amitiés de jeunesse, de ses premières relations avec le P. Joseph; M. Hanotaux analyse la naissance de ses ambitions politiques; il le laisse à Paris au moment où il vient de s'y faire envoyer comme député aux États).

20. — Revue du monde latin. 1889, janv. — H. Couret. La Bastille depuis ses origines jusqu'à sa chute (22 avril 1369-14 juillet 1789); fin. — H. de la Ferrière. La marquise de Verneuil et les dernières amours de Henri IV (continuation; suite en févr.; fin en mars). = Févr. A. Champollion-Figeac. Les derniers États du Dauphiné (suite en mars; fin en avril). — Avril. Maurice Jollivet. Un roi de Corse au XVIIIe siècle (Théodore de Neuhoff), d'après de nouveaux documents (suite en mai, juin et juillet; fin en août). = Juillet. Léon Marlet. Le comte de Montgomery, 1520-1574 (suite en août). = Août. Ch. Gidel. L'ancienne université; ses ennemis, ses réformes.

21. — Revue politique et littéraire. 1889, 1er semestre, n° 17. — Fournier de Flaix. Les ressources budgétaires de la France, 1789, 1869, 1889. = N° 19. Badin. Estienne Dolet. = Nos 20 et 21. Laujol. Lucien Bonaparte et Alexandrine de Bleschamps (rien de nouveau; style prétentieux et vulgaire; amusant tout de même). = N° 25. J. Zeller. Études sur l'histoire d'Allemagne; la sainte Vehme et les tribunaux secrets. — A. Malet. L'Autriche et la France en 1870; le comte de Beust. = 2e sem., nos 1, 2 et 3. Welschinger. Le roman de Dumouriez (résumé attachant de la vie de cet aventurier qui eut des parties d'homme de génie). = N° 2. Liard. L'université impériale et l'ensei-

gnement supérieur. — Fr. Funck-Brentano. Les gens de lettres à la Bastille (montre combien doux a été le traitement des gens de lettres à la Bastille sous Louis XV).

22. — Académie des inscriptions et belles-lettres. *Comptes-rendus des séances de l'année* 1889. Tome XVII, janv.-févr. — Edm. Le Blant. Note sur les fouilles de l'église des saints Jean et Paul, au mont Célius, à Rome. — Arbois de Jubainville. Gentilices romains d'origine non latine dans les noms de lieu de la Gaule. — Ch. Nisard. Des rapports d'intimité entre Fortunat, sainte Radegonde et l'abbesse Agnès (la correspondance de Fortunat avec l'abbesse Agnès prouve que cette intimité, pour avoir été tendre, a toujours été chaste). — D. Charnay. Lettre sur l'effondrement du temple de la Croix à Palenqué, Mexique. — Oppert. Les époques de Hammurabi et d'Aménophis IV. = *Séances*. 31 mai. Perrot. Sur l'inscr. latine découverte à Cherchel par M. Waille et relative à Licinius Héraclès, gouverneur de la province de Maurétanie césarienne. — Monceaux. La restauration d'Olympie (d'après les fouilles et avec le concours de M. Laloux, architecte). = 7 juin. Delattre. Note sur la ville antique de Neferis en Afrique; elle était située sur la colline de Henchir Bou Beker. La plaine voisine fut, pendant la troisième guerre punique, le théâtre des exploits de Scipion. — Cagnat. Mémoire sur l'alimentation des armées romaines, surtout en Afrique. = 14 juin. Héron de Villefosse. Sur une inscription de Dijon où il faut lire le nom du *Pagus Andomus*, désignant le pays des Lingons. = 21 juin. Arbois de Jubainville. Note sur le duel conventionnel dans l'antique procédure celtique. = 28 juin. Delisle. Note sur une prétendue chronique des Tard-venus, qui devait passer aux enchères de la collection Morbio; l'inspection d'un fac-similé a promptement convaincu M. Delisle que c'est une pure fabrication moderne. = 5 juillet. Boissier. Le christianisme de Boèce; il n'est pas douteux que l'auteur de la « Consolation philosophique » fût chrétien, comme son beau-père Symmaque. = 12 juillet. Abbé Duchesne. Étude sur un recueil de biographies des papes conservé dans un ms. de saint Gilles; la première partie, attribuée jusqu'ici au cardinal Pierre de Pise, est l'œuvre du cardinal Pandolfo, partisan de l'antipape Anaclet II; mais elle a été remaniée et retouchée par Pierre Guillaume, bibliothécaire de Saint-Gilles. — M. Héron de Villefosse montre la plaque de bronze doré qui a été découverte en janvier 1888 et qui contient le fragment d'une loi relative aux fonctions du flamine d'Auguste à Narbonne. Cette plaque, acquise par M. Letaille pour M. Démy, a été généreusement donnée par ce dernier au Musée du Louvre. = 20 juillet. S. Reinach. Note sur les papiers du général Callier, qui parcourut l'Asie-Mineure de 1830 à 1834 et sur les copies d'inscriptions grecques et latines qui s'y trouvent.

23. — Académie des sciences morales et politiques. *Compte-*

rendu. 1889, 7e livr. — MORIZOT-THIBAULT. Réflexions sur l'organisation du pouvoir législatif dans la constitution de l'an III; suite (de la limite des pouvoirs des Assemblées. La « jurie constitutaire » de Siéyès; rapport de l'Exécutif avec les Assemblées; des conséquences produites par la constitution de l'an III).

24. — Société nationale des Antiquaires de France. *Séances.* 1889, 18 juin. — M. SACAZE communique le texte d'une inscription romaine trouvée par lui à Cazarih, sur le territoire de l'ancienne Civitas Convenarum (Cominges). — M. BABELON propose une nouvelle interprétation d'une pierre gravée grecque, provenant du cabinet du duc de Luynes et qui lui paraît représenter les Héraclides tirant au sort les villes du Péloponèse. — M. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE présente quelques observations sur un passage de Tite-Live concernant la seconde guerre punique; il prouve que le duel conventionnel était usité dès cette époque chez les Celtibères d'Espagne. = 26 juin, 3 et 10 juillet. M. l'abbé Thédenat lit un mémoire de M. l'abbé DOUAIS sur la vie de saint Germier, évêque de Toulouse. — M. l'abbé DUCHESNE fait une communication sur un quatrain qui existait dans une chapelle érigée au Latran, en l'honneur de saint Nicolas, par Calixte II; après la première querelle des investitures, le commencement du troisième vers avait été effacé. M. de Rossi avait cru pouvoir, d'après une copie du xve siècle, remplacer les mots effacés par *Letus Calixtus.* M. l'abbé Duchesne estime qu'il faut lire *Praesul Anacletus.* = 17 juillet. M. Ulysse ROBERT lit une note dans laquelle il croit démontrer que la souscription pontificale dans les bulles de Calixte II a été généralement tracée par la main des chanceliers ou bibliothécaires (Grisogone, Hugues et Aimery) qui se sont succédé de 1119 à 1124. Ces fonctionnaires auraient ainsi eu dans ce cas particulier un rôle analogue à celui des secrétaires de la main à la chancellerie royale au XVIIe et au XVIIIe siècle. Il établit aussi que les dates n'ont pas été écrites par les chanceliers ou bibliothécaires, mais par des scribes ordinaires. — M. BABELON annonce à la Société que le Sénat et la Chambre des députés viennent de voter la somme de 180,000 francs destinée à l'acquisition, par le Cabinet des médailles, de 1,131 monnaies mérovingiennes choisies dans la collection de feu M. de Ponton d'Amécourt.

25. — Société de l'histoire du protestantisme français. *Bulletin.* 1889, n° 6. — LODS. L'église réformée de Paris, de la Révocation à la Révolution. — Ch. READ. L'abjuration de Henri IV et les églises réformées; lettre de Th. de Bèze, du 22 août 1593 (à Constantin Fabricius, ministre de Nuremberg; la lettre est en latin; elle est publiée avec une traduction littérale). — Le mémoire présenté en 1689 par le maréchal de Vauban et ses efforts réitérés en faveur des huguenots. 3e art.; fin au n° 7. — BONET-MAURY. Le protestantisme français au XVIe siècle dans les universités d'Orléans, de Bourges et de Toulouse.

2e art. = N° 7. Rabaud. Un ministre chrétien sous la Terreur, ou Bonifas Laroque, pasteur à Castres et membre du tribunal révolutionnaire. 14 sept. 1744-5 oct. 1811. — Lods. L'église réformée de Paris pendant la Révolution, 1789-1802. — L. Farges. Onze lettres inédites de Louise de Coligny, 1585-1588. — Lods. Bilan politique et moral de P.-H. Marron, tracé par lui pour être présenté au comité de surveillance de la section Brutus, 29 juin 1794 (ce Marron était un pasteur qui s'occupa très activement d'organiser le culte protestant à Paris; en face de la Commune parisienne il ne montra pas beaucoup plus de courage que Gobel devant la Convention).

26. — Société de l'histoire de Paris. *Bulletin.* 1889, 2e livr. — H. Omont. Mss. relatifs à l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France conservés à Cheltenham. — Bruel. Les origines du prieuré clunisien d'Aunay-lès-Bondy. — Fr. Funck-Brentano. Les lettres de cachet données par les maréchaux de France (les maréchaux pouvaient faire écrouer à la Bastille des prévenus sur lettres de cachet signées d'eux seuls; exemples pour les années 1666-1668). = 3e livr. Boulay de la Meurthe (discours d'usage à l'assemblée générale; le président expose les pertes subies en 1814 et en 1815 par une des séries les plus précieuses de pièces modernes qui soient conservées aux Archives nationales, par la secrétairerie d'État du consulat et du premier empire. Il annonce en outre qu'on va bientôt publier un inventaire des documents modernes conservés aux Archives, inventaire imprimé depuis longtemps, mais qu'on avait jusqu'ici dissimulé avec le soin le plus mystérieux). — Baron Pichon. Note sur Antoine Vérard, libraire de Paris, et sa famille. — Abbé V. Dufour. Le département des estampes de la Bibliothèque et l'abbé de Chancey, 1736 (publie un extrait des registres du Conseil d'État relatif à un détournement de planches et estampes de la bibliothèque du roi par ledit abbé). = *Mémoires.* Tome XV, 1888. A. de Boislisle. Notices historiques sur la place des Victoires et sur la place de Vendôme (cet intéressant mémoire occupe presque tout le volume; il est bourré de faits, de notes et de pièces inédites). — H. Omont. Spécimens de caractères hébreux, grecs, latins et de musique, gravés à Venise et à Paris par Guillaume Le Bé, 1545-92.

27. — Annales de Bretagne. Tome IV, n° 4, juillet 1889. — A. Dupuy. L'administration municipale en Bretagne au XVIIIe siècle (ch. II : répartition des charges publiques; suite). — J. Loth. Une des causes de la popularité de saint Yves (le nom d'Yves est d'origine germanique et non bretonne; on a fini par confondre avec lui les noms d'Ewen, Eozen, Ervoan; de sorte que le seul nom d'Yves a fini par s'appliquer à quatre saints très différents; saint Yves récolte ainsi les hommages dus à ses confrères).

28. — Annales de l'Est. 1889, juillet. — Auerbach. La question d'Alsace à la diète de Ratisbonne, 1663-1673 (montre l'opposition que

le gouvernement royal rencontra pour faire reconnaître expressément ses droits souverains par les dix villes libres d'Alsace, désireuses de conserver leur autonomie, et surtout d'échapper aux charges de l'administration française). — Baumont. La société populaire de Lunéville. — Ch. Pfister. Les légendes de saint Dié et de saint Hidulphe.

29. — Annales du Midi. 1889, juillet. — A. Thomas. Le Midi et les États généraux sous Charles VII (étudie les circonstances dans lesquelles Charles VII a convoqué les provinces du Midi en même temps et dans le même lieu que celles du Centre et du Nord). — H. Omont. Les manuscrits et les livres annotés de Fabri de Peiresc. — Ch. Joret. Le P. Guevarre et les bureaux de charité au xviie s. — Dr Pignol. Géraud du Berry et l'école de médecine de Montpellier au commencement du xiiie s. — T. de L. Deux lettres bénédictines inédites : dom Germain, dom Devic.

30. — Revue de l'Agenais. 1889, 5e et 6e livr. — J. de Bourrousse de Laffore. État de la noblesse et des vivant noblement de la sénéchaussée d'Agenais, 1717. 2e partie : Personnes vivant noblement; suite. — Tholin. La ville d'Agen pendant les guerres de religion du xvie s.; suite. — Massip. La ville et les seigneurs de Cancon en Agenais; 2e partie (les fiefs et les seigneurs; la jurade et les consuls; la taille). — T. de L. Livre de raison de la famille de Fontainemarie, 1640-1774; suite.

31. — Revue de Gascogne. 1889, juin. — Abbé Ducruc. La culture de la vigne dans le bas Armagnac. — Bladé. La Gascogne dans la légende carolingienne; le pseudo-Turpin; suite en juillet-août. — Gardère. Le séminaire diocésain de Condom; fin en juillet-août. — T. de L. Diverses lettres des petits-fils de Blaise de Monluc; fin. — Juillet-août. Beaurain. Les gentilshommes landais du xviiie siècle. — A. Plieux. Étude sur l'instruction publique à Lectoure, ch. viii. — Communay. Marins et Basques béarnais. Pierre Dulivier; suite. — Breuils. Églises et paroisses de l'Armagnac en 1546; suite.

32. — Société des Antiquaires de l'Ouest. 1889, 1er trim. — Alf. Barbier. L'inscription tumulaire de IVSTVS, troisième abbé de Charroux. — Espérandieu. Épigraphie romaine : les inscriptions de Saintes; suite.

33. — Revue historique et archéologique du Maine. T. XXVI, 1re livr. 1889, second semestre. — A. Joubert. Réparations faites à divers édifices du Mans; les recettes, les dépenses et les gages des officiers de Louis II, duc d'Anjou et comte du Maine, de 1368 à 1374, d'après un document inédit du British Museum. — Moulard. Monographie de la Chapelle-Rainsouin, Mayenne; suite. — Brière. Bibliographie du Maine pour l'année 1888.

34. — Société éduenne. *Mémoires.* Tome XVI (Autun, 1888). — M. Prou. Catalogue des monnaies mérovingiennes d'Autun. — H. de

FONTENAY. De quelques usages particuliers à la paroisse Saint-Jean et Saint-Pancrace à Autun (d'après un cahier écrit par messire J. Maillard, vicaire de Saint-Pancrace, en 1616). — AN. DE CHARMASSE. Les pèlerinages à Saint-Sébastien d'Uchon. — BULLIOT. La mission et le culte de saint Martin d'après les légendes et les monuments populaires dans le pays éduen. — Abbé CUCHERAT. Semur-en-Brionnais, ses barons, ses établissements civils, judiciaires et ecclésiastiques depuis l'an 860 jusqu'à nos jours. — BULLIOT. Les carrières et les carriers gallo-romains du plateau de Saint-Émilan. — Ch. DE FONTENAY. Notice sur trois amiraux danois originaires de Couches-les-Mines (appartiennent à la famille noble Le Sage de Fontenay, qui fut chassée du pays par la Révocation de l'édit de Nantes). — BULLIOT. Fouilles du mont Beuvrai de 1885 à 1887. — ROIDOT. L'inscription grecque chrétienne d'Autun (trouvée à Saint-Pierre-l'Étrier, près Autun, le 24 juin 1839; elle se compose de deux parties, un poème religieux et une épitaphe très mutilée. Le poème est un exposé très rapide des enseignements chrétiens à une époque que l'auteur estime antérieure même au concile de Nicée). — H. DE FONTENAY. Épigraphie autunoise; moyen âge et temps modernes; suite : inscriptions autunoises recueillies hors d'Autun.

35. — Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne. *Bulletin*. Année 1888, vol. XLII. — P. VIAL. La commune de Béon. — Fr. MOLARD. De la capacité civile des lépreux (jamais au moyen âge les lépreux n'ont été frappés de mort civile dans la région de Sens et d'Auxerre; il est probable qu'il en a été de même dans le reste de la France). — MOISET. Le prieuré de Saint-Florentin. — GASCARD. Tableaux du vieux temps (la vie privée au XVe s.). — MOISET. Jacob Moreau, historiographe de France (biographie de l'erudit auquel on doit le « fonds Moreau » de la Bibliothèque nationale). — Comte DE DIENNE. Un écolier de l'université d'Orléans au XVIIe s.; lettres et rapports d'un correspondant (l'écolier était Salomon Jean, appartenant à la branche gasconne de la famille de Mossac; son correspondant était son cousin, de la même famille, abbé de Nantua). — M. QUANTIN. Lettres de l'évêque Jacques Amyot.

36. — Revue franc-comtoise. Lons-le-Saulnier. 1889, mars-avril. — C. BOISSONNET. La comté de Bourgogne et l'armée de l'ancien régime (fin en mai).

37. — Académie de Besançon. *Mémoires*, année 1888. — J. DE SAINTE-AGATHE. Les fêtes publiques en Franche-Comté avant la Révolution. — TERRIER DE LORAY. L'abbaye de Migette. — Chanoine SUCHET. Les femmes célèbres en Franche-Comté. — J. GAUTHIER. La bibliothèque d'un avocat bisontin en 1359. — Lettres de Weiss à Charles Nodier, publiées par L. PINGAUD (fin). — FLEURY-BERGIER. Les familiarités paroissiales en Franche-Comté avant 1789.

38. — Société d'archéologie lorraine. *Mémoires*, 3e série,

16e volume. Nancy, 1888. — Guyot. Bibliographie de Henri Lepage, précédée d'une étude sur sa vie (la bibliographie du laborieux et regretté archiviste de Meurthe-et-Moselle ne comporte pas moins de 358 numéros). — Desgodins. Notice sur les fiefs de Suzémont et de la Tour de Fresnes. — L. Quintard. Le trésor de Thionville (avec planche). — Meaume. Recherches critiques et bibliographiques sur Améric Vespuce et ses voyages. — Favier. Note sur l'éducation d'un jeune cardinal de Lorraine à l'université de Pont-à-Mousson, 1622-1629. — Des Robert. Charles-François d'Anglure de Bourlémont, archevêque de Toulouse. — J. Rouyer. Le testament de Pierre de Blarru. — A. Benoit. L'ordre de Saint-Dominique à Toul. — L. Germain. Excursions épigraphiques : Pont-Saint-Vincent.

39. — Revue de Champagne et de Brie. 14e année. T. XXVI. Arcis-sur-Aube, 1889, janv. — A. Tausserat. Le comte Édouard de Barthélemy d'Hastel (notice biographique et bibliographique). — G. Leroy. Notice sur la chapelle, les fiefs et le hameau de Germenoy. — H. Jadart. Chronique de Jean Taté, bourgeois et échevin de Château-Porcien au xviiie s. (suite; se continue dans les livraisons suivantes). — L. G. Installation d'un maître d'armes à Châlons en 1612. = Févr. A. Roserot. Quatre lettres missives de François Ier, Henri IV et Louis XIV. — Th. Lhuillier. Lettres d'anoblissement d'Étienne Rose de Provins (1655). — Ch. Laurent. La léproserie de Mézières. — N. Albot. Les religieuses chanoinesses du Saint-Sépulcre de Charleville (continuation; suite en avril). — G. Hérelle. Répertoire général et analytique des principaux fonds anciens conservés aux archives de la Marne (suite; de Louvois à Montbré). = Mars. H. M. Le guet dans la prévôté de Château-Thierry en 1386. — L. Demaison. Origine de la famille de La Salle. — A. de Barthélemy. Le comté d'Astenois et les comtes de Dampierre-le-Château (suite). = Avril. R. de Crèvecœur. Une abbaye au xviiie s. : Notre-Dame d'Hiverneau, d'après des documents inédits. — E. de Barthélemy. Une société populaire à Châlons-sur-Marne pendant la Révolution. = Mai. Dom François Plaine. Le martyr breton saint Mélor et son ancien culte à Meaux. — A. Roserot. Notes sur quelques ouvrages de l'abbé Mathieu concernant l'histoire de la Haute-Marne. — Ch. Savetiez. Dampierre de l'Aube et ses seigneurs (2e partie : Maison de Dampierre-Saint-Dizier). — Le conventionnel Dubouchet.

40. — Société historique et archéologique de Château-Thierry. *Annales.* Année 1887. — Pichelin. Notes sur Tréloup, le château de La Bouloie et Chassins. — Charte relative à Brumetz et à Gandelu (8 sept. 1360), publiée par M. Douchy. — Barbey. Quatre tableaux de Revel (1643-1712), note pour servir à sa biographie. — Renaud. Quelques notes sur l'imprimerie à Château-Thierry. — Deux lettres du petit-fils et d'une petite-fille de La Fontaine, publiées par M. Le Feyer. — Moulin. Le pape Urbain II; inauguration du monument élevé en son honneur à

Châtillon-sur-Marne. — Dr A. Corlieu. L'abbaye d'Essômes. — Maurice Henriet. Racine écolier (établit que R. a été élevé à Beauvais, après avoir reçu de son oncle Regnault les premières leçons à La Ferté-Milon). — Dr A. Corlieu. L'abbaye de Val-Secret. — Minouflet. Notice sur Romeny, canton de Charly.

41. — Société historique du Cher. *Mémoires.* 4e série, 4e volume. Bourges, 1888. — D. Mater. P.-F. Dumonteil (secrétaire de la Société, décédé le 8 mars 1888; auteur de travaux estimables sur l'histoire du Berry, notamment d'une sur la ville de Saint-Amand-Montrond. Cf. *Revue historique,* XXXVIII, 424). — Le même. J.-R. Hébert, l'auteur du *Père Duchesne* avant la journée du 10 août 1792 (travail important; publie un certain nombre de lettres inédites d'Hébert). — H. Boyer. Engagement d'une actrice au théâtre de Bourges en 1545 (curieux).

42. — Revue historique du département du Tarn. 1888, octobre-décembre. — Edm. Cabié. Documents sur Monestiès. — E. Jolibois. Les vicomtes de Lautrec. — A. Du Mège. L'Isle d'Albigeois. = 1889, janvier. Aug. Vidal. La contagion à Lavaur en 1628, 1629 et 1630 (fin en février). = Février. Isidore Sarrasy. Étude sur les origines du pays d'Albigeois (fin en mars). = Mars. État politique, féodal et nobiliaire du diocèse d'Albi en 1735. — Transaction entre Antoine de Villespassans et les habitants de Sorèze, en 1508. = La *Revue* publie en supplément, depuis février, les chartes du prieuré du Ségur, du xie au xiiie siècle, annotées par M. Edm. Cabié.

43. — Société des lettres, sciences et arts de la Corrèze. *Bulletin.* 1889, 1re livr. — L'abbé Arbellot. Martial de Brive. — L. Niel. Jean de Cluis, 16e évêque de Tulle (mort en 1450). — Dr Longy. Port-Dieu et son prieuré. — V. de Seilhac. L'œuvre de Simon Madelmon (mémoires personnels laissés par un paysan de Sarran mort vers 1816). — Cartulaire d'Uzerche, p. p. J. B. Champeval (suite; vingt-deux chartes comprises entre 1035 et 1137). — Requête présentée au Parlement par M. du Mirat, curé de Saint-Pierre de Tulle, pour demander la suppression des Pénitents bleus, p. p. l'abbé Poulbrière.

44. — Société d'études des Hautes-Alpes. *Bulletin.* 7e année. 1888. Gap. — Dr Chabrand. Briançon administré par ses consuls (suite). — Abbé P. Guillaume. Pouillés de 1516 ou rôles des décimes des diocèses de Gap et d'Embrun d'après le ms. lat. 12730 de la Bibliothèque nationale (texte important, édité avec soin). — La campagne de la succession d'Espagne dans les Alpes, 1707-1713 (mémoire contemporain par l'ingénieur La Blottière). — V. Advielle. Le commerce de Briançon au xvie s. dans ses rapports avec la douane de Lyon. — Lettres de Lesdiguières autorisant une coupe de bois pour réparer l'église de Boscodon (1599). — Abbé P. Guillaume. Fondation de la chapelle de Saint-André à Notre-Dame d'Embrun en 1392. — A. Mourre. Essai historique

sur Ribiers. — Abbé P. Guillaume. Doctrines des Vaudois au xive s., d'après le ms. lat. 15179 de la Bibliothèque nationale. — Bouchié de Belle. La Révolution dans les Hautes-Alpes. — A. Albert. Biographie bibliographique du Briançonnais (vallée du Queyras). — V. Advielle. Lettre de Pierre-Louis de Leyssin, archevêque d'Embrun à Chérin (juin 1783). — Abbé P. Guillaume. Comptes consulaires du mandement de Saint-Crépin en 1695-1696. — Un négociant en Espagne en 1762. — Un souvenir du passage des ennemis à Embrun en 1692. — La bibliothèque du clergé du diocèse d'Embrun en 1751.

45. — Académie de Vaucluse. *Mémoires.* Tome VII. 1888. Avignon. — Moirenc. Bronze antique trouvé à Ménerbes. — G. Bayle. Fêtes données par la ville d'Avignon à César Borgia en 1498 (suite). — R. Vallentin. Les doubles tournois et deniers tournois frappés à Villeneuve-lez-Avignon pendant le règne de Louis XIII. — Rochetin. Mythologie gallo-romaine. — Sagnier. Les municipalités du Comtat aux xviie et xviiie ss. — J. Gilles. Fontvielle, Montpahon. — R. Vallentin. Procès entre le maire et les consuls de Villeneuve-lez-Avignon (avril 1703). — Rochetin. Carry-le-Rouet (l'*Incarus* de l'itinéraire d'Antonin). — G. Bayle. Dom Polycarpe de la Rivière. — R. Vallentin. Les pinatelles d'Urbain VII.

---

46. — Historische Zeitschrift. N. F. XXVI Bd. 2 H. — Lehmann. La rédaction primitive de l'Histoire de mon temps (Frédéric II avait sous les yeux la rédaction de 1741-42 quand il a corrigé, en 1775, la rédaction de 1746). — Meinecke. Le Brandebourg et la France en 1688 (Prutz s'est complètement trompé en attribuant au Grand Électeur, dans les dernières années de son gouvernement, des sentiments plus amicaux envers la France que ceux de Frédéric Ier. Le Grand Électeur tenait à être payé par la France, mais sans la servir). — Brueckner. Le duc de Richelieu (analyse des importants documents publiés dans le tome LIV du Recueil de la Société impériale d'histoire russe. Nous relevons en particulier dans cette publication de M. Polovzev : Note de Mme la duchesse de R. sur le duc de R.; Notice sur les premières années de M. le duc de R. et sur sa vie militaire jusqu'à sa nomination à la place de chef de la ville d'Odessa par Langeron; Notice sur onze années de la vie du duc de R. à Odessa, pour servir à l'histoire de sa vie, par Ch. Picard; Notice sur M. de R., par le comte Lainé; un Journal de mon voyage en Allemagne (1790), par Richelieu lui-même; Correspondance de Richelieu avec Rasoumovsky, Kotschoubai et Roumjanzov, importante pour les années 1806-1821; Lettres et mémoires échangés entre Alexandre et Richelieu pendant son gouvernement d'Odessa; Documents et lettres échangés par Richelieu avec Alexandre, Nesselrode, Capo d'Istria et Pozzo di Borgo de 1815 à 1821). — Loserth. Nouvelles publications relatives à Wiclif. — Lettres écrites par Frédéric III à sa belle-mère Sophie de Hanovre, en 1677-1698, au sujet de la disgrâce

de Danckelmann. = Comptes-rendus. *Schierenberg*. Die Kriege der Rœmer zwischen Rhein, Weser und Elbe unter Augustus und Tiberius. — Die Ræthsel der Varus Schlacht (tient pour le pays de Detmold). — *K. Meyer*. Der Aberglaube des Mittelalters und der nächstfolgenden Jahrhunderte (utile quoique incomplet). — *Siegel*. Deutsche Rechtsgeschichte (n'est irréprochable ni au point de vue scientifique ni au point de vue pédagogique). — *W. Michael*. Die Formen des unmittelbaren Verkehrs zwischen den deutschen Kaisern und souveränen Fürsten. — Lex Alamannorum ed. *V. K. Lehmann* (excellente édition). — — *E. Mayer*. Zur Entstehung der Lex Ribuariorum (le critique n'accepte pas l'hypothèse de M. M., qui suppose la loi rédigée entre 633 et 639). — *Voigt*. Die Klosterpolitik der Salischen Kaiser und Kœnige (s'occupe surtout de Henri IV, dont il fait l'apologie). — *Seeliger*. Das deutsche Hofmeisteramt im spæteren Mittelalter (apparaît au XIIe siècle dans les couvents; au XIVe s., a un rôle judiciaire dans le conseil du roi; au XVIe s., redevient un office domestique du palais). — *E. Rosenthal*. Zur Rechtsgeschichte der Stædte Landhut und Straubing. — Nicolai Episcopi Botrotinensis relatio de Heinrici VII imperatoris itinere italico, ed. *E. Heyck*. — Deutsche Reichstagsakten, 3e Abth., 1427-1431, ed. *D. Kerler*. — *Morneweg*. J. von Dalberg, ein deutscher Humanist u. Bischof (savante monographie mal composée). — *C. Schmidt*. Michael Schütz, genannt Toxites (médecin et poète assez médiocre du XVIe s.). — *Friedensburg*. Zur Vorgeschichte des Gotha-Torgauischen Bündnisses der Evangelischen, 1525-1526 (complète l'ouvrage du même sur le Reichstag de Spire). — *Beutel*. Ueber den Ursprung des Augsburgers Interims (attribue trop d'influence à J. Agricola). — *H. v. Zwiedineck-Südenhorst*. Die œffentliche Meinung in Deutschland im Zeitalter Ludwigs XIV, 1650-1700 (revue très curieuse de tous les pamphlets du temps). — *Pribram*. Zur Wahl Leopold's I, 1654-1658. — *Karge*. Die russisch-œsterreichische Allianz von 1746 u. ihre Vorgeschichte. — *Danielson*. Die nordische Frage in der Jahren, 1746-1751 (excellent). — Ernst II Herzog von Sachsen-Koburg-Gotha (très important pour les préliminaires de la guerre de Crimée). — *Wichmann*. Denkwürdigkeiten aus der Paulskirche (souvenirs du parlement de Francfort, 1848). — *M. Meyer*. Geschichte der preussischen Handwerkerpolitik (les deux premiers volumes vont de 1640 à 1740). — *Stadelmann*. Preussens Kœnige in ihrer Thätigkeit für die Landeskultur. T. III. Friedrich Wilhelm III. — *Knapp*. Die Bauernbefreiung und der Ursprung der Landarbeiter in den ælteren Theilen Preussens. 2 vol. — *Fuchs*. Der Untergang des Bauernstandes und das Aufkommen der Gutherrschaften. — *F. v. Richthofen*. Untersuchungen über friesische Rechtsgeschichte. 1re partie (très important). — *Reinhold*. Verfassungsgeschichte Wesels im Mittelalter.

47. — Gœttingische gelehrte Anzeigen. 1889, n° 7. — *Finsen*. Om den oprindelige ordning af nogle af den islandske fristats institu-

tioner (travail très savant, mais trop systématique, sur les anciennes institutions politiques de l'Islande). — *Pappenheim*. Ein altnorwegisches Schutzgildestatut (important pour l'histoire des guildes). — *K. Lehmann*. Abhandlungen zur germanischen, insbesondere nordischen Rechtsgeschichte (l'auteur n'apporte pas assez souvent de preuves positives pour appuyer ses théories; beaucoup d'objections soulevées par K. von Amira). — *Ern. Friedlænder* et *C. Malagola*. Acta nationis germanicae universitatis Bononiensis. = N° 8. *Sohm*. Die deutsche Genossenschaft (ce mémoire n'offre guère d'intérêt que pour les Allemands; on sera tenté de lui attribuer peu d'importance dans les pays où le droit d'association est largement pratiqué). = N° 9. Urkundenbuch der Stadt und Landschaft Zürich. — *Bilfinger*. Die antiken Stundenangaben (intéressant). = N° 10. *De Boor*. Vita Euthymii; ein Anecdoton zur Geschichte Leos des Weisen, 886-912 (publie pour la première fois d'importants fragments de la vie d'Euthymios, patriarche de Constantinople de 907 à 912, et d'intéressants commentaires sur l'importance de cet écrit pour l'histoire littéraire et politique à Byzance au temps de Léon le Philosophe). = N° 11. *P. Krüeger*. Geschichte der Quellen und Litteratur des römischen Rechts (manuel excellent et très bien informé). = N° 12. *W. Preger*. Ueber das Verhältniss der Taboriten zu den Waldensiern des XIV Jahrh. (J. Loserth proteste contre la thèse de Preger; pour lui, la doctrine des Taborites vient, non des Vaudois, mais bien de Wiclif, et en droite ligne).

48. — Die Nation. 1889, 29 juin. — *B. Stade*. Geschichte des Volkes Israels. Bd. I (excellent). = 20 juillet. *Marcks*. Die Zusammenkunft von Bayonne (excellent).

49. — Deutsche Revue. 1889, mai-juin. — Le prince de Bismarck et la fondation de l'empire allemand; suite. — Kasson. Abraham Lincoln, sa vie et son caractère. — Kleinschmidt. Correspondance inédite de Wessenberg avec Mittermaier; fin (importante pour l'histoire des années 1847-57). — Achelis. Le développement de la famille. — Biographie du ministre de la guerre de Prusse, comte A. von Roon (publie des fragments nombreux de sa correspondance inédite). — F.-A. von Winterfeld. Mirabeau en Allemagne (Mirabeau s'est occupé avec un grand intérêt et beaucoup d'impartialité de l'Allemagne et de sa population; il a prédit et souhaité à la Prusse un grand avenir). — Gandtner. Mœurs et condition de la société au Brésil.

50. — Deutsche Rundschau. 1889, juillet. — Lady Blennerhassett. Les Allemands et la Révolution française; fin en août (Jean-Georges, dit Euloge Schneider; le baron Anacharsis Cloots et Jean-G. Forster; leur biographie; leurs relations avec les révolutionnaires français).

51. — Germania. Jahrg. XXII, Heft 1, 1889. — E.-Th. Walter. Origine du Minnesang de cour en Allemagne; ses rapports avec la poésie populaire (contre R.-M. Meyer, qui avait essayé de montrer qu'avant

le XIIe siècle une poésie lyrique et amoureuse populaire s'était très répandue en Allemagne et que la poésie de cour sortit de là).

52. — Zeitschrift für ægyptische Sprache und Alterthumskunde. Bd. XXVII, Heft 1, 1889. — Brugsch. Les monnaies de l'ancienne Égypte (étude approfondie sur l'origine de l'étalon égyptien à l'époque des Ptolémées; la drachme ptolémaïque provient, non de l'étalon d'or babylonien, mais de celui de l'ancienne Égypte; l'origine du talent babylonien doit être reportée à une époque plus récente. L'unité de l'étalon d'or égyptien était de 9 grammes 951 milligrammes; le système sexagésimal de l'Égypte constitue la plus ancienne base de toute la numismatique postérieure). — Erman. La campagne du roi Aménophis II en Syrie (commente l'inscription de Champollion. *Notices,* II, 185). — Steindorff. Le surnom de Joseph « Saphenat-Paneach » dans la Genèse, chap. XLI, XLV (appartient à une époque relativement récente; important pour fixer la date de la Genèse). — Winckler. Liste des tablettes de terre cuite trouvées à Tell-el-Amarna (description de deux cent soixante tablettes, comprenant pour la plupart des lettres de rois babyloniens, assyriens et autres rois de l'Asie antérieure, de vassaux égyptiens et de fonctionnaires en Palestine, adressées aux rois Aménophis III et IV).

53. — Zeitschrift für Assyriologie. Bd. IV, Heft 2, 1889. — Oppert. Confirmation définitive du système des mesures agraires babyloniennes. — Id. L'époque de Hammurabi (l'auteur obtient pour Hammurabi l'année 2394 à 2339 av. J.-C., pour Sagasaltiyas 1349-1336, pour Nabuchodonosor Ier 1136-1123). — Strassmaier. Inscription de Nabopolassar et de Smerdis (texte, transcription et commentaire de vingt-neuf inscriptions inédites). — Hilprecht. Inscriptions cunéiformes trouvées sur le sol de l'ancienne Babylone. — Oppert. La langue sumérienne dans les syllabaires assyriens. — Id. L'éclipse lunaire de l'an 232 de l'ère des Arsacides (correspond au 23 mars de l'an 24 av. J.-C.).

54. — K. Deutsches archæologisches Institut. Jahrbuch. Bd. IV, Heft 1, 1889. — Richter. La tribune aux harangues sur le forum romain (reconstruction architecturale). — Wilcken. Les portraits helléniques provenant du Fayoum en Égypte (description détaillée; recherches sur leur âge; inscriptions).

55. — Archiv für Literatur-und Kirchengeschichte des Mittelalters. Bd. V, Heft 1. — Ehrle. Des biens meubles laissés par Clément V; actes du procès intenté par le pape Jean XXII contre ceux qui s'en étaient emparés, 1318-1321 (ces actes sont très importants pour l'histoire de la famille de Clément V, de sa politique, des tentatives de croisade auxquelles il s'associa. Le P. Ehrle les publie d'après quatre mss. Tableau généalogique de la famille Got depuis 1142; histoire du procès. Jugement porté sur Clément V et sur son testament). — Id. Les vingt-cinq millions du trésor de Jean XXII (c'est Villani qui donne ce

chiffre à la mort du pape. En réalité, ce trésor, contenu dans environ cinquante caisses ou sacs, s'élevait environ à sept cent mille florins d'or; il faudrait donc retrancher un zéro au chiffre de Villani et réduire le reste au moins de moitié).

56. — Zeitschrift der deutschen morgenlændischen Gesellschaft. Bd. XLIII, Heft 1, 1889. — Vollers. La bibliothèque du khédive au Caire. 1er art. (traite des mss. de la section historique. Abondants détails sur un grand nombre de mss. arabes qui ont pour objet l'histoire de l'Islam, la géographie de l'Asie antérieure et de l'Égypte, et les biographies de Mahométans célèbres). — Buehler. Les édits d'Asoka (publie la version de Shahbazgarhi avec un commentaire détaillé).

57. — Zeitschrift des deutschen Palæstina-Vereins. Bd. XII, Heft 1, 1889. — Guthe. Rapport sur de récents travaux russes relatifs à la Palestine en 1885-87. — Schick. Résultats des fouilles opérées par la Société russe de Palestine dans le voisinage du Saint-Sépulcre de Jérusalem. — Von Riess. Sur l'emplacement de l'église Kathisma palaion du ve siècle (identique à la fontaine dite des Sages, à Mar Eljas, entre Jérusalem et Bethléem). — Van Kasteren. De quelques tombeaux récemment trouvés en Palestine (publie les inscriptions grecques qui s'y trouvaient). — Rœhricht. Les possessions de l'abbaye S. Maria Latina de Jérusalem au temps des croisades. — Zagarelli. Les rapports de la Grousie avec la terre sainte et le couvent du Sinaï.

58. — Zeitschrift für deutsches Alterthum und deutsche Litteratur. Bd. XXXIII, Heft 2, 1889. — Zimmer. Histoire des légendes celtiques; suite (mythe du voyage maritime de saint Brendan naviguant pendant sept années à la recherche de la *terra repromissionis Sanctorum*). = Comptes-rendus : *Nutt*. Studies on the legend of the holy grail (bon). — *Naue*. Die Hügelgräber zwischen dem Ammersee und Staffelsee (bon).

59. — Philologus. Supplement-Band V, Heft 5, 1889. — Kahl. Sur Corn. Labéon (biographie très détaillée de cet écrivain africain qui vivait vers 270 ap. J.-C.; ses écrits ont été mis à contribution par Arnobe, Macrobe, Servius, Saint-Augustin, Lydus, Fulgence, Martianus Capella. Réunit les fragments de ses œuvres qui sont venus jusqu'à nous; attribue une grande valeur aux renseignements fournis par Labéon sur les institutions religieuses et politiques, ainsi que sur la mythologie de l'ancienne Rome).

60. — Neue Jahrbücher für Philologie und Pædagogik. Bd. CXXXVII, Heft 12, 1888. — Hecht. Recherches sur la civilisation de l'époque homérique (étudie les idées éthiques de cette époque, qui, d'après lui, étaient relativement très élevées; de même chez Hésiode, on constate un progrès marqué sur l'éthique homérique). — Kothe. Sur les fragments de l'historien Timée (nouvel essai pour classer les fragments conservés; commente un grand nombre de passages). — Sol-

TAU. De la division du temps chez les Romains (cherche à résoudre la question d'après le nombre et la division des *dies fasti* dans le calendrier romain. L'essence des *feriae publicae* consistait en un sacrifice public célébré par les prêtres de l'État assistés par le peuple, et pendant lequel tout travail était interrompu. Réfute les hypothèses de Mommsen sur le nombre des *dies fasti* au temps de César; à cette époque, en dehors des *nundinae,* on ne comptait comme *dies fasti* que les calendes, les nones, les ides et le jour qui les suivait immédiatement). — GIESING. La disposition tactique des légions romaines au temps de César (de l'emploi des réserves dans le combat). — GURLITT. Les recueils des lettres de Cicéron (le cinquième livre des *Epistolae ad familiares* n'a pas été composé à un point de vue chronologique; c'était un recueil de modèles de lettres contenant des blâmes, des exhortations et des consolations, une sorte de formulaire pour la belle société de Rome; il a été sans doute formé par Tiron, du vivant même de Cicéron).

61. — Zeitschrift für deutsche Philologie. Bd. XXII, Heft 1, 1889. — H. VON WISLOCKI. Sur la légende de Guillaume Tell (publie plusieurs légendes bulgares, roumaines, arméniennes et tsiganes qui rappellent l'épisode de Tell tirant sur la pomme).

62. — Zeitschrift f. alttestamentliche Wissenschaft. Jahrg. IX, Heft 1, 1889. — BENZINGER. La loi sur le grand jour propitiatoire, *Lév.*, XVI (le chapitre XVI du Lévitique se compose de deux lois différentes qui n'ont aucun rapport entre elles et qui ont été confondues plus tard à la suite d'une erreur). — HOLZINGER. De l'époque où fut composé le livre de Joel (appartient à la partie la plus récente de la littérature du Vieux Testament).

63. — Theologische Studien und Kritiken. Jahrg. 1889, Heft 4. — ENDERS. Trois lettres inédites du réformateur poméranien Joh. Bugenhagen (1540, 1552, 1555). — HERING. La réunion du Landtag poméranien à Treptow en 1534 (cette assemblée décida l'introduction du luthéranisme en Poméranie; sa résolution est conçue dans les mêmes termes que le décret sur les églises poméraniennes rédigé par Bugenhagen). = Comptes-rendus : *Vogt.* Der Briefwechsel des Johannes Bugenhagen (important). — *Hering.* Biographie des Bugenhagen (soigné).

64. — Zeitschrift für kirchliche Wissenschaft und kirchliches Leben. 1889, Heft 4. — DUEMMLER. La cérémonie de l'imposition des mains chez les Juifs et dans le christianisme; 1er art. (origines de la cérémonie et son histoire). — FRITSCHEL. Sur la religion des sociétés secrètes de francs-maçons en Amérique ; suite.

65. — Zeitschrift für katholische Theologie. 1889, Quartalheft 3. — BÆUMER. Les couvents en Angleterre sous Henri VIII (d'après l'ouvrage d'A. Gasquet).

66. — Zeitschrift für Vœlkerpsychologie und Sprachwissen-

schaft. Bd. XIX, Heft 2-3, 1889. — Hœfler. Mœurs et croyances populaires de la Haute-Bavière (des idées et coutumes religieuses rattachées à des jours particuliers de l'année. L'auteur y voit un mélange du paganisme germain et chrétien avec des idées chrétiennes et des superstitions astrologiques). = Comptes-rendus : *H. von Eicken.* Geschichte und System der mittelalterlichen Weltanschauung (publication de premier ordre).

67. — K. Bayerische Akademie der Wissenschaften (Munich). *Sitzungsberichte der philosophisch-historischen Classe.* 1889, Heft 2. — Kuhn. Les peuples de l'Inde postérieure et leurs langues (important pour l'ethnologie hindoue. Une grande partie des populations de l'Inde postérieure et même de l'Inde antérieure vient d'un tronc commun; aussi, malgré les grandes émigrations qui se produisirent plus tard, on peut encore aujourd'hui reconnaître dans tout le domaine hindou le fonds commun. Recherches sur la langue et l'ethnographie du peuple de Tjam ou Champa en Annam, et sur le peuple des Silong ou Selon qui habitent les îles Mergui sur la côte de Tenasserim. Les langues qu'ils parlent sont deux rameaux du dialecte malaisien. L'auteur pense que, il y a longtemps, une population d'origine malaise s'est établie au sud du continent de l'Inde postérieure). — Kluckhohn. Lettres de Christian Félix Weiss et de Fried. Jacobi à l'historien bavarois L. Westenrieder, 1781-83 (relatives surtout à l'université de Leipzig). — Heigel. L'évolution de la politique bavaroise en 1679-83 (cet article a paru dans les *Abhandlungen* de l'Académie). — Von Œfele. Une bulle de Clément V au roi d'Allemagne Albert Ier en 1305, utilisée par Aventin (l'auteur a trouvé dans un ms. de Munich cette bulle connue seulement par une courte analyse d'Aventin; elle traite du couronnement du roi; elle l'engage à entreprendre une croisade en Palestine et à fonder la paix entre la Savoie et le dauphin de Viennois).

68. — K. Preussische Akademie der Wissenschaften (Berlin). *Sitzungsberichte.* Jahrg. 1889. Stück 19. — Tobler. Sermons de saint Bernard dans la traduction en ancien français (conservés dans un ms. de la bibliothèque de Berlin; l'original latin de quelques-uns d'entre eux paraît ne plus exister). = Stück 26-27. Hirschfeld. Sur les gouverneurs impériaux des provinces romaines de la classe de chevaliers (contribution importante à l'histoire de l'administration provinciale chez les Romains). = Stück 32-33. Diels. Le discours d'Hypéride contre Athénogène (corrections au texte publié par Revillout, et commentaire).

69. — Preussische Jahrbücher. Bd. LXIII, Heft 5, 1889. — Batsch. Histoire de la marine allemande (parle avec éloge de l'ouvrage de Tesdorpf).

70. — K. Sæchsische Gesellschaft der Wissenschaften zu Gœttingen. *Berichte über die Verhandlungen der philologisch-historischen*

Klasse. Bd. XL, 1888. — G. Voigt. Les doctrines philosophiques de Pierre Ramus à l'université de Leipzig; leur influence et leurs partisans (expose les controverses soulevées à cette université à la fin du xvie s. par les doctrines du prof. Johannes Cramer. Défense fut faite à l'université en 1592 d'enseigner la philosophie de Ramus). — Ratzel. Histoire de l'idée de l' « Œcumène » (montre combien ont varié les idées qu'on s'est faites depuis les plus anciens temps sur les limites de la terre habitée; montre l'importance de ces limites pour les problèmes géographiques du présent). — Heydemann. Les portraits antiques du Fayoum en Égypte.

71. — Mittheilungen des Oberhessichen Geschichtsvereins. Bd. I, 1889. — Rady. Histoire des monastères de Schiffenberg et de Cella, Giessen; suite (transfert du monastère augustin de Schiffenberg à l'ordre des chevaliers teutoniques en 1323 jusqu'au commencement du xve s.). — Id. État de la ville et de la forteresse de Giessen au commencement du xviiie s. — Buchner. Mélanges relatifs au monastère bénédictin d'Arnsburg (intéressant pour l'histoire intérieure du monastère dans la seconde moitié du xviiie s.). — Kofler. Tumuli dans les environs de Stockhausen dans le Vogelsberg (résultats des fouilles). — Rœschen. Sur l'histoire des guerres de la Révolution et de l'Empire dans la Haute-Hesse (d'après les dommages consignés dans le registre paroissial de Ruppertsburg près de Laubach). — Freiherr Von der Ropp. Trente et un documents relatifs à l'histoire de la ville de Lich, 1316-1518. — Buchner. Giessen à l'époque du siège de la forteresse par les troupes françaises en 1796 et 1797 (d'après des lettres). — Haupt. Biographie du landgrave Georges de Hesse, feld-maréchal autrichien en Espagne pendant la guerre de succession, 1695-1705 (d'après l'ouvrage récent de Parnell).

72. — Zeitschrift für die Geschichte des Oberrheins. Bd. IV, Heft 3, 1889. — Bissinger. Monnaies romaines trouvées dans le grand-duché de Bade (on en a trouvé en tout 2,642; liste de ces pièces rangées d'après l'ordre chonologique et géographique). — Scheffer-Boichorst. Histoire de l'abbaye impériale d'Erstein en Alsace (son histoire depuis le milieu du ixe s.; ses rapports avec l'empire. Publie deux chartes de 850 et de 974, plus une charte fausse de l'an 853, qui a été sans doute fabriquée au xiie s.). — Schulte. Vestiges de la population romaine dans l'Ortenau en Bade (relève un grand nombre de noms d'origine romaine qui se rencontrent dans les plus anciennes listes de moines dans les monastères de Gengenbach, Ettenheim, Schuttern et Schwarzbach. De ces circonstances et d'autres arguments, l'auteur tire cette conséquence que, de l'ancienne population romaine en Bade, il a subsisté des traces jusqu'au xe s. dans l'Ortenau et dans les vallées de la Forêt-Noire). — Schmidt. L'ancienne basilique de Baden-Baden (date du xie s.). — Lamey. La biographie du théologien calviniste Paulus Tossanus, † 1634. — Hollænder. L'historien Sleidan (additions à sa biographie d'après

les procès-verbaux des séances du conseil municipal de Strasbourg en 1553-1557). — Czihak. Les journaux de l'abbé Benoît de Gottesau en Bade, 1635-1641 (publie les passages les plus importants). — Schultz. Histoire de la dévastation du Palatinat et des pays voisins par les Français en 1689 (d'après des pièces d'archives inédites; publie un recueil de dessins pris en 1689-91 par un officier badois, Schmalkalder, de villes et de forteresses rhénanes). — Baumann. Histoire du tribunal aulique. — Fester. Histoire des modifications que subit le cours du Rhin au moyen âge (les villages de Plittersdorf et Wintersdorf, situés aujourd'hui sur la rive droite, étaient encore au XVIIIe s. sur la rive gauche). — Birkenmayer. Inventaire des chartes et documents des archives de Waldshut en Bade; fin.

---

73. — K. Akademie der Wissenschaften (Vienne). *Sitzungsberichte der philosophisch-historischen Klasse.* Bd. CXVI, 1888. — Huemer. Le *Registrum multorum auctorum* de Hugues de Trimburg (publié pour la première fois en entier par l'auteur du présent article; contribution importante à l'histoire de la littérature latine et de la pédagogie au moyen âge). — Bousson. L'empereur Maximilien Ier sur le « Martinswand » (le bruit d'après lequel l'empereur faillit perdre la vie au « mur « de Saint-Martin » à Zirl en Tyrol ne repose sur aucun fait réel de sa vie). — Brueckner. Bas-reliefs sculptés sur des tombeaux grecs (parle des inscriptions et des scènes figurées). — Krall. Études sur l'histoire de l'ancienne Égypte, 3e art. (traite en détail l'histoire ancienne de Tyr et de Sidon; expose, surtout à l'aide des documents égyptiens, la situation des affaires en Syrie, en Phénicie et dans les îles voisines aux temps les plus anciens, ainsi que l'histoire du royaume des Kétas. Commentaire sur Hérodote et sur son voyage en Égypte). — Tomaschek. Étude critique sur les plus anciens récits concernant les Scythes (quelle foi mérite le poème d'Aristéas « Arimaspea? » Discute cette question en étudiant la description donnée par Aristéas des peuples du nord et en comparant ses récits avec ceux d'Hérodote; Aristéas voyait jusqu'à l'Océan pacifique; l'auteur croit possible qu'Aristéas, ou celui de qui il tient ses renseignements, ait appris à connaître les pays dans l'intérieur de l'Asie jusqu'à la Chine par une caravane scythique et avec le secours d'interprètes scythes. Ce que dit Aristéas est important, bien qu'il soit difficile de séparer exactement la vérité de l'invention poétique). — Von Hartel. Remarques critiques et explicatives sur la 5e décade de Tite-Live. — Nagl. Gerbert et l'art du calcul au Xe siècle.

74. — Bericht über das Museum Francisco-Carolinum in Linz. Jahrg. XLVII, 1889. — Jækel. Histoire des Anabaptistes dans la Haute-Autriche et surtout à Freistadt (à l'aide de documents inédits; article très détaillé et approfondi). — Commenda. Bibliographie relative à l'histoire et à la géographie de la Haute-Autriche; suite.

75. — Wiener Zeitschrift für die Geschichte des Morgen-

landes. Bd. III, Heft 2, 1889. — F. Mueller. Les inscriptions en ancien perse (traduit et commente l'inscription de Nags-Rustam A, 56-60, et celle de Behistân I, 66-71). — Catalogue des mss. zend et pehlvi appartenant à Khan Bahadur Dr. Hoshangji.

---

76. — The English historical Review. 1889, juillet. — W. O'Connor Morris. La guerre de 1870-71 : après Sedan (d'après les sources françaises et allemandes; jugement équitable porté sur les efforts tentés par les Français, restés après Sedan sans armée régulière, pour résister aux troupes nombreuses et aguerries de l'Allemagne). — Armstrong. La vie de Savonarole d'après des critiques récentes (adresse d'assez vifs reproches à P. Villari; fait un grand éloge du recueil de documents formé par Gherardi). — Ransome. La bataille de Towton, 1461 (avec un plan du champ de bataille). — Bent. Les seigneurs de Chios (du xiiie au xve siècle). — Coolidge. La république de Gersau (son histoire de 1064 à 1798). — Maitland. L'introduction de la loi anglaise en Irlande (par une ordonnance de Henry III, de 1227, publiée ici). — C. V. Langlois. Projet de taxe présenté à Édouard Ier (projet de loi somptuaire, qui ne parvint sans doute jamais au roi, et qui resta sans effet). — S. Gardiner. Sir A. Ashley Cooper et le siège de Taunton, 1644 (Cooper a donné un récit inexact de cet événement). — Ch. Firth. Cromwell et l'insurrection de 1655; suite : Examen de la théorie présentée par M. Palgrave. — Hickson. Les mss. Plunket (intéressants pour l'intelligence des sentiments qui animaient les Anglo-Irlandais catholiques à la fin du xviie s. et au commencement du xviiie). — Doble. Lettres du Rév. W. Ayerst, 1706-1721; fin. — Bibliographie. *Gilmore.* The fragments of the Persika of Ktesias (avec de copieux commentaires). — *Palmieri.* Introiti ed esiti di papa Niccolò III (document qui présente cette double importance, d'abord de fournir une sorte de budget de dépenses et de recettes du pape Nicolas III en 1279-1280, ensuite d'être le plus ancien document en langue italienne qu'on ait encore publié). — *Sheppard.* Litterae Cantuarienses. — *G. Lefèvre-Pontalis.* Correspondance politique d'Odet de Selve, 1546-49. — *G. Wolf.* Zur Geschichte der deutschen Protestanten, 1555-59 (bon). — *Hœnig.* Oliver Cromwell (étudié surtout au point de vue militaire). — *Green.* Calendar of state papers. Domestic series, 1659-60. — *Bowles.* Madame de Maintenon (bonne biographie composée surtout d'après l'ouvrage de M. Geoffroy). — *Waddington.* L'acquisition de la couronne royale de Prusse par les Hohenzollern. — *Tuttle.* History of Prussia, 1740-1756 (manque de largeur de vue; néglige beaucoup trop l'histoire militaire; expose avec soin l'organisation intérieure de la Prusse). — *Rogers.* The economic interpretation of history (recueil de leçons mal reliées ensemble et où l'auteur n'ajoute rien aux idées qu'il a déjà exposées ailleurs; mais résumé vigoureux et important, systématique d'ailleurs et tombant facilement dans le paradoxe).

77. — The Academy. 1889, 15 juin. — *Dom L. Hendriks.* The London Charterhouse, its monks and its martyrs (bonne histoire populaire de la Chartreuse de Londres). — *Dom Chauncy.* Historia aliquot martyrum anglorum, maxime octodecim Cartusianorum sub rege Henrico VIII interemptorum (réimpression de cet écrit d'après la première édition parue à Mayence en 1550). — *Dunlop.* Life of Henry Grattan (étude claire, consciencieuse et impartiale). = 22 juin. *Ingram.* Two chapters of irish history (ces deux chapitres renferment un grain de vérité enveloppé dans une masse de lieux communs, d'exagérations et d'idées fausses). = 6 juillet. La légende de Virgile au moyen âge (lettre de W. Vietor contre la théorie de Comparetti ; aucun texte digne de foi n'établit que la tradition virgilienne soit restée populaire à Naples pendant le moyen âge). = 13 juillet. *Howorth.* The Mongols of Persia (excellent). — *Lockhart.* The church of Scotland in the XIII cent. (médiocre). = 20 juillet. *Doniol.* Histoire de la participation de la France à l'établissement des États-Unis d'Amérique. = 27 juillet. *Green.* Calendar of the proceedings of the committee for advance of money, 1642-56 (le Long Parlement n'eut jamais de finances organisées; il vécut au jour le jour). = 3 août. *Col. Malleson.* The marquess of Wellesley (excellent).

78. — The Athenæum. 1889, 15 juin. — *E. C. Thomas.* The philobiblon of Richard de Bury (édition faite avec beaucoup de goût artistique, mais peu satisfaisante aux yeux des érudits : le texte est mal établi, les notes souvent fautives, la traduction sans élégance et sans exactitude). — *R. L. Poole.* Wycliffe and movements for reform (très bonne étude, mais qui exagère l'influence de Wycliffe sur la Réforme protestante). = 22 juin. *Fr. Gasquet, O. B.* Henry VIII and the english monasteries (excellent). — *Porter.* History of the corps of Royal engineers (intéressant). = 29 juin. *Morley.* The earlier life and the chief earlier works of D. Defoe (intéressant, et même excellent par endroits, mais composé trop vite). = 6 juillet. La Littérature continentale (revue des œuvres littéraires publiées depuis un an dans les différents états de l'Europe). = 13 juillet. Mary, queen of Scots; a narrative and defence (apologie sans réserve et sans valeur). — *Henderson.* The casket letters (tient pour l'authenticité des huit lettres de la cassette; publie les versions différentes en latin, en français, en écossais, de ces lettres originairement écrites en français, mais dont l'original a disparu ; publie également une importante déclaration de Morton, du 8 déc. 1568. Bien qu'elle contienne de nombreuses fautes de lecture, cette publication de textes si controversés est d'une réelle importance. Les opinions personnelles de l'éditeur sont fort discutables). — *Sir Fr. O. Adams* et *Cunningham.* The Swiss confederation (résumé très bref, mais bien présenté et assez exact). — *Sharpe.* Calendar of wills proved and enrolled in the court of husting, London. Vol. I, 1258-1358 (très intéressant). — *K. Meyer.* John Gower's Beziehungen zu Chaucer und

K. Richard II (pense, contrairement à Pauli, que la seconde édition de la *Confessio Amantis* de Gower est postérieure à la mort de Richard II). = 20 juillet. *Hooper*. Wellington (essai fort estimable). — *Sir W. Fraser*. Words on Wellington (bavardage intéressant). — *Yule*. The diary of W. Hedges, esq., afterward sir W. Hedges, 1681-87 (important pour l'histoire des Anglais aux Indes). — *Dom L. Hendriks*. The London Charterhouse (bon). — *Worthy*. Devonshire parishes (sans valeur). — *Howlett*. The parish register of Bircham Newton, Norfolk. 1562-1743 (bon). — *Senart*. Les inscriptions de Piyadasi. = 27 juillet. *Johnson* et *Buel*. Battles and leaders of the civil war (récits d'épisodes de la guerre de Sécession par des acteurs principaux de ces événements). — *Theal*. History of South Africa; the republics and native territories, 1854-1872 (bon). = 3 août. Calendar of state papers : America and West Indies, 1669-1674. — *Walker*. The history of the old parish church of All Saints, Wakefield, now the cathedral church of the diocese of Wakefield (intéressant).

79. — Classical Review. Vol. III, n° 4. — E. M. Thompson. Les mss. classiques au British Museum; suite.

80. — The archæological Review. Vol. III, juillet 1889. — O.-E. Pell. L'identification des poids anciens et modernes, et l'origine des grains. — R. Brown. Les noms de nombre étrusques. = Août. Ritchie. Les Finnois en Bretagne. — Tesoroni. Les Anglo-Saxons à Rome. — Bell. L'église de l'abbaye de Bernay.

81. — The Nineteenth century. 1889, août. — Prof. Geffcken. Les Français en Allemagne (approuve l'opinion de M. Saint-Genest, du *Figaro*, demandant qu'on se résigne en bonne foi en France au traité de Francfort, et veut montrer que, depuis François Ier, l'Allemagne a eu toujours plus à souffrir des Français que les Français des Allemands; depuis le traité de Francfort, les nations sont à deux de jeu; leur compte est liquidé; au lieu de se haïr et de se tenir prêtes à se jeter l'une sur l'autre au moindre incident et d'entraîner toute l'Europe dans la plus redoutable des guerres qui aura jamais été, elles feraient mieux de chercher à s'entendre, sans écouter les clameurs des démagogues).

82. — The Edinburgh Review. 1889, juillet. — Charles, comte de Grey. — La vie de Savonarole par Villari. — Le rôle de Battle abbey. — Marie-Thérèse impératrice. — Les mémoires du duc de Cobourg. — Les mss. Hamilton.

83. — The scottish Review. 1889, juillet. — La prise de la Bastille. — Le grand palais de Byzance. — D. Bikelas. La formation de l'état grec moderne.

84. — The Journal of the R. historical and archæological Association of Ireland. 1889, juillet. — Le château de Ballintubber, comté de Roscommon. — Mills. Notes sur le manoir du Saint-Sépulcre

à Dublin au XIVe s. — BATT. Le prieuré et le château de Rathmullen, au comté de Donegal. — WESTROPP. Histoire de l'abbaye d'Ennis, au comté de Clare, 1240-1693. — MALONE. Le lieu de naissance de saint Patrick. — Th. O'GORMAN. Shane O'Neill, surnommé An Diomais, ou l'orgueilleux prince de Tirowen, 1520-67.

---

85. — Rivista storica italiana. Anno VI, fasc. 2. — FALLETTI. Le caractère de fra Tommaso Campanella (on n'a pu convaincre Campanella d'avoir comploté le renversement du gouvernement espagnol en Calabre en 1599. Campanella cherchait la félicité humaine; il avait imaginé une cité idéale, décrite dans sa « Cité du soleil; » il rêvait d'établir cette cité sur la terre tout en restant fidèle à son souverain. C'est un illuminé, ce n'est pas un fourbe). = Comptes-rendus : *Lupus*. Die Stadt Syrakus im Altherthum (remaniement de la *Topografia archeologia di Siracusa*, due à Holm et à Cavallari, et qui restera le point de départ de tous les travaux antérieurs). — *Castelli*. L'età e la patria di Q. Curzio Rufo. Vol. I (ouvrage déclamatoire rempli d'erreurs, et qui ne prouve pas la thèse de l'auteur que Q.-Curce vivait sous Marc-Aurèle après la mort de Lucius Verus). — *Duval-Arnould*. Études d'histoire du droit romain au Ve siècle, d'après les lettres et les poèmes de Sidoine Apollinaire (bon). — *J.-B. de Rossi*. Inscriptiones christianae urbis Romae saeculo septimo antiquiores (très important). — *Filippi*. L'arte di Calimala in Firenze ed il suo più antico statuto (publie les statuts de cette corporation en 1301). — *Pakscher*. Die Chronologie der Gedichte Petrarchas (savant travail, basé sur des documents inédits; conclusions en général acceptables). — *Battistella*. Il conte Carmagnola (bon). — *G. de Leva*. Marino Sanuto il giovane e le opere sue (discours excellent sur la vie et les œuvres du célèbre chroniqueur). — *Malmignati*. Il Tasso a Padova. — *Albicini*. Carlo Pepoli (très intéressante biographie). — *Villari*. La giovinezza di Franscesco De Sanctis (c'est une autobiographie du célèbre patriote que publie M. V.). — *Musatti*. Storia della promissione ducale (présente avec clarté la série méthodique des lois promulguées dans le but de contenir l'autorité des doges dans les limites tracées par la raison d'état). — *Brown*. Venetian studies (intéressant, mais rien de neuf). — *Turner*. A sketch of the Germanic constitution from early times to the dissolution of the Empire (ouvrage peu original, mais utile et soigné). — *Lucarelli*. Memorie e guida storica di Gubbio (bon). — *Cadorna*. La liberazione di Roma nell' anno 1870 (important, car l'auteur a été un témoin actif et un des principaux acteurs de la prise de Rome). — *Calisse*. Diritto ecclesiastico e diritto longobardo (excellent essai sur l'influence exercée par l'Église sur la législation lombarde). — *Savio*. Gli antichi vescovi di Torino dal principio sino al 1300 (bon).

86. — Archivio storico italiano. 5e série, tome III, 1889, disp. 3.

— Faraglia. Barbata de Sulmona et les hommes de lettres à la cour de Robert d'Anjou. — P. Berti. Les archives communales de Fano, depuis leur récente réorganisation. — Gherardi et Catellacci. Liste des ouvrages publiés par Cesare Guasti. — Novati. Luigi Gianfigliazzi, jurisconsulte et ambassadeur florentin du xive s. — Ramorino. Note sur quelques lettres et vers inédits d'Antoine de Palerme. = Bibliographie : *Sickel*. Liber Diurnus (analyse cette édition ainsi que les études que Sickel lui-même y a consacrées). — *Wattenbach*. Ueber die mit Gold auf Purpur geschriebene Evangelienhandschrift der Hamilton'schen Bibliothek. — *P. Fredericq*. Corpus documentorum inquisitionis hereticae pravitatis neerlandicae (trésor de documents relatifs à l'Inquisition dans les Pays-Bas). — *M. de Cabrens*. Mgr de Vintimille, des comtes de Marseille, évêque de Carcassonne, d'après sa correspondance, 1788-1814 (à ajouter au dossier de l'émigration). — Monumenti di storia patria delle provincie modenesi. Tome XIV, fasc. 1 (contient les anciennes vies de saint Geminiano, évêque et protecteur de Modène, par P. Bortolotti). — *Sansi*. Memorie aggiunte alla storia del comune di Spoleto (publie des extraits d'une histoire anecdotique de Spolète, de 1796 à 1831). — *Masi*. Le due mogli di Napoleone I (fait d'après Imbert de Saint-Amand : *Marie-Louise et les Cent-Jours; Marie-Louise et le duc de Reichstadt*). — *Ricotti*. La rivoluzione francese dell' anno 1789 (contient plus d'idées que de faits, à la manière de Tocqueville, que l'auteur a d'ailleurs tout simplement copié par endroits sans le citer jamais).

87. — Archivio veneto. Anno XIX, tome XXXVII, 2e partie, fasc. 73. — Molmenti. Venise dans la littérature et dans les arts français. — Vignola. Sur l'époque où furent élevées les colonnes de la cathédrale de Vérone (avant 1440). — Carreri. Notes historiques sur le bon gouvernement de Spilimbergo ; suite. — Caffi. Padoue; la cathédrale, son origine, son histoire architecturale. — Lampertico. Les digues des fleuves à l'époque romaine, à propos des chap. xix et xx du mémoire de V. de Vit, intitulé : *Adria e le sue antiche epigrafi*. — Cipolla. Statuts villageois des campagnes véronaises; suite (Cerea, 1203-1304). — Ghinzoni. L'empereur Frédéric III à Venise, 7-19 févr. 1469. — Motta. Pièces d'archives relatives à l'histoire de Venise. — Un ambassadeur tartare à Venise en 1476. = Bibliographie : *Degani*. Monografie friulane (important). — *Puschi*. L'atelier monétaire des patriarches d'Aquilée (bon). — *Joppi*. I Carraresi ed il Friuli (contient quatre documents de 1387). — *Battistella*. Il comte Carmagnola (biographie consciencieuse). — *Castellani*. Les mss. vénitiens contenus dans la collection Phillipps à Cheltenham.

88. — Archivio storico per le provincie napoletane. Anno XIV, fasc. 2. — N. Barone. Notes historiques tirées des registres *Curiae* de la chancellerie aragonaise; suite, 1494. — Schipa. Charles Martel; suite

(son enfance; son mariage avec Clémence d'Augsbourg, 1271-81. Les Vêpres siciliennes et mort de Charles Ier d'Anjou, premier traité pour la délivrance de Charles II; naissance du premier enfant de Charles Martel, 1282-88. Charles Martel héritier présomptif des états angevins et vice-roi de Naples, 1287-88). — G. DE BLASIIS. Fragment d'un journal napolitain inédit; suite et fin (d'oct. 1671 à février 1673). — Liste des pièces sur parchemin qui appartenaient autrefois à la famille Fusco, et qui ont été acquises depuis par la Société d'histoire; suite.

89. — Archivio storico per Trieste, l'Istria e il Trentino. Vol. IV, fasc. I. — CIPOLLA. Conrad II, évêque de Trente, et Brian de Castelbarco, en 1201-1203, d'après un document nouveau. — C. DE FESTI. Les étudiants du Trentin aux universités italiennes. — ZENATTI. Sept lettres d'Antonio Elio de Capodistria, 1550-1568.

90. — Miscellanea di storia italiana. Tome XXVII. (Turin, Bocca, 1889.) — Notes historiques sur Pagno et Valle Bronda près de Saluces; mémoire posthume du baron G. MANUEL DI SAN GIOVANNI. — Giov. VIDARI. Les papiers historiques de Pavie (brève histoire des archives historiques de Pavie depuis leurs origines). — Al. VESME. Le Tasse et le Piémont; notes historiques (quelques détails nouveaux sur le bref séjour du Tasse en Piémont dans la trente-quatrième année de son âge, 1578-79). — CIPOLLA. Deux documents inédits relatifs à Audax, évêque d'Asti (l'un est une inscription placée sur l'endroit où cet évêque fit placer les reliques de saint Dalmazzo; l'autre est une charte de mars 910 par laquelle un certain Raginardus met Audax en possession d'une maison à Montiglio. Long et savant commentaire historique et diplomatique). — VUY. Adémar Fabri, prince-évêque de Genève. — CERUTI. Notice nécrologique sur Giuseppe Casanova (auteur des *Annali della fabbrica del duomo di Milano,* mort le 11 mars 1888). — DESIMONI. A la mémoire de Marcello Remondini (qui publia les *Iscrizioni antiche di Bobbio,* les *Antiche inscrizioni liguri,* les *Iscrizioni medioevali della Liguria,* et une monographie intitulée : *Parrochie dell' archidioecesi di Genova,* mort le 6 oct. 1887). — P. VAYRA. Une année de la vie publique de la commune d'Asti, 1441 (notes et documents tirés du registre des actes du conseil des Douze-Sages et du Conseil général de la commune).

91. — Accademia dei Lincei. Vol. V, fasc. 4. — COMPARETTI. Sur un miroir antique avec une inscription latine (vient de Palestrina). — GAMURRINI. De deux pierres trouvées à Forum Clodii, à quatre kilom. au nord de Bracciano (avec deux inscriptions latines). = Fasc. 6. GOVI. Histoire de la physique; sur l'origine du mot *Calamita* employé pour désigner la pierre de Magnésie ou d'Héraclée, ou pierre aimantée. — Al. D'ANCONA. Traditions carolingiennes en Italie. — PAIS. La barque votive de Vetulonia.

92. — Giornale ligustico. Anno XVI, 1889, mai-juin. — FILIPPI. Rapports entre Savone et Florence en 1477. — HARRISSE. Christophe

Colomb et les écrivains orientaux. = Juillet-août. Accame. La voie Aurelia et la localité appelée *Pollucipe* dans l'Itinéraire d'Antonin (cette localité est aujourd'hui Pietra ligure, entre Vado et Albenga). — Rezasco. La roue des Juifs; fin.

93. — Società storica Savonese. *Atti e Memorie.* Vol. I. — O. Varaldo. Sur la famille de La Rovère. — Barrili. Les Ligures aux anciens temps. — V. Poggi. Albisola; notes archéologiques, historiques et artistiques. — Ag. Bruno. Les sources de l'histoire de Savone. — B. Gandoglia. Savone et Nole au moyen âge. — Fr. Bruno. Plan topographique de Savone au xviiie s. — Assereto. Quelques documents sur Jules II.

94. — R. Istituto veneto di scienze, lettere ed arti. Tome VII, disp. 3. — Callegari. Des sources relatives à l'histoire de Néron; suite. — A. Gloria. Anciens statuts du collège des docteurs juristes à Padoue. = Disp. 4-5. Morsolin. Le concile de Vicence; épisode de l'histoire du concile de Trente, 1537-38.

95. — Società di archeologia e belle arti per la provincia di Torino. *Atti.* Vol. V, fasc. 3. — Bérard. Appendice aux antiquités romaines et du moyen âge dans la vallée d'Aoste; suite. — Baudi di Vesme. Essai d'iconographie savoyenne, ou table des portraits gravés ou lithographiés des princes et princesses de Savoie.

96. — R. Istituto lombardo di scienze e lettere. *Rendiconti.* Serie II, vol. XXII, fasc. 9-11. — Ceriani. Note sur un ancien ms. du *Liber diurnus* à l'Ambrosienne.

---

97. — Messager des sciences historiques de Belgique. 1889, 2e livr. — Bergmans. L'autobiographie de Juste Lipse (publie cette autobiographie contenue dans la 87e lettre de l'*Epistolarum selectarum centuria miscellanea,* d'après la 1re édition de 1602, avec les variantes de l'édition de 1605. Donne une traduction française en regard). — Claeys. Histoire de la Gilde souveraine et chevalière des Escrimeurs dite Chef-Confrérie de Saint-Michel à Gand; suite. — Th. de Raadt. Les seigneuries du pays de Malines; Keerbergen et ses seigneurs. — Van Spilbeeck. Les archiducs Albert et Isabelle, et la relique du saint clou vénérée à Soleilmont.

98. — Le Muséon. 1889, n° 3. — A. Thill. La doctrine d'Aristote sur la tyrannie. — A. Wiedemann. Le culte des animaux en Égypte. — J. Imbert. Les études d'épigraphie lycienne. — E. Bœtticher. La Troie de Schliemann, une nécropole à incinération préhistorique. — E. Beauvois. Les chrétiens d'Islande au temps de l'odinisme. — Fl. de Moor. Le temple reconstruit par Zorobabel. = Comptes-rendus : *Von Bradke.* Ueber die arische Alterthumswissenschaft.

99. — Revue belge de numismatique. 1889, 3e livr. — Comte

MAURIN-NAHUYS. La numismatique à l'exposition rétrospective d'art industriel à Bruxelles en 1888. — A. DE WITTE. Numismatique brabançonne. Des monnaies de nécessité émises par la ville de Bruxelles en 1584-1585 (l'argent monnayé faisait défaut et les troupes de la garnison menaçaient de piller la ville si on ne leur donnait pas leur paie). — Comte MAURIN-NAHUYS. Jetons de messire Louis Quarré et de messire Gilles de Busleyden). — L. NAVEAU. Six décorations inédites de la Révolution liégeoise, 1789-1794. — Comte MAURIN-NAHUYS. Un mémoire d'Isaac Newton sur la monnaie (reproduit le texte d'un rapport sur l'état des espèces d'or et d'argent et leur juste valeur dans l'Europe entière, présenté aux lords-commissaires de la trésorerie par le chevalier Isaac Newton, le 21 septembre 1717). — A. DE SCHODT. Biographie de Renier Chalon (travail très intéressant et très consciencieux. R. Chalon, fondateur de la célèbre société des Agathopèdes et auteur du *Catalogue de la bibliothèque du comte de Fortsas,* n'était pas seulement un mystificateur de premier ordre; c'était aussi un numismate distingué). — J. ROUYER. Biographie de E. F. F. Hucher. — G. CUMONT. Sceau et petit sceau de l'empereur François II gravés par van Berckel en 1794. — ID. Rapports entre la monnaie de Bruxelles et les ateliers monétaires d'Autriche-Hongrie. — Comte DE MARSY. Une société numismatique à Paris au XVIIe siècle (travail fait d'après la *Relation de la cour de France, en* 1790, d'Ezéchiel Spanheim. Le duc d'Aumont, le P. La Chaise, le duc de Verneuil et d'autres grands personnages avaient projeté d'écrire une histoire romaine par les médailles. On n'alla pas au delà des travaux préparatoires).

100. — Compte-rendu des séances de la Commission royale d'histoire de Belgique. 4e série, t. XVI, n° 1, 1889. — A. WAUTERS. Sur la signification du mot latin *formator,* à propos de Henri de Gand (N. de Pauw avait émis l'opinion [voy. plus loin, p. 234] que la qualification de *formator* donnée au docteur solennel pourrait équivaloir au mot flamand *de Scheppere* et signifier tailleur. A. Wauters combat cette manière de voir, et soutient que *formator* est l'homme qui crée, qui enseigne). — St. BORMANS. Sur le Liber cartarum Ecclesiae leodiensis (indique la meilleure manière de publier le *Liber cartarum* acquis en 1883 par le gouvernement belge des héritiers Henaux).

101. — Bulletin de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique. 1889, n° 5. — Rapport de MM. LE ROY, PIOT et BORMANS sur les mémoires envoyés au concours (question : faire l'histoire des relations politiques du pays de Liège au XVIIe et au XVIIIe siècle avec la France, les Pays-Bas espagnols et les Pays-Bas autrichiens. L'Académie a couronné un remarquable mémoire de M. H. LONCHAY, professeur d'histoire à l'Athénée royal de Bruxelles). — Rapport de MM. WAGENER, WILLEMS et VAN DER KINDERE (question : faire, d'après les auteurs et les inscriptions, une étude historique sur

l'organisation, les droits, les devoirs et l'influence des corporations d'ouvriers et d'artistes chez les Romains. La classe des lettres a décerné le prix à un mémoire de M. J.-P. WALTZING, professeur à l'Athénée royal de Liège). — POTVIN. 1789 (apologie de la Révolution française). — F. VAN DER HAEGHEN. Rapport sur les travaux de la commission de la Biographie nationale. — VAN EVEN. Deux tapisseries historiées, exécutées à Bruxelles, en 1618, par Jean Raes (détails intéressants sur l'histoire des arts à Bruxelles et à Louvain au XVIIe siècle).

102. — Bulletin de la section scientifique et littéraire des mélophiles de Hasselt. 1889, n° 1. — C. BAMPS. Petite chronique inédite de Hasselt, 1797-1798 (détails curieux sur la persécution religieuse). — ID. Aperçu sur les découvertes d'antiquités antérieures au moyen âge (*sic*) faites dans le Limbourg (catalogue des objets de l'époque néolithique découverts dans les communes de Asch, Bassenge, Beverst, Brée, Diepenbeek, Duras, Hasselt et autres du Limbourg belge).

103. — Dietsche Warande. 1889, n° 1. — *Buter.* De Handel tijdens Karel de Groote (détails intéressants sur le commerce au temps de Charlemagne).

104. — Annales de la Société d'émulation pour l'étude de l'histoire et des antiquités de la Flandre. 1889, n° 1. — VAN SPEYBROUCK. Glossaire toponymique de la commune de Saint-André-lez-Bruges (très consciencieux; dressé d'après les comptes de l'église, le cartulaire de l'abbaye, le terrier de la paroisse et les chartes).

105. — Het Belfort. 1889, n° 6. — J. WELVAARTS. Épisode de la Révolution française à Postel (détails sur l'histoire de l'abbaye des Prémontrés de Postel en Campine pendant l'occupation française).

---

106. — Bulletin international de l'Académie des sciences de Cracovie. — Comptes-rendus des séances de l'année 1889 (ce bulletin est rédigé en deux langues, allemand et français). = N° 1. Résumés : *Piekosinski.* Origine dynastique de la noblesse polonaise. — *Blumenstok.* La protection papale au moyen âge. — *Ulanowski.* Anciens monuments du droit polonais; tome X, 1re partie : Libri formularum saeculi XV. — *Lewicki.* Le privilège de Brzesc de l'an 1425. = N° 2. *Luszczkiewicz.* Études sur l'architecture romane en Pologne. — *Smolka.* Kieystutt et Jagellon, 1377-82 (le but de ce travail est de montrer dans quelle situation se trouvait la Lithuanie au moment où elle fut réunie à la Pologne, pour donner une juste idée de l'importance de l'Union en 1386 au point de vue de l'histoire universelle). — Compte-rendu des recherches faites aux archives du Vatican sur les matériaux pour servir à l'histoire de la Pologne). — *Ulanowski.* Contributions à l'histoire des rapports de l'État et de l'Église en Pologne au XVe s., 1446-47. = N° 3. *Morawski.* L'introduction des études grecques à l'Université de Cracovie dans les premières années du XVIe s. — Volumina legum, tome IX (la dénomi-

nation de Volumina legum fut adoptée en Pologne au XVIIIe s. pour désigner le grand recueil qui renferme toutes les lois et constitutions des diètes, à partir de Casimir le Grand, au XIVe s., jusqu'aux constitutions décrétées par les dernières diètes. Le tome IX, qui complète cette importante collection, renferme les constitutions des diètes de 1782, 1784, 1786 et de la fameuse « diète de quatre ans, » 1788-92). — *Krzyzanowski.* Les origines de la Valachie, 1247-1330. — *Sadowski.* Contribution à l'histoire du commerce avec l'Orient au moyen âge; rapport sur un trésor de monnaies d'argent trouvé à Lazyn, Prusse orientale, district de Löbau. — *Borzemski.* La chronique de Miechowita. — *Koneczny.* La politique de l'Ordre teutonique en 1389-90. = N° 4. Bibliothèque des écrivains polonais. 1re et 2e livraisons. — Comptes-rendus de la commission de l'histoire de l'art (1° la synagogue de la ville de Jablonow sur le Pruth, par L. Wierzbicki; 2° André Marstella, orfèvre et conseiller municipal de Cracovie, au XVIe siècle, par L. Lepszy; 3° les émailleurs français en Pologne, aux XVIe et XVIIe siècles, par le même; 4° les plus anciens inventaires du XVe siècle du trésor de Notre-Dame à Cracovie, par F. Piekosinski; 5° Index rerum quas serenissima princeps et Domina Catherina regina Poloniae secum in Poloniam advexit, 8 aug. 1553, par J. Korzeniowski). — *Bienkowski.* De fontibus et auctoritate historiae Sertorianae. — *Fr. Piekosinski.* Le tribunal suprême allemand au château de Golesz et ses actes, 1405-1546. — *Potkanski.* Les plus anciens établissements en Pologne. — *Ossowski.* Compte-rendu des fouilles palethnologiques dans les kourhans de l'Ukraine. = N° 5. *Sokolowski.* La succession de Dosithée, métropolite de Suczawa en Moldavie, et ses destinées (ce prélat, à la suite de l'expédition de Jean III Sobieski en Moravie, passa, en 1686, en Pologne et y transporta les reliques de saint Jean Novi, patron de la Moldavie; il mourut au couvent basilien de Zolkiew, le 13 déc. 1693. L'auteur rectifie beaucoup de notions erronées sur Dosithée et sur Sobieski, qu'on a trop souvent jugés d'après le témoignage suspect de D. Cantémir dans son Histoire de l'empire ottoman). — *Wislocki.* Liber diligentiarum facultatis artisticae Cracoviensis.

CHRONIQUE ET BIBLIOGRAPHIE.

France. — M. F. Baguenault de Puchesse, mort à Orléans le 24 avril, âgé de soixante-quinze ans, avait publié une *Histoire du concile de Trente* (1870); c'était un des collaborateurs de la *Revue des Questions historiques.*

— M. Edme Cougny, né à Nevers en 1818 et mort à Paris le 3 juillet dernier, est l'auteur d'une thèse sur *Guillaume du Vair* (Paris, 1857), qu'il avait complétée par une série d'*Études historiques sur le XVIe siècle : François Hotoman; la France Gaule* (in-8°, Paris, Thorin, 1874). — *Le capitaine de la Noue* (in-8°, Durand, 1872). — *Pibrac, sa vie et ses écrits* (in-8°, 1869). — *Le parti républicain sous Henri III* (in-8°). — *Des comédies politiques dans les collèges au XVIe siècle* (in-8°), etc., etc. — Helléniste distingué, collaborateur et ami de M. Egger, il avait été chargé par MM. Didot d'achever l'*Anthologie* de Dübner, et il laisse entièrement terminé le troisième volume qui contient les documents épigraphiques. Cet ouvrage doit être très prochainement publié. — La Société de l'Histoire de France lui avait confié le soin de publier une nouvelle édition, avec traduction nouvelle, complément et commentaires, des *Extraits des auteurs grecs concernant l'histoire et la géographie des Gaules.* Cinq volumes ont paru; le sixième et dernier, resté inachevé, en manuscrit, sera sans doute complété par les soins de la Société qui en a ordonné la publication : les matériaux en sont prêts.

— M. Ch. Nisard, membre libre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres depuis 1876, est mort le 16 juillet, à l'âge de quatre-vingt-un ans; il était le frère cadet de Désiré Nisard. Outre plusieurs ouvrages distingués sur l'histoire littéraire, on lui doit une *Histoire des livres populaires depuis le XVe siècle jusqu'en 1852* (2e édition en 1864, 2 vol.), une étude sur Du Tillot (*Un valet ministre et secrétaire d'État,* 1749-1771. 2e édit., 1887, in-12), une édition des Mémoires de Huet, des Mémoires historiques et littéraires de Suard, la Correspondance inédite du comte de Caylus avec le P. Paciaudi. Dans ces dernières années, il s'était appliqué à donner de Fortunat un texte avec une traduction nouvelle qui parurent en effet dans la Collection des Classiques latins publiée par la maison Didot. L'examen attentif du texte du poète de Chilpéric Ier l'avait amené à étudier de près certaines questions de l'histoire mérovingienne. Au moment où il mourut, il venait de corriger un article sur Fortunat qui paraîtra dans notre prochaine livraison.

— L'Académie des inscriptions et belles-lettres a décerné le premier

prix Gobert à M. Noël VALOIS pour son *Histoire du Conseil d'État*, et le second prix à M. Auguste MOLINIER pour sa *Géographie historique du Languedoc*. — Elle a jugé comme il suit le concours des Antiquités nationales : 1re médaille : M. E. JARRY (*Vie politique de Louis de France, duc d'Orléans*, 1372-1407); 2e médaille : M. Paul GUÉRIN (*Recueil de documents concernant le Poitou*, contenus dans les registres de la chancellerie de France); 3e médaille : M. C. PALLU DE LESSERT (*Fastes de la Numidie* sous la domination romaine). Une 4e médaille, exceptionnelle et récemment autorisée par le ministre de l'instruction publique, a été attribuée à MM. Camille FAVRE et Léon LECESTRE pour leur publication intitulée : *le Jouvencel*, par Jean de Bueil. — Les mentions sont ainsi réparties : 1° M. le duc DE LA TRÉMOILLE (*Archives d'un serviteur de Louis XI*); 2° M. Ch. MOREL (*Genève et la colonie de Vienne*); 3° MM. BLEICHER et FAUVEL (*Matériaux pour une étude préhistorique de l'Alsace*); 4° M. PRUDHOMME (*Histoire de Grenoble*); 5° M. Henri STEIN (*Olivier de la Marche*, historien, poète et diplomate bourguignon); 6° M. G. D'ESPINAY (*Coutume de Touraine au XVe siècle*). — Le concours pour le prix Bordin (étude sur les sources qui ont servi à Tacite pour les *Annales* et les *Histoires*) a été ajourné à un an.

— M. l'abbé Ch. MARCHAND a soutenu les deux thèses suivantes pour le doctorat devant la faculté des lettres de Poitiers : *De Graecarum litterarum studio apud Andegavos in XVIe seculo; Charles Ier de Cossé, comte de Brissac et maréchal de France.*

— Le tome III de l'*Histoire générale de la littérature du moyen âge en Occident*, par A. ÉBERT, traduit par le Dr J. AYMERIC et le Dr J. CONDAMIN, vient de paraître (Leroux); il contient les livres VI (les littératures nationales de l'Occident depuis leur commencement jusqu'à la mort de Charles le Chauve), VII (la littérature depuis la mort de Charles le Chauve jusqu'au siècle des Othons) et VIII (les littératures au siècle des Othons). La plus grande partie de la littérature anglo-saxonne se trouve exposée dans ce volume, plein d'intérêt et de profonde érudition.

— M. L. MALAVIALLE, dans sa brochure intitulée : *Le Peyrou et la Statue équestre de Louis XIV* (Montpellier, Coulet, 63 p. in-8°. Extrait du *Bulletin de l'Association des Étudiants de Montpellier*), a non seulement écrit un chapitre intéressant de l'histoire municipale de Montpellier, mais encore un épisode curieux de l'histoire de nos révolutions politiques. La promenade du Peyrou, créée en 1689 par le comte de Broglie, gouverneur du Languedoc, et par Basville, intendant de la province, fut ornée d'une porte triomphale et d'une statue équestre de Louis XIV, commandée aux sculpteurs Mazeline et Hurtrelle à Paris, en 1685, et inaugurée en 1718, après un voyage des plus accidentés par le Havre et Bordeaux, et après avoir coûté plus de 250,000 livres. En 1792, la statue fut détruite et on projeta en 1793 d'élever à la place un temple de la Raison. En 1800, on y posa la première pierre d'une

colonne monumentale à la mémoire des braves morts au champ d'honneur. En 1807, on entra en négociations avec Canova pour une statue monumentale de Napoléon. En 1814, on vota le rétablissement de la statue de Louis XIV. Ce n'est qu'en 1825 que l'on fit un traité avec le sculpteur Debaz et le fondeur Carbonneau. La Révolution de 1830 faillit tout remettre en question. On proposa à Carbonneau de donner à la statue déjà faite la tête de Riquet. Enfin, grâce au bon sens de la municipalité, la statue de Louis XIV fut installée sans pompe en 1838 à la place où elle se trouve encore. Cette nouvelle statue avait coûté près de 270,000 francs. Le récit de M. Malavialle, très piquant et très précis, est tiré des documents des archives départementales de l'Hérault.

— On sait les difficultés qu'offre la topographie du château de Versailles et combien il est malaisé, après les remaniements qu'ont subis les appartements dans le cours du XVIIIe siècle, sous Louis-Philippe lors de l'installation du musée, et, en 1875, lorsqu'on y établit le Parlement, de retrouver la place exacte des divers épisodes historiques qui s'y sont passés. L'ouvrage même de M. Dussieux, *l'Histoire du château de Versailles*, si précieux pourtant, renferme beaucoup d'erreurs. M. P. DE NOLHAC vient d'élucider un certain nombre de points de l'histoire des logements du château dans une excellente monographie intitulée : *le Château de Versailles sous Marie-Antoinette* (tiré du tome XVI des *Mém. de la Société des sciences morales de Seine-et-Oise*), en s'aidant des états des logements et des plans conservés aux archives du Musée de Versailles. Il étudie successivement les appartements de Mme du Barry et de Mme Adélaïde, les petits appartements et les cabinets de la Reine, les cabinets du Roi, les appartements des Enfants de France, de Mme de Polignac et de Mme de Lamballe, de Monsieur et de Madame, du duc d'Orléans. Il arrive à indiquer avec précision certains détails des relations de la reine avec Mmes de Polignac et de Lamballe, le lieu exact de la scène du renvoi de Lauzun et de l'entrevue avec Bézenval la veille du duel du comte d'Artois avec le duc de Bourbon.

— Voici deux nouveaux volumes de la très intéressante collection consacrée par M. Alfred FRANKLIN à la vie privée d'autrefois : *les Repas* et *Comment on devenait patron* (Plon et Nourrit).

— La revue *la Révolution française*, que dirige M. AULARD, vient d'élargir son cadre ; la couverture porte maintenant comme sous-titre : Revue d'histoire moderne et contemporaine. Un avis au lecteur annonce qu'elle admettra désormais un plus grand nombre d'articles relatifs aux événements qui, antérieurs à 1789, ont préparé la Révolution, et surtout à ceux qui ont suivi la Révolution en France et en Europe.

— M. G. MONOD a communiqué à la *République française* une note relative à Hoche et à son rôle à Quiberon. M. A. Duruy avait accusé Hoche d'avoir laissé massacrer les prisonniers royalistes pour ne pas se compromettre auprès des jacobins. A cette opinion, M. G. Monod

oppose une tradition qu'il a recueillie à Versailles. Cette tradition, qui s'est conservée dans une famille royaliste et qui, à ce titre, n'est pas suspecte, nous apporte un témoignage sur la douleur ressentie par ce noble cœur lorsqu'il fut obligé d'exécuter les ordres de la Convention. Hoche était logé à Vannes chez J.-F. Callet, le fameux mathématicien, alors professeur au collège de la ville, marié à une demoiselle de Brignac, et qui avait à ce moment chez lui sa jeune belle-sœur, Marie-Françoise de Brignac. La veille de l'exécution, en présence de Mme Callet et de sa sœur, Hoche eut une violente crise de désespoir. Après avoir arpenté fiévreusement le salon et en versant d'abondantes larmes, il dit à Marie-Françoise : « Mon enfant, tu es jeune encore, tu entendras dire plus tard que le général Hoche a manqué à sa parole, tu répondras à tous que ce n'est pas vrai. Je t'en fais un devoir. Tu diras que Hoche n'était pas capable d'assassiner des soldats sans défense. Tu diras le désespoir où tu m'as vu, et que, s'il a été malheureux en la circonstance, c'était du moins un honnête homme. On n'en dira pas autant de ceux de Paris. »

« Ce récit, souvent répété par Marie-Françoise de Brignac à sa fille, aujourd'hui Mme veuve Pachen, a été, écrit M. Monod, dicté par celle-ci pour m'être transmis. Je tiens de la même source que Callet se plaisait à répéter que Hoche avait passionnément désiré sauver les royalistes condamnés et avait été désespéré de son impuissance. »

— Aux deux brochures que nous avons précédemment annoncées de M. G.-D. Weil (XL, 217), nous devons en ajouter deux autres : *le Banc des Évêques à la Chambre des lords* (extrait du *Bulletin de la Société de législation comparée*, 32 pages in-8°) et *les Relations de l'Angleterre et de la France à la suite de l'attentat d'Orsini*. Cette dernière est une étude juridique et historique sur la manière dont les Anglais ont compris et pratiqué le droit d'asile depuis le moyen âge jusqu'à nos jours (Marpon et Flammarion).

— Dans une brochure de 74 pages in-8°, intitulée : *la Constitution américaine et ses amendements* (Guillaumin), M. Louis Vossion, consul de France à Philadelphie, a donné le texte, traduit en français, de la Constitution votée en 1787 et mise en vigueur en 1789, avec une notice historique et un commentaire. M. Vossion a donné en outre, et nous l'approuvons, le texte traduit des quinze amendements qui, depuis cent ans, ont modifié la première des constitutions écrites de l'époque moderne.

— Le Père Poncelet a inséré dans les *Analecta Bollandiana* (t. VII, fasc. 2) et tiré à part une vie en vers de saint Blandin, anachorète du VIIe siècle, patron de la Celle-sur-Morin (*Vita sancti Blandini, sæculo septimo anachoretæ Brigensis, auctore Fulcoio Bellovacensi, subdiacono Meldensi*). Cette vie, composée, entre 1020 et 1090, à la prière de Gui, abbé de la Celle, par Foulcoie, moine de la même abbaye, se compose de 280 vers. Ce poème, remaniement d'une vie plus ancienne, se ter-

mine par un curieux éloge de la ville de Meaux, dont quelques vers seulement avaient été publiés par Du Plessis, historien de l'église de Meaux. Le P. Poncelet a joint à sa publication une notice sur Foucoie et des recherches sur les reliques et le culte de saint Blandin.

— Nous avons déjà signalé la brochure de M. Siraud sur les Administrateurs et Préfets de Saône-et-Loire de 1789 à 1886. M. Siraud vient de publier, en collaboration avec M. Lex, archiviste de Saône-et-Loire, un volume de 300 pages sur *le Conseil général et les Conseillers généraux de Saône-et-Loire* de 1789 à 1889 (Mâcon, Delhomme). On y trouvera un historique de toutes les modifications survenues entre ces deux dates dans l'organisation départementale, la liste des conseillers généraux, l'analyse des délibérations du Conseil, des notices biographiques sur tous les conseillers. Quoiqu'un tel travail renferme bien des renseignements fastidieux, il n'est pas sans intérêt d'avoir l'image complète de la vie administrative d'un département pendant un siècle. C'est une contribution à la fois à l'histoire des institutions et à l'histoire locale.

— Une *Revue historique de Provence,* publiée sous la direction du baron du Roure, paraît depuis le commencement de l'année à la librairie Remondet-Aubin (Aix); elle n'est pas une revue locale, mais bien véritablement une revue de Provence, s'intéressant surtout à l'histoire générale du pays. Laissant de côté les questions de littérature et les productions littéraires, elle se confine strictement dans le champ des études historiques. Elle veut être avant tout un recueil de documents; son ambition est plutôt de préparer des matériaux à la critique historique que d'en publier les résultats. Transcrire soigneusement, traduire quelquefois les nombreux documents épars dans les archives et les bibliothèques publiques et privées; faire une sélection de textes originaux depuis les chartes latines du xiie siècle jusqu'aux pièces importantes ou curieuses du siècle dernier; publier aussi, à défaut des documents mêmes, de substantiels inventaires, tel est l'objet principal de la revue. A côté de documents originaux, la revue ne s'interdit pas absolument de publier des études et des mélanges historiques, des monographies, etc. Un bulletin bibliographique rendra compte des plus intéressantes publications sur la Provence. Enfin, à la suite des deux feuilles d'impression composant la revue même, deux autres feuilles, portant une pagination spéciale, seront consacrées à la publication de manuscrits inédits, documents ou mémoires, d'une plus longue étendue. C'est ainsi qu'on espère pouvoir donner successivement l'Histoire de Montmajour de Dom Chantelou, le Journal de Sobolis, l'Authentique du chapitre d'Arles, etc. Le premier numéro contient les articles suivants : Donation d'Alazais, comtesse de Manosque, aux Hospitaliers de Saint-Gilles (1152); Inventaire analytique du Cartulaire des Hospitaliers de Saint-Gilles (xiie siècle); Description d'un sceau inédit de la maison de Baux (xive siècle); Arrêt du Parlement portant défense « de ne fabuler ni permener par les esglises » (1542).

— Très prochainement, la *Semaine catholique* sera accompagnée d'un supplément spécial, exclusivement consacré aux recherches historiques, et qui prendra pour titre : *Archives du diocèse de Luçon*. Cette nouvelle feuille diocésaine donnera successivement, ou même simultanément, sous une pagination particulière à chaque publication, les épaves des anciennes archives de l'évêché : registres des visites pastorales, des collations de bénéfices, insinuations ecclésiastiques; puis de nombreux documents pour servir à l'histoire diocésaine et paroissiale, extraits des dépôts publics et des collections privées, documents encore inédits ou difficiles à trouver. Dans une série particulière, dite *Miscellanées*, seront insérés des documents moins étendus, comme listes de curés ou de vicaires, prises de possession des cures ou des bénéfices simples, *ingrès* ou procès-verbaux de vêture religieuse, procès-verbaux d'assemblées de paroisses choisis parmi les plus intéressants, toutes pièces très nombreuses encore dans certaines études de notaires, parmi les minutes des anciens notaires apostoliques.

— Sous les auspices de la Société des antiquaires de l'Ouest paraissent par livraisons les *Paysages et monuments du Poitou*, photographiés par Jules Robuchon, avec notices rédigées par plusieurs des membres de la Société. Plus de 130 livraisons ont déjà paru.

— M. Émile Pierret a publié dans la livraison de mai de la revue *le Livre*, et tiré à part (Quantin), un inventaire détaillé des catalogues usuels de la Bibliothèque nationale qui pourra rendre quelques services aux travailleurs.

— Dans le discours qu'il a prononcé le 16 mai dernier comme président de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France, le comte Boulay (de la Meurthe) a donné d'intéressants renseignements sur les pertes subies en 1814 et en 1815 par les archives de la secrétairerie d'État impériale, aujourd'hui conservées aux Archives nationales. Au moment de l'entrée des alliés à Paris, l'archiviste Bary détruisit, sur l'ordre de Marie-Louise, les documents qui pouvaient défrayer une curiosité malveillante, provoquer ou justifier des vengeances privées. Les rapports des diverses polices, les dossiers des menées anarchiques et des conspirations royalistes, les notes confidentielles sur le personnel, les papiers intimes sur la maison du souverain et sur sa famille furent livrés au feu; quelques liasses seulement échappèrent par oubli à la destruction. Quelques jours plus tard, Talleyrand faisait enlever par un émissaire toute sa correspondance pour en faire soigneusement disparaître ce qui pourrait lui être nuisible auprès des souverains alliés dont il recherchait la faveur. D'autres pertes se produisirent en 1815, notamment celle de documents destinés à la rédaction de ses mémoires, que l'empereur avait fait extraire du Louvre au moment où il quittait Paris, et dont un petit nombre paraît être arrivé jusqu'à Sainte-Hélène. Malgré ces pertes si regrettables, les archives de la secrétairerie d'État n'en constituent pas moins encore le fonds le plus important pour l'histoire de la Révolution et de l'Empire.

— Le *Journal officiel* du 14 août a publié le rapport annuel sur la situation des archives nationales, départementales, communales et hospitalières, présenté au Ministre de l'instruction publique par M. X. Charmes, directeur du secrétariat et de la comptabilité. Le rapport constate d'abord que le service des Archives est représenté à l'Exposition universelle par la collection des inventaires des documents antérieurs à 1790 (270 volumes parus), par quelques spécimens des fac-similés de papyrus mérovingiens dont les Archives nationales commencent la publication; enfin, par un choix des empreintes des sceaux les plus intéressants de ce même dépôt, reproduits en cire d'après un procédé nouveau qui permet de donner à l'empreinte la couleur du sceau lui-même. Pendant les années 1887 et 1888, le travail des archivistes départementaux a eu principalement pour objet le classement et l'inventaire des documents de la période révolutionnaire. Dans quatorze départements, l'inventaire des papiers de la série L (administration de 1790 à l'an VIII) était terminé au 30 juin 1888; dans huit autres, on avait inventorié la série Q (domaines nationaux). Une copie des inventaires terminés va être mise, aux Archives nationales, à la disposition des travailleurs parisiens. Ce travail extraordinaire a un peu ralenti la rédaction de l'impression de l'inventaire des documents antérieurs à 1790. Quatorze nouveaux volumes ont cependant paru, savoir dix pour les archives départementales (Ardennes, Gard, Haute-Garonne, Loire, Nord, Oise, Pas-de-Calais, Savoie, Somme, Yonne) et quatre pour les archives communales (Nîmes, Nantes, Seclin, Crécy-en-Ponthieu). Treize nouveaux volumes ont, en outre, été mis sous presse. Aux Archives nationales, les archivistes ont terminé la rédaction d'un *État sommaire par séries des documents conservés aux Archives nationales;* l'impression en est très avancée, ainsi que celle du *Répertoire numérique du fonds du Parlement de Paris,* par M. Campardon. L'impression de l'*Inventaire des procès-verbaux du Conseil du commerce,* par M. Bonnassieux, et celle du tome II de l'*Inventaire des arrêts du Conseil d'État sous Henri IV,* par M. Valois, se poursuivent activement. D'autres catalogues, dont une copie tout au moins sera mise à la disposition du public dans la salle de travail, ont été préparés dans les sections et approuvés par la commission supérieure des Archives. Le rapport cite notamment divers répertoires, par ordre numérique, des fonds de la section judiciaire (grande chancellerie, prévôté de l'Hôtel, requête de l'Hôtel, Grand-Conseil, Conseil privé; notariats et tabellionnages; extraits et mélanges provenant de diverses juridictions), rédigés par MM. Campardon et Furgeot, et, pour la section administrative, le répertoire numérique de la série E (Conseils du roi, Conseils des Dombes, de Lorraine et de Bouillon), par M. Valois. Enfin, dans la série des inventaires analytiques qui doit suivre celle des répertoires numériques, M. Campardon a commencé le dépouillement de l'importante collection des registres du Châtelet de Paris, contenant les insinuations de donations de 1539 à 1791, qui, par les indications qu'elles fournissent sur les familles, peuvent atténuer en partie la perte des

anciens registres de l'état civil brûlés en 1871. On espère que l'impression de cet inventaire pourra commencer prochainement avec le concours pécuniaire de la ville de Paris. Le rapport se termine par l'état des dons faits aux archives départementales du 1er juillet 1887 au 30 juin 1888. Ces dons ont notamment enrichi de séries importantes les archives des Basses-Alpes, des Hautes-Alpes, des Alpes-Maritimes, du Calvados, du Cantal, de la Dordogne, du Doubs, de Lot-et-Garonne, de Maine-et-Loire, de la Nièvre, des Deux-Sèvres, de la Somme et du Tarn.

Livres nouveaux. — Documents. — *Ul. Chevalier*. Cartulaire de l'abbaye de Notre-Dame de Bonnevaux au diocèse de Vienne, ordre Cîteaux-Grenoble, Allier (Documents histor. inédits sur le Dauphiné, 7e livr.). — *G. Fleury*. Le siège de la Ferté-Bernard en 1590; extrait d'un mémoire imprimé à la fin du XVIe siècle. Mamers, Fleury et Dangin.

Catalogues : Catalogue général des mss. des bibliothèques publiques de France. Tome VII : Grenoble, Plon et Nourrit. — Inventaire-sommaire des archives départementales antérieures à 1789. Finistère. Tome I : Archives civiles, séries A et B. Quimper, impr. Jaouen.

Histoire locale. — Le Forez pittoresque et monumental; histoire et description du département de la Loire et de ses confins. Saint-Étienne, Thiollier. — *Jadart*. Cahier de doléances de la faculté de droit de Reims avant 1789. Reims, impr. Matot. — *A. Marrast*. Histoire du Comminges de Saint-Bertrand et Saint-Gaudens. Saint-Gaudens, Sabatier. — *Chatel*. De l'enseignement du droit à la faculté de droit de Rennes avant 1789. Rennes, Oberthür. — *Marty*. Recherches historiques sur Montpezat et Roquefort. Toulouse, impr. Chauvin. — *Dr A. Puech*. La léproserie de Nîmes, 1163-1663. Nîmes, Gervais Bedot. — *Ribault de Laugardière*. Monographie de la ville et du canton de Nontron, Dordogne. Périgueux, Laporte.

Biographies. — *Delarbre*. Tourville et la marine de son temps. Baudoin. — *Buvignier-Clouet*. Chevert. Mézières, impr. Renvé-Lallemant. — *Vicomte R. de la Fregeolière*. Généalogie de la maison de Bernard. Angers, Germain et Grassin. — *Molle*. Notice généalogique sur la famille Le Doulx de Melleville. Évreux, impr. Hérissey.

Alsace-Lorraine. — Les héritiers de M. Ignace Chauffour, de Colmar, parmi lesquels se trouvait M. Victor Chauffour, dont nous avons eu tout récemment à déplorer la perte, ont donné à la ville de Colmar la riche bibliothèque laissée par leur frère. Grâce à ce don magnifique qui comprend plus de 14,000 numéros, la bibliothèque de Colmar devient la plus riche qui existe en ouvrages alsatiques. M. A. Waltz, bibliothécaire de la ville, vient de publier le premier volume du *Catalogue de la bibliothèque Chauffour*. Il comprend les 147 manuscrits, les 4,239 ouvrages imprimés, les 220 estampes relatifs à l'Alsace. Ce catalogue, dressé avec le plus grand soin et précédé d'une double préface en français et en allemand, est le plus bel hommage qu'on pût rendre au savant, au patriote, à l'homme de bien dont le souvenir reste indissolublement uni à celui de sa ville natale.

Allemagne. — L'écrivain militaire Carl Vogt, lieutenant-colonel,

est mort à Berlin, à cinquante-quatre ans. — Le 21 juin est mort le Dr Karl Bœtticher, un des principaux archéologues de l'Allemagne, autrefois directeur de la collection des sculptures au musée royal de Berlin. Son œuvre principale : *Die Tektonik der Hellenen*, a eu une seconde édition (1869-72); citons encore de lui : *Die Holzarchitektur des Mittelalters* (1835-41); *Baumkultus der Hellenen* (1857); *Bericht über die Untersuchungen auf der Akropolis zu Athen* (1863). — Le 21 juillet est mort H. J. M. von Ritgen, professeur d'histoire de l'art à l'université de Giessen; il est connu par ses reconstitutions de monuments du moyen âge, et par exemple de la Wartbourg, près d'Eisenach; on lui doit aussi plusieurs écrits sur l'histoire de la Hesse au moyen âge.

— M. G. Ebers, professeur d'archéologie à Leipzig, a donné sa démission pour raison de santé. — M. Ed. Meyer, professeur d'histoire ancienne à l'université de Breslau, a été nommé à Halle.

— La Société pour l'histoire de la Haute-Lusace a mis au concours une étude sur la procédure à Gœrlitz du xive au xvie s. (prix : 150 m.; terme, 31 janvier 1891).

— Pour le prix de la fondation Beneke à Gœttingue, on a mis au concours une étude sur la situation intérieure de la principauté de Hanovre pendant la domination française, 1806-1813 (1er prix, 3,400 m.; 2e prix, 680 m.; terme, le 31 août 1891).

— La faculté de théologie de Heidelberg a décerné le titre de docteur, « honoris causa, » à M. Hartfelder, professeur au gymnase de cette ville, pour son ouvrage intitulé : *Philipp Melanchthon als Praeceptor Germaniae.*

— Le capitaine von Kurowski, de l'état-major prussien, a été chargé par le ministère d'un voyage en Grèce, afin d'entreprendre les travaux trigonométriques nécessaires à l'établissement scientifique d'une carte de l'Attique, et en particulier du pays d'Éleusis. Les feuilles pour Marathon et Tatoi sont prêtes, ainsi que le texte explicatif rédigé par Milchhœfer. L'ouvrage paraîtra prochainement.

— Le tome II des *Scriptores rerum Merovingicarum (Mon. Germ. histor.)*, dû à M. Krusch, contient : Frédégaire et ses continuateurs; l'histoire de Darès le Phrygien sur l'origine des Francs; deux vies de Théodoric le Grand, les *Gesta regum Francorum*, enfin diverses vies de saints de race royale : saint Sigismond, sainte Clotilde, saint Cloud, sainte Bathilde, les *Gesta Dagoberti* et la vie de Dagobert III.

Livres nouveaux. — Histoire générale. — *Domeier*. Die Absetzung Adolfs von Nassau. Berlin, Mayer et Müller. — *Bonin*. Die Besetzung der deutschen Bistümer, 1077-1105. Iéna, Pohle. — *Hofmeister*. Das Haus Wettin von seinem Ursprung bis zur neuesten Zeit. Leipzig, Spamer. — *Luther*. Rom und Ravenna bis zum ix Jarhrh. Berlin, Speyer. — *Schwalm*. Die Landfrieden in Deutschland unter Ludwid dem Baiern. Gœttingue, Vandenhœck. — *J. Kauffmann*. Ueber die Anfænge des Bundes der Adelichen und des Bildersturmes. Bonn, Behrendt. — *Th. Müller*. Das Konklave Pius IV, 1559. Gotha, Perthes. — *A. von Schloss-*

Hœpli. — *P. Del Giudice.* Studi di storia e diritto. Ibid. — *Tivaroni.* Storia critica della rivoluzione francese. Florence, Barbèra, 3e édit. — *Locascio.* La fallita italica ribellione del 1848 e la invasione piemontese in Sicilia nel 1860. Vol. II. Palerme, impr. Gutemberg.

Histoire locale. — *Galatti.* La rivoluzione e l'assedio di Messina, 1674-78. Messine, Capra. — *Racioppi.* Storia dei popoli della Luciana e della Basilicata. Rome, Lœscher. — *Gentile.* Cronistoria di Rochetta S. Antonio. Melfi, A. Ercolani. — *Benvenuti.* Quadri storici fiorentini. Florence, Le Monnier. — *Chiuso.* La chiesa in Piemonte dal 1797 ai giorni nostri. Vol. III, disp. 15. Turin, impr. Speirani. — *Romano.* I Pavesi nella lotta tra Giovanni XXII e Matteo e Galeazzo Visconti, 1322-1323. Pavie, Ronchetti. — *Turletti.* Storia di Savigliano, corredata di documenti. Vol. III. Sivigliano, impr. Bressa. — *Luzi.* Compendio di storia ascolana. Ascoli-Piceno, impr. Cesari. — *Conforti.* Napoli dal 1789 al 1798. Naples, Anfossi. — *Santalena.* Vita trevigiana. 1796-1814. Trévise, Zoppelli. — *Zdekauer.* Studi pistoiesi. Fasc. 1. Sienne, Torrini. — *Giarelli.* Storia di Piacenza dalle origini ai nostri giorni. Vol. I. Plaisance, Porta. — *Jannacchini.* Topografia storica dell' Irpinia. Naples, impr. de G. Maria Priore.

Biographies. — *Cristofori.* Storia dei cardinali di santa romana chiesa. Vol. I. Rome, impr. de la Propagande. — *Mgr. Terrinoni.* I sommi pontefici della Campania romana. Vol. II. Rome, impr. Cecchini. — *Fontana.* Reneta di Francia, duchessa di Francia, 1510-1536. Rome, Forzani. — *E. Cais de Pierlas.* Le xie siècle dans les Alpes-Maritimes; études généalogiques. Turin, Lœscher. — *Varaldo.* Ricerche archivistiche Savonesi su Cristoforo Colombo. Rome, Société italienne de géographie (Bullettino, II, 1889).

Bibliographie. — *Giorgi.* Storia esterna del codice vaticano del *Diurnus romanorum pontificum.* Rome, Forzani (Soc. rom. di storia patria). — *Al. Vesme.* Saggio d'iconografia sabauda, ossia elenco di ritratti incisi o litografati dei principi e delle principesse di Savoia. Turin, Paravia. — *Caronti.* Gli incunaboli della r. biblioteca universitaria di Bologna. Bologne, Zanichelli.

Belgique. — La Commission royale d'histoire de Belgique a fait paraître, en 1888, trois volumes : deux faisant partie de la collection dite des *Relations politiques des Pays-Bas et de l'Angleterre,* dont M. Kervyn de Lettenhove est l'éditeur, et le troisième formant l'introduction au tome VII de la *Table chronologique des chartes et diplômes imprimés,* par M. A. Wauters. Plusieurs autres volumes, très importants, sont sur le point d'être achevés et, suivant toute apparence, verront le jour en 1889.

Le tome VI des *Relations politiques des Pays-Bas et de l'Angleterre sous le règne de Philippe II* est consacré à la seconde partie de l'administration du duc d'Albe, depuis le 5 octobre 1570 jusqu'à l'époque où le duc quitta le gouvernement des provinces belges, le 29 novembre 1573. Il forme un volume considérable de 871 pages, dans lequel sont reproduits 533 documents. On voit s'y dérouler les événements qui précipitèrent la chute de la domination espagnole dans les Pays-Bas, malgré les succès qu'obtenaient les armées de Philippe II. Heureux sur les champs de bataille, le duc d'Albe ne réussit pas de même dans les négociations diplomatiques, et ses efforts pour obtenir de la reine Éli-

sabeth qu'elle abandonnât complètement les révoltés des Pays-Bas ne furent pas couronnés de succès. La cour de Londres savait trop bien que l'écrasement des provinces hollandaises serait immédiatement suivi de tentatives énergiques faites par l'Espagne en faveur de Marie Stuart, pour abandonner à son sort Guillaume le Taciturne et les siens. Elle usait de dissimulation et de stratagèmes, comme le faisaient d'ailleurs le roi Philippe II et ses conseillers.

Le duc d'Albe parti, la réconciliation ne put s'opérer, quoique son successeur, le commandeur de Requesens, fût un homme plus modéré. Le tome VII des *Relations politiques*, qui va du 29 novembre 1573 au 25 octobre 1575, fournit de nombreux détails sur les actes de son administration et sur ses négociations. On y apprend, notamment, que l'une des causes qui firent échouer les tentatives de Requesens pour obtenir la soumission des Hollandais fut la clause exigeant la remise préalable, entre ses mains, de plusieurs des ports et forteresses du pays insurgé. Ce volume VII, non moins curieux que le précédent, comprend 616 pages et reproduit le texte de 349 documents.

Le tome VII de la *Table chronologique des chartes et diplômes imprimés*, par M. A. Wauters, formera deux volumes, dont le premier a paru et le second sera terminé avant peu. L'introduction, qui devait être placée en tête de ce travail considérable, est achevée et imprimée. Elle comprend XCVIII pages. L'auteur, après avoir insisté sur le grand nombre de documents authentiques qui ont été publiés et mis ainsi à la disposition de tous, y jette un coup d'œil sur les traditions qui avaient cours autrefois et qui propageaient presque toujours des détails erronés sur les événements dont les Pays-Bas ont été le théâtre; il y détermine la distinction à établir entre les œuvres d'imagination et celles où l'écrivain s'est plutôt astreint à l'exactitude et dont le témoignage, par conséquent, est d'un plus grand poids.

Plusieurs communications ont été insérées dans les *Bulletins* de la Commission. Dans le travail intitulé : *Quelques réflexions à propos de l'Imitation de Jésus-Christ*, M. A. WAUTERS s'est attaché à présenter des faits d'ordre secondaire, de nature à éclaircir le débat auquel a donné lieu la question de la paternité d'une des œuvres les plus célèbres du moyen âge. On sait que l'honneur d'avoir écrit l'*Imitation de Jésus-Christ* a été tour à tour attribué à Thomas A-Kempis, chanoine régulier du Mont-Saint-Agnès, à Jean Gerson, chancelier de l'Université de Paris, et à un personnage inconnu, baptisé du nom de Jean Gersen. Un article de M. Arthur Loth, inséré dans la *Revue des questions historiques* (1877), cite un manuscrit appartenant à feu le comte Riant et provenant du prieuré de Rouge-Cloître, dans la forêt de Soignes. D'après M. Loth, il porte la date de 1416 et contient, entre autres opuscules, la première partie de l'*Imitation*. M. Wauters s'est borné à faire connaître les rapports qui se nouèrent, au commencement du XVe siècle, entre le monastère de Windesheim, le centre de l'ordre des chanoines de Saint-Augustin dans la Basse-Allemagne, et les maisons brabançonnes du

même ordre, Rouge-Cloitre en particulier. On s'explique ainsi comment cette dernière maison religieuse a pu, dès 1416, posséder la première partie de l'*Imitation*, qui, parait-il, venait à peine d'être rédigée.

M. L. Devillers a donné au *Bulletin* une troisième partie de son étude intitulée : *le Hainaut sous le règne de Maximilien d'Autriche*. En continuant de s'aider des mêmes documents que ceux dont il s'est déjà servi, il a raconté en détail l'histoire du Hainaut pendant les années 1488 et 1489. La province se trouva alors dans la situation la plus critique. Entourée presque de tous côtés de territoires où l'autorité de Maximilien d'Autriche était méconnue ou contestée, d'autre part avoisinant le pays soumis à la France, elle reste pourtant fidèle à son prince. Son commerce était entravé, ses frontières furent souvent assaillies par des troupes étrangères; elle parvint néanmoins à faire face à tous les dangers. Les pièces nombreuses que M. Devillers publie ou analyse permettent de se faire une idée exacte de l'esprit qui animait alors en Hainaut les diverses classes de la population.

— La Commission est redevable à M. P. Genard de deux notices. La première, portant pour titre : *les Résolutions des députés pour l'Union d'Utrecht, depuis le* 29 *juillet* 1579 *jusqu'au* 17 *novembre de la même année,* complète ce que l'on savait des décisions prises par cette assemblée mémorable. On ne connaissait que ce qui s'y était passé depuis le 30 janvier jusqu'à la fin de juillet de l'année 1579; un hasard heureux a mis entre les mains de M. Genard un cahier faisant partie des archives de la ville d'Anvers et où sont consignées les résolutions prises postérieurement à l'admission de cette cité dans l'Union, le 29 juillet 1579. Ces pièces, toutes rédigées en flamand, contiennent des détails pleins d'intérêt sur les questions multiples que les députés eurent à examiner et à trancher. La seconde notice de M. Génard : *un Procès célèbre au XVIe siècle, Gilbert Van Schoonbeke contre Gaspard Dozzi,* nous montre un côté curieux des mœurs anversoises sous le règne de Charles-Quint. Sans le dossier précieux que M. Génard a analysé et reproduit, on se ferait difficilement une idée des passions violentes et même féroces qui se donnaient libre carrière dans la métropole commerciale de la Belgique et des obstacles devant lesquels se brisaient les efforts des magistrats pour maintenir l'ordre. On y voit messire Gaspard Dozzi, conseiller des finances, seigneur de Cruybeke, etc., s'entourer de *bravi,* faire assaillir ceux à qui il en voulait, refuser de comparaître en justice et vivre dans l'impunité, après avoir contribué à la ruine et à la mort de Van Schoonbeke, l'homme éminent qui régénéra en quelque sorte la ville d'Anvers. Le texte de la notice est suivi de nombreuses pièces justificatives.

— Le différend scientifique relatif à l'origine et au nom patronymique du docteur solennel, Henri de Gand, n'est pas encore terminé. M. de Pauw, après avoir analysé les détails authentiques établis par les derniers biographes du docteur, discute la question de son nom de famille. Après avoir exposé qu'on l'appelle tantôt Henri *de Plaga* et

tantôt Henri *A Muda*, M. de Pauw rappelle qu'un poème flamand du XIVe siècle, publié par Angillis dans ses *Geestelijke liederen*, le qualifie de *Formator*, ce qui pourrait correspondre au flamand *de Scheppere*, c'est-à-dire *le Tailleur*. Le livre de M. Angillis n'ayant jamais été mis dans le commerce, M. de Pauw a reproduit le texte concernant Henri *Formator* après l'avoir recopié sur le manuscrit.

— Un précieux codex du *British Museum*, portant la cote 10019, a fourni à M. SCHOOLMEESTERS, doyen de l'église Saint-Jacques à Liège, l'objet d'un travail intéressant sur une époque fort agitée de l'histoire de cette ville, celle qui fut marquée par une révolte des Liégeois contre l'élu Jean de Bavière et le schisme de Thierry de Perwez, de 1406 à 1408. Le texte reproduit en partie par M. Schoolmeesters n'est pas une notice détaillée sur ces événements, mais une dissertation canonique, hérissée de citations, et destinée à prouver la régularité de l'élection de Jean de Bavière. M. Schoolmeesters, après en avoir donné *in extenso* les passages essentiels, reproduit sept documents qui y étaient joints et auxquels il en a ajouté deux autres, empruntés à des cartulaires faisant partie des archives de l'État, à Liège. De plus, dans quelques pages qui suivent, il a présenté un exposé de la situation de la collégiale de Saint-Martin à Liège pendant le schisme de Thierry de Perwez.

— La Commission doit à M. PIRENNE un travail portant pour titre : *la Rijmkronijk van vlaanderen et ses sources*. La Rijmkronijk se trouve dans un manuscrit conservé à Stuttgard et constitue une histoire de la Flandre depuis le fabuleux Lideric d'Harlebeke jusqu'à l'avènement de Jean Sans-Peur, le 25 avril 1405, époque où le récit s'arrête brusquement. Elle se divise en quatre parties, comprenant ensemble 10,571 vers; mais, pour tout ce qui précède le milieu du XIVe siècle, ce n'est qu'un ensemble de traductions plus ou moins fidèles. De 1347 à 1405, au contraire, elle est l'œuvre indépendante d'un contemporain; elle constitue elle-même une source.

LIVRES NOUVEAUX. — *C. Bamps*. Notes historiques sur Hasselt, bonne ville de l'ancienne principauté de Liège, d'après des documents originaux inédits (1474-1580), 72 p. Hasselt, W. Klock. — *R. Dubois*. Huy sous la République et l'Empire, d'après des documents officiels. Huy, L. Degrace, 210 p. — *J. Staes*. De Belgische Republiek van 1790, hare opkomst en haar ondergang, 290 p.; Anvers, L. Janssens. — *Sleeckx*. De Patriottentijd (1790), 55 p.; Gand, J. Vuylsteke.

Pays-Bas. — A propos des papiers du grand pensionnaire J. de Witt, l'État néerlandais avait entamé un procès contre les héritiers, qui refusent de déposer tous ces documents à la Bibliothèque royale; l'État se fondait sur son droit comme héritier pour une part de cinq douzièmes. Le juge a rejeté la demande de l'État, en admettant pourtant le principe du partage entre les deux parties de ces documents d'une haute valeur historique.

— M. MULLER, d'Utrecht, a parlé dans l'Académie royale sur l'orga-

nisation des chapitres au moyen âge à Utrecht, et sur leurs « immunitates » (terrains privés).

— Vient de paraître le sixième volume de la monumentale histoire d'Amsterdam, par M. TER GOUW. Il donne une foule de renseignements curieux sur les rapports de cette ville avec le gouvernement du duc d'Albe et avec les Gueux de Mer, dont Amsterdam, la naissante métropole du commerce hollandais, fut l'ennemie acharnée.

— Le rapport de M. BLOK sur son voyage scientifique à Berlin, à Vienne, dans la Frise orientale et dans l'Allemagne du Sud a été publié, enrichi d'une table générale sur les trois rapports parus jusqu'ici.

— Pendant des travaux de restauration exécutés au château de Leyde, on a découvert les fondements de cette construction, qui datent évidemment de l'époque normande; on a trouvé aussi des traces d'une première restauration vers le commencement du XIIIe siècle.

— M. CAMPBELL a ajouté un troisième supplément à ses « Annales de la typographie néerlandaise au XVe siècle. » Dans ce supplément, on trouve deux incunables qui semblent appuyer l'hypothèse de l'auteur, qui place à Utrecht le commencement de la typographie dans les Pays-Bas.

— Les *Bydragen* de M. FRUIN contiennent des études intéressantes de plusieurs savants sur l'ancienne histoire du comté de Hollande.

— La Société historique d'Utrecht a publié cette année plusieurs ouvrages. Nous y remarquons le premier volume des comptes de l'évêché d'Utrecht (1325-1336), par M. MULLER (d'Utrecht); un volume de M. WIJNNE, contenant des documents pour servir à l'histoire de l'université d'Utrecht; le premier volume d'une grande publication, contenant des documents concernant les relations entre le duc d'Anjou et les Pays-Bas (1576-1583), publiés par M. MULLER (de Leyde) et M. DIEGERICK.

— Dans les *Bydragen et Mededeelingen* de la même Société, on trouve une nouvelle édition des Mémoires de Wicquefort sur la guerre de 1672 (par M. WIJNNE); des Mémoires d'un homme d'État distingué de la République sur le gouvernement d'Oldenbarnevelt (par M. FRUIN); quelques lettres de famille de Guillaume Ier et de Charlotte de Bourbon au prince-dauphin d'Auvergne (par M. MULLER); trois petites chroniques médiévales d'Utrecht (par M. MULLER), etc.

— M. KNUTTEL a publié une grande et belle bibliographie de l'histoire ecclésiastique des Pays-Bas (Fred. Muller, Amsterdam). Il serait à désirer que la bibliographie de l'histoire générale des Pays-Bas ne se fît pas attendre davantage.

— M. KRUSEMAN a donné un livre intéressant sur la Censure en Hol-

lande sous Louis-Napoléon et sous la domination française (1806-1813), documents et texte également importants.

— M. de Bruijne a commencé un livre sur le gouvernement actuel de la Hollande sous le titre de : *Geschiedenis van Nederland in onzen tyd;* ce sera surtout une histoire parlementaire, dont le besoin se fait sentir tous les jours.

Suisse. — Notre collaborateur M. P. Vaucher vient de réunir en un élégant volume (*Mélanges d'histoire nationale;* Lausanne, Mignot) une vingtaine d'articles d'histoire suisse et d'histoire de Genève, publiés soit dans la *Revue historique,* soit dans d'autres recueils. Nous nous bornons pour aujourd'hui à en relever la liste.

I. Les Études historiques en Suisse. — II. Sources de l'histoire de Berne. — III. Le Cartulaire de l'abbaye de Saint-Gall. — IV. A propos de la bannière de Schwyz. — V. Sur un article du pacte de Brunnen. — VI. La Confédération des huit cantons. — VII. Sur la légende de Winkelried. — VIII. Sur la convention secrète du 5 avril 1475. — IX. Les Documents du siège et de la bataille de Morat. — X. Encore un mot sur Nicolas de Flue. — XI. Un épisode de la guerre de Souabe (Wala de Glaris). — XII. Les Suisses et la Saint-Barthélemy. — XIII. Sur quelques affirmations de Frédéric-César de La Harpe. — XIV. Fragment d'une étude sur l'histoire de Genève au xvie siècle. — XV. Calvin et les Genevois. — XVI. Les procédés de l'historiographie catholique. — XVII. Les souvenirs d'Étienne Dumont. — XVIII. Questions de critique historique. — XIX. Dernier propos. — *Appendice :* Marc-Monnier; Frédéric Fiala; Antoine-Philippe de Segesser; Charles Le Fort.

— M. le professeur W. Œchsli vient de publier une excellente étude sur « les fondateurs historiques de la Confédération[1], » c'est-à-dire sur les sept notables d'Uri et de Schwyz qui figurent dans le traité d'alliance conclu, le 16 octobre 1291, avec la ville de Zurich et qui doivent sans aucun doute avoir pris part, le 1er août précédent, à l'élaboration du premier pacte fédéral. Ce sont, pour Uri, le landammann Arnold, intendant de Silinen, Werner, baron d'Attinghausen, l'ancien ammann Burkhard Schüpfer et Conrad, intendant d'Erstfelden; pour Schwyz, le landammann Conrad Ab Iberg, Rodolphe Stauffacher et Conrad Hunn. Les quatre noms ci-dessus mentionnés pour Uri semblent indiquer que toutes les classes de la population y ont, en quelque mesure, concouru à la fondation de la Confédération : la haute noblesse est représentée par le baron d'Attinghausen; la petite noblesse, par le chevalier Arnold de Silinen; les hommes libres de la vallée, par l'ancien ammann Burkhard Schüpfer; la catégorie bien plus nombreuse des serfs, par l'intendant d'Erstfelden. Quant à Schwyz, Conrad Ab Iberg et Rodolphe Stauffa-

1. *Die historischen Stifter der Eidgenossenschaft.* Zurich, Schulthess, 44 p. in-8° (Programme de l'École supérieure des jeunes filles).

cher étaient les chefs de deux des familles les plus considérables du pays. Il n'est donc pas étonnant que, deux siècles plus tard, la tradition ait placé un Stauffacher parmi les prétendus conjurés du Grütli; mais il va de soi, — bien que l'auteur glisse un peu trop sur ce point, — que les magistrats schwyzois du XIIIe et du XIVe siècle n'ont au fond rien de commun avec les héros vaporeux de la légende. Beaucoup plus avisés que ces derniers, ils sauront tour à tour solliciter les rois, tenir tête à l'Église, traiter sur pied d'égalité avec les villes, profiter habilement des conjonctures, s'arrêter s'il le faut, mais ne reculer jamais. — La seconde partie du mémoire de M. Œchsli, qui se rattache très heureusement à la première, poursuit jusqu'à la bataille de Morgarten (1315) l'histoire de la Confédération suisse, et donne à celle-ci, en y constatant de distance en distance l'action des mêmes hommes ou de leurs fils, quelque chose de nouveau et de plus intéressant encore.

— M. le Dr K. Dændliker a profité du 400e anniversaire de la mort de Jean Waldmann pour résumer à l'usage du grand public l'existence agitée et la fin tragique du tout-puissant bourgmestre de Zurich : *Hans Waldmann und die Zürcher Revolution von* 1489. (Zurich, Schulthen, 79 p. in-8°[1].)

— M. le Dr A. Buechi vient de publier une intéressante dissertation sur le doyen d'Einsiedeln Albert de Bonstetten et ses travaux littéraires : *Alprecht von Bonstetten. Ein Beitrag zur Geschichte des Humanismus in der Schweiz;* Frauenfeld, Huber, 130 p. in-8°.

— La 4e et la 5e livraison de l'*Histoire de la littérature allemande en Suisse*, par M. J. Bæchtold (Frauenfeld, Huber), sont consacrées au XVIe siècle, ou, plus exactement, à l'histoire du théâtre pendant le XVIe siècle. L'auteur y montre, avec une richesse d'information qui ne laisse rien à désirer, que la Suisse fut le centre et le berceau du nouveau drame populaire suscité par la Réforme.

— On annonce pour la fin de l'année la publication de deux histoires littéraires de la Suisse romande : l'une, par M. Philippe Godet; l'autre, par M. Virgile Rossel.

Serbie. — M. A. Boppe a réuni des *Documents inédits sur les relations de la Serbie avec Napoléon Ier*, de 1809 à 1814 (Belgrade, impr. d'État, 124 p. in-8°). En 1809, le Sénat serbe et Kara George Petrovich, chef de la nation serbe, eurent l'idée d'implorer le protectorat de Napoléon pour échapper à la fois à l'Autriche, à la Russie et à la France. Ledouly, consul à Bucharest, fut l'intermédiaire de cette proposition,

1. M. D. avait déjà publié sur Waldmann deux dissertations qu'il convient de rappeler ici : *Waldmanns Jugend und Privatleben* (Mittheilungen der antiquarischen Gesellschaft in Zürich, Bd. XX, Heft 1, 1878); *Bausteine zur politischen Geschichte Hans Waldmanns und seiner Zeit* (Jahrbuch für Schweizerische Geschichte, Bd. V, 1880).

et un Serbe, Rado Wucsinics, vint à Paris plaider la cause de son peuple. Il y vécut trois ans aux frais du gouvernement impérial sans obtenir aucune réponse à ses demandes. Ce qu'il y a de plus intéressant dans ces pièces, ce sont les rapports de Rado sur la situation de la Serbie.

Grèce. — La librairie Papageorgios (Athènes) a commencé la publication d'une histoire du peuple athénien sous la domination turque (Ἱστορία τῶν Ἀθηναίων · Τουρκοκρατία), par M. Kampouroglou. Le tome I contient l'analyse des sources et l'indication des ouvrages de seconde main relatifs au sujet.

LISTE DES LIVRES DÉPOSÉS AU BUREAU DE LA REVUE[1].

(*Nous n'indiquons pas ceux qui ont été appréciés dans les Bulletins et la Chronique.*)

Ét. Allaire. Le duc de Penthièvre; mémoires de dom Courdemanche; documents inédits sur la fin du XVIIIe s. Plon et Nourrit, 397 p. — E. Bapst. Les mariages de Jacques V. Ibid., 338 p. — Baum et Cunitz. Histoire ecclésiastique des réformés au royaume de France. Tome III. Fischbacher, LXXVII-806 p. — Ch. Blanc. Histoire de la Renaissance artistique en Italie, revisée par M. Faucon. Firmin-Didot. Tome I, XXII-488 p. — J. Bravard. Une commune et une paroisse en Auvergne, aujourd'hui et avant 1789 : Isserteaux. Clermont-Ferrand, Richet et Standachar, 215 p. Prix : 2 fr. 50. — Duc de Broglie. Histoire et diplomatie. Calmann Lévy, XXIII-460 p. — Brutails. Notes sur l'économie rurale du Roussillon à la fin de l'ancien régime. Perpignan, Latrobe (Bullet. de la Soc. agric., scient. et litt. des Pyrénées-Orientales. Tome XXV). — R. Cagnat. Cours d'épigraphie latine. 2e édition. Thorin, XXVI-436 p. — Ém. Cartailhac. La France préhistorique, d'après les sépultures et les monuments. Alcan, 336 p. — Fr. Decrue. Anne, duc de Montmorency, connétable et pair de France sous les rois Henri II, François II et Charles IX. Plon et Nourrit, XVI-512 p. — Dufau de Maluquer et J. de Jaurgain. Armorial de Béarn. 1696-1701. Champion, XXI-384 p. — A. Dumazet. Le Nord de la France (Flandre, Artois, Hainaut) en 1789. M. Dreyfous, 360 p. — Fourcade. Histoire du 10e et du 50e; leur application dans la généralité de Guyenne. Guillaumin, 322 p. — Lecoy de la Marche. Le XIIIe siècle artistique. Lille, Desclée et de Brouwère, 425 p. — Abbé Le Monnier. Histoire de saint François d'Assise. Paris, Lecoffre; Lyon, Vitte et Perrussel. 2 vol., XLII-465 et 483 p. — Marquardt. Le culte chez les Romains; trad. p. Brissaud. Thorin, XL-424 p. Prix : 10 fr. — Mommsen. Le droit public romain. Tome VI, 2e partie; trad. p. P.-F. Girard. Ibid.,

1. Les livres dont le format n'est pas indiqué sont en in-8°.

494 p. Prix : 10 fr. — MOULENCQ. Le livre juratoire de Beaumont-de-Lomagne; cartulaire d'une bastide de Gascogne. Montauban, Forestié, XXXVII-XV et 276 p. — Ed. OLIVIER. La France avant et pendant la Révolution. Guillaumin, 632 p. in-12. Prix : 3 fr. 50. — PETIT. Histoire contemporaine de la France. Tome XII, 580 p. — PIONOT. La marquise de Coligny, fille de Bussy-Rabutin. Ducher. 2 vol. in-12, 315 et 358 p. — A. DE QUATREFAGES. Histoire générale des races humaines. Introduction : classification des races humaines. Hennuyer, XXXIII-620 p. — Ch. DE RIBBE. Une grande dame dans son ménage au temps de Louis XIV, d'après le journal de la comtesse de Rochefort, 1689. Palmé, 384 p. in-12. — Dr Ém. RICHARD. Histoire de l'hôpital de Bicêtre, 1250-1791. Steinheil, 158 p. — B. ROBIDOU. Histoire du clergé pendant la Révolution française. Tome I. Calmann Lévy, 446 p. Prix : 7 fr. 50. — Général comte DE ROCHECHOUART. Souvenirs sur la Révolution, l'Empire et la Restauration. Plon et Nourrit, XI-539 p. — THÉNARD. Bailliages de Versailles et de Meudon; les cahiers des paroisses, 1789. Versailles, impr. Auber. — X. TRENEY. Les grands économistes des XVIIIe et XIXe siècles. Picard et Kaan, 495 p. — L. WIESENER. Études sur les Pays-Bas au XVIe siècle. Hachette, X-220 p.

H. PIRENNE. Histoire de la constitution de la ville de Gand au moyen âge (Université de Gand; Recueil de travaux publ. p. la Fac. de phil. et lett., 2e fasc.). Gand, Clemm, VI-119 p. — DELEHAYE. Guiberti Gemblacensis epistula de S. Martino. Bruxelles, Ceuterick et Lefebure (Anal. Bolland, 1888). — ID. Guibert, abbé de Florennes et de Gembloux. Bruxelles, Vromant (Rev. des Quest. hist.).

H. FINKE. Forschungen und Quellen zur Geschichte des Konstanzer Konzils. Paderborn, Schœningh, V-347 p. Prix : 10 m. — KOLDE. Martin Luther. Gotha, Perthes, 237 p. — A. PANNENBORG. Lambert von Hersfeld, der Verfasser des *Carmen de Bello saxonico*. Abwehr und Angriff. Gœttingue, Vandenhoeck, 172 p. Prix : 3 m. 40. — Ed. WINKELMANN. Kaiser Friedrich II. Bd. I, 1218-1228. Leipzig, Duncker et Humblot, XII-580 p.

X. MOSSMANN. Cartulaire de Mulhouse. Tome V. Strasbourg, Heitz; Colmar, Barth.

Edm. W. THOMPSON. Chronicon Galfridi Le Baker de Swynebroke. Oxford, Clarendon press, XVII-240 p. in-4°.

G.-E. HOWARD. An introduction to the local constitutional history of the United states. Vol. I. Baltimore, J. Hopkins University, XV-526 p.

L. CAPPELLETTI. Storia critica della rivoluzione francese. Vol. III. Foligno, Sgariglia, 502 p. Prix : 5 l. — A. FORESTI. Saggi sulle fonti della epopea greca. Bologne, Zanichelli, 423 p. Prix : 4 l.

L'un des propriétaires-gérants, G. MONOD.

Nogent-le-Rotrou, imprimerie DAUPELEY-GOUVERNEUR.

FORTUNAT

PANÉGYRISTE DES ROIS MÉROVINGIENS

Fortunat, le dernier représentant de la poésie latine classique, était Italien, de la province de Trévise ou de Trévise même. Il vint en Gaule dans le temps du mariage de Sigebert, roi d'Austrasie, et de Brunehaut, c'est-à-dire en 566; car, comme il chanta ces noces dans un épithalame, il me paraît évident qu'il fut de la fête, et qu'il paya cet honneur en monnaie du Parnasse, ou en vers. Cette réflexion, bien naturelle, nous dispense d'approfondir les discussions fines qui ont eu pour objet de déterminer scientifiquement la date de l'arrivée du poète en Gaule, étude où je perdrais mon temps. Il suffit de dire, ou plutôt de répéter (car je l'ai déjà dit ailleurs), que ce fut en 564 ou 566, ni en deçà ni au delà.

De tous les jugements portés sur Fortunat, favorables pour la plupart, aucun n'est parvenu à faire de lui un personnage illustre, un bon poète, un grand évêque. C'est qu'en effet il ne fut rien de tout cela, à beaucoup près. Il resta dans cette douce médiocrité des sages où l'on tire parti des choses et du temps, selon l'occasion, et où l'on ne fait état que des biens présents, sans se tourmenter de ce qu'en dira la postérité, ni même si elle en dira rien. Cet état est très compatible avec l'entregent et la bonté. Fortunat avait l'un et l'autre, et je m'imagine que, lorsque étant évêque il commença de vivre dans l'agitation de son ministère, ses nouveaux devoirs durent troubler plus d'une fois la passion qu'il avait de n'être jamais déplaisant à personne. Plus d'une fois donc aussi il dut capituler. Il était prudent, non comme un homme qui sait discerner et choisir dans la pratique de la vie, mais comme un homme qui a peur de se compromettre et qui aime mieux tout louer que de critiquer rien. Sa vue ne s'étendait

pas au delà des choses dont elle était frappée; il manquait de prévoyance. Il s'en fallut de peu que ce défaut ne lui causât de méchantes affaires. Mais la protection de sainte Radegonde dont il était, comme on sait, à la fois l'intendant et l'ami, et le peu d'importance qu'attachaient à ses actes les personnes qui auraient pu lui nuire lui épargnèrent les mésaventures. Il fut donc toujours aimé et de tous. Ce fut à peu près sa seule ambition. Heureux d'être poète, si l'on peut appeler ainsi un pareil artisan de vers, il travaillait pour louer le monde, le plus souvent sur commande et dans tous les genres. Toutefois, après Dieu et les saints, sa lyre sonna de préférence pour les rois, les reines, les grands seigneurs, les grandes dames et les évêques. Il s'était comme inféodé à cette charge, et il en payait exactement les dîmes.

Sauf des impressions plus ou moins vives et qui sont comme le fond de sa poésie, il a très peu d'idées et point de souvenirs. On n'a jamais pu lui constituer une enfance, une jeunesse; il y aide peu : un nom de sœur, une localité vague, c'est là tout ce qu'il nous communique touchant son pays et les siens. Tout entier au présent, il n'a pas l'air de se douter d'un avenir nécessaire ou contingent ici-bas, ou bien, s'il s'en doute, il ne s'en tourmente pas, comme disent les bonnes femmes, et n'en mange et boit ni plus, ni moins. Toute sa pensée, sa vie sont dans l'actuel, et pour lui l'actuel est, avec les hauts et puissants personnages que je viens d'indiquer, sainte Radegonde, la fondatrice du monastère de Sainte-Croix, et la mère Agnès qu'elle en avait établie la supérieure. Pour toutes ces personnes-là ses louanges sont inépuisables et quelquefois sur le ton de l'enthousiasme. Il lui importe peu qu'elles tombent çà et là sur des hommes célèbres alors par les scandales de leur existence; ou il semble l'ignorer, ou il croit que son désintéressement vis-à-vis d'eux suffit pour le justifier. Et, de fait, à l'exception de Radegonde, d'Agnès, de Grégoire de Tours et, avant eux, du roi Sigebert, celui-ci, qui le traita avec une distinction particulière, ceux-là, qui eurent soin de lui jusqu'à le gâter, on ne voit pas qu'il ait eu envers d'autres personnes aucune de ces obligations qui imposent à l'obligé le dévouement jusqu'à l'abandon de son libre arbitre.

Dans son épithalame adressé à Sigebert et Brunehaut, il n'a ni la délicatesse, ni les grâces de Catulle qu'il ne connaissait peut-être pas; mais il est aussi païen que les Romains, si ce n'est

davantage. Il évoque les dieux de la mythologie grecque qui président à l'union des sexes, et leur fait parler le langage du métier presque en professeurs. Il décrit les qualités physiques et morales des époux, la fougue amoureuse de l'un, la docilité de l'autre, les démonstrations expressives par lesquelles ils égayèrent la solennité des premières entrevues, et tuèrent le temps, comme dit le peuple, jusqu'au dénouement. Mais parmi les éloges qui sont décernés nommément à Brunehaut, Fortunat n'eût-il pas bien fait, encore que l'occasion lui en fût naturellement offerte, de supprimer son allusion à la demande en mariage de Brunehaut par Gogon, au nom de Sigebert, et à l'acheminement de cette princesse en Gaule sous la protection et la conduite du même Gogon? Je le dis parce qu'il me paraît que le poète y a eu lui-même quelques scrupules. En effet, il ne nomme pas Gogon, comme si par cette réserve il se ménageait une excuse; mais il le désigne si bien et avec tant d'honneur que c'est pire que s'il l'avait nommé. *Duce rege sereno*, dit-il[1]. Quoique le nom de *rex* ne soit ici donné à Gogon qu'au sens de riche et puissant, Sigebert et Brunehaut, qui ignoraient sans doute cette signification, durent être un peu surpris de cette *royauté*. Le louangeur des rois avait donc été trop loin en leur associant un favori qui, au fond, était leur serviteur, et en lui donnant un titre qui n'était pas le sien. Les rois sont jaloux, surtout les rois barbares, et s'ils dédaignent de se venger sur le louangeur du trop de bien qu'il dit de leurs favoris, c'est sur ces favoris qu'ils se vengent. Fortunat ne semble ne l'avoir su, ni prévu; sa grande amitié pour Gogon l'avait aveuglé. Si je ne vais pas jusqu'à dire que son indiscrétion eut pour effet la mort du personnage le plus distingué et le plus élevé de la cour de Metz, il est permis de croire qu'elle n'y fut peut-être pas étrangère.

Gogon était convive de Sigebert, par son rang et par sa naissance, et, de plus, il en était l'ami. Sa mission en Espagne avait été la plus grande marque de cette amitié que la reine, comme on le verra tout à l'heure, était fort loin de partager. Quoi qu'il en soit, Gogon avait un esprit très cultivé, de l'éloquence et du style. Fortunat le compare à Cicéron pour l'abondance, à Orphée pour la séduction ou par cette vertu qu'il avait de charmer et

1. Livre VII, pièce I, vers 114.

d'attirer à soi tous les cœurs. Sa prudence, dit encore le poète, était extrême, et sa raison, toujours en éveil, recélait comme un foyer d'enjouement. La convivialité royale lui avait-elle raffiné le goût? En tout cas il l'avait délicat pour le temps, et il donnait d'excellents soupers. Il y invitait Fortunat qui était gourmand, et qui eût mangé sans faim plutôt que de refuser. Il refusa pourtant une fois et il s'en excuse assez plaisamment : « Je demande grâce, dit-il, j'ai le ventre bourré de viande de bœuf; je me recueille. Le mélange avec d'autres viandes me donnerait la colique. Où le bœuf est couché, il n'y a place ni pour le poulet, ni pour l'oie; je pense qu'ils prendront la fuite. Dans la lutte entre cornes et plumes la partie ne serait pas égale. Cependant, appesantis par le sommeil, mes yeux se ferment; la faiblesse de ces vers prouve que je dors déjà[1]. »

Je reviens au portrait de Gogon : « Votre esprit, continue Fortunat, lance des éclairs; des traits de feu jaillissent de votre cœur. Le soleil et les nuages règnent tour à tour dans le ciel; le jour qui luit en vous est toujours serein. Le fond de votre âme est le temple de la piété; vous êtes une maison construite de matériaux sacrés. Toute votre personne a des beautés et des grâces qui ne sont qu'à vous, et votre visage est le reflet de votre âme. Tous les éloges possibles sont compris dans celui-ci : il ne se peut rien voir de plus beau que vous[2]. » Je m'arrête. Tel est en abrégé le portrait de Gogon; tel est l'homme à qui furent un moment confiées la conduite et la garde d'une jeune princesse sans expérience et emmenée pour la première fois loin du giron maternel. Il faudrait ne pas connaître les hommes pour croire qu'un pareil mentor ait pu oublier en présence de cette charmante fille aucun des avantages personnels dont il était doué, et qu'il se soit abstenu de les mettre en relief. Je ne l'affirme pas pourtant, n'ayant pas de preuves qui m'y autorisent; mais, outre que le silence de tous les historiens, à commencer par Grégoire de Tours, sur la cause de la disgrâce de Gogon, est à bon droit suspect et indique je ne sais quelle réserve obligée, il faut considérer que dans un temps où les mœurs des cours étaient, pour ainsi dire, tout animales, et où l'on jouait sa vie tous les jours plutôt

1. Livre VII, pièce II.
2. Ibid., pièce I.

que de résister à une tentation glorieuse, il est assez naturel de supposer que Gogon ait laissé deviner ses sentiments à la princesse, si même il n'essaya pas de les lui faire agréer. Mais, sans aller jusque-là, on en a assez pour s'expliquer la haine dont Brunehaut le poursuivit depuis son mariage, et ses instances réitérées auprès de son mari pour qu'il l'en débarrassât. Si je ne me trompe, on lit quelque chose comme cela à travers ces lignes laconiques de Grégoire de Tours : « Tout, dans le gouvernement des affaires, réussit à Gogon jusqu'au jour où il ramena Brunehaut d'Espagne. Depuis, il ne cessa d'être odieux à la reine, et Sigebert le tua[1] à l'instigation de sa femme. » Qui sait si les compliments de Fortunat à l'orgueilleux majordome n'exaspérèrent point encore le ressentiment de Brunehaut? Qui sait s'ils ne la décidèrent pas à faire disparaître par un meurtre un homme dont on ne pouvait ainsi vanter la beauté, sans qu'il en rejaillît sur elle-même le reproche indirect d'en avoir méconnu la puissance?

Heureusement l'imprudence du poète n'eut pas de résultat fâcheux pour lui-même. On l'aimait à la cour d'Austrasie; peut-être s'en amusait-on un peu; certainement on lui passait ses incartades qu'on mettait obligeamment sur le compte de la poésie. Il n'abusait pas de la tolérance, mais il recommençait. Ainsi, j'ai relevé quelques traits de hardiesse qui, tombant pour ainsi dire au travers d'une pluie de louanges en l'honneur de personnages tels que Chilpéric et Frédégonde, ne laissent pas que de faire sursauter de surprise, et de forcer le lecteur à se demander s'il y voit bien clair. Dans une épitaphe de Chlodebert, mort à quinze ans d'une maladie contagieuse, le poète nous dit que Chilpéric « eut ce fils de son mariage avec la reine Frédégonde[2]; » ce qui est contraire à la vérité, ce même fils et un autre qui mourut de la même maladie étant nés avant le mariage. Ce compliment pouvait ne point toucher Chilpéric qui sans doute n'y tenait pas beaucoup, mais il devait flatter Frédégonde, quoiqu'il pût lui laisser le remords de ne l'avoir pas mérité. Le poète ajoute que « Chlodebert vécut innocent et mourut sans crime[3]. » Voilà une parole équivoque qui dut sonner mal aux oreilles d'une

1. Grégoire de Tours, *Epitomata*, 59 : « Sigebertus interfecit. »
2. *De regina Fredegunde jugali.*
3. *Innocuus vivens, sine crimine lapsus.* Livre IX, pièce IV.

femme ayant à sa charge tant de morts d'innocents, et à qui cette remarque en rappelait bien quelque chose. Mais à présent qu'elle est reine légitime, « il ne lui sied plus, dit le poète, d'être triste, puisque son époux règne, et qu'elle est fière de partager sa couronne et son lit[1] : » consolation peut-être un peu bourgeoise, mais certainement assez humiliante pour une reine arrivée au trône par des voies criminelles, et si foncièrement orgueilleuse.

Dans la première pièce du livre IX, où il fait ce prodigieux éloge de Chilpéric et de Frédégonde, éloge qui dément avec tant d'éclat les récits de Grégoire de Tours, son illustre ami, il y a un passage enveloppé d'une obscurité évidemment calculée, et où les faits les plus terribles sont présentés sous un aspect nébuleux, et avec une réserve qui n'est pas seulement la marque de la défiance, mais encore et surtout celle de la crainte. Il dit au roi dans ce passage :

« Un grand péril menaçait votre tête ; il allait vous accabler ; mais votre heure n'était pas venue, et la mort fut écartée. Pendant qu'elle voltigeait autour de vous, en brandissant ses armes, le sort, mais cette fois avec l'aide de Dieu, vous arracha aux glaives. Dans cette extrémité vous revîntes de la mort à la vie, et le jour qui devait être le dernier de vos jours en fut le premier. La foi prit les armes et combattit pour vous. Votre cause fut gagnée sans vous, et le haut siège (c'est-à-dire de Paris) revint à qui il appartenait en propre. »

Éclairons ces ténèbres. Le grand péril qui menaçait Chilpéric n'était rien moins que la perte du royaume de Paris dont il s'était emparé contre la foi des traités, sa mort peut-être et celle de Frédégonde et de leurs enfants. Il avait brutalement attaqué ou plutôt fait attaquer par son fils Théodebert le roi d'Austrasie. Sigebert, vaincu d'abord, avait vaincu ce fils à son tour, et il le poursuivait avec cet acharnement dont les fils incestueux d'Œdipe et de Jocaste ont donné un si fameux exemple. C'était là les armes que la mort brandissait sur la tête de Chilpéric, et qui l'enveloppaient de toutes parts. Sigebert prit toutes ses villes en deçà de Paris, et Paris même où il fut proclamé roi. Il allait assiéger Chilpéric à Tournai, où ce prince s'était réfugié, lorsque Germain, évêque de Paris, l'arrêta et lui dit : « Si tu pars sans l'intention

1. *Sed gaudeat alta toro.* Livre IX, pièce II, vers 94.

de tuer ton frère, tu reviendras vivant et vainqueur ; si tu as un autre dessein, tu mourras, car le Seigneur a dit par la bouche de Salomon : « Si tu prépares une fosse à ton frère, tu y tomberas le « premier[1]. » Or, Germain, c'est au sentiment du poète la foi elle-même qui prenait les armes pour Chilpéric, et qui, Dieu aidant, faisait tomber les glaives des mains de ses ennemis.

Sigebert refusa d'écouter l'évêque et partit. Il était arrivé à la maison royale de Vitry, lorsque deux serviteurs, « séduits par les maléfices de la reine Frédégonde, dit Grégoire de Tours, et armés de scramasaxes à la pointe empoisonnée, s'approchèrent de lui et lui percèrent en même temps les deux côtés. Sigebert jeta un cri et tomba ; peu après il rendit l'esprit[2]. » C'est en effet par ce nouveau meurtre que cette grande pourvoyeuse de morts royales, Frédégonde, gagnait la cause de son mari *sans lui*, *sine te tua causa peregit*, et lui rouvrait les portes de Paris, de ce haut siège dont il avait été naguère ignominieusement chassé. Par ce *sine te* Fortunat absout visiblement Chilpéric du crime de complicité avec les assassins de son frère, par conséquent avec celle qui avait dirigé leurs coups, Frédégonde dut le sentir ; mais Fortunat avait été si discret ou plutôt si confus qu'elle n'osa ou ne voulut pas se fâcher.

D'ailleurs, dans ce splendide panégyrique des vertus de son époux, Frédégonde n'est pas oubliée, et sa part, pour être moins grande, est encore assez belle. « Que d'un trône, y est-il dit, dont les annexions se multiplient on vous laisse jouir en paix, vous et votre épouse, l'honneur du royaume par ses mœurs, et qui le gouverne en exerçant avec vous l'autorité. Femme de bon conseil, intelligente, adroite, circonspecte, utile à la cour, se faisant aimer par ses largesses, excellant enfin en toutes sortes de mérites, l'illustre Frédégonde est de plus belle comme le jour. Portant le poids des soucis de la royauté, elle est pleine de tendresse pour vous et vous seconde efficacement. Dans son zèle à stimuler davantage les vœux dont vous êtes l'objet, elle demande et obtient pour vous les prières de Radegonde. La gloire du roi a sans doute assez d'éclat par elle-même, mais la reine en est le couronnement[3]. »

1. Grégoire de Tours, *Historia Francorum*, livre IV, chapitre LII.
2. Grégoire de Tours, *Ibid.*
3. Livre IX, pièce I, vers 114 et suiv.

Il y a quelque embarras dans ces éloges qui donnent un démenti si éclatant à toutes les traditions de l'histoire; le poète n'y semble pas à son aise; de plus, il y est bien court. On dirait d'un calice amer qu'il se hâte de boire pour se refaire le goût au plus vite avec le miel qu'il distille à la gloire de Chilpéric. Il reprend en effet le portrait de ce prince, de ce Néron, de cet Hérode de son temps, comme l'appelle Grégoire de Tours[1], avec une abondance de couleurs et une complaisance qui sont presque de verve; et n'était le nom du peintre et celui du portrait, on penserait lire l'apologie de saint Louis. N'est-ce pas de saint Louis qu'on aurait pu dire « qu'il se faisait un rempart d'œuvres de piété; que sa justice était si bien réglée que personne ne se plaignit jamais de ses arrêts; qu'il ne suivait en tout et partout que la ligne droite; que sa bouche ne s'ouvrait jamais que pour la vérité; qu'enfin, si l'on pouvait connaître et rassembler toutes les qualités dont il était doué, on en trouverait assez pour en faire une belle part à plusieurs personnes à la fois? » Voilà ce qu'on dirait d'un saint Louis, ce qu'on admettrait même, encore qu'il y eût exagération, pour un Gontran ou un Dagobert. Fortunat, lui, le disait d'un Chilpéric, c'est-à-dire d'un prince dont les œuvres pieuses n'étaient pas même une expiation de ses crimes, mais une satisfaction hypocrite donnée aux évêques assez faibles pour s'en contenter; d'un prince, dis-je, dont la justice n'avait pour conseil qu'un tempérament déréglé et la cupidité, qui préférait la ligne tortueuse à la ligne droite, à moins que la droite ne fût à la fois et la plus courte et la plus sûre pour atteindre un but immoral ou sanglant; qui ne disait guère la vérité que lorsqu'elle offrait à ses passions ou une excuse ou un moyen plus commode de les satisfaire; qui enfin, avec peu de qualités, avait assez de vices pour en céder ou en réformer beaucoup sans trop s'appauvrir.

Le second éditeur de Fortunat, Luchi, sur ce monceau de fleurs dans lesquelles Chilpéric est comme embaumé, fait cette remarque curieuse : « Il faut croire que Fortunat, à la manière des poètes, loue ce roi en gardant le silence sur ses crimes et ses turpitudes et en amplifiant ce qu'il a fait de bien, s'il en fit jamais. Il est difficile, en effet, qu'on ne trouve pas dans l'homme le plus

1. *Historia Francorum*, livre VI, chapitre XLVI.

dépravé quelques parcelles de vertu qu'il soit possible de faire ressortir et de louer[1]. » A ce compte, il n'y aurait guère de gens familiarisés avec le crime qui n'eussent la prétention de s'en faire blanchir par égard pour quelque apparence de vertu.

De tout ce qui précède, il résulte que, avec toute sa bonté, son honnêteté et sa candeur, Fortunat répugne par l'indécence et l'intempérance de ses louanges ou par leur insipidité. En est-il dupe, ou est-il imposteur? Pour dupe, il feignit au moins de l'être, sans quoi il eût payé de sa vie sa clairvoyance. Imposteur, il ne le fut ni ne voulut l'être, l'imposture étant le vice des esprits corrompus, qui se jouent de la vérité et estiment que les hommes ne sont pas dignes qu'on la leur enseigne; mais il voulait plaire et toujours plaire, mettant presque cette qualité au-dessus de celle de poète et s'y laissant aller jusqu'à la bassesse. Le poète n'est déjà pas au mieux dans nos papiers; l'historien ne prend pas sa revanche. Il abonde cependant en faits qui, pour n'être pas de la première importance, ne sont pas moins très curieux. Jusqu'à présent, excepté une petite catégorie d'érudits, on l'a fort peu connu, la barbarie et l'obscurité noire de son style l'ayant fait soupçonner de n'être pas une belle connaissance; dans l'argot littéraire de Paris, on l'appellerait un décadent, oui, mais un décadent sans malice et sans la prétention de faire des recrues. Il est seulement naturel dans la mesure où on l'est, quand on déchoit avec son temps et que la déchéance est universelle. N'aurait-il que ses billets à sainte Radegonde et à la mère Agnès qu'il serait digne des plus doux regards de la postérité. C'est l'œuvre d'un pieux et aimable ecclésiastique, en commerce épistolaire et comme de cellule à cellule avec deux saintes religieuses, dont l'une est une reine qui expie dans une réclusion volontaire et dans les plus dures mortifications les crimes de ses proches, mais qui, dans la profondeur de son abaissement, reste toujours reine. Fortunat ne l'oublie pas; il se défend avec l'une et l'autre de tout ce qui pourrait ressembler à de la galanterie. Il est familier sans doute et très affectueux; il l'est même trop peut-être pour n'être pas suspect aux esprits vicieux, mais il est autorisé à l'être par d'aimables correspondantes, que n'offensait point une certaine liberté ingénue dans les mots et qui ne pensaient pas qu'il y en eût une

1. Fortunat, livre IV, pièce I, note *l* de l'édition de Luchi, in-4°, t. I, p. 307.

autre. Le pouvoir qu'elles avaient pris sur lui par cette douce tolérance était considérable. De plus, l'état de subordination où le maintenait vis-à-vis d'elles sa qualité de gérant du temporel de la communauté leur assurait son obéissance jusqu'à faire des vers à leur commandement, avec la même promptitude que la plus vulgaire des commissions pressées[1].

Parmi ces vers commandés, je n'hésite pas à compter ceux qui ont pour objet l'éloge des rois mérovingiens, principalement de Chilpéric, le plus à craindre et le plus à ménager, et où, naturellement, si je ne m'abuse, le mandataire dépasse les termes du mandat. Tous ces princes étaient alliés à Radegonde et tous ses bienfaiteurs. Ayant un poète à sa dévotion (car, bien qu'elle fût poète elle-même, on comprend assez qu'elle ne se chargeât pas de cette besogne), elle s'en servit naturellement pour leur témoigner sa reconnaissance par des vers où son nom était mêlé et où on l'eût reconnue même sans cela.

Après le meurtre de son frère par son mari, l'épouse de Clotaire s'était retirée de la cour. Cette retraite était comme une fuite. Elle vint à Noyon, où saint Médard était évêque, et elle le somma de la consacrer diaconesse. L'évêque, surpris, hésite; il invoque l'indissolubilité du mariage, parle de la colère du roi et fait d'autres objections qu'on devine assez sans que je les indique. Radegonde, impatientée, court à la sacristie, s'y couvre la tête d'un voile de recluse et revient ainsi parée devant l'évêque. Dans cette sainte obstination de la reine, saint Médard ne voit plus que le doigt de Dieu; il consacre la royale victime. Il croit n'avoir fait que son devoir, et, sans craindre la colère du roi, il l'attend. Elle fut terrible, mais dura peu. On finit par faire comprendre à Clotaire qu'il y aurait sacrilège à contraindre une femme consacrée au Seigneur à rentrer dans le siècle pour y revivre avec son mari. Clotaire céda. Chilpéric eût été moins docile, lui qui, pour empêcher Galsuinthe, sa femme, de fuir et peut-être d'imiter jusqu'au bout Radegonde, la fit étrangler. Clotaire permit en outre à sa femme de bâtir un monastère et d'y vivre à sa guise. Elle

1. Radegonde n'était pas la seule personne qui lui commandât des vers; Grégoire de Tours avait le même privilège, et il en usa plus d'une fois, non sans rencontrer chez le poète une résistance qui n'était sans doute que de la coquetterie. Voyez livre V, pièce V, vers 137, 138; IX, pièce VI.

fonda en effet le monastère de Sainte-Croix, à Poitiers, y vécut plus de cinquante ans et y mourut.

Là, livrée tout entière aux pratiques d'un ascétisme rigoureux jusqu'au raffinement, s'infligeant à elle-même le martyre qu'elle ne pouvait recevoir de la main des bourreaux, puisqu'il n'y avait plus de persécuteurs de la foi, objet de l'étonnement et de l'admiration de ses sœurs par son prodigieux détachement, par sa patience, sa charité et surtout par cette humilité qui la portait à disputer aux dernières des servantes les œuvres les plus abjectes et à s'y avilir de gaieté de cœur, elle gardait au fond de soi des sentiments de reine que ne pouvait complètement éteindre la grandeur de son immolation. Ainsi, dans son austère retraite, elle était constamment préoccupée de la conduite des rois, ses parents, de ces barbares qu'elle aimait et qu'elle aimait tous, et qui passaient leur temps à guerroyer les uns contre les autres, comme s'ils eussent été de sang et de race antagonistes de nature. Toujours inquiète de l'état agité de la Gaule, et jalouse du salut de la patrie, comme dit sa gracieuse et très véridique biographe la sœur Baudonivia, elle priait sans relâche pour la vie des rois et enjoignait à ses sœurs de prier comme elle. Apprenait-elle que les rois, divisés de nouveau, étaient prêts à s'entredéchirer, elle tremblait d'effroi, écrivait à l'un, écrivait à l'autre, les suppliant de ne point égorger la patrie, de remettre l'épée dans le fourreau, de faire la paix et de la garder. Elle leur envoyait aussi des personnes considérables qui les éclairassent de leurs conseils et donnassent plus de force à ses prières. Elle imposait à sa communauté des veilles fréquentes, commandant aux religieuses de prier avec abondance de larmes pour des rois aveuglés, mais dont elles n'étaient pas moins les sujettes et les obligées. Grâce à son intercession, poursuit Baudonivia, et à ses macérations, tellement excessives qu'on manque de termes pour les exprimer, elle étouffait les guerres et amenait les rois à se réconcilier. Ces succès ne la rendaient que plus ardente à se livrer à Dieu, corps et âme, et plus reconnaissante envers des princes, à qui sa charitable persévérance avait fait mettre bas les armes et qui se piquaient de l'honneur de la protéger.

En voilà assez, je pense, pour démontrer qu'en louant les princes mérovingiens avec un excès dont on lui fait un crime, Fortunat obéissait moins sans doute à sa passion laudative qu'aux

ordres de sainte Radegonde. C'est ce serviteur et cet ami qu'elle chargeait de l'acquitter auprès d'eux, autant qu'il serait en lui, par les moyens qui lui étaient familiers, c'est-à-dire en vers, et dont l'application est toujours flatteuse pour ceux qui en sont l'objet. Le choix d'ailleurs, pour remplir une pareille mission, d'un homme qui avait avec la confiance absolue de Radegonde l'honneur de son amitié, ne pouvait laisser aux rois aucun doute sur la part personnelle qu'elle y avait elle-même. Les choses étant ainsi, il restait à notre poète le devoir de saisir toutes les occasions où il est d'usage de parler aux princes et de les congratuler, telles que les mariages, les naissances, les morts, les fêtes, les assemblées, les conciles, etc. Pas une seule de ces circonstances n'a été omise par Fortunat, et il nous en a laissé assez de témoignages pour justifier à beaucoup d'égards sa réputation de louangeur intrépide et rarement délicat.

Ch. NISARD.

LE MOUVEMENT GUISARD

EN 1588

CATHERINE DE MÉDICIS ET LA JOUENNE DES BARRICADES[1]

Cette étude sur un des derniers épisodes de l'existence de l'Italienne célèbre qui gouverna la France pendant près de trente ans, au milieu des plus furieux bouleversements à l'intérieur et des difficultés extérieures les plus redoutables, s'ouvre au lendemain d'événements militaires, moins importants en eux-mêmes que par leurs conséquences politiques : le 20 octobre 1587, Henri de Bourbon, roi de Navarre, depuis longtemps séparé de sa femme Marguerite, dernière fille de Catherine de Médicis, avait infligé au duc de Joyeuse, mignon de son beau-frère Henri III, à Coutras, une défaite sanglante, dans laquelle était restée sur le champ de bataille, en même temps que le chef de l'armée royale, la fleur de la noblesse dévouée au trône des Valois. Ce grand succès permettait au roi de Navarre d'aller sur les bords de la Loire donner la main aux contingents huguenots de Suisses et d'Allemands, qui s'acheminaient vers lui par la Champagne et la Bourgogne, pour grossir les armées du parti protestant. Au lieu de poursuivre dans cette direction le résultat de sa victoire, Henri préféra piquer des deux vers le Béarn et mettre aux pieds de la comtesse de Guiche, la belle Corysande, les vingt-deux enseignes conquises sur l'ennemi. Cette galante manœuvre a été souvent reprochée

1. Les principales sources mises à profit pour cette étude sont les suivantes : *Archives curieuses de l'histoire de France*, 1re série, tome XII ; — *Relation de F. Miron* ; — *Mémoires-Journaux* de P. de l'Estoile. Paris, Jouaust ; 9 vol. in-8°, 1875-1881 ; — *Vie de Jean Chandon, seigneur de la Montagne*. Épernay, Victor Fiévet, 1854 ; — *Paris et la Ligue sous Henri IV*, par Paul Robiquet. Paris, Hachette, 1886. Nous avons aussi tiré divers documents des archives du ministère des affaires étrangères, ainsi que de la correspondance des *Ambassadeurs vénitiens* conservée en copie à la Bibliothèque nationale.

au Béarnais comme une faute grave; on oublie trop que l'amant passionné cachait un politique déjà fort avisé : le roi de France était en personne sur les bords de la Loire, gardant les gués, cherchant à barrer lui-même le chemin du Midi aux bandes étrangères. Le futur roi de France pouvait-il risquer d'en venir aux mains avec le roi régnant son beau-frère? Sa fugue amoureuse ne fut qu'une façon courtoise d'abaisser sa lance devant le dépositaire du droit monarchique et national, dont il se portait lui-même l'héritier à la face du pays et de l'Europe.

Quelques jours après la bataille de Coutras, le duc Henri de Guise, l'auteur principal de la Saint-Barthélemy, le chef tout-puissant de la Ligue, prenait à revers les reîtres et lansquenets errant sur la rive droite de la Loire, barrée par le roi sur l'autre bord; le 29 octobre, il les culbutait à Vimori, près de Montargis, et le 24 novembre les délogeait du bourg d'Auneau, qu'ils occupaient en Beauce, en leur faisant subir de grandes pertes. Opérations militaires de second ordre, ces deux victoires n'en furent pas moins, ainsi que le dit l'annaliste L'Estoile, « le cantique de la Ligue, la réjouissance du clergé, qui aimait mieux la marmite que le clocher, la braverie de la noblesse guisarde et la jalousie du roi, qui reconnut bien qu'on ne donnait ce laurier à la Ligue que pour faire flétrir le sien. » Aux manifestations séditieuses du peuple de Paris, réclamant Saül pour abaisser David, Henri III répondit par un coup de politique : il mit fin aux faciles et bruyants succès du duc de Guise en traitant avec les reîtres et lansquenets, et, comme avait fait jadis un autre roi de décadence, nouveau Charles le Gros, il éloigna les Allemands à prix d'or. Une lettre du roi porta cette nouvelle à la connaissance des deux reines chargées du gouvernement pendant son absence, Catherine de Médicis, sa mère, et Louise de Vaudemont, sa femme. Un *Te Deum* solennel fut chanté en leur présence à Notre-Dame; mais les actions de grâces officielles n'étouffèrent point la clameur populaire « qui faisait résonner dans l'église, dit L'Estoile, plus les louanges du duc de Guise que celles de Dieu. » Le 23 décembre, Henri III fit sa rentrée dans Paris au milieu d'un enthousiasme de commande.

Telles sont les circonstances au milieu desquelles s'engagea, entre un général victorieux et populaire, dévoré d'ambition, mais pourvu de talents de premier ordre, et le souverain légitime, un conflit destiné à finir tragiquement et dans lequel, au moment de

la journée des Barricades, Catherine de Médicis joue un rôle capital.

I.

Au commencement de l'année 1588, Catherine de Médicis était âgée de plus de soixante-dix ans. Alerte, malgré son embonpoint, et active, malgré son âge, elle était encore pleine de santé physique et de vigueur intellectuelle. « Elle mangeait bien, dit L'Estoile, et se nourrissait bien, et n'appréhendait pas fort les affaires, combien que, depuis trente ans que son mari était mort, elle en eût eu d'aussi grandes et importantes qu'oncques eut reine du monde. » En effet, la passion du pouvoir et l'amour des intrigues politiques étaient restés comme la marque distinctive de sa personnalité. Elle avait été une mère ambitieuse, jalouse, ardente et sans scrupules à élever bien haut ses enfants et à défendre leurs droits ou leurs intérêts ; mais la fibre maternelle s'était elle-même peu à peu desséchée. Trois de ses fils étaient morts, et dans cet Henri III, qui avait été son enfant chéri, adulé, perverti jusqu'à la moelle par une idolâtrie effrénée, Catherine de Médicis ne voulait plus voir que l'instrument passif de son immorale et astucieuse politique. Henri III paraissait évidemment destiné à mourir sans enfants; et Catherine, qui ne désespérait pas de survivre à ce fils, comme aux autres, préparait de longue main l'avenir que cette éventualité pouvait lui réserver. De là ces ménagements infinis pour la maison de Lorraine, dont le chef ne se cachait plus d'aspirer à la couronne de France et prétendait y arriver avec le concours de l'Espagne et de la Ligue, avant même que Henri III eût été rejoindre ses frères. N'y avait-il pas d'ailleurs, entre Catherine et Henri de Guise, le pacte de sang et d'horreur conclu dans la nuit du 24 août 1572 ? Et ce terrible souvenir n'était-il pas ce qui devait éloigner à jamais la reine mère des affaires publiques le jour où, après Henri III, la couronne de France irait à son légitime héritier, le gendre de Catherine, l'échappé de la Saint-Barthélemy, le roi Henri de Navarre ?

Catherine de Médicis avait toujours maintenu sa fille Marguerite dans une sévère dépendance; elle l'avait, bon gré mal gré, mariée au prince de Béarn, parce que cette union servait ses desseins politiques. Ce mariage fut, comme on le sait, fort malheureux, moins par la faute de deux nobles cœurs, malgré leur

légèreté, que par suite des crimes et des intrigues d'une mère qui en avait empoisonné et ensanglanté les commencements. Jetés l'un et l'autre dans une vie de scandales réciproques, attisés et envenimés par Catherine de Médicis, ils avaient conservé très vivace, au milieu du naufrage de leurs affections domestiques, le sentiment de ce qu'ils se devaient politiquement. Pour Marguerite, le roi de Navarre était et restait, malgré tout, le premier prince du sang, le roi de demain, si Henri III, son frère, venait à disparaître; de son côté, le Béarnais résistait à des sollicitations qui tendaient à lui faire répudier Marguerite pour le jeter dans les bras d'une Allemande protestante; sa femme était pour lui une fille de France, dont la main le rapprochait encore du trône. Ce couple, qu'unissait encore l'intérêt dynastique mêlé d'une certaine considération mutuelle en tout ce qui ne touchait pas au train de la vie privée, était devenu particulièrement odieux à la reine mère; il gênait ses projets. Catherine, interrogée, au commencement de l'année 1588, sur l'intention qu'on prêtait au roi de Navarre de reprendre les armes, répondait à l'ambassadeur vénitien Mocenigo avec un sourire forcé : « Vous me dites qu'il ne redoute aucune incommodité; je le crois bien. Lui ! mais il n'a point d'heure pour dormir, ni pour manger; il dort tout habillé, il dort par terre, il mange à toutes les heures; et il n'est personne au monde qui mène une vie plus fatigante que lui, ni plus extravagante. Je l'ai élevé, et lui seul m'a donné plus de peine que tous mes autres fils. » On jugera de la sincérité de cet attendrissement imprégné de fiel par ce mot d'un personnage qui fut mêlé de très près aux événements de cette année, le conseiller d'État Jean Chandon : « L'amour que la reine mère portait au sieur de Guise, dit-il, était aussi grand que la haine qu'elle portait au roi de Navarre son gendre; car, à la vérité, elle aimait extrêmement l'un, plus qu'elle ne devait, et haïssait extrêmement l'autre. »

Quant à sa fille, la reine mère donna, au moment même où avait lieu cet entretien avec le Vénitien, une nouvelle preuve de sa sécheresse à son égard. Marguerite avait envoyé un gentilhomme à sa mère pour la supplier, avec les plus vives instances, d'intercéder auprès du roi pour rentrer dans ses bonnes grâces; elle promettait de se comporter de telle manière qu'on n'eût plus rien à lui reprocher. Elle reçut pour toute réponse l'autorisation de fixer sa résidence à Villers-Cotterets. « C'est là un événement,

ajoute Morosini, qui, avec le temps, pourrait amener du nouveau à la cour[1]. » Le temps allait marcher vite.

Henri III n'avait pour sa sœur ni affection, ni estime. Prince d'un esprit souvent étincelant, d'une méchanceté raffinée et de mœurs débauchées jusqu'à la plus inimaginable folie, il goûtait, mais redoutait l'esprit des autres, surtout des siens, et fustigeait leurs vices avec la verve la plus implacable. La brillante et sensuelle Marguerite avait été constamment l'objet de ses cruelles épigrammes, de ses malices ordurières et de ses plus odieux traitements. Il vilipendait ainsi sa propre chair, ce qui ne l'empêchait pas de reconnaître au sang de France une vertu surnaturelle, une respectabilité extérieure qui, dans ses démêlés avec le roi de Navarre, admettait tout, sauf l'idée, mise déjà quelquefois en avant, d'un divorce des deux époux. A l'égard de son beau-frère, tout en ne le ménageant guère plus que sa sœur, il sentait et reconnaissait en lui un homme supérieur; et dans l'ordre d'idées où il entendait pratiquer et imposer le respect de la reine Marguerite, il n'admettait pas non plus que le droit traditionnel monarchique fût violé après lui dans la personne du roi de Navarre. N'est-ce pas lui qui, bien avant que la crise en vînt à l'état aigu, raillait les prétentions du cardinal de Bourbon à la couronne, en lui disant : « Mon bon ami, le Châtelet vous la donnerait, mais la cour vous l'ôterait ! » La religion protestante, que professait le roi de Navarre, était, il est vrai, dans la pensée de Henri III lui-même un obstacle insurmontable à l'arrivée du Béarnais au trône de France; il savait avec quel succès populaire cette situation était exploitée par les princes de la maison de Guise, mais il ne désespérait pas de ramener Henri de Bourbon dans le giron de l'église catholique, au nom de la raison d'État; car l'idée de cette conversion qu'il cherchait à obtenir, avec un remarquable esprit de suite et une grande variété de moyens, lui était inspirée, non par cette dévotion hystérique, dont il faisait souvent dans les rues de Paris et dans ses innombrables pèlerinages un grotesque et parfois indécent étalage, mais par une appréciation très juste de l'état des esprits chez la majorité des Français et une conception fort nette des conditions inhérentes au système monarchique dont il était le représentant. La nécessité de devenir à son tour le fils aîné de l'Église s'imposera un jour, pour ces raisons mêmes, à l'esprit si profondément politique de Henri IV.

1. *Ambassadeurs vénitiens.* Dépêche du 6 mai 1588.

autre. Le pouvoir qu'elles avaient pris sur lui par cette douce tolérance était considérable. De plus, l'état de subordination où le maintenait vis-à-vis d'elles sa qualité de gérant du temporel de la communauté leur assurait son obéissance jusqu'à faire des vers à leur commandement, avec la même promptitude que la plus vulgaire des commissions pressées[1].

Parmi ces vers commandés, je n'hésite pas à compter ceux qui ont pour objet l'éloge des rois mérovingiens, principalement de Chilpéric, le plus à craindre et le plus à ménager, et où, naturellement, si je ne m'abuse, le mandataire dépasse les termes du mandat. Tous ces princes étaient alliés à Radegonde et tous ses bienfaiteurs. Ayant un poète à sa dévotion (car, bien qu'elle fût poète elle-même, on comprend assez qu'elle ne se chargeât pas de cette besogne), elle s'en servit naturellement pour leur témoigner sa reconnaissance par des vers où son nom était mêlé et où on l'eût reconnue même sans cela.

Après le meurtre de son frère par son mari, l'épouse de Clotaire s'était retirée de la cour. Cette retraite était comme une fuite. Elle vint à Noyon, où saint Médard était évêque, et elle le somma de la consacrer diaconesse. L'évêque, surpris, hésite ; il invoque l'indissolubilité du mariage, parle de la colère du roi et fait d'autres objections qu'on devine assez sans que je les indique. Radegonde, impatientée, court à la sacristie, s'y couvre la tête d'un voile de recluse et revient ainsi parée devant l'évêque. Dans cette sainte obstination de la reine, saint Médard ne voit plus que le doigt de Dieu ; il consacre la royale victime. Il croit n'avoir fait que son devoir, et, sans craindre la colère du roi, il l'attend. Elle fut terrible, mais dura peu. On finit par faire comprendre à Clotaire qu'il y aurait sacrilège à contraindre une femme consacrée au Seigneur à rentrer dans le siècle pour y revivre avec son mari. Clotaire céda. Chilpéric eût été moins docile, lui qui, pour empêcher Galsuinthe, sa femme, de fuir et peut-être d'imiter jusqu'au bout Radegonde, la fit étrangler. Clotaire permit en outre à sa femme de bâtir un monastère et d'y vivre à sa guise. Elle

1. Radegonde n'était pas la seule personne qui lui commandât des vers ; Grégoire de Tours avait le même privilège, et il en usa plus d'une fois, non sans rencontrer chez le poète une résistance qui n'était sans doute que de la coquetterie. Voyez livre V, pièce V, vers 137, 138 ; IX, pièce VI.

fonda en effet le monastère de Sainte-Croix, à Poitiers, y vécut plus de cinquante ans et y mourut.

Là, livrée tout entière aux pratiques d'un ascétisme rigoureux jusqu'au raffinement, s'infligeant à elle-même le martyre qu'elle ne pouvait recevoir de la main des bourreaux, puisqu'il n'y avait plus de persécuteurs de la foi, objet de l'étonnement et de l'admiration de ses sœurs par son prodigieux détachement, par sa patience, sa charité et surtout par cette humilité qui la portait à disputer aux dernières des servantes les œuvres les plus abjectes et à s'y avilir de gaieté de cœur, elle gardait au fond de soi des sentiments de reine que ne pouvait complètement éteindre la grandeur de son immolation. Ainsi, dans son austère retraite, elle était constamment préoccupée de la conduite des rois, ses parents, de ces barbares qu'elle aimait et qu'elle aimait tous, et qui passaient leur temps à guerroyer les uns contre les autres, comme s'ils eussent été de sang et de race antagonistes de nature. Toujours inquiète de l'état agité de la Gaule, et jalouse du salut de la patrie, comme dit sa gracieuse et très véridique biographe la sœur Baudonivia, elle priait sans relâche pour la vie des rois et enjoignait à ses sœurs de prier comme elle. Apprenait-elle que les rois, divisés de nouveau, étaient prêts à s'entre-déchirer, elle tremblait d'effroi, écrivait à l'un, écrivait à l'autre, les suppliant de ne point égorger la patrie, de remettre l'épée dans le fourreau, de faire la paix et de la garder. Elle leur envoyait aussi des personnes considérables qui les éclairassent de leurs conseils et donnassent plus de force à ses prières. Elle imposait à sa communauté des veilles fréquentes, commandant aux religieuses de prier avec abondance de larmes pour des rois aveuglés, mais dont elles n'étaient pas moins les sujettes et les obligées. Grâce à son intercession, poursuit Baudonivia, et à ses macérations, tellement excessives qu'on manque de termes pour les exprimer, elle confondait les guerres et amenait les rois à se réconcilier. Ces mêmes rois la rendaient que plus ardente à se livrer à Dieu, corps et âme, et plus reconnaissante envers des princes, à qui sa charitable persévérance avait fait sentir les armes et qui se payaient de l'honneur de la prendre.

En vain aussi, je pense, pour demander qu'on brisât les prisons [illegible] avec la cause dont on ne fait la cause. Fortunat [illegible] nous nous contentons à ce jamais [illegible] qu'avec

ordres de sainte Radegonde. C'est ce serviteur et cet ami qu'elle chargeait de l'acquitter auprès d'eux, autant qu'il serait en lui, par les moyens qui lui étaient familiers, c'est-à-dire en vers, et dont l'application est toujours flatteuse pour ceux qui en sont l'objet. Le choix d'ailleurs, pour remplir une pareille mission, d'un homme qui avait avec la confiance absolue de Radegonde l'honneur de son amitié, ne pouvait laisser aux rois aucun doute sur la part personnelle qu'elle y avait elle-même. Les choses étant ainsi, il restait à notre poète le devoir de saisir toutes les occasions où il est d'usage de parler aux princes et de les congratuler, telles que les mariages, les naissances, les morts, les fêtes, les assemblées, les conciles, etc. Pas une seule de ces circonstances n'a été omise par Fortunat, et il nous en a laissé assez de témoignages pour justifier à beaucoup d'égards sa réputation de louangeur intrépide et rarement délicat.

Ch. NISARD.

'onda en effet le monastère de Sainte-Croix, à Poitiers, y vécut plus de cinquante ans et y mourut.

Là, livrée tout entière aux pratiques d'un ascétisme rigoureux jusqu'au raffinement, s'infligeant à elle-même le martyre qu'elle ne pouvait recevoir de la main des bourreaux, puisqu'il n'y avait plus de persécuteurs de la foi, objet de l'étonnement et de l'admiration de ses sœurs par son prodigieux détachement, par sa patience, sa charité et surtout par cette humilité qui la portait à disputer aux dernières des servantes les œuvres les plus abjectes et à s'y avilir de gaieté de cœur, elle gardait au fond de soi des sentiments de reine que ne pouvait complètement éteindre la grandeur de son immolation. Ainsi, dans son austère retraite, elle était constamment préoccupée de la conduite des rois, ses parents, de ces barbares qu'elle aimait et qu'elle aimait tous, et qui passaient leur temps à guerroyer les uns contre les autres, comme s'ils eussent été de sang et de race antagonistes de nature. Toujours inquiète de l'état agité de la Gaule, et jalouse du salut de la patrie, comme dit sa gracieuse et très véridique biographe la sœur Baudonivia, elle priait sans relâche pour la vie des rois et enjoignait à ses sœurs de prier comme elle. Apprenait-elle que ces rois, divisés de nouveau, étaient prêts à s'entredéchirer, elle remblait d'effroi, écrivait à l'un, écrivait à l'autre, les suppliant de ne point égorger la patrie, de remettre l'épée dans le fourreau, de faire la paix et de la garder. Elle leur envoyait aussi des personnes considérables qui les éclairassent de leurs conseils et donnassent plus de force à ses prières. Elle imposait à sa communauté des veilles fréquentes, commandant aux religieuses de prier avec abondance de larmes pour des rois aveuglés, mais dont elles n'étaient pas moins les sujettes et les obligées. Grâce à son intercession, poursuit Baudonivia, et à ses macérations, tellement excessives qu'on manque de termes pour les exprimer, elle étouffait les guerres et amenait les rois à se réconcilier. Ces succès ne la rendaient que plus ardente à se livrer à Dieu, corps et âme, et plus reconnaissante envers des princes, à qui sa charitable persévérance avait fait mettre bas les armes et qui se piquaient de l'honneur de la protéger.

En voilà assez, je pense, pour démontrer qu'en louant les princes mérovingiens avec un excès dont on lui fait un crime, Fortunat obéissait moins sans doute à sa passion laudative qu'aux

là ses forces trouveraient leur emploi, s'il n'avait point à les tourner contre ceux qui auraient refusé de lui obéir. La reine mère, pâle de colère, s'écria : « Ceux qui conseillent au roi de tourner ses armes contre des princes catholiques sont des huguenots, ou bien ils tiennent leur parti ! » Épernon voulut s'excuser en disant qu'il n'avait parlé que pour le service du roi, auquel il avait tant d'obligations; quant aux huguenots, il n'avait jamais eu aucune intelligence avec eux, étant catholique, et les siens l'ayant toujours été. La reine, loin de s'apaiser, s'irrita encore davantage, et dit à plusieurs reprises « qu'elle était la reine mère du roi et qu'en cette qualité elle ne connaissait personne qui pût porter plus d'intérêt qu'elle-même au service de son fils. »

Nous savons maintenant de quelle manière Catherine entendait l'intérêt de la couronne et de son fils, à la veille de journées révolutionnaires qui allaient mettre dans le plus extrême péril la liberté et la dignité du roi de France.

II.

La reine mère doit porter en grande partie devant l'histoire la responsabilité de cette audacieuse et subite arrivée du duc de Guise à Paris, qui mit le feu aux poudres et détermina l'insurrection connue sous le nom de Journées des Barricades (10-12 mai 1588).

Dans l'état de tension des rapports du roi et du duc de Guise, la présence du chef de la Ligue à Paris ne pouvait être considérée que comme une provocation, d'ailleurs inutile à la poursuite de ses desseins contre Henri III. Une organisation secrète des plus puissantes mettait en effet à la disposition du duc de Guise, dans Paris même, toute une armée de prêtres, de moines, d'écoliers, de gens de palais, de bourgeois apeurés ou fanatiques, de nécessiteux et d'aventuriers de tout étage. La milice municipale, commandée cependant par des officiers en partie dévoués au roi, n'était pas sûre dans son ensemble. L'argent espagnol circulait parmi tout ce monde, exaspérant l'indignation du peuple parisien contre les expédients financiers et les exactions auxquelles le roi se trouvait périodiquement acculé. Un vent d'orage soufflait sur la ville. Guise, après avoir éconduit les envoyés du roi, s'était transporté à Soissons avec les principaux membres de sa famille. Là il pouvait, comme d'un observatoire, surveiller les progrès du flot qui

LE MOUVEMENT GUISARD

EN 1588

CATHERINE DE MÉDICIS ET LA JOURNÉE DES BARRICADES[1]

Cette étude sur un des derniers épisodes de l'existence de l'Italienne célèbre qui gouverna la France pendant près de trente ans, au milieu des plus furieux bouleversements à l'intérieur et des difficultés extérieures les plus redoutables, s'ouvre au lendemain d'événements militaires, moins importants en eux-mêmes que par leurs conséquences politiques : le 20 octobre 1587, Henri de Bourbon, roi de Navarre, depuis longtemps séparé de sa femme Marguerite, dernière fille de Catherine de Médicis, avait infligé au duc de Joyeuse, mignon de son beau-frère Henri III, à Coutras, une défaite sanglante, dans laquelle était restée sur le champ de bataille, en même temps que le chef de l'armée royale, la fleur de la noblesse dévouée au trône des Valois. Ce grand succès permettait au roi de Navarre d'aller sur les bords de la Loire donner la main aux contingents huguenots de Suisses et d'Allemands, qui s'acheminaient vers lui par la Champagne et la Bourgogne, pour grossir les armées du parti protestant. Au lieu de poursuivre dans cette direction le résultat de sa victoire, Henri préféra piquer des deux vers le Béarn et mettre aux pieds de la comtesse de Guiche, la belle Corysande, les vingt-deux enseignes conquises sur l'ennemi. Cette galante manœuvre a été souvent reprochée

1. Les principales sources mises à profit pour cette étude sont les suivantes : *Archives curieuses de l'histoire de France*, 1re série, tome XII ; — *Relation de F. Miron* ; — *Mémoires-Journaux* de P. de l'Estoile. Paris, Jouaust ; 9 vol. in-8°, 1875-1881 ; — *Vie de Jean Chandon, seigneur de la Montagne*. Épernay, Victor Fiévet, 1854 ; — *Paris et la Ligue sous Henri IV*, par Paul Robiquet. Paris, Hachette, 1886. Nous avons aussi tiré divers documents des archives du ministère des affaires étrangères, ainsi que de la correspondance des *Ambassadeurs vénitiens* conservée en copie à la Bibliothèque nationale.

(28 avril) et se retira, sous prétexte de dévotions solitaires à accomplir, dans la forteresse du bois de Vincennes. Pendant ce temps pénétraient dans les faubourgs de Paris quatre mille Suisses, le régiment de Picardie et plusieurs compagnies d'infanterie levées en vue de cette guerre de Poitou, dont le roi éloignait de lui la pensée comme un calice d'amertume. Le pape ayant fait savoir au roi qu'il n'eût à dépenser les deniers levés par lui sur le clergé que pour faire la guerre aux huguenots, Henri III répondit que, si Sa Sainteté obtenait des Guises le désistement des entreprises qu'ils méditaient, il se déclarait toujours prêt à partir; mais il n'entendait pas qu'au nord de la Loire les choses fussent livrées au hasard et surtout aux volontés et à l'ambition des Guises. Puis il adressa aux princes lorrains réunis à Soissons le conseiller d'État de Bellièvre, chargé d'un message confidentiel.

A Soissons se trouvaient assemblés pour conspirer, non seulement les princes de la maison de Guise, mais ceux de la maison de Bourbon, contre lesquels n'avait pas été prononcée l'excommunication majeure de la Ligue, le cardinal, oncle du roi de Navarre, et le duc de Vendôme, son cousin. Là se jouait un véritable jeu de dupes. Traîtres au chef de leur maison et à leur roi, sous le prétexte de chercher une base d'accommodement entre les Guises et Henri III, ces Bourbons dévoyés négociaient en réalité sous les auspices de Catherine de Médicis la déchéance et la spoliation du Béarnais, au seul profit des ennemis héréditaires de leur race.

En effet, le duc de Guise émettait des prétentions inacceptables autant que menaçantes. Il demandait, après la personne du roi, le commandement en chef de l'armée qui devait aller faire la guerre au roi de Navarre en Poitou; comme on lui représentait que cet honneur appartenait à un connétable et non pas à lui revêtu seulement du titre de grand maître de la maison du roi, et qu'il ne pouvait fonder cette exigence sur aucune loi : « La loi que j'invoque, répondit-il, est celle que j'ai faite à la pointe de mon épée ! » Aussi ne pouvait-on envisager le rôle des Bourbons aux conférences de Soissons que comme une intrigue ayant pour but de substituer le duc de Vendôme au roi de Navarre, dans l'ordre dynastique; le cardinal de Bourbon patronnait cette combinaison de tous ses efforts.

La mission du sieur de Bellièvre dans ces circonstances était particulièrement délicate. Ce magistrat, fort honnête homme,

du reste, était dévoué au roi, sans haine contre le duc d'Épernon, et secrètement attaché aux intérêts du roi de Navarre, mais habitué à trembler devant la reine mère. C'est d'un commun accord avec Catherine de Médicis que le roi envoya Bellièvre à Soissons, « avec très exprès commandement pour le duc de Guise de n'entreprendre le voyage de Paris, sous peine de désobéissance. » Mais, au dire de François Miron, médecin du roi, témoin autorisé de tout ce qui se passait à ce moment, « la reine mère du roi jouait le double sur le dessein de ce voyage, d'autant qu'elle désirait le duc auprès du roi pour s'en servir à reprendre et à maintenir l'autorité qu'elle avait eue auparavant au maniement des affaires, et pour s'en fortifier contre les insolences et les dédains insupportables du duc d'Épernon, qui l'avait réduite à telle extrémité que, quoi qu'il en pût arriver, elle était résolue à sa ruine, s'aidant de l'occasion présente. » Bellièvre devait donc donner à entendre au duc de Guise, de la part de la reine mère, qu'elle était disposée à laisser faire ce que le roi défendait.

Le caractère contradictoire de ses instructions enlevait toute autorité au négociateur et Guise paraît l'avoir traité avec peu de ménagement. Nous savons par les dépêches de l'ambassadeur vénitien plus explicitement que par L'Estoile ce qui se passa dans cette entrevue. Bellièvre trouva le duc de Guise irrité et menaçant ; le chef de la Ligue se plaignait qu'on ne lui donnât que de bonnes paroles, sans lui offrir aucune satisfaction réelle ; puis il fit allusion aux prétendus dangers que les catholiques avaient à redouter dans Paris, où le roi venait de faire saisir un particulier qui s'était avisé de faire chanter les psaumes de Calvin dans sa maison, pour donner créance au bruit répandu par Mme de Montpensier et déterminer un soulèvement populaire. Le duc de Guise, affectant de prendre au sérieux les mensongères et perfides inventions renouvelées des sanglantes journées d'août 1572, s'oublia jusqu'à dire à l'envoyé de Henri III « qu'il eût à faire savoir au roi de pourvoir en bonne forme à ce qu'aucun désordre de ce genre ne se produisît ; qu'autrement avec Bellièvre il le paierait de sa tête. » Puis il déclara qu'il jugeait sa présence nécessaire à Paris et qu'il avait l'intention d'y venir en personne présenter ses requêtes au roi. Ces réponses, qui constituaient presque une déclaration de guerre, furent accueillies dans le monde de la cour et à Paris avec la plus vive émotion. Les bourgeois prirent les armes et les principaux seigneurs, se rendant bien compte que

tout allait être en proie, firent leurs préparatifs de départ. La reine mère, elle-même, soit pour tirer son épingle de ce jeu dangereux, soit pour rendre le roi plus docile par le sentiment de son isolement, déclara qu'elle allait se retirer à Saint-Cloud[1]. Au milieu de ce sauve-qui-peut, Henri III regagna son poste, non sans dignité. Il fit à sa mère d'affectueuses instances pour qu'elle ne partît point; et lui-même quitta le bois de Vincennes, donnant l'ordre à Pomponne de Bellièvre, rapporte L'Estoile, de faire « une recharge au duc de Guise, par laquelle il lui mandait exprès qu'il n'eût à venir à Paris qu'il ne le mandât. » Pendant que le roi, dont la liberté était menacée par les complots sans cesse renaissants de Mme de Montpensier, rentrait au Louvre, il paraît prouvé que la reine mère voyait avant son départ M. de Bellièvre. « Laquelle, » dit le duc de Nevers dans ses Mémoires, « sachant la créance que le roi lui avait baillée, lui dit au contraire qu'il faut qu'il vienne; autrement le roi est si en colère qu'un monde de gens d'importance sont perdus. Qu'il le lui doit persuader ou au moins ne l'en dissuader pas, afin que, venant, toutes choses se rhabillent et que le roi oublie le passé. »

En même temps, ceux de la Ligue, voyant que le roi, décidé à prévenir les conspirateurs, faisait faire bon guet de nuit et de jour et renforçait les gardes à l'entour du Louvre, envoyèrent à Soissons supplier le duc de Guise de les venir secourir contre les desseins du roi. « Il se découvre, » écrit l'ambassadeur vénitien, le 11 mai 1588, « que ce prince est réduit à une grande pénurie d'argent et fortement endetté. C'est pourquoi, ne pouvant tenir la campagne avec les forces considérables qui lui seraient nécessaires pour mener à bien ses desseins, il a pensé que le parti le plus sûr était de mettre à profit l'occasion favorable qui se présente : toute la ville est soulevée dans la crainte que l'on ne mette à exécution ce dont on parlait ces jours-ci, à savoir que les adhérents du duc d'Épernon ne massacrent tous les affidés de la maison de Guise. Ce sont là des inventions des uns et des autres pour tenir leurs partisans en haleine. On est en somme mécontent du présent gouvernement et le peuple est exaspéré de l'accroissement des gabelles. Je tiens de source sûre que les bourgeois de Paris, qu'on appelle ceux de la ville, l'ont sollicité par quatre courriers successivement envoyés de venir à Paris. »

1. *Ambassadeurs vénitiens.* Dépêches des 6 et 8 mai 1588.

ajoute Morosini, qui, avec le temps, pourrait amener du nouveau à la cour[1]. » Le temps allait marcher vite.

Henri III n'avait pour sa sœur ni affection, ni estime. Prince d'un esprit souvent étincelant, d'une méchanceté raffinée et de mœurs débauchées jusqu'à la plus inimaginable folie, il goûtait, mais redoutait l'esprit des autres, surtout des siens, et fustigeait leurs vices avec la verve la plus implacable. La brillante et sensuelle Marguerite avait été constamment l'objet de ses cruelles épigrammes, de ses malices ordurières et de ses plus odieux traitements. Il vilipendait ainsi sa propre chair, ce qui ne l'empêchait pas de reconnaître au sang de France une vertu surnaturelle, une respectabilité extérieure qui, dans ses démêlés avec le roi de Navarre, admettait tout, sauf l'idée, mise déjà quelquefois en avant, d'un divorce des deux époux. A l'égard de son beau-frère, tout en ne le ménageant guère plus que sa sœur, il sentait et reconnaissait en lui un homme supérieur ; et dans l'ordre d'idées où il entendait pratiquer et imposer le respect de la reine Marguerite, il n'admettait pas non plus que le droit traditionnel monarchique fût violé après lui dans la personne du roi de Navarre. N'est-ce pas lui qui, bien avant que la crise en vînt à l'état aigu, raillait les prétentions du cardinal de Bourbon à la couronne, en lui disant : « Mon bon ami, le Châtelet vous la donnerait, mais la cour vous l'ôterait ! » La religion protestante, que professait le roi de Navarre, était, il est vrai, dans la pensée de Henri III lui-même un obstacle insurmontable à l'arrivée du Béarnais au trône de France ; il savait avec quel succès populaire cette situation était exploitée par les princes de la maison de Guise, mais il ne désespérait pas de ramener Henri de Bourbon dans le giron de l'église catholique, au nom de la raison d'État ; car l'idée de cette conversion qu'il cherchait à obtenir, avec un remarquable esprit de suite et une grande variété de moyens, lui était inspirée, non par cette dévotion hystérique, dont il faisait souvent dans les rues de Paris et dans ses innombrables pèlerinages un grotesque et parfois indécent étalage, mais par une appréciation très juste de l'état des esprits chez la majorité des Français et une conception fort nette des conditions inhérentes au système monarchique dont il était le représentant. La nécessité de devenir à son tour le fils aîné de l'Église s'imposera un jour, pour ces raisons mêmes, à l'esprit si profondément politique de Henri IV.

1. *Ambassadeurs vénitiens.* Dépêche du 6 mai 1588.

disant : « Par la mort Dieu ! il en mourra. Où est logé le colonel Alphonse ? — En la rue Saint-Honoré. — Envoyez-le quérir, » dit le roi. Le colonel corse arrive ; le roi le consulte : « Tenez-vous M. de Guise pour votre ami ou votre ennemi ? » Le roi fait un geste significatif : « Sire, » répond l'homme de la vendetta, « il me semble que je vois à peu près le jugement qu'en fait Votre Majesté ; ce qu'étant, s'il vous plaît de m'honorer de cette charge, sans vous en donner autrement peine, je vous apporterai aujourd'hui sa tête à vos pieds, ou bien vous le rendrai en lieu là où il vous plaira d'en ordonner, sans qu'homme du monde bouge ni remue, si ce n'est à sa ruine. » Défaillance, irrésolution, pitié peut-être, appréhension sans aucun doute du milieu redoutable dans lequel il se trouvait à Paris, souvenir du massacre dans lequel Guise et lui avaient ensemble trempé les mains quinze années auparavant, tout cela fit que le roi écarta pour le moment l'expédient sanguinaire. Il allait ouvrir les portes, les escaliers et les salles de son palais pleines de soldats à un homme qui ne se laissait pas facilement intimider.

En effet, le roi, ayant fait appeler le cardinal de Lenoncourt, M. de Villequier, gouverneur de Paris, et plusieurs autres de son conseil, résolut de voir le duc de Guise au Louvre. On décida que la reine régnante, parente du Lorrain, enverrait prier la reine mère de lui amener le duc en visite. Henri de Guise, en beau joueur, accompagne donc la reine mère portée dans sa chaise à bras et, tout le long de la rue Saint-Honoré, marche à pied à son côté, recueillant sur son passage les acclamations populaires et les baisers des femmes lancés du seuil des boutiques. Quand le duc de Guise fut avec la reine mère dans la chambre de la reine régnante, Henri III parut. Il était parfaitement maître de lui, quoique blême et se mordant les lèvres, au dire du médecin Miron. Le Vénitien Mocenigo nous a laissé de la scène qui se passa alors une relation plus conforme à la nature féline du roi que les autres récits contemporains. D'après lui, Henri III accueille le duc de Guise avec des paroles aimables et l'embrasse ; puis il lui demande ce qu'il est venu faire. Continuant à jouer son rôle avec la même audace, Guise répond que, voyant combien Sa Majesté avait peu de confiance en lui, il a voulu venir pour se montrer à elle, n'ayant pas les mêmes défiances à l'égard du roi ; il a, de plus, entendu parler d'un soulèvement contre les catholiques de son parti ; il est venu pour les défendre et courir la même fortune

qu'eux. Le roi lui répond que c'est là une pensée qu'il ne doit point avoir. C'est à ce moment sans doute que se place l'intervention de la reine mère, exposée en termes si précis par le conseiller d'État Jean Chandon, d'après le récit que lui en fit le chancelier de Chiverny : « La défense du duc de Guise, dit-il, fut le commandement de la reine, lequel elle avoua, et dit l'avoir mandé, pour le mettre bien auprès du roi, comme il avait été toujours, et pacifier toutes choses. » La conversation s'étendit ensuite sur d'autres sujets, et l'on en vint à parler du duc d'Épernon. Le roi dit au duc de Guise (ce fait n'est rapporté nulle part ailleurs que dans l'Ambassadeur vénitien) qu'il désirait, par égard pour lui-même, que le duc d'Épernon fût estimé et respecté. Guise répondit qu'il était bien le serviteur de Sa Majesté et qu'il entendait lui obéir ; quant au duc d'Épernon, s'il continuait à agir comme il le faisait, il n'aurait pas pour lui plus de considération qu'il n'en méritait. Le duc fit encore allusion, comme chez la reine mère, à « l'épée bien tranchante qu'il portait pour tirer raison de ses calomniateurs. » Après trois heures d'un colloque où le sujet bravait ainsi le maître en face de sa mère et de sa femme, Guise redescendit fièrement au milieu des hallebardes restées inoffensives par l'ordre du roi ; et, tandis que Catherine de Médicis regagnait sa demeure, il se rendait à son propre hôtel où le lendemain matin il était visité par toute la noblesse de son parti qu'il avait mandée.

Que fût-il arrivé si ce jour-là même, le 9 mai, le roi, comme il en eut l'idée le lendemain, eût fait mourir le duc de Guise par le ministère de ses quarante-cinq gentilshommes ordinaires et « eût aussitôt fait jeter le corps par les fenêtres dans la cour, l'exposant à la vue d'un chacun, pour servir d'exemple à tout le monde et de terreur à tous les conjurés ? » Rien assurément de pire pour lui que la fuite carnavalesque à laquelle il devait être réduit trois jours après. — Henri III respecta l'hôte et fit honneur au sauf-conduit de sa mère. — C'est sur elle d'ailleurs qu'il comptait pour le tirer du mauvais pas où il se trouvait engagé.

Le roi résolut donc de se tenir strictement sur la défensive, et de laisser le duc découvrir son jeu. C'est pourquoi le mercredi 10 mai, après avoir un instant agité dans son esprit l'idée du meurtre immédiat, il se laissa détourner de cette pensée et fit savoir au duc de Guise qu'il pouvait venir le trouver en toute sûreté. Henri de Lorraine se rendit aux Tuileries, où se trouvait le roi, entouré de la reine mère, du cardinal de Lenoncourt, du

chancelier et d'autres membres du conseil[1]. Le roi espérait que dans cette seconde entrevue le duc laisserait pressentir quelque chose de ses volontés; mais il ne s'ouvrit en aucune façon. Il se contenta de demander l'autorisation de faire venir à Paris l'archevêque de Lyon, Pierre d'Espinac, un des ligueurs les plus énergiques et les plus dangereux. De son côté, le roi envoya plusieurs courriers au duc d'Épernon, qui avait fait quelques jours auparavant son entrée dans Rouen, pour lui donner l'ordre de venir à Paris. « Par ce moyen, écrit l'ambassadeur vénitien, les esprits seront encore plus échauffés dans cette ville, et on en viendra facilement à quelque sanglante tragédie. Le nombre de gens de guerre s'accroît ici extraordinairement; ils entrent tous à la file, tant ceux du parti de la Ligue que les fidèles serviteurs du roi; car dans cette ville si profondément dévouée aux Guises, Sa Majesté très chrétienne n'a pas osé faire de prohibition relative à cet objet; et ainsi toutes les forces de la guerre vont s'accumulant dans Paris. Le roi ne cesse d'augmenter le nombre de ses gardes; il a, pour l'ordinaire, deux mille Suisses et d'autres soldats, qui gardent le Louvre. La nuit, toute la cité se tient en armes, S. M. ayant ordonné qu'un homme par maison garde les chaînes tendues à travers la ville. A ce mal déjà si grand s'en ajoute un autre; en effet le roi a des raisons de croire que sa mère a participé par ses conseils à la venue du duc de Guise dans cette ville, et elle lui est suspecte d'avoir toujours aimé et favorisé cette maison. D'où il résulte que le conseil est plein de passions et d'intérêt divers, alors que, dans les circonstances présentes, il n'y faudrait que sincérité et absence de passion. Le roi est continuellement entouré de gardes; au point où en sont les choses, S. M. très chrétienne n'osera pas aborder la situation de front et tombera dans une espèce de servitude. Que le duc songe à partir, il n'est personne qui le croie. Si le roi veut se délivrer de la terreur qui l'enveloppe, il faudra ou qu'il use de la force ou qu'il contente le duc, lequel n'est pas homme à se tenir satisfait pour peu de chose, et tentera au contraire les moyens les plus résolus pour mettre tout à son absolue discrétion. »

Dans l'après-dîner du 10 mai, la reine mère, mécontente de la séance du matin, se rendit chez le duc de Guise avec le sieur de Bellièvre « pour trouver, dit Jean Chandon, quelque expédient

1. *Ambassadeurs vénitiens*. Dépêche du 11 mai.

à la misère qui se préparait, mais ils se trouvèrent fort loin de leur compte. La nuit suivante, l'on porta toutes sortes d'armes en la maison de Guise. » Ainsi le Balafré échappait à Catherine elle-même : elle tenta des efforts désespérés pour le ressaisir.

Dans la matinée du 11 mai, la reine mère eut une longue conférence avec l'archevêque de Lyon, principal conseiller du duc de Guise. Le roi arriva pendant l'entretien, et peu après Henri de Lorraine parut à son tour. Cette troisième entrevue du roi et du prince fut glaciale. Henri III tournant la tête d'un autre côté, Guise alla s'asseoir sur un coffre près de Bellièvre et l'entretint en particulier. Le roi se leva pour aller déjeuner, et, dans l'après-midi, le duc se rendit une dernière fois à la cour. « Tout le conseil, dit l'ambassadeur vénitien, s'y trouvait réuni; car le roi espérait que le duc aurait quelque proposition à faire. Mais il se tint dans les généralités, sans s'ouvrir au sujet des satisfactions qu'il demandait. Sans doute il attend que tous ses gens soient entrés; car, pendant ce temps, les forces de ceux de la Ligue augmentent chaque jour et se grossissent de leurs principaux chefs. Outre l'archevêque de Lyon sont arrivés hier le chevalier d'Aumale et le comte de Brissac; on attend aujourd'hui le cardinal de Guise, le duc d'Elbœuf, La Châtre, Entragues et beaucoup d'autres seigneurs. Il n'est entré pour le roi que le duc de Montpensier. Leur fin est de se rendre maîtres du roi, afin qu'il gouverne suivant leurs vues[1]. »

Devant cette diplomatie à la muette, qui masquait les préparatifs d'une insurrection, hésiter plus longtemps pour le roi c'était abdiquer. Il envoya donc secrètement au duc d'Épernon l'ordre de ne pas venir à Paris et de s'arrêter où il se trouverait, et fit sortir de la ville le premier président et d'autres membres du Parlement suspects auprès de la Ligue et du peuple de sympathies pour la cause du roi de Navarre. C'était préparer la retraite du gouvernement légal. Dans la nuit du 11 mai, il donna l'ordre de faire pénétrer dans Paris le régiment des gardes et les quatre mille Suisses qui étaient campés dans les faubourgs; le 12, à quatre heures du matin, avec le consentement de la municipalité dont le chef, Nicolas-Hector de Pereuse, était sincèrement dévoué au roi, le marquis d'O leur ouvrit la porte Saint-Honoré. Les forces royales défilèrent en silence jusqu'au cimetière des Innocents,

1. *Ambassadeurs vénitiens*. Dépêche du 12 mai.

là ses forces trouveraient leur emploi, s'il n'avait point à les tourner contre ceux qui auraient refusé de lui obéir. La reine mère, pâle de colère, s'écria : « Ceux qui conseillent au roi de tourner ses armes contre des princes catholiques sont des huguenots, ou bien ils tiennent leur parti ! » Épernon voulut s'excuser en disant qu'il n'avait parlé que pour le service du roi, auquel il avait tant d'obligations; quant aux huguenots, il n'avait jamais eu aucune intelligence avec eux, étant catholique, et les siens l'ayant toujours été. La reine, loin de s'apaiser, s'irrita encore davantage, et dit à plusieurs reprises « qu'elle était la reine mère du roi et qu'en cette qualité elle ne connaissait personne qui pût porter plus d'intérêt qu'elle-même au service de son fils. »

Nous savons maintenant de quelle manière Catherine entendait l'intérêt de la couronne et de son fils, à la veille de journées révolutionnaires qui allaient mettre dans le plus extrême péril la liberté et la dignité du roi de France.

II.

La reine mère doit porter en grande partie devant l'histoire la responsabilité de cette audacieuse et subite arrivée du duc de Guise à Paris, qui mit le feu aux poudres et détermina l'insurrection connue sous le nom de Journées des Barricades (10-12 mai 1588).

Dans l'état de tension des rapports du roi et du duc de Guise, la présence du chef de la Ligue à Paris ne pouvait être considérée que comme une provocation, d'ailleurs inutile à la poursuite de ses desseins contre Henri III. Une organisation secrète des plus puissantes mettait en effet à la disposition du duc de Guise, dans Paris même, toute une armée de prêtres, de moines, d'écoliers, de gens de palais, de bourgeois apeurés ou fanatiques, de nécessiteux et d'aventuriers de tout étage. La milice municipale, commandée cependant par des officiers en partie dévoués au roi, n'était pas sûre dans son ensemble. L'argent espagnol circulait parmi tout ce monde, exaspérant l'indignation du peuple parisien contre les expédients financiers et les exactions auxquelles le roi se trouvait périodiquement acculé. Un vent d'orage soufflait sur la ville. Guise, après avoir éconduit les envoyés du roi, s'était transporté à Soissons avec les principaux membres de sa famille. Là il pouvait, comme d'un observatoire, surveiller les progrès du flot qui

battait l'écueil où se tenait encore debout la royauté menacée. La reine mère manœuvra de manière à le faire venir à Paris.

Le bruit s'étant répandu que le duc de Guise devait prochainement arriver dans la capitale, quelques-uns des gentilshommes les plus en vue de son parti crurent devoir s'y donner rendez-vous. Parmi eux se trouvait Mr de Boisdauphin, seigneur breton, qui avait beaucoup d'amis; ce noble ligueur était endetté vis-à-vis d'un marchand qui envoya des officiers de police à sa demeure, ce qui donna lieu de dire que le roi voulait le faire mettre en prison. La rumeur grandissant, les affidés de la maison de Guise, qui se tenaient en armes, et des hommes du peuple excités par des gens malintentionnés, coururent à la maison de ce personnage et mirent en fuite les sbires. L'émotion se calma à grand'-peine. Le roi augmenta sa garde et prit des mesures de sûreté par toute la ville qui commençait à s'agiter. Ces précautions extraordinaires sont relatées par L'Estoile, qui ne s'en explique pas au juste la raison. Il ne rend pas compte non plus d'un fait grave qui se passa le 24 avril, jour de la fête de saint Marc. Le roi étant sorti pour aller à la procession, un envoyé de la reine mère, M. de l'Aubépine, courut après lui et l'aborda en disant à voix basse qu'il avait à lui parler. Le roi dit au gentilhomme de s'exprimer à haute voix : « La reine, répondit L'Aubépine, fait savoir à Votre Majesté que Mme de Montpensier lui a communiqué le dessein d'une conjuration formée contre tous les catholiques de Paris et particulièrement contre sa maison. » Le roi se contenta de répliquer : « Dites seulement à ma mère que je viendrai chez elle après déjeuner, et que Mme de Montpensier s'y trouve également. » Le roi se rendit en effet à l'hôtel de la reine mère. Sans redouter la présence de celle qui se vantait de porter toujours à sa ceinture les ciseaux destinés à tondre le Valois, et qui, à ce moment même, cherchait à faire enlever le roi, il interrogea minutieusement la sœur du duc de Guise sans qu'elle pût lui fournir aucune preuve de ce complot imaginaire. La reine mère en était encore aux procédés de 1572. Mais Henri III n'était ni emporté, ni aveugle, ni docile comme son malheureux frère.

Au lieu de céder aux suggestions de sa mère, il tenta de se dégager des mailles du filet qui commençait à l'envelopper, par des actes de rigueur. Le duc d'Épernon reçut l'ordre de partir pour aller prendre possession de son gouvernement de Normandie. Le roi l'accompagna jusqu'aux confins de cette province

(28 avril) et se retira, sous prétexte de dévotions solitaires à accomplir, dans la forteresse du bois de Vincennes. Pendant ce temps pénétraient dans les faubourgs de Paris quatre mille Suisses, le régiment de Picardie et plusieurs compagnies d'infanterie levées en vue de cette guerre de Poitou, dont le roi éloignait de lui la pensée comme un calice d'amertume. Le pape ayant fait savoir au roi qu'il n'eût à dépenser les deniers levés par lui sur le clergé que pour faire la guerre aux huguenots, Henri III répondit que, si Sa Sainteté obtenait des Guises le désistement des entreprises qu'ils méditaient, il se déclarait toujours prêt à partir; mais il n'entendait pas qu'au nord de la Loire les choses fussent livrées au hasard et surtout aux volontés et à l'ambition des Guises. Puis il adressa aux princes lorrains réunis à Soissons le conseiller d'État de Bellièvre, chargé d'un message confidentiel.

A Soissons se trouvaient assemblés pour conspirer, non seulement les princes de la maison de Guise, mais ceux de la maison de Bourbon, contre lesquels n'avait pas été prononcée l'excommunication majeure de la Ligue, le cardinal, oncle du roi de Navarre, et le duc de Vendôme, son cousin. Là se jouait un véritable jeu de dupes. Traîtres au chef de leur maison et à leur roi, sous le prétexte de chercher une base d'accommodement entre les Guises et Henri III, ces Bourbons dévoyés négociaient en réalité sous les auspices de Catherine de Médicis la déchéance et la spoliation du Béarnais, au seul profit des ennemis héréditaires de leur race.

En effet, le duc de Guise émettait des prétentions inacceptables autant que menaçantes. Il demandait, après la personne du roi, le commandement en chef de l'armée qui devait aller faire la guerre au roi de Navarre en Poitou; comme on lui représentait que cet honneur appartenait à un connétable et non pas à lui revêtu seulement du titre de grand maître de la maison du roi, et qu'il ne pouvait fonder cette exigence sur aucune loi : « La loi que j'invoque, répondit-il, est celle que j'ai faite à la pointe de mon épée ! » Aussi ne pouvait-on envisager le rôle des Bourbons aux conférences de Soissons que comme une intrigue ayant pour but de substituer le duc de Vendôme au roi de Navarre, dans l'ordre dynastique; le cardinal de Bourbon patronnait cette combinaison de tous ses efforts.

La mission du sieur de Bellièvre dans ces circonstances était particulièrement délicate. Ce magistrat, fort honnête homme,

du reste, était dévoué au roi, sans haine contre le duc d'Épernon, et secrètement attaché aux intérêts du roi de Navarre, mais habitué à trembler devant la reine mère. C'est d'un commun accord avec Catherine de Médicis que le roi envoya Bellièvre à Soissons, « avec très exprès commandement pour le duc de Guise de n'entreprendre le voyage de Paris, sous peine de désobéissance. » Mais, au dire de François Miron, médecin du roi, témoin autorisé de tout ce qui se passait à ce moment, « la reine mère du roi jouait le double sur le dessein de ce voyage, d'autant qu'elle désirait le duc auprès du roi pour s'en servir à reprendre et à maintenir l'autorité qu'elle avait eue auparavant au maniement des affaires, et pour s'en fortifier contre les insolences et les dédains insupportables du duc d'Épernon, qui l'avait réduite à telle extrémité que, quoi qu'il en pût arriver, elle était résolue à sa ruine, s'aidant de l'occasion présente. » Bellièvre devait donc donner à entendre au duc de Guise, de la part de la reine mère, qu'elle était disposée à laisser faire ce que le roi défendait.

Le caractère contradictoire de ses instructions enlevait toute autorité au négociateur et Guise paraît l'avoir traité avec peu de ménagement. Nous savons par les dépêches de l'ambassadeur vénitien plus explicitement que par L'Estoile ce qui se passa dans cette entrevue. Bellièvre trouva le duc de Guise irrité et menaçant; le chef de la Ligue se plaignait qu'on ne lui donnât que de bonnes paroles, sans lui offrir aucune satisfaction réelle; puis il fit allusion aux prétendus dangers que les catholiques avaient à redouter dans Paris, où le roi venait de faire saisir un particulier qui s'était avisé de faire chanter les psaumes de Calvin dans sa maison, pour donner créance au bruit répandu par Mme de Montpensier et déterminer un soulèvement populaire. Le duc de Guise, affectant de prendre au sérieux les mensongères et perfides inventions renouvelées des sanglantes journées d'août 1572, s'oublia jusqu'à dire à l'envoyé de Henri III « qu'il eût à faire savoir au roi de pourvoir en bonne forme à ce qu'aucun désordre de ce genre ne se produisît; qu'autrement avec Bellièvre il le paierait de sa tête. » Puis il déclara qu'il jugeait sa présence nécessaire à Paris et qu'il avait l'intention d'y venir en personne présenter ses requêtes au roi. Ces réponses, qui constituaient presque une déclaration de guerre, furent accueillies dans le monde de la cour et à Paris avec la plus vive émotion. Les bourgeois prirent les armes et les principaux seigneurs, se rendant bien compte que

tout allait être en proie, firent leurs préparatifs de départ. La reine mère, elle-même, soit pour tirer son épingle de ce jeu dangereux, soit pour rendre le roi plus docile par le sentiment de son isolement, déclara qu'elle allait se retirer à Saint-Cloud[1]. Au milieu de ce sauve-qui-peut, Henri III regagna son poste, non sans dignité. Il fit à sa mère d'affectueuses instances pour qu'elle ne partît point; et lui-même quitta le bois de Vincennes, donnant l'ordre à Pomponne de Bellièvre, rapporte L'Estoile, de faire « une recharge au duc de Guise, par laquelle il lui mandait exprès qu'il n'eût à venir à Paris qu'il ne le mandât. » Pendant que le roi, dont la liberté était menacée par les complots sans cesse renaissants de Mme de Montpensier, rentrait au Louvre, il paraît prouvé que la reine mère voyait avant son départ M. de Bellièvre. « Laquelle, » dit le duc de Nevers dans ses Mémoires, « sachant la créance que le roi lui avait baillée, lui dit au contraire qu'il faut qu'il vienne; autrement le roi est si en colère qu'un monde de gens d'importance sont perdus. Qu'il le lui doit persuader ou au moins ne l'en dissuader pas, afin que, venant, toutes choses se rhabillent et que le roi oublie le passé. »

En même temps, ceux de la Ligue, voyant que le roi, décidé à prévenir les conspirateurs, faisait faire bon guet de nuit et de jour et renforçait les gardes à l'entour du Louvre, envoyèrent à Soissons supplier le duc de Guise de les venir secourir contre les desseins du roi. « Il se découvre, » écrit l'ambassadeur vénitien, le 11 mai 1588, « que ce prince est réduit à une grande pénurie d'argent et fortement endetté. C'est pourquoi, ne pouvant tenir la campagne avec les forces considérables qui lui seraient nécessaires pour mener à bien ses desseins, il a pensé que le parti le plus sûr était de mettre à profit l'occasion favorable qui se présente : toute la ville est soulevée dans la crainte que l'on ne mette à exécution ce dont on parlait ces jours-ci, à savoir que les adhérents du duc d'Épernon ne massacrent tous les affidés de la maison de Guise. Ce sont là des inventions des uns et des autres pour tenir leurs partisans en haleine. On est en somme mécontent du présent gouvernement et le peuple est exaspéré de l'accroissement des gabelles. Je tiens de source sûre que les bourgeois de Paris, qu'on appelle ceux de la ville, l'ont sollicité par quatre courriers successivement envoyés de venir à Paris. »

1. *Ambassadeurs vénitiens.* Dépêches des 6 et 8 mai 1588.

Dans la nuit du [illegible] au [illegible] mai [illegible], Henri de Guise se décida à franchir son Rubicon. Il partit à neuf heures du soir avec huit gentilshommes des siens, voyagea toute la nuit et, évitant la porte Saint-Antoine, qu'il supposait mieux garder que les autres dans la crainte de sa venue, passa par la porte Saint-Denis, traversa les quatre mille Suisses que le roi avait logés là, dans les alentours, se laissa, chemin faisant, lever le chapeau de la tête et tirer le manteau d'alentour du visage et son incognito ainsi démasqué. Il se rendit droit, non pas à sa propre demeure, mais à l'hôtel de la reine mère. La reine de Catherine regardait à la fenêtre : elle s'écria qu'elle voyait venir le duc de Guise. N'en pouvant croire ses oreilles, la mère du roi s'écria qu'il fallait bailler le fouet à cette naine qui mentait ; mais à l'instant elle reconnut que la naine disait vrai, et se montra tellement émue qu'on la vit trembler, frissonner et changer de couleur. Le duc avait répondu à son désir avec un empressement qui la ravissait et l'épouvantait en même temps. Voyant « tout venu, » comme dit Michelet, celui qu'elle avait appelé, elle aperçut plus clairement le danger de la situation et chercha tout d'abord, devant les yeux qui voyaient et les oreilles qui entendaient cette scène, à se couvrir vis-à-vis de son fils. « Quand la reine vit le duc de Guise, » écrit l'Ambassadeur vénitien, le [illegible] mai, « elle resta toute sens dessus dessous, puis elle entama la conversation en lui demandant pourquoi il était venu, ce qu'il voulait faire et s'il avait l'intention de remettre au roi cette requête dont on avait parlé. » Guise répondit : « Je suis venu parce que j'ai été avisé qu'on voulait massacrer les catholiques de mon parti ; je veux les défendre et mourir avec eux ; quant à des requêtes, j'en aurais beaucoup à présenter ; en attendant, j'ai une épée pour me venger de qui m'a offensé ou voudrait m'offenser. » A ces paroles hautaines, Catherine se rendit compte que le duc de Guise allait agir en maître, non seulement vis-à-vis du roi, mais aussi d'elle-même ; elle pouvait maintenant juger de la gravité de son imprudence.

Il fallait prévenir le roi : Catherine lui envoya M. de l'Aubespine. Mais Henri III savait déjà par M. de Villeroy la venue du duc de Guise. Un court et terrible entretien avait eu lieu entre le roi et son ministre. « Il est arrivé, dit le roi, comment le savez-vous ? — Un gentilhomme de mes amis me l'a dit, et l'avoir vu mettre pied à terre, lui neuvième, chez la reine votre mère. — Il est venu ! » dit encore le roi ; puis, contre sa coutume, jura.

disant : « Par la mort Dieu ! il en mourra. Où est logé le colonel Alphonse ? — En la rue Saint-Honoré. — Envoyez-le quérir, » dit le roi. Le colonel corse arrive ; le roi le consulte : « Tenez-vous M. de Guise pour votre ami ou votre ennemi ? » Le roi fait un geste significatif : « Sire, » répond l'homme de la vendetta, « il me semble que je vois à peu près le jugement qu'en fait Votre Majesté ; ce qu'étant, s'il vous plaît de m'honorer de cette charge, sans vous en donner autrement peine, je vous apporterai aujourd'hui sa tête à vos pieds, ou bien vous le rendrai en lieu là où il vous plaira d'en ordonner, sans qu'homme du monde bouge ni remue, si ce n'est à sa ruine. » Défaillance, irrésolution, pitié peut-être, appréhension sans aucun doute du milieu redoutable dans lequel il se trouvait à Paris, souvenir du massacre dans lequel Guise et lui avaient ensemble trempé les mains quinze années auparavant, tout cela fit que le roi écarta pour le moment l'expédient sanguinaire. Il allait ouvrir les portes, les escaliers et les salles de son palais pleines de soldats à un homme qui ne se laissait pas facilement intimider.

En effet, le roi, ayant fait appeler le cardinal de Lenoncourt, M. de Villequier, gouverneur de Paris, et plusieurs autres de son conseil, résolut de voir le duc de Guise au Louvre. On décida que la reine régnante, parente du Lorrain, enverrait prier la reine mère de lui amener le duc en visite. Henri de Guise, en beau joueur, accompagne donc la reine mère portée dans sa chaise à bras et, tout le long de la rue Saint-Honoré, marche à pied à son côté, recueillant sur son passage les acclamations populaires et les baisers des femmes lancés du seuil des boutiques. Quand le duc de Guise fut avec la reine mère dans la chambre de la reine régnante, Henri III parut. Il était parfaitement maître de lui, quoique blême et se mordant les lèvres, au dire du médecin Miron. Le Vénitien Mocenigo nous a laissé de la scène qui se passa alors une relation plus conforme à la nature féline du roi que les autres récits contemporains. D'après lui, Henri III accueille le duc de Guise avec des paroles aimables et l'embrasse ; puis il lui demande ce qu'il est venu faire. Continuant à jouer son rôle avec la même audace, Guise répond que, voyant combien Sa Majesté avait peu de confiance en lui, il a voulu venir pour se montrer à elle, n'ayant pas les mêmes défiances à l'égard du roi ; il a, de plus, entendu parler d'un soulèvement contre les catholiques de son parti ; il est venu pour les défendre et courir la même fortune

qu'eux. Le roi lui répond que c'est là une pensée qu'il ne doit point avoir. C'est à ce moment sans doute que se place l'intervention de la reine mère, exposée en termes si précis par le conseiller d'État Jean Chandon, d'après le récit que lui en fit le chancelier de Chiverny : « La défense du duc de Guise, dit-il, fut le commandement de la reine, lequel elle avoua, et dit l'avoir mandé, pour le mettre bien auprès du roi, comme il avait été toujours, et pacifier toutes choses. » La conversation s'étendit ensuite sur d'autres sujets, et l'on en vint à parler du duc d'Épernon. Le roi dit au duc de Guise (ce fait n'est rapporté nulle part ailleurs que dans l'Ambassadeur vénitien) qu'il désirait, par égard pour lui-même, que le duc d'Épernon fût estimé et respecté. Guise répondit qu'il était bien le serviteur de Sa Majesté et qu'il entendait lui obéir ; quant au duc d'Épernon, s'il continuait à agir comme il le faisait, il n'aurait pas pour lui plus de considération qu'il n'en méritait. Le duc fit encore allusion, comme chez la reine mère, à « l'épée bien tranchante qu'il portait pour tirer raison de ses calomniateurs. » Après trois heures d'un colloque où le sujet bravait ainsi le maître en face de sa mère et de sa femme, Guise redescendit fièrement au milieu des hallebardes restées inoffensives par l'ordre du roi ; et, tandis que Catherine de Médicis regagnait sa demeure, il se rendait à son propre hôtel où le lendemain matin il était visité par toute la noblesse de son parti qu'il avait mandée.

Que fût-il arrivé si ce jour-là même, le 9 mai, le roi, comme il en eut l'idée le lendemain, eût fait mourir le duc de Guise par le ministère de ses quarante-cinq gentilshommes ordinaires et « eût aussitôt fait jeter le corps par les fenêtres dans la cour, l'exposant à la vue d'un chacun, pour servir d'exemple à tout le monde et de terreur à tous les conjurés ? » Rien assurément de pire pour lui que la fuite carnavalesque à laquelle il devait être réduit trois jours après. — Henri III respecta l'hôte et fit honneur au sauf-conduit de sa mère. — C'est sur elle d'ailleurs qu'il comptait pour le tirer du mauvais pas où il se trouvait engagé.

Le roi résolut donc de se tenir strictement sur la défensive, et de laisser le duc découvrir son jeu. C'est pourquoi le mercredi 10 mai, après avoir un instant agité dans son esprit l'idée du meurtre immédiat, il se laissa détourner de cette pensée et fit savoir au duc de Guise qu'il pouvait venir le trouver en toute sûreté. Henri de Lorraine se rendit aux Tuileries, où se trouvait le roi, entouré de la reine mère, du cardinal de Lenoncourt, du

chancelier et d'autres membres du conseil[1]. Le roi espérait que dans cette seconde entrevue le duc laisserait pressentir quelque chose de ses volontés; mais il ne s'ouvrit en aucune façon. Il se contenta de demander l'autorisation de faire venir à Paris l'archevêque de Lyon, Pierre d'Espinac, un des ligueurs les plus énergiques et les plus dangereux. De son côté, le roi envoya plusieurs courriers au duc d'Épernon, qui avait fait quelques jours auparavant son entrée dans Rouen, pour lui donner l'ordre de venir à Paris. « Par ce moyen, écrit l'ambassadeur vénitien, les esprits seront encore plus échauffés dans cette ville, et on en viendra facilement à quelque sanglante tragédie. Le nombre de gens de guerre s'accroît ici extraordinairement; ils entrent tous à la file, tant ceux du parti de la Ligue que les fidèles serviteurs du roi; car dans cette ville si profondément dévouée aux Guises, Sa Majesté très chrétienne n'a pas osé faire de prohibition relative à cet objet; et ainsi toutes les forces de la guerre vont s'accumulant dans Paris. Le roi ne cesse d'augmenter le nombre de ses gardes; il a, pour l'ordinaire, deux mille Suisses et d'autres soldats, qui gardent le Louvre. La nuit, toute la cité se tient en armes, S. M. ayant ordonné qu'un homme par maison garde les chaînes tendues à travers la ville. A ce mal déjà si grand s'en ajoute un autre; en effet le roi a des raisons de croire que sa mère a participé par ses conseils à la venue du duc de Guise dans cette ville, et elle lui est suspecte d'avoir toujours aimé et favorisé cette maison. D'où il résulte que le conseil est plein de passions et d'intérêt divers, alors que, dans les circonstances présentes, il n'y faudrait que sincérité et absence de passion. Le roi est continuellement entouré de gardes; au point où en sont les choses, S. M. très chrétienne n'osera pas aborder la situation de front et tombera dans une espèce de servitude. Que le duc songe à partir, il n'est personne qui le croie. Si le roi veut se délivrer de la terreur qui l'enveloppe, il faudra ou qu'il use de la force ou qu'il contente le duc, lequel n'est pas homme à se tenir satisfait pour peu de chose, et tentera au contraire les moyens les plus résolus pour mettre tout à son absolue discrétion. »

Dans l'après-dîner du 10 mai, la reine mère, mécontente de la séance du matin, se rendit chez le duc de Guise avec le sieur de Bellièvre « pour trouver, dit Jean Chandon, quelque expédient

1. *Ambassadeurs vénitiens*. Dépêche du 11 mai.

à la misère qui se préparait, mais ils se trouvèrent fort loin de leur compte. La nuit suivante, l'on porta toutes sortes d'armes en la maison de Guise. » Ainsi le Balafré échappait à Catherine elle-même : elle tenta des efforts désespérés pour le ressaisir.

Dans la matinée du 11 mai, la reine mère eut une longue conférence avec l'archevêque de Lyon, principal conseiller du duc de Guise. Le roi arriva pendant l'entretien, et peu après Henri de Lorraine parut à son tour. Cette troisième entrevue du roi et du prince fut glaciale. Henri III tournant la tête d'un autre côté, Guise alla s'asseoir sur un coffre près de Bellièvre et l'entretint en particulier. Le roi se leva pour aller déjeuner, et, dans l'après-midi, le duc se rendit une dernière fois à la cour. « Tout le conseil, dit l'ambassadeur vénitien, s'y trouvait réuni; car le roi espérait que le duc aurait quelque proposition à faire. Mais il se tint dans les généralités, sans s'ouvrir au sujet des satisfactions qu'il demandait. Sans doute il attend que tous ses gens soient entrés; car, pendant ce temps, les forces de ceux de la Ligue augmentent chaque jour et se grossissent de leurs principaux chefs. Outre l'archevêque de Lyon sont arrivés hier le chevalier d'Aumale et le comte de Brissac; on attend aujourd'hui le cardinal de Guise, le duc d'Elbœuf, La Châtre, Entragues et beaucoup d'autres seigneurs. Il n'est entré pour le roi que le duc de Montpensier. Leur fin est de se rendre maîtres du roi, afin qu'il gouverne suivant leurs vues[1]. »

Devant cette diplomatie à la muette, qui masquait les préparatifs d'une insurrection, hésiter plus longtemps pour le roi c'était abdiquer. Il envoya donc secrètement au duc d'Épernon l'ordre de ne pas venir à Paris et de s'arrêter où il se trouverait, et fit sortir de la ville le premier président et d'autres membres du Parlement suspects auprès de la Ligue et du peuple de sympathies pour la cause du roi de Navarre. C'était préparer la retraite du gouvernement légal. Dans la nuit du 11 mai, il donna l'ordre de faire pénétrer dans Paris le régiment des gardes et les quatre mille Suisses qui étaient campés dans les faubourgs; le 12, à quatre heures du matin, avec le consentement de la municipalité dont le chef, Nicolas-Hector de Pereuse, était sincèrement dévoué au roi, le marquis d'O leur ouvrit la porte Saint-Honoré. Les forces royales défilèrent en silence jusqu'au cimetière des Innocents,

1. *Ambassadeurs vénitiens.* Dépêche du 12 mai.

puis, tambours battants, enseignes déployées, allèrent s'emparer de toutes les portes du mur d'enceinte, occuper les ponts et s'établir sur les principales places de la ville des deux côtés du fleuve.

Les différentes phases de l'insurrection des Barricades de 1588 ont été très savamment distinguées et précisées dans le récent ouvrage de M. Paul Robiquet : *Paris et la Ligue au temps de Henri III*. Nous ne le suivrons pas dans le détail de ces trop célèbres journées, cherchant à nous renfermer dans la part prise par Catherine de Médicis à ces événements. Comme tous ceux de nos rois qui ont voulu engager une lutte sur le pavé de Paris, Henri III eut le dessous. Il avait cependant des troupes régulières en nombre suffisant, d'excellents officiers pour les commander, tels que le maréchal de Biron, le colonel Ornano et le maître de camp Louis Berton de Crillon. La Bastille était remplie de soldats et couverte de fauconneaux qui enfilaient tout du long la rue Saint-Antoine. L'hôtel de ville, bien gardé, renfermait aussi une puissante artillerie. Quant au Louvre, alors en reconstruction, il était à l'abri d'un coup de main. Les principaux points stratégiques étaient en la possession des troupes royales, qui en avaient délogé les postes de la milice communale. En agissant tout de suite avec énergie, en mettant la main sur quelques ligueurs fortement compromis, et en marchant sans délai sur les premières barricades pour balayer ceux qui les construisaient, les royalistes pouvaient se rendre maîtres de la situation. Ayant engagé la lutte, Henri devait la diriger sans faiblesse.

Malheureusement, Catherine de Médicis donnait encore des ordres; elle persistait à espérer qu'elle viendrait à bout du duc de Guise par ses roueries italiennes. Elle lui dépêcha plusieurs fois Bellièvre dans cette matinée décisive du 12 mai. Le duc de Guise se tenait enfermé dans son hôtel avec peu de monde autour de lui ; et, si l'on en croit l'historien de Thou, il fut sur le point de se rendre aux instances de Catherine et de Bellièvre, qui l'engageaient au nom du roi à quitter Paris, sous promesse qu'aucun de ses partisans ne serait inquiété. Ces apparences de soumission n'étaient qu'un piège dans lequel tomba la rusée Catherine. Guise avait besoin de gagner du temps; Catherine lui en fournit les moyens : au pressant message du marquis d'O établi sur la place de Grève et qui voyait autour de lui les rues se hérisser de barricades sous la direction des officiers du duc de Guise, Catherine répondit de se tenir sur la défensive et de contenir les troupes. De son côté, le

roi partagea la faute de la reine. « Il remet, dit L'Estoile, son épée au fourreau, avec défense à tous les siens de tirer leurs épées seulement à moitié, sur peine de la vie, espérant que la temporisation, douceur et belles paroles accoîteroient la fureur des mutins et désarmeroient peu à peu ce sot peuple. » Dans ces conditions, le déploiement de forces militaires commencé le matin n'était plus qu'une vaine et dangereuse parade.

A midi, tout était perdu. Les Suisses et gardes-françaises qui, depuis le matin, étaient l'arme au pied et occupaient leurs loisirs en assaillant de propos gaillards les femmes des bourgeois, se trouvaient, sur les places qu'ils occupaient, entourés d'un réseau de barricades qui interceptaient l'arrivée de leurs vivres et de leur vin; et derrière elles les écoliers, les miliciens débandés, les moines échappés du couvent, les artisans, les boutiquiers ligueurs, bon nombre même de présidents, d'avocats et de conseillers se tenaient prêts à une résistance acharnée que l'expérience des gentilshommes guisards devait rendre victorieuse. Sur plusieurs points de la rive gauche, ils avaient déjà même engagé la lutte, barré le pont Saint-Michel, occupé le petit Châtelet, cerné de toutes parts les malheureux soldats condamnés à l'inaction. Le roi se dit que son coup de force était manqué; il donna l'ordre à ses troupes de se rabattre sur le Louvre. Cette retraite devait fatalement tourner à la déroute et au massacre. Pendant le mouvement d'évacuation de la rive gauche par des rues étroites et des ponts chargés de maisons, les Suisses et les gardes-françaises, commandés par le marquis d'O et le colonel Ornano, sont lardés par les bourgeois, atteints de coups d'arquebuses et assommés par les projectiles que les femmes et les enfants jettent par les fenêtres. Ils laissent une partie des leurs aux mains des insurgés, leurs morts sur le pavé et arrivent enfin vers cinq heures au bout de l'étroite voie formée par le Petit-Pont, la rue Neuve-Notre-Dame et le pont Notre-Dame, en vue de la place de Grève. Les détachements laissés sur la rive droite n'étaient pas dans une situation plus rassurante; ils allaient être débordés sur la place de Grève et au cimetière des Innocents. Le roi, par un sentiment d'humanité que n'excluait pas cette nature si complexe dans sa perversité, avait pourvu, de ce côté, dans la mesure du possible, au salut des siens, par une profonde humiliation de la dignité royale. Il avait envoyé au duc de Guise le maréchal de Biron pour le prier de dégager ses troupes enveloppées sur la rive

droite par les forces de l'insurrection. Henri de Guise, pendant cette journée, était resté aux environs ou aux fenêtres de son hôtel en pourpoint de satin blanc, la tête couverte d'un grand chapeau. « Eh bien ! monsieur, » dit le maréchal en abordant le duc de Guise, « qu'est-ce que cela ? — Vous voyez, mon père, répondit le Lorrain, ce n'est pas moi, je n'ai bougé de céans, encore que j'aie été fort sollicité de sortir ; c'est le bon conseil du roi, c'est ce coquin d'O, qui l'a si bien conseillé. Je suis assuré que ce n'est pas vous, je voudrais bien savoir s'il aurait la hardiesse de venir céans pour m'assaillir. Il n'est pas de notre métier ; vous le savez bien, mon père. Il dit que je ne m'accompagne que de crocheteurs ; mais qu'il se tienne assuré que, si je le tiens, je le ferai fouetter par ses crocheteurs depuis la porte Saint-Antoine jusqu'à la porte Saint-Jacques[1]. » Henri se décida cependant à sortir ; une baguette à la main, il franchit les barricades et, au milieu des vivats des siens, des génuflexions et des clameurs de reconnaissance de ceux qu'il délivrait, il parcourut successivement tous les postes où les officiers et les troupes du roi étaient tenus en échec. Il renvoya dédaigneusement les uns au Louvre et fit sortir les autres par les portes de la capitale dont les forces de la Ligue s'étaient rendues maîtresses, à l'exception des deux qui confinaient de plus près à la demeure du roi, la porte Saint-Honoré et la Porte-Neuve, au bord de la Seine. Dans la débâcle, Henri III avait cependant pu ramener autour du Louvre ou loger dans les cours du palais des forces suffisantes pour se garder ou pour tenter au besoin un retour offensif.

Les dispositions prises par le roi entretinrent pendant toute la nuit la fureur populaire. Le lendemain, vendredi 13 mai, l'émeute encore debout poussait jusqu'aux portes de l'habitation royale ses barricades et ses travaux d'approche. Une colonne d'assaut composée d'écoliers et de moines se préparait à aller « prendre le frère Henri dans son Louvre. » La reine mère put cependant arriver auprès de son fils à huit heures du matin, escortée de trois présidents du Parlement et de la plupart des officiers municipaux qui insistèrent vivement pour que roi donnât l'ordre de faire sortir de Paris toutes les troupes régulières. Henri III y consentit. Mais, pendant qu'il faisait filer ses Suisses par la porte Saint-

1. *Histoire de la journée des Barricades par un bourgeois de Paris* dans les *Archives curieuses*, t. XI.

Honoré, le roi, qui voulait se rendre à la Sainte-Chapelle, s'aperçut qu'on lui barrait le chemin. La reine mère, accompagnée de la reine régnante, put cependant se frayer un passage. Il était onze heures. A chaque barricade, on ôtait une barrique pour laisser passer la chaise; elle montrait un visage riant et assuré; mais elle put voir en passant que Paris n'était plus au roi; et, lorsque, après une courte station à la Sainte-Chapelle, Catherine fut rentrée dans son hôtel pour dîner, cette femme impitoyable pleura longuement.

Les circonstances exigeaient cependant encore sa présence au Louvre dans l'après-midi. Les membres du conseil, réunis autour du roi, l'engageaient à se retirer par l'une des deux portes restées ouvertes et qui, d'un moment à l'autre, pouvaient être occupées par les forces de la Ligue. Catherine prit la parole : « Hier, dit-elle, je ne connus point à ce que me dit le duc de Guise qu'il eût d'autre envie que de se ranger à la raison ; j'y retournerai présentement le voir, et m'assure que je lui ferai apaiser ce trouble. » Cette imperturbable confiance en face des traîtres qui écoutaient peut-être aux portes devait être le salut du roi. Celle qui avait fait venir le duc de Guise à Paris, en prolongeant à cette heure l'équivoque de la situation, laissa au roi de France le temps de s'enfuir sans donner l'éveil.

« La reine mère, dit L'Estoile, prend le chemin vers l'hôtel de Guise pour tâcher de pacifier cette émotion, laquelle était telle qu'à peine peut-elle passer jusque-là par les rues si dru semées et retranchées de barricades, desquelles ceux qui les gardaient ne voulurent jamais faire plus grande ouverture que pour passer sa chaise. Enfin, y étant arrivée, elle parle au duc de Guise, le prie d'éteindre tant de feux allumés, venir trouver le roi duquel il aurait autant de contentement qu'il en pouvait espérer, et lui faire paraître en une si urgente occasion qu'il avait plus de volonté à servir qu'à dissiper sa couronne. A quoi le duc de Guise, faisant le froid, répond qu'il en était bien marri, mais qu'il n'en pouvait mais, que c'est un peuple et que ce sont des taureaux échauffés qu'il est malaisé de retenir. Quant à aller trouver le roi, dit que le Louvre lui est étrangement suspect, que ce serait une grande faiblesse d'esprit en lui d'y aller, les choses étant dans l'état qu'il les déplorait, et se jeter faible et en pourpoint à la merci de ses ennemis. »

Ce langage froid et déterminé dessilla les yeux de Catherine; elle envoya le secrétaire d'État Pinart, qui l'avait accompagnée,

auprès du roi son fils pour hâter un départ que le moindre retard pouvait rendre impossible, et fit durer la conférence en attendant des nouvelles. Henri III avait pris les devants. Sorti à quatre heures du Louvre, à pied, une baguette à la main, il s'était rendu aux Tuileries, à ses écuries; là il fit seller en toute hâte les chevaux qui s'y trouvaient, donna l'ordre aux hommes d'épée qui l'avaient accompagné de monter, se mit lui-même en selle un éperon à l'envers et, sans donner à ses conseillers clercs le temps de se reconnaître, de chausser des bottes et de dépouiller leurs robes longues, il les fit hisser sur des haquenées, et à la tête de cette cavalcade désordonnée, couvert dans sa fuite par quatre mille Suisses et soldats français qui le suivaient, autant pour réclamer leur solde que pour le protéger, il piqua des deux dans la direction de Saint-Cloud. Le duc de Montpensier, les maréchaux de Biron et d'Aumont, le sieur d'O, le chancelier, Villeroy et Brûlart, secrétaires d'État, Bellièvre, le cardinal de Lenoncourt, maître Jacques Faye, avocat du roi au Parlement, étaient les compagnons de cette fuite lamentable, pendant laquelle Henri III se retourna plusieurs fois vers Paris pour lui lancer sa malédiction. Il passe la Seine, fait couper la corde du bac; à Trappes, il s'arrête pour prendre quelque nourriture, et le soir couche à Rambouillet.

Une relation contemporaine, celle du Bourgeois de Paris, rapporte qu'aux Ligueurs qui lui demandaient d'empêcher le roi de quitter Paris, le duc de Guise aurait « fait réponse avec grande véhémence que non; que c'était son roi et qu'il était en sa liberté d'aller ou de demeurer où bon lui semblerait. » Ce mot chevaleresque a-t-il été prononcé? En tout cas, pouvait-il être sincère? Pour un ambitieux aussi positif que le duc de Guise et désormais démasqué, la fuite du roi n'était pas une solution. C'était le commencement des difficultés. L'historien italien Davila prête au duc de Guise un propos qui, sans être plus vrai peut-être, définit bien plus nettement la situation. Catherine et Guise étaient encore en tête à tête, quand on vint annoncer le départ du roi : « Madame, aurait-il dit, me voilà mort! Tandis que Votre Majesté m'occupe ici, le roi s'en va pour me perdre! » En effet, un an après, presque jour pour jour, le duc de Guise, sur l'ordre du roi, tombait dans le château de Blois percé de vingt coups de poignards.

B. ZELLER.

MÉLANGES ET DOCUMENTS

M. FUSTEL DE COULANGES.

La mort de M. Fustel de Coulanges est un des coups les plus sensibles qui pussent frapper la science et les lettres françaises. Nous perdons en lui un écrivain de premier ordre, un historien qui mettait une érudition profonde et étendue et une dialectique aussi puissante que subtile au service de larges conceptions générales, un professeur passionné pour sa vocation, et qui exerçait sur ses élèves, par son sérieux, sa conscience, sa force de conviction, la belle et lumineuse ordonnance de ses démonstrations, un ascendant aussi impérieux et aussi persuasif que celui de la plus entraînante éloquence.

M. Fustel de Coulanges n'avait que cinquante-neuf ans quand il a été emporté par le mal implacable qui, depuis plusieurs années, diminuait graduellement ses forces physiques sans entamer sa vigueur intellectuelle et qui, depuis deux ans, le tenait éloigné de sa chaire. Son œuvre ne se compose que de ses deux thèses, de *la Cité antique*, de quatre volumes sur les institutions franques[1] et de quelques articles et mémoires, mais il n'est pas un seul de ces volumes ou de ces articles qui n'ait attiré l'attention des savants par les recherches dont il était le fruit et par les vues personnelles qu'il mettait en lumière. M. Fustel de Coulanges n'était pas seulement un érudit dédaigneux des sentiers battus et des opinions reçues, n'attachant de prix qu'aux idées puisées dans l'étude directe des documents originaux; c'était un esprit d'une originalité un peu ombrageuse, et se plaisant dans une sorte d'isolement aristocratique, qui croyait n'avoir bien compris une chose que lorsqu'il l'avait vue différemment de ses devanciers, et qui, tout en affectant de ne point tenir compte de leurs écrits, les combattait sans cesse indirectement en exposant ses

1. Un de ces volumes, qui traite de l'état des terres à l'époque franque, est en ce moment sous presse. Il avait achevé un autre volume sur les bénéfices et la première rédaction d'un volume sur les institutions carolingiennes.

vues personnelles. C'est là tout ensemble la faiblesse et la grandeur de son œuvre. Elle est souvent toute négative sous des formes d'affirmation sereine; mais cet esprit secret de lutte et de polémique lui communique une ardeur concentrée et quelque chose de vibrant et d'intense. Tout ce qu'a écrit M. Fustel de Coulanges a provoqué des contradictions et des polémiques; mais ses contradicteurs les plus passionnés ont dû reconnaître qu'il n'avait touché aucun sujet sans le renouveler, et qu'on ne pouvait le lire sans se sentir, non seulement charmé, mais instruit, remué et comme vivifié.

M. Fustel de Coulanges se faisait une très haute idée de l'histoire et des devoirs de l'historien. Il croyait que l'histoire est une science positive et qu'elle peut conduire ceux qui étudient les textes avec conscience et critique à une certitude vraiment scientifique; il pensait que ceux qui ont l'honneur de travailler à cette science doivent s'y consacrer avec un dévouement et un désintéressement absolus et ne laisser ni préoccupations politiques, ni préoccupations d'art intervenir dans leurs pensées et dans leurs œuvres. Ce n'est pas qu'il n'ait été un grand artiste et un grand écrivain; mais il prétendait n'avoir jamais songé à l'être, et, quand on se permettait de louer son talent et son style, il repoussait ces éloges et n'était pas éloigné d'y voir une intention malveillante. Ce qui est vrai, c'est qu'il a consacré toutes ses forces à chercher la vérité historique, qu'il n'a pas eu d'autre ambition que de l'atteindre; qu'il s'est voué à son œuvre, qu'il s'y est absorbé, comme un moine dans la contemplation des mystères de la foi, un missionnaire dans sa prédication. Il avait une conscience si claire des grands labeurs qu'il s'était imposés, une conviction si profonde de la sûreté de sa méthode et de ses investigations que les conclusions auxquelles il était arrivé lui apparaissaient non plus comme des opinions personnelles, sujettes à l'erreur et soumises à la discussion, mais comme des vérités certaines, indépendantes de lui, dont il n'était que l'interprète et le serviteur. De là cette hauteur magistrale de sa pensée et de son style, de là aussi cette vivacité dans la polémique, cette impatience de toute critique; car les critiques lui paraissaient une atteinte portée à ses convictions et comme un blasphème contre ce qu'il croyait la vérité; de là ce mélange de modestie pour sa personne et d'orgueil pour ses idées qui rendait son caractère si attachant et son ascendant si irrésistible. « Ne m'applaudissez pas, » disait-il un jour à ses élèves, « ce n'est pas moi qui vous parle; c'est l'histoire qui parle par ma bouche. » Cette confiance en soi, cette intransigeance dans la pensée a quelquefois irrité certains de ses contradicteurs; ils ne lui en auraient pas voulu s'ils avaient été à même de connaître de près la sincérité et la

candeur désintéressée d'un homme qui ne vivait qu'avec ses livres et pour ses idées[1].

Aussi l'histoire de sa vie n'est-elle que l'histoire de ses ouvrages. Son enseignement même, bien qu'il ait été un admirable professeur, n'a jamais été qu'une préparation ou une exposition de ses ouvrages. Sorti de l'École normale en 1853, il commença par se consacrer entièrement à l'antiquité, cherchant par l'étude simultanée de la Grèce et de Rome à trouver dans leur histoire et leurs institutions cette unité qui était un des besoins de son esprit. Tout en remplissant scrupuleusement ses devoirs de professeur de lycée, il prépara ses thèses de doctorat qu'il présenta en 1858. Sa thèse française : *Polybe ou la Grèce conquise par les Romains*, est le seul de ses livres où les idées politiques aient semblé jouer un rôle. Il y mettait en lumière le rôle des libéraux entre les partis aristocratique et démocratique, leurs faiblesses et leurs inconséquences. C'est le seul aussi qu'il n'ait jamais repris et qui n'ait pas ouvert pour lui une voie de recherches et de découvertes. La moins importante au contraire en apparence des deux thèses, la thèse latine sur le culte de Vesta (*Quid Vestae cultus in institutis veterum privatis publicisque valuerit*), devait avoir une brillante fortune. On y reconnaissait déjà les traits essentiels du talent de M. Fustel de Coulanges : la force de conception et de déduction, l'art de grouper tous les faits secondaires autour d'un fait central, une habileté merveilleuse dans l'agencement et l'interprétation des textes. Cette thèse, qui montrait dans le culte de Vesta le plus ancien et le plus important de tous les cultes, qui en faisait découler toutes les institutions privées et publiques de la Grèce et de Rome, était comme une première ébauche du beau livre qui a fondé la réputation de M. Fustel de Coulanges et qui reste son principal titre de gloire : *la Cité antique*, parue en 1864. Dans l'intervalle, M. Henry Sumner Maine avait publié son *Ancien Droit*, où il avait exposé des idées analogues à celles du professeur français, mais avec moins de précision et plus d'ampleur, en étendant aux institutions et aux religions de l'Inde ce que celui-ci avait cherché seulement dans celles de Rome et de la Grèce. La thèse sur Vesta se transforma dans la *Cité antique* en un livre où la méthode comparative était appli-

1. Cette intolérance pour les idées s'alliait d'ailleurs chez M. Fustel de Coulanges à une grande bienveillance pour les personnes. L'auteur de cet article le sait mieux que qui que ce soit. J'avais publié en 1876 et 1879, dans la *Revue critique*, deux articles dont M. Fustel s'était montré assez vivement affecté. Cela ne l'empêcha pas, dès son arrivée à l'École normale, en 1880, de m'appeler à remplacer M. Lavisse dans la chaire d'histoire du moyen âge et d'histoire moderne.

quée avec une audacieuse hardiesse et où tout le développement du monde ancien, oriental, grec et romain était expliqué par une théorie d'une admirable et inquiétante simplicité, dans un style d'une précision lapidaire. La *Cité antique* a été depuis lors l'objet de beaucoup de critiques d'ensemble ou de détail. Tout en reconnaissant que le rôle capital du culte des ancêtres dans la formation des cités antiques y avait été pour la première fois mis complètement en lumière, on a fait remarquer que l'histoire de ce culte ne rend compte ni de toutes les institutions religieuses, ni de toutes les institutions politiques, que beaucoup de causes économiques et sociales ont agi à côté des causes religieuses, que cette hardie unification de l'histoire grecque et de l'histoire romaine enlève à deux civilisations aussi différentes leurs caractères originaux, enfin que, si les renvois aux textes sont toujours exacts, l'interprétation des textes est souvent forcée ou arbitraire. Mais, malgré ces critiques, la *Cité antique* reste, en même temps qu'un chef-d'œuvre de notre langue, un des travaux d'érudition les plus originaux, les plus profonds et les plus suggestifs qui aient paru dans notre siècle. M. Fustel avait formé le projet d'en donner une nouvelle édition accompagnée de notes, de textes et de développements nouveaux. Il est à jamais regrettable qu'il n'ait pas eu le temps de réaliser cette pensée.

On aurait pu croire après le succès de la *Cité antique* que M. Fustel de Coulanges allait consacrer sa vie à l'histoire de l'antiquité; mais son esprit généralisateur et curieux de tous les problèmes difficiles portait plus loin ses regards et ne vit bientôt dans l'histoire ancienne qu'une préface à l'histoire de notre civilisation moderne; il se trouva ainsi attiré peu à peu à l'étude des origines de la France du moyen âge. A Strasbourg, où il avait été nommé en 1861 professeur à la Faculté des lettres, les obligations mêmes d'un enseignement qui devait embrasser toutes les parties de l'histoire l'avaient amené à traiter des origines de la féodalité aussi bien que de l'histoire générale de l'Europe aux XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles. La conscience qu'il mettait à préparer des cours aussi différents l'empêcha de rien publier pendant sept années, mais pendant ce temps son plan de travail pour l'avenir s'était fixé, et, quand ses articles sur la Justice dans l'antiquité et au moyen âge parurent dans la *Revue des Deux-Mondes*, en 1871, les grandes lignes de son ouvrage sur les *Institutions politiques de l'ancienne France* étaient déjà nettes dans son esprit. Il n'avait pas pour cela déserté l'histoire ancienne, bien au contraire, puisqu'il y voyait la préface naturelle de l'histoire du moyen âge. Il y fut même ramené assez étroitement par son enseignement, d'abord à l'École normale, de 1870 à 1875, puis à la Faculté des lettres, comme

suppléant de M. Geffroy, de 1875 à 1878. Ce ne fut qu'à cette date qu'une chaire d'histoire du moyen âge fut créée pour lui; mais il en fut momentanément éloigné, de 1880 à 1883, par les fonctions de directeur de l'École normale, qu'il accepta par un sentiment de devoir à la mort de M. Bersot et où il usa ses forces. Quand il put reprendre son cours, en 1883, il se sentait déjà très épuisé; mais plus il craignait de ne pouvoir achever son œuvre, plus il s'acharnait au travail et, jusqu'à son dernier jour, il n'a cessé de lui donner chaque heure où la souffrance et la maladie ne lui interdisaient pas tout effort. Il avait été appelé en 1875 à l'Académie des sciences morales et politiques, et il remplissait les devoirs de membre de l'Institut, comme tous les autres, avec la plus scrupuleuse exactitude.

Les vingt dernières années de la vie de M. Fustel de Coulanges ont été fécondes, moins encore par l'étendue et le nombre que par l'importance de ses publications. C'est même peut-être dans quelques-uns de ses mémoires isolés qu'on trouvera ce qu'il a laissé de plus solide et de plus original, dans ses mémoires sur la propriété à Sparte, sur la nomination des Archontes athéniens, sur les armées romaines, sur la question de droit entre César et le Sénat, sur le Fundus romain, sur le Colonat, sur la disparition du druidisme, sur les différents sens qu'il faut attribuer à l'expression : propriété collective, sur l'immunité mérovingienne, sur la loi des Francs Chamaves, etc. Il excellait à poser et à préciser les questions, à mettre à nu les vices de raisonnement, les fausses interprétations de textes, les hypothèses vaines prises ensuite pour point de départ de déductions plus vaines encore, qu'il pouvait rencontrer chez ses confrères en érudition. Dans un important article de la *Revue des questions historiques* sur la méthode comparative, il a signalé les dangers et les abus de cette méthode et exposé avec autorité les principes de la méthode analytique et objective qui prend pour base l'étude et l'interprétation scrupuleuse et grammaticale des textes. Il s'est seulement fait des illusions sur la possibilité d'écarter de cette interprétation tout élément subjectif et a fait lui-même une large part à l'interprètation subjective dans ses études sur la justice à l'époque franque, sur la confection des lois à l'époque carolingienne, sur les *Romani* et sur l'*Homo migrans* de la loi salique, et surtout dans celle sur la propriété chez les Germains, qui fait partie, avec les Mémoires sur le colonat, sur la marche germanique et sur la justice à l'époque franque, du volume de *Recherches sur quelques problèmes d'histoire.*

Les idées généralement admises aujourd'hui sur le caractère collectif des propriétés primitives avaient le don de l'irriter tout particulièrement; il n'a pas perdu une occasion de les combattre, et, bien

qu'il eût déclaré dans la préface de sa *Monarchie franque* renoncer désormais à toute polémique, il a consacré le dernier des écrits parus de son vivant à une critique vigoureuse et même virulente des théories de MM. de Maurer, de Laveleye, Viollet, Lamprecht, Mommsen et d'Arbois de Jubainville. Il prenait cette fois une assez forte position; car il ne niait pas formellement l'existence de toute propriété collective dans les sociétés primitives, il soutenait seulement l'insuffisance des arguments sur lesquels on avait prétendu établir que la propriété collective avait partout précédé la propriété individuelle. Mais, si cette partie négative de sa polémique a une incontestable valeur, il a été moins heureux quand il a voulu ailleurs nier le caractère collectif de la propriété dans l'ancienne Germanie, et les interprétations successives par lesquelles il a cherché à torturer le sens ou à atténuer la portée des textes si formels de César et de Tacite peuvent compter parmi les exemples les plus caractéristiques de cette critique subjective contre laquelle il protestait avec raison.

Ces mémoires isolés étaient presque tous des études préliminaires ou accessoires pour son grand ouvrage sur les *Institutions politiques de l'ancienne France*, dont le premier volume, comprenant l'époque gallo-romaine, les invasions et l'époque mérovingienne, parut en 1875. L'esprit logique, simpliste et absolu de M. Fustel de Coulanges s'y montrait peut-être avec plus d'éclat encore que dans la *Cité antique*. On peut aisément résumer ce volume sous une forme syllogistique : la Gaule n'a jamais été opprimée ni malheureuse sous la domination romaine; les Germains ne possédaient aucune institution originale qu'ils pussent transporter sur le sol de l'empire; les invasions n'ont pas eu le caractère d'une conquête, mais bien d'un établissement pacifique de Germains romanisés qui se croyaient des serviteurs de l'empire; donc, les institutions franques ne peuvent pas avoir été autre chose que des institutions romaines altérées par la barbarie et l'ignorance. L'ouvrage fit sensation dans le monde savant; l'admiration qu'il souleva fut universelle, mais les objections furent nombreuses. L'auteur lui-même ne tarda pas à sentir qu'il s'était trop avancé ou qu'il avait été mal compris sur certains points, et qu'en tous cas il n'avait pas étayé ses théories sur des preuves suffisantes. Il lui était bien difficile de raccorder les institutions carolingiennes aux institutions mérovingiennes ainsi conçues et ainsi exposées. Avec cette conscience et ce courage qu'il mettait à toute chose, il reprit son œuvre par la base et résolut de refondre en quatre volumes ce premier volume : un consacré à la Gaule romaine, un aux Germains et à l'invasion, un aux institutions politiques de la monarchie mérovingienne, un à l'état des terres. Le troisième volume,

sur la *Monarchie franque*, a seul paru. Le quatrième est achevé et nous sera prochainement connu, mais il est à craindre que M. Fustel n'ait pas rédigé sous une forme définitive l'histoire des Institutions carolingiennes. Malgré les fragments qu'il a donnés dans diverses revues et l'étude sur les origines du régime féodal lue à l'Académie des sciences morales, en 1874 et 1875, nous ne connaîtrons probablement jamais sur ce grand sujet sa pensée tout entière.

Si nous nous bornons à ce qui a paru jusqu'ici, il faut se garder de dire, comme l'ont fait quelques personnes mal informées sur ces questions, que les livres de M. Fustel de Coulanges ont apporté des vues entièrement nouvelles, au point de faire oublier tout ce qui a été écrit avant lui. La thèse contenue dans son premier volume et que nous avons résumée plus haut n'est pas autre chose que la thèse défendue par l'abbé Dubos au XVIIIe siècle, et par M. de Sybel dans le nôtre. Les idées sur la royauté mérovingienne exposées dans la *Monarchie franque* sont à peu de chose près identiques à celles de M. Waitz. Depuis les travaux de Roth et de Waitz, tous les historiens sont d'accord pour penser, comme M. Fustel, que la société du VIe siècle n'offrait rien de féodal. Il n'y a que les théories de M. Fustel sur l'administration de la justice qui soient tout à fait originales et c'est précisément la partie de son ouvrage qui est la plus contestée. D'un autre côté, il est faux de penser, avec certains de ses adversaires, que, s'il a combattu aussi ardemment les théories des historiens germanistes, s'il a réduit à rien ou presque rien les éléments germaniques dans les institutions franques et fait la part aussi grande aux éléments romains, c'est par un sentiment d'hostilité contre l'Allemagne et les savants allemands, sentiment provoqué par les événements de 1870. Il est possible que M. Fustel, qui n'a jamais beaucoup goûté les ouvrages d'érudition allemands et qui ne les avait étudiés qu'assez tard, ait éprouvé quelque satisfaction malicieuse à les trouver en défaut, mais il était incapable de laisser les préoccupations politiques influer sur son jugement historique. J'ai eu entre les mains ses cours de Strasbourg, il y a bien des années déjà : sur beaucoup de points, en particulier sur la Gaule du IIIe au Ve siècle et sur la Germanie, ses vues différaient profondément de celles qu'il a exposées plus tard; mais, sur le caractère exclusivement romain du gouvernement de Clovis et de ses fils, ses idées étaient encore plus absolues que celles qu'il a depuis exprimées dans ses écrits.

Ce qui fait le mérite des vues de M. Fustel de Coulanges sur les institutions franques, indépendamment du merveilleux talent avec lequel elles sont exposées, c'est, non pas leur nouveauté, mais la manière dont elles sont coordonnées et déduites et l'ensemble de

preuves et de textes par lequel elles sont justifiées. Il les a renouvelées par la nouveauté de la démonstration, et il a forcé ainsi tous les historiens sérieux à reviser leurs idées sur tous les points qu'il a touchés. Qu'on lui donne ou non son assentiment, tout ce qu'il dit mérite considération et examen. Il se vantait d'être le seul érudit qui eût étudié la plume à la main tous les textes latins du VIe siècle avant J.-C. au Xe siècle après J.-C., et je pense que cette prétention était juste. Il connaissait par contre moins bien que d'autres, et les institutions des peuples germaniques et scandinaves, et les textes du moyen âge postérieur; mais nul n'était aussi capable que lui de saisir les liens qui rattachent nos institutions primitives à celles de Rome; nul n'aura fourni d'aussi précieux matériaux à l'histoire de la transformation de la société romaine du IIIe au VIe siècle; nul n'aura autant contribué à corriger les exagérations où sont tombés ceux qui ont donné à la société franque un caractère exclusivement ou essentiellement germanique.

Comme ouvrages d'examen et de critique, les écrits de M. Fustel de Coulanges sur nos institutions primitives me paraissent avoir une haute valeur; comme ouvrages de doctrine, je ne saurais leur assigner le même rang. Ils prêtent eux-mêmes par trop de côtés le flanc à la critique et donnent des faits une vue incomplète, étroite et souvent erronée. Le défaut de ce grand esprit me semble avoir été un amour exagéré de l'unité et de la simplicité, d'avoir regardé la clarté d'une théorie comme une preuve de sa vérité, d'avoir voulu mettre dans l'histoire une logique absolue qui n'y est pas. Il aimait les questions difficiles, mais il les ramenait à des termes trop simples; il en voyait la difficulté, mais non la complexité, et il y introduisait la lumière aux dépens de la couleur, de la réalité et de la vie. Bien qu'il ne fût pas un juriste de profession et qu'il ait souvent été taxé d'hérésie par les juristes, il avait passé tant d'années dans l'étude du droit romain qu'il apportait dans la solution des questions historiques tout à la fois la logique et la subtilité des jurisconsultes.

Esprit généralisateur d'une grande portée, exégète pénétrant et ingénieux, érudit et chercheur infatigable, M. Fustel de Coulanges est de la famille de Tocqueville et de Montesquieu. Il est supérieur à l'un et à l'autre, non seulement comme artiste et comme écrivain, mais aussi comme érudit. Il a une science plus sûre, plus personnelle, puisée plus directement aux sources[1]; mais il a été plus qu'eux dominé

1. Nous devons toutefois faire remarquer que M. Fustel de Coulanges n'a jamais attaché qu'une importance secondaire à la critique des textes proprement dite. De là des inexactitudes et des erreurs assez graves. Quelques-unes

par l'esprit de système; il n'a pas la variété de vues, la fécondité d'idées, la souplesse d'esprit de Montesquieu; il n'a pas, au même degré que Tocqueville, le sens de la réalité et l'intelligence philosophique de l'histoire. Je ne pense pas que ni la *Cité antique*, ni l'*Histoire des institutions de l'ancienne France* exercent sur les idées historiques du XXe siècle une influence égale à celle que l'*Esprit des lois* et l'*Ancien régime et la Révolution* ont exercée sur les idées du XVIIIe et du XIXe siècle. Mais la place que les ouvrages de M. Fustel de Coulanges occupent à côté de ces œuvres capitales est encore belle, et il restera par ses livres comme par sa vie un sujet d'admiration et d'enseignement pour les générations à venir.

G. Monod.

L'AVÈNEMENT DE SEPTIME SÉVÈRE

ET LA BATAILLE DE LYON.

L'avènement de Septime Sévère est une grande date dans l'histoire de l'empire romain; peut-être dira-t-on un jour, la plus grande. Si la mort de Marc-Aurèle est bien « la fin du monde antique[1], » le règne du prince africain est le triomphe complet des aspirations provinciales sur le vieil esprit italien. Depuis un siècle, le trône était l'apanage des membres de l'aristocratie romaine : il appartient maintenant, et par droit de conquête, au fils d'un simple chevalier, d'un *municipalis eques*, comme eût dit Juvénal. Les descendants des plus antiques et des plus glorieuses familles de Rome, ces souverains qui faisaient remonter l'origine de leur race jusqu'au roi Numa, sont remplacés par un habitant de Leptis. On venait de voir sous la pourpre Marc-Aurèle, l'homme qui a le mieux résumé en lui-même toutes les leçons et toutes les vertus des rhéteurs et des sages de la Grèce et de Rome, et Septime Sévère est et ne sera jamais qu'un provincial, par l'origine, les mœurs, le tempérament et la volonté.

Le fils de Géta ne put ou ne voulut jamais se débarrasser de l'ac-

des erreurs qui déparent les chapitres de *la Monarchie franque* sur l'Église ont pour origine l'emploi de textes faux ou corrompus. Cf. aussi la *Revue critique*, 1879, X, pp. 184 et 264.

1. Renan, *Marc-Aurèle et la fin du monde antique*, surtout p. 492.

cent africain : il conserva toujours la marque indélébile de son origine punique. Du reste, il n'était bien maître de lui et sûr de sa parole que lorsqu'il s'exprimait en punique : alors seulement, dans sa langue natale, il savait être éloquent. On raconte que, lorsque sa sœur vint à Rome, comme elle connaissait à peine le latin, l'empereur eut souvent à souffrir de cette parenté compromettante qui révélait trop brutalement aux sénateurs malicieux la rusticité de sa naissance. Il n'y avait, dans la singulière famille qui s'installait dans les palais des Césars, rien de romain, de grec ou d'italien; elle appartenait à cette race punique qui avait été jadis la grande ennemie du nom latin, et les méchants esprits pouvaient dire que l'avènement de Sévère était comme une revanche de Carthage.

Septime ne montrera pas cependant un amour exclusif pour les Africains : ce provincial aura autour de lui des provinciaux de tous les pays. Si Plautien semble être un compatriote de l'empereur, Papinien, Paul, Ulpien sont des orientaux. L'impératrice, cette mystérieuse Julia Domna qui fut le meilleur conseiller de Septime, est une Syrienne. On dira peut-être que Sévère, étant d'origine punique, a surtout favorisé les Phéniciens et les Syriens, parce que c'étaient des hommes de sa race. Il semble au contraire qu'il se soit plu à voir à sa cour des représentants de toutes les nations que Rome avait soumises. Ses prétoriens ne sont plus une élite de jeunes Italiens ou de citoyens des plus vieilles colonies romaines : dès la première année de son règne, il ne veut plus avoir dans sa garde que d'anciens légionnaires, venus des camps de la frontière; ce qui, a dit un témoin oculaire, fit le malheur et le désespoir de la jeunesse italienne, et remplit les rues de Rome d'une multitude de soudards, à la tournure sauvage, aux manières violentes, au langage terrible. L'effet produit par l'arrivée de cet empereur a dû être lamentable sur les membres de l'aristocratie et les citoyens de l'Italie : l'une et l'autre ont vu que leur règne était fini, que la province prenait possession de l'Italie et les barbares de Rome.

Le gouvernement de Septime va être nettement, presque brutalement dirigé en vue des seuls intérêts de la province. C'est pendant son règne que la liberté de l'Italie reçut le coup le plus terrible et le plus décisif qui l'ait frappée depuis deux siècles : nous venons de dire qu'elle cesse de fournir des hommes à la garde du prince et de Rome; il y a maintenant une légion campée au beau milieu de la péninsule, comme si le nouveau prince avait voulu lui rappeler qu'elle n'était plus désormais qu'un pays conquis et soumis. Septime décidera encore que les Italiens ne seront plus jugés par leurs préteurs et leurs tribunaux, dernier vestige de l'autonomie républicaine : la justice

sera rendue, des Alpes au détroit de Sicile, par des fonctionnaires impériaux. L'Italie est maintenant tout entière dans la main du prince, de ses soldats et de ses agents, et tout ce monde, depuis le fantassin légionnaire jusqu'à César Auguste, est un produit du sol provincial.

Tandis que l'Italie perd ses prérogatives politiques une à une, son privilège financier est accordé libéralement à ces villes orientales et africaines si chères à l'empereur, et, par une bizarre ironie, c'est sous le nom de *jus italicum* qu'il est octroyé. Aucun prince ne s'était encore montré aussi peu jaloux de son autorité vis-à-vis des provinces. A cette Alexandrie dont l'esprit léger et sarcastique avait été si redouté des empereurs, à laquelle on avait toujours refusé le droit de former une commune, Septime Sévère donna enfin des magistrats et un sénat municipaux. La Phénicie obtint, malgré son peu d'étendue, de former une province distincte, conformément à ses antiques traditions nationales. Toutes les villes de l'empire se couvrirent de constructions splendides, dues à la générosité du souverain, et ce règne marque une ère nouvelle dans l'histoire monumentale de la plupart des provinces. Cet Africain eut le culte de la paix romaine, et il sut entraver la décadence matérielle de l'empire, commencée sous Commode. Un des premiers actes de son administration avait été une enquête sévère contre les gouverneurs, suivie de graves répressions. Aussi les provinciaux n'aimèrent-ils aucun souverain comme cet homme, violent et cruel sans doute, mais l'ennemi juré de l'Italie et du sénat : le premier jour de son règne, il ouvrit les portes de la Ville éternelle et le gouvernement de l'empire aux cultes et aux idées, aux soldats et aux juristes, à l'esprit et aux hommes des peuples auxquels Rome avait jusque-là imposé ses gouverneurs, ses dieux, sa langue et sa loi. Sous cette influence virile, l'esprit provincial renait, et l'État romain commence lentement une transformation nouvelle.

Il parait naturel de se demander si la Gaule a participé à ce réveil et de rechercher la part qu'elle a pu prendre à l'avènement de Septime Sévère.

On doute généralement que Septime Sévère ait éprouvé à l'égard des Gaulois un autre sentiment que la haine ou l'antipathie, et l'on répète volontiers qu'il leur a toute sa vie gardé rancune de l'appui qu'ils ont donné à son rival Albinus. « De tout l'Occident, qu'il n'aimait point, » a dit Amédée Thierry[1], « ce qu'il aimait le moins, c'était la Gaule. » M. Mommsen a prononcé le mot d'« hostilité

1. *Histoire de la Gaule sous la domination romaine*, t. I (éd. de 1871), p. 67.

déclarée[1]. » M. Allmer va plus loin encore et parle de « la haine » que Sévère « professe ouvertement à l'égard de la Gaule[2]. » Nous ne trouvons rien, cependant, ni dans l'existence antérieure de Septime, ni dans les circonstances qui ont accompagné la révolte d'Albinus, qui puisse faire croire que l'empereur ait jamais eu à se plaindre ou à se venger des populations gauloises.

La Gaule connaissait Septime. Elle l'avait vu à l'œuvre lorsqu'il gouvernait la province lyonnaise, en l'an 187. Le pays était alors la proie de bandes de pillards et de déserteurs, que dirigeait un certain Maternus et qui furent longtemps insaisissables : l'ordre public se relâchait partout, et les villes de la vallée du Rhône traversèrent une crise, qui fut comme un lointain prélude aux malheurs du IIIe siècle[3]. On délégua alors au légat de la Gaule lyonnaise, Septime Sévère, une sorte d'autorité militaire sur les provinces voisines[4], et on lui confia la délicate mission de pacifier la contrée. Avec l'aide de Pescennius Niger, qui lui fut adjoint par le prince, il sut venir à bout de sa tâche, sans augmenter les charges ni blesser l'amour-propre des provinciaux[5]. Son gouvernement semble avoir été libéral et tolérant : nous voyons son subordonné Niger célébrer, avec une autorisation officielle, certaines cérémonies d'un culte étrange[6]. En tout cas, si le détail de l'administration de Sévère en Gaule nous échappe, nous en connaissons le caractère et les conséquences, et cela nous suffit pour affirmer qu'elle ne laissa aucun levain de haine dans l'âme du futur empereur ni dans le cœur de ceux auxquels il venait de commander. Il se montra, dit son biographe Spartien, énergique, géné-

1. *Rœmische Geschichte*, t. V (2e éd.), p. 93.

2. *Trion*, t. I (1887), p. XCIII ; *Musée de Lyon*, t. II (1889), p. 241.

3. Hérodien, 1, 10, 3 : Πᾶσαν τε κατατρέχοντες τὴν Κελτῶν καὶ Ἰβήρων χώραν, [πόλεσί τε παῖς μεγίσταις ἐπιόντες] καὶ μέρη μὲν ἐμπιπράντες, τὰ δὲ λοιπὰ ἁρπαγὴν ποιούμενοι, ἀνεχώρουν. Les mots que nous avons mis entre crochets paraissent interpolés à quelques éditeurs nous ne savons trop pourquoi (Lange, édit. de 1824; Mendelssohn, éd. de 1883), et nous ne croyons pas qu'ils le soient.

4. C'est ce qui semble résulter de l'extension prise par le mouvement de Maternus (v. la note précédente) et du texte de Spartien cité dans la note suivante.

5. Spartien, *Vita Nigri*, 3 : « Pescennius quidem Severo eo tempore quo Lugdunensem provinciam regebat amicissimus fuit; nam ipse missus erat ad conprehendos desertores, qui innumeri Gallias tunc vexabant. In quo officio quod se honeste gessit, jucundissimus fuit Severo, ita ut de eo ad Commodum Septimius referret adserens necessarium reipublicae. »

6. *Id.*, 6 : « Sacra quaedam in Gallia, qua se castissimis decernunt [*sic* dans les mss.] consensu publico celebranda suscepit. »

reux et désintéressé : ce qui fit que les Gaulois l'aimèrent « comme pas un[1]. »

Mais ces souvenirs, dit-on, s'effacèrent bien vite. La Gaule n'accepta pas comme empereur celui qu'elle avait aimé comme légat : elle trahit sa confiance, oublia ses services; elle prit parti pour Albinus. Ses soldats suivirent les drapeaux de l'adversaire de Septime, et combattirent contre leur ancien légat sur les champs de bataille des bords du Rhône. Lyon fut pillé par celui qui avait été le plus populaire de ses gouverneurs. Si la Gaule s'était montrée oublieuse, la vengeance de Septime Sévère fut longue et atroce.

Étudions les faits de plus près.

Sans aucun doute Clodius Albinus, proclamé empereur par les trois légions de Bretagne, fut accepté comme césar en Gaule, en Afrique et en Espagne. Septime Sévère lui avait reconnu officiellement cette dignité : rien n'empêchait les villes et les garnisons d'entre Rhin et Pyrénées de lui obéir comme à leur chef et de l'associer à Septime dans leurs hommages de vénération[2]. Mais, quand Albinus, vers l'an 195, eut pris le titre d'Auguste et qu'il eut fait frapper des monnaies à ce nom en Bretagne et en Gaule[3], la situation changea en Occident. C'était la guerre qu'il déclarait à son souverain : on ne pouvait demeurer l'ami d'Albinus sans être un rebelle aux yeux de l'Auguste de Rome. Alors il n'y eut plus la même unanimité dans les sentiments des Gaulois.

Le dernier historien de cette époque, M. Schiller, suppose que la déclaration de guerre d'Albinus fut provoquée en partie par l'orgueil national des Gaulois, qui ne rêvaient rien moins en ce moment que la formation d'un empire gallo-romain[4]. Assurément, je voudrais le croire et jusqu'à un certain point je désirerais dire que l'esprit celtique s'est réveillé sous l'impulsion d'Albinus, comme les tendances des Africains ou des Orientaux se sont fait jour avec Septime Sévère. Mais les textes ne nous apprennent rien de pareil. Ils ne parlent, à propos de la révolte d'Albinus, ni des Gaulois, ni de leur orgueil, ni de leurs aspirations nationales[5].

1. Spartien, *V. Severi*, 4 : « Gallis ob severitatem et honorificentiam et abstinentiam tantum quantum nemo dilectus est. »

2. Inscription taurobolique de Lyon, de l'an 194 : *Pro salute imp. L. Septimi Severi Pertinacis Aug. et* [*D. Clodi Albini Caes.*]. Les noms d'Albinus ont été martelés. Les tauroboles furent célébrés pour le salut des deux princes les 9, 10 et 11 mai 194 (de Boissieu, p. 33).

3. Monnaies de Lyon, Cohen, *Albin*, n° 22.

4. *Geschichte der ramischen Kaiserzeit*, t. I, p. 714.

5. M. Guiraud (*Assemblées provinciales*, p. 209) n'a trouvé aucune trace du conseil des Gaules durant ces guerres civiles.

Quand le nouvel Auguste commença les hostilités, il était en Bretagne : peut-être n'avait-il point quitté l'île depuis la mort de Commode et ne s'était-il jamais encore montré aux Gaulois; la Bretagne était à la fois son point de départ et son point d'appui, et les trois légions de la province formaient le noyau de son armée. Il ne passa le détroit que lorsqu'il apprit que Sévère approchait. Dès son arrivée en Gaule, il fit demander aux gouverneurs ou aux magistrats municipaux de l'argent et des vivres. Quelques-uns consentirent, et ce furent ceux que Sévère châtia plus tard; mais il y en eut qui, plus avisés, refusèrent[1]. Il se passa alors un fait bizarre et qui montre le peu de solidité qu'avait en Gaule l'influence d'Albinus. Un homme de rien, un de ces maîtres d'école qui apprenaient à lire aux enfants de Rome, nommé Numerianus, abandonnant ses bancs, ses élèves et ses alphabets, se rendit audacieusement en Gaule pour aller affronter, sans appui ni ressources, la tourmente de la guerre civile. Il se fit passer pour un sénateur, il se donna comme un légat que Septime Sévère aurait chargé de lever des troupes dans le pays. Il eût été bien facile aux Gaulois de se débarrasser de cet aventurier de bas étage, s'il avait parlé au nom d'un prince détesté. Mais, loin de là, il suffit à ce maître d'école de se présenter sous les auspices de Sévère pour qu'il trouvât tout de suite des hommes et pût se mettre en campagne : il en eut même assez pour battre des escadrons d'Albinus, il se vit un beau jour à la tête d'une véritable armée, et d'un trésor de plusieurs millions[2]. On peut se demander ce que cet audacieux aurait pu faire sans l'appui des Gaulois.

Sauf cet épisode, les combats préliminaires ne furent point favorables à Sévère. La bataille décisive se livra près de Lyon le 19 février 197. On sait que ce fut un des grands combats de l'antiquité; 300,000 hommes étaient aux prises dans cette autre bataille des nations. Y avait-il beaucoup de Gaulois du côté d'Albinus ?

Certes, il en eut sous ses drapeaux : comment aurait-il pu, avec les seules troupes venues de Bretagne, opposer aux 150,000 soldats de son adversaire des forces égales ? D'ailleurs, les trois légions qu'il avait emmenées de l'île renfermaient un certain nombre de soldats levés jadis dans les Gaules, car les recrues de ce pays allaient sou-

1. D'après Hérodien, 3, 7, 1 : Ἐπεμψέ τε ἐς πάντα τὰ γειτνιῶνα ἔθνη, τοῖς τε ἡγουμένοις, etc. Tillemont, *Sévère*, chap. 21, traduit ce dernier mot par « gouverneurs », ce qui est en effet son véritable sens. Mais il me semble que le reste du récit s'expliquerait peu si Albinus n'avait eu affaire qu'aux gouverneurs des provinces. S'il s'agit bien des gouverneurs, le nombre et l'importance de ses partisans n'en sont que plus diminués.

2. L'anecdote n'est que dans Dion Cassius, 75, 5.

vent, avec celles de l'Afrique, de l'Italie ou du Norique, servir sous les aigles de Bretagne[1]. De même, les troupes auxiliaires de ce pays semblent avoir été formées, en sus des contingents locaux, d'Espagnols ou de Gaulois[2].

Mais il y avait en ce moment, dans l'empire, deux armées qui, par leur origine, par leurs traditions, par leur domicile, et, jusqu'à un certain point, par leurs devoirs et la nature de leur patriotisme, pouvaient être appelées des armées gauloises : c'étaient les deux armées de Germanie. Elles représentaient plus que toute autre l'esprit gaulois. Or, ces deux armées, en l'an 193, avaient reconnu dès le premier jour comme empereur Septime Sévère[3]. C'était leur créature presque autant que celle des armées d'Illyrie : voilà du moins ce que Spartien nous apprend. Jules Capitolin, il est vrai, nous dira que la cause de toutes ces guerres civiles fut que les Gaulois et les soldats de Germanie voulaient à tout prix un prince sorti d'au milieu d'eux[4]. Entre ces deux témoignages, on ne peut hésiter longtemps. L'autorité de Jules Capitolin ne vaut pas, à beaucoup près, celle de Spartien[5], et nous avons, en faveur de ce dernier, un témoignage qu'on ne saurait suspecter. Quand Septime Sévère monta sur le trône, il fit frapper des monnaies au nom de toutes les légions qui avaient soutenu sa cause ; ces monnaies sont arrivées jusqu'à nous en assez grand nombre : or elles portent les noms des légions du Danube et de toutes les quatre légions du Rhin[6]. Septime voulut honorer ces dernières à l'égal de celles au milieu desquelles il avait reçu la pourpre.

Ont-elles, quatre ans après, abandonné leur empereur de la première heure et embrassé le parti des Bretons ? On peut le supposer, car nous ne possédons aucun renseignement précis sur la part qu'elles

1. Voyez *Ephemeris epigraphica*, t. V, la liste des soldats des trois légions de Bretagne, *II*ª *Augusta* (p. 204), *VI*ª *Victrix* (p. 215), *XX*ª *Valeria* (p. 228).

2. *Corpus*, t. VII, p. 337.

3. Spartien, *V. Severi*, 5 : « Cum jam Illyriciani exercitus et Gallicani cogentibus ducibus in ejus verba jurassent. »

4. *V. Albini*, 1 : « Cum... nec Galli ferre possent aut Germaniciani exercitus quod et ipsi suum specialem principem haberent, undique cuncta turbata sunt. »

5. Et c'est bien le seul texte qui nous dise qu'Albinus eut la Gaule et les Germains pour lui. Lenain de Tillemont, qui sera et demeurera toujours le meilleur des guides, parle ainsi de ce texte (*Sévère*, ch. 19) : « Il semble, autant qu'on le peut tirer d'un endroit qui est fort obscur, que généralement les Gaulois et les armées du Rhin estoient déclarées pour luy. »

6. Ces légions sont : la *I*ª *Minervia* (Cohen, *Sévère*, nº 158), la *VIII*ª *Augusta* (nº 166), la *XXII*ª *Primigenia* (nº 174), la *XXX*ª *Ulpia* (nº 175). M. Renier (*Mélanges d'épigraphie*, p. 150) et M. Allmer (*Trion*, I, p. xci) s'appuient sur ces monnaies pour placer les armées du Rhin dans le parti de Sévère.

ont prise dans les grandes luttes de l'an 197. Mais on peut aussi supposer le contraire, et croire que les soldats de Germanie sont demeurés fidèles au serment prêté jadis au nom de Sévère-Auguste. Si nous recherchons avec soin les moindres traces laissées à cette date par les légions rhénanes, il semble qu'une partie soit demeurée sur les bords de la Moselle et que l'autre ait suivi les étendards de l'empereur Septime. Ne voit-on pas, en effet, un officier de la première de ces légions installé à Lyon, avant la bataille, et y élever un monument pour le salut de Sévère et de toute sa maison[1] ? Et, peu après la lutte, la ville de Trèves élèvera à la vingt-deuxième légion, un des corps les plus célèbres de la Germanie, un monument pour rappeler qu'elle l'a défendue et protégée pendant toutes ces guerres, — contre les barbares ou contre les soldats d'Albinus, c'est ce que nous ne savons pas, — et ce monument portera en première ligne les noms de l'invincible empereur Septime Sévère et de César son fils[2]. Ces indices sont peu de chose : mais enfin ce sont les seuls que nous trouvions, et ils sont tous en faveur de la fidélité des légions gauloises. Supposons-les neutres ou divisées, à la rigueur, mais il est interdit de les croire toutes systématiquement hostiles à Septime Sévère, et n'oublions pas que les contemporains n'ont jamais prononcé leur nom lorsqu'ils ont raconté la bataille de Lyon, et que pour eux il n'y a jamais eu que deux camps, « les Illyriens, » du côté de Sévère, et, en face de lui, « les Bretons[3]. »

Il est bien vrai cependant que la lutte entre Albinus et Sévère a eu un caractère politique : les rivalités de deux chefs, les jalousies de deux armées ne suffisent pas à expliquer ces terribles batailles et les

1. Inscription de Lyon : *Pro salute domini n. L. Septimi Severi Aug. totius-q(ue) domus ejus... Ti. Cl. Pompeianus, trib. mil. leg. I Min.* (Renier, *Mélanges d'épigraphie,* p. 148). L'inscription est postérieure à la rupture avec Albinus et antérieure à la nomination de Caracalla comme César, par conséquent de la première moitié de 196 : la légion *Ia Minervia* ou tout au moins un de ses détachements devait se trouver à Lyon à cette date, et il est permis de croire que ce fut un de ces détachements qu'allait battre l'avant-garde d'Albinus.

2. Inscription de Mayence : *In h. L. Septimi Severi Pii Pertinacis Aug. invicti imp. et M. Aureli Antonini Caes., legioni XXII Pr. P., honoris virtutisque causa, civitas Treverorum in obsidione ab ea defensa* (Keller dans le *Correspondenzblatt,* 1886, col. 140). Le monument est postérieur à la proclamation de Caracalla comme César, antérieur à sa nomination comme Auguste, par conséquent de l'an 197. M. Mommsen (même journal, col. 185) croit que Trèves fut assiégée par les barbares et sauvée, après la bataille de Lyon, par la XXIIe légion que Sévère aurait envoyée là immédiatement après la défaite d'Albinus; M. Mommsen pense qu'elle combattit avec Albinus.

3. Hérodien dira toujours οἱ Βρεττανοί et οἱ Ἰλλυριοί, 3, 7.

sanglantes exécutions qui les suivirent et qui furent comme l'écho prolongé de la tempête. Qu'ils l'aient compris ou non, et je crois qu'ils s'en rendirent admirablement compte, les deux généraux combattaient au nom d'un principe, représentaient des tendances opposées, un esprit contraire. Septime, nous avons vu ce qu'il était : un Africain à demi barbare, un provincial parvenu, un ancien avocat dont la moins romaine des armées avait fini par faire un empereur ; il incarne en lui la province et ses nouvelles aspirations. En face de lui, Clodius Albinus se donne comme l'homme lige des sénateurs, le Romain de race, le défenseur de l'aristocratie italienne. « Il fut aimé par le sénat comme pas un, » dit Jules Capitolin : remarquons cette expression, c'est exactement celle dont se sert le biographe de Sévère pour caractériser l'amour qu'il inspira aux Gaulois. Si Albinus a des partisans en Gaule, ce sont les membres de l'aristocratie locale, les chefs des cités, les hauts dignitaires des curies, et l'on sait que cette classe d'hommes était, non pas seulement dévouée à Rome, mais dévouée au sénat : les aristocraties de toutes les villes se soutenaient. Le rival de Sévère s'en déclara nettement le chef. De son côté le sénat de Rome faisait ouvertement des vœux, et peut-être, pendant les incertitudes de la guerre de Lyon, se déclarait officiellement en faveur de l'homme sorti de ses rangs, du légat qui avait défendu ses droits et ses traditions sous la tyrannie de Commode, du prétendant auquel on prêtait ces étranges paroles : « Le sénat seul doit gouverner, le sénat doit décerner l'empire, l'État ne doit être régi que par le sénat[1]. » Quand Albinus succombera, la curie de Rome aura perdu son chef, et, livrée sans défense au vainqueur, elle sera la principale victime de la guerre civile. C'est le sénat qui est le vrai vaincu de Lyon, et c'est ainsi que fut jugée la bataille par les contemporains, c'est ainsi encore que se la figurèrent les générations suivantes. La guerre d'Albinus et de Sévère eut comme acteurs les armées de Bretagne et d'Illyrie, mais l'âme de la bataille fut l'éternelle querelle entre l'aristocratie romaine et le monde provincial.

La Gaule n'en fut que le théâtre. Se déclara-t-elle pour Septime Sévère ou pour Albinus, c'est ce que l'on ne peut décider : nous avons vu des magistrats gaulois aider ce dernier, mais d'autres sont demeurés indifférents ; nous avons rencontré des soldats gaulois autour du maître d'école, légat improvisé de Sévère ; il en est venu de Bretagne avec Albinus, il en est venu de Germanie pour aider son rival. Admettons donc, jusqu'à plus ample informé, que dans cette lutte, où elle n'était pas directement en cause, la Gaule se divisa ou

1. Voyez l'inscription citée plus haut.

demeura neutre. Nous n'irons pas jusqu'à dire que ceux qui se déclarèrent contre Septime ont obéi à la pression des armées d'Albinus, qui, après tout, arrivèrent les premières en Gaule. Mais il est tout au moins permis d'affirmer que l'ancien gouverneur de la Lyonnaise n'eut pas, une fois empereur, la douleur de constater la haine et de combattre les armes de ces Gaulois auxquels il avait jadis rendu tant de services et qui lui avaient voué un tel amour.

La ville de Lyon avait été occupée par les troupes d'Albinus : après en avoir chassé ce détachement de la première légion qui paraît l'avoir gardée un instant pour le compte de son rival, il avait fait de la colonie lyonnaise son quartier général. C'était bien la capitale provisoire qu'il fallait à ce défenseur de l'aristocratie; Lyon était tout à la fois la ville la plus romaine et la cité la plus illustre de toutes les Gaules, peut-être même de tout l'Occident; elle était et le rendez-vous des plus nobles d'entre les Celtes et le foyer central de la civilisation latine. Nulle part, sauf à Rome, Albinus ne se trouvait dans un milieu plus en harmonie avec ses goûts et ses ambitions. Il y fit battre monnaie[1]; il y constitua peut-être une sorte de sénat romain qui, ni dans le nom ni dans les prétentions, ne semble avoir rien eu de provincial ou de gaulois[2]. On crut même un instant qu'il n'avait point quitté la ville durant la bataille[3]; mais il est probable qu'il parut à la tête de ses troupes, comme le fit son adversaire et comme le comportait son titre d'empereur[4]. C'est à Lyon en tout cas que, réfugié après la déroute, sur le point d'être investi et de tomber vivant entre les mains de son ennemi, il préféra se donner la mort[5].

Alors, raconte Hérodien, « les soldats de Septime Sévère se mirent

1. Au nom du génie des Lyonnais (Cohen, *Albin*, n° 22) : *Genii Lug. cos. II.*

2. Nous avons deux preuves à l'appui de cette opinion : un texte de Spartien (*V. Severi*, 11), d'après lequel bon nombre de sénateurs périrent dans la bataille : « Senatorum qui in bello erant interempti cadavera dissipari jussit; » une monnaie d'Albinus (Cohen, n° 47) portant au revers : *S. p. q. R. p. p. ob c. s.*, et qui, suivant les raisons données par Eckhel (VII, p. 164), aurait été frappée à Lyon. Je me hâte de dire que ces deux preuves ne sont pas concluantes. Il pouvait y avoir des sénateurs autour d'Albinus sans qu'il eût constitué un contre-sénat, et la monnaie en question peut avoir été frappée à Rome ou encore à Lyon sans l'aveu d'aucun sénat. M. Guiraud (*Assemblées provinciales*, p. 209) croit à l'existence d'un contre-sénat.

3. C'est ce que pense Hérodien, 3, 7, 2 : Ἡ δὲ τελευταία περὶ Λούγδουνον, μεγάλην πόλιν καὶ εὐδαίμονα, ἐν ᾗ κατακλείσας ἑαυτὸν ὁ Ἀλβῖνος ἔμενε, τὸν δὲ στρατὸν ἐς τὴν μάχην ἐξέπεμψε.

4. Dion le dit nettement, 75, 6 : Παρῆσαν δὲ καὶ ἀμφότεροι τῷ πολέμῳ.

5. Le fait paraît probable d'après ce que dit Dion, 75, 7; les textes d'Hérodien, 3, 7, 7; de Spartien, *V. Severi*, 11, 6, et *V. Nigri*, 9, 3, et de Capitolin, *V. Albini*, 9, 3, ne le contredisent pas formellement.

à piller et à incendier la ville de Lyon, qui était une cité grande et prospère[1]. »

Cet incendie, au dire des historiens modernes de Lyon, eut sur les destinées de la glorieuse colonie de longues et terribles conséquences : ce fut véritablement la fin du Lyon romain. « Pillé, saccagé, brûlé au moins en partie et plus profondément ruiné peut-être encore par la rapacité du vainqueur que par celle du soldat, Lyon fait désormais peu de bruit dans le monde[2]. »

Je crois bien que le IIIe siècle a été funeste à la ville de Lyon : mais on peut douter que l'incendie de 197 soit la véritable cause de ses malheurs. Il serait intéressant de constater à quel moment commence exactement la décadence de la cité et, surtout, si elle date des dernières années du IIe siècle ou des temps de l'anarchie provinciale, du pillage qui suivit la défaite d'Albinus ou des invasions contemporaines des empereurs gaulois. La recherche n'est pas impossible, et je pense qu'elle reculerait d'une ou de deux générations la date à laquelle on fait commencer la ruine de Lyon, et qu'on pourrait ainsi cesser d'en rendre responsables les soldats de Septime Sévère.

On doit rappeler en tout cas que cet incendie, qui aurait eu une si désastreuse influence sur le sort de la première cité des Gaules, n'a été mentionné que par un seul écrivain, cet Hérodien qu'on a si souvent trouvé en défaut. Les biographes de l'Histoire auguste n'en parlent pas. Dion Cassius déteste Septime Sévère ; dans son récit de la guerre civile, il accumule les détails lamentables et répugnants dans le dessein d'inspirer une plus grande horreur pour le vainqueur de Lyon ; il nous rappelle qu'il tient à raconter « les choses exactement comme elles se sont passées, » et non pas « comme Sévère en a fait le récit ; » et ce même Dion Cassius ne souffle pas un mot de l'incendie de Lyon. Ce qui laisse supposer que le désastre a été la conséquence de la guerre de rues qui a pu suivre la déroute, et peut-être la faute des vaincus aussi bien que celle des vainqueurs.

Septime Sévère entra à Lyon et se décida à séjourner quelque temps dans la ville, afin d'y régler les affaires des Gaules.

Sa principale tâche fut de se venger des partisans d'Albinus. Dans cette œuvre de représailles, Sévère se montra, comme disaient les Romains, « l'homme de son nom. » Impitoyable, il voulut qu'aucun de ses adversaires ne fût épargné. Tous périrent et leurs biens confisqués vinrent grossir le trésor particulier de l'empereur. Mais ces

1. 3, 7, 7 : Οἱ δὲ του Σεβήρου τήν τε Λούγδουνον διαρπάσαντες καὶ ἐμπρήσαντες. Cf. 3, 7, 2 (ici, note 2).

2. Allmer, *Trion*, t. I, p. XCIX ; *Musée*, t. II, p. 243.

exécutions n'atteignirent qu'une classe d'hommes, les membres de ces aristocraties où Albinus avait recruté tous ses adhérents. Seuls, les principaux citoyens des villes furent frappés. Les écrivains disent nettement : « Il périt bon nombre de grands parmi les Gaulois et les Espagnols[1]. » Et encore, parmi ces victimes de la vengeance de l'empereur, il y en eut sans doute qui n'avaient pris parti pour Albinus qu'à leur corps défendant.

Ces vengeances n'eurent pour victimes que les plus hautes têtes. D'exécution ou de punition générale d'une ville ou d'une légion, nous ne trouvons aucune trace en Gaule. Il n'y eut pas, ou tout au moins on n'a pu constater dans notre pays une prolongation de la guerre civile, une expédition militaire analogue à celle que l'empereur dut envoyer en Espagne[2]. Nous ne connaissons que deux faits de l'histoire de la Gaule pendant les derniers mois de l'année 197 : au nord-est, la ville de Trèves élève un monument en l'honneur de Septime Sévère et de la vingt-deuxième légion, et, à l'autre extrémité du pays, les habitants de Narbonne élèvent une statue à l'empereur et à sa femme Julia Domna[3].

A Lyon même, les esprits étaient assez apaisés pour que l'on pût célébrer un sacrifice solennel pour le salut de l'empereur et de son fils Antonin, qui allait être déclaré Auguste, et pour la prospérité de la colonie lyonnaise. La cérémonie eut lieu le 4 mai[4]. C'est à cette date que Septime Sévère dut quitter Lyon. Il lui avait suffi de dix semaines pour régler « au mieux de ses intérêts[5] » les affaires de la Gaule. Un mois après, le 2 juin 197, il rentrait à Rome, pour compléter sa victoire, écraser le sénat et frapper à la tête le parti d'Albinus. La fin du drame allait se passer dans la curie. En Gaule, après les actes sanglants auxquels le pays avait servi de scène, la vie politique reprit son cours régulier.

Camille JULLIAN.

1. Spartien, *V. Severi*, 12 : « Tum et Hispanorum et Gallorum proceres multi occisi sunt... Cum magnam partem auri per Gallias, per Hispanias, per Italiam imperator jam fecisset » (par les proscriptions). Cf. Hérodien, 3, 8, 2.

2. M. Schiller, *Geschichte der rœmischen Kaiserzeit*, t. I, p. 717, pense que « Septime Sévère dut désigner quelques corps, notamment pour la Gaule sous L. Marius Maximus, qui étouffèrent la révolte complètement. » L'inscription de Marius Maximus (*Corpus*, VI, 1450) porte seulement qu'il commanda l'armée de Mésie à la bataille de Lyon : « Duci exerciti Mysiaci aput Byzantium et aput Lugdunum. »

3. Lebègue, nos 11 et 12; Herzog, n° 6.

4. Voyez l'inscription taurobolique chez de Boissieu, p. 33.

5. Hérodien, 3, 7, 8 : Τά τε κατὰ τάς Γαλλίας, ὡς ᾤετο, ἄριστα διαθείς, ἐς τὴν Ῥώμην ἠπείγετο.

JACQUES CASANOVA DE SEINGALT

ET LA CRITIQUE HISTORIQUE[1].

L'ouvrage que la maison Brockhaus publia de 1826 à 1838 sous le titre : *Mémoires de Jacques Casanova de Seingalt* n'inspira pas grande confiance au public lors de son apparition. Ugo Foscolo le dénonça comme un tissu de mensonges, dont l'auteur aurait emprunté la trame à des opuscules et à des journaux postérieurs à la chute de la sérénissime république. Quérard, croyant flairer une supercherie, affirma sans restriction que les mémoires étaient d'un autre. Plus hardi, le bibliophile Jacob crut y reconnaître la manière de Stendhal. Le jugement était peu flatteur pour Stendhal, mais fort honorable pour Casanova et pour le professeur de langue française à l'académie des nobles de Dresde, un nommé Jean Laforgue, que l'éditeur avait chargé de retoucher le manuscrit original.

Le mystère est maintenant dissipé. Barthold en Allemagne, Armand Baschet en France, le professeur Alexandre d'Ancona en Italie, d'autres critiques encore ont accumulé des preuves d'authenticité et mis hors conteste la véracité d'un grand nombre d'assertions des *Mémoires*. Sans doute on ne pourra juger en parfaite connaissance de cause qu'après la publication rigoureusement collationnée de l'autographe. Les archives européennes ne sont pas assez riches pour pouvoir jamais venir confirmer toutes les données des *Mémoires*. Ce serait d'ailleurs bien inutile; si nous trouvons Casanova véridique un très grand nombre de fois, nous pouvons, dans les limites permises par les probabilités, lui accorder confiance. Je voudrais rapidement résumer le travail de mes prédécesseurs et apporter ma pierre à cette œuvre d'édification d'un monument historique.

I.

Examinons d'abord les points sur lesquels Casanova se trouve en contradiction manifeste avec la vérité.

Casanova se trompe quand il dit qu'en septembre 1743, à Marino,

1. Cette étude, écrite il y a plusieurs années, n'est que l'esquisse d'un travail plus développé.

il fut troublé en une aventure amoureuse par une rencontre entre les Autrichiens et les Espagnols. Il est avéré que les deux armées furent en présence seulement l'année suivante, au mois de mai, et sur le territoire romain.

Casanova nous dit avoir connu dans l'été de 1744, à Constantinople, l'amiral Keit en qualité de ministre résident du roi de Prusse. C'est une erreur : les frères Keit n'entrèrent au service de la Prusse qu'en 1748 ou 1749. La Prusse n'avait en 1744 aucun représentant; ce n'est qu'en 1755 qu'elle attribua ce mandat à un monsieur de Rexin qui habitait Constantinople depuis longtemps en qualité de commerçant. Casanova a placé en 1744 une rencontre qui devait avoir lieu à Paris en 1760.

En 1763, à Londres, se trouvant conduit devant le tribunal, il dit avoir reconnu dans le juge l'auteur de *Tom Jones*, Henry Fielding. Il se trompe; il ne vit que son frère, effectivement juge de paix à cette époque : l'écrivain était mort depuis 1754.

Il dit avoir passé à Riga deux mois de l'année 1764 jusqu'au 15 décembre. Catherine II s'y trouvait et, passant à Mittau, elle aurait eu connaissance par courrier de la tentative de révolte fomentée à Pétersbourg en faveur d'Ivan. Au lieu de continuer jusqu'à Varsovie, elle aurait repris rapidement le chemin de la capitale. Tout ceci, au dire de Casanova, aurait eu lieu entre le 15 août et le 15 décembre 1764, mais il est certain que ces événements sont antérieurs; la nouvelle en parvint effectivement à Catherine, voyageant dans les provinces de la Baltique, mais le 15 juillet, trois mois au moins avant l'arrivée de Casanova à Riga, et il n'est pas connu que la tzarine soit retournée durant l'automne dans ces contrées.

Telles sont les seules erreurs un peu dignes d'attention notées par Barthold.

Casanova dit avoir fait ses premières études à Padoue et avoir été reçu à seize ans docteur en droit *ex utroque jure,* ayant soutenu au civil une thèse : *des testaments;* et dans le droit canon : *les Hébreux peuvent-ils construire de nouvelles synagogues?* Je n'ai cependant trouvé aucune trace de ce doctorat dans les archives de l'Université de Padoue. Aucun Casanova n'a été inscrit de 1730 à 1750 sur les registres de la Faculté de droit; or, un décret de la république de Venise rendait indispensable cette inscription. D'ailleurs, personne ne pouvait recevoir le doctorat qu'après quatre ans d'études bien prouvées. Pour être reçu docteur à seize ans, Casanova aurait dû commencer ses études à douze.

M. Bartholomé Malfatti signale cette autre erreur : se retrouvant à Paris dans l'automne de 1761, Casanova revoit mademoiselle de

Romans : « Le roi vous parle-t-il jamais, lui demande-t-il, du rejeton dont vous allez le doter? » Et mademoiselle de Romans de répondre : « Il me dit souvent que, dans mon état, je dois donner tous mes soins à ma santé. Je me flatte qu'il reconnaîtra mon fils pour prince de son sang : la reine étant morte, il le doit en conscience. » Or, Marie Leczinska ne mourut qu'en 1768.

Que faut-il penser de ces erreurs ? Je n'attache aucune importance à l'inexactitude sur les événements de la guerre austro-espagnole, et quiconque connaît les agitations perpétuelles de la péninsule à cette époque sera de mon avis. M. d'Ancona observe que Goldoni n'est pas plus exact sur ces mêmes événements, et cependant on n'a point pour ce motif soupçonné sa véracité. Que Casanova ait avancé de seize ans sa rencontre avec Keit, c'est là un lapsus de mémoire pour lequel je suis disposé à la plus grande indulgence. Quel intérêt aurait-il eu à retarder la mort si ancienne déjà de l'auteur de *Tom Jones* lors du procès de 1763 ? Il y a là un indice sûr qu'il a pu confondre naïvement le juge de paix avec l'écrivain. Je comprends encore que Casanova ait pu retarder de trois mois le complot, le départ précipité de l'impératrice Catherine : arrivé à Riga, le voyageur aura appris ces faits, qui devaient être encore l'idée fixe et la préoccupation maîtresse de toute la ville. Le drame se sera profondément gravé dans sa mémoire, et quelque vingt ans après s'associera naturellement sous sa plume avec son séjour à Riga. L'insuccès de mes recherches à Padoue pour retrouver des traces du doctorat ne m'autorise pas davantage, toutes informations prises, à opposer un démenti formel à Casanova. M. le professeur Favaro m'apprend qu'en dehors de l'Université on recevait le titre de docteur de par quelque *comte palatin*. Le gouvernement ne reconnaissait pas ces diplômes ; mais il y avait toujours des candidats peu difficiles et un peu pressés pour les rechercher. Casanova peut avoir été du nombre et personne ne lui reprochera de n'avoir pas précisé la qualité de son doctorat. Ce que je ne m'explique pas, c'est l'anachronisme sur la mort de la reine Marie Leczinska. Mais cette faute se trouve-t-elle dans le manuscrit original ? Ne provient-elle pas de quelque remaniement malhabile de Jean Laforgue ? Nous n'avons aucun moyen de préciser jusqu'à quel point ce manœuvre a modifié le texte de Casanova et nous avons de bonnes raisons de nous attendre à toutes les maladresses.

Je dois à la gracieuseté de M. Brockhaus une collation avec l'autographe de deux pages imprimées des *Mémoires*. C'est le commencement du récit de l'emprisonnement de Casanova sous les Plombs, et cette particularité est fort intéressante, car, en comparant l'origi-

nal des *Mémoires* avec l'*Histoire de ma fuite*, on voit que l'auteur a refondu complètement son premier récit de 1788. Voici cette collation :

Rédaction Laforgue.	*Manuscrit original.*
CHAPITRE XII.	CHAPITRE XIII.
Sous les Plombs. Tremblement de terre.	Sous les Plombs. Tremblement de terre.
Quel est l'empire que certains mots exercent sur l'âme et qui pourrait en préciser la source ? Moi qui, la veille encore, me targuais tant de mon courage appuyé sur mon innocence, le mot de tribunal me pétrifia, et ne me laissa que la faculté matérielle pour obéir passivement.	Le mot *Tribunal* me pétrifia l'âme, ne me laissant que la faculté matérielle nécessaire à l'obéissance.
Mon secrétaire était ouvert ; tous mes papiers étaient sur une table qui me servait de bureau : Prenez, dis-je à l'émissaire de l'horrible tribunal, en lui montrant de la main les papiers qui couvraient la table. Il en remplit un sac qu'il remit à un sbyrre, et me dit ensuite qu'il fallait que je lui livrasse des manuscrits reliés que je devais avoir. Je lui montrai l'endroit où ils étaient, et cela m'ouvrit les yeux. Je vis clairement que j'étais trahi par l'indigne Manuzzi, qui, comme je l'ai dit, s'était introduit chez moi sous prétexte de me faire vendre ces livres. C'était la *Clavicule de Salomon,* le *Zécor-ben,* un *Picatrix,* une ample *Instruction sur les heures planétaires,* et les conjurations nécessaires pour avoir la colloque avec les démons de toutes les classes.	Mon secrétaire était ouvert, tous mes papiers étaient sur la table où j'écrivais, je lui ai dit qu'il pouvait les prendre ; il remplit un sac qu'un de ses gens lui porta, il me dit que je devais aussi consigner les manuscrits reliés en livres que je devais avoir : je lui ai montré le lieu où ils étaient, et pour lors j'ai vu que Manuzzi le metteur en œuvre avait été l'infâme espion qui m'avait accusé d'avoir ces livres, lorsqu'il s'était introduit chez moi en me flattant comme je l'ai dit de me faire vendre ces livres ; c'était la *Clavicule de Salomon,* le *Zécor-ben,* un *Picatrix,* une ample *Instruction sur les heures planétaires* aptes à faire les parfums et les conjurations nécessaires pour avoir la colloque avec les démons de toutes les classes.
Ceux qui savaient que j'avais ces livres me croyaient un grand magicien, et je n'en étais pas fâché.	Ceux qui savaient que je possédais ces livres me croyaient magicien et je n'en étais pas fâché.
Messer-Grande me prit aussi les livres que j'avais sur ma table de nuit, tels que Pétrarque, Arioste, Horace, le Philosophe militaire,	Messer-Grande me prit aussi les livres que j'avais sur ma table de nuit : Arioste, Horace, Pétrarque, le Philosophe militaire, manuscrit

manuscrit que Mathilde m'avait donné, le Portier des Chartreux et l'Arétin que Manuzzi avait dénoncé, car Messer-Grande me le demanda aussi. Cet espion avait l'air d'un honnête homme, qualité nécessaire pour le métier qu'il faisait. Son fils fit fortune en Pologne, en épousant une dame Opeska qu'il fit mourir à ce qu'on prétend, car je n'en ai pas les preuves, et je pousse même la charité chrétienne jusqu'à ne pas le croire, quoiqu'il en fût très capable.

Tandis que Messer-Grande moissonnait ainsi mes manuscrits, mes livres et mes lettres, je fis ma toilette, je me rasai, me peignai, je mis une chemise à dentelle et mon bel habit, tout cela sans y penser, sans dire le mot et sans que Messer-Grande, qui ne me perdait pas un instant de vue, etc.

que Mathilde m'avait donné, le Portier des Chartreux et le petit livre des postures lubriques de l'Arétin que Manuzzi avait dénoncé, car Messer-Grande me l'a aussi demandé. Cet espion avait l'air d'un honnête homme, qualité nécessaire pour son métier ; son fils fit fortune en Pologne en épousant une Opeska, qu'il fit mourir, à ce qu'on prétend, car je n'en sais rien, et même je ne le crois pas, malgré que je l'en connaisse capable.

Tandis que Messer-Grande moissonnait mes manuscrits, mes livres et mes lettres, je m'habillais machinalement, ni vite, ni lentement ; j'ai fait ma toilette, je me suis rasé, me peignai, j'ai mis une chemise à dentelle et mon joli habit ; tout sans y penser, sans prononcer le moindre mot et sans que Messer-Grande, qui ne m'a jamais perdu de vue, etc.

Des collations telles que celle qu'on vient de lire sont les documents les plus précieux pour la psychologie d'un adaptateur prud'hommesque et ignorant. Il est urgent, on le voit, que la maison Brockhaus se décide à publier tel quel le texte original. Toutefois, si l'anachronisme sur la mort de Marie Leczinska existe dans le manuscrit autographe, il ne peut suffire à faire condamner l'auteur d'une œuvre qui ne compte pas moins de huit volumes in-8° dans sa dernière édition. C'est, dans le concert des concordances avec les documents imprimés et manuscrits, une négligeable dissonance.

II.

Casanova nous dit qu'il est né le 2 avril 1725, à Venise, de Gaëtan-Joseph-Jacques Casanova et de Zanetta Farusi. Il dit vrai. J'ai retrouvé l'acte de baptême dans les archives de la paroisse San Stefano : remarquez que le nom de famille de sa mère n'y est pas indiqué :

Adi 5. Aprile 1725.

Giacomo Girolamo fig.° di D. Caietano Giuseppe Casanova del q.

Giac.° Parmegiano Comico, et di D.ª Giovanna Maria. giugali, nato li 2 Corr.te battezzato da P. Gio. Batta Tosello Sacerd° di Chiesa de lic.ª P. Comp.° il Signor Angelo Filosi q.m Bartolomio sta a S. Salvator. Lev.° Regina Salvi.

En avril 1746, à vingt et un ans, Casanova avait déjà vécu toute une vie. Enfermé d'abord au fort Saint-André à Venise pour des intrigues amoureuses, il était devenu coadjuteur d'un évêque de la Calabre, secrétaire du cardinal Acquaviva, enseigne dans le régiment de Bala au service de Venise. Il avait parcouru l'Italie, visité Constantinople, vu l'Orient, mais, revenu dans sa patrie, la malchance l'avait poursuivi. Violon au théâtre Saint-Samuel, il vivait comme il pouvait, lorsqu'un hasard heureux lui fit sauver la vie du sénateur de Bragadin. L'excellent gentilhomme crut à un miracle, se prit d'affection pour lui et lui assura sa protection. Casanova lui laissa croire que son salut était dû à la cabale dont il possédait les secrets. Au grand scandale de Venise, il fit de Bragadin et de ses deux collègues Dandolo et Barbaro des écoliers aveugles qui le chérirent toute leur vie. Tout ceci est confirmé par les rapports du dénonciateur Manuzzi : « Il est stupéfiant, dit-il, qu'un sujet qui a fait si grande figure que Bragadin se soit laissé tromper ainsi par un tel imposteur. » Casanova ne s'en étonne pas moins en ses *Mémoires*. « La moitié de Venise sait, poursuit le dénonciateur, qu'il est entretenu par Bragadin, en lui faisant croire que l'ange de la lumière doit venir. »

Non moins véridiques les mystifications dont Mme d'Urfé fut la dupe. C'était une vieille adonnée à la philosophie hermétique, dont l'idée fixe était de renaître par le passage de son âme dans le corps nouveau-né auquel elle donnerait le jour en mourant. Casanova se prêta à toutes ces extravagances, il en inspira d'autres et ces pratiques lui étaient fort profitables. Un passage des souvenirs de la marquise de Créqui vient confirmer la longue odyssée de ces folies. « Elle a fini par tomber dans les mains d'un autre imposteur italien nommé Casanova, lequel avait la délicatesse de ne jamais lui demander de l'argent, mais seulement de riches pierreries pour en former des constellations... Il avait trouvé le moyen de faire accroire à cette femme d'esprit, s'il en fût jamais, qu'elle allait devenir enceinte à soixante-treize ans par l'influence des astres et de l'action des nombres cabalistiques; qu'elle en mourrait avant d'accoucher, mais qu'elle en renaîtrait d'elle-même et toute grande fille au bout de soixante-quatre jours, infailliblement et ni plus ni moins... »

Une des parties des *Mémoires* qui a inspiré le plus de doutes est l'histoire de la fuite des Plombs. Il est généralement admis qu'il fut

enfermé comme franc-maçon : ce sont au moins la composition d'une pièce de vers « sur les beautés de l'adultère » et la possession des insignes maçonniques qui déterminèrent la visite de Messer Grande, le 21 juillet 1755. D'autres motifs s'ajoutaient : son long séjour dans les pays étrangers, son habitude d'en exalter les usages, son amour des nouveautés, ses liaisons avec les ambassadeurs et consuls, sa manie de parler français, ses menaces d'assommer le poète Chiari dont il détestait les comédies et qui le lui rendait, à en juger par certains passages du *Commediante in fortuna*, la haine du patricien Condulmer qui venait d'être appelé à faire partie du tribunal, de Condulmer, son rival peut-être dédaigné auprès de la belle Mme Zorzi et le protecteur de ce théâtre Saint-Ange dont les rampes éclairaient les œuvres du malheureux Chiari. C'était encore une noble, Mme Memmo, mère de trois jeunes gens, qui se plaignait de les voir convertis à l'athéisme par ce mauvais sujet, et un neveu de Bragadin qui voyait de mauvais œil cet effronté plébéien extorquer de fortes sommes à son oncle. Il en fallait moins.

On ne possède pas le procès au Couvent dei Frari ; on n'y trouve que l'acte d'arrestation en date du 21 août 1755, « *pour beaucoup de fautes graves, notamment le mépris public de la très sainte religion,* » et la condamnation en date du 12 septembre suivant à cinq années sous les Plombs. Le procès a-t-il été instruit ? Oui, certainement ; mais Casanova dit qu'il ne fut pas interrogé et il n'y a pas lieu de soupçonner sa véracité. Si son affiliation à la franc-maçonnerie fut le chef principal d'accusation, mieux valait s'abstenir de tout interrogatoire que de se voir forcé à de nouvelles enquêtes qui eussent abouti à quelque découverte désagréable. Cette confrontation du coupable avec le tribunal était d'ailleurs une trop belle page que Casanova n'aurait pas supprimée de gaieté de cœur.

Qu'il soit véritablement sorti des Plombs dans la nuit du 31 octobre 1756, cela n'est pas douteux. Un chroniqueur contemporain, Benigna, note dans un manuscrit de la Marciana, à la date du 1er novembre 1756 : « Fuite des Plombs du père Marin Balbi somasque et de Giacomo Casanova, montés en gondole au chemin de S. Zorzi alla Cecca. » A-t-il fui comme il le raconte dans la relation de l'*Histoire de ma fuite ?* Il y a beaucoup d'incrédules ; mais leurs assertions ne tiennent pas devant les faits. Le professeur d'Ancona ne s'est pas contenté d'aller voir ce cachot de Casanova construit il y a quelques années à l'usage des Anglais ; il a refait de la pérégrination tout ce qui pouvait se refaire sans danger et il a constaté, autant que le permettent les remaniements du palais, l'exactitude des indications topographiques. Si l'on se refusait à croire à la fuite,

il faudrait admettre que, de retour dans sa patrie en 1774, Casanova soit allé sur les toits recueillir des documents pour son roman de 1788. Mais ceci est impossible. S'il publia l'ouvrage en 1788, il le rédigea bien antérieurement. Arrivé à Paris, le 5 janvier 1757, il raconta son évasion à son ami le cardinal de Bernis et huit jours après lui communiqua une relation écrite qui alla jusqu'à Mme de Pompadour. Il ne publia son histoire en 1788 que parce que, se faisant vieux et « n'ayant plus de dents, » il avait trop de peine à satisfaire de vive voix les curiosités. Mais voici un fait qui détruirait tous les doutes si ce dernier argument ne suffisait; je veux parler de la facture des réparations par différents fournisseurs à un trou de la soupente d'une cellule, à une fenêtre de la chancellerie ducale et la restitution d'une porte : trois dégâts que précise Casanova et qui coûtèrent avec d'autres transformations précautionnelles 1,618 livres italiennes à l'Inquisition.

Son itinéraire, si compliqué à suivre sur une carte de l'Europe, se trouve vérifié, en partie au moins, par les papiers diplomatiques et par sa correspondance authentique. Son second voyage en Hollande, entrepris pour négocier un emprunt qui ne réussit point, est porté dans les *Mémoires* aux derniers mois de l'année 1759. Il aurait eu des lettres de recommandation pour le résident de France : tout cela est exact; le vicomte de Choiseul les avait demandées à son parent le duc : Armand Baschet a trouvé la demande et la réponse aux archives du ministère des affaires étrangères à Paris. Les dépêches des résidents à Bonn et à Cologne, de 1760, mentionnent son passage en ces villes aux mêmes dates que les *Mémoires*. Une lettre qu'il adresse de Londres, le 18 novembre 1763, aux inquisiteurs d'État pour leur proposer un nouveau procédé de teinture du coton vient confirmer la date fixée par les *Mémoires* à son séjour en Angleterre. Ayant fait imprimer à Lugano, avec le lieu d'Amsterdam, sa réfutation de l'*Histoire du gouvernement de Venise* d'Amelot de la Houssaye, il va, nous dit-il, présenter son livre à un M. Berlendis, résident de Venise à Turin, pour que celui-ci en fasse officiellement hommage de sa part aux Inquisiteurs; puis, ayant perdu l'espoir d'un emploi à la cour de Turin, il va se présenter au comte Orloff, une ancienne connaissance de Pétersbourg, qu'il trouve à Livourne prêt à appareiller pour les Dardanelles : toutes ces démarches sont confirmées par les lettres du résident Berlendis. Orloff n'ayant pas jugé utile de le prendre avec lui, il se dirige vers Rome, s'arrête à Pise auprès du professeur Jean Dominique Stratico, qui l'engage à visiter Sienne et lui donne entre autres recommandations une lettre pour l'abbé Ciaccheri. Celui-ci le conduit chez une poétesse alors en répu-

tation, Maria Fortuna, bergère d'Arcadie, avec le nom d'Isidea Egirena. Le professeur d'Ancona a publié une lettre inédite de Casanova datée de Rome, 19 mai 1770, confirmant tout ce que les *Mémoires* renferment sur les relations de leur auteur avec l'excellent bibliothécaire.

Après un court séjour à Rome, Casanova se rend à Naples où il s'amuse comme d'habitude, notamment dans la compagnie d'Hamilton. Invité un jour à dîner par le prince de Franqueville, il est spectateur d'un fait merveilleux : un prêtre qui, se jetant dans la mer, surnage comme une planche de sapin. On pourrait croire ici à l'imposture. Rien ne serait plus injuste. Le professeur d'Ancona a retrouvé le nom de ce prêtre : c'était un certain dom Paolo Moccia, de Frattamaggiore, né dans cet endroit, en 1715, mort en 1799, professeur de belles-lettres et de langue grecque, qui fut l'objet d'un long examen des principales académies de l'Europe, de plusieurs publications et qui lui-même informa le public de son cas dans une lettre latine à Marcantonio Colonna, prince d'Aliano (*Nouvelles littéraires* de Lami, XXX, p. 776).

De Naples il va à Ancône, en octobre 1772, et le consul Bandiera le décrit ainsi : « On le voit partout, il a le visage loyal, la tête haute et bon équipage. Il est admis dans plusieurs maisons et dit qu'il a l'intention de partir sous peu pour Trieste et pour l'Allemagne. Il a quarante ans au plus, grand de taille, de bon et vigoureux aspect, très brun de carnation, l'œil vif, cheveux courts et châtains. A ce qu'on m'a dit, il est d'un caractère hardi et inquiet, mais surtout plein de faconde spirituelle et savante. » C'est à peu près ce que devait dire de lui le prince de Ligne : « Ce serait un bien bel homme s'il n'était pas laid : il est grand, bâti en Hercule, mais un teint africain, des yeux vifs, pleins d'esprit à la vérité, mais qui annoncent toujours la susceptibilité, l'inquiétude ou la rancune, lui donnent l'air un peu féroce. »

On doit à M. A. Ademollo deux confirmations bien curieuses de menus faits des *Mémoires*. Citons d'abord cette page indemne de toute élaboration de Laforgue que M. d'Ancona a eu la bonne fortune de se procurer :

Le premier dimanche de carême la marquise d'Aoust me donna à dîner avec le Florentin. Ce fut à cette occasion que je me suis présenté au cardinal Orsini, qui, étant prince de l'Académie des Inféconds, me procura l'honneur d'en devenir membre. Il m'engagea à réciter une ode à l'honneur de la passion de N.-S. J.-C. à la première assemblée qu'on devoit tenir le vendredi saint. Pour composer cette ode je me suis déterminé d'aller passer quelques jours à la campagne, et j'ai choisi Frascati

où j'ai cru de pouvoir vivre en solitaire... Je suis parti trois semaines avant Pâques, je suis arrivé à Frascati sur la brune... Ce fut dans la nuit du jeudi saint que j'ai composé l'ode que j'ai récitée le lendemain à l'Assemblée des Inféconds, où j'ai vu le cardinal de Bernis et le cardinal J.-B. Rezzonico, qui me pria de lui donner copie de mon ode que j'ai récitée par cœur en versant un torrent de larmes. Tous les académiciens pleurèrent. Le vrai moyen de faire pleurer est celui de pleurer, mais il faut avoir la douleur peinte sur une physionomie qui ait la force d'émouvoir sans faire des grimaces; je l'avois, et les vers me donnoient et me donnent encore le caractère de la matière qu'ils traitent. Le cardinal de Bernis, qui connoissoit ma façon de penser, me dit quatre jours après qu'il ne m'avoit jamais cru si grand comédien. Je lui ai juré que dans ce moment là je me suis trouvé vrai, et, après y avoir un peu pensé, il convint que cela pouvoit être. Le second jour de Pâques, j'ai reconduites à Frascati Mariuccia avec ma fille et Guillelmine dont le désespoir me déchiroit l'âme.

Les deux faits essentiels de ce récit, l'association de Casanova à l'Académie des inféconds et la lecture d'un poème de sa composition dans une des séances, sont confirmés par les comptes-rendus officiels de l'Académie, rédigés par un nommé Cercas. Il y a bien quelques erreurs dans cette page : le cardinal Orsini n'était pas prince de l'Académie : c'était un Mgr Lancellotti. La séance n'eut pas lieu le vendredi saint, mais le vendredi de la semaine précédente, 23 mars 1771. Il est peu probable qu'Orsini et Bernis aient assisté à la séance, car ils seraient mentionnés dans la relation officielle; enfin ce n'est pas une ode; c'est un sonnet (inutilement recherché jusqu'ici) que lut Casanova. Mais je laisse ces détails de peu d'importance pour passer à la seconde découverte de M. Ademollo.

Casanova nous apprend qu'il fut pasteur arcadien et que, suivant les habitudes de l'association, il prit le nom d'Aupolemo Pantareno. Or le critique italien l'a rencontré parmi les lauréats d'une séance solennelle tenue au Capitole le 21 avril 1771 et a retrouvé dans les actes de l'Académie son sonnet avec son nom, son prénom et sa dénomination arcadienne d'Aupolemo Pantareno. Je ne reproduis pas ce sonnet consacré à une statue d'Hercule, sujet, paraît-il, fort hardi pour un arcadien et d'une facture presque révolutionnaire pour le temps.

Un des chapitres des *Mémoires* les mieux confirmés (on le doit à M. d'Ancona) est celui des aventures de Pologne.

A Varsovie, Casanova fut présenté au roi Stanislas par le prince Adam Czartoryski, auquel il était recommandé. Stanislas l'aida de ses deniers; mais sa bonne fortune s'évanouit en une aventure impré-

vue, d'ailleurs honorable pour lui, que vient confirmer absolument une lettre de l'abbé Taruffi à Albergati, du 19 mars 1766.

Il y avait sur le théâtre de Varsovie deux danseuses rivales : Binetti, Vénitienne, et une autre que les *Mémoires* appellent la Catai, ou encore, comme dit le correspondant d'Albergati, la Casacci. Casanova la fait piémontaise, puis milanaise, Taruffi vénitienne. Arrivé à Varsovie au plus fort des hostilités, notre aventurier voulut rester neutre : la Binetti était d'ailleurs une ancienne connaissance, l'autre était la protégée de ses amis les princes Czartoryski et Lubomirski. Le soir du 4 mars on jouait : Casanova était dans la loge de la Binetti, quand survint le comte Branicki, colonel des uhlans et chambellan de la couronne. Casanova sortit, faisant une révérence ou, comme le raconte Taruffi, après invitation du colonel, et passa dans la loge de la rivale. Mais là il fut suivi par le comte : une altercation s'ensuivit, diversement rapportée dans les détails par les deux narrations; bref une réparation fut jugée nécessaire. Le cartel reproduit dans les *Mémoires* et le compte-rendu de l'abbé ne présentent aucune différence notable. Le lendemain, Branicki vint prendre son adversaire dans son carrosse pour le conduire sur le champ du duel, accompagné d'un général ignorant de ce qui allait arriver et qui ne fut pas peu étonné, suivant le témoignage concordant des deux relations, d'apprendre qu'il allait servir de témoin. Le duel fut au pistolet : le Vénitien eut le pouce de la main gauche fracassé, l'autre reçut une balle dans le ventre. Suivant les *Mémoires*, le blessé appela Casanova et lui offrit sa bourse pour qu'il se mît promptement en sûreté. Suivant Taruffi, cette offre généreuse aurait été faite avant le duel; mais la relation des *Mémoires* est bien plus vraisemblable : « Sa grosse bourse, je la ramasse et, la lui remettant dans la poche, je le remerciai. » Taruffi confirme ce trait et encore ce fait que Casanova trouva asile dans un couvent de Cordeliers. Les *Mémoires* ajoutent qu'un ami du blessé, nommé Bininsky, voulant le venger et supposant que Casanova s'était réfugié auprès de Tomatis, Italien et directeur des spectacles, se rendit auprès de ce dernier, lui tira un coup de pistolet qui ne l'atteignit pas, puis dégaina son sabre. Le comte Moszcinski, qui se trouvait là, voulant le contenir, eut de l'aventure trois dents cassées. Taruffi raconte l'aventure à peu près dans les mêmes termes. Mais, le 25 juin, Taruffi écrivait à Cesarotti : « C'est dommage que l'illustre Casanova n'ait pas eu l'adresse de soutenir son grand rôle ; aussi bien s'est-on repenti d'avoir estropié si noblement un simple aventurier. Peu après sa brillante expédition, quelques malheureuses anecdotes bien avérées flétrirent tous ses lauriers... » Coïncidence remarquable, Casanova mentionne ce revirement à son

égard. La princesse palatine était tout autre : personne ne lui parlait plus dans les dîners auxquels il était prié. Le roi, si courtois naguère, était de glace. « Tout le monde, dit-il, avait changé d'avis sur mon compte. » Une lettre anonyme mais bienveillante lui fit savoir que le roi ne le voyait plus volontiers, « parce qu'on lui avait assuré que j'avais été pendu en effigie à Paris pour en être parti furtivement, emportant une grosse somme qui appartenait à la caisse de la loterie de l'École militaire, et qu'en outre j'avais exercé en Italie l'avilissante profession de comédien ambulant. Voilà des calomnies qu'il est bien facile de répandre et très difficile de confondre dans un pays lointain. » Les relations désobligeantes de Taruffi sont donc illustrées par les *Mémoires*. Peu après, le roi, afin d'être tranquillisé, lui faisait-il dire, sur son sort, lui envoyait l'ordre de partir et Casanova recevait par l'intermédiaire du comte Moszcinski mille ducats pour payer ses dettes.

Pour en venir à des sujets historiques, un épisode qui, sous sa forme actuelle, dans les *Mémoires*, a inspiré les doutes les mieux justifiés est l'entrevue avec Catherine II. Le dialogue est très vif, trop vif; et n'est-il pas étonnant que l'éloge de Pierre le Grand fasse tourner le dos à la tzarine? Puis, comment Casanova a-t-il pu savoir que Catherine avait un livre d'astronomie dans sa poche? Et cette déclaration de la souveraine n'est-elle pas romanesque : à partir d'aujourd'hui on mettra l'une sur l'autre les deux dates, celle du calendrier julien et celle du calendrier grégorien, à partir d'aujourd'hui, c'est-à-dire dès que M. le Vénitien Casanova aura terminé sa leçon à Sa Majesté? On sent dans toutes ces pages la main de Laforgue. J'ai trouvé, dans un manuscrit autographe qu'a bien voulu me communiquer M. Brockhaus, intitulé : *Rêveries sur la mesure moyenne de notre année*, une relation parfaitement authentique et absolument vraisemblable de l'entrevue.

Interrogé du ton le plus affable de ce qu'il trouvait digne d'attention à Pétersbourg, il lui répondit, en évitant la flatterie, ce qu'elle pouvait avoir entendu de plusieurs autres. L'impératrice l'encouragea alors à lui dire ce que, selon lui, on pouvait encore désirer dans sa capitale. Après lui avoir marqué avec circonspection ce qu'il croyait pouvoir lui dire sans rien risquer, il fit observer qu'une opération, qui lui semblait digne de Sa Majesté, quoique non difficile, était la correction du calendrier russe suivant la réformation grégorienne.

— « C'est déjà fait, » lui répondit l'impératrice, avec un air de bonté toujours inséparable de son maintien, « tout mon empire date avec les deux dates, une au-dessous de l'autre, et tout le monde sait que la plus récente, de onze jours, est la moderne. »

— « Mais à la fin du siècle les jours de trop deviendront douze. »

— « Point du tout, reprit-elle, car c'est encore fait. La dernière année de ce siècle n'est pas bissextile. Ainsi, il ne reste plus entre nous aucune différence réelle. Nous avons même votre épacte moins onze nombres, car vous avez été obligés d'ajouter à l'épacte les onze jours que vous avez retranchés de l'année. C'est si vrai que nous avons toujours l'épacte ensemble les onze derniers jours de l'année tropique. Pour ce qui regarde la célébration de la Pâque, ajouta-t-elle en souriant, nous devons laisser dire. Vous avez l'équinoxe fixé au vingt et un mars; nous l'avons au dix et les mêmes querelles que les astronomes vous cherchent, ils nous les cherchent aussi. Tantôt c'est vous qui avez raison et tantôt c'est nous, car l'équinoxe arrive souvent un, deux et trois jours plus tôt et plus tard. Cela ne trouble pas l'ordre public, ni la bonne police, ni ne cause aucune altération aux importantes lois qui regardent le gouvernement. Pour ce qui regarde la fête de Noël, qui doit être célébrée au solstice d'hiver, c'est vous qui avez raison, mais c'est bien peu de chose. J'aime mieux laisser courir cette faible erreur que causer à tous mes sujets une très grande affliction, en retranchant du calendrier onze jours qui frustreraient de leur jour de naissance ou de celui de leur nom au moins deux millions de mes sujets et même tous, car on dirait que, par un despotisme inouï, j'abrège leur vie de onze jours. On ne se plaindrait pas tout haut, car ce n'est pas ici la mode; mais on se dirait à l'oreille que je suis athée, que j'attaque l'infaillibilité du concile de Nicée. Cette simplicité de critique faite pour faire rire ne me ferait cependant pas rire. J'ai des matières bonnes à m'égayer beaucoup plus agréables. »

Huit ou dix jours après cette première entrevue, l'impératrice lui fit dire de l'approcher.

— « J'ai oublié, » lui dit S. M. d'un air de dignité et avec la plus noble complaisance, « de vous demander si vous croyez la correction du calendrier exempte d'erreur. »

Casanova répondit que personne ne pouvait savoir si elle était parfaite ou non; mais, si une erreur y était encore, elle ne pouvait être que très petite; elle ne pourrait produire une altération sensible dans la mesure de l'année que dans l'espace de neuf à dix mille ans.

— « J'avais trouvé la même chose, » répliqua-t-elle souriant, « et, cela étant, je crois qu'il vaut autant la supposer parfaite. » Et l'entrevue finit ce jour-là par des considérations sur la force de la tradition.

Au cours d'un troisième entretien, Casanova lui proposa l'établissement de la loterie de Gênes. S. M. répondit d'abord qu'elle savait

ce que c'était et qu'elle y consentirait, mais ne permettrait jamais aucune mise au-dessous d'un rouble, au-dessus de cent, car elle voulait être sûre que seuls les gens à leur aise y joueraient.

Casanova sentit trop bien la sagesse de cette réponse pour y répliquer. Au lieu d'insister, il témoigna sa respectueuse approbation par une grande inclinaison de tête et il vit que cette déférence fit plaisir; il savait d'ailleurs que Catherine n'aimait pas le jeu.

Elle lui demanda aussi s'il connaissait le maître de chapelle Galuppi, dit Buranello, qu'elle attendait dans ces jours-là de Venise. Elle lui dit d'un air de mortification, mais des plus fins, qu'elle n'avait aucun goût pour la musique. « Je ne peux pas dire, ajouta-t-elle, que je m'y ennuie, car je m'amuse en voyant le transport qu'elle cause à ceux qui en sont enthousiastes; mais je suis bien contente lorsque le spectacle est fini. »

A ces entretiens se bornent les relations authentiques de Catherine et de Casanova. La rarissime *Confutazione della Storia dello Governo veneto* d'Amelot de la Houssaye vient compléter les *Mémoires* en cette anecdote :

Je désirai entrer à son service (de Catherine) en quelques-unes de ces affaires dans lesquelles l'homme peut servir son maître avec la plume, mais je ne réussis point et on m'en dit la raison. Demetrio Papanelopulo, marchand établi à Pétersbourg, m'a dit qu'en Russie on ne donne jamais une place à ceux qui viennent à leurs frais. Il convient pour faire fortune d'y aller aux frais de la souveraine et ceci arrive quand ils y sont appelés.

La chose me parut tellement juste qu'après avoir fait notifier dans les feuilles publiques mon départ dans les quinze jours, j'obtins un passeport et partis pour la Pologne.

Et plus loin :

On prétend que ce qu'elle a fait, elle l'a fait par amour de son fils que son époux défunt avoit exprimé l'intention de déshériter et de ne pas vouloir reconnaître. La brutale et barbare injustice ne pouvoit faire affront plus grand à une princesse dont la conduite avait toujours été irréprochable. A ce sujet je fis à l'impératrice ce très pur anagramme qui me coûta une incroyable fatigue; mais je fus très content de la peine, attendu son plaisir. *Catherine Alexeiewna, impératrice de toutes les Russies, tu as exaucé le cri des sujets conservant l'héritier à l'empire.*

Personne ne fit de mon anagramme le cas qu'on en devoit faire. Le seul qui le prisa fut Ivan Ivanovitz Melissimo, parce qu'il savoit ce que signifioit le mot d'*anagramme.*

Mais, dira-t-on, toutes ces concordances, toutes ces rectifications, d'après des manuscrits autographes et authentiques, concernent la

vie publique de Casanova. Qui nous répondra de ses aventures privées, de ses innombrables bonnes fortunes ? Prises une à une, ces scènes ne nous offrent qu'un intérêt médiocre, laborieusement conquis à travers les incohérences de l'adaptation ; mais, considérées en masse, si elles sont authentiques, ne jettent-elles pas un jour bien singulier sur les mœurs du temps ? J'ai trouvé, aux Archives nationales de Paris, des documents qui me permettent de satisfaire entièrement ces vœux du lecteur : c'est par ces preuves décisives que je terminerai la démonstration directe que j'ai essayée de l'entière véracité de Casanova.

Au commencement de 1758, à Paris, Casanova avait renoué connaissance avec une Mme X. C. V., qu'il avait connue à Venise, Grecque d'origine et veuve d'un Anglais qui l'avait rendue mère de six enfants, dont quatre filles. Il s'était épris de l'aînée cinq ans auparavant à Padoue, jouant la comédie avec elle. M. Leriche de la Popelinière, fermier général, devait l'épouser ; elle avait encore un autre prétendant, un certain M. Farsetti, noble Vénitien, commandeur de l'ordre de Malte, homme de lettres qui donnait dans la manie des sciences « abstraites » et qui faisait assez bien des vers latins. Mais, pas plus que le vieux financier, le poète latin ne plaisait à la jeune fille. Son cœur était resté à Venise et, ce qui était plus grave, elle était enceinte. Elle confia son secret à Casanova, le suppliant de l'aider à sauver son honneur ; elle voulait provoquer l'avortement : Casanova s'y opposa. Il consentit pourtant à la conduire, un soir de bal à l'opéra, chez une sage-femme. Cette matrone leur aurait immédiatement offert de faire avorter la jeune fille moyennant cinquante louis, offre que Casanova aurait méprisée. On sait après quelles pratiques bizarres Mademoiselle put aller clandestinement accoucher dans un couvent. Casanova ne songeait plus à cette affaire, lorsqu'il rencontra au jardin des Tuileries la « mégère », accompagnée d'un nommé Castelbajac, habitué des tripots. Le surlendemain il se vit assigné à comparaître devant le commissaire de police pour répondre à une plainte que portait contre lui la sage-femme ; il en avait oublié le nom.

J'ai pu retrouver ce nom aux Archives nationales avec l'original de la plainte, l'information du commissaire et une contre-plainte de Casanova. Toutes les particularités les plus saillantes des *Mémoires* sont confirmées, l'adresse de Casanova, cette petite Pologne, qu'il nous représente comme une maison bien meublée à cent pas de la barrière de la Madeleine, l'intervention de Castelbajac, la rencontre des Tuileries, l'adresse de la famille vénitienne, en un hôtel de la rue Saint-André-des-Arcs, que les *Mémoires* appellent hôtel de Bretagne, les prétendues propositions à la sage-femme de faire un avor-

tement, les relations de la famille avec M. de la Popelinière. Il y a bien quelques variantes : la femme Gérard de l'acte d'information s'appelle Montigny dans les *Mémoires;* la plainte ne porte pas mention de menaces de pistolet, etc.; mais ce sont des variantes de nulle importance. Il me semble que ces témoignages sont d'un poids trop considérable en faveur de la véracité de Casanova pour être passés sous silence. Les voici :

Ce jourd'hui mercredi 7 mars 1759, huit heures du matin, en l'hotel et par devant nous Pierre Thiérion, commissaire au Châtelet de Paris, est comparu sieur Louis de Castel-Bajac, ci-devant capitaine au régiment de Cambis, demeurant ordinairement à sa terre de Pommaret, de présent à Paris, logé rue Jean-Saint-Denis, paroisse Saint-Germain-l'Auxerrois, à l'hôtel Saint-Germain, lequel nous a déclaré qu'il y a environ quinze jours, étant à se promener à la foire Saint-Germain, aiant eu en rencontre une demoiselle de sa connoissance à laquelle ayant demandé qu'elle étoit la dame avec laquelle elle se promenoit, lui ayant répondu que c'étoit une sage femme et ayant lié conversation avec elles, cette demoiselle, dans le courant de cette conversation, ayant dit que les demoiselles étoient bien malheureuses d'avoir affaire à des hommes sans sentimens, lui comparant l'avoir engagée à lui dire ce que cela signifioit, à quoi elle avoit répondu après quelques instances qu'elle déploroit le sort d'une jeune demoiselle bien née qui avoit eu le malheur de se laisser séduire par un étranger; que sur des instances réitérées de sa part de lui faire part de cette affaire, la sage femme avoit répondu que, le croyant un galant homme, elle alloit lui confier cette affaire qui lui donnoit beaucoup d'inquiétude et alors elle lui a dit qu'elle avoit été visitée, il y avoit trois ou quatre jours, environ trois heures du matin, par un particulier de l'âge d'environ quarante ans, ayant l'accent étranger, et une jeune demoiselle qui avoit le même accent et environ dix-sept ans, laquelle portoit une figure très jolie et étoit, ainsi que ce particulier, très bien et élégamment vêtue et en bijoux; lequel particulier lui avoit demandé d'abord le secret et ensuite lui avoit déclaré que la jeune demoiselle avec laquelle il étoit étoit avancée dans sa grossesse d'environ sept mois; qu'appartenant à une mère qui l'aimoit tendrement, d'ailleurs d'un caractère violent, ils avoient concerté, lui et cette demoiselle, de lui faire faire ses couches sans que cela pût aller à la connoissance de sa mère quoi qu'elle couchât dans une chambre voisine de la sienne; à quoi elle avoit répondu qu'elle ne voyoit pas qu'il y eût à cela de la possibilité. Que sur cela ledit particulier lui avoit dit qu'il viendroit la revoir pour apprendre d'elle s'il n'y auroit pas quelque arrangement à prendre. Qu'étant sorti avec la demoiselle, il étoit revenu seul le lendemain et lui avoit proposé de donner quelque breuvage pour faire périr l'enfant. Qu'ayant répondu qu'elle n'étoit point dans l'usage d'entendre à de pareilles propositions, il lui avoit répondu qu'elle en seroit bien payée et qu'alors il lui avoit

offert cinquante louis qu'il avoit comptés sur sa cheminée et lui avoit dit que si l'affaire réussissoit il lui en donneroit bien davantage. Qu'ayant rejeté cette nouvelle proposition avec horreur et lui ayant dit que ce seroit faire périr la mère et l'enfant, il s'étoit écrié fort animé : « Faites toujours ! » Qu'ayant persisté à ne vouloir point entendre à ces propositions, il s'en étoit allé furieux en lui laissant cependant un louis, ce qu'il avoit déjà fait à la première visite, pour l'engager sans doute à se rendre à ses désirs; que lui comparant désirant savoir ce que c'étoit que cette affaire et prévenir les suites fâcheuses qu'elle pourroit avoir, ayant su sur le portrait qu'elle lui en avoit fait que c'étoit le sieur Cazenova, italien, demeurant rue du Petit-Lion, chez un perruquier, au deuxième, avoit été pour s'en assurer; qu'alors il avoit cherché à savoir quelle étoit la demoiselle pour en faire parler à ses parents; ayant cru l'avoir découvert au premier grand hôtel, à gauche, rue Saint-André-des-Arcs en entrant par la rue Dauphine, y ayant dans cet hôtel garni trois jeunes vénitiennes avec leur mère et ayant appris que M. de la Popelinière, fermier général, étoit lié avec elles et les venoit visiter, il avoit cru ne pouvoir mieux s'adresser qu'à lui pour la négociation de cette affaire; que s'étant rendu à cet effet chez ledit sieur de la Popelinière et lui ayant répondu qu'il ne pouvoit pas se charger de cela, ils étoient convenus que lui Castel-Bajac lui enverroit la sage-femme sur les huit heures du soir afin qu'il l'entendît; que cette femme s'y étant rendue, le sieur de Maisonneuve qui demeure chez lui étant présent à la conversation qu'il avoit eue avec cette femme avoit dit que ce ne pouvoit être aucune de ces trois demoiselles puisqu'elles n'étoient à Paris que depuis trois mois, mais qu'il en soupçonnoit une autre chez laquelle le sieur Cazenova alloit d'habitude et au père de laquelle il avoit plusieurs fois observé qu'il étoit mal de le souffrir, ce Cazenova étant un mauvais sujet qui pourroit séduire sa fille; que la sage femme s'étant retirée, lui comparant avoit déclaré aux dits sieurs de la Popelinière et Maisonneuve que puisque ils paroissoient avoir plus de connoissance que lui auprès du père de cette demoiselle il s'en rapporteroit à ce qu'ils feroient et abandonnoit dès à présent cette affaire; que sans doute lesdits sieurs de la Popelinière et Maisonneuve n'auront pas pris assez de précautions pour que cette affaire ne transpirât pas et n'allât pas jusqu'aux oreilles du sieur Cazenova, parce que lui comparant s'est aperçu deux jours après qu'il étoit suivi et guetté, qu'on avoit même été le demander à plusieurs reprises chez lui; que voulant sortir lundi dernier à cinq heures du soir de chez lui, il avoit aperçu trois quidams sous la porte de l'allée qui fait face à la rue où il demeure, qui, le voyant, s'étoient retirés précipitamment dans l'allée; qu'ayant avancé sur eux pour voir ce que ce pouvoit être, ils avoient monté l'escalier précipitamment et s'étoient réfugiés dans une chambre au quatrième; qu'étant vis-à-vis la porte il avoit vu une femme à qui ils parloient et comme cette femme est de mauvaise mine il pense qu'elle pourroit fort bien donner retraite à ces quidams qu'il regarde comme des gens

envoyés pour l'assassiner. Et comme cette affaire pourroit avoir des suites fâcheuses pour lui, le sieur Cazenova ayant toujours des pistolets sur lui et les ayant fait voir à la sage femme sur le refus qu'elle avoit fait de lui livrer des breuvages et d'ailleurs l'ayant regardé dimanche dernier, aux Tuileries, d'un œil menaçant, il a lieu de craindre que cette affaire n'ait des suites fâcheuses pour lui ; pour quoi il est venu nous faire la présente déclaration.

Signé : THIÉRION, CASTELBAJAC.

Information faite par le commissaire Thiérion. — Du vendredi 16 mars 1759, sieur Louis, marquis de Castel-Bajac, seigneur de Pommaret, ancien capitaine au régiment de Cambis, âgé d'environ trente-quatre ans, demeurant ordinairement à sa terre de Pommaret à six lieues de Toulouse, de présent à Paris, logé à l'hotel d'Armagnac garni, rue du Chantre, paroisse Saint-Germain-l'Auxerrois, etc. Dépose comme ci-dessus.

Reine Demay, âgée de trente-trois ans, femme de Louis-Jean-Baptiste Castes, employé, elle maîtresse sage-femme, demeurant à Paris rue des Cordeliers, parroisse Saint-André-des-Arcs, etc. Dépose que le huit ou le dix février dernier une dame de sa connoissance l'ayant envoyé chercher et elle s'y étant rendue, cette dame lui avoit dit : « C'est pour vous procurer une affaire, revenez ce soir à sept heures et vous trouverez un Monsieur qui doit vous la proposer. » Que s'y étant rendue, ce Monsieur y étant il lui a demandé à elle déposante son adresse afin qu'il allât la voir dans le courant de la nuit prochaine avec une demoiselle que cette affaire intéressoit; qu'elle l'avoit inutilement attendu cette nuit; que le lendemain ou le surlendemain ce particulier étoit retourné seul chez elle pour lui dire qu'il ne leur avoit pas été possible de s'y rendre ainsi qu'ils lui avoient promis, mais qu'ils viendroient l'un et l'autre la nuit suivante; qu'enfin vers les trois heures du matin il est arrivé avec une demoiselle jeune et jolie, magnifiquement vêtue, enveloppée dans une pelisse de soye grise doublée en entier de martre, la peau du visage fort blanche, les cheveux et les sourcils bruns, ni grande ni petite et fort mince et parlant difficilement le françois; que le particulier prenant la parole lui avoit dit : « Voilà la demoiselle dont je vous ai parlé. » Laquelle demoiselle lui dit : « Madame, il faut que vous nous rendiez un service à Monsieur et à moi. » Qu'alors le particulier avoit repris et dit : « Madame, Mademoiselle se trouve déjà avancée dans sa grossesse, elle a une mère furieuse, capable de la déshonorer si elle apprenoit l'état dans lequel elle se trouve et comme elle trouve un parti considérable pour se marier nous voudrions bien qu'elle fut débarrassée; il faudroit que vous nous fissiez le plaisir de disposer un breuvage qui causât l'avortement. » Qu'elle leur avoit marqué sa surprise d'une telle proposition et qu'elle avoit constamment refusé d'y entendre en aucune façon que ce fut; que pour la séduire sans doute et la déterminer il a compté cinquante louis sur le manteau

de la cheminée, mais que lui ayant dit qu'il en donneroit dix fois autant qu'elle ne feroit pas une action aussi noire, ils s'en étoient allés l'un et l'autre après lui avoir laissé un louis pour sa consultation et les peines qu'elle avoit prises d'attendre la nuit et encore un autre louis pour ses déboursés de carrosses et les peines qu'elle avoit prises d'aller chez la dame de ses amis qui l'avoit mandée pour la présenter à ce particulier, lequel est revenu encore le lendemain pour tâcher de la déterminer, mais que l'ayant refusé de façon à ne lui laisser aucun espoir de la voir se prêter à ce qu'il désiroit il s'en est allé. Que dans le courant de la conversation qu'elle a eue avec lui dans la dernière visite, lui ayant demandé s'il étoit venu dans son carrosse et s'il n'avoit pas eu quelque crainte seul avec cette demoiselle dans les rues de Paris, il lui avoit répondu qu'ils avoient pris toutes les précautions non seulement pour que cela fût ignoré de tout le monde, mais encore pour se mettre à l'abri de toute insulte qu'on auroit pu leur faire; qu'alors il lui avoit montré deux pistolets qu'il lui dit tirer chacun trois coups; que les ayant voulu faire voir à cette demoiselle elle lui avoit dit : « Serrez ces armes là, j'en ai peur. » A quoi il avoit répondu : « Quand vous voudriez les tirer vous ne le pourriez pas étant à secret et à ressorts; » que ce particulier lui a dit demeurer du côté de la Comédie italienne; que la demoiselle qui l'avoit envoyé chercher pour lui procurer la connoissance de cette affaire se nomme Gerard, femme du monde, demeurant rue Platrière, chez l'armurier, au second.

M. Alexandre Leriche de la Popelinière, âgé d'environ soixante ans, fermier général, demeurant à Paris, rue de Richelieu, parroisse Saint-Roch, etc. Dépose, qu'autant qu'il se le rappelle, le 26 février dernier, le sieur Castel-Bajac, qu'il n'avoit jamais vu et dont il n'a appris le nom que par lui-même, vint chez lui et lui dit qu'une demoiselle avoit été conduite chez une sage femme qui l'avoit visitée et l'avoit trouvée enceinte de sept mois environ, sans nommer à lui déposant ladite demoiselle; qu'il avoit été proposé à ladite sage femme de la faire avorter, à quoi elle s'étoit refusée; que ledit sieur Castel-Bajac invita lui déposant à informer de ces faits la mère de ladite demoiselle que pour lors il lui désigna; sur quoi lui déposant lui dit que c'étoit certainement une injure atroce qui étoit faite à ladite demoiselle et qu'il ne rendroit par de pareilles horreurs à la dame sa mère, que d'ailleurs il ne la voyoit, pour lors, que fort rarement; que l'après-midi dudit jour ladite sage femme vint chez lui déposant et lui exposa à peu près les mêmes faits et à laquelle il répondit de la même manière.

Sieur François-Pierre Gazon de Maisonneuve, âgé d'environ cinquante-huit ans, bourgeois de Paris, y demeurant, rue de Richelieu, maison de M. de la Pouplinière, fermier général, etc. Dépose que le 26 février dernier, avant le diner, il a vu un quidam parler à M. de la Pouplinière au bas de l'escalier de sa maison; que le soir lui répondant a ouvert la porte du cabinet où étoit M. de la Pouplinière audit quidam; que là y étoit une femme qui s'est dite sage femme : cette dite

femme avoit déclaré en entrant, sans qu'on l'en priât, qu'elle venoit de la part d'un Monsieur qui avoit dû parler le matin à M. de la Pouplinière, et elle lui dit qu'une demoiselle étoit venue chez elle le 17 du même mois à trois heures du matin avec un Monsieur pour se faire visiter sur sa grossesse et que le Monsieur lui avoit offert de l'argent pour qu'elle donnât des breuvages à cette demoiselle pour la faire avorter. C'est sur ces entrefaites que le Monsieur qui avoit parlé le matin à M. de la Pouplinière entra : lui déposant l'ayant entendu dire la même chose que cette sage femme lui dit : « Monsieur, votre physionomie ne m'est pas inconnue. » A quoi il répondit : « Je m'appelle le marquis de Castel-Bajac, demeurant rue Jean-Saint-Denis, à l'hôtel Saint-Germain. »

Angélique Gérard, âgée de vingt-huit ans, femme de Georges Rod, perruquier en la ville de Londres, en Angleterre, elle marchande de dentelles, demeurant à Paris, rue Plâtrière, parroisse Saint-Eustache, etc. Dépose qu'un particulier qu'elle sait se nommer Cazenove, italien, qu'elle ne connoît que pour être venu chez elle différentes fois, la première il y a environ deux ans, et qui demeuroit alors chez un tapissier ou à côté d'un tapissier, rue de Bourbon, à la Villeneuve, étant venu chez elle il y a environ un mois ou cinq semaines, causant avec la nommée Castes, sage femme, cette dernière lui ayant dit qu'elle étoit sage femme, demeurante rue des Cordeliers, il lui avoit répondu qu'il iroit la voir le lendemain ; qu'environ quinze jours après ladite Castes étant venue chez elle déposante, elle lui avoit dit que le particulier qu'elle avoit vu chez elle l'étoit venu voir comme il lui avoit promis ; qu'il lui avoit amené une jeune dame paroissant être d'une grande condition ; qu'autant qu'elle déposante peut s'en souvenir ladite Castes lui a rapporté que ledit particulier lui avoit dit que c'étoit pour visiter ladite dame qui étoit enceinte et dont le mari étoit en campagne ; que ladite Castes lui a aussi dit qu'elle avoit visité ladite dame et qu'elle l'avoit trouvée avancée dans sa grossesse de sept mois ; qu'ayant, il y a environ deux mois, rencontré ledit sieur Cazenove rue de Richelieu et lui ayant demandé pourquoi il avoit été environ quinze ou dix-huit mois sans la voir, il lui répondit qu'il avoit été à l'armée ; qu'elle ignore sa demeure ; que depuis que ladite sage femme a fait ce rapport à elle déposante, ledit sieur Cazenove ne l'est venu voir qu'une seule fois, qu'il étoit fort en colère et qu'il étoit sorti dans le même moment en disant que la sage femme étoit une misérable et avoit ajouté qu'il la reviendroit voir. (Liasse 154. — Commissaire Thiérion.)

III.

Si Casanova a dit la vérité, l'a-t-il dite tout entière ? Il est certain qu'il a négligé d'écrire nombre de pages dans le cadre actuel des *Mémoires*[1].

1. Je ne parle pas des deux chapitres qui devaient comprendre le temps com-

Par exemple, avant de prendre le chemin de Berlin et de Pétersbourg, de retour en Angleterre au commencement de 1764, il a passé quelque temps à Paris et il ne nous dit rien de ce séjour, dont j'ai trouvé la preuve dans un document des Archives nationales. C'est une plainte d'un tailleur pour non-paiement et coups : c'était certainement affaire de maigre importance; mais Casanova a dû faire autre chose. Il a pu négliger nombre de détails intéressants, parce qu'il les donne ailleurs. Riche en souvenirs précieux est un ouvrage imprimé, ignoré de tous les bibliophiles, qui a toute la valeur d'un inédit, la *Lettre à Léonard Snetlage*. Ce Léonard Snetlage, mort en 1812, avait publié en 1795 un dictionnaire des mots nouveaux introduits dans la langue par la Révolution française. Casanova, en partisan convaincu des vieilles choses, critique les mots et les institutions du nouveau régime, et à ce propos rappelle nombre de détails qui eussent été bien placés dans les *Mémoires*. Par exemple, ces souvenirs sur les beaux temps de la comédie italienne à propos du néologisme « *franciade* » :

Voici quelques mots, mon cher confrère, nés à ma présence. L'inventeur en fut l'illustre *Carlin*, que toute la France adorait, et qui n'avait jamais osé s'imaginer d'être *artiste*.

Il ordonna à Scapin de *silencier* (se taire). Il lui reprocha de l'avoir *dégalérisé* (fait sortir de galère). Il aurait aussi dit *dépanthéoniser* si dans ce temps là il y eût eu à Paris un Panthéon.

Coraline lui ayant offert une rose, il la refusa, lui disant qu'il ne voulait pas la *déflorer*. Voilà une acception sublime de ce mot dans ce temps-ci. Il lui promit d'aller souper avec elle, sous condition qu'elle lui donnerait une *conille*. C'était un lapereau, qu'en italien on appelle *coniglio*, et en latin *cuniculus*. On riait, et ceux qui riaient étaient des gens d'esprit, car le mot était fort joli et la savante bouffonnerie en valait la peine.

Et cet écho lointain des scènes du Casin de Murano :

Un ministre de France qui résidait à Venise, et qui mourut à Rome cardinal[1] il y a deux ans, avait à son service un excellent cuisinier. Ce cuisinier, qui s'appelait *du Rosier*, devint mon ami par une aventure dont je peux vous faire grâce, car elle n'a rien de commun avec le mot *Franciade*.

Étant donc mon ami, il eut la complaisance de me donner un souper de sa façon dans un casin qui appartenait à son maître, où, sous son bon plaisir, je passais souvent des nuits délicieuses.

pris entre le carnaval de 1771 et la fin de l'année, lacune que constatent les éditeurs, heureusement comblée maintenant par des découvertes à Dux.

1. Bernis.

A ce souper, une dame vénitienne, à laquelle la police souveraine du gouvernement vénitien ne défendait pas d'être bonne amie d'un ministre étranger, trouva, entre les autres, un plat si exquis, qu'elle s'appela malheureuse pour tout le reste de ses jours si elle n'apprenait pas à le faire.

Je me lève vite et, le plat à la main, je descends à la cuisine, et, après avoir communiqué à *du Rosier* le fait, je lui demande la recette de ce mets, duquel dépendait le bonheur d'un être adorable. Il me répondit avec ce sang-froid que tous les savants cuisiniers affectent que son plat s'appelait la *Franciade*, et qu'au lieu de m'en donner la recette qui, faute de pratique, ne me servirait à rien, il m'apprendrait à le faire. Il me tint parole quelques jours après, et la dame en fut très contente, mais principalement du nom de ce plat délicieux, qui fit fortune chez les plus fameux friands de la ville. *Franciade !* J'ai cependant dû lui donner un autre nom, car, sous cet appellatif, l'innocente entrée aurait pu me susciter une affaire d'État. Imaginez-vous, mon cher confrère, ma surprise, quand j'ai appris par les gazettes qu'on avait donné aux nouvelles Olympiades le nom de ma délicate entrée. J'ai soupiré et l'eau me vint à la bouche. *Franciade !* Convenez que ce mot, quoique fort noble, semble, au premier aspect, plus propre à indiquer quelque chose de bon à manger qu'une mesure de temps. Il est cependant possible que je me trompe, en force de la prévention toujours ennemie de la vérité, car enfin *Franciade* rime à Olympiade, ce qui signifie beaucoup.

Ce qu'il ne dit nulle part, c'est qu'à son retour il exerça le métier d'agent secret des inquisiteurs pour le service intérieur, d'abord par zèle, puis officiellement à partir du 3 octobre 1780. Les réflexions dont il accompagne parfois ses dénonciations sont caractéristiques. Au théâtre Saint-Benoit, pendant le carnaval de 1776-1777, on donnait un ballet de Joseph Canziani, intitulé : *Coriolan.* Le thème était que le sénat romain avait interdit les toilettes aux dames et que Coriolan, pour plaire à celle qu'il aimait, avait enterré la pierre qui portait le décret. C'était une allusion transparente aux lois somptuaires qui, dans ces années, se renouvelaient à chaque instant, toujours aussi peu efficaces : d'où le succès.

Écoutons Casanova :

Le ballet de Coriolan a semé dans les esprits impressionnables un certain esprit de révolte qui a fait naître de faux raisonnements et fait éclore nombre de discours inconvenants. Si le programme du ballet, qui court imprimé sous les yeux de tous, avait eu pour censeur un homme prudent, l'impression n'aurait pas été permise. Sans le programme, on verrait avec moins d'évidence la fanatique témérité de Coriolan, la désobéissance au décret du Sénat, l'infraction si scandaleuse de cet homme à ses ordres, la puissance des dames romaines, la

possibilité de ne pas obéir, et on n'aurait pas troublé cet esprit de docilité qu'il importe à la sagesse de Vos Excellences de maintenir toujours dans les limites de la subordination et de la soumission.

A la suite de sa nomination officielle, il envoya aux inquisiteurs, le 28 octobre, un programme de sa conduite future :

Admis pour mon grand bonheur à l'honneur de servir la secrète Inquisition de ce tribunal suprême, moi, Jacques Casanova, sujet vénitien, j'ai arrêté mes vues : 1° sur la religion; 2° sur les mœurs; 3° sur la sécurité publique; 4° sur le commerce et les manufactures. — A l'égard de la religion, je surveillerai quiconque viole le respect public qui lui est dû; pour les mœurs, j'observerai le libertinage des particuliers, des théâtres et des maisons de jeu; pour la sécurité publique, il est absolument nécessaire d'éloigner les vagabonds et ces étrangers inconnus de tous qui n'ont d'autre intelligence que celle qu'il faut pour tromper. Je dénoncerai, si j'en découvre, tous les écrits séditieux, scandaleux et diffamatoires et tous les livres dangereux de cette catégorie... Tout ce que je verrai apparaître de neuf me sera suspect, et j'en rendrai compte sans en omettre ni altérer aucune circonstance, même innocente d'apparence.

Et de fait, dans une lettre qu'il adresse aux inquisiteurs le 22 décembre 1781, il énumère avec un luxe extraordinaire d'érudition les livres impies et obscènes qui couraient alors sous le manteau à Venise, dénonçant spécialement ceux qui « semblaient faits exprès pour exciter avec de voluptueuses histoires, lubriquement écrites, les passions ennemies assoupies et languissantes. » Il mentionne les voies par lesquelles les volumes arrivent, les libraires qui les vendent et les patriciens qui les possèdent, par exemple Angelo Quirini et Angelo Zorzi, le chevalier Emo, le chevalier Giustinian et Gian Carlo Grimani, son généreux protecteur.

C'est une décision de ce Grimani qui amena par la faute de Casanova le fort *désagrément* auquel il fait maintes fois une discrète allusion. Il avait eu dans la maison de ce seigneur une discussion d'intérêt avec un certain Carletti. L'affaire fut soumise à l'arbitrage du maître, qui donna tort à Casanova. Celui-ci se tint pour offensé de l'arrêt et se mit à écrire une longue et ennuyeuse rapsodie : *Ne amori ne donne ovvero la stalla d'Augia ripulita. — Ni amours ni femmes ou l'écurie d'Augias nettoyée.* C'est un roman allégorique dont tous les personnages étaient connus à Venise : Hercule, par exemple, c'est Grimani; Econeone, c'est Casanova; le Chien aboyant (il cane latrante), c'est Carletti, etc. D'abord le livre passa inaperçu; mais, quand on eut possédé la clef, on enleva l'édition en quelques heures. Grimani y était abominablement maltraité; l'auteur ne se

ménageait pas lui-même, pas plus que sa mère. On conçoit qu'il fut obligé de s'enfuir une seconde fois. Il ne devait plus revoir Saint-Marc.

Il va à Trieste, glisse, sans doute pour rendre son retour impossible, dans les papiers diplomatiques destinés à Venise l'annonce d'un tremblement de terre, se trouve à Anvers l'année suivante (1783), et à Paris, où il fréquente les séances de l'Académie des sciences. Il fait alors la connaissance du comte de Waldstein, neveu du prince de Ligne, qui le prend pour bibliothécaire et l'emmène dans son château de Dux en Bohême. C'est là qu'il composa ses *Mémoires* et bien d'autres écrits.

Quand commença-t-il la composition des *Mémoires?* Les possédons-nous complets? Une lettre à ce même Grimani, si maltraité dans *Ne amori, ne donne,* datée de Dux le 8 avril 1791, va nous offrir matière à réflexion. Je traduis d'après l'original publié par l'abbé Fulin :

Excellence,

Maintenant que mon âge me fait croire que j'ai fini de la vivre, j'ai écrit l'histoire de ma vie; naturellement le curieux seigneur, auquel j'appartiens et qui restera le maître de mes écrits, la fera imprimer aussitôt que je serai entré dans le nombre des morts. Dans cette histoire, qui aura jusqu'à six volumes in-8°, et qui sera peut-être traduite dans toutes les langues, Votre Excellence, dans le sixième volume, représente un assez intéressant personnage. Quand elle le lira, elle regrettera que l'auteur soit mort avant qu'elle ait su sa manière de penser : elle lui rendra alors, mais trop tard, ses bonnes grâces. Votre Excellence, en qui j'ai découvert à plusieurs reprises un profond observateur du cœur humain, verra quel abîme sépare une plume qui écrit sous le feu d'une passion récente de la même plume qui écrit neuf ans après aux lumières de la pure philosophie. Mon histoire sera une école de morale d'autant plus remarquable qu'on n'y trouvera qu'une satire que je fais de moi-même, laquelle aura la force de démontrer aux lecteurs que, si l'homme qui l'a composée pouvait renaître, il serait excellent parmi les hommes. Cela étant, Votre Excellence voit que ma vie sera très utile aux lecteurs qui se trouveront encore par aventure dans la belle saison de la jeunesse.

Mais, pour que V. E. ne mette trop de temps à oublier ma faute inconsidérée d'il y a neuf ans, je viens avec cette lettre faire une démarche dont j'espère bien pour ma faute pleine rémission. Cette absolution arrivera assez à temps pour que je puisse la placer parmi les additions qui formeront le septième volume posthume de l'histoire de ma vie. Ce septième volume sera considérable, puisque, vu la bonne santé dont je jouis, il pourra facilement arriver que je vive encore

dix ans; il pourra être fécond en histoires diverses qui me surviendront. Voici donc en substance la lettre très humble qui sera imprimée dans le Supplément à mon Histoire, suivie de la réponse bienveillante dont, je l'espère, V. E. voudra bien m'honorer :

« L'esprit lucide et serein, ayant reconnu l'erreur que je commis au milieu de l'année 1782, en m'élevant indécemment contre V. E. M. Zan Carlo Grimani, je désire ardemment me présenter à vous pour vous demander, prosterné à vos pieds, un généreux pardon. J'ose me flatter de l'obtenir par la sincère confession que je vais faire. Je me suis laissé séduire par deux mauvais démons, celui de l'orgueil et celui de l'avarice.

« Le premier m'a suggéré qu'avec ma raison en main je pouvais me mettre sur le pied d'égalité avec V. E. Je me suis trompé. Convaincu du respect que je lui devais et parfaitement conscient de la différence de naissance qui nous sépare, je devais incliner la tête, me taire et me contenter de mépriser ce Carletti bien connu. Avec un tel sentiment, je pouvais pleinement repaître mon âme, justement irritée de la ruse de ce poltron. Je ne fis pas ainsi; je me trompai en machinant une ignoble vengeance contre V. E., qui l'avait défendu, et je me trompai gravement en l'exécutant subrepticement : ce qui fut la cause de l'heureux exil que je m'imposais volontairement loin de ma patrie, où je croupissais. L'état relativement heureux dans lequel je me trouve n'est pas une compensation pour la douleur que je ressens d'avoir offensé V. E. Je me suis trompé, je me suis trompé, je me suis trompé. Je lui en demande grâce. J'ose lui rappeler que le mépris est disgrâce. La réaction du mépris est la haine et je ne saurais vous haïr, vous que j'ai vu dans le maillot et que j'ai toujours tendrement aimé.

« L'autre démon qui me saisit en ce jour ténébreux fut le vil démon de l'avarice. Il me semble que l'escroc m'avait dérobé douze misérables sequins et je ne crus pas devoir souffrir l'injure. Je ne compris pas que la balance que tenait entre les mains V. E. devait pencher de son côté, et, dans le bouillonnement de la colère, je ne me souvins plus que ces généreuses mains s'étaient plusieurs fois ouvertes pour moi, dans le besoin auquel j'avais été souvent exposé. Si je mérite ou non le pardon, c'est un problème que j'abandonne volontiers au jugement de V. E.

« Je ne désire rien, sinon que vous vous souveniez avec bienveillance de moi le reste de la longue vie que je vous souhaite, et qu'un jour les fils illustres qui naîtront de vous se plaisent à lire mes *Mémoires* et apprennent par l'exemple de leur père à ne pas mépriser celui qui reconnaît une faute et se repent de l'avoir commise, mais à lui pardonner pleinement.

« Je suis avec le plus profond respect, etc. »

D'après cette lettre, en 1791, les *Mémoires* auraient été écrits jusque vers l'année 1782. L'ouvrage tel qu'il nous est parvenu s'arrête brusquement en 1774 sur cette fin : « Elle quitta Trieste... » Cette suite a-t-elle existé?

Une preuve, d'apparence décisive, nous est offerte par le manuscrit original que possède la maison Brockhaus. C'est un volume unique dont le titre, de l'écriture de l'auteur, est celui-ci : *Histoire de ma vie jusqu'à l'an 1797.*

Armand Baschet suppose que la fin, renfermant nombre d'indiscrétions plus ou moins désagréables pour le comte de Waldstein, aura été détruite par lui ou par son influence. M. le professeur d'Ancona imagine que le reste est demeuré en documents épars, et n'a sans doute jamais été rédigé. C'est aussi mon opinion que je vais essayer de démontrer.

D'après sa lettre à Grimani, Casanova aurait déjà rédigé en 1791 toute l'histoire de sa vie, même celle des dernières années passées à Vénise; mais on ne peut prendre cette assertion au sérieux, car, en 1788, Casanova écrivait dans son *Histoire de sa fuite des Plombs :* « Quand il me prendra envie d'écrire l'histoire de tout ce qui m'est arrivé en dix-huit ans, que j'ai passés parcourant toute l'Europe jusqu'au moment qu'il plut aux inquisiteurs d'État de m'accorder la permission de retourner libre dans ma patrie d'une façon qui me fut très honorable, je la commencerai à cette époque. » Ce passage prouve bien que les *Mémoires* ont été commencés après 1788, et qu'à cette époque Casanova n'avait pas le projet de les continuer au delà de 1774. Un certain temps d'incubation doit être admis. Or, dans les années 1789 et 1790, Casanova s'est occupé très activement du problème de la duplication du cube. Nous sommes donc reportés précisément à l'année 1791. En 1791, on peut admettre que le plan des *Mémoires* était terminé. C'est à cette date que la rédaction a dû commencer.

D'autre part, vers la fin du travail tel que nous le possédons, l'auteur nous dit que depuis sept ans il ne fait qu'écrire ses *Mémoires :* la rédaction de cette partie est donc de 1798. Aucune partie n'est indiquée comme rédigée postérieurement à cette date. Mais la préface, rédigée nécessairement quand l'ouvrage était à peu près fini ou même achevé, est de 1797. Armand Baschet a publié une lettre de Casanova du 27 avril 1797, envoyée à un inconnu, et dans laquelle il lui adresse sa préface corrigée suivant ses conseils. Quand l'histoire des années postérieures à 1774 aurait-elle été rédigée? Avant la préface, il n'y a pas de temps. Après la préface, c'est impossible, puisque, selon les meilleures autorités, l'auteur est mort le 4 juin 1798[1].

1. Le prince de Ligne dit qu'il mourut après quatorze ans de séjour à Dux; donc en 1798. La date du 4 juin est de M. H. E. Brockhaus, qui ne nous

En résumé, Casanova a pu hésiter à plusieurs reprises [1] sur l'étendue de son plan; sans doute, à ces heures où l'on s'absout, il a voulu continuer jusqu'en 1797; mais il est revenu à son premier projet : n'écrire sa vie que jusqu'en 1774. Pourquoi? Jusqu'en 1774, il est libertin; il fait nombre de dupes profitables; s'il ne triche pas au jeu, il s'associe à des grecs; mais il a de la fierté, de la générosité. « Au milieu des plus grands désordres de la jeunesse la plus orageuse et de la carrière des aventures quelquefois un peu équivoques, il a montré, dit le prince de Ligne, de l'honneur, de la délicatesse et du courage. » Mais à partir de 1774, lui, le dompteur des cœurs, lui, le visiteur de six majestés, le voilà acoquiné espion de l'Inquisition sans pouvoir apporter d'autre excuse que ce terrible geste famélique qui désarmait Diderot à l'égard de Rameau. Sa fierté s'est révoltée à l'idée de se présenter dans cette triste livrée, car il devient moral vers la fin des *Mémoires :* « La vertu, dit-il, a toujours eu plus d'attirance pour lui que le vice; pour être un vrai sage, il n'aurait eu besoin que du concours de bien peu de circonstances. » En effet, ses tableaux, d'un bout à l'autre du livre, sont cyniques : ils ne sont pas lubriques. « Grand Dieu! et vous tous témoins de ma mort, j'ai vécu en philosophe et je meurs en chrétien! » dit-il en mourant.

IV.

Une étude qui eût épargné bien des doutes et des questions inutiles, c'est la lecture des écrits que Casanova consacra aux sciences et à l'histoire. Il est vrai que ces livres sont rarissimes, souvent introuvables, parfois uniques. Je vais donc en donner quelques notices sommaires : ce sera le complément naturel de la démonstration de sa véracité.

Le père de Casanova avait des connaissances en mécanique et taillait des verres à facettes. Le fils ne néglige pas les occasions de

apprend pas sur quel document il se fonde. Cette date est adoptée par MM. Armand Baschet et Alexandre d'Ancona. D'autres, Gamba et M. de Beauchamp, le font mourir en 1803. M. Desnoiresterres dit qu'on ne sait pas s'il mourut en 1799 ou en 1803. J'ai trouvé dans le catalogue de la célèbre collection de M. Morrison l'indication d'une lettre de Giacomo Casanova datée de Briel, 18 février 1803; mais il faudrait pouvoir vérifier l'authenticité plus que douteuse du document.

1. « Dix ans plus tard, il (le comte B***) me fut utile, ainsi que mes lecteurs le verront dans le tome suivant, qui sera peut-être le dernier. » (*Mémoires*, t. XII, p. 328, éd. de Leipsig.)

montrer ses goûts et ses aptitudes scientifiques. Il raconte une jolie anecdote d'enfance qui marque chez lui une bien grande précocité de raisonnement. Le 2 avril 1734, on le conduisait à Padoue dans un *burchiello* par le canal de la Brenta :

La barque voguait, mais d'un mouvement si égal que je ne pouvais le deviner; de sorte que les arbres qui se dérobaient successivement à ma vue avec rapidité me causèrent une extrême surprise. Ah! ma chère mère, m'écriai-je, qu'est-ce que cela? les arbres marchent. Dans ce moment même les deux seigneurs entrèrent, et, me voyant stupéfait, me demandèrent de quoi j'étais occupé. D'où vient, leur répondis-je, que les arbres marchent?

Ils rirent; mais ma mère, après avoir poussé un soupir, me dit d'un ton pitoyable : c'est la barque qui marche et non pas les arbres. Habille-toi.

Je conçus à l'instant la raison du phénomène, allant en avant avec ma raison naissante, et nullement préoccupée. Il se peut donc, lui dis-je, que le soleil ne marche pas non plus et que ce soit nous aussi qui roulions d'occident en orient. Ma bonne mère, à ces mots, crie à la bêtise! M. Grimani déplore mon imbécillité, et je reste, consterné, affligé et prêt à pleurer. M. Baffo vint me rendre l'âme. Il se jeta sur moi, m'embrassa tendrement, et me dit : Tu as raison, mon enfant; le soleil ne bouge pas, prends courage, raisonne toujours en conséquence, et laisse rire.

A propos d'un problème tout humain, dont je ne puis soumettre l'énoncé au lecteur [1], il dit : « Malheureusement j'étudiais alors la géométrie; » et plus loin :

Je passai le carême, partie avec mes deux anges, et toujours plus heureux; partie à étudier la physique expérimentale au couvent de la Salute; et mes soirées chez M. de Malipiero avec l'assemblée qui s'y réunissait. Mais à Pâques, voulant tenir parole à la comtesse de Mont-Réal, impatient de revoir ma chère Lucie, je me rendis à Paséan.

Casanova a publié trois écrits mathématiques, tous trois relatifs au problème de la duplication du cube : « Étant donné un cube, trouver le côté du cube de volume double. »

Le premier est intitulé : SOLUTION | DU | PROBLÈME DÉLIAQUE | DÉMONTRÉE PAR JACQUES CASANOVA DE SEINGALT | BIBLIOTHÉCAIRE DE MONSIEUR LE COMTE DE WALSTEIN | SEIGNEUR DE DUX EN BOHÊME, ETC. | A DRESDE | DE L'IMPRIMERIE DE C. C. MEINHOLD | 1790 (68 p. in-4°). — Le second : COROLLAIRE | A LA | DUPLICATION DE L'HEXAÈDRE DONNÉE A DUX EN BOHÊME | PAR | JACQUES CASANOVA DE SEINGALT (4 p.). —

1. Voir les *Mémoires*, édition Rosez, tome I, p. 104-105.

Le troisième : DÉMONSTRATION GÉOMÉTRIQUE DE LA | DUPLICATION DU CUBE | COROLLAIRE SECOND (2 p.).

Pourquoi ce problème est-il appelé *déliaque ?* Plutarque, Théon de Smyrne, Philoponus rapportent la fable suivante. Des maux ravageaient la Grèce. Consulté sur les moyens de les faire cesser, l'oracle de Délos avait répondu qu'on en verrait la fin quand on aurait doublé l'autel. L'autel était cubique : comment le doubler ? Doubler le côté, c'était octupler le cube. Découragés, les députés allèrent trouver Platon, qui résolut le problème approximativement. Après Platon, un grand nombre de géomètres en ont donné des constructions. L'histoire des mathématiques grecques enregistre celles d'Archytas, de Menechme, de Héron d'Alexandrie, de Philon de Byzance, d'Eratosthène, de Nicomède, de Dioclès, de Pappus. Un savant allemand, Nicolas-Théodore Reimer, dans une dissertation historique sur ce problème (Gœttingen, 1798), ne compte pas moins de vingt-six auteurs modernes. Les constructions les plus célèbres sont celles de Descartes et de Newton. Depuis Reimer il a paru d'autres essais. Casanova est en bonne et nombreuse compagnie.

La *Solution du problème déliaque* semble rédigée tout exprès pour justifier le mot du prince de Ligne; on y trouve des idées sur les équations, sur l'équilibre, sur la génération, sur Leibniz, sur le hasard, sur l'anatomie, sur les anciens et les modernes, sur l'érudition, sur le scepticisme, un joli parallèle de l'homme d'esprit et du géomètre, dont maint passage évoque l'*Esprit géométrique* de Pascal, enfin des vérités, des fantaisies, des erreurs, des absurdités. L'*Index* est étonnant ; tous les termes abstraits s'y donnent rendez-vous. La conclusion de ce premier traité (les deux autres opuscules ne sont que des appendices) est celle-ci (p. 5) : « Quelle que soit la grandeur d'un cube, on l'aura dupliqué d'abord qu'à son côté mesuré 364, on ajoutera 94 et qu'une diagonale tangente et une hypoténuse connue m'en rendront sûr. » D'après l'énoncé du problème, le rapport du cube cherché au donné doit être 2 : donc le rapport du côté du cube cherché au côté du cube donné doit être la racine cubique de 2. Pour Casanova, le rapport de ces deux côtés est égal à 364 plus 94, divisés par 364, c'est-à-dire 1,2582... Élevez au cube cette valeur, vous obtenez 1,991414... La racine cubique de 2 est 1,25992. Chacun peut apprécier par ce petit calcul le degré d'approximation obtenu par Casanova.

Ce premier volume lui coûta d'amères désillusions : les archives de Dux possèdent maintes lettres qui ont dû être pénibles à la vanité du géomètre. Mais passons : il nous suffit que l'auteur ait pensé vigoureusement et on jugera profonde la réflexion suivante :

L'indivisibilité de ces êtres fait la richesse de la science; l'espace et le temps sont des êtres abstraits qui n'existent que dans l'imagination : ainsi il n'est pas possible de se figurer l'existence du temps avant celle de l'homme, ni celle de l'espace avant l'homme, qui l'a conçu, en voyant la matière, car la matière ne saurait être que dans l'espace, tout comme il ne peut exister d'espace sans la matière.

Les *Rêveries sur la mesure moyenne de notre année selon la réformation grégorienne* sont divisées en vingt paragraphes. Elles sont écrites sans prétention. L'auteur n'a pris la plume que pour se défendre d'un cruel ennemi qu'on appelle l'*ennui*. Elles décèlent une grande pratique des ouvrages d'astronomie. L'auteur connaît parfaitement les différentes mesures que l'on a données de l'année solaire; il fait l'histoire des divisions de l'année : les calendriers de Romulus, Numa, Jules César sont appréciés. L'œuvre du concile de Nicée, les représentations des fidèles au concile de Constance, les réclamations de Jean Stoeffler, de Jean-Marie Tolosan ne sont pas omises; enfin la grande entreprise de Grégoire XIII (Boncompagni) est dignement jugée. Il y a quelques corrections intéressantes à l'article AN de l'Encyclopédie, par d'Alembert. Le célèbre encyclopédiste dit que, malgré la réforme, il y a encore un jour de mécompte dans notre année, au bout de soixante-douze siècles, puisqu'il y a une faute d'une heure et vingt-deux minutes au bout de quatre siècles. Casanova observe qu'il fallait dire d'une heure et vingt minutes. Lui-même, il se corrige. Il demande pardon au public de s'être trompé dans la duplication du cube. Il a reconnu son erreur six mois après; mais il a reconnu en même temps l'impossibilité de résoudre le problème avec la règle et le compas. Que désirer de plus ?

L'ouvrage se couronne par des rêveries sur la lune, des anecdotes, enfin la relation des entretiens de Casanova avec Catherine II sur la réformation grégorienne.

Je ne dois pas omettre un rarissime ouvrage publié à Prague, en 1787, en 5 volumes petit in-8° : « ICOSAMERON | OU | HISTOIRE | D'ÉDOUARD « | ET | D'ÉLISABETH | qui passèrent quatre vingts un ans chez les | « Mégamicres habitans aborigènes du Protocosme | dans l'intérieur « de notre globe, traduite | de l'anglois par | JACQUES CASANOVA | DE « SEINGALT VÉNITIEN | Docteur ès loix Bibliothécaire de Monsieur le « comte | de Waldstein seigneur de Dux Chambellan | de S. M. J. « R. A. | A Prague à l'imprimerie de l'école normale. » C'est la relation d'un voyage vers un pays merveilleux situé au centre de la terre. Naturellement on croyait depuis longtemps les voyageurs morts dans un naufrage.

Dans ce fatras de fantaisies se noie plus d'une idée intéressante. Voici un passage curieux, transcrit par M. Lorédan Larchey :

Je n'avois besoin de tourner ma roue que deux ou trois fois pour faire naître l'électricité, et toute la verge en étoit d'abord imbibée. Je suspendis devant le bout de la verge une feuille de papier à un cordon de chanvre sans qu'elle y touchât, et je tournai la roue avec violence : le feu n'enflamma pas la feuille, mais il la fit approcher, et après s'éloigner : je fis la même expérience avec une feuille d'or, et je vis le même effet : la force répulsive étoit plus forte que l'attrayante.

Curieux de voir où le phénomène pouvoit aller, je pris un fil d'archal et je l'étendis tout le long de mon parc, lui faisant même faire plusieurs tours en rond dans l'étendue de plus de deux mille pas, le tenant suspendu de terre avec plus de cent bâtons plantés de distance en distance : je mis à la roue un tube de verre et je fis qu'un de mes petits-fils la tournât près du bout du fil d'archal. Je sentis, étant à l'autre bout, le feu électrique dans le même instant du tournoiement de la roue, et je ne pûs pas me tromper sur l'instant, car je le voyois.

Je pensai à tirer tout le parti possible de cette grande découverte; mais je voulus auparavant faire une autre expérience. J'élevai une petite tour à la distance de cinq milles de mon jardin, et je mis sur son sommet un globe de plomb, et au-dessus un lit de souffre et un tube de verre : près du tube je plaçai la roue et le bout d'un fil d'archal, dont l'autre bout étoit placé près d'une machine toute pareille, plantée sur la coupole de mon temple; je suspendis vis-à-vis de l'un et de l'autre de ces bouts des feuilles d'or. Après cela, j'accordai parfaitement ma montre à secondes avec celle de mon petit-fils, qui avoit beaucoup d'intelligence. Je lui marquai la seconde à laquelle il devoit se tenir attentif à l'observation des feuilles, et je lui ordonnai que, cinq secondes après qu'il auroit vu les feuilles attirées et repoussées, il tournât la roue de toute sa force. Je me mis là où aboutissoit le même fil d'archal, et, à la seconde accordée, je tournai ma roue : cinq secondes après, je vis exactement mes feuilles attirées et repoussées. Je me trouvai fort satisfait d'avoir découvert que l'électricité avoit en elle-même un mouvement qui devoit aller à l'infini sans que pour la procession de ce même mouvement il y eût besoin d'une mesure de temps. La vitesse au moins avec laquelle le feu électrique alloit, devoit être égale à celle de la pensée ou tout au moins à celle de la lumière.

Casanova a laissé encore un volumineux *Essai de critique sur les mœurs, sur les sciences et sur les arts*. Le manuscrit est possédé par la maison Brockhaus et j'ai pu l'étudier à loisir. Une consciencieuse analyse de l'ouvrage dépasserait les limites d'un article : j'y noterai seulement la grande idée de l'évolution, un sentiment très net de la confusion au moins apparenté des limites des règnes végétal et animal, enfin des critiques très sensées contre l'application intempestive que certains contemporains faisaient des mathématiques à la physiologie.

L'empereur Joseph II avait proposé un prix de six livres d'or au mémoire qui indiquerait les moyens de supprimer l'usure sans édic-

ter de peine. Casanova proposa dans ses *Réflexions sur l'usure,* encore inédites, la proscription de toutes les soi-disant lettres de change, la délivrance de tous ceux qui se trouvent détenus en prison à cause de ces mêmes prétendues lettres de change, la proscription de tout billet à ordre et de tout billet au porteur, l'institution d'un bureau d'assurance de vie, la fondation d'une banque générale, impériale et royale : toutes mesures excellentes, si inefficaces.

Il est certain que des souffrances de vanité personnelle l'ont induit à maltraiter Voltaire. Le patriarche avait médiocrement goûté sa traduction italienne de l'*Écossaise*. Dans les *Mémoires,* l'auteur fait d'honnêtes restrictions à ses emportements de critique ; mais il n'en a pas moins très judicieusement noté dans le *Scrutinio* de 1779 les servilités d'imitation des tragédies du maître, la pauvreté de sa verve comique, la superficialité de son système historique.

Il a publié trois volumes in-4° d'une traduction en vers de l'*Iliade* avec de longues notices sur les traductions qui l'ont précédée, discours préliminaires sur Homère et ses poèmes, l'antiquité de la poésie, l'origine des Grecs et des Troyens d'Homère et commentaires copieux sur chaque livre.

Je ne dis rien de la réfutation d'Amelot de la Houssaye qui est un écrit de circonstance, des *Aneddoti viniziani* qu'il faisait vendre sans doute pour vivre ; mais il est un écrit que personne n'a vu à ma connaissance et qui a toutes chances d'être un travail pensé : c'est cette *Histoire des troubles de la Pologne, de la mort d'Élisabeth Petrowna jusqu'à la paix entre la Russie et la Porte ottomane, dans laquelle se trouvent tous les événements qui ont amené la révolution de ce royaume,* publiée en trois parties à Goritzen, en 1774 : l'œuvre est citée dans les *Mémoires.*

On a pu juger du ton et de la valeur littéraire de la *Lettre à Snetlage* par les citations que j'en ai faites.

S'étonnera-t-on maintenant que le spirituel comte de Lemberg ait appelé Casanova « un homme connu dans les lettres, un homme à connaissances profondes » et que le prince de Ligne ait dit : « Casanova, cet esprit sans pareil, dont chaque mot est un trait et chaque pensée un livre ? »

L'amour des lettres et la curiosité dans le domaine de l'esprit, ce sont les deux caractéristiques de Casanova dans le long défilé des aventuriers de l'autre siècle. Que les lettrés et les penseurs soient indulgents à sa mémoire !

Charles Henry.

BULLETIN HISTORIQUE

FRANCE.

Le Centenaire de 1789. — Si digne de respect et d'admiration qu'ait été le spectacle donné par la France dans cette année 1889, lorsqu'elle a célébré le centième anniversaire d'une révolution qui a ébranlé l'Europe et surtout elle-même jusqu'aux fondements, en conviant le monde entier à une fête du travail, des arts, des sciences et de l'industrie d'une splendeur sans égale, je doute qu'il y ait beaucoup de Français réfléchis en qui ce centenaire ait éveillé des sentiments de satisfaction sans mélange et de pur orgueil patriotique. Il a été bien plutôt pour la plupart d'entre eux l'occasion d'un sérieux examen de conscience. Ils se sont demandé si les généreuses espérances et les nobles ambitions conçues par nos pères en 1789 avaient été réalisées, si les fruits de la Révolution valent ce qu'ils ont coûté, si la troisième République est capable de donner à la France cet accord de la stabilité politique, de la liberté à l'intérieur et de la dignité à l'extérieur que les Bonaparte, les Bourbons et les Orléans ont été également impuissants à nous assurer. Au milieu de l'excitation joyeuse, fière et enivrante qu'on ne pouvait s'empêcher de ressentir en contemplant les merveilles de l'Exposition, une tristesse venait vous serrer le cœur, soit en songeant aux blessures inguéries de l'année 1870, soit aux risques que la folie passionnée et la légèreté aveugle des partis font courir périodiquement à la forme même du gouvernement, soit aux vues pessimistes de quelques théoriciens politiques, qui, comme M. Taine, ne voient dans notre histoire depuis cent ans qu'une suite d'erreurs et de déchéances. Où en sommes-nous ? Où allons-nous ? Où devrions-nous aller ? Il est triste de penser que, tandis que d'autres pays, comme l'Angleterre ou les États-Unis, peut-être même l'Allemagne et l'Italie (pour ne point parler d'heureux petits peuples pour qui les problèmes sont plus simples), croient avoir une vue claire de leur passé, de leur présent et de leur avenir, en France, cent ans après la Révolution, non seulement on est divisé dans les jugements à porter sur le passé, le présent et

l'avenir de la patrie, mais les esprits les plus sérieux et les plus clairvoyants hésitent à formuler une réponse à ces questions essentielles.

Quelques-uns de nos concitoyens ont fait tout haut cet examen de conscience politique et historique que tout Français qui pense a fait tout bas pour lui-même, et ont consigné dans des livres ou des brochures leurs regrets ou leurs espérances, leurs sujets de satisfaction ou de mécontentement. Il n'y a guère à tenir compte de ceux qui croient tout au mieux parce que le mot *République* se trouve en tête des actes publics et en exergue sur les pièces de monnaie, ni de ceux qui voient dans la Révolution une manifestation de l'esprit du mal. Je me bornerai à signaler quelques ouvrages où les questions historico-politiques soulevées par le centenaire m'ont paru traitées avec sérieux et indépendance d'esprit.

Je mettrai à part le livre de M. Georges Guéroult qui ne concerne pas seulement la France, mais l'Europe[1], et qui ne traite pas seulement de la politique, mais de toutes les branches de l'activité humaine. M. Guéroult a dressé le bilan du siècle et il a trouvé qu'à tout prendre l'œuvre qu'il a accomplie est grande et bonne. Le progrès lui paraît sensible, non seulement dans le domaine scientifique où il faudrait être aveugle pour ne pas l'apercevoir, non seulement dans la politique où, malgré les défauts trop visibles de la démocratie, les principes de liberté et d'égalité tendent partout à triompher, non seulement en philosophie où évidemment tous les problèmes sont posés avec plus de précision qu'autrefois et étudiés avec des méthodes nouvelles, mais même en morale et en sciences sociales. Le livre de M. Guéroult est empreint d'un optimisme que trouveront peut-être exagéré ceux qui attachent exclusivement leurs regards aux difficultés de l'heure présente, mais que partageront en quelque mesure ceux qui, avec l'auteur, mesureront le chemin parcouru depuis un siècle. Ils ne seront pas loin de penser qu'en dépit des apparences il sortira des luttes de peuple à peuple et des luttes de classe à classe des relations internationales et des relations sociales plus pacifiques et plus équitables. Il ne me paraît pas aussi vraisemblable que le conflit entre la religion et la science soit destiné à se terminer par une conciliation où chacun des deux adversaires verra ses droits reconnus. M. Guéroult a été obligé de toucher bien rapidement à une foule de problèmes dont chacun pourrait fournir matière à de longues discussions, et il en est plus d'un, celui des nationalités notamment, le plus grave des problèmes

1. *Le Centenaire de* 1789. *Évolution politique, philosophique, artistique et scientifique de l'Europe depuis cent ans.* Alcan, 1889, in-12.

historiques de l'heure actuelle, qu'il ne me semble pas avoir serré d'assez près; son livre n'en est pas moins digne de l'attention de tous les esprits sérieux. Il résume en quatre cents pages un nombre énorme de notions précises et de vues ingénieuses sur les matières les plus diverses et il les expose, non en vulgarisateur superficiel, mais en homme compétent, qui a une connaissance directe et personnelle de tout ce dont il parle et qui apporte sur chaque sujet des réflexions originales exprimées dans une forme souvent frappante. Je crois que peu d'hommes eussent été capables de concevoir un pareil livre; un bien plus petit nombre encore eussent pu l'exécuter d'une manière aussi remarquable.

Ce tableau du mouvement de tout un siècle que nous trouvons sous une forme sévère et didactique dans le livre de M. Guéroult, nous le retrouvons restreint à la France seule sous une forme fragmentaire et pittoresque dans le beau volume intitulé : *le Livre du centenaire du Journal des Débats*. Fondé en 1789, devenu très vite un des organes importants de l'opinion, le *Journal des Débats* a eu ce mérite, malgré quelques moments d'incertitude et quelques crises intérieures, d'être le seul journal parisien qui soit resté toujours fidèle à la même ligne politique, et qui ait toujours eu la double qualité de servir les idées libérales et d'être écrit en bon français. L'histoire du *Journal des Débats* est une partie importante de l'histoire de l'esprit français et de la politique française. Les héros de cette histoire ont trouvé dans la rédaction actuelle du *Journal* des biographes dignes d'eux. MM. Bardoux, Heurteau, J. Simon, G. Picot, E. Renan, Molinari et Charmes nous ont raconté le rôle politique du *Journal* à travers les quatorze ou quinze gouvernements (le chiffre même n'est point aisé à fixer) dont la France a joui depuis cent ans; MM. Say, J. Lemoine, Taine, de Vogüé, Bourget, Martha, Dumas, Boutmy, Legouvé, Cherbuliez, Gréard, Halévy, J.-J. Weiss, Lemaître, etc., etc., ont fait revivre les figures les plus saillantes parmi la plus brillante armée de collaborateurs que jamais journal ait possédée, depuis Chateaubriand et B. Constant jusqu'à Littré et Paradol, sans parler des vivants. Il n'est pas un article de ce charmant volume qui n'ait son prix. On y trouve une image exquise de tout ce qu'il y a eu de meilleur dans l'esprit français depuis cent ans, et l'on est à la fois enorgueilli de penser que la France seule a pu créer et faire durer, toujours égal à lui-même, un pareil journal, et attristé de penser que ce journal, écrit par une élite d'écrivains, n'a jamais été lu et compris que par une élite de lecteurs.

Si nous quittons les vastes perspectives que nous ouvre M. Guéroult et les horizons plus restreints, mais encore très variés, de l'exis-

tence déjà longue du *Journal des Débats* pour nous borner à la politique française du siècle écoulé depuis 1789, nous trouverons moins de sujets de nous réjouir et de nous enorgueillir et plus d'occasions de réflexions moroses. A vrai dire, ce n'est pas la morosité qui fait défaut aux trois ouvrages consacrés à la France politique en 1889 par MM. de Chaudordy, Goumy et Ferneuil. Nous dirons tout à l'heure en quoi nous les trouvons trop sévères. Commençons par les remercier de leurs salutaires avertissements. La sévérité excessive vaut mieux sur ce point que la complaisance et la flatterie. Connaître et reconnaître ses fautes, c'est déjà avoir commencé à s'en corriger, pourvu qu'on ne joigne pas à la conscience du mal le découragement du bien.

M. de Chaudordy est un diplomate avant d'être un historien, un écrivain ou un économiste; aussi ne sera-t-on pas étonné que la partie la plus intéressante de son livre : *la France en* 1889 (Plon), soit celle où il condamne avec une sévérité à la fois cruelle et indiscrète les fautes de nos ministres des affaires étrangères, depuis M. Decazes jusqu'à M. Goblet. La partie essentielle du volume est même un appendice où il transcrit un tableau de la politique européenne fait en 1879 par M. de Bismarck à M. de Saint-Vallier, dans un accès d'abandon calculé. M. de Chaudordy donne deux conclusions à cette partie de son ouvrage. L'une est que, pour qu'une grande république comme la France ait une politique étrangère, il faut une certaine stabilité ministérielle, ou tout au moins mettre le ministère des affaires étrangères à l'abri des changements ministériels. Nous souscrivons à cette première conclusion, pourvu que l'on nous assure la présence d'un bon ministre au quai d'Orsay et qu'il nous soit prouvé que les fluctuations de notre politique étrangère ne tiennent pas autant à la situation diplomatique des États européens qu'à une succession trop rapide de ministres inexpérimentés. La seconde conclusion est que le but de notre politique doit être d'obtenir l'alliance de l'Angleterre et de la Russie. Je ne doute pas, en effet, que le diplomate assez habile pour atteler à un char une baleine et un éléphant, pour mêler de l'eau et du feu, pour faire vivre en bonne intelligence un ours et un requin sera capable de nous rendre notre suprématie en Europe; mais il y aurait alors une autre solution beaucoup plus séduisante et à peu près aussi praticable : obtenir l'amitié de l'Allemagne et la restitution des provinces perdues, en réconciliant l'Autriche et la Russie. — En général M. de Chaudordy nous paraît plus fort en pathologie qu'en thérapeutique. Il décrit fort bien, encore qu'avec un peu d'exagération, les maux dont nous souffrons, mais les remèdes qu'il nous offre sont ou hasardés ou insuffisants. Je doute, par exemple, que la

nécessité d'élever un général à la présidence de la République apparaisse bien clairement à ceux qui ont assisté à la lutte électorale de 1889.

M. de Chaudordy n'a fait qu'une place assez restreinte aux causes historiques des difficultés sociales, économiques et politiques contre lesquelles la France actuelle a à lutter. M. Goumy, au contraire, dans *la France du Centenaire* (Hachette) a consacré les cent cinquante premières pages de son volume à un brillant et rapide résumé de l'histoire de nos révolutions depuis 1789 jusqu'à 1870; et, dans la seconde partie, il dresse le bilan des fautes de la troisième république en matière administrative, militaire, pédagogique, religieuse et diplomatique. — Le livre de M. Goumy est écrit avec verve et talent; il est pétillant d'esprit, et il abonde en traits justes et frappants; tous les esprits sensés souscriront au vœu qu'il forme de voir se constituer une ligue des gens de bien de tous les partis, décidés à s'opposer à tout essai de réaction comme à toute tentative démagogique; ils désireront avec lui plus d'économie dans les finances, plus de tolérance et de largeur dans l'administration, un pouvoir exécutif plus fort et plus respecté, un sénat plus actif et plus influent, une chambre moins turbulente, plus compétente et moins disposée à usurper sur les attributions des autres pouvoirs. Mais je crains qu'ils ne soient pas disposés à voir dans le livre de M. Goumy une image fidèle ni du passé ni du présent. — Le ton n'en est pas celui de l'histoire impartiale, mais du pamphlet. Ce qu'il y gagne en intérêt, il le perd en vérité. Le tableau est doublement poussé au noir, d'abord parce que tous les traits en sont forcés, puis parce que les circonstances explicatives et atténuantes sont passées sous silence. Toute notre histoire depuis cent ans apparait comme une chaine d'erreurs et d'aberrations mentales sans excuses, et l'on finit par se demander comment une nation aussi dépourvue de bon sens peut encore subsister et jouer un rôle en Europe. Rien dans la troisième République ne trouve grâce devant les yeux de M. Goumy, pas même cette reconstitution de l'enseignement supérieur qui a été conduite depuis vingt ans avec un esprit de suite, une prudence et un succès également remarquables. Si le livre de M. Goumy ne devait être lu que par des Français et surtout que par les Français actuellement au pouvoir, je ne regretterais qu'à moitié ce qu'il y a d'excessif dans les durs reproches qu'il nous adresse; ce breuvage amer serait peut-être salutaire; mais, si des étrangers croyaient y trouver l'image exacte de la France du XIXe s., je n'hésite pas à penser qu'ils commettraient envers elle une cruelle injustice, et qu'ils auraient une fausse idée de quelques-unes des questions capitales de notre temps. Je n'en citerai qu'un

exemple : M. Goumy paraît croire que l'antagonisme entre le parti clérical et la République vient exclusivement de l'intolérance des républicains à l'égard du clergé. C'est méconnaître, à mon sens, un des éléments les plus importants et les plus redoutables de notre situation politique. Je suis d'accord avec M. Goumy pour blâmer un grand nombre des mesures qui ont été prises dans l'intention de combattre le cléricalisme et qui en réalité lui ont donné des forces nouvelles; mais comment ne pas voir que l'antagonisme entre l'esprit dominateur du clergé et la société laïque, entre les cléricaux dévoués nécessairement aux idées de réaction politique et les républicains ou les libéraux a été depuis un siècle une des principales causes de l'instabilité gouvernementale? Les républicains ont accru le danger en voulant le combattre, ils ne l'ont pas créé.

L'ouvrage de M. Ferneuil, *les Principes de 1789 et la Science sociale* (Hachette), est un livre de philosophie politique. M. Ferneuil n'apporte pas à la critique de la France révolutionnaire la même acrimonie que M. Goumy; mais sa critique va peut-être plus loin encore, car elle ne tend à rien moins qu'à nier la valeur des principes mêmes sur lesquels se sont appuyés les constituants pour réorganiser la France, ces principes de 89 que l'Empire lui-même proclamait en tête de sa constitution. M. Ferneuil s'attache aussi plus que M. Goumy à mettre à la place des principes de 89 et des théories politiques des hommes de la Révolution, qu'il considère comme de dangereuses abstractions métaphysiques, des principes positifs tirés, d'après la méthode de Montesquieu complétée par Darwin, de la nature même des choses et des lois de l'évolution des sociétés. M. Ferneuil est un sociologue convaincu; il a les idées des sociologues, ce dont je ne le blâme pas; il en a souvent aussi la langue, ce que je regrette parfois. Si nous pouvions discuter ici les théories de politique contemporaine, nous serions heureux de suivre M. Ferneuil dans ses vues sur le gouvernement de la France. Son apologie du gouvernement parlementaire, de la dualité des chambres, de la nomination des juges par le pouvoir exécutif, de la propriété individuelle tempérée par le développement des associations, du régime des concordats, est fondée sur des vues très justes et très fines. On y trouvera en particulier des considérations vraiment originales sur les relations de l'Église et de l'État et sur le droit de propriété. M. Ferneuil a ce grand mérite de ne pas substituer dans ses projets de réforme un idéal abstrait, des conceptions personnelles aux réalités présentes, mais de prendre ces réalités pour point de départ, d'en justifier l'existence, et de chercher seulement à les améliorer, à prévenir les abus qui peuvent s'y glisser. Il y a plus d'un rapport de

méthode et d'idées entre son livre et les excellents ouvrages de M. P. Laffitte sur *le Paradoxe de l'égalité* et *le Suffrage universel.* M. Ferneuil est toutefois moins novateur et combat par de bons arguments le système de la représentation des minorités, que préconise M. Laffitte comme remède aux inconvénients du suffrage universel.

Si je loue M. Ferneuil de prendre la réalité pour base de tous ses raisonnements, et de chercher à dégager le droit social et la morale sociale plutôt que le droit individuel et la morale individuelle, de se tenir en un mot dans ses spéculations politiques sur un terrain essentiellement positif et pratique, ce n'est pas que je souscrive entièrement à sa critique des principes de 89. Je lui accorde que la Déclaration des droits de l'homme était inutile, inopportune et même dangereuse, car elle donnait la forme de dogmes absolus à des principes qui subissent toujours en se réalisant quelques restrictions; elle provoquait chez les citoyens de la France nouvelle des prétentions et des espérances qui devaient fatalement amener des violences et des désillusions; elle les encourageait à considérer la politique comme l'application intransigeante d'idées abstraites et non comme la satisfaction d'intérêts généraux. Mais cela concédé, tout en reconnaissant qu'il faut faire une large part dans toutes nos conceptions sociales à l'élément traditionnel, sous peine de révolutions sans fin, je ne crois pas possible d'en éliminer l'élément rationnel, l'idée d'un certain droit abstrait, d'un certain idéal. Une politique qui ne tiendrait compte que des faits actuels risquerait d'être étroitement conservatrice et il n'est pas une iniquité sociale, esclavage ou droit de conquête, qui ne puisse se justifier au point de vue de la sociologie positive. Une certaine conception de droit abstrait, d'un but idéal agit constamment, chez tous les peuples, à toutes les époques, consciemment ou inconsciemment, sous forme sociale, religieuse ou philosophique, pour provoquer les progrès politiques, à la manière des hypothèses qui sont l'instrument nécessaire du progrès dans les sciences. — Vous pouvez supprimer l'idée de droit et l'idée de morale; mais, du moment que vous les faites intervenir, ne dites pas qu'il y a des droits sociaux et une morale sociale, mais point de droits individuels ni de morale individuelle. Il est très vrai que l'état de société est nécessaire pour mettre ces droits en action, mais pour qu'ils entrent en action il faut que chacun des membres de la société se croie et reconnaisse aux autres des droits inhérents à la qualité d'homme.

D'ailleurs, il est tout à fait erroné de représenter les droits de l'homme proclamés en 1789 comme des principes purement abstraits et métaphysiques. Chacun des articles de la déclaration a une face concrète

et une face abstraite. Il est l'affirmation d'un principe abstrait, mais aussi la négation d'un fait concret. Quand on disait que les hommes naissent libres et égaux en droits, on protestait contre une société où les lettres de cachet menaçaient la liberté et où le privilège était la règle. Quand on affirmait que tous les citoyens ont le droit de concourir à la formation de la loi, on protestait contre la formule : « Si veut le Roi, si veut la Loi. » Quand on affirmait l'égalité de la loi pour tous, l'admissibilité de tous à tous les emplois, on protestait contre les privilèges de juridiction et contre l'exclusion des roturiers d'une foule de fonctions. Il n'est pas une ligne de la déclaration qui ne soit la condamnation d'un abus. Qu'il ait été fâcheux de donner à cette condamnation une forme aussi générale et aussi théorique, je le reconnais ; mais il y a là autre chose qu'une manifestation de la manie raisonnante et de l'esprit classique ; il y a la volonté de détruire à jamais dans leur racine même des iniquités séculaires.

M. Ferneuil me parait également aller trop loin dans l'opposition qu'il établit entre la conception *contractuelle* et la conception *traditionnelle* du gouvernement. — Il est évident que l'idée d'un contrat considérée comme point de départ des sociétés est fausse, qu'il est en outre dangereux de représenter le gouvernement d'un pays comme le résultat d'un contrat que des volontés individuelles peuvent modifier. — Répandre cette idée, c'est accroître l'instabilité déjà si grande de nos institutions. Mais, cela posé, n'est-il pas vrai que tout état social est le résultat d'un consentement tacite à certaines règles reconnues utiles par tous ? Quand ce consentement de la majorité cesse, il y a révolution. Le caractère contractuel de la société politique s'accentue dans le cours des âges quand les institutions, au lieu d'être de simples états de fait, lentement développés et jamais expressément formulés et promulgués, deviennent des lois, discutées et votées. Déjà la société du moyen âge avec ses contrats féodaux avait un caractère contractuel ; le principe du consentement à l'impôt est essentiellement contractuel, enfin toutes les discussions sur le droit de sécession, le vote des constitutions et leur revision, le plébiscite de la Savoie et de Nice, le *referendum* de Suisse, et nos protestations contre la conquête de l'Alsace-Lorraine, au nom de la volonté des habitants de rester français, tout cela ne suppose-t-il pas que l'élément contractuel tend à se faire une place de plus en plus grande dans les institutions politiques ? Est-ce un bien ? Est-ce un mal ? Je ne sais. Le sociologue docile aux faits, comme M. Ferneuil, a le devoir de constater ce fait évident.

Je pourrais encore le chicaner sur la dureté avec laquelle il condamne le *principe faux* de la séparation des pouvoirs. Ici encore je

plaiderai pour la Révolution les circonstances atténuantes. Ce n'est pas au nom d'une vue théorique apprise de Montesquieu que ce principe a été formulé; c'est par réaction contre le vice fondamental du gouvernement de l'ancien régime qui était la confusion de tous les pouvoirs. Tout agent du pouvoir exécutif était investi d'un pouvoir judiciaire; le conseil du roi avait la toute-puissance administrative, judiciaire, financière; le Parlement avait des attributions politiques, judiciaires, administratives, financières et de police; enfin les intendants réunissaient dans leurs mains tous les pouvoirs. Que la constitution de 1791, par réaction contre un pareil état de choses, ait été beaucoup trop loin dans la séparation des pouvoirs, cela est très vrai, mais, de ce qu'on peut abuser d'un principe, il ne s'ensuit pas que ce principe soit faux, et la séparation des pouvoirs est une des garanties les plus essentielles de la liberté des citoyens comme de la bonne administration.

Les livres de MM. Goumy et Ferneuil ont été écrits évidemment sous l'impression des craintes que tous les esprits modérés ont éprouvées en 1888 et 1889, en voyant cent ans après la Révolution le gouvernement de la France menacé dans son existence par la plus criminelle et la plus méprisable des conspirations et par un aveuglement presque inexplicable du suffrage universel. Mais je crois leur pessimisme exagéré, et, si la Révolution de 1789 a sa large part de responsabilité dans les difficultés de l'heure actuelle, les principes qu'elle a formulés n'en sont coupables qu'en partie.

Ceux qui critiquent le plus les hommes de la troisième République sont atteints, comme ceux qu'ils critiquent, du mal qui nous nuit le plus : l'exagération dans les espérances et les craintes, l'incapacité de voir les choses dans leur simplicité et leur réalité. Le découragement que ressentent aujourd'hui les hommes d'esprit libre et modéré est bien plus grand que la situation actuelle ne le mérite, et il suffirait que, par un vigoureux élan moral, ils sussent secouer ce découragement pour que les causes du découragement fussent en partie supprimées. Ce découragement vient en effet de ce que la réalité n'a pas répondu à des désirs irréalisables. C'est le défaut constant des Français, des Gaulois, d'être immodérés dans leurs élans en avant comme dans leurs retours en arrière. Merveilleux d'ardeur et de courage dans l'offensive, le moindre revers les abat. Prompts à croire à la réalisation de leurs vœux, ils ne tiennent plus compte ni du temps ni de l'espace; le moindre retard, le moindre obstacle leur fait croire que tout est perdu et leur fait abandonner l'œuvre commencée. L'histoire coloniale des Français aux XVIe et XVIIe siècles est une assez fidèle image de leur histoire politique au XIXe. Aucune nation n'a su

aussi rapidement que les Français créer des colonies brillantes et prospères, montrer autant de qualités sérieuses et aimables pendant les premiers temps de leur établissement; aucune nation n'a laissé aussi aisément dépérir ou ne s'est aussi aisément laissé enlever les établissements qu'elle avait formés. De même l'histoire de France du XIXe siècle est l'histoire d'une série de créations politiques, formées avec enthousiasme, et abandonnées ou détruites avec dégoût ou avec fureur. Enthousiasme et dégoût également exagérés, et qui s'engendrent l'un l'autre. Les modérés qui avec M. Goumy reprochent à la troisième République, avec une sévérité implacable, de n'avoir pas assuré à la France des finances prospères, des alliances puissantes, une armée invincible, la paix religieuse et l'harmonie de tous les citoyens tombent dans la même erreur, montrent aussi peu de sens de la réalité que les radicaux qui se désolent qu'on n'ait pas républicanisé toute la France, séparé l'Église de l'État, remanié tout le système des impôts, ou que les royalistes qui voient dans le rétablissement de la monarchie la panacée à tous les maux dont nous souffrons. Avec un sens pratique plus juste, avec une imagination moins vive, avec une appréciation plus équitable de ce qui est possible, avec plus d'esprit de justice pour ses adversaires, avec une passion moins ardente d'appliquer sans retard toutes ses idées et plus de tolérance pour les idées d'autrui, il serait aisé de créer un régime politique durable, où les conservateurs et les radicaux auraient tour à tour leur part d'influence et qui oscillerait de droite à gauche et de gauche à droite sans risquer de tout bouleverser. Malheureusement l'intempérance dans les jugements, l'intolérance entre les partis et les personnes poussent toutes choses à l'extrême et créent des situations révolutionnaires dès que le parti au pouvoir a cessé d'avoir la faveur publique. Si, comme cela est encore possible, la troisième République aboutit à une nouvelle révolution et à une réaction violente, la faute en sera aux critiques excessives par lesquelles on a déconsidéré le régime actuel, aux espérances exagérées que les promesses des radicaux ont fait naître dans les masses et aux plaintes non moins exagérées qu'ils ont fait entendre sur l'esprit d'immobilité des républicains modérés, sur le caractère trop conservateur de la constitution actuelle, enfin à l'obstination des monarchistes à rester attachés aux régimes déchus, au lieu d'entrer dans la République pour la gouverner à leur tour.

Ce qui montre bien que la France souffre surtout d'un mauvais équilibre moral et de maux d'imagination, provenant de la trop brusque rupture de ses traditions, c'est que, malgré toutes ses révolutions, malgré dix-sept changements de constitution en cent ans,

elle se relève toujours et ne s'arrête pas dans son activité intellectuelle et industrielle, pas plus qu'elle ne décline dans sa puissance matérielle. Il lui suffirait de vouloir pour se guérir de ses maux. Mais, je l'avoue, ces maladies de l'imagination et de la volonté qui produisent des révolutions périodiques ne pourraient pas impunément s'invétérer. La France depuis vingt ans a subi des atteintes très graves dont elle ne peut se relever complètement que par des années de sagesse.

Depuis 1789, la France est un laboratoire d'expériences politiques, à l'usage de l'Europe, qui observe, avec une curiosité mêlée d'un peu de crainte et d'un peu de compassion dédaigneuse, ces expériences *in anima nobili*. Royauté de droit divin, royauté constitutionnelle, toutes les formes de la République et du despotisme, la France a tout expérimenté, et aucun de ces régimes, qui tous ont eu leur moment d'éclat et de popularité, n'a dépassé une durée de dix-huit ans. Faut-il voir dans ces révolutions successives la condamnation de la nation elle-même, *novarum rerum semper cupida*, incapable de patience et de persévérance? Faut-il croire que la brusque rupture avec les traditions historiques de l'ancienne France a voué la nouvelle à une irrémédiable décadence, et que tous les efforts faits depuis un siècle pour créer une société plus libre et plus juste n'auront pour résultat que le désordre ou la tyrannie?

Je ne crois pas que cette conclusion soit juste, car, d'une part, des bienfaits très appréciables ont résulté de la Révolution de 1789, bienfaits durables et de plus en plus sensibles, malgré l'instabilité politique; d'autre part, cette instabilité politique résulte de circonstances déterminées où le caractère national n'entre que pour une part.

Ceux qui déplorent la chute de l'ancien régime et y voient un malheur sans compensation oublient ce qu'était l'ancien régime quand il est tombé et considèrent dans la France du XIXe siècle surtout l'instabilité des régimes politiques, mal réel, mais superficiel, au lieu de considérer l'état social dans son ensemble et dans ses traits permanents. Ils oublient que l'ancien régime s'était ruiné lui-même par l'excès de la centralisation monarchique, qu'il était un mélange incohérent d'anarchie et de despotisme, et que tous ses rouages étaient rouillés, forcés et faussés. Malgré le mérite et les bonnes intentions d'un grand nombre des agents du pouvoir central, la corruption régnait à tous les degrés, depuis le roi, qui gaspillait son trésor pour les Polignac, jusqu'au moindre collecteur de village, qui favorisait certains contribuables au détriment des autres, depuis les Parlements et le Conseil du roi jusqu'au dernier des tribunaux. Les institutions sorties de la Révolution française n'ont pas pu supprimer tous les vices

de l'ancien régime. Elles ont en particulier conservé, après un essai malheureux de décentralisation excessive, une centralisation administrative également excessive; mais elles ont du moins mis l'ordre à la place du chaos, la séparation des pouvoirs là où régnait la confusion, une intégrité scrupuleuse là où s'étalait la corruption. La Révolution a de plus ouvert toutes les carrières au mérite, démocratisé la propriété et la fortune en même temps que le pouvoir et fait après tout de la France moderne, malgré des revers inouïs, malgré trois invasions, deux guerres civiles, six révolutions et des émeutes sans nombre, un pays riche, prospère, puissant et heureux. M. Renan disait un jour qu'on saurait dans vingt ans si la Révolution a été un immense bienfait ou un affreux malheur. La Révolution ne méritera jamais, croyons-nous, un jugement aussi absolu ni dans un sens ni dans l'autre, et l'on n'a pas besoin d'attendre vingt ans pour affirmer qu'elle a eu, à plusieurs points de vue, de très heureuses conséquences.

Il n'en est pas moins certain que nous lui devons l'instabilité de nos institutions politiques, et cela de deux manières. Tout d'abord, comme MM. Ferneuil et Goumy l'ont montré après M. Taine, la Révolution française ne s'est pas faite, comme la révolution d'Angleterre, au nom de droits historiques et au nom d'un ordre social séculaire contre la royauté qui les menaçait; elle a été un bouleversement de l'ordre social et politique tout entier opéré au nom de la raison et des droits théoriques de l'humanité. Elle a affiché la prétention d'introduire dans le domaine si changeant et si vacillant de la politique la vérité absolue, et, en corrigeant des abus séculaires, de faire le bonheur du peuple tout entier et même de tous les peuples. Elle a ainsi fait naître dans les esprits cette funeste disposition à demander aux gouvernements un degré de perfection, de sagesse et de raison qui dépasse ce qu'on est en droit d'exiger d'eux; elle les a disposés à nourrir des espérances folles suivies d'amères désillusions. Comme elle a de plus déchiré le voile qui presque partout recouvre l'origine du pouvoir suprême, remplacé le droit historique de la royauté par le droit rationnel de la souveraineté du peuple, elle a détruit les sentiments de respect et d'affection irraisonnée qui sont ailleurs la garantie de la stabilité gouvernementale. En France, on sait que le gouvernement est un fruit de la volonté ou du caprice de la nation; dès qu'il a cessé de répondre à ses espérances, il tombe, parce qu'il cesse d'être soutenu par l'opinion éphémère et enthousiaste qui l'a créé.

En second lieu, la Révolution française a créé une situation politique qui rend fatal à des échéances périodiques ce désir de changement. On a remarqué que tous les gouvernements, le premier

Empire, la Restauration, la Monarchie orléaniste, le second Empire, ont duré de quinze à dix-huit ans. On a vu là une sorte de nombre fatidique et il n'a pas manqué de gens pour croire que la troisième République devait périr en 1889 par la simple raison qu'elle avait vécu dix-huit ans. Il n'y a pourtant rien là de très mystérieux. Depuis 1815, la France n'a jamais été gouvernée que par une minorité. Elle n'a pas eu de gouvernement vraiment national. Il y a en France quatre partis : le parti légitimiste, aristocratique, réactionnaire et clérical; le parti orléaniste, bourgeois, libéral et modéré; le parti républicain, mélange de modérés, de radicaux et de révolutionnaires; le parti bonapartiste, autoritaire, démocrate et césarien. Ces quatre partis ont pris naissance au commencement du siècle et ils existent encore, bien que le parti orléaniste ait naturellement pris en 1830 une forme plus précise qu'auparavant et que, depuis 1870 et la mort du comte de Chambord, il se soit amalgamé avec les légitimistes d'un côté, avec les républicains de l'autre. Il reste vrai néanmoins que ces quatre tendances ont toujours eu et ont toujours des représentants, sans parler de la division en modérés et en ultras qui existe dans chaque parti pris à part. A côté et en dehors des partis proprement dits qui se composent d'hommes ayant des idées politiques conscientes, se trouve une masse assez indifférente aux formes politiques et qui ne demande qu'une chose : vivre tranquille, être bien et honnêtement administrée et voir prospérer ses affaires. C'est cette masse pour ainsi dire amorphe qui, en se portant tantôt d'un côté, tantôt de l'autre, donne successivement la majorité aux différents partis. Quand un parti est tombé du pouvoir, par ses propres fautes, comme c'est presque toujours le cas, et sous les coups des trois autres partis coalisés, cette masse se rallie au parti opposé le plus puissant, et lui assure une force momentanée. Le nouveau gouvernement commence par réparer les fautes du régime précédent, par satisfaire les ambitions d'une partie de ceux qui se trouvaient écartés des affaires, par faire miroiter aux yeux des électeurs des espérances de places, de nouveautés, de réformes qui les attachent au nouveau régime, en même temps que le souvenir de la révolution récente et des maux qui l'ont accompagnée leur fait redouter tout changement nouveau. Les années se passent; une génération nouvelle s'élève à côté de la génération qui a soutenu le régime existant et qui en a profité. Cette génération n'a pas souffert personnellement de la révolution et n'en a aucun souvenir; toutes les places dont dispose le pouvoir se trouvent prises et il tend de plus en plus à réserver celles qui deviennent libres à ceux qui lui sont absolument dévoués; plus préoccupé de s'assurer l'appui des éléments les plus ardents qui partagent ses

principes que de retenir la masse neutre sur laquelle il est habitué à compter, il se laisse entraîner à exagérer ses idées, à devenir de plus en plus exclusif ou même violent (le second Empire est le seul régime qui ait cherché à rallier ses adversaires par des concessions et il n'est tombé que par suite de sa mauvaise politique extérieure et de ses revers militaires). Peu à peu il s'aliène non seulement la masse neutre, mais même les éléments modérés qu'il a dans son sein et ceux qui, sans partager tout à fait ses vues, l'ont aidé à conquérir le pouvoir. Une coalition de partis hostiles se forme de nouveau contre lui, semblable à celle dont il avait jadis été le centre. Tous ceux qui désirent des places et qui se voient fermer toutes les portes, tous ceux qui ont espéré des réformes merveilleuses et qui ont été déçus dans leurs espérances, tous ceux qui ont cru voir luire une période de prospérité inouïe et qui subissent les crises périodiques du commerce et de l'industrie se dégoûtent du régime existant et en espèrent un autre. Les serviteurs mêmes du gouvernement cessent de le soutenir; dans la période de son établissement, les avancements étaient rapides, et les changements multipliés de fonctionnaires, les créations de places permettaient à tous d'espérer. Mais il arrive un moment où toutes les places sont occupées par des partisans du gouvernement, et où les finances devenues obérées ne permettent ni créations nouvelles ni augmentations de traitement. Alors tous les petits fonctionnaires s'impatientent, s'irritent et font une guerre sourde au gouvernement qu'ils servent, révèlent ses secrets, le calomnient au besoin et sont tout prêts à acclamer un régime nouveau.

Voilà comment une période de quinze à dix-huit ans suffit pour qu'une nation qui n'a d'attachement traditionnel pour aucun régime politique se désaffectionne d'un gouvernement qu'elle a acclamé à son avènement et désire une révolution. Il a suffi pour cela que le régime nouveau soit définitivement établi et qu'une génération nouvelle soit arrivée à l'âge d'homme.

La République actuelle a-t-elle mérité l'hostilité qui se manifeste contre elle et peut-elle en triompher?

Si nous examinons de sang-froid la situation actuelle et l'œuvre de la troisième République, nous trouvons que les plaintes que l'on fait entendre contre le gouvernement républicain sont étrangement exagérées, et il faut avoir perdu, comme le font souvent les Français même les plus intelligents, toute notion de la mesure, de la justesse et de la justice, pour parler à propos du régime actuel de corruption et de tyrannie, pour prétendre que les dix années écoulées depuis l'élection de M. Grévy, les dix-neuf années écoulées depuis la chute de l'Empire ont été une période d'abaissement, d'impuissance et de

décadence. Si la République, qui vient de sortir victorieuse des élections générales, finit par décourager toute tentative de dictature ou de restauration monarchique, on portera sur cette période de notre histoire un jugement plutôt favorable. On dira que, malgré les difficultés de tout genre créées par les divisions des partis à l'intérieur, par les menaces constantes de l'Allemagne, par la crise économique qui sévissait sur l'Europe entière, la France a travaillé avec énergie à réparer ses forces, a montré vis-à-vis de ses ennemis un sang-froid plein de dignité, a trouvé en elle des ressources financières suffisantes pour refaire son armée, donner à l'enseignement public une impulsion extraordinaire, tripler son empire colonial en établissant son autorité à Tunis, au Congo, à Madagascar, dans le Cambodge, l'Annam et le Tonkin. On dira que pendant cette période la France a joui d'une liberté de parole, de presse, de réunion, d'association qu'elle n'avait jamais connue auparavant; qu'elle a développé les institutions de prévoyance, d'hygiène, d'assistance publique, de protection du travail et de l'enfance par une série de lois bienfaisantes, qu'elle a amélioré par la création des syndicats ouvriers la situation des travailleurs vis-à-vis des capitalistes. On dira que son activité intellectuelle, artistique, scientifique ne s'est en rien ralentie et peut soutenir la comparaison avec celle de n'importe quelle nation. On dira enfin que pendant ces dix-huit ans, grâce au régime de libre suffrage et de libre discussion, la France a traversé une série de crises politiques sans que jamais une émeute ait troublé la tranquillité des rues, sans qu'aucune violence dans les actes ait accompagné la violence inouïe des discours et des passions.

Pourquoi donc aujourd'hui, au lieu de ces éloges mérités, entendons-nous si souvent des plaintes et des murmures? Cela vient d'abord de ce que les avantages dont je parle n'ont rien qui frappe l'imagination. On en jouit comme de l'air qu'on respire, du soleil qui luit; on ne les apprécierait que le jour où on en serait privé. « On remarque un jour de tempête, on ne remarque pas vingt jours de beau temps. » Cela vient aussi de ce que Paris donne le ton aux jugements de toute la France et de ce qu'à Paris les conversations reproduisent la violence des querelles de la presse et du Parlement, où l'on a l'habitude de traiter de scélérats tous ceux qui ne sont pas de votre avis. Cela vient enfin de ce que les Français ont une sensibilité nerveuse vraiment féminine et de ce qu'ils sont artistes et acteurs. La moindre contrariété leur donne envie de bouleverser le monde, et, après avoir en conversation exprimé leurs critiques contre le gouvernement avec une exagération paradoxale pour amuser les

auditeurs ou pour s'amuser eux-mêmes, ils finissent par croire ce qu'ils ont dit.

Ne pensons pas néanmoins que tout soit factice et exagéré dans le mouvement de réaction contre la République parlementaire. Elle a commis de graves fautes; elle a des vices réels. Elle a surtout à lutter contre des difficultés internes qui menacent constamment son existence.

Indépendamment des abus du régime parlementaire et de l'affaiblissement excessif du pouvoir exécutif, les dangers permanents qui nous menacent sont ceux qui naissent de la centralisation, du régime militaire et de l'esprit clérical. — Les républicains ont commis une grave erreur en confondant le catholicisme avec le cléricalisme, et en froissant les consciences sous prétexte de combattre l'esprit clérical. Mais il est certain qu'il y a en France, à côté de la grande masse catholique, qui s'accommode de tous les régimes, un parti assez nombreux qui voit dans la religion un instrument politique et qui veut mettre le gouvernement au service de l'Église. Ce parti clérical, bien plus politique encore que religieux, ne peut être sûr de dominer qu'avec l'appui d'une monarchie ou d'une dictature. Il sera toujours un ennemi de principe pour la République et celle-ci aura toujours à craindre de ce parti faussement qualifié conservateur quelque trahison. Le cléricalisme tend à diviser la nation en deux partis irréconciliables; c'est lui qui est au fond de toutes nos querelles et qui rend si difficile le groupement rationnel des partis politiques. — Le développement excessif de l'esprit militaire pousse tout naturellement à la dictature militaire; non seulement, en cas de guerre, à celle d'un général victorieux, mais, même en temps de paix, à celle du premier général venu, pourvu qu'il sache faire vibrer la fibre patriotique. Quand on fait de tous les citoyens des soldats, qu'on leur montre à tous la guerre comme le premier de leurs devoirs, il est fatal que l'enthousiasme s'éveille un jour pour un général qui parlera à l'imagination populaire. Elle ne peut se passer d'admirations et d'enthousiasmes. La République parlementaire ne peut guère en faire naître. Elle est la négation même du régime militaire. Elle devrait par essence consacrer tous ses efforts et toutes ses ressources à développer les richesses du pays, à améliorer le sort des classes populaires. Au lieu de cela, elle est obligée de se ruiner pour entretenir une armée, qui protège le territoire, mais menace la République. Une monarchie peut plus aisément avoir une armée puissante et une diplomatie ferme, parce que la personne du roi contient les ambitions et est une garantie de la fixité dans les idées politiques.

Enfin rien n'est plus difficile que de faire fonctionner le parlemen-

tarisme républicain dans un pays centralisé comme la France. Un roi est plus ou moins impartial entre les partis et veille à l'impartialité de l'administration. Mais aujourd'hui, où le pouvoir est entre les mains d'un parti ou d'un groupe parlementaire, la centralisation administrative devient un formidable instrument de tyrannie locale.

La vérité est que le tempérament de la majorité de la nation française, tempérament militaire, démocratique, égalitaire bien plus que libéral, est un tempérament césarien, et que l'organisation administrative, centralisée à l'excès, est aussi très favorable au césarisme. Une royauté parlementaire est difficile à faire vivre, faute de sentiments de loyalisme royaliste; une république parlementaire est non moins menacée par le caractère même de la nation et de l'organisation sociale. Si la République doit durer, ce sera en fortifiant le pouvoir exécutif, en contenant le cléricalisme sans persécuter l'Église, en diminuant la centralisation, le parlementarisme et le militarisme. Sinon, la France sera vouée tôt ou tard à la dictature.

La France vient d'éviter, par un mouvement d'honnêteté et de sagesse, une tentative de dictature grossière et presque ridicule; mais on aurait tort de croire le danger supprimé pour l'avenir; il tient à des conditions historiques qui ne peuvent changer en un jour. Ce serait déjà beaucoup que de voir le danger et d'en connaître les causes.

L'Exposition universelle et le Musée de la Révolution française. — Tandis que le bariolage multicolore de la période électorale faisait de nos murailles une exposition de notre anarchie et de nos fluctuations politiques, l'Exposition universelle célébrait dignement le centenaire de 89 en rendant sensible aux yeux le développement graduel, persévérant, harmonieux de toutes nos forces intellectuelles, industrielles, artistiques, depuis nos origines nationales jusqu'à nos jours, mais surtout pendant les cent dernières années.

On aurait pu souhaiter que ce caractère historique et rétrospectif eût été plus accentué encore dans une Exposition qui était la commémoration d'une grande date de notre histoire. Il aurait été charmant de retrouver là par des costumes, des objets, des dessins, des peintures, des sculptures l'image de chacune des périodes de notre histoire et de chacune de nos provinces. Telle qu'elle est, l'Exposition offre encore à l'archéologue et à l'historien de nombreux objets de contemplation et d'étude. C'est d'abord la merveilleuse collection des trésors des églises, exposée au Trocadéro et qui constitue toute une histoire de la tapisserie, de l'orfèvrerie, de la céramique, de l'émaillerie, de la ciselure, de la miniature, etc.; car aux objets du moyen âge, ecclésiastiques pour la plupart, viennent s'ajouter des objets des XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles en grande partie laïques. — C'est

l'Exposition centenale des beaux-arts, où la peinture et la sculpture françaises du XIXe siècle apparaissent dans leur incomparable splendeur, dans leur variété incessante, dans leur double aspiration vers la vérité et vers le beau. C'est l'amusante histoire de l'habitation humaine qui nous promène dans ses restitutions hardies de la caverne des Troglodytes à l'hôtel de la Renaissance. C'est dans une foule de pavillons spéciaux des expositions rétrospectives qui attestent à quel point notre siècle est le siècle de l'histoire; histoire des berceaux au pavillon de l'hygiène, histoire des armures, des costumes militaires, des fers à cheval au pavillon du ministère de la guerre; histoire de l'éclairage au pavillon du gaz; histoire de la broderie au pavillon de la maison Dollfus, Mieg et Cie, etc. C'est enfin cette galerie un peu confuse des arts libéraux où l'on peut acquérir des notions sur toutes les parties de l'industrie humaine, depuis la culture de la terre jusqu'à l'aérostation et à l'art dramatique. Certaines séries sont d'une admirable richesse, d'une minutie presque exagérée, mais toujours intéressante; par exemple, celle des dessins et des objets relatifs à l'histoire de la locomotion, qui commence aux plus antiques modèles de chaussures pour arriver aux derniers modèles de locomotives ou de ballons. Nous ne pouvons ici donner une revue de l'Exposition universelle, mais nous devions signaler la large part que l'histoire y a tenue.

Il n'était pas possible que, dans une exposition faite en commémoration de la Révolution de 1789, les souvenirs de cette Révolution ne fussent pas représentés. On ne les a pas admis toutefois dans l'enceinte de l'Exposition officielle, soit que la place ait paru insuffisante, soit que l'on n'ait pas voulu accentuer encore un caractère commémoratif dont les grands États monarchiques européens se sont donné le ridicule de prendre ombrage; si bien que les trésors des églises ont constitué le fonds principal de l'exposition rétrospective de la troisième République. La Société de la Révolution française a été obligée de chercher asile dans l'ancienne salle des États aux Tuileries, pour sa « Célébration historique du Centenaire de 1789. » — Je n'étais pas sans inquiétude sur ce que serait cette exposition. Il est si difficile de donner l'impression vive et complète d'une époque avec des portraits, des gravures, des médailles, des autographes et des objets ramassés un peu au hasard. On risque si facilement de tomber dans le bric-à-brac, dans le bibelot sans intérêt. Pour la Révolution le danger est d'autant plus grand que c'est une époque où le bon goût, l'élégance et le luxe faisaient également défaut, et où par contre abondent le grotesque et l'horrible. Les habiles organisateurs de l'Exposition, MM. Aulard, Ét. Charavay et F. Calmettes, ont su

lui donner un aspect très séduisant pour les yeux et un intérêt très grand pour les esprits sérieux, grâce au classement méthodique qu'ils ont adopté et au choix des objets qu'ils ont admis. Sans doute le côté bibelot et reliques laïques (chemise de nuit de Louis XVI, bas de Lucile Desmoulins, etc.) n'est pas et ne devait pas être absent; mais il n'est pas trop abondant, et en même temps il y a assez d'objets ayant appartenu à une même personne (Carnot, Mirabeau, Lucile Desmoulins, la famille royale au Temple) pour que leur réunion frappe l'imagination. D'un autre côté, on a distribué les pièces exposées par grands groupes chronologiques (préliminaires de la Révolution, Constituante, Législative, Convention, Directoire), ce qui donne à la moindre d'entre elles une valeur qu'elle n'aurait pas isolée. En outre, tandis que la série chronologique se développe tout autour de la salle, dans la galerie centrale on a réuni des documents figurés sur la garde nationale, les arts pendant la Révolution, le Musée des monuments français, les modes et l'ameublement, les faïences peintes. — L'ordonnance même de l'ensemble est très frappante, avec l'autel de la patrie au fond de la salle et les drapeaux des soixante districts de Paris flottants dans l'air. — Les portraits constituent la partie la plus considérable de l'Exposition et aussi la plus intéressante. Il y en a d'admirables, et l'on y trouvera un important supplément à l'exposition centenale du Champ-de-Mars, pour David en particulier, pour Prudhon, pour Vien. On n'a pas craint de multiplier les portraits d'un même personnage; il en est dont le dessin, l'aquarelle, l'huile, la sculpture, le moulage en plâtre nous ont reproduit les traits, pas toujours identiques, et on arrive par la comparaison à retrouver ce qu'a dû être l'original au milieu de ces représentations dissemblables. Pour les événements de la Révolution, on a visé, non à les représenter tous, mais à donner une idée assez complète de quelques-uns, la prise de la Bastille, la fête de la Fédération, le 10 Août. En général, on s'est attaché avec raison à fournir une image juste et entière des choses, à réunir des séries d'assignats, de médailles, de costumes militaires qui permettent de s'instruire et qui font du Catalogue de l'Exposition un recueil d'un véritable intérêt historique. Nous croyons que l'initiative prise par la *Société de la Révolution française* a trouvé dans le public un très favorable accueil et que, grâce aux fonds recueillis, soit par les recettes d'entrées, soit par l'impulsion donnée au recrutement des adhérents, cette société est assurée désormais de pouvoir faire une bonne et utile besogne[1].

G. Monod.

1. La Société a pour président M. E. Charton et pour secrétaires MM. Aulard

Publications nouvelles. — Catalogues et Documents. — La plupart des manuscrits possédés avant 1789 par les communautés religieuses de la France sont aujourd'hui conservés dans les bibliothèques publiques des départements. Au XVIIIe siècle, ces anciennes collections avaient déjà subi bien des pertes; pillées au XVIe par les gens de guerre et par les savants, elles étaient presque partout délaissées, et, sauf dans les maisons unies à la congrégation de Saint-Maur, les derniers religieux se montraient peu soigneux des richesses littéraires amassées par leurs aînés. En les confisquant, l'Assemblée nationale rendait en réalité un grand service aux hautes études, service dont les effets ne furent pas malheureusement immédiats. Négligées et oubliées à peu près partout tant que dura la Révolution, ces collections, chose singulière, furent beaucoup plus maltraitées sous les gouvernements qui suivirent. Les municipalités d'alors ne se souciaient guères de tous ces volumes illisibles; les personnes s'occupant sérieusement d'histoire étaient rares; l'incurie était telle que des voleurs, tels que Libri, purent explorer à leur fantaisie les dépôts de Paris et de la province. C'est du règne de Louis-Philippe que datent les premiers efforts pour dresser l'inventaire méthodique des manuscrits de France, et l'honneur de cette mesure revient à Villemain, alors ministre de l'instruction publique (1841). De là une première série de sept volumes in-4°, parus de 1849 à 1885, et renfermant le catalogue des manuscrits de dix-neuf bibliothèques, presque toutes importantes. L'entreprise, trop lentement conduite, risquait fort d'avorter; en quarante ans on n'avait pu donner au public que sept volumes, et la collection entière devait en compter de cinquante à soixante, ce qui en reportait l'achèvement vers l'an 2000 et tant.

L'administration supérieure s'est fort heureusement décidée à agir; elle a obtenu des fonds de la Chambre en 1883, s'est assuré le concours de quelques spécialistes, et a repris courageusement la tâche. En cinq ans, de 1885 à 1889, vingt et un volumes ont paru, dont six consacrés aux bibliothèques de l'Arsenal et de la Mazarine, et quatorze aux dépôts départementaux. Exécutés dans d'excellentes conditions matérielles, ils font honneur à la fois à la maison Plon, chargée de leur impression, à l'administration qui a pris l'initiative du travail et aux auteurs qui s'en sont occupés. Dès maintenant on peut espérer que dans cinq ans au plus tard on possédera le répertoire

et Charavay. La cotisation est de 20 fr. par an. La Société a déjà publié une réimpression de la brochure de Sieyès : « Qu'est-ce que le Tiers État? », une liste des membres de la noblesse impériale, dressée par M. Campardon, et une liste des membres de la Convention, dressée par M. J. Guiffrey.

général des manuscrits existants en France, la Bibliothèque nationale exceptée, et, dès lors, notre pays n'aura rien à envier à l'étranger. Ni l'Allemagne ni l'Angleterre ne pourraient nous opposer collection comparable[1].

Le nouveau volume distribué par la Société de l'Orient latin porte la date de 1887, mais diverses circonstances en ont retardé longtemps la publication. Ce volume renferme les *Gestes des Chiprois*[2]; l'éditeur est M. G. Raynaud. L'ouvrage n'est pas l'œuvre d'un seul et même auteur. M. Raynaud y reconnait trois parties distinctes; en premier lieu une courte chronique de la Terre-sainte, dont le début manque, le premier cahier du manuscrit unique ayant disparu depuis longtemps; cette chronique, peu intéressante et fort abrégée (en vingt-quatre feuillets, elle raconte l'histoire universelle de la création du monde à l'an 1242), parait avoir été rédigée au XIVe siècle, peut-être par le Templier de Tyr, auteur de la troisième partie, pour servir d'introduction à l'*Histoire de Chypre* de Philippe de Navarre; elle offre de grands rapports avec les *Annales de Terre-sainte*, publiées tout récemment par M. Rœhricht, mais ce n'est point un document original. Les sources principales de l'auteur anonyme paraissent avoir été le *Livre du Conquest* ou *Histoire de l'empereur Éracle* et les *Annales latines de Terre-sainte*.

Plus intéressante à tous égards est la seconde partie, œuvre du célèbre jurisconsulte et poète Philippe de Navarre. Celui-ci y raconte la guerre entre l'empereur Frédéric II et Jean d'Ibelin, pour la baillie de l'île de Chypre. Cette œuvre est très importante à tous égards; l'auteur, bon écrivain, avait été témoin oculaire de la plupart des événements qu'il rapporte. Elle était déjà connue en partie par Florio Bustron, et elle est citée dans une ancienne liste des productions de

1. Ont paru les tomes I à X et XII de la série départementale; les tomes I, II et X sont consacrés aux bibliothèques de Normandie; dans le tome III, on remarque les fonds de Châlons-sur-Marne, Soissons, Provins et Vendôme; dans le tome IV, Bourges, Nancy et Auch; tome V, Dijon; tome VI, petites bibliothèques de l'Est : Auxerre, Sens, Chalon-sur-Saône, Bourg, Beaune, Semur, Vesoul, etc.; tome VII, Grenoble; tome VIII, la Rochelle; tome IX, Salins, Pontarlier, Versailles, Abbeville, etc.; tome XII, Orléans. Ont également paru : Arsenal, tomes I à IV; Mazarine, tomes I et II; un volume consacré aux manuscrits grecs, et enfin un autre volume où sont décrits les manuscrits conservés dans les archives départementales. Dès ce jour l'inventaire de 128 dépôts municipaux a paru. On peut estimer que la collection, pour être complète, devra compter environ 45 volumes.

2. *Les Gestes des Chiprois*, recueil de chroniques françaises écrit en Orient aux XIIIe et XIVe siècles (Philippe de Navarre et Gérard de Monréal). Genève, Fick; Paris, Leroux, 1887, xxviij et 393 pages.

Philippe de Navarre. On doit se montrer reconnaissant de cette publication à la Société de l'Orient latin ; désormais l'histoire de ces longs démêlés sera facile à retracer et la littérature française s'enrichit d'un nouveau texte des plus précieux.

La troisième partie des *Gestes des Chiprois* n'a pas la même valeur au point de vue littéraire ; l'auteur anonyme emploie une sorte de jargon fortement mêlé de formes italiennes, mais le récit composé par lui ne sera pas moins utile que l'œuvre de Philippe de Navarre pour l'histoire des derniers temps de la domination française en Terre-sainte. L'auteur anonyme était écuyer et secrétaire de Guillaume de Beaujeu, grand maître du Temple (1273-1291) ; il suivit son maître dans toutes ses expéditions jusqu'au siège d'Acre en 1291, siège durant lequel périt Guillaume. Retiré à Chypre après la chute de ce dernier boulevard des chrétiens d'Orient, il paraît avoir à peu près abandonné le service du Temple et montre dans la dernière partie de son récit plus de sympathie pour les Hospitaliers. Il écrivait après la condamnation des Templiers, après 1309 ; la fin manque, mais M. Raynaud estime que l'ouvrage devait s'arrêter peu après cette dernière date. Comment s'appelait cet auteur anonyme ? Après avoir discuté, puis rejeté plusieurs hypothèses, l'éditeur propose le nom de Gérard de Monréal, jurisconsulte bien connu, dont les ouvrages sont perdus, lequel, au rapport de Florio Bustron, aurait écrit un ouvrage faisant suite à celui de Philippe de Navarre. Ce n'est là qu'une hypothèse, mais elle paraît vraisemblable.

Le texte des *Gestes des Chiprois* est publié d'après un manuscrit unique, écrit en Chypre par Jehan le Miège, en 1343 ; la copie est souvent incorrecte et en mauvais état, et M. Raynaud n'a pas toujours pu rétablir la véritable leçon. L'édition est accompagnée d'un index chronologique et d'un glossaire très utile, la langue du Templier de Tyr n'étant ni très claire ni très pure, enfin d'une table des noms de personnes et de lieux. Espérons que la mort de M. le comte Riant n'entraînera pas la dissolution définitive de la Société de l'Orient latin et que cette société pourra nous donner encore beaucoup de volumes aussi intéressants et aussi soigneusement exécutés que les *Gestes des Chiprois*.

Beaumont-de-Lomagne ou sur Gimone, aujourd'hui chef-lieu de canton du département de Tarn-et-Garonne, est une bastide construite au XIIIe siècle par le roi de France et l'abbé de Grandselve, monastère cistercien du diocèse de Toulouse. Le *Livre juratoire*, publié sous la direction de M. MOULENQ[1], renferme les titres de fon-

1. *Le Livre juratoire de Beaumont-de-Lomagne, Cartulaire d'une bastide de*

dation et les libertés et privilèges de la ville. Ces actes, au nombre de vingt-quatre, ne présentent ni plus ni moins d'intérêt que les documents analogues déjà connus; la coutume octroyée à la nouvelle ville par Philippe le Hardi n'a rien de particulier, et se rattache au groupe bien connu aujourd'hui des chartes de privilège d'Alfonse de Poitiers, dont la coutume de Castelsagrat est un type excellent.

L'ouvrage est une œuvre collective; le fait est regrettable pour bien des raisons; la correction des épreuves, affaire si importante en matière de textes, en a visiblement souffert, et on ne sait trop à qui adresser les critiques assez graves que suggère l'examen du livre. La préface est l'œuvre personnelle de M. l'abbé Pottier; on doit y louer une bonne description de l'église de Beaumont, commencée au XIVe siècle, terminée au XVIe, mais tout ce que le savant auteur nous dit des bastides est bien vague et bien insuffisant. L'origine de cette institution des villes neuves n'est pas marquée; à bien chercher, on compterait plus de villages fondés avant le XIIIe siècle dans le midi de la France que de bastides créées par Alfonse de Poitiers et les rois, successeurs de ce prince. On trouve ensuite une notice sur Beaumont, fragment tiré par M. Moulenq du tome IV des *Documents sur le Tarn-et-Garonne;* c'est une bonne monographie, un peu sèche, mais exacte. Suit le texte du cartulaire copié jadis par feu Babinet de Rencogne; la collation de la première page du manuscrit donné en fac-similé et du texte imprimé montre que la lecture de ce manuscrit n'a pas toujours été heureuse; beaucoup des menues fautes relevées sont purement orthographiques, d'autres touchent le sens (*evant* pour *enant, fazian* pour *farian* par exemple). La plupart de ces textes étant en provençal, les éditeurs ont jugé nécessaire, et on ne saurait leur en faire un reproche, d'en donner la traduction. Ces textes de coutumes gagnent en effet à être mis en français; c'est la seule manière possible de contrôler la lecture du manuscrit et de s'assurer du sens. Mais auquel des éditeurs faut-il attribuer la grave bévue qui fait donner comme traduction latine de la charte de coutumes le texte original latin de cette même charte? La langue provençale n'a jamais été en usage dans la chancellerie royale; la forme même de cet acte (c'est un diplôme solennel) aurait dû avertir les éditeurs. Ce texte latin est donné d'après une copie moderne; l'original a sans doute péri; mais, toute défectueuse que pût être cette copie, elle n'autorisait pas les éditeurs à traduire (p. 188) *camerarius* par

Gascogne. Montauban, Forestié, in-8°, XXXVIJ, XV et 276 pages. Le mot *Gascogne* paraît choquant, Beaumont n'ayant fait partie de ce pays qu'à dater de la fin du XVe siècle.

chambellan, et *Joannis buticularii* (l'édition porte *Buacularii*, simple faute d'impression) par *Jean Boutelper* (sic). Le glossaire qui complète l'ouvrage donnerait lieu également à bien des remarques; beaucoup des termes qui y figurent s'expliquent d'eux-mêmes (*actemptando, adjornari, aliquotiens*) ; les autres sont dans Du Cange[1]. Mais il est probable que l'auteur de ce petit lexique n'a point consulté le *Glossarium;* il n'y aurait pas trouvé cette singulière définition de la page 213 : « *Dapifer*, officier du roi chargé de garder les approvisionnements du palais. » Ces quelques critiques, qu'il nous serait facile de multiplier, prouvent que, comme beaucoup d'ouvrages dus à plusieurs collaborateurs, le *Livre juratoire* de Beaumont-de-Lomagne n'a pas été exécuté avec assez de soin.

Le recueil des sceaux gascons, publié pour la Société historique de Gascogne, par MM. P. La Plagne-Barris et de Carsalade du Pont[2], approche de son achèvement. En 1888, les auteurs ont donné les sceaux ecclésiastiques de la province, ceux des rois de Navarre et des grands feudataires; la seconde partie, contenant les sceaux des seigneurs, vient de paraître; c'est de beaucoup la plus intéressante. On sait en effet quelle part prit à la guerre de Cent ans la Gascogne, cette pépinière de soldats; les uns servant sous les bannières anglaises, les autres sous celles des Valois, quelques-uns même embrassant tour à tour l'un et l'autre parti, ou encore faisant campagne pour leur propre compte. Voici le plan suivi par les auteurs : pour chaque sceau, un dessin au trait qui parait exact, le texte de la légende et une notice sur le personnage porteur du sceau, ses titres, possessions et le rôle joué par lui. Les auteurs n'ont pas hésité en mainte circonstance à donner le texte intégral des documents : quittances, montres, chartes de toute espèce, dont beaucoup empruntés aux riches archives du château de Saint-Blancard. Un grand nombre de ces sceaux proviennent des *Titres scellés* de Clairambault à la Bibliothèque nationale; les auteurs des *Sceaux gascons* ayant pu prendre connaissance de ces petits monuments il y a déjà longtemps, beaucoup de leurs descriptions se trouvent être plus complètes que celles de feu Demay, auteur de l'*Inventaire*, publié par le Ministère de l'instruction publique (voir notamment le sceau de Raimond Bernard d'Aulin; *Sceaux gascons*, n° 244; *Inventaire*, n° 406); de plus l'ab-

1. D'autres sont le produit d'une faute de lecture; ainsi *arca* = gaule; il faut lire *arcta*, adject., courte, étroite (p. 140); dans la même phrase *dieta* au lieu de *dicta*, et plus bas *copiam* au lieu de *copiant*. Ailleurs *soculares*, erreur pour *sotulares* (p. 25), est expliqué par *subtalares*.

2. *Archives historiques de la Gascogne*, fasc. XV° et XVII°. Paris, Champion, in-8°, 1888-1889, 537 pages parues.

sence de dessins dans l'ouvrage de Demay lui fera toujours préférer par les historiens méridionaux la publication des *Archives*. Le troisième fascicule renfermera les sceaux des villes et des particuliers non nobles, et une table méthodique qui facilitera l'usage de l'ouvrage. Espérons que cet utile complément ne se fera pas trop attendre.

Il est rare que des ouvrages de généalogie puissent rendre aux historiens de réels services; on peut néanmoins faire une exception pour l'*Armorial de Béarn* (1696-1701), publié par MM. DE DUFAU DE MALUQUER et DE JAURGAIN[1]. La matière de ce volume est empruntée aux registres de l'*Armorial général* de la Bibliothèque nationale, registres dressés en exécution d'un édit de 1697, ordonnant à tous particuliers et communautés de faire enregistrer leurs armoiries. C'était une mesure fiscale imposée par les besoins du temps; en dépit des protestations des intéressés, on exigea cette formalité et le payement des taxes de tous les notables du royaume. En Béarn, où la noblesse s'acquérait par l'achat du moindre lambeau de fief, l'administration trouva des résistances et des réclamations se produisirent; les éditeurs donnent à ce sujet de curieux détails dans leur introduction. Ce premier volume renferme les armoiries enregistrées volontairement par les parties; un second donnera les armoiries imposées. Les éditeurs transcrivent le texte du registre original, en classant les notices dans l'ordre alphabétique, et font suivre chaque nom de notes rectificatives et complémentaires empruntées aux archives du pays; ces notes sont souvent curieuses et peuvent intéresser les historiens. Il ne semble pas qu'en les rédigeant les auteurs aient éprouvé le désir de flatter la vanité de leurs contemporains; fort sagement à notre avis, ils s'en tiennent pour chaque famille aux représentants ayant vécu au XVIIe et au XVIIIe siècle. Parfois ils entrent dans certains détails complémentaires; la liste de ces *excursus* assez intéressants est donnée par la table des matières. L'*Armorial de Béarn* rendra quelques services aux futurs historiens de cette province.

Les érudits qui s'occupent de l'histoire du midi de la France savaient depuis longtemps que M. l'abbé Ul. CHEVALIER avait projeté la publication du *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Chaffre*, au diocèse du Puy. L'impression du volume était achevée dès 1879. Le savant éditeur a enfin trouvé le loisir de rédiger une introduction et des tables et a pu donner au public un recueil précieux pour l'histoire de la partie nord du Languedoc. On a peu de chartes anciennes sur le Velay; beaucoup des cartulaires ont disparu; celui de Saint-Chaffre

1. Paris, Champion, 1889, in-8°, XXJ-384 pages.

figurera dignement auprès des recueils et chroniques publiés par M. Aug. Chassaing. Le manuscrit original du *Liber de reparatione chartarum* paraît avoir péri ; on n'en connaît plus qu'une copie intégrale, ou peu s'en faut, du XVIIe siècle, et de longs extraits dans les recueils de Baluze et de D. Estiennot, à la Bibliothèque nationale. Le rédacteur vivait à la fin du XIe siècle ; le recueil formé par lui se compose de quatre livres, d'étendue inégale, dans lesquels sont disposés suivant l'ordre topographique soit le texte intégral, soit l'analyse des chartes intéressant le monastère. M. l'abbé Chevalier compare, non sans raison, ce recueil au célèbre cartulaire de Saint-Bertin, rédigé par Folquin et publié par B. Guérard. La collation attentive des différentes copies, la connaissance des formules diplomatiques ont permis à l'éditeur de donner un texte tout à fait satisfaisant et sans aucun doute très voisin de l'original; pour l'identification des noms de lieux, il a pris conseil des érudits du Velay et du Vivarais.

La préface renferme la description des manuscrits employés, une histoire de l'abbaye, très concise, mais bien supérieure à toutes les notices publiées jusqu'à ce jour, la table chronologique des chartes de Saint-Chaffre et du prieuré de Chamalières ; la collation sur le manuscrit original du cartulaire de cette dernière maison, publié en 1871 par M. l'abbé Fraisse, enfin un choix de termes relevés dans le cartulaire manquant au glossaire de Ducange ou employés dans un sens particulier. Le texte du cartulaire est suivi de la chronique du Puy, publiée dans sa forme originale [1], et d'un certain nombre de documents intéressant le Monastier et pour la plupart postérieurs à la rédaction du *Liber de reparatione*.

Ouvrages sur le moyen age. — M. V. Canet, professeur aux facultés catholiques de Lille [2], a jugé utile d'ajouter une nouvelle histoire de France à toutes celles qui encombrent déjà la librairie. L'auteur, la préface le prouve, a entendu écrire moins *ad narrandum* que *ad probandum;* les idées qu'il exprime ne sont pas les nôtres, on ne saurait lui en faire un crime, mais il est impossible de prendre de pareils travaux pour des œuvres d'histoire. Si encore M. Canet

1. C'est sans doute par oubli que M. Ul. Chevalier n'a pas mentionné l'édition de cette chronique donnée par E. Mabille, dans la nouvelle édition de l'*Histoire générale de Languedoc* (V, cc. 14-27). Mabille avait le premier utilisé la copie de D. Estiennot, citée et employée par le nouvel éditeur.

2. *Histoire de France depuis ses origines jusqu'au XVIIe siècle*, illustrée de 170 gravures dans le texte. Lille, Desclée, De Brouwer et Cie, 1889, gr. in-8°. Inutile de parler de l'illustration; on y trouve bien la reproduction de quelques monuments anciens, mais ils sont rares; le reste est œuvre de pure imagination.

se montrait bien informé, mais sa science historique est presque sur tous les points en retard de trente ans; il attribue aux Gaulois la construction des monuments dits mégalithiques, il raconte pieusement l'histoire légendaire du règne de Clovis, y compris la bataille de Tolbiac, donne les Établissements dits de saint Louis à ce prince, et ne paraît pas avoir suffisamment profité des beaux travaux de M. de Beaucourt sur le règne de Charles VII. Il est vrai que ce prince a été l'inspirateur de la pragmatique sanction de Bourges, et résister aux empiétements de la cour pontificale, c'est aux yeux de M. Canet commettre une hérésie; il n'a pas encore pardonné à Louis XIV la déclaration de 1682, et de ce chef voit dans ce prince un des précurseurs de la Révolution.

L'ouvrage de M. l'abbé Delarc sur *Saint Grégoire VII et la réforme de l'Église au XIe siècle*[1] est encore loin d'être achevé; dans les deux énormes volumes parus, l'auteur, après une introduction étendue sur laquelle on reviendra plus loin, raconte la vie et expose le rôle d'Hildebrand jusqu'à la mort d'Alexandre II (1073), c'est-à-dire jusqu'à la veille de l'élection de son héros comme souverain pontife. On peut donc compter que l'ouvrage complet aura au moins quatre volumes. On pourrait à vrai dire chicaner un peu M. Delarc sur le titre adopté; si grand qu'ait été le rôle d'Hildebrand sous les pontificats qui ont précédé le sien, il n'a pas toujours été prédominant, et le sujet traité dans ces deux premiers tomes est bien plutôt la réforme de l'Église que l'action même du moine de Cluny, qui ne fut ni constante ni prépondérante. Cette remarque faite, on doit reconnaître que M. Delarc a réuni une masse énorme de renseignements sur l'histoire de l'Europe, de 1046 à 1073. Voici en quelques mots l'économie de l'ouvrage. Après un court chapitre sur la jeunesse et les débuts d'Hildebrand, l'auteur étudie successivement l'histoire des papes suivants : Clément II, Damase II, Léon IX, Victor II, Étienne IX, Nicolas II et enfin Alexandre II. Sauf pour ce dernier, il a suivi naturellement l'ordre chronologique, chacun des pontificats précédents ayant été assez court. Arrivé au règne d'Alexandre II, il procède plutôt par tableaux; on a ainsi successivement le récit de la lutte du nouveau pape contre Cadalus, des études sur la situation religieuse en Italie, en France, en Germanie et dans les pays du nord, de 1061 à 1073, le récit des croisades d'Espagne et l'histoire de la conquête de l'Angleterre par les Normands. Le récit est suffisamment clair, un peu prolixe; parfois, l'auteur paraît avoir été gêné par l'abondance des documents. Ajou-

1. Paris, Retaux-Bray, 1889, in-8°. T. I, xcix-402 p.; t. II, 562 p.

tons que le système adopté de rapporter au cours du récit la traduction d'actes entiers, de lettres, de bulles pontificales ne laisse pas de déconcerter le lecteur; c'est tout à fait une histoire documentée. Peut-être eût-il été préférable d'analyser les documents cités au lieu de les traduire in extenso; le récit y aurait gagné en vivacité et en intérêt. On citera principalement dans ce long exposé tout ce qui a trait aux rapports contre le pape et les Normands; l'auteur montre avec précision combien était fausse la position des souverains pontifes, menacés au sud par les conquérants de la Pouille et de la Campanie, au nord par les souverains de Germanie. Tout point d'appui leur manque; à Rome, ils ont à compter avec l'humeur turbulente d'une population indisciplinée, ils doivent lutter contre les barons ou plutôt contre les brigands qui entourent la ville éternelle. Le clergé presque entier de l'Europe chrétienne est hostile aux réformes rêvées par la cour pontificale; la France, gouvernée par un prince indolent, refuse tout secours. Et pourtant les efforts d'Hildebrand triomphent de ces difficultés innombrables. L'Église des Gaules est réformée, le domaine chrétien s'étend en Espagne, on rêve déjà la conquête du Saint-Sépulcre, et les papes de Rome contribuent pour une bonne part au triomphe des Normands en Angleterre. Cette première partie de la vie politique d'Hildebrand n'avait donc pas été stérile; quand il monta sur le trône pontifical, beaucoup de difficultés avaient été aplanies, beaucoup de résistances brisées, mais la plus terrible bataille restait à livrer; il fallait triompher de l'empereur d'Occident. C'est contre ce dernier que Grégoire VII dirigera tous ses efforts; on trouvera sans doute l'histoire de cette lutte dans les prochains volumes de l'ouvrage.

M. l'abbé Delarc, qui avait déjà étudié dans le détail l'histoire des établissements normands du sud de l'Italie, était bien préparé pour l'œuvre qu'il a entreprise, sa bibliographie paraît très complète, et il a lu, semble-t-il, à peu près tous les écrivains du XIe siècle. Peut-être en certains cas ne choisit-il pas d'une manière assez expresse entre les deux versions rapportées par lui d'après les écrivains contemporains, mais le cas est rare, et le lecteur érudit pourra toujours faire le choix devant lequel l'auteur a reculé [1]. On pourrait sans doute relever des erreurs de détail, inévitables dans un ouvrage aussi touffu et aussi vaste, critiquer quelques-uns des jugements, il nous paraît préférable d'examiner les idées générales exprimées par M. Delarc.

1. L'auteur, au surplus, sans cacher ses préférences, est d'ordinaire très modéré, et l'*Histoire de Grégoire VII* ne saurait sans injustice être traitée de panégyrique.

Ces idées, on les trouve surtout développées dans la longue préface qui ouvre le premier volume. Tout d'abord, que M. Delarc nous le pardonne, nous trouvons inadmissible la comparaison faite par lui entre Grégoire VII et Napoléon, comparaison qui forme le début de cette préface. C'est un brillant paradoxe, amusant sans doute à entendre développer, mais ce n'est qu'un paradoxe; l'influence personnelle de Grégoire VII, si grande qu'elle fût, a été beaucoup moindre que celle de Napoléon, en bien comme en mal, et si le pape du XIe siècle paraît à certains égards, au point de vue de la puissance d'esprit notamment, inférieur à l'empereur du XIXe siècle, on doit reconnaître que son action prête à beaucoup moins de critiques que celle de Bonaparte; surtout il a, plus que ce dernier, su se dévouer à la cause embrassée par lui et faire abstraction de ses intérêts personnels. Si l'on cherche un grand politique à rapprocher d'Hildebrand, il est un nom qui vient tout de suite à l'esprit : Richelieu; chez l'un et chez l'autre, même indifférence sur le choix des moyens à employer pour atteindre le but marqué, même vigueur dans l'action, même dévouement à la chose publique.

Cette rigueur, ce manque de scrupules ne laissaient pas que d'effrayer les contemporains de Grégoire VII; Pierre Damien, son ami, son partisan dévoué, l'appelait parfois saint Satan, et on sait quelles haines furieuses il souleva, haines dont l'écho est venu jusqu'à nous. Il n'en a pas moins, comme Richelieu, accompli son œuvre; de ce dernier date la monarchie absolue en France; à Grégoire VII on doit la suprématie de l'Église de Rome. Mais combien l'œuvre de l'un et de l'autre était factice, les faits le prouvent; cent ans à peine après la mort de Grégoire naît la première grande hérésie du moyen âge, la première protestation de l'esprit d'examen contre l'Église catholique; cent cinquante ans après Richelieu, la Révolution emporte comme une paille le trône consolidé par lui.

Toutefois, pour éphémère qu'elle a été, l'œuvre de Grégoire VII n'a pas laissé d'être bienfaisante. Au XIe siècle, l'Europe chrétienne hésitait entre deux voies; l'Église catholique allait-elle se dissoudre, des églises nationales se former ? La discipline avait fléchi, le mariage des prêtres, toléré à peu près partout, devait fatalement détruire l'esprit sacerdotal et théocratique; soumis directement à l'influence laïque, les prélats, le pape lui-même perdaient toute autorité. Les meilleurs esprits, Pierre Damien par exemple, croyaient la situation désespérée, et prédisaient la fin du monde chrétien. Les efforts d'Hildebrand et des papes élevés au trône par ses conseils sauvèrent la chrétienté pour un temps, mais au prix de sacrifices que Grégoire VII n'aurait jamais consentis et qui s'imposèrent à ses succes-

seurs. La théorie des deux glaives exprimée par lui paraît séduisante au premier abord, mais elle est inapplicable, et le triomphe de cette doctrine au XIIe siècle amena de tels excès que l'esprit laïque dut réagir. Certes, on peut regarder la victoire des papes sur Frédéric Barberousse et Frédéric II comme un bien pour l'Europe; la société laïque était encore dans l'enfance, dans la barbarie, et seule la religion pouvait défendre les faibles contre les forts. Mais de là à admettre la souveraineté absolue du pontife romain, au temporel comme au spirituel, il y avait loin, et jamais pouvoir laïque digne de ce nom n'a accepté sans protestation les prétentions exorbitantes d'Innocent III et d'Innocent IV.

Ce n'est pas qu'Hildebrand lui-même ait réalisé tout son programme; il rétablit en principe le célibat ecclésiastique, mais il échoua devant la simonie; celle-ci, en effet, était la conséquence forcée de l'existence, même dépendante, du pouvoir civil. Du moment que les églises possédaient des biens dans un territoire, le souverain de ce territoire était tenu, pour faire respecter sa propre autorité, d'exercer une action sur les possesseurs de ces biens. On sait que les rois les plus sincèrement chrétiens, saint Louis par exemple, surent faire respecter leurs droits, et la simonie, telle que l'entendait l'école dogmatique du XIe siècle, n'a jamais disparu de l'Église. Sur un autre point Hildebrand échoua; il sut obliger les nicolaïtes à abandonner leurs femmes, il ne put les plier à la vie commune, que leur ordonnait le synode romain de 1059 (I, XLIII). C'était trop demander à la nature humaine, et en France, tout au moins jusqu'à la réforme catholique du XVIIe siècle, la plupart des prêtres séculiers des campagnes ne se distinguèrent ni par les habitudes, ni par l'instruction des grossiers paysans qui les entouraient. A dire vrai, Grégoire VII, malgré sa haute valeur, avait des idées trop absolues, trop arrêtées pour réussir; s'il obtint un succès relatif, il faut l'attribuer au temps où il vivait; son principal ennemi, Henri IV, n'avait rien pour triompher, ni point d'appui solide, ni suite dans les idées. Le jour où la papauté trouva en face d'elle des monarchies organisées et puissantes, elle fut vaincue; ainsi s'expliquent à notre sens et le succès relatif du pape du XIe siècle et l'échec de celui du XIVe, Boniface VIII.

La Novelle 118 de Justinien, promulguée par cet empereur en 544 ou 545, a pour objet le règlement des successions *ab intestat;* plus hardis que leurs prédécesseurs, les jurisconsultes byzantins, effaçant les derniers vestiges de l'ancienne législation, avaient pris pour base de leurs dispositions les affections naturelles présumées du défunt. Comment et quand cette Novelle a-t-elle été connue dans le sud de la Gaule? Pourquoi est-elle arrivée peu à peu à remplacer les légis-

lations antérieures ? Quelles étaient ces législations ? Telles sont les questions que M. Jarriand, avocat à la cour d'appel, s'est posées ; voyons quelles réponses il leur a données[1].

L'ouvrage est une thèse de doctorat en droit, il contient donc forcément une portion juridique assez considérable ; avant de faire l'histoire de la Novelle 118, il fallait exposer rapidement l'état de la question, montrer en quoi Justinien innovait et expliquer la législation antérieure. C'était en effet contre cette législation que la Novelle allait avoir à lutter dans le sud de la Gaule ; le droit impérial avait été codifié par ordre de Théodose, et c'était l'abrégé du code portant le nom de ce prince, le bréviaire d'Alaric, qui devait, durant de longs siècles, régir les populations méridionales. Cette compilation avait obtenu une faveur étonnante, en partie méritée ; elle a été la seule loi de tous les Gallo-Romains habitant le sud du royaume depuis le règne de Clovis jusqu'au xie siècle ; elle devait cette fortune à la clarté, à l'excellence de sa rédaction.

Dans le midi de la Gaule, les Gallo-Romains étaient de beaucoup les plus nombreux ; aussi, le jour où disparaît la personnalité des lois, c'est-à-dire au xe siècle, — il serait d'ailleurs impossible de fixer une date précise, — la loi romaine l'emporte et devient le droit de tout le pays. Mais il n'y a pas au moyen âge de législation uniforme ; le droit théodosien est une coutume, plus générale que les autres, établie par l'usage, conservée par les conquérants barbares, mais qui n'a pas entièrement aboli le droit antérieur. Par suite, d'une part, on rencontre dans le midi de la France des dispositions étrangères au droit romain, et, d'autre part, le triomphe de la Novelle 118 rencontra d'autant moins d'obstacles. Comme tout le code de Justinien, elle fut d'abord connue en Gaule par l'*Epitome* de Julien, mais, grâce aux progrès incessants des études juridiques, le texte original finit par pénétrer ; il fut apporté d'Italie en France par les jurisconsultes et les prélats romains ; au xiie siècle se fonde l'université de Montpellier, au siècle suivant celle de Toulouse, dont la faculté de droit fut si brillante au moyen âge.

Patronnée par les rois, adoptée par les tribunaux de la couronne à titre de droit supplétoire, l'œuvre de Justinien devait forcément l'emporter, et sa fortune devait suivre les progrès de l'autorité royale. Les parlements provinciaux ne se montrèrent pas moins actifs à cet égard que celui de Paris, et la cour de Toulouse notamment arriva à

1. *Histoire de la Novelle* 118 *dans les pays de droit écrit, depuis Justinien jusqu'en* 1789. — *Étude sur le régime des successions au moyen âge dans le midi de la France.* Paris, Giard, in-8°, 438 p.

substituer partout dans son ressort pour les successions *ab intestat* la Novelle 118 aux anciennes coutumes municipales.

Rien de plus divers, de plus confus que la législation détruite peu à peu par les légistes royaux. En effet, M. Jarriand le montre, l'autorité du droit romain n'était pas également forte dans tout le midi de la France; si le Bréviaire d'Alaric l'emportait en Provence et dans une partie du Languedoc et du Dauphiné, il était moins en faveur dans le sud-ouest; à Bordeaux, on lui préférait même à titre de droit supplétoire les coutumes voisines, et Toulouse, en matière successorale, avait sa loi particulière; enfin n'oublions ni les législations pyrénéennes, dont le caractère, dont l'origine sont encore aujourd'hui mal connus, ni le droit féodal régissant les grandes seigneuries méridionales, ni enfin la coutume de Paris, imposée en 1212 par Simon de Montfort à ses barons; cette dernière coutume régissait encore au XVIIIe siècle un certain nombre de fiefs languedociens. Enfin rappelons que le Roussillon, terre de droit écrit pourtant, faisait passer les lois catalanes dérivées du vieux droit visigothique avant le droit romain.

C'est au milieu de ces anomalies innombrables que M. Jarriand a essayé de se retrouver; l'étude attentive des coutumes de la région qui s'étend des Alpes à l'Océan, de la Méditerranée et des Pyrénées à la Dordogne, à l'Auvergne et à Lyon, lui a permis de relever beaucoup de faits curieux, de faire nombre de remarques utiles, mais, on doit l'avouer, il semble à peu près impossible de marquer l'origine, de découvrir la raison d'être des dispositions spéciales à telle ou telle coutume particulière. On aperçoit bien des coutumes typiques prévalant; ainsi celle de Montpellier adoptée à Carcassonne et à Saint-Antonin, celle d'Alais, citée à Aigues-Mortes, mais par contre d'autres très importantes paraissent isolées : par exemple celle de Toulouse. Ici les filles sont exclues de la succession, plus loin elles sont admises sous certaines réserves, ailleurs encore elles jouissent des mêmes droits que les enfants mâles. Dans tel fief la règle *paterna paternis* est suivie scrupuleusement; dans la ville voisine, elle est inconnue. C'est dans ce chaos que les parlements apporteront plus tard l'ordre et la lumière en y faisant régner le droit romain pur. La Novelle 118 profita de ce triomphe, et aujourd'hui encore elle règle dans la majeure partie de l'Europe les successions *ab intestat*.

L'histoire de la mission de Jeanne d'Arc est, semble-t-il, un sujet inépuisable; mais, des nombreux travaux que chaque année voit paraître, il en est bien peu qui apportent autant de faits nouveaux que celui de M. Alexandre SOREL[1]. L'auteur a essayé de déterminer

1. *La Prise de Jeanne d'Arc devant Compiègne et l'histoire des sièges de la*

exactement dans quelles circonstances la Pucelle tomba aux mains des Anglais; de là à retracer, d'après les archives municipales de Compiègne, l'histoire de cette ville au début du xve siècle, il n'y avait qu'un pas. Mais si M. Sorel nous donne des détails nombreux et intéressants sur le siège de 1414 et l'occupation anglaise de 1424 à 1429, c'est sur le siège de 1430, au cours duquel Jeanne d'Arc fut prise, qu'il a fait porter principalement ses recherches. On peut recommander ce morceau aux historiens; on y trouvera nombre de faits des plus honorables pour les Compiégnois du xve siècle, et leur conduite durant ce long siège de six mois (mai-octobre 1430) prouve que nos ancêtres du xve siècle avaient bien quelques vertus. L'auteur, par une étude minutieuse de la topographie de Compiègne et des environs, a cherché à déterminer exactement le point où la Pucelle tomba aux mains des ennemis, et à reconstituer la scène. Il place la capture de Jeanne au 23 mai 1430, avec raison, semble-t-il; l'événement était déjà connu à Paris le 25, à l'heure de l'audience du Parlement, et il montre sans peine qu'elle ne fut pas trahie au sens propre du mot: elle fut en réalité abandonnée. Guillaume de Flavy, capitaine de Compiègne, ne passait pas pour très scrupuleux, c'était un soudard brutal et féroce, la Pucelle lui portait ombrage, et, sans relever devant elle le pont-levis de la ville, comme on l'a parfois soutenu, il se garda de la secourir. A vrai dire, il ne fut pas seul à l'abandonner; sa conduite fut celle d'un capitaine jaloux de son autorité, d'un soldat grossier, mais il est moins coupable que Charles VII et ses courtisans. On a plaidé pour le roi les circonstances atténuantes, on a voulu rejeter la faute sur les tristes conseillers dont il suivait les inspirations. Mais le plus grand reproche qu'on puisse adresser à un roi n'est-il pas de mal choisir ses familiers? M. Sorel le dit avec beaucoup de raison; depuis le sacre de Reims, la Pucelle gênait les politiciens de la cour; on jugeait son influence sur les troupes dangereuse et on aurait voulu la voir disparaître. Aussi n'a-t-on pu découvrir aucune preuve d'un effort quelconque tenté par Charles VII pour délivrer Jeanne avant la vente de celle-ci aux Anglais. L'ingratitude, dit-on, est le vice favori des rois; Jeanne d'Arc, comme plus tard Jacques Cœur, apprit à ses dépens à connaître le manque de cœur et l'égoïsme profond de ce prince[1].

même ville sous Charles VI et Charles VII, d'après des documents inédits, avec un plan. Paris, Picard, 1889, xij et 382 p. in-8°.

1. L'ouvrage de M. Sorel est suivi de nombreuses et très intéressantes pièces justificatives; on signalera surtout les extraits des comptes communaux de Compiègne. Il est enrichi de plans très utiles; nous aimons moins les deux des-

Louis Malet de Graville, amiral de France sous le règne de Charles VIII et de Louis XII, dont M. Perret nous envoie la biographie, appartenait à une famille normande, que les chartes ne mentionnent pas avant le début du XIIIe siècle[1]. Associé de bonne heure à la fortune de Louis XI, il faisait partie de ce petit groupe de serviteurs dévoués, qui, toujours fidèles à ce prince, ne montrèrent pas un moindre zèle pour la cause de sa fille, Anne de Beaujeu. A dater de 1470, les services de Louis Malet, alors âgé d'environ vingt-cinq ans, sont connus surtout par les dons du roi, qui, grand économe des deniers de l'État, ne se départissait de cette parcimonie que pour récompenser le zèle de ses conseillers intimes. En 1476, on commence à voir agir le sire de Graville ; il est chargé d'une mission de confiance auprès du roi René et contribue à préparer la réunion à la couronne de l'apanage de la maison d'Anjou. La même année, il est l'un des commissaires nommés pour instruire le procès de Jacques, duc de Nemours, mais, par scrupule de conscience, il se récuse un peu avant l'arrêt définitif, dont il laisse le soin et la responsabilité aux conseillers du Parlement de Paris. Cette conduite prudente ne paraît pas d'ailleurs avoir choqué le roi, et Graville n'en fut pas moins gratifié d'une partie des dépouilles du malheureux duc. Louis XI l'avait toujours en grande estime, et un curieux acte de 1480, analysé par M. Perret (p. 59-60), nous montre ce prince encourageant le goût héréditaire de son chambellan pour la chasse. La faveur de Graville se maintient sous la régence d'Anne de Beaujeu, et, dans les luttes de cette dame contre les princes coalisés et le duc de Bretagne, il joue le premier rôle ; c'est lui qui dirige de ses conseils l'armée commandée par La Trémoille ; il assure le ravitaillement des troupes, prodigue ses avis, trop souvent peu écoutés, au jeune général, et ces services éclatants sont récompensés par la charge de grand amiral de France (janvier 1487). Le mariage d'Anne de Bretagne le rejette un peu dans l'ombre. Graville était peu aimé de la jeune reine et son opposition très marquée à l'expédition d'Italie lui aliène la faveur de Charles VIII. Très patient, rompu aux intrigues de cour, il évite une disgrâce formelle, mais ne reprend une part effective au gouvernement qu'après la mort du roi (1498), à l'avènement de Louis XII. Son rôle, au surplus, même après ce retour de faveur, reste assez effacé ; il était trop hostile aux projets d'Anne de Bretagne

sins représentant la prise de Jeanne d'Arc et sa sortie de l'église Saint-Antoine. Tous deux sont jolis, mais vraiment trop fantaisistes.

1. *Notice biographique sur Louis Malet de Graville, amiral de France* (1442-1516). Paris, Picard, in-8°, ij-271 p.

pour exercer jamais une grande influence; toutefois on le voit favorisant le mariage de Claude de France et de François d'Angoulême, et plusieurs fois il traverse les menées de la reine. Ses dernières années se passent dans la retraite; son biographe relève avec raison, comme fort honorable pour lui, l'acte secret de 1513, par lequel il faisait remise au roi d'une créance de 80,000 livres. Le fait est trop rare pour ne pas être signalé.

L'amiral s'éteignit en 1516; souvent cité avec éloge par les contemporains, il était à peu près complètement oublié aujourd'hui. On doit savoir gré à M. Perret d'avoir fait revivre cette figure sympathique. Si Graville a pu parfois être accusé d'avidité, il a fait souvent preuve d'un véritable désintéressement; il aimait les lettres et les arts, et, telles que nous les connaissons par les inventaires, certaines de ses résidences, particulièrement Marcoussis, prouvaient le bon goût de leur possesseur[1].

On a beaucoup parlé depuis quelques années des joyaux de la couronne de France. M. G. Bapst a jugé utile, au moment où se dispersait cette collection historique, d'en retracer l'histoire[2]; la tâche était malaisée; des recherches patientes lui ont permis de retrouver beaucoup de documents précieux, et la lecture de ce livre est des plus attrayantes. Jusqu'au règne de François Ier, les diamants sont la propriété du souverain; ce prince, le premier, transforme cette propriété en simple usufruit, et dès lors les joyaux du roi constituent un trésor de guerre, une sorte de réserve, qu'on engage, qu'on vend même en cas de nécessité[3]. La plupart des faits rapportés par M. Bapst sont trop modernes pour nous permettre de parler longuement de cet ouvrage dans le présent *Bulletin;* signalons toutefois comme très intéressante l'histoire du fameux diamant le Sancy; tous les auteurs ont répété, en se copiant les uns les autres, que cette pierre avait été perdue par Charles le Téméraire sur le champ de bataille de Morat; recueillie par un soldat suisse qui en ignorait la valeur, elle aurait fini par appartenir à M. de Harlay-Sancy, qui la vendit, en 1604, au roi d'Angleterre, Jacques Ier. Engagée par la reine Henriette de France, elle appartient plus tard à Mazarin, lequel la lègue

1. M. Perret, dans sa très intéressante biographie, a insisté avec raison sur les affaires de la marine; on connaît mal l'ancienne histoire de cette administration; l'auteur aura contribué à l'éclaircir.

2. *Histoire des joyaux de la couronne de France*, d'après des documents inédits. Ouvrage orné de cinquante gravures. Paris, Hachette, 1889, gr. in-8°, iij et 715 p.

3. On a employé ce moyen jusqu'en 1800; c'est en mettant le Régent en gage que Bonaparte put remonter la cavalerie qui combattit à Marengo.

à Louis XIV. M. Bapst montre que toute la première partie de cette histoire est un pur roman; le Sancy est mentionné pour la première fois en 1593, et la maison d'Autriche possède, probablement depuis le XVIe siècle, le diamant du duc de Bourgogne; ce serait une pierre appelée le Florentin. En somme, des recherches de M. Bapst, il résulte que la majeure partie des joyaux de la couronne a été acquise après 1530, date de l'ordonnance citée de François Ier; on ne connaît comme possédé par ce prince avant cette année qu'un rubis dit la Côte de Bretagne, qu'Anne de Bretagne avait reçu de sa mère Marguerite de Foix; il est aujourd'hui au Louvre, et c'est le seul survivant des joyaux qui formaient le trésor de la couronne en 1530. L'ouvrage de M. Bapst, très fouillé, très intéressant, doit être recommandé aux historiens modernes; l'auteur a su grouper une foule de faits curieux, et a réuni des documents de premier ordre sur les opérations du trésor français depuis le XVIe siècle jusqu'à nos jours.

M. A. Franklin a entrepris, depuis trois ans, sous ce titre : *la Vie privée d'autrefois,* la publication d'une série de petites monographies sur les usages de l'ancienne France, principalement à Paris; six volumes ont déjà paru; les quatre premiers traitent du savoir-vivre, de la réclame et des annonces, de la cuisine et de la mesure du temps; les deux autres, dont nous avons à rendre compte aujourd'hui, ont pour titre : *les Repas* et *Comment on devenait patron*[1].

Le premier volume appartient plutôt à l'histoire anecdotique; on ne saurait d'ailleurs méconnaître l'intérêt de ces recherches sur des points en apparence minuscules. On y voit ce qu'on ne sait pas assez, ce qu'on dit encore moins : que nos bons ancêtres étaient assez grossiers, et que l'art de manger avec propreté et de se tenir décemment à table n'est pas aussi ancien que certains l'estiment. Si pour la cuisine on se contente encore au début du XVIIIe siècle d'une chère abondante, mais grossière, jusque vers le même temps on ne s'inquiète guère de la façon de la manger. L'usage des fourchettes date en France du XVIe siècle, — il paraît avoir été plus répandu en Italie au moyen âge, — et jusqu'au temps des *Précieuses*, chacun se sert indifféremment de la cuiller et du couteau du voisin. Pour conclure, pendant fort longtemps les gens les plus raffinés ont mangé avec leurs doigts. Si avec certains philosophes, qui pourraient bien avoir raison, on regarde la propreté comme une vertu, convenons que pour dégénérés que nous nous reconnaissons, nous sommes à cet égard

1. *Les Repas*. Paris, Plon et Nourrit; in-18, iij-300 p. — *Comment on devenait patron*, in-18, iv-317 p. — Chaque volume est accompagné d'extraits et de pièces justificatives parfois fort intéressantes.

plus vertueux que nos ancêtres. Beaucoup des faits récoltés un peu partout par M. Franklin étaient connus des lettrés; on doit lui savoir gré de les avoir patiemment recueillis et d'en avoir composé un tableau amusant et, semble-t-il, exact.

Toutefois plus intéressant à notre avis est le second ouvrage : *Comment on devenait patron*. C'est, sous une forme légère, attachante et tant soit peu sceptique, une étude fort curieuse sur la vie des artisans à Paris pendant les deux derniers siècles de l'ancien régime. Pour le moyen âge, l'auteur avait été devancé par M. Fagniez, qui, dans un excellent ouvrage : *l'Industrie à Paris aux XIIIe et XIVe siècles*, avait donné un tableau complet de la vie ouvrière à Paris à cette époque. L'intérêt du livre de M. Franklin tient principalement à ce que l'auteur a montré très nettement ce qu'étaient devenues au dernier siècle les corporations ouvrières, dont tant de gens parlent sans les connaître, les uns les louant outre mesure, les autres les décriant à outrance. La décadence de ces corporations était peut-être irrémédiable au temps de la Révolution; l'égoïsme des patrons, les exigences de la royauté les avaient désorganisées. Ajoutons qu'elles étaient un obstacle à l'esprit d'initiative, et qu'elles auraient rendu bien difficile le développement de l'industrie moderne. Mais même en décadence elles rendaient encore des services nombreux et indéniables. En premier lieu, l'antagonisme entre le travail et le capital n'existait qu'à peine, tout apprenti intelligent et laborieux pouvant grâce à elles se flatter d'arriver au patronat; en second lieu, par des règlements minutieux, trop minutieux même, elles garantissaient la bonne qualité des objets fabriqués, sans pourtant, l'histoire de l'art est là pour le prouver, immobiliser les types d'ornementation et entraver réellement les progrès de la main d'œuvre; enfin, grâce à elles, l'ouvrier était moins isolé, vivait dans une communion plus intime avec ses supérieurs, et son existence était certainement moins précaire. C'étaient là de réels avantages; pour être juste, n'oublions pas les abus énumérés par M. Franklin : privilèges des fils des patrons, subterfuges dans la confection du chef-d'œuvre, réglementation tracassière et souvent mal appliquée. On se rend compte aisément des causes de la suppression des jurandes. Peut-être toutefois, si Turgot, premier auteur de cette mesure, avait pu prévoir les conséquences lointaines de sa décision, aurait-il, au lieu de détruire l'organisation ancienne, cherché plutôt à la renouveler et à la réformer. Il est vrai qu'en France on a toujours préféré supprimer radicalement ce qui semblait défectueux, alors qu'il eût suffi de l'améliorer.

Histoire locale. — Les Clabault d'Amiens, dont M. Janvier nous

retrace l'histoire [1], étaient une de ces grandes familles bourgeoises et marchandes, comme on en comptait tant au moyen âge dans les villes du nord. Ce n'est pas que cette famille soit extrêmement ancienne; l'auteur rattache, il est vrai, avec toute vraisemblance, les Clabault d'Amiens à une famille de même nom, qui figure déjà honorablement à Abbeville à la fin du XIIe siècle, mais la branche établie à Amiens ne commença à jouer un rôle dans cette ville qu'après la révolte de 1358, si durement réprimée par les lieutenants du dauphin Charles de Normandie. A la suite de cette émeute, la plupart des chefs de la bourgeoisie amiénoise avaient payé cette trahison de leur tête ou de leurs biens. Le personnel administratif de la commune dut être renouvelé, et Pierre Clabault devint échevin l'année suivante. Pendant près de deux cents ans (jusqu'en 1539), ses descendants occupèrent par droit traditionnel les charges d'échevins et de mayeurs et exercèrent une influence réelle sur la conduite des affaires de leur ville natale. Aussi M. Janvier, en faisant l'histoire de cette famille, a-t-il été amené à donner un tableau complet, basé uniquement sur les pièces d'archives, de l'histoire d'Amiens durant ces deux cents ans. Les Clabault tiraient leur fortune de l'industrie des draps; ils étaient *waidiers*, c'est-à-dire teinturiers de laine; cette industrie fut toujours très florissante à Amiens. Avec la fortune était venu le savoir, et les derniers membres de la famille appartenaient incontestablement à cette bourgeoisie instruite et éclairée qui fut si longtemps une des forces du pays. Très intéressant pour l'histoire municipale, le livre de M. Janvier ne l'est guère moins pour celle du royaume tout entier. Ville frontière à cette époque, Amiens ressent durant deux siècles le contre-coup de tous les événements de la politique générale; occupée par les Anglais, engagée au duc de Bourgogne, elle fait retour à la royauté en 1470; mais elle est toujours exposée aux attaques de l'ennemi, surtout après la cession de l'Artois à Maximilien en 1493. Qu'on ajoute à ces faits d'histoire générale les événements intérieurs : émeutes des gens de métier, querelles entre les mayeurs et les échevins, disputes avec les gens de guerre, levée des impositions, travaux publics, la matière, on en conviendra, ne manquait pas à l'historien. Il serait fastidieux de relever tous les faits intéressants signalés par M. Janvier; citons seulement la lutte entre les maires des bannières et la municipalité sous Charles VI, l'établissement du couvent de Sainte-Colette, les entrées des rois à Amiens, le tableau peu édifiant des mœurs des Cordeliers

1. *Les Clabault, famille municipale amiénoise* (1349-1539). Amiens, Hecquet-Decobert, in-4°, 408 p., 4 planches.

de la grande observance vers l'an 1500, la rédaction des coutumes du bailliage, etc. L'auteur a joint à son récit un certain nombre de pièces justificatives et d'éclaircissements; on y trouve plusieurs lettres missives royales, des testaments fort curieux, un précieux inventaire de 1539 plein de renseignements sur la vie et les habitudes de la bourgeoisie riche au XVIe siècle, enfin deux courtes notes sur la bibliothèque échevinale d'Amiens en 1551, et sur deux manuscrits ayant appartenu aux Clabault, aujourd'hui à la bibliothèque de l'Arsenal. Le dernier représentant de la famille, Simon Clabault, mourut sans enfant mâle en 1539; avec lui s'éteignit cette vieille race échevinale.

L'*Histoire de l'hôpital de Bicêtre*, par M. le docteur E. RICHARD[1], est intéressante; l'auteur a consulté beaucoup de documents d'archives, notamment la collection Joly de Fleury, à la Bibliothèque nationale. Construit au milieu du XIIIe siècle par un évêque de Winchester, possédé successivement au XIVe par Louis d'Anjou et Jean de Berry, le château de Bicêtre était devenu un repaire de voleurs quand Louis XIII et Richelieu décidèrent d'y fonder un asile pour les soldats invalides. De ce temps datent les premières constructions. Sous Louis XIV, les vieux soldats sont renvoyés, le château est donné à l'Hôpital général organisé en 1656; on y envoie dès lors successivement et simultanément les mendiants, les vénériens, les prisonniers et les fous. M. Richard étudie le régime appliqué à chacune de ces catégories; les vénériens, longtemps traités comme des criminels, ne furent définitivement admis à Bicêtre qu'en 1702. A propos des prisonniers, l'auteur décrit le régime qui leur est appliqué, les uns simplement incarcérés, les autres enfermés dans des cabanons (c'est l'origine de notre système cellulaire), les autres enfants correctionnaires; on sait que beaucoup de ces derniers furent massacrés en 1792 par les égorgeurs de septembre. Le chapitre sur les fous est également intéressant; on y voit combien variait le traitement des maladies mentales; le sort de ces malheureux était tel qu'on se demande s'il n'eût pas été plus humain de les faire disparaître; la mort n'eût-elle pas mieux valu pour eux que de pareilles souffrances? L'ouvrage se termine par la liste des praticiens, médecins et chirurgiens à Bicêtre de 1600 à 1792. Beaucoup des détails rapportés par M. E. Richard sont navrants, mais on aurait tort de rendre responsables de cet état de choses les administrateurs de l'Hôpital général; il faut surtout tenir compte de la routine et de l'incurie du personnel médical d'alors, qui, pieusement attaché aux

1. Paris, Steinheil, 1889, in-8°, 158 p., gravures.

enseignements d'Hippocrate et de Galien, ne se souciait guère des nouveautés. Certains traitements, décrits par M. Richard, paraissent de tous points dignes des médecins de Molière.

L'ouvrage publié par M. Ardouin-Dumazet sous ce titre : *le Nord de la France en 1789*[1], renferme une analyse minutieuse des cahiers de doléances des trois ordres de Flandre, d'Artois et de Hainaut, pays qui ont formé les départements actuels du Nord et du Pas-de-Calais. Les opinions de l'auteur sont modérées, et le plus souvent il laisse la parole aux rédacteurs des cahiers : petits nobles, curés de campagne, bourgeois, simples greffiers des communautés rurales. Toutefois on peut regretter qu'il n'ait pas adopté un ordre un peu différent. Les cahiers de doléances de 1789, dans le nord comme partout ailleurs en France, comprennent deux parties distinctes : les plaintes et les projets de réforme. La première partie est de beaucoup la plus intéressante; si l'on peut admettre qu'en certains cas les plaignants ont tracé un tableau trop sombre de leur situation, on doit tenir grand compte des chiffres rapportés par eux. Telle communauté, comptant en 1789 1,200 habitants, en ayant aujourd'hui 2,400, payait la même somme que de nos jours; la charge devait être d'autant plus lourde que l'état de l'agriculture est infiniment meilleur de notre temps et que le pouvoir de l'argent a diminué de plus de moitié; cette localité ne possédait aucune des commodités dont elle jouit aujourd'hui : chemins de fer, routes nombreuses, etc. Les faits réunis par M. Ardouin-Dumazet sont des plus instructifs; dans le nord du royaume, comme partout ailleurs, la royauté n'a rien détruit des régimes qu'elle a supplantés au point de vue politique; la noblesse perçoit toujours les droits féodaux, jouit des mêmes privilèges qu'au temps où elle protégeait et administrait le pays; le clergé séculier et régulier touche les mêmes revenus, jouit des mêmes immunités qu'aux siècles où il était la seule force intellectuelle de la nation. La plupart de ces privilèges, de ces vestiges des organisations antérieures auraient dû disparaître depuis longtemps, mais, si la royauté avait donné à la France depuis deux cents ans la prépondérance en Europe, elle ne s'était pas suffisamment occupée de l'administration intérieure, et beaucoup des personnes qui font aujourd'hui l'éloge de l'ancien régime seraient fort étonnées et froissées dans leurs habitudes de chaque jour si une fée maligne les transportait d'un coup de baguette vers l'an 1750. Pour le nord de la France les améliorations sont d'autant plus sensibles que les cahiers de 1789 émanent presque tous de la classe rurale ou bour-

1. Paris, M. Dreyfous, in-8°, 360 p.

geoise. Le nord n'était pas encore le pays de la houille, et le prolétariat industriel n'existait pas. Les doléances analysées par M. Ardouin-Dumazet ont été rédigées par les ancêtres des fabricants du Nord et du Pas-de-Calais et des créateurs de la culture industrielle.

L'autre partie des cahiers du Nord en 1789 est, disons-nous, moins intéressante; on y retrouve ces illusions, cette confiance dans la bonté humaine, cette philanthropie vague que les faits allaient si cruellement démentir. On y fait appel à la bonté du prince, à l'intégrité des citoyens, en termes idylliques; à en croire les rédacteurs des cahiers, chacun est prêt à se sacrifier au bien public. Les événements allaient bientôt faire justice de ces utopies généreuses et dangereuses.

L'ouvrage de M. Ardouin-Dumazet, un peu touffu peut-être, un peu prolixe, n'en est pas moins fort intéressant. L'auteur a su en général exposer simplement les faits; on doit regretter toutefois quelques incursions dans le domaine de l'histoire ancienne de la France; ce qu'il dit par exemple des municipalités du moyen âge n'est pas très exact, et aurait pu être omis sans le moindre inconvénient.

M. Ardouin-Dumazet s'est contenté d'analyser les doléances de la Flandre et de l'Artois. M. Thénard nous donne le texte intégral des cahiers des paroisses des bailliages de Versailles et de Meudon[1]. Beaucoup de ces cahiers ont péri; l'éditeur a pu toutefois en trouver vingt pour le ressort de Versailles, cinq pour celui de Meudon; il y a joint quelques notes et mémoires des curés de ces deux circonscriptions. La lecture de ces documents est des plus instructives; elle donnerait lieu aux mêmes réflexions et remarques que le livre de M. Ardouin-Dumazet. Ici encore, il faut être aveugle pour contester les progrès effectués depuis cent ans. Il serait difficile aujourd'hui de trouver pays plus riche et plus heureux que ces environs immédiats de Paris. Avant 1789 il n'en était pas de même, et tous ces cahiers, écrits pour la plupart avec naïveté et sans recherche d'élégance, prouvent combien les plaintes des habitants de la campagne étaient légitimes. Il est vrai que leur position était bien fâcheuse; vivant dans un pays boisé, sur un territoire de chasse réservée au roi, ils étaient soumis à une foule de servitudes onéreuses et parfois ridicules. La passion de la chasse à courre avait fait perdre toute mesure, et aux environs des forêts de Meudon et de Marly, on appliquait encore dans toute leur rigueur, ou peu s'en faut, les vieilles ordonnances forestières du XVIe siècle. La protection du gibier

1. *Bailliages de Versailles et de Meudon. Les cahiers de paroisse, avec commentaires, accompagnés de quelques cahiers de curés,* recueillis et publiés par M. Thénard, professeur au lycée Hoche. Versailles, Aubert, in-8°, XXXVI-324 p.

gros et petit paraissait chose plus précieuse que l'existence des paysans, et le moindre délit, le simple fait de défendre les récoltes contre les déprédations des animaux sauvages étaient qualifiés de crime et punis comme tel. Les cahiers publiés par M. Thénard sont remplis de plaintes amères contre cet état de choses, et quelques documents ajoutés par l'éditeur prouvent que ces doléances n'ont rien d'exagéré. On aurait peine, si l'on excepte la législation compliquée et oppressive sur le sel, à trouver dans l'ancien régime d'aussi monstrueux abus.

Faut-il conclure qu'en 1789 les paysans de la France entière étaient dans une position aussi précaire? La lecture des *Notes* de M. Brutails *sur l'économie rurale du Roussillon à la fin de l'ancien régime*[1] prouve combien pareille conclusion serait précipitée. L'auteur, archiviste des Pyrénées-Orientales, a fait de longues recherches dans le dépôt confié à ses soins; son travail est rempli de renseignements et de tableaux statistiques, et mérite d'être lu avec attention. Le Roussillon, à vrai dire, se trouvait dans une position favorisée; le régime féodal n'y avait jamais été prédominant, et les biens de mainmorte y étaient relativement peu considérables. De plus, pays annexé seulement au XVIIe siècle, il jouissait de bon nombre d'exemptions et de privilèges tout particuliers. N'oublions pas encore que la plupart des intendants de la royauté se montrèrent des administrateurs éclairés et actifs; qu'on considère enfin la fertilité d'une partie de la plaine, la modicité relative des impositions royales, les mœurs égalitaires des habitants, et on comprendra pourquoi il faut mettre cette province à part quand on parle de l'ancien régime.

L'ouvrage est divisé en dix chapitres, traitant successivement de l'agriculture (céréales, vignes, élevage, sériciculture, légumes, plantations d'oliviers), de la population, du régime des terres (systèmes d'amodiation), des charges de l'agriculture (impositions royales et seigneuriales, dîmes et corvées), de l'administration et du bien-être. L'auteur se montre partout impartial, peut-être un peu optimiste; on ne saurait toutefois rejeter ses conclusions. Les Roussillonnais d'il y a cent ans avaient peut-être moins d'aisance que leurs descendants, mais ils avaient aussi moins de besoins; leur sort par suite n'a guère changé. Le progrès est plus sensible en ce qui touche l'instruction des masses, les voies de communication, le mouvement des échanges. Au surplus, la comparaison faite en 1788 par Arthur Young entre la Catalogne et le Roussillon prouve combien cette province avait gagné en passant sous la domination française.

A. Molinier.

1. Extrait du XXXe Bulletin de la Société des Pyrénées-Orientales. Perpignan, Latrobe, 1889, in-8°, 236 p.

P.-S. — La collection de livres historiques pour l'enseignement secondaire, publiée par la librairie Alcan, vient de s'enrichir d'une *Histoire des peuples de l'Orient,* par M. Ch. Normand. Comme l'*Histoire grecque,* du même auteur, ce volume a une véritable valeur littéraire en même temps qu'il est accessible par sa simplicité aux intelligences enfantines. Il nous paraît supérieur à cet égard à tous les ouvrages similaires. Le récit des événements y est aussi simplifié que possible, et tout ce qui est de nature à être compris et retenu par les enfants est exposé d'une manière lumineuse et attrayante. Les auteurs de cette collection ont poursuivi un but difficile à atteindre : faire des manuels clairs et commodes, qui fussent en même temps des livres de lecture intéressants. L'expérience semble prouver qu'ils y ont en grande partie réussi.

ALLEMAGNE.

TRAVAUX RELATIFS A L'HISTOIRE DU MOYEN AGE.

(*Suite et fin.*)

Nécrologie. — Les sciences historiques viennent de perdre un de leurs représentants les plus connus en Allemagne, par le décès subit de M. Jules Weizsæcker, professeur d'histoire à l'université de Berlin. Né à Oehringen, dans le Wurtemberg, le 28 février 1828, il avait commencé l'étude de la théologie, au sortir du gymnase, entraîné par l'exemple de son frère aîné, M. Karl Weizsæcker, le savant bien connu, le successeur de Baur à la faculté de théologie de Tubingue. Il entra donc à l'internat théologique, au *Stift,* de la petite ville universitaire wurtembergeoise, où tant d'autres savants célèbres, les Hegel, les Schelling, les Zeller, se sont préparés à des travaux étrangers à leur spécialité primitive. Après y avoir passé le temps réglementaire et subi les examens prescrits, M. J. Weizsæcker fut nommé vicaire à la campagne, mais le désir de continuer encore ses études philosophiques et littéraires l'emporta bientôt sur le goût pour la vie pratique, et, en 1851, il se rendait à Berlin, où les cours de Léopold Ranke, et surtout la fréquentation assidue du séminaire historique de l'illustre savant, décidèrent de son avenir. Une vocation profonde pour les sciences historiques se développa chez lui, et, s'il n'abandonna pas immédiatement la théologie, ce fut désormais de

son histoire et non de ses dogmes qu'il se préoccupa. C'est d'après les conseils de Ranke qu'il se rendit à Paris, pour y étudier à fond la question des fausses décrétales, et le travail dans lequel il exposa les résultats de ses longues et savantes recherches, la *Genèse des Décrétales pseudo-isidoriennes,* fit sensation, à cette époque, dans le monde des historiens, des théologiens et des canonistes. Encore aujourd'hui les conclusions de ces recherches critiques, menées avec autant de prudence que de sagacité, sont acceptées par la plupart des érudits compétents en la matière.

Nommé maître-répétiteur au *Stift* de Tubingue, à son retour dans la patrie, J. Weizsæcker n'y resta pas longtemps. Sur la recommandation de Ranke, qui s'intéressait à cet élève d'avenir, la commission des travaux historiques de l'Académie royale de Munich l'appela dans cette ville pour lui confier, sous la haute direction de M. de Sybel, un travail aussi délicat que de longue haleine, et qui exigeait des qualités toutes spéciales. Il s'agissait de publier les *Actes et recès des diètes de l'Empire*, dont l'Académie avait décidé la mise au jour, et dont les éléments, à peu près inconnus pour la plupart, devaient être recherchés d'abord, puis recueillis dans des centaines de dépôts d'archives divers, puis triés avec soin, d'après leur valeur historique, soumis à une critique scrupuleuse, annotés d'une façon suffisante, etc. C'était un labeur immense, on le voit, dont on savait d'avance qu'il absorberait successivement plusieurs existences humaines, et, ce qui plus est, un labeur ingrat, qui ne vaudrait aucune réputation bruyante au travailleur intrépide qui l'aborderait. Weizsæcker n'hésita pas cependant; il accepta la tâche qu'on lui offrait, et, durant près de trente ans, il lui a consacré tous les moments que lui laissait son enseignement académique, commencé dès lors comme *privat-docent* à l'université de Munich. Pendant des années, il dut se livrer à de longues et fatigantes pérégrinations à travers les archives allemandes et même au delà des frontières, pour dresser tout d'abord un inventaire exact des pièces innombrables relatives à son sujet, puis pour les copier lui-même ou les faire copier par ses jeunes collaborateurs d'alors, MM. Menzel, Lexer, Kerler, etc. Pendant qu'il accumulait ainsi de volumineux dossiers, il fut nommé en 1864 à une chaire d'histoire à l'université d'Erlangen, mais, dès 1867, il l'échangeait contre une position semblable à celle de Tubingue. Cette même année paraissait enfin le premier des grands in-quarto de la série des *Deutsche Reichstagsacten,* qui comprenait les premières années du règne de Wenceslas, depuis 1376, et dont l'introduction est considérée encore aujourd'hui en Allemagne comme une *Instruction* modèle pour tous les éditeurs de documents du moyen âge. Quatre volumes

du recueil ont été publiés en tout par M. Weizsæcker lui-même; en dehors du contrôle exercé par lui sur quelques autres, mis au jour par ses collaborateurs, il a donné, en 1874 et en 1877, les deux derniers tomes du règne de Wenceslas, et, en 1882, le premier du règne de Robert le Palatin; mais il a certainement accumulé dans ses cartons de quoi remplir toute une série d'autres volumes, qui ne paraîtront ainsi qu'après sa mort. Il s'est si complètement absorbé dans ce travail qu'il en a cessé tout autre. Une seule fois, en 1879, il fit paraître un volume, qui ne se rattachait pas d'une façon immédiate au cycle de ses recherches habituelles; c'est l'*Histoire de la ligue des villes rhénanes*, durant le grand interrègne, étude de haute valeur, et basée sur des documents en majeure partie inédits. Entre temps, Weizsæcker, véritable type de la vie accidentée et instable qu'affectionnent certains professeurs allemands, épigones des humanistes errants du XVIe siècle, avait plusieurs fois changé de résidence et d'activité. En 1872, il quittait Tubingue pour entrer à l'université nouvellement organisée de Strasbourg, mais il ne resta pas longtemps dans cette ville, qu'il connaissait pour y avoir souvent et longtemps travaillé avant la guerre de 1870. Dès 1876, nous le voyons à Gœttingue, où il remplace Waitz, et, en 1881, il répond à son tour à un appel de l'université berlinoise, et vient occuper une des chaires d'histoire de la capitale de l'Allemagne. C'est là qu'il a passé les dernières années de sa vie, partagé entre son enseignement académique et la poursuite de son grand travail. Son enseignement ne fut jamais brillant, au sens où l'on entend d'ordinaire ce mot. Savant distingué, Weizsæcker n'était ni un orateur ni un écrivain; il n'avait même pas l'élocution facile. Mais c'était un maître sympathique à la jeunesse; fort jovial à ses heures, il était un travailleur intrépide et exigeait qu'on travaillât dur autour de lui. Esprit méthodique et lucide, il a été un excellent directeur de séminaire historique; il s'entendait à dresser les historiens futurs, à leur inspirer l'amour du métier, à leur inculquer les règles de la critique médiévale, et, sous ce rapport, il est peut-être celui des professeurs de la génération actuelle, de celle qui a suivi les grands maîtres de la science historique allemande (tous morts aujourd'hui, excepté M. de Sybel), qui a exercé l'influence la plus utile et la plus féconde sur les historiens de l'avenir, dans les six universités où il a professé successivement notre science.

Souffrant depuis longtemps d'une maladie des reins, M. Weizsæcker était allé chercher récemment quelque soulagement à ses maux à Kissingen. Son état s'y aggrava subitement, et il y est mort le 3 septembre 1889, dans sa soixante-deuxième année. Son nom

reste indissolublement attaché, dans les annales de l'historiographie germanique, à la grande collection des *Actes des diètes de l'Empire*, comme celui de Pertz aux *Monumenta*, comme celui de M. Hegel à la série, déjà si imposante, des *Chroniques des villes allemandes au moyen âge*.

R. Reuss.

Histoire locale. — Outre les ouvrages mentionnés dans la première partie du présent bulletin, d'autres écrits, plus courts et plus nombreux, traitent de l'empire et de ses souverains, mais le plus souvent en rapport avec l'histoire d'autres personnes et de particularités locales. Il est donc naturel de les faire rentrer dans la catégorie des ouvrages concernant l'histoire provinciale et régionale, que j'aborde maintenant.

Procédons comme pour l'histoire des sources. Si nous prenons successivement les différents pays d'Allemagne en allant du nord à l'est, au sud et à l'ouest, nous rencontrons en première ligne les relations extérieures de la ligue hanséatique et de ses différentes parties. On a rendu service à la science en décrivant l'activité de la Hanse en Russie[1]; cependant ses rapports avec les royaumes du Nord n'ont pas été négligés. L'époque de 1369 à 1376 est une période importante pour l'influence allemande en Danemark et Norvège; elle méritait des recherches approfondies[2]. Non moins intéressante est une courte dissertation sur la paix de Wordingborg en 1435[3] qui a établi pour les navires de la Hanse une diminution considérable des péages dans les détroits du Sund, prérogative que les trois villes libres, dites hanséatiques, ont conservée jusqu'à nos jours. On doit également de la reconnaissance à Koppmann d'avoir publié les travaux instructifs de feu Mantel[4] sur la politique hanséatique de Lubeck, en les soumettant à une revision attentive, et en les mettant dans un état conforme aux exigences de la science moderne. Un petit écrit sur la politique commerciale de la Hanse en général, dû à la compétence de Dietrich Schæfer[5], n'ajoute rien à ce que nous savions

1. A. Winckler, *Die deutsche Hansa in Russland.* Herausgegeben mit Unterstützung des Vereins für Hansische Geschichte. Berlin, Preger, 1886, v et 153 pages.

2. Denicke, *Die Hansastædte, Dænemark und Norwegen von* 1369-1376. Halle, Niemeyer, 269 p.

3. Hoffmann, *Der Friede zu Wordingborg und die hansische Sundzollfreiheit.*

4. *Beitræge zur lübisch-hansischen Geschichte,* herausgegeben von Koppmann. Iéna, Fischer, 391 p.

5. *Die Hansa und ihre Handelspolitik.* Vortrag. Iéna, Fischer, 1885, 32 p.

déjà ; c'est une œuvre de vulgarisation. C. Sattler[1] étudie l'organisation intérieure de la ligue, la séparation en trois corps et l'influence exercée par les assemblées des tiers ; il nous introduit par là en même temps dans l'histoire des villes de la Prusse et de l'ordre Teutonique.

Le passé de la Prusse a été éclairé dans ces derniers temps d'une manière nouvelle et de différents côtés à la fois. On a fait des communications précieuses au sujet de trouvailles faites dans des tombeaux[2] ; on est revenu à la question de savoir à quelle race appartenaient les anciens Prussiens[3] ; on a réussi à prouver l'existence de ce nom déjà au temps d'Otton Ier[4], tandis que, d'après l'opinion admise jusqu'à ce jour, on le trouvait pour la première fois dans des récits remontant seulement à la fin du xe siècle.

Nous constatons avec plaisir que A.-L. Ewald[5] a repris ses travaux sur l'histoire de la conquête de la Prusse par l'ordre Teutonique ; dans le troisième et le quatrième livre, il raconte les événements qui aboutirent à la conquête du Samland, du Natangen oriental, du Barten oriental et du Gelinden, ainsi que les tentatives, toujours inutiles, il est vrai, de révoltes, faites par la population indigène. L'histoire même de l'ordre Teutonique a été enrichie de la biographie du célèbre grand maître Henri de Plauen[6]. De plus, la province a enfin trouvé son historien, C. Lohmeyer[7] ; il n'en est encore arrivé cependant qu'à la mort du grand maître Conrad de Jungingen en 1407. Pour l'histoire ecclésiastique, nous venons de recevoir un travail complet ; il décrit le passé de l'ancien évêché de Pomésanie[8]. Deux autres se rapportent à la bourgeoisie noble de Königsberg[9] et

1. *Das westfælisch-preussische Drittel der Hansa*, dans *Hanseatische Geschichtsblætter*, 1879.

2. O. Tischler, *Ostpreussische Græberfunde*. III Heft. Kœnigsberg, Rode, 1879, 110 p.

3. Von Keltsch, *Die Nationalitæt der alten Preussen*, dans *Altpreussische Monatschrift*, XVIII, 338-655 p.

4. De Goeje, *Verlorner Bericht des marokkanisch-spanischen Juden Ibrahim-Ibn-Jacob über eine Reise zu Otto I nach Merseburg*, dans les *Mémoires de l'Académie des sciences d'Amsterdam*, 1880.

5. Halle, Waisenhaus. IIIe livre, 1884, viii et 174 p., IVe livre, x et 344 p.

6. Buske, *Heinrich von Plauen, Hochmeister des deutschen Ordens*. Dissertation de Kœnigsberg.

7. *Geschichte von Ost- und Westpreussen*. Gotha, Perthes. 1e Abth. 290 p.

8. H. Cramer, *Geschichte des vormaligen Bisthumes Pomesanien. Ein Beitrag zur Landes- und Kirchengeschichte des Kœnigreiches Preussen*. Veröffentlichung des historischen Vereins für den Regierungsbezirk Marienwerder, 1884, v et 293 p.

9. Frischbier, *Schild der Zünfte der Kœnigsberger Junker und Bürger im Kneiphof nach den Protocollen der Morgensprache*, dans *Altpreuss. Monatschrift*, XVII, p. 74-128.

aux relations des différentes classes de la société avec l'ordre Teutonique; l'auteur[1] de ce dernier montre qu'après la bataille de Tannenberg, l'ordre dut pour la première fois demander le consentement des états pour l'imposition de contributions et qu'après 1440 ce consentement devint une règle.

Pour la province de Posen, l'histoire en a été entreprise par un érudit très capable[2], sur le modèle des histoires provinciales entreprises par la maison Perthes. Cependant l'histoire du moyen âge n'a été traitée par lui que très brièvement, car la province actuelle de Posen a formé jusqu'en 1772 une partie du royaume de Pologne, partie qui, il est vrai, n'était séparée du reste par aucune différence, soit physique, soit politique. Parmi les établissements ecclésiastiques de la province de Posen, Wongrovicz a toujours joui d'un bon renom et a exercé, sur les contrées environnantes, une excellente influence. On ne peut donc que souhaiter la bienvenue à de nouvelles contributions à l'histoire du couvent et de la ville[3].

On n'a guère fait dans ces derniers temps pour la Poméranie et son histoire. Une histoire de Stettin[4] et de Pasewalk[5] a commencé à paraître. Plusieurs études sur le moyen âge sont insérées dans un recueil d'articles composés par G. Wandel[6]. D'autre part, on a essayé de prouver qu'avant 1100 le christianisme n'avait pas encore pris fortement racine dans ce pays, et que l'union ancienne avec Corvey, mentionnée seulement en 1147, n'est pas strictement prouvée[7]. Nous devons regarder aussi comme une affirmation exagérée que Charlemagne, dans sa lutte contre les Saxons, soit arrivé jusqu'à la Peene[8]. Les efforts d'Otton de Bamberg en Poméranie et dans le Mecklembourg pour propager le christianisme n'avaient guère besoin d'être confirmés; mais il y avait lieu de rectifier les détails de ses missions[9]; c'est à quoi ont contribué çà et là quelques travaux par-

1. Tœppen, *Verhæltniss der Stænde zum Orden*, dans la *Historische Zeitschrift* de H. von Sybel; Bd. XLVI, p. 430-444.

2. G. Meyer, *Geschichte der Landes Posen*. Posen, Jolowicz, 483 p.

3. Hockenbeck, *Beitrag zur Geschichte des Klosters und der Stadt Wongrovicz*. Leipzig, Teubner.

4. Wilh. Heinr. Meyer, *Stettin in alter und neuer Zeit*. Stettin, Hessenland, 1887, 10 livraisons.

5. Hückstedt, *Geschichte der Stadt Pasewalk*, 1882, livr. 1 et 2.

6. *Studien und Charakteristiken aus Pommerns æltester und neuster Zeit*. Leipzig, 1880, XII et 365 p.

7. Schildgen, *S. Vitus und der slavische Swantovit in ihrer Beziehung zu einander*. Programm der Realschule zu Münster, n° 321.

8. Schmidt, *Sachsenkriege unter Karl dem Grossen*. Dissertation de Rostock.

9. Lehmann, *Reisen Ottos von Bamberg*, dans les *Baltische Studien*, XXX, p. 159-168.

des archevêques Ludolf[1] et
mettre en lumière une série
nisation intérieure de l'église
documents, comment peu à
evêque à l'administration et
comment au commencement
blesse et de la bourgeoisie se
de ce moment, il peut être
A. Hagedorn[4] a traité
questions, mais en étudiant
ché avec la ville. Ses études
sur l'ancienne constitution
ngtemps déjà le bonheur de
par Fr.-W. Hoffmann[6]; mais
notre époque. G. Hertel et
histoire de la ville, ont remé-
vrage à un remaniement très
fait une collection de légendes
ndue assez considérable, Hertel
r A. Bormann sur l'histoire du
fondation de saint Norbert si
les pays slaves. Ce sont précisé-
ndebourg et la Silésie, qui, outre
favorable pour ces études historiques
si que nous trouvons, dans une des
lues, une étude d'une certaine valeur

Ludolf, sein Leben und seine politische Thætig-
1885, 66 p.
f Albrecht II von Magdeburg. Dissertation de Halle,
ssi dans les *Magdeburger Geschichtsblætter*, XVI.
Stellung des Capitels und der Laienbevœlkerung
er Verwaltungsthætigkeit der Erzbischœfe von Magde-
tze dem Andenken an Georg Waitz gewidmet, 1886,

hichte der Stadt Magdeburg, dans les *Magdeburger*
XVI, 375-446; XVII, 99-127; XX, 83-95, 307-348.
gen zur ältesten Verfassungsgeschichte der Stadt Magdeburg.
Halle, 1[illegible] les *Magdeburger Geschichtsblætter*, XV,

e der [illegible] bearbeitet von G. Hertel u. Fr.
bou[illegible]
der [illegible] 1887, IV et 774 p.
[illegible] *Magdeburg*, fortge-
[illegible] et 383 p.

MANN[1] s'est efforcé de nous en présenter les phases les plus importantes, en commençant par les services rendus par Henri le Lion dans le nord de l'Allemagne. Après lui, ADLER[2] a donné toute son attention à la branche méridionale et plus favorable à l'empire de la maison des Welf; à son tour, Lothaire DE HEINEMANN[3] nous a retracé d'une façon très attachante les actes et la politique du fils cadet de Henri le Lion, Henri de Brunswick, comte palatin du Rhin. Cet Henri nous apparait sous un jour plus favorable qu'on ne l'avait montré jusqu'à présent; cependant, il n'a jamais renoncé complètement à ses prétentions au sujet de la situation perdue par son père; là où il semble agir dans l'intérêt de l'empire, comme par exemple dans sa lutte contre le Danemark, il a été poussé et influencé, non par amour pour le premier, mais bien plus par haine pour le second.

HEINEMANN l'aîné[4] a rendu un plus grand service encore en écrivant et en publiant une histoire complète du Brunswick et du Lunebourg. Il débute par les origines, qu'il expose en s'appuyant sur les documents préhistoriques et sur les renseignements de source romaine; puis il traite de la domination des Ludolfingiens, des Billungs, de Lothaire et des Guelfes jusqu'aux fils de Henri le Lion; dans le deuxième volume, il expose l'histoire du duché de Brunswick-Lunebourg jusqu'à la fin du moyen âge et à la Renaissance. Quoique l'ouvrage soit rigoureusement scientifique, il est présenté avec tant d'art que sa lecture présente un vif intérêt. On ne saurait placer à côté de cette œuvre si distinguée une nouvelle histoire de la ville de Eimbeck[5] au moyen âge; on ne peut cependant la passer sous silence. Digne de mention est également, quoique sans grande importance scientifique, une histoire de la Harzburg insérée dans un guide de voyage[6].

Dans la Basse-Saxe orientale, l'intérêt littéraire se concentre principalement autour de Magdebourg, tant pour l'histoire de l'archevêché que pour celle de la ville. Ce fut précisément à la limite des XIIe et XIIIe siècles que ses archevêques se signalèrent, non seulement comme princes souverains, mais aussi comme princes d'empire. C'est

1. *Aus der Vergangenheit des welfischen Hauses* (6 Vortræge). Wolfenbüttel, Zwiesler, 245 p.

2. *Zur æltesten Geschichte des Welfenstammes.* Hanovre, Helwing, 1882.

3. *Heinrich von Braunschweig, Pfalzgraf bei Rhein.* Gotha, Perthes, 1882, 350 p.

4. Gotha, Perthes. I Band, 1884, 350 p. II Band, 1886, IV et 498 p.

5. Harland, *Geschichte der Stadt Eimbeck von den æltesten Zeiten bis zum Ausgange des Mittelalters.* Eimbeck, 1881, 192 p.

6. E. Jacobs, *Die Harzburg und ihre Geschichte,* dans le *Führer von Harzburg und Umgebung* de Stolle. Harzburg, Stolle, 1885.

ce que nous montrent les biographies des archevêques Ludolf[1] et Albrecht II[2]. Nous avons pu nous-même[3] mettre en lumière une série de points de vue nouveaux pour l'organisation intérieure de l'église de Magdebourg, en prouvant, à l'aide de documents, comment peu à peu le chapitre prit part à côté de l'archevêque à l'administration et au gouvernement de l'archevêché, et comment au commencement du XIVe siècle des représentants de la noblesse et de la bourgeoisie se joignirent à lui, de telle sorte qu'à partir de ce moment, il peut être question d'une constitution permanente. A. HAGEDORN[4] a traité avec non moins de succès ces mêmes questions, mais en étudiant beaucoup plus les rapports de l'archevêché avec la ville. Ses études touchaient par là à celles de M. KRUEHNE[5] sur l'ancienne constitution de la ville. Magdebourg avait depuis longtemps déjà le bonheur de posséder une bonne histoire municipale par Fr.-W. HOFFMANN[6]; mais elle ne répondait plus aux exigences de notre époque. G. HERTEL et F. HUELSSE, érudits très versés dans l'histoire de la ville, ont remédié à ce défaut, en soumettant l'ouvrage à un remaniement très complet; pendant que Huelsse[7] publiait une collection de légendes relatives à Magdebourg, d'une étendue assez considérable, Hertel continuait le travail commencé par A. BORMANN sur l'histoire du monastère de Notre-Dame[8], cette fondation de saint Norbert si importante pour la civilisation des pays slaves. Ce sont précisément ces pays, comme le Brandebourg et la Silésie, qui, outre Magdebourg, offrent une mine favorable pour ces études historiques d'un genre spécial. C'est ainsi que nous trouvons, dans une des gazettes berlinoises les plus lues, une étude d'une certaine valeur

1. F. Kohlmann, *Erzbischof Ludolf, sein Leben und seine politische Thætigkeit.* Dissertation de Halle, 1885, 66 p.

2. H. Schmidt, *Erzbischof Albrecht II von Magdeburg.* Dissertation de Halle, 1880, 85 p. Se trouve aussi dans les *Magdeburger Geschichtsblætter*, XVI.

3. W. Schum, *Ueber die Stellung des Capitels und der Laienbevœlkerung zu den Wahlen und der Verwaltungsthætigkeit der Erzbischœfe von Magdeburg. Historische Aufsætze dem Andenken an Georg Waitz gewidmet*, 1886, p. 389-432.

4. *Verfassungsgeschichte der Stadt Magdeburg*, dans les *Magdeburger Geschichtsblætter*, XVI, 375-446; XVII, 99-127; XX, 83-95, 307-348.

5. *Untersuchungen zur æltesten Verfassungsgeschichte der Stadt Magdeburg.* Dissertation de Halle, 1880, aussi dans les *Magdeburger Geschichtsblætter*, XV, 296-330, 390-416.

6. *Geschichte der Stadt Magdeburg.* Neu bearbeitet von G. Hertel u. Fr. Hülsse. Magdebourg, Rathke, 1885-1886, 659 p.

7. *Sagen der Stadt Magdeburg.* Magdebourg, Rathke, 1887, IV et 774 p.

8. Bormann, *Geschichte des Klosters U. L. Frauen zu Magdeburg*, fortgesetzt von Gustav Hertel. Magdebourg, Rathke, 1885, VII et 383 p.

scientifique sur la fin des luttes contre les Wendes[1]. De même, la *Gazette universelle* de l'Allemagne du Sud[2] traite des Gibelins et des chevaliers bavarois dans la Marche de Brandebourg. Mais la contribution la plus importante à cet égard est sans contredit un tableau de la situation du pays sous Jost de Moravie dans les premières années du XVe siècle, que nous devons à J. HEIDEMANN[3], l'érudit le plus compétent en ces matières. Il a le premier examiné d'une manière critique les événements de cette époque trop obscurcis par la tradition et la légende.

Quant à l'histoire générale de la Marche de Brandebourg, elle est traitée avec beaucoup de vie dans différents travaux qui, d'après leur titre, semblent ne s'occuper que du couvent de Lehnin. L'un[4] traite plus particulièrement de la vie du fils cadet du margrave Otton IV, gendre de Rodolphe de Habsbourg, qui vécut beaucoup auprès de ce dernier, qui fut par la suite co-régent de la Marche pour devenir enfin moine à Lehnin. L'autre a repris une fois de plus la vieille prédiction de Lehnin[5] et s'efforce de prouver qu'elle remonte à une haute antiquité et qu'elle a été confirmée par les événements; mais il est fait moins dans un intérêt scientifique que dirigé contre les souverains protestants actuels, les Hohenzollern. C'est plutôt dans les possessions franconiennes de ces derniers que dans la Marche proprement dite que le margrave Albert-Achille voulut contraindre le clergé à contribuer par des redevances aux charges de l'empire. C'est ce qui nous est prouvé par des travaux préparatoires d'un plus grand ouvrage sur ce prince, interrompu par la mort de son auteur[6].

En ce qui concerne l'histoire particulière des villes, il y aurait à mentionner en première ligne des communications sur le passé de la ville de Burg[7], qui fait partie aujourd'hui, il est vrai, de la province de Saxe, mais qui, en réalité, doit être comptée dans le domaine de la Marche. Tandis qu'une histoire de la ville de Brandebourg com-

1. Pflug, *Die letzten Wendenkæmpfe und Stædteumwandlungen in der Mark;* dans les suppléments du dimanche à la *Vossische Zeitung*, 1881, n°s 9 et 14.

2. O. Schwebel, *Ghibellinen u. bayerische Ritter in der Mark Brandenburg*, dans l'*Allgemeine Zeitung* d'Augsbourg, 1880, n° 91.

3. *Die Mark Brandenburg unter Jobst von Mæhren*. Berlin, Weber, 260 p.

4. Sello, *Beitræge zur Geschichte von Kloster und Amt Lehnin*. Berlin, Lehmann, 1881, 262 p.

5. J. B. Jettmar, *Lehnin u. seine Fürstengræber, nebst der Weissagung des Abtes Hermann von Lehnin*. Ratisbonne, Manz, 1885, VII et 147 p.

6. W. Bœhm, *Die Pfaffensteuer von* 1480-1 *in den frænkischen Gebieten des Markgrafen Albrecht-Achilles*. Programme de la Sophienschule de Berlin, 1882.

7. Wolter, *Mittheilungen aus der Geschichte der Stadt Burg*. Burg, Hopfer, 1881, 240 p.

mencée jadis est arrivée à sa fin[1], un aperçu du développement de la ville de Berlin, depuis ses commencements, a fait de grands progrès dans une quatrième édition[2]; enfin, une nouvelle édition d'un ouvrage semblable, comprenant aussi les origines de la capitale, vient d'être livrée à la publicité[3]. Ces deux derniers travaux s'adressent beaucoup plus au grand public qu'aux érudits de profession; ces derniers trouveront par contre une compensation dans différentes études nouvelles sur l'histoire du droit berlinois. D'un côté, M. Sello[4] expose l'organisation judiciaire de la ville et le droit des échevins jusqu'au milieu du xve siècle; d'autre part les juridictions commerciales en vigueur au xiiie et au xive siècle ont été l'objet d'une attention particulière[5]. D'après cela il semble que les impôts et les douanes ne se soient pas trouvés dans une situation défavorable, mais que le crédit seul eut parfois des crises assez difficiles. Enfin on pourrait encore mentionner des histoires de la ville de Neu-Ruppin[6], du pays de Schievelbein, enclave de la Poméranie sous la domination des chevaliers de la Nouvelle-Marche[7], du pays de Sternberg[8] et de la commanderie des chevaliers de Saint-Jean[9] dans la Marche, qui ont maintenant encore leur siège à Sonnenburg.

Il en est de même pour l'histoire de la Silésie. Le passé de Breslau, comme ville allemande[10], a été étudié jusqu'à l'époque de l'invasion mongole. En même temps paraît par livraisons une histoire de la ville de Goldberg[11]. On puise de nombreux renseignements écono-

1. Schillmann, *Geschichte der Stadt Brandenburg an der Havel, von den ältesten Zeiten bis zur Reformation*, 1882.

2. Adolf Streckfuss, 500 *Jahre Berliner Geschichte. Vom Fischerdorf zur Weltstadt; Geschichte und Sage.* Berlin, Goldschmidt, 1886, 4e éd., livr. 4-17.

3. O. Schwebel, *Geschichte der Stadt Berlin.* Berlin, Brachvogel, 1888, 1e livraison, 80 p.

4. *Mærkische Forschungen*, XVI, 1-129.

5. Holtze, *Berliner Handelsrecht im XIII u. XIVten Jhr.* Schriften des Vereins für die Geschichte der Stadt Berlin. 1880, 100 p.

6. G. Bittkau, *Aeltere Geschichte der Stadt Neu-Ruppin.* Neu-Ruppin, Petrenz, 1887, xii et 167 p.

7. H. P. F. von Wedel, *Beiträge zur älteren Geschichte der neumærkischen Ritterschaft.* II. *Das Land Schievelbein unter der Herrschaft der Herren von Wedel.* Leipzig, Hermann, 1887, iv et 90 p.

8. B. et W. Freier, *Urkundliche Geschichte des Landes Sternberg.* Zielenzig, Rosenzweig, 1887, 1^e Lief., 32 p. in-4^e.

9. C. Herrlich, *Die Balley Brandenburg des Johanniter-Ordens von ihrem Entstehen bis zur Gegenwart.* Berlin, Heymann, 1886, vii et 243 p. in-4^e.

10. Markgraf, *Breslau als deutsche Stadt vor dem Mongoleneinfall von* 1241. *Zeitschrift des Vereins für die Geschichte Schlesiens*, XV, 527-344. 1888.

11. J. Sturm, *Geschichte der Stadt Goldberg in Schlesien.* Goldberg, Obst. 1887, 64 p.

miques dans une histoire des chanoines de Sagan[1], et la biographie du greffier de la ville de Liegnitz, Ambros Bitscher, qui fut exécuté jadis, nous initie à la situation intérieure d'une ville et aux complications multiples de la politique extérieure[2]. D'autre part, on assiste au développement d'une partie du pays qui a été pendant quelque temps indépendante, du duché de Gœrlitz, dans une bonne biographie du duc Jean, fils de Charles IV[3], qui, par ses relations de famille, fit entrer le pays dans des alliances plus étendues encore. Une histoire complète de la province entreprise par un des historiens locaux les plus compétents, C. Grunhagen[4], en est arrivée, avec sa dernière partie qui vient de paraître, à l'époque exclusivement moderne. Une histoire de la haute et basse Lusace, écrite il y a une dizaine d'années et publiée maintenant seulement, va, dans les livraisons parues, de la fin du règne de Charles IV jusqu'à la bataille de Mohacz[5]. Un autre auteur a traité à part un épisode contemporain de cette période, la réunion de la Lusace à la Bohême en 1412, à l'aide de documents publiés récemment en Autriche[6].

Pour ce qui est de l'histoire du royaume de Saxe actuel, nous avons à louer en première ligne l'ouvrage d'O. Posse[7] sur les margraves de Misnie et les anciens Wettiniens. Grâce à de nombreux documents bien choisis, l'auteur explique et rectifie une foule d'erreurs, qui avaient passé de générations en générations, au sujet de l'histoire du pays, comme aussi de celle des familles régnantes.

Une histoire de la Suisse saxonne ne s'occupe que des temps les plus reculés[8]. Les recherches de R. Stœwer[9] sur le duc Albert, comme généralissime impérial, touchent à la fin de l'époque du moyen âge. Une histoire de la ville de Chemnitz traite beaucoup

1. Heinrich, *Das Stift der regulirten Chorherren in Sagan in Schlesien. u. sein Besitzstand im* 15. *Jhr.* Programme du Gymnase de Sagan, n° 174, 1881.

2. Werner, *Ambros Bitscher der Stadtschreiber von Liegnitz.* Liegnitz, Krummhaar, 1888, 26 p.

3. Gelbe, *Herzog Johann von Gœrlitz.* Gœrlitz, Dünnhaupt, 1883, 201 p.

4. *Geschichte Schlesiens.* Gotha, Perthes, 1884 et 1885.

5. Schelz, *Gesammtgeschichte der Ober- und Niederlausitz von den letzten Jahren Karls IV bis zur Schlacht bei Mohacz,* dans *Neues Lausitzisches Magazin,* 57 u. 58 Bd.

6. Bachmann, *Die Vereinigung der Lausitz mit Bœhmen.* Vienne, Gerold, 1883, 105 p.

7. *Die Markgrafen von Meissen u. das Haus Wettin.* Leipzig, Giesecke et Dewient, 188., 464 p.

8. Gautsch, *Aeltere Geschichte der sæchsischen Schweiz nach archivalischen Quellen.* Dresde, Axt, 1880, 123 p.

9. *Albrecht der Beherzte als Reichsfeldherr gegen Matthias Corvinus von Ungarn im J.* 1487. Greifswald, Abel, 81 p.

plus au contraire des temps contemporains[1]. Une histoire complète du royaume, dont la publication est commencée, n'a aucune valeur scientifique[2].

On s'est peu occupé de l'histoire des pays qui touchent la Saxe à l'ouest. On ne peut citer qu'une histoire générale de la Thuringe par Jules Koch (Gotha, 1886). Les possessions de la maison comtale de Stolberg, dont l'histoire a été jointe aux *Regesta Stolbergica* parus récemment[3], ne se trouvent plus en Thuringe, mais dans le Harz. Duderstadt, dont les rapports avec l'archevêché de Mayence dans les années 1477-1479 ont fait l'objet d'un travail spécial[4], appartient déjà à l'Eischfeld. Par contre l'histoire territoriale de la Hesse s'est enrichie d'une manière remarquable et méritoire par une étude sur les rapports du landgrave Hermann II avec l'archevêché de Mayence[5].

Pour l'histoire de Westphalie, on a fait beaucoup, et ce qu'on a fait a été utile aussi à l'histoire de la Hanse. A côté de l'œuvre de Sattler, mentionnée plus haut, il faut en mentionner une autre pareille due à Niehues, qui a pour objet l'organisation intérieure de la ligue hanséatique en Westphalie et particulièrement dans le pays de Munster[6]. L'histoire de la ville de Lemgo comme membre de la ligue nous mène jusqu'à la ruine et la dissolution de la Hanse[7]. Une étude sur la ligue des villes de Westphalie dans la seconde moitié du XIIIe siècle se rattache plus étroitement à l'histoire de l'empire; l'auteur montre comment l'empereur Rodolphe s'en servit pour rétablir la paix provinciale[8]. Une histoire du bailliage de Meppen se meut, malgré son titre

1. C. W. Zœllner, *Geschichte der Fabrik- und Handelsstadt Chemnitz von den ælteslen Zeiten bis zur Gegenwart.* Chemnitz, Fritzsche, 1886-87, 288 p.

2. Ab. Erleke, *Patriotische Geschichte des Kœnigreiches Sachsen und der sæchsisch-thüringischen Lande von den ælteslen Zeiten bis zur Gegenwart.* Chemnitz, Schmeitzner, 1886, 1-3 fasc., 144 p.

3. G. A. von Mülverstedt, *Geschichte des Hauses Stolberg von J.* 1210-1511. Magdeburg, Bænsch, 1883, 544 p.

4. Jæger, *Kurmainz und Duderstadt im den Jahren* 1477-79 *nach gleichzeitigen Aufzeichnungen des Duderstadter Stadtschreibers.* Hildesheim, Lax, 1885, 61 p.

5. W. Friedensburg, *Landgraf Hermann II der Gelehrte von Hessen und Erzbischof Adolf I von Mainz.* Marbourg, Elwert, 1886, IV et 311 p., et aussi dans la *Zeitschrift des Vereins für hessische Geschichte.*

6. *Hanseatische Geschichtsblætter,* IV, 51-65 p.

7. Ottemeyer, *Die deutsche Hansa u. Lemgo als Mitglied derselben.* Lemgo, Wagener, 56 p., 1880.

8. F. Zurbonsen, *Der westfælische Stædtebund von* 1233 *bis zum Territorialfrieden* 1298. Dissertation de Münster. 1881, 68 p.

sonore, dans le cercle le plus étroit de l'histoire locale[1]. La prédilection pour l'histoire de Louis de Bavière dont nous avons parlé plus haut a fait apparaître en même temps plusieurs contributions à l'histoire du Rhin inférieur. L'une étudie surtout la politique intérieure des princes de cette contrée[2]; l'autre, consacrée au duc Guillaume de Juliers[3], traite, non seulement de ses relations de parenté avec l'empereur et le roi Édouard d'Angleterre, mais aussi des affaires extérieures de l'empire. Dans le domaine de l'histoire des villes, il n'y a à mentionner qu'un seul travail et encore de fort peu d'étendue[4]. A Cologne, les travaux les plus récents se rattachent à la personne des archevêques Arnold Ier de Wied[5], Philippe de Heinsberg[6] et Conrad de Hochstaden[7]. Dans les études sur les deux premiers, les affaires de l'empire sont traitées visiblement de préférence à celles de la ville et de l'archevêché; mais, dans la biographie de Conrad par Cardauns, les vicissitudes de la vie de ce prince ont été examinées avec autant de soin que d'étendue. L'auteur insiste particulièrement sur la fondation de la cathédrale par Conrad, parce que son ouvrage est consacré à l'achèvement du puissant monument après six cents ans de travaux. Bien que l'idée première du travail émane de la Gœrres-Gesellschaft et que l'auteur touche de près à cette société de sentiments très catholiques, il s'est efforcé, en exposant la politique de son héros dans l'empire et envers les bourgeois de Cologne, de faire preuve de la plus louable objectivité. On ne songe pas à reprocher à Cardauns de n'avoir pas jugé l'importance de la cathédrale de Cologne au point de vue de l'art, ni d'avoir évité de tirer aucune conclusion sur l'histoire économique de cette gigantesque construction.

1. J. B. Diepenbrock, *Geschichte des vormals Münsterischen Amtes Meppen oder des jetzigen hannoverschen Herzogthums Arenberg-Meppen, mit besonderer Berücksichtigung der früheren Vœlkersitze und Alterthümer zwischen der Ems und Hase, der Einführung des Christenthums, des Religionswechsels zur Zeit der Reformation, der Leistungen der Jesuiten, etc.* 2e édition, non remaniée. Lingen, von Aken, 1886, 640 p.

2. Karl Kunze, *Die politische Stellung der niederrheinischen Fürsten in den Jahren* 1314-1334. Gœttingue, Vandenhoek, 1886, VIII et 86 p.

3. Carl Wieth, *Die Stellung des Markgrafen (ersten Herzogs) Wilhelm von Jülich zum Reiche,* 1345-61. Dissertation de Munster, 1882, 81 p.

4. Kroch, *Geschichte der Stadt Eschweiler und benachbarter Ortschaften.* 1882, 384 p.

5. Kersten, *Arnold von Wied.* Dissertation de Jéna, 1880.

6. Hecker, *Die territoriale Politik des Erzbischofs Philipp I von Kœln,* 1167-91. Leipzig, Veit, 1883, 128 p.

7. Cardauns, *Konrad von Hochstaden, Erzbischof von Kœln.* Cologne, Bachem, 1880, XI et 164 p.

Du reste, un érudit rhénan, C. Lamprecht[1], l'a fait avec une compétence toute particulière. Un collègue de ce dernier, Karl Menzel, qui s'est fait connaître autrefois par une histoire du pays de Thuringe, a entrepris maintenant une tâche semblable pour les territoires de l'ancien duché de Nassau; il a su, en gardant l'histoire de l'empire comme fond de son travail, fondre en un tableau d'ensemble l'histoire particulière de chacune des parcelles distinctes de ce petit état[2]. Grâce à sa collaboration au *Codex diplomaticus Nassoicus*, il a pu facilement introduire dans son œuvre mainte rectification, maint détail nouveau; il n'a, il est vrai, apporté aucun changement à l'idée générale qu'on se faisait de l'histoire du pays. La guerre qui commença en 1282 pour la succession au duché de Limbourg, et qui finit en 1288 par la bataille de Worringen, intéresse tout spécialement l'archevêché de Cologne et le Bas-Rhin; cet épisode vient d'être traité par deux auteurs dans un travail commun[3].

Parmi les archevêques de Mayence qui ont exercé le plus d'influence sur la politique de l'empire et des territoires rhénans, seul Gérard d'Eppenstein a été l'objet d'une étude attentive[4]; son biographe semble vouloir montrer que l'influence de Gérard lors de l'élection d'Adolphe de Nassau a reculé devant celle de son collègue de Cologne, mais qu'elle a pesé d'un poids d'autant plus grand dans la balance lors de l'élection au trône d'Albert d'Autriche. Une biographie d'un évêque de Worms, de la famille de Dalberg, a été traitée également avec assez de détails[5]; dans son activité politique, comme dans ses efforts pour hâter les progrès de l'humanisme, ce prélat s'inspira des idées nationales allemandes. Quant à l'histoire de la Bavière rhénane, on pourrait relever maint détail précieux dans les travaux relatifs à la famille de Wittelsbach; nous en parlerons plus loin; cependant, nous pouvons mentionner une biographie, qui est du reste peu remarquable, du comte palatin Frédéric le Victorieux[6].

Les territoires jadis palatins et souabes, aujourd'hui réunis au

1. *Der Dom zu Kœln und seine Geschichte.* Bonn, Cohen, 1881, 45 p.

2. *Geschichte von Nassau von der Mitte des 14. Jhr. bis zur Gegenwart.* Wiesbaden, Kreidel, 1879, 1 vol., 120 p.

3. Herchenbach et Reuland, *Geschichte des Limburger Erbfolgestreites.* Dusseldorf, Bagel, 1883, 104 p.

4. F. Heymach, *Gerhard von Eppenstein.* 1. Th. Dissertation de Strasbourg, 1880, 70 p.

5. K. Morneweg, *Johann von Dalberg ein deutscher Humanist und Bischof.* Heidelberg, Winter, 1887, VII-375 p.

6. Feeser, *Friedrich der Siegreiche, Kurfürst von der Pfalz*, 1445-1476. Programme de l'institut scolaire de Neubourg-sur-le-Danube, 142 p., 1881.

grand-duché de Bade, offrent, comme toujours, ample matière pour des recherches et des récits historiques. Un tour vif, une exposition claire et populaire, dans le bon sens du mot, distinguent l'histoire complète des Zæhringen dans le pays de Bade à travers les siècles, par Fr. von Weech[1]. Un autre travail a pour but de montrer que le landgraviat du Brisgau[2] se trouvait originairement entre les mains des margraves de Bade-Vérone et que, de ceux-ci, il a passé dès 1276 aux margraves de Hachberg. L'histoire des villes et des familles est représentée dans une large proportion; à la première catégorie se rapportent les histoires de Carlsruhe[3], de Heidelberg[4], d'Offenbourg[5] et de Philippsbourg[6]. Pour l'histoire de la noblesse, il ne faut pas non plus passer sous silence la Chronique de la famille de Gemmingen[7]; cependant, ni par son contenu, ni par sa forme elle ne vaut la *Geschichte des Fürstlich-Fürstenbergischen Hauses* de S. Riezler[8], que l'auteur a fait suivre du très important Cartulaire de cette illustre famille, publié avec une grande rigueur scientifique.

La Souabe proprement dite joue à la fin du moyen âge un rôle considérable, par ses villes surtout, et il reste encore à approfondir bien des faits concernant leurs origines, leur histoire, leurs alliances et les buts variables de ces unions. C'est de deux côtés à la fois qu'on a récemment abordé ce travail. Tandis que l'un nous montre dans un tableau détaillé et intéressant les germes des premiers tiraillements et les essais multiples et heureux pour maintenir la paix[9], un autre travail nous montre les commencements de la lutte pendant les années 1387 et 1388[10]. Des événements semblables ne devaient pas manquer de se répéter; un peu plus d'un demi-siècle plus tard, les villes souabes se trouvaient de nouveau en lutte ouverte contre Albert d'Autriche et Albert-Achille; sur ce sujet, des renseignements

1. *Die Zæhringer in Baden.* Karlsruhe, Braun, 1884.
2. Maurer, *Die Landgrafschaft im Breisgau*, 1881, 26 p.
3. Fecht, *Geschichte der Haupt- und Residenzstadt Karlsruhe.* Karlsruhe, Macklot, 1887, 10 p.
4. W. Oncken, *Stadt, Schloss und Hochschule Heidelberg. Bilder aus ihrer Vergangenheit.* Heidelberg, Meder, 1885, viii et 78 p.
5. Walter, *Beiträge zur einer Geschichte der Stadt Offenburg.* Offenbourg, Hambucht, 161 p.
6. Nopp, *Geschichte der Stadt u. ehemaligen Reichsfestung Philippsburg.* Fribourg, Herder, 1881, 767 p.
7. Heilbronn, Scholl, 1880.
8. Tubingue, Laupp, 1883, 499 p.
9. L. Quidde, *Der schwæbische Stædtebund in den Jahren* 1384 *bis zum Abschluss der Heidelberger Stallung.* Stuttgart, Cotta, 1884, 237 p.
10. Conr. Wutke, *Beiträge zur Geschichte des grossen Stædtebundkrieges in den Jahren* 1387-1388. 1. Th. Dissertation de Berlin. 1887, 289 p.

précieux ont été fournis par des documents inédits tirés des archives de Strasbourg[1]. Pour l'histoire particulière des villes, on a peu produit. Seule une histoire de la ville de Ravensbourg[2], commencée jadis, a été terminée. Aux familles souabes appartiennent en outre les ancêtres de la maison impériale d'Allemagne, et, si je ne me trompe, j'en ai déjà fait mention précédemment en rendant compte du premier volume de l'histoire ancienne de la maison de Hohenzollern, dans ses rapports avec l'histoire de la Souabe. Un deuxième volume l'a suivi et l'achève[3]. L'auteur se place, beaucoup plus que son devancier, sur le terrain solide de l'histoire; et, bien qu'il se perde souvent dans des détails accessoires, il n'en aborde pas moins son sujet avec beaucoup d'art et d'érudition.

En Bavière, la célébration du 700e jubilé de la maison de Wittelsbach a donné naissance en 1880 à des études et à des récits de tout genre. Les érudits les plus distingués y ont vu une exhortation à prendre la plume et à présenter soit la biographie des princes les plus remarquables de cette maison, soit son histoire générale en un rapide abrégé. Tel est le cas de Dœllinger[4], Heigel[5], Rockinger[6], Kluckhohn[7]. Pour les autres travaux inspirés par cet anniversaire, nous aurons à y revenir à propos des ouvrages concernant l'histoire du droit et de l'économie domestique. Notre attention doit se porter ici tout d'abord sur la remarquable continuation de l'histoire de la Bavière de S. Riezler[8]; elle commence avec l'investiture des Wittelsbach et va jusqu'à la mort de Louis de Bavière; elle n'est en rien inférieure au premier volume que nous avons depuis longtemps déjà. Même dans les cercles de la Bavière actuelle, cet exemple semble avoir trouvé des imitateurs. Ainsi on a écrit l'histoire de l'évêché d'Eichstædt[9] depuis sa fondation jusqu'à l'époque de la Réforme. Enfin une étude plus courte

1. J. Eichmann, *Der Stædtekrieg von* 1449-1450. Berlin, Jansen, 1882, 66 p.

2. T. Hafner, *Geschichte von Ravensburg. Beitræge nach Quellen und Urkundensammlungen.* Ravensburg, Dorn, 1887, 742 p.

3. L. Schmidt, *Die ælteste Geschichte des erlauchten Gesammthauses der kœniglichen und fürstlichen Hohenzollern.* Tubingue, Laupp, 2e partie, 1886, 265 p.

4. *Das Haus Wittelsbach und seine Bedeutung in der deutschen Geschichte.* Nœrdlingen, Beck, 34 p.

5. *Die Wittelsbacher.* Munich, Rieger, 31 p.

6. *Die Pflege der Geschichte durch die Wittelsbacher.* Munich, 197 p.

7. *Rede gehalten zur Vorfeier des Wittelsbacher-Jubilaeums in der technischen Hochschule zu München : Verdienste der Pfælzer Kurfürsten um die Litteratur*, dans l'*Augsburger Allgemeine Zeitung*, 1880, x-221 p.

8. Gotha, Perthes, II Bd. (1186-1347), 1880, 585 p.

9. Sax, *Die Bischœfe und Reichsfürsten von Eichstæt.* Landshut, Krüll, 1884, 423 p.

revient à l'histoire la plus reculée de la Bavière et s'efforce de prouver que les derniers Agilolfingiens[1] appartenaient à la race indigène et non à celle des Francs. En outre, l'histoire des villes est représentée par un ouvrage et celle des familles bavaroises par deux monographies[2].

Parler des plus récentes contributions à l'histoire de l'Autriche et de ses pays avoisinants n'est pas de notre domaine; cependant une exception doit être faite pour ses rapports avec l'empire; ainsi l'on a étudié les variations du droit politique dans les rapports de l'empire avec la Bohême du IXe au XIIIe siècle[3] et l'on a repris une fois de plus la vieille querelle sur la procédure du premier roi de la maison de Habsbourg contre Ottokar de Bohême[4]. Néanmoins, malgré tout ce que nous connaissons de cet événement, il reste encore beaucoup de points douteux qui ne pourront être éclaircis que par des sources nouvelles.

Outre ce qui concerne l'histoire politique et territoriale, nous avons encore à nous occuper d'études sur des particularités de l'histoire du moyen âge. A côté de ces domaines particuliers, il nous reste encore à voir l'histoire constitutionnelle, juridique, économique, celle de la civilisation et des arts. Si donc nous parlons en premier lieu de travaux sur les institutions, le premier rang est dû sans contredit à la *Deutsche Verfassungsgeschichte* de Georges Waitz, dont les deux premiers volumes ont eu dès maintenant une troisième édition[5], les autres une deuxième[6]. Avec sa science et son exactitude bien connues, Waitz y a tenu compte de tous les travaux récents concernant ses études de prédilection; il a cru devoir aussi introduire quelques modifications de forme, mais il n'a pas jugé nécessaire de remanier

1. Eberl, *Studien zur Geschichte der letzten Agilolfinger*. Programme de l'institut scolaire de Neubourg-sur-le-Danube, 1880, 67 p.

2. Fromüller, *Chronik der Stadt Fürth*. 2e édit. Fürth, Essmann, 1887, 480 p. — Seb. Englert, *Geschichte der Grafen von Truhendingen*. Wurzbourg, Stuber, 1885, 160 p. — *Beitræge zur Geschichte der Reichsfreiherren von Bibra*. Munich, Kaiser, 1882, 508 p.

3. A. Schæfer, *Staatsrechtliche Beziehungen Bœhmens zum Reiche, von der Zeit Karl des Grossen bis zum Jahre* 1282. Dissertation d'Iéna. Neunhahn, 1886, 36 p.

4. Max. Plischke, *Das Rechtsverfahren Rudolfs von Habsburg gegen Ottokar von Bœhmen*. Bonn, Cohen, 1885, 78 p. — H. R. von Zeissberg, *Ueber das Rechtsverfahren Rudolfs von Habsburg gegen Ottokar von Bœhmen*. Vienne, Gerold, 1887, 49 p. Extrait de l'*Archiv für œsterreichische Geschichte*, tome LXIX.

5. Bd. I, Kiel, Homann, 1880, 528 p. in-8°. Bd. II. Berlin, Weidmann, 1882. 429 et 450 p.

6. Berlin, Weidmann, Bd. III, 1883, 648 p.; Bd. IV, 1885, XIV, 365, 744 p.

complètement son exposition. Il maintient avec une fermeté inébranlable que la loi salique n'est point sortie d'un ancien texte allemand et qu'elle est plus ancienne que la fondation de l'état mérovingien. Il en est de même pour l'affirmation que la royauté est une ancienne institution germaine. Henri DE SYBEL, au contraire, maintient avec une non moindre ténacité, dans la deuxième édition de son *Entstehung des deutschen Königthums*[1], l'affirmation que primitivement il n'y avait chez les races germaniques que l'institution des tribus et que quelques-unes d'entre elles étaient arrivées sous l'influence romaine à introduire la royauté. Une courte étude de W. HOFFMEISTER[2] s'occupe moins d'examiner cette question que de caractériser la royauté envisagée sous les faces les plus diverses. De même que pour les temps les plus reculés les questions controversées ne manquent pas, elles ne font point défaut non plus en ce qui concerne le développement postérieur de la constitution de l'empire allemand. C'est ainsi que, par suite d'une législation défectueuse depuis les temps carolingiens, les origines d'institutions devenues fort importantes dans la suite sont encore fort obscures. Il est donc bien compréhensible que les historiens se tournent toujours avec une prédilection marquée vers des questions comme celle de l'origine du collège des électeurs. Ce n'est pas moins de quatre côtés à la fois que dans les années 1883-1884 ce problème a été soumis à un examen nouveau. Sauf quelques détails, HARNACK[3], QUIDDE[4], TANNERT[5] et VON DER BORCH[6] sont d'accord, en tant qu'ils touchent au domaine commun, dans leurs résultats principaux; la seule différence qu'il y ait entre eux consiste dans l'étendue de leurs recherches. Von der Borch reste loin derrière les autres et Harnack a surpassé de beaucoup les résultats obtenus par Quidde et Tannert. Il a approfondi avec une rare compétence, non seulement l'origine du collège électoral, dans son existence pratique comme dans la théorie des livres de droit, mais il a donné encore

1. Francfort-sur-le-Mein, Lithographische Anstalt, 1881, 467 p.

2. *Das Kœnigthum im altgermanischen Staatsleben.* Belgart et Leipzig, Fock, 22 p. in-4°.

3. Otto Harnack, *Das Kurfürstencolleg bis zur Mitte des 14. Jahrhunderts.* Giessen, Ricker, 1883, 271 p.

4. L. Quidde, *Die Entstehung des Kurfürstencollegs.* Francfort-sur-le-Mein, Jügel, 1884, 118 p.

5. Rich. Tannert, *Die Entwicklung des Vorstimmrechtes unter den Staufern und die Wahltheorie des Sachsenspiegels, eine Vorgeschichte der Entstehung des Kurfürstenkollegs.* Cologne, Ahn, 1884, IX-90 p.

6. Freiherr Ludw. von Borch, *Die gesetzlichen Eigenschaften eines deutschen Kœnigs und seiner Wæhler bis zur goldnen Bulle.* Innsbruck, Rauch, 1884, 42 p.

un tableau intéressant du développement de chaque voix électorale, des fonctions du collège dans ses rapports avec d'autres puissances et terminé par une conclusion très digne de remarque sur le contenu, la signification et les sources authentiques de la Bulle d'or, ainsi que par l'établissement d'un texte critique de cette dernière. Dans un autre travail, qui est le complément de celui-ci, Harnack a recherché à quelle époque s'étaient établies les règles pour les élections royales et il a obtenu là quelques résultats intéressants[1]. L'établissement du « Camp du roi », devant Francfort et Aix-la-Chapelle, est étroitement lié avec l'élection et le couronnement des rois allemands[2]. L'importance de cette institution au point de vue de l'histoire constitutionnelle est maintenant pour la première fois mise en pleine lumière. Non moindre est celle des rapports qui s'établissaient entre les souverains nouvellement élus et le saint-siège. La réponse que celui-ci avait l'habitude de donner à l'annonce d'une nouvelle élection royale avait primitivement le caractère d'un acte international de courtoisie. Mais, par suite d'un funeste entraînement provoqué par des circonstances de tout genre, elle prit la forme d'une approbation et d'une confirmation, comme on a coutume de le faire en haut lieu pour un employé subalterne, et la cour romaine s'efforça, comme cela est prouvé maintenant en détail[3], de faire admettre dès le XIe siècle des prétentions de ce genre. Plusieurs auteurs ont traité en même temps des diètes au moyen âge[4]; un d'entre eux s'est occupé de l'organisation et de la compétence des assemblées impériales pendant la période saxonne et salique; un autre, de leur développement postérieur sous les Hohenstauffen[5], et un troisième[6], de leurs changements depuis le grand interrègne jusqu'à la Bulle d'or. Mais tous trois reconnaissent de la même manière que, dans aucune partie des institutions au moyen âge, il ne règne une plus grande incertitude qu'en ce qui concerne la com-

1. *Ueber das Alter der bei der Kœnigswahl beobachteten Normen.* Historische Aufsætze dem Andenken an G. Waitz gewidmet, p. 367-377.

2. Karl Schellhass, *Das Kœnigslager vor Aachen und vor Frankfurt in seiner rechtsgeschichtlichen Bedeutung.* Berlin, Gærtner, 1887, VIII-207 p. Fait partie des *Historische Untersuchungen*, Heft 4.

3. Emil Engelmann, *Der Anspruch der Pæpste auf Konfirmation und Approbation bei den deutschen Kœnigswahlen* (1077-1379); *ein Beitrag zur Geschichte des Kampfes zwischen Papstthum und deutschem Kœnigthum im Mittelalter.* Breslau, Kœbner, 1886, V-138 p.

4. Paul Guba, *Die deutschen Reichstage in den Jahren* 911-1125. Leipzig, Veit, 1884, 132 p. Fait partie des *Hist. Studien*, n° 12.

5. C. Wacker, *Der Reichstag unter den Hohenstaufen.* Leipzig, Veit, 1882, 112 p.

6. Hermann Ehrenberg, *Die deutschen Reichstage in den Jahren* 1273-1378. Leipzig, Veit, 1883, 136 p. Fait aussi partie des *Hist. Studien*, n° 9.

pétence des diètes d'empire et que la Bulle d'or elle-même n'a pu prendre pied fortement. Quant à ce qui concerne les assemblées impériales en général, c'est la représentation des villes qui a été le plus étudiée. On peut aisément en discerner les commencements et le développement incertain. Avant plusieurs autres, Waizsäcker avait prouvé comment, grâce à l'union des villes rhénanes sous le roi Guillaume, fut préparée la participation des villes au gouvernement impérial. Cette thèse a été reprise et continuée par Bruelke[1]. Il considère comme un fait décisif pour l'avenir que peu à peu les villes de l'intérieur se séparèrent de cette union et que les membres restants hésitèrent à s'intéresser aux affaires de l'empire, par crainte d'être amenés à supporter plus que de raison les charges de l'empire, ou même d'être mis en gage par l'empereur. Ces mêmes considérations dominaient aussi, comme on le voit ailleurs, la politique indécise des villes impériales au xve siècle, notamment dans la première partie du règne de Frédéric III[2]. L'étude remarquable de Quidde[3], sur un épisode de l'histoire de l'union des villes rhéno-souabes, fournit encore sur ce point d'abondants renseignements. Pour apprécier la conduite adoptée par les villes vis-à-vis de l'empire, il importe de connaître les institutions particulières de chacune d'elles et le développement varié de leur vie constitutionnelle en général. Dans la première catégorie est digne d'être mentionnée parmi les nouveaux travaux une histoire de la ville de Mulhouse en Thuringe[4]; dans la seconde, la deuxième édition de la *Geschichte des Patriciates in den deutschen Stædten*, de Roth von Schreckenstein. De ce même érudit, il faut citer aussi, dans un ordre d'idées très voisin, ses études sur la chevalerie impériale en Souabe, en Franconie et dans les territoires rhénans[5]. Tandis que, depuis longtemps déjà, on avait élucidé l'histoire intérieure de l'empire, les recherches sur le développement constitutionnel dans les provinces ont été très négligées. Tout récemment on a essayé de combler cette lacune. G. von Below[6] a cherché et a réussi à approfondir les origines des institu-

1. *Die Entwicklung der Reichsstandschaft der Stædte von der Mitte des* 12. *bis zum Ende des* 16. *Jh.*, 1881.

2. Hermann Keussen, *Die politische Stellung der Reichsstædte mit besonderer Berücksichtigung ihrer Reichsstandschaft unter Friedrich III*, 1440-1487. Dissertation de Bonn. Leipzig, Koch, 1885, 73 p.

3. Voyez plus haut.

4. J. Stephan, *Verfassungsgeschichte der Reichsstadt Mühlhausen in Thüringen*. I. Theil. 1350. Sondershausen, Eupel, 1886, 111 p.

5. *Geschichte der ehemals freien Reichsritterschaft in Schwaben, Franken und am Rheinstrom*. Fribourg, 1886. I Bd., viii et 670 p.; II Bd., vi et 644 p.

6. *Die landstændische Verfassung in Jülich und Berg bis zum Jahre* 1511. *Eine verfassungsrechtliche Studie*. Düsseldorf, Voss. I Th., 1885, iii et 84 p.;

tions de Juliers et Berg et leur établissement légal. Comme nous l'avons déjà dit précédemment, l'auteur de ce bulletin en a fait de même pour ce qui concerne l'archevêché de Magdebourg[1]. Tandis que nous nous occupions du chapitre de Magdebourg et de la part qu'il prenait aux élections des archevêques de cette ville, Below étudiait des situations semblables à Cologne, Utrecht, Liège, Trèves et Hildesheim et arrivait à fixer plus exactement l'époque où s'est amoindri en Allemagne le droit électoral des chapitres[2]. Il a réussi à mettre en lumière toute une série de faits nouveaux. Un des fonctionnaires les plus importants dans un petit état était sans contredit le maître de l'hôtel; on a donc rendu service en étudiant cette charge au point de vue de son développement postérieur[3].

En passant à l'histoire du droit dans le sens plus restreint du mot, nous devons mentionner avec éloges la nouvelle édition des *Rechtsalterthümer* de J. Grimm[4], qui étaient épuisés depuis longtemps; l'addition d'une table a donné plus de valeur encore à ce précieux ouvrage. Dans les travaux plus récents, on est aussi remonté naturellement jusqu'aux temps les plus reculés. Plusieurs s'occupent du droit des tribus franques. Dans le travail de R. Schrœder[5], l'organisation de l'état, la situation du roi, ses droits régaliens sur le sol, les limites entre le droit salique et ripuaire occupent le premier plan, tandis que Sohm[6], dans une audacieuse vue d'ensemble, a condensé les résultats de ses études en grands traits destinés à faire apparaître tout le développement juridique de l'Allemagne du moyen âge comme un dérivé du droit des Francs de l'Occident. D'un autre côté, un travail de H. Brunner[7] concerne une disposition particulière du droit salique et ripuaire, l'affranchissement par *Schatzwurf;* l'auteur s'efforce de prouver que c'était la forme ancienne par laquelle le lite arrivait d'or-

2e Th., 1886, III et 79 p. Extrait de la *Zeitschr. des Bergischen Geschichtsvereines.*

1. Voyez plus haut.

2. G. von Below, *Das Wahlrecht der Domcapitel.* Leipzig, Veit, 1883, 50 p. Fait partie des *Histor. Studien,* n° 11.

3. Gerhard Seeliger, *Das deutsche Hofmeisteramt im spæteren Mittelalter. Eine verfassungsgeschichtliche Untersuchung.* Innsbruck, Wagner, 1885, IV et 138 p.

4. Gœttingue, Diederich, 1881, 971 p.

5. *Die Franken und ihr Recht.* Weimar, Bœhlau, 1887, 82 p.

6. *Frænkisches Recht und rœmisches Recht. Prolegomena zur deutschen Rechtsgeschichte.* Dans la *Savigny-Zeitschrift; germanistische Abtheilung.*, I, 84, 1880.

7. *Historische Aufsætze dem Andenken an Georg Waitz gewidmet.* Hanover, Hahn, 1886, p. 553-73.

dinaire à la condition d'homme libre. Un travail récent, intitulé : *Königsgericht in der Merowingischen und Karolingischen Zeit,* vient confirmer les vues de Sohm[1]; à l'aide de Grégoire de Tours et des Vies de Saints, il montre l'influence lentement croissante du roi sur le tribunal et s'attache surtout à faire ressortir la prépondérance du droit des gallo-romains dans la puissance judiciaire des rois carolingiens. D'autre part, on commence à contester à Charlemagne l'institution des échevins et à leur attribuer une origine plus ancienne[2]. Seul, ce nom de *scabini,* donné aux juges précédemment appelés rachimbourgs, est une invention du IXe siècle; quant à l'institution elle-même, elle est générale chez tous les peuples de race indo-européenne. C'est une affirmation qu'il aurait fallu appuyer sur des preuves. Pour les époques postérieures, les obscurités ne manquent point; quelques institutions, comme, par exemple, la concession du ban royal, sont encore mal expliquées; Georges MEYER[3], d'Iéna, nous montre que le juge saxon seul devait recevoir le ban royal pour juger tous les crimes et infliger la plus haute peine; dans le reste de l'Allemagne, le ban royal n'est que la justice du sang que les princes ecclésiastiques ne pouvaient exercer. Dans les parties occidentales de l'ancien duché de Saxe, la juridiction royale se maintint en face de la puissance envahissante des feudataires; mais peu à peu, pour se maintenir, elle dut recourir à une organisation secrète. C'est cette marche ascendante que s'est proposé de décrire R. BRODE[4]. C'est dans les mêmes idées, mais d'une façon un peu superficielle, qu'on a essayé de mettre en lumière les origines du droit de guerre privée[5]. Sur d'autres terrains juridiques, les intérêts privés avaient dû bien auparavant déjà céder devant la justice publique. A la place de la peine du talion et du wergeld était venue de bonne heure se placer la justice de l'État avec ses moyens de coercition et d'expiation. Mais, comme il ressort d'une étude de O. FRAUENSTÆDT[6], on trouve encore jusqu'au XVIe siècle des traces du droit de justice capitale dévolu à des particuliers. Quant à des singularités qui se présentent dans le domaine du droit, je ne puis m'empêcher de rapporter que le *jus primae noc-*

1. Par V. Barchewitz. Leipzig, Veit, 1882, 102 p. Aussi *Histor. Studien,* n° 5.
2. E. Hermann, *Ueber die Entwicklung des altdeutschen Schœffengerichtes.* Breslau, Kœbner, 1881, 264 p.
3. Iéna, Fischer, 1887, 46 p.
4. *Freigrafschaft und Fehme.* Dissertation de Halle, 1880, et traité extrait des *Historische Aufsætze dem Andenken an G. Waitz gewidmet,* p. 377-380.
5. Julius Brock, *Die Entstehung des Fehderechtes im deutsche Reiche des Mittelalters.* Berlin, Gærtner, 1881, 35 p.
6. *Blutrache und Totschlagsühne im deutschen Mittelalter.* Leipzig, Duncker et Humblot, 1881, 250 p.

tis est combattu avec énergie par M. Schmidt, car l'auteur n'admet pas qu'un tel abus ait été permis par l'Église[1]. Malgré cela, des doutes s'élèvent quand on examine la manière dont certains articles de constitutions civiles expliquent ce droit.

L'histoire juridique dans certains pays de l'Allemagne, comme celle de certaines institutions particulières, a fait récemment des progrès divers et significatifs. C'est ainsi que K. von Richthofen[2], l'homme qui connaît le mieux les monuments du droit frison, a fait suivre la publication des documents d'une étude singulièrement instructive sur l'état du droit et des institutions dans les pays frisons. Il y supprime impitoyablement un grand nombre de traditions fortement enracinées et prétend même que beaucoup de concessions prétendues royales ne se trouvaient nullement en accord avec la situation. C'est un travail semblable, mais dont certaines parties n'échappent pas à la critique, que nous a livré H.-G. Gengler, si compétent en ce qui concerne les institutions municipales; il traite de l'histoire du droit dans les villes allemandes au moyen âge[3]. Gengler a entrepris de montrer, dans un ouvrage destiné à faciliter les recherches du même genre, et par des exemples tirés des régions les plus diverses de l'Allemagne, appartenant à des époques différentes du xe au xvie siècle, quelles traditions juridiques se rattachaient aux divers édifices et quartiers d'une ville et quels principes de droit prévalaient surtout dans les communications des villes avec l'extérieur. R. Schrœder[4] s'efforce de mettre un terme aux nombreuses discussions et explications contradictoires provoquées par le terme de *Weichbild* qui se rencontre fréquemment dans les chartes des villes et dans les recueils juridiques, en montrant que ce mot est synonyme de *Stadtbild* et qu'on doit le rapprocher du *Marktkreuz* (croix du marché), le symbole de la justice des marchés. Il explique de même l'origine des colonnes de Roland et en donne, comme pour d'autres habitudes juridiques, des suppositions plausibles. F. Frensdorff[5] examine avec une profondeur et un soin remarquables une autre particularité de la langue juridique allemande, la locution très fréquente de *Recht und Rede*.

A l'histoire du droit on peut joindre une énumération des travaux nouveaux sur les sources du moyen âge et la première place parmi

1. K. Schmidt, *Jus primae noctis*. Fribourg-en-B., Herder, 1881, 397 p.
2. *Untersuchungen zur friesischen Rechtsgeschichte*. Berlin, Hertz, 1882, 310 p.
3. *Deutsche Stadtrechtsalterthümer*. Erlangen, Deichert, 1882, 512 p.
4. *Historische Aufsätze dem Andenken an G. Waitz gewidmet*, p. 306-323.
5. *Ibid.*, p. 437-490.

eux conviendrait à un livre qui nous avait manqué jusqu'à présent, le *Wegweiser durch die Litteratur der Urkundensammlungen,* par H. Œsterley[1]; fait sur le modèle du manuel de Potthast, il embrasse, non pas seulement l'Allemagne, mais tous les autres pays cultivés d'Europe. Malgré des omissions et des erreurs de détail nombreuses, qui ont pu échapper dans la masse considérable des matériaux, c'est un livre extrêmement pratique et d'un grand secours. En passant de cet ouvrage, qui mérite d'être largement recommandé, à la diplomatique impériale, nous n'avons, en dehors de la dissertation peu importante de L. von der Borch[2], que les recherches de W. Gundlach[3] sur l'époque de Henri IV et celles de F. Philippi[4] sur la chancellerie des derniers Hohenstaufen. Se fondant sur des expressions et des locutions pareilles ou semblables, le premier auteur suppose qu'un grand nombre de lettres et de chartes importantes de Henri IV émanent d'un officier de la chancellerie nommé Gottschalk, qui, originaire de Saxe, fut amené probablement par Adalbert de Brême à la cour et mourut après la mort de l'empereur prévôt d'Aix-la-Chapelle. Il serait aussi l'auteur de la *Vita Henrici* et du *Carmen de bello Saxonico*. Le travail de Philippi n'est en somme que la continuation de ce qu'il a indiqué en peu de mots dans sa livraison des *Kaiserurkunden in Abbildungen.* Sans épuiser l'histoire diplomatique de Frédéric II, le traité de Philippi offre sur ce sujet une multitude de points de vue importants et nouveaux. Le domaine de la diplomatique privée, jadis si négligée, vient d'être abordé après G. von Buchwald[5] par O. Posse[6], de Dresde, après de longues et pénibles recherches; en même temps que de riches matériaux rendus abordables en partie par des reproductions, il nous apporte des conclusions nouvelles et en partie inattendues sur le fonctionnement des chancelleries princières. Pour les époques reculées, elles sont en quelque sorte négatives, en ce sens qu'elles nous montrent des moines au service des princes et que dans

1. Berlin, Reimer, 2 vol. Voy. *Revue historique,* XXXVII, p. 180.

2. *Henricus (II) Romanorum invictissimus rex. Eine Untersuchung über diesen Titel.* Innsbruck, Rauch, 1885, 21 p.

3. *Ein Dictator aus der Kanzlei Kaiser Heinrichs IV. Ein Beitrag zur Diplomatik des salischen Herrscherhauses mit Excursen über den Verfasser der Vita Heinrici IV imperatoris und des carmen de bello Saxonico.* Innsbruck, Wagner, 1884, v et 199 p.

4. *Zur Geschichte der Reichskanzlei unter den letzten Staufern, Friedrich II, Heinrich VII und Konrad IV.* Munster, Coppenrath, 1885, III-118 p. et 12 pl. in-4°.

5. *Bischofs- und Fürstenurkunden des* 12. *und* 13. *Jahrh. Beiträge zur Urkundenlehre.* Rostock, Werther, 1881, VI-484 p. et 6 planches.

6. *Die Lehre von den Privaturkunden.* Leipzig, Veit, 1887, VIII et 242 p., 40 tafeln.

beaucoup de cas aussi les chartes étaient rédigées par ceux qui les recevaient. Ce sont les chartes des princes saxons de la maison Wettin dont Posse s'occupe le plus; en outre il s'est efforcé de suivre minutieusement l'activité des scribes sortis des diverses écoles monastiques de l'Allemagne centrale.

L'histoire militaire du moyen âge avait été jusqu'à présent un champ fort peu cultivé. Aujourd'hui on ose plus que jadis rassembler et classer les indications disséminées un peu partout. Pour l'époque du xe au xiie siècle, on ne peut encore, malgré tous les efforts accomplis, tracer un tableau complet et bien proportionné[1]. C'est là précisément que les recherches sont rendues difficiles, comme on l'a constaté dans plusieurs occasions[2], par les témoignages peu dignes de foi qui nous sont parvenus. Des notions plus exactes sur l'organisation militaire et la tactique nous sont fournies seulement par les luttes entre Philippe de Souabe et Otton IV[3]. Malheureusement il semble que, là précisément, l'Allemagne soit restée en arrière des Flandres, parce que l'on hésita à mettre à profit les forces militaires des villes. Ce n'est que sous Frédéric II que l'on commence à trouver des traces plus nettes d'enrôlements de mercenaires[4]. Quant à l'armée impériale telle qu'elle était levée pour le service de l'empire, depuis l'époque de Henri VI jusqu'à celle de Rodolphe de Habsbourg[5], on constate qu'elle n'a cessé de perdre en nombre et en valeur.

La politique financière de l'empire ne se trouvait guère en meilleur état. Un gros ouvrage de O. Frey[6] nous apprend de quelle étendue cependant était le domaine royal en Allemagne au commencement du xiiie siècle et avec quelle rapidité il diminua à la suite des cessions que durent faire Philippe de Souabe, Otton IV et Frédéric II pour gagner et conserver des partisans et comment en fin de compte il fut

1. G. Rüthning, *Die Festungskriege und Schlachten im deutschen Reiche vom Anfange des* 10. *bis zur Mitte des* 13. *Jh.* Dissertation de Halle, 41 p., 1882. — C. Spannagel, *Zur Geschichte des deutschen Heerwesens vom Beginne des* 10. *bis zum Ausgange des* 18. *Jh.* Leipzig, Fock, 1885, v et 77 p.

2. Cf. J. von Zahn, *Ueber das angebliche Turnier von* 1194 *und den Tummelplatz in Graz.* Graz, Leuschner, 1886, 40 p. Extrait des *Mittheilungen des historischen Vereines für Steiermark.* Cf. *Revue historique,* XXXIII, 217.

3. K. Lindt, *Beiträge zur Geschichte des Kriegswesens in der staufischen Zeit im Anschluss an den Kampf zwischen Philipp von Schwaben und Otto IV.* Dissertation de Tubingue, 1881. 71 p.

4. Joh. Mikulla, *Die Sœldner in den* [illegible] *ren Kaiser Friedrichs II.* Breslau, Kœhler, 1886, 70 p.

5. G. Rosenha[illegible] *sheerfahrt von Heinrich VI bis Rudolf von H*[illegible]

6. *Die S*[illegible] *hland unter den Staufern.* Ber[illegible] I

complètement anéanti par la politique désespérée d'un Conradin. Sous un meilleur jour nous a été présentée récemment la politique intérieure et financière de Henri VII en Italie[1], et ce qu'on nous en a dit doit faire d'autant plus regretter que son règne ait été si court.

Puisque nous nous sommes maintenant rapprochés de la vie pratique, nous ne pouvons nous empêcher de jeter encore un coup d'œil sur les productions qui concernent l'histoire économique en général, en tant du moins qu'elle nous fournit des éclaircissements sur la situation de l'Allemagne au moyen âge. J. Schneider[2] n'a pas reculé devant la tâche de relever toutes les routes commerciales de l'Allemagne aux temps les plus reculés. La vie urbaine en Allemagne au moyen âge a été traitée dans le troisième volume du célèbre *Handbuch der National-Œconomik* de W. Roscher[3]; mais le gros ouvrage publié par Karl Lamprecht[4] et qui a déjà fait l'objet d'une analyse détaillée dans cette *Revue*[5] nous fournit des résultats bien plus importants. L'auteur n'a pas cru devoir s'occuper de toute l'Allemagne, il s'est même simplement renfermé dans les pays rhénans et dans la vallée de la Moselle. Plus profondément que tout autre, il a étudié la situation des campagnes; il a mis à jour une foule de faits intéressants dont la valeur est d'autant plus grande que pendant le moyen âge le poids des forces qui produisent la valeur des choses retombait plus sur les habitants des campagnes et que leur travail avait plus d'influence que celui des habitants des villes. L'histoire économique de l'Allemagne du Nord a été traitée d'autre part, en même temps que l'histoire de la civilisation de ces pays, dans une série de traités qui ont paru sous le titre de : *Deutsches Gesellschaftsleben im endenden Mittelalter* et qui ont pour auteur l'archiviste mecklembourgeois G. von Buchwald[6]. La plupart des scènes et des événements qui y sont mentionnés ont été empruntés à des sources inédites pour la plupart, ou fort peu mises à contribution.

Dans la ville voisine de Stettin, on a su aussi pendant ce temps

1. O. Felsberg, *Beitræge zur Geschichte des Rœmerzuges Heinrichs VII. I. Innere und Finanzpolitik Heinrichs VII in Italien.* Leipzig, Fock, 1886, 80 p.

2. *Die alten Heer- und Handelswege der Germanen, Rœmer und Franken im Deutschen Reiche.* Leipzig, Weigel, 1884-87, 5 Hefte.

3. Stuttgart, Cotta, 1881, 820 p.

4. *Deutsches Wirthschaftsleben im Mittelalter.* Leipzig, Dürr.

5. Tome XXXV, p. 371-380.

6. Le tome I a paru aussi sous le titre : *Zur deutschen Bildungsgeschichte im endenden Mittelalter.* 10 *Vortræge.* Kiel, Homann, 1885, xii-223 p.; le tome II, sous le titre : *Zur deutschen Wirthschaftsgeschichte im endenden Mittelalter.* 15 *Vortræge.* Ibid., 1887, xiii-302 p.

participé aux persécutions contre les hérétiques strasbourgeois en 1212, il ne s'en est pas moins montré plus tard inquisiteur cruel dans d'autres parties de l'Allemagne. La vie religieuse et civile en général n'a pas éprouvé durant tout le moyen âge de plus grand ébranlement que la formidable épidémie qui traversa l'Europe au milieu du XIVe siècle. On a souvent répété que les persécutions des Juifs à cette époque comme aussi l'apparition des flagellants auraient été la conséquence de ce terrible fléau; des recherches nouvelles, dues en partie à R. HORNIGER de Berlin[1], ont conduit à l'opinion beaucoup plus juste que les flagellants avaient fait leur apparition déjà avant la peste et d'abord dans l'Allemagne occidentale, tandis que les persécutions des Juifs ont commencé d'abord dans la France méridionale et se sont propagées de là avec la peste en Allemagne. En même temps, K. LECHNER[2] a déterminé avec vraisemblance les caractères pathologiques de cette épidémie comme des suivantes; il a étudié à fond les conséquences économiques et morales que produisit leur première apparition. Ces temps si durs étaient bien faits pour donner naissance à beaucoup de légendes; très souvent on rencontre les mêmes récits avec quelques variantes seulement à des endroits différents et parfois très éloignés les uns des autres. E.-L. ROCHOLZ[3] a examiné les rapports qu'ont entre elles toutes ces traditions. Comment de telles légendes naquirent, comment on y crut, comment on les propagea, quelle conduite l'Église avait l'habitude de tenir envers elles, on s'en rend bien compte en lisant l'histoire du sang miraculeux de Wilsnack, publiée récemment d'après les documents inédits; particulièrement intéressants sont les renseignements donnés par l'auteur, A. BREEST[4], sur la polémique soulevée par le clergé séculier de Magdebourg contre le miracle, tandis que les ordres mendiants, en le défendant à Rome, obtinrent au moins un succès d'estime, puisque le pape ordonna de faire le silence sur ces faits.

Entre l'histoire ecclésiastique d'une part, et l'histoire de l'art de l'autre, il nous faut placer trois traités, dont l'un s'occupe de la

1. *Der schwarze Tod in Deutschland. Ein Beitrag zur Geschichte des* 14. *Jh.* Berlin, Grosser, 1882, 180 p.

2. *Das grosse Sterben in Deutschland in den Jahren* 1348-51 *u. die folgenden Pestepidemien bis zum Schlusse des* 14. *Jh.* Innsbruck, Wagner, 1884, 162 p.

3. *Wanderlegenden aus der oberdeutschen Pestzeit* 1348-1350. *Zum ersten Male herausgegeben : Original, Uebersetzung und Quellennachweis.* Aarau, Sauerlænder, 1887, 138 p.

4. *Das Wilsnacker Wunderblut,* 1383-1552. Extrait des *Mærkische Forschungen,* XVI, 133-303.

cathédrale de Brunswick[1], l'autre des églises, couvents et monuments de la ville de Greifswald[2], le troisième de la Marienbourg en Prusse[3]. Une étude archéologique sur la cathédrale de Mayence, par Friedrich Schneider[4], mérite une mention toute particulière. On y trouve résolue avec sûreté une série de questions débattues depuis longtemps sur l'origine et les diverses époques des reconstructions du superbe monument actuel. Qu'on nous permette encore de citer une brochure relative à une poésie en haut allemand; elle rapproche le Niebelungenlied de la guerre de Reichersberg au XIIe siècle et veut faire du poète un Autrichien[5].

Pour finir, il est nécessaire de jeter encore un coup d'œil rapide sur l'histoire de l'enseignement et des procédés scolaires. Si l'on devait considérer seulement son contenu, on pourrait citer tout d'abord un ouvrage composé pour célébrer le 1400e anniversaire de saint Benoît et traitant des Bénédictins éminents de Bavière[6], ainsi qu'une histoire étendue des écoles cathédrales de Bamberg[7], qui est continuée jusqu'aux temps modernes. Mais bien supérieur est le livre de H. Kaemmel[8]; il montre les différences qui existaient à la fin du moyen âge entre les anciennes écoles monastiques, les universités et les écoles municipales, ce qui finalement amena la prépondérance de l'humanisme. Un chapitre particulier est consacré à Érasme et à Wimpheling comme représentants des méthodes nouvelles d'instruction. La première partie d'une histoire de l'imprimerie[9] aurait peut-être sa place ici, car tout prouve qu'elle émane d'un homme du métier qui a su devenir un écrivain.

W. Schum.

1. W. Hœck, *Zur Geschichte Heinrich des Lœwen und des Schutzheiligen seines Domes S. Thomas.* Brunswick, Woltermann, 1887, 106 p.

2. Th. Pyl, *Geschichte der Greifswalder Kirchen und Klœster, sowie ihrer Denkmæler, nebst einer Einleitung vom Ursprunge der Stadt.* Greifswald, Bindemann, 1885-87, 1527 p.

3. J. Pederzani-Weber, *Die Marienburg, Deutschlands erste Culturstætte im Osten.* 2e édit. Berlin, Friedrich, 1887, III-147 p.

4. *Der Dom zu Mainz; Geschichte und Beschreibung des Baues und seiner Wiederherstellung.* Berlin, Ernst et Korn, 1886, V-160 p. et 10 pl. in-fol.

5. F. X. Wœber, *Die Reichersberger Fehde und das Niebelungenlied; eine genealogische Studie.* Meran, Plant, 1885, 164 p.

6. Braunmüller, *Namhafte Bayern im Kleid des h. Benedict.* Dans le *Jahresbericht der Studienanstalt Metten.* Landshut, Thoman. 2 séries, 1880-81.

7. Weber, *Geschichte der gelehrten Schulen des Hochstiftes Bamberg,* 1007-1803. Bamberg, Reindl, 1880, 312 p.

8. *Geschichte des deutschen Schulw[illegible]s im Uebergange vom Mittelalter zur Neuzeit.* 1[illegible]t, 1[illegible], 445 p.

9. K[illegible] *der Buchdruckerkunst.* 1882, 806 p.

COMPTES-RENDUS CRITIQUES.

Les Assemblées provinciales dans l'empire romain, par Paul Guiraud, ouvrage couronné par l'Académie des sciences morales et politiques, 1887. Paris, Imprimerie nationale, 1 vol. in-8°.

Voici un bon livre, et qui ne me fait regretter qu'une chose, c'est d'en parler si tard. De tous les écrits produits par la génération que M. Fustel de Coulanges a formée à l'étude de l'antiquité, c'est peut-être le meilleur, celui qui est le mieux conçu, le plus digne des leçons et de l'exemple du maître. La méthode est excellente : le point de départ est toujours le texte, et les conclusions ne dépassent pas les prémisses; la langue est sobre et précise. En même temps, s'inspirant des habitudes allemandes, M. G. multiplie les notes, les renvois, les listes et les statistiques. Son livre est donc, en même temps qu'une œuvre solide d'histoire, une monographie sûre et complète.

Dans son introduction, l'auteur expose les origines, en quelque sorte théoriques, des assemblées provinciales. D'une part, aucun de ces conseils ne va sans un culte : les mêmes lois qui ont présidé à la naissance des villes expliquent la formation des ligues; l'assemblée antique, comme la cité antique, n'a pu s'organiser qu'à l'aide de la religion. On le voit : c'est l'esprit même et la pensée de M. Fustel de Coulanges qui animent ces premières pages, comme c'est sa méthode qui a guidé tout le travail. D'autre part, il ne pouvait y avoir des assemblées provinciales dans l'empire romain, sans qu'elles ne ressortissent à la même religion : il leur fallait à toutes une même tendance, c'est-à-dire un même culte. Ce culte fut celui de l'empereur divinisé : « Si les empereurs n'avaient pas été adorés, l'empire n'aurait à peu près rien connu du régime représentatif » (p. 36). — Peut-être cette dernière expression a-t-elle trompé légèrement M. G. : quelques pages plus loin, il nous montre que ces assemblées n'ont pas été toutes créées par la monarchie et que la république les a acceptées (p. 39). Le culte d'Auguste a permis de généraliser l'institution : je pense qu'elle eût vécu sans cela, soit à l'aide du culte de Rome, soit à l'aide de celui de quelque grand dieu national romain[1]. — Je regrette qu'à propos des origines de l'apothéose impériale, M. G. n'ait pas insisté sur l'influence exercée par les habitudes de l'Orient : César et Auguste ont été visiblement inspirés toute leur vie par le désir d'adapter à la vieille constitution romaine les tendances des monarchies

1. Cf. p. 29 et 30. Voyez la dédicace des Lyciens à Jupiter Capitolin, *Corpus inscr. graec.*, 5880.

grecques, qui elles-mêmes s'étaient inspirées de la grande monarchie perse. Comme moyen de gouvernement, la divinisation du souverain est empruntée à Alexandre ou aux Ptolémées, qui eux-mêmes n'ont fait qu'imiter les monarques orientaux. Toutes les recherches nouvelles ont confirmé et confirment cette tendance de la politique de César et d'Auguste à calquer leur despotisme sur celui de l'Orient : si éloigné que M. Mommsen lui-même ait été de cette opinion, il y est arrivé insensiblement, et on l'a vu écrire, il n'y a pas bien longtemps, qu'« Alexandrie a formé une sorte de pont » par lequel la monarchie orientale est passée à Rome.

M. G. étudie ensuite les origines et l'organisation des assemblées provinciales sous le haut empire (livre Ier). Nous aurions aimé là aussi qu'il élargît un peu plus la question des origines, qu'il nous montrât par exemple que l'institution de conseils provinciaux dans un grand empire n'est pas un phénomène particulier au monde romain : l'empire d'Alexandre, celui des Perses les ont connus. Il y a des analogies frappantes entre la manière dont Alexandre et les Romains se sont comportés à l'égard de ces conseils. M. G., qui connaît aussi bien l'histoire grecque que l'histoire romaine, aurait pu aborder cette comparaison : peut-être aurait-il aperçu que les empereurs ont voulu réellement copier Alexandre, et que le roi de Macédoine a été, en cela comme en bien des choses, l'initiateur et le maître de la politique romaine. — J'aurais quelques réserves à faire au sujet de l'origine du grand *concilium* des Gaules. M. G. se conforme à une opinion toute récente, et qui, cependant, a une vogue incroyable (p. 45) : « Le 1er août de chaque année, les anciens Gaulois célébraient à Lyon la fête du dieu Lug. Il y avait là, à cette occasion, un grand concours de personnes accourues de toute la Gaule pour assister aux cérémonies religieuses, aux foires, aux tournois littéraires et poétiques qui rehaussaient l'éclat de cette cérémonie... L'assemblée de Lyon fut maintenue sous l'empire, mais en prenant une forme toute différente. » Cela serait bien intéressant à constater, si la chose était possible : mais M. G., ou, plutôt, son garant ne nous apporte pas le moindre texte; le cycle mythologique irlandais, qu'il cite en note, n'a rien à voir avec le conseil des Gaules. Et tout donne à penser que le dieu Lug et les foires de Lyon sont une pure fantaisie[1]. Si le centre du conseil gaulois a été Lyon, c'est parce que c'était alors la seule colonie romaine que possédaient les Gaules. La véritable origine historique de cette assemblée paraît être ce *concilium* d'alliés gaulois que Jules César convoquait si souvent dans la guerre de l'indépendance. — M. G. montre bien le soin que les Romains ont eu de ne point blesser, dans l'organisation de ces conseils, les amours-propres nationaux : c'est pour cela que, même lorsque la Gaule a été

1. Je partage à ce sujet l'absolu scepticisme de M. Allmer, qui, dans son livre sur le *Musée de Lyon* (t. II, 1889), me paraît avoir dit le dernier mot sur le Lyon romain.

divisée en trois provinces, elle n'a eu qu'une seule assemblée. M. G. eût pu insister à ce propos sur le fait que celles des cités des provinces gauloises qui n'étaient pas d'origine celtique ne furent point, semble-t-il, représentées au conseil de Lyon[1].

Le livre II traite du pouvoir de ces assemblées. C'est peut-être la partie la plus intéressante de cet ouvrage et la plus neuve de tout point. Il s'en dégage une conclusion qui paraît très nette et très sûre : c'est que, à chaque étude nouvelle qu'on fait de la question, l'autorité des conseils provinciaux se montre plus forte, plus étendue qu'on ne le croyait auparavant. Il n'y a pas à le nier : c'étaient de vrais corps politiques, actifs, vivants, influents. M. G. ne pense pas (p. 217) qu'on les regardât comme tels, alors même qu'ils en avaient le caractère : « Il faut ajouter que les hommes ne s'étaient pas encore faits à la pensée que ce fussent là des corps politiques. On était esclave d'une ancienne manière d'envisager les choses. Toutes leurs prérogatives découlaient d'une source unique, le droit d'implorer le dieu dont ils célébraient le culte. » M. G. exagère peut-être la force de ce principe religieux qui est l'origine de ces assemblées : au IIIe siècle, le culte de Rome et d'Auguste ne devait plus être qu'une pieuse formalité, et la vie politique prenait sans doute dans ces réunions le dessus sur cette vie religieuse qui l'avait créée. M. G. pense que les empereurs n'essayèrent pas de développer ce germe d'un système représentatif. Mais que pouvaient-ils donc ajouter à ce qu'ils avaient fait? Il leur était impossible d'accroître le rôle et l'influence de ces corps, sans diminuer leur propre autorité. Tout ce qui rendait ces assemblées compatibles avec la monarchie, ils l'ont permis. Ce furent d'admirables instruments pour contrebalancer l'autorité trop puissante du gouverneur : elles lui faisaient équilibre. Les empereurs s'arrangèrent merveilleusement pour que l'équilibre ne fût brisé ni au trop grand profit de l'*imperium* des légats, ni à l'avantage de l'autonomie provinciale : l'une ou l'autre chose eût gêné également le prestige de la monarchie. L'assemblée provinciale est peut-être la plus parfaite conciliation des deux idées de *libertas* et de *principatus*, conciliation dont on parlait si souvent à Rome sans la connaître, mais que la province connaissait bien, sans en parler beaucoup.

Dans son troisième livre, M. G. s'occupe, avec le même soin et le même bonheur, des assemblées provinciales sous le Bas-Empire. Il y a un chapitre tout nouveau sur les conseils de diocèses. Je ne regrette qu'une chose, c'est que les textes ne lui aient point permis de marquer les dernières destinées de ces réunions au temps des invasions barbares. On les voit, au Ve siècle, grandir singulièrement; elles interviennent au lieu et place des préfets impuissants ou des empereurs oisifs. L'assemblée des Gaules crée un César; celle de Ligurie traite avec Ricimer. Quel dommage que le rôle des anciens *concilia* ne puisse être mieux étudié !

1. Le nouveau livre de M. Allmer apporte à ce sujet de nouvelles et précieuses constatations.

lité des matériaux accumulés et disponibles) relativement *facile*. Elle exige seulement un travail étendu et de longue haleine, perspective qui décourage sans doute les esprits les mieux disposés. On n'a pas encore osé s'attaquer, dans l'ensemble, à ce long règne de quarante-trois ans, qui a tenu une si grande place dans l'histoire de la France et dans celle de tout l'Occident. Quelques points particuliers ont été traités, soit dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, où les articles de Géraud sur *Ingeburge de Danemark* et sur *Mercadier*, ceux de Dubois sur *Guillaume des Roches* conservent toujours leur valeur scientifique; soit dans des dissertations spéciales, telles que celle de M. Bémont, sur *la Condamnation de Jean Sans-Terre*, et celle de M. Scheffer-Boichorst, sur *l'Allemagne et Philippe-Auguste, de* 1180 *à* 1214. Il semble que l'érudition allemande, non contente de s'attribuer le monopole des recherches historiques dans le domaine de l'époque mérovingienne et carolingienne, veuille s'aventurer aujourd'hui sur notre terrain national et nous aider à construire ce grand édifice de l'histoire capétienne que nous saurons bien, il faut l'espérer, élever nous-mêmes de nos propres mains.

De Stuttgard et de Leipzig nous sont venues, l'année dernière, deux publications de valeur inégale, relatives toutes deux à l'histoire du héros de Bouvines.

Un Américain, étudiant à l'Université de Leipzig, a traité, dans sa thèse de doctorat, des *Progrès du pouvoir royal en France sous Philippe-Auguste*. L'œuvre de M. Walker est celle d'un débutant, dont la méthode est scientifique et qui paraît au courant de la littérature du sujet, mais qui naturellement ne pouvait donner aux lecteurs tout ce que son titre semble leur promettre. La détermination des progrès du pouvoir royal, de 1179 à 1223, ne peut et ne doit être que la résultante d'une étude complète sur le règne entier de Philippe-Auguste. Or, il s'en faut que l'auteur ait traité, avec le même soin et le même détail, toutes les parties de ce vaste sujet. Dix-sept pages sur les relations de Philippe avec la féodalité laïque (p. 106-123), c'est bien peu; mais cinq pages sur ses rapports avec l'Église (p. 98-103) et trois pages sur ses rapports avec la société populaire (p. 103-106), c'est d'une insuffisance presque dérisoire. M. Walker eût mieux fait de renoncer à ce titre trop compréhensif, et de dire qu'il étudiait simplement (ce qui est la réalité) *la nature et les organes du pouvoir royal* sous Philippe-Auguste. Dans ce domaine restreint, ses recherches sur l'action politique des membres de la famille souveraine (p. 11-26 : voir notamment ce qui concerne la situation du prince Louis), sur les grands officiers (p. 38-54), sur les assemblées royales (p. 61-68), sur la *curia regis* et la cour des pairs (p. 70-88) témoignent d'une connaissance étendue des sources et rendront service aux historiens. Le développement relatif à l'administration locale, et particulièrement à l'institution des *baillis*, nous a paru plus superficiel (p. 126-140). Au total, si l'ouvrage de M. W. nous offre seulement une série d'esquisses qui pourront être complétées et approfondies par une investigation plus minut les faits, surtout de ceux que révèlent en

si grand nombre les documents d'archives, on doit reconnaitre qu'il a su tracer les grandes lignes du sujet et apprécier avec justesse les changements et les développements apportés par le règne de Philippe-Auguste à l'œuvre des siècles antérieurs. Sa conclusion (p. 144) est que « Philippe n'a fait qu'élever l'édifice sur des fondements déjà solidement établis; qu'en matière d'institutions, il s'est moins attaché à innover qu'à perfectionner et à développer ce qui existait avant lui; que, somme toute, il a seulement fait éclore et fructifier les germes déposés dans le terrain monarchique par son grand-père Louis VI et même par les rois précédents. » M. W. s'empresse d'ailleurs de rendre hommage à la haute personnalité « qui mania et dirigea tout en vue de fonder une monarchie unie et forte, » et de convenir « que c'est surtout aux qualités particulières du souverain que sont dus la puissance acquise, sous Philippe-Auguste, par l'État capétien et les résultats durables de son règne. »

L'ouvrage de M. Davidsohn sur *Ingeborg de Danemark* est d'un intérêt moins général, bien qu'il touche de près à l'importante question des rapports de Philippe-Auguste avec le clergé français et avec le saint-siège. Mais c'est une monographie approfondie, préparée par de longues et minutieuses recherches dans les archives danoises et surtout françaises, et qui laisse au lecteur l'impression d'un livre définitif et d'un sujet épuisé. Non seulement l'auteur possède admirablement les sources imprimées et manuscrites, mais il est au courant des plus minimes publications consacrées, dans nos départements, à l'histoire et à la géographie historique locales. Une érudition toujours sûre, abondante parfois jusqu'à l'excès, mais qui ne laisse dans le vague aucun point du sujet traité; des efforts pénétrants et généralement heureux pour saisir le sens des événements et le caractère des personnages; l'art de ramener le détail à des vues d'ensemble dont la justesse peut rarement être contestée : telles sont les qualités dominantes de l'ouvrage de M. Davidsohn.

Peut-on dire qu'il nous ait révélé, sur ce curieux épisode de l'histoire de Philippe-Auguste, des faits absolument nouveaux, et dissipé toutes les obscurités? Non, sans doute; il y a, et il y aura toujours dans l'affaire d'Ingeburge, un côté mystérieux sur lequel l'auteur ne jette pas, au fond, plus de lumière que ne l'avaient fait ses prédécesseurs. Pas plus qu'eux il n'a pu expliquer avec certitude la répulsion subite que la princesse danoise inspira, le jour même du mariage, au roi qui était allé la chercher si loin, et l'avait demandée avec tant d'instances. Sur ce sujet délicat, les lettres d'Innocent III contiennent cependant des détails qui dépassent, comme réalisme, tout ce que peuvent imaginer les chroniques scandaleuses les moins réservées. Mais, comment les historiens pourront-ils jamais savoir au juste ce qui s'est passé entre les deux époux? Le mérite de M. Davidsohn consiste, non pas à avoir résolu l'insoluble, mais à s'être mis en possession de toutes les données du problème. Il nous apprend sur Ingeburge et sur les consé-

quences de son mariage tout ce qu'il est possible de savoir, et, à cet égard, laisse bien loin derrière lui tous les savants français, danois et allemands qui s'étaient engagés dans la même voie.

Avant la fin du moyen âge, il s'était formé une légende d'Ingeburge que nous trouvons développée dans un chroniqueur du XIVe siècle, Jean d'Outremeuse, lequel paraît avoir emprunté certains éléments de son récit à des poésies antérieures. Mais le premier savant qui ait traité la question historiquement fut Jean Bouhier, dont le manuscrit encore inédit existe à la Bibliothèque nationale sous ce titre : « Traicté historique du divorce prétendu par le roy Philippes II et Isamburge de Danemarc avec les rescripts du pape Innocent III sur ce sujet[1]. » M. Davidsohn, qui n'a eu connaissance de ce manuscrit qu'après avoir terminé son propre travail, affirme que le traité de Bouhier ne lui a rien appris de nouveau. Il a pu, du moins, profiter des publications déjà anciennes de la Porte du Theil (*Mémoire sur les rapports de la France et du Danemark au XIIe siècle*), d'Ernest Christiani (*Recherches historiques et chronologiques sur le mariage de Philippe II et d'Ingeborg*, en danois) et d'Engelstoft (autre savant danois dont les recherches réunies à celles de du Theil ont été publiées par l'Allemand J.-M. Schultz, en 1804, sous ce titre : *Philip August, König von Frankreich, und Ingeborg, Prinzessin von Danemark*). Depuis cette époque, le seul travail sérieux qui ait paru sur le même sujet est celui de Géraud (*Bibl. de l'École des chartes*, 2e série, t. I). Or, les articles de cet érudit, si prématurément enlevé à la science, datent de 1844. Il n'a donc pu utiliser un grand nombre de documents précieux sur Ingeburge ou ses contemporains que nous ont fait connaître le *Catalogue des actes de Philippe-Auguste* et d'autres recueils encore plus récents. Peut-être même est-il permis de lui reprocher, avec M. Davidsohn, de n'avoir pas suffisamment mis à profit les matériaux qu'il avait à sa disposition.

C'est une critique qu'on ne saurait adresser au récent biographe d'Ingeburge. Non seulement son ouvrage contient une série de chapitres substantiels sur tous les points importants du sujet[2], mais il débute par une introduction intéressante sur la politique extérieure de Philippe-Auguste, et se termine par une notice pleine de renseignements nouveaux sur la dernière partie de la vie d'Ingeburge, qui ne mourut que fort avant dans le règne de saint Louis (le 29 ou le 30 juillet 1237

1. Fonds français, n° 20871.

2. II. Les négociations du mariage. — III. Le mariage et la répudiation d'Ingeburge. — IV. Le mariage de Philippe et d'Agnès de Méran. — V. L'attitude d'Innocent III dans l'affaire d'Ingeburge. — VI. La légation de Pierre de Capoue. — VII. L'interdit et les négociations relatives à sa levée. — VIII. La levée de l'interdit. — IX. Innocent III et le légat Octavien. — X. L'assemblée de Soissons et l'affaire du divorce. La mort d'Agnès. — XI. Négociations entre Philippe-Auguste et Innocent III. Situation d'Ingeburge en 1202. — XII. La légation de l'abbé de Casamari. — XIII. Nouvelles négociations relatives au divorce. — XIV. Ingeburge réintégrée dans ses droits.

ou 1238). Viennent ensuite, comme *Appendices*, une *Revue critique* des ouvrages traitant de la même matière (p. 291-296) et une suite de notes et de pièces justificatives (p. 297-337) dont quelques-unes ne se rattachent au sujet que par un lien des plus légers.

M. Davidsohn a rendu un réel service à l'historien futur du règne de Philippe-Auguste. Aussi lui épargnerons-nous des critiques de détail qui n'enlèveraient rien à la valeur de son œuvre. Il nous permettra cependant de regretter que son livre ne contienne ni une table des matières, ni un index des noms propres, et de lui exprimer notre étonnement de voir qu'un érudit si bien préparé cite encore, pour Robert de Torigni, Benoît de Péterborough, Raoul de Diceto, Gilbert de Mons, Roger de Hoveden, etc., le texte du recueil de dom Bouquet. Nous lui pardonnons plus aisément d'avoir inscrit M. Léopold Delisle au nombre des quarante immortels de l'Académie française (p. 1). Pourquoi pas, si l'Académie est ouverte, comme on le dit, à toutes les gloires nationales ?

Achille LUCHAIRE.

Du Franc-Aleu, par Pierre LANÉRY D'ARC, docteur en droit, avocat à la Cour d'appel d'Aix. Paris, Arthur Rousseau, 1888. In-8° de 455 pages.

Cette intéressante monographie, qui est à la fois un livre de droit et une thèse d'histoire, trouve sa place au milieu des travaux que la question de la féodalité a suscités dans ces dernières années. Bien souvent, en effet, on a parlé de l'aleu, mais jusqu'ici il n'y avait pas eu d'étude complète sur ce sujet.

L'ouvrage de M. L. d'Arc comprend deux parties distinctes. Dans l'une, l'auteur recherche l'origine de l'aleu ; dans l'autre, il fait l'histoire de l'aleu jusqu'en 1789. La première partie, de beaucoup la moins étendue, reste trop souvent vague, et, après avoir suivi les explications de M. L. d'Arc, on se demande encore ce que pouvait bien être exactement l'aleu. Le défaut de M. L. d'Arc, dans cette partie de son travail, c'est d'accepter trop volontiers des opinions longtemps admises, et, néanmoins, fausses. Il ne remonte pas aux sources, il n'essaie pas de discuter et d'expliquer les textes sur lesquels il s'appuie. Ainsi, il n'a pas lu l'édit de Kiersy-sur-Oise dont il fait la charte constitutive de la féodalité ; il fait bien une réserve, mais insuffisante, dans la note 1 de la page 63. Il n'a pas consulté davantage les lois barbares qui, mal comprises, ont fait dire que les Francs avaient dépouillé les vaincus d'une partie de leurs terres. Ce sont des erreurs trop souvent répétées et dont M. Fustel de Coulanges (*Institutions de la France* et *Revue des Deux-Mondes*, mai 1873) et M. Bourgeois (*le Capitulaire de Kiersy-sur-Oise*) ont déjà depuis longtemps fait justice.

L'aleu, d'après M. Lanéry d'Arc, désigne d'abord la terre conquise,

c'est la propriété guerrière astreinte au service militaire; plus tard, c'est le patrimoine; enfin, aux VIIe et VIIIe siècles, l'aleu ne désigne plus la terre, mais un mode de tenure du sol : posséder une terre en aleu, c'est posséder une terre indépendante, qui ne doit rien à personne. Ce dernier sens que M. L. d'Arc reconnaît à l'aleu, il l'a toujours eu; il n'a jamais désigné qu'un mode de tenure du sol; il a toujours désigné la pleine propriété, celle que les Romains appelaient la *plena in re potestas;* et la preuve, c'est qu'on peut l'appliquer à une autre possession que celle du sol, ainsi cet exemple souvent cité : « *Ancilla mea quam de alode habes.* » On possédait donc une terre en aleu, et c'est par extension de sens que la terre ainsi possédée prendra le nom d'aleu.

M. L. d'Arc attribue aux Ripuaires l'emploi de l'expression aleu. La vérité est que ce mot paraît au VIe siècle, qu'il est employé chez les Ripuaires, les Saliens et les Bavarois, mais surtout chez les Gallo-Francs. Il est même à remarquer que ce mot qu'on fait venir de la langue germanique n'existe ni dans l'allemand moderne, ni dans l'allemand ancien, tandis qu'on le trouve dans le latin du VIe siècle et dans les langues néo-latines.

M. L. d'Arc aborde ensuite la question du bénéfice; il pense que le bénéfice est d'origine romaine, que des Romains il a été transmis aux Barbares; mais il le croit alors astreint au service militaire : pas un seul texte n'en parle; il y est question, dans les derniers temps surtout, de certains droits de fermage, mais c'est tout. Le bénéfice, par sa nature même, restera toujours temporaire ou viager. Et cependant c'est par lui et non par l'aleu que sera constituée la propriété féodale. C'est qu'avec le patronage ou vasselage, le bénéfice va se transformer. Le capitulaire de Mersen oblige les hommes libres à se recommander à un seigneur; le vasselage fait naître des rapports nouveaux et plus étroits entre le seigneur et son *homme;* le bénéficiaire et le vassal finissent par être confondus; le bénéfice devient le fief et est astreint aux charges féodales et au service militaire.

C'est alors que la lutte va commencer entre le fief et l'aleu. Le petit aleutier est sans cesse menacé par ses puissants voisins; pour sauver quelque chose de sa propriété, il la cède à l'un d'eux et la reprend de lui à titre de fief. Aussi l'aleu diminue-t-il rapidement, sans cependant disparaître.

M. L. d'Arc, arrivé dans son récit en plein régime féodal, passe en revue les principes juridiques qui réglementaient l'aleu; ses caractères, les privilèges dont il jouissait et qui le rendaient si supérieur aux autres modes de tenure; ses diverses espèces : aleux nobles ou roturiers, aleux de nature, de concession, de prescription, aleux ecclésiastiques; ses modes de création, de transmission, d'extinction, etc.

Mais à la décadence du régime féodal, la lutte n'était pas terminée : les seigneurs féodaux ont toujours intérêt à détruire l'aleu qui échappe à leur fiscalité, et au XIVe siècle ils font formuler par leurs feudistes le célèbre adage : *nulle terre sans seigneur,* qui, vrai quant à la juridiction,

était inique en tant qu'établissant une présomption générale de directe seigneuriale. En l'absence de titres, n'aurait-on pas dû présumer la liberté des héritages, plutôt que leur dépendance?

En 1576, cette maxime fut proposée par la noblesse aux États de Blois; elle fut repoussée, mais la royauté en tira parti en prétendant dès lors à un domaine éminent sur toutes les terres restées jusque-là hors de la hiérarchie féodale, c'est-à-dire sur les aleux. L'ordonnance de Marillac, qui consacrait ce principe, fut enregistrée sans trop de difficultés dans les pays de coutumes où l'aleu avait été étouffé déjà par la féodalité; mais dans le centre et surtout dans les pays de droit écrit, où il était resté vivace, les parlements refusèrent l'enregistrement, et on résista avec violence en proclamant la maxime contraire : *Nul seigneur sans titre.*

M. L. d'Arc, après avoir posé les règles générales et esquissé l'ensemble de cette résistance, examine successivement les épisodes qu'elle offrit dans chaque province et les résultats divers auxquels ces luttes aboutirent. Amené à une synthèse des influences diverses qui ont agi sur la présomption d'alodialité, l'auteur examine ce qu'est devenu, chez les nations voisines, le principe d'indépendance des terres, fondement de la propriété, par quelles vicissitudes il a passé.

Enfin, un dernier chapitre étudie l'objet des lois abolitives de la Révolution, proclamant l'alodialité de toutes les terres. Puisque, depuis 1793, celles-ci sont toutes au même niveau et jouissent de l'égalité complète aux yeux du législateur, il semblerait que la question de présomption d'alodialité dût être désormais une question purement historique, et que le prétoire ne dût plus jamais assister à des débats sur ce sujet. Il n'en fut cependant pas ainsi, et, comme le montre M. L. d'Arc, les tribunaux eurent à plusieurs reprises, pendant un demi-siècle, à s'occuper encore de cette question, précisément pour savoir si une redevance était féodale ou foncière, c'est-à-dire si elle tombait ou non sous le coup de l'abolition.

Notre analyse ne peut donner qu'une idée fort incomplète de cet intéressant ouvrage, écrit dans un style à la fois simple et clair qui permet au lecteur de suivre facilement des débats juridiques parfois un peu secs. Une table de trente pages résume dans un ordre parfait les matières si nombreuses de ce volume surchargé de faits et de notes.

En somme, malgré les imperfections du début, c'est un travail de grande érudition, qui montre, comme l'a déclaré l'Institut, une connaissance approfondie de l'histoire du droit et de la propriété sous l'ancien régime.

Noël Garnier.

Cartulaire de l'ancienne cathédrale de Nice, publié par M. le comte Caix de Pierlas. Turin, Paravia, 1888. xxxiv-173 pages in-8°.

L'auteur de cette intéressante publication est un érudit fort connu, tant en Italie qu'en France, pour ses nombreux travaux sur l'histoire de Nice et, en général, sur l'histoire du littoral qui, au point de vue ethnographique, est disputé entre l'Italie et la France. La publication que nous annonçons est un service de plus rendu par l'auteur à des études moins cultivées qu'il ne serait désirable, étant donnée leur grande importance.

Un historien niçois du xvie siècle, Gioffredo, avait mis à profit le vieux cartulaire que publie aujourd'hui M. Caix de Pierlas; en faisant l'histoire des Alpes maritimes, Gioffredo avait eu naturellement l'occasion de citer, soit par extraits, soit en entier, des documents qu'il y avait vus; il en rencontra aussi dans un autre recueil de chartes de l'église de Nice, désigné communément sous le titre de *Liber niger*. Dans la suite des temps, l'ancien cartulaire et le *Liber niger* ont été oubliés ou dispersés. Deux feuillets du premier furent portés à Turin au commencement de ce siècle par ordre de la maison de Savoie, qui voulait s'en servir pour faire valoir certains droits contestés par la maison Grimaldi de Monaco. Ces deux feuillets n'ont pas quitté depuis les archives de Turin; mais ils n'y resteront pas longtemps et seront remis à l'église de Nice où M. de Pierlas a récemment retrouvé le reste du précieux manuscrit. Celui-ci, en effet, avait été dépecé en deux parties, et ces fragments, laissés parmi les « papiers inutiles » dans les archives des chanoines de Nice, furent bientôt oubliés : d'ailleurs, dès que M. de Pierlas les eut retrouvés, les chanoines de Nice, qui l'avaient accueilli dès l'abord avec beaucoup de courtoisie, lui confièrent libéralement le manuscrit pour qu'il pût à son aise le transcrire et le publier. Ce manuscrit est un beau spécimen de l'écriture du xiie siècle, comme on peut s'en rendre compte en jetant un coup d'œil sur le fac-similé qui décore le volume; l'étude minutieuse qu'en a faite M. de Pierlas l'a mené à conclure qu'il a été écrit, pour la plus grande partie, avant 1166, quelques chartes furent ajoutées en 1185; mais il ne s'y trouve aucun acte postérieur à 1191. L'éditeur ne peut affirmer si le cartulaire contenait, à l'origine, d'autres feuillets que ceux qui nous sont parvenus; alors même qu'il en serait ainsi, il est certain que, s'il manque quelque feuillet, la perte ne peut être grave.

Le *Liber niger*, dont nous avons parlé plus haut, est d'une époque très postérieure, c'est-à-dire du xviie siècle ou de la fin du siècle précédent; c'est un gros volume sur papier qui avait disparu des archives des chanoines de Nice, probablement vers la fin du siècle dernier, quand les archives niçoises furent très malmenées et dispersées de la manière la plus honteuse. M. de Pierlas cite une note d'une plume contemporaine d'après laquelle, en 1793, si grande fut la guerre faite aux pauvre

chartes des archives qu'à Nice « on se promena pendant huit jours de pluie sur des papiers et sur de vieilles pièces de parchemin. » Heureusement, le *Liber niger* ne fut pas détruit; il finit par tomber aux mains d'un bon chanoine qui, dans ces dernières années, le restitua au chapitre, si bien qu'il put recouvrer son ancienne place. Le *Liber niger* n'était pas resté complètement inconnu des érudits les plus récents. Un pasteur protestant, Mader, le consulta pour M. J. de Pflugk-Harttung, quand ce dernier s'occupait de préparer le second volume de son *Iter italicum;* les notes fournies par Mader ont pris place dans l'appendice de ce second volume[1]. Pflugk-Harttung se contenta, ainsi que le demandait le but de son ouvrage, de signaler les bulles pontificales transcrites dans le volume[2]; il ajouta qu'il restait encore à examiner le manuscrit pour y chercher des diplômes impériaux. L'auteur du présent compte-rendu, ayant pu le consulter entre les mains de M. de Pierlas, peut affirmer qu'il ne s'y trouve aucun diplôme impérial ni royal. Quand Mader vit le manuscrit, il était encore dans la possession du chanoine dont nous avons parlé plus haut, et c'est pour cela que l'auteur de l'*Iter italicum* le désigne comme appartenant à un particulier.

La publication du comte de Pierlas comprend 102 documents : 93 appartiennent au Cartulaire; les autres ont été fournis par des pièces sur parchemin trouvées çà et là et tirées des mêmes archives capitulaires de Nice. Elle est précédée d'une préface très soignée : l'auteur y donne la description paléographique et diplomatique du manuscrit; il en retrace l'histoire, il en marque la valeur. Il a établi que les consuls ont commencé à Nice beaucoup plus tard qu'on ne le croyait. Gioffredo a cité un document de l'an 1108 où, d'après lui, étaient consignés les noms de quatre consuls de Nice. La pièce existe bien, en effet, au Cartulaire, mais, au lieu des noms des quatre consuls, elle donne les noms de quatre podestats; en outre, ces podestats sont des magistrats, non pas communaux, mais féodaux. M. de Pierlas les connaît fort bien; ils étaient apparentés entre eux et ils appartenaient à une famille investie de droits féodaux sur Nice[3]. La première mention certaine d'un consul se rencontre seulement en 1144 (p. 61, n° 47)[4].

Le texte de quelques-unes des chartes transcrites dans le Cartulaire s'est conservé aussi en original, l'éditeur en a tenu compte; il a recueilli, en bas des pages, les variantes fournies par des originaux; ces variantes prouvent l'exactitude du copiste; il a transcrit les actes intégralement

1. Pages 765 et 806 de l'*Iter;* le *Liber niger* est attribué au XVIIe siècle; si, p. 805, il est attribué au XIIe, ce ne peut être qu'une faute d'impression.

2. Parmi ces bulles, une seule, du 10 mars 1138-1143, d'Innocent II, n'a pas été reproduite ici par M. de Pierlas.

3. A la fin de cet acte, le nom d'un témoin, *Guillelmus Oire,* est tombé à l'impression; il se trouve cependant à la table, p. 146.

4. Ce précieux document, qui, dans le Cartulaire, occupe le n° 48 (p. 61), est reproduit en fac-similé; l'importance de l'acte le méritait bien.

et ne s'est pas contenté, comme le laconisme de certains actes pourrait le donner à penser, d'abréger les documents qu'il avait sous les yeux. A la fin du volume, outre la table des noms de personnes et de choses, se trouvent les listes des consuls (1144-1184) et des évêques (?-1200) de Nice et l'index chronologique des pièces publiées, lesquelles vont de 1002 à 1200. Tous ces documents ne sont pas inédits; mais ceux mêmes qui ont été publiés, on peut les regarder comme nouveaux, tant les premières impressions étaient défectueuses. Si l'on y cherche des bulles pontificales, on y trouvera du nouveau. En comparant les numéros occupés par les bulles dans la présente publication avec la nouvelle édition des *Regesta* de Jaffé, nous sommes arrivés au résultat suivant : le n° 68 = Jaffé 6391 (la bulle a été publiée intégralement par Pflugk-Harttung dans ses *Acta pontif. inedita*, II, 207-208, d'après une copie sur papier du XVIIIe siècle qui se trouve aux archives de Turin); le n° 69 = 7391 (il n'y en a qu'un résumé dans Pflugk-Harttung, *Iter ital.*, p. 805, d'après le *Liber niger*); le n° 70 = 7762; le n° 71 = 8565; les n°s 72 et 73, de Luce II, manquent dans Jaffé; le n° 74 = 8830 (résumé dans *Iter ital.*, 805); les n°s 75, 76 et 77, d'Eugène III, manquent; le n° 91 = 14823; le n° 92, de Luce III, attribué au 31 mars 1185-1187, manque aussi.

La chronologie niçoise fournira certainement matière à de nombreuses considérations. M. de Pierlas (p. XVIII) touche à la question, mais sans vouloir la décider; en publiant les textes tels qu'ils sont dans les manuscrits, il offre d'importants moyens pour la solution du problème, pour lequel il sera peut-être nécessaire de prolonger encore les recherches dans les archives. Les notaires niçois, pour marquer l'année, employaient, en général, la formule *ab incarnatione*[1], mais nous ignorons s'ils la faisaient commencer au 25 mars, et si, dans ce cas, ils étaient en avance ou en retard, par rapport à l'année commune. La supposition que l'année commençait avant l'année commune s'appuie sur plusieurs chartes, à partir de la première, datée du 2 juillet 1108, feria 5^a. Mais, parfois, le calcul est difficile, car l'indiction manque presque totalement. Les pièces 81 et 96, où la lunaison sert de base au calcul, présentaient des difficultés spéciales. Dans la pièce 98, l'année est donnée « ab incarnato Salvatore » 1158, avec le jour de vendredi 29 janvier; or, ni en 1158, ni en 1159, le 29 janvier ne tombe un vendredi, mais seulement en 1160.

On pourrait supposer que l'ancien rédacteur du Cartulaire a omis le dernier chiffre de l'année M C LVIIII et que cette année 1159 doit être calculée à partir de l'incarnation avec le trimestre compté après; ainsi l'acte devrait porter, dans notre manière de compter, la date de 1160. De la même manière est datée la bulle de Pascal II, 8 juin 1115 (n° 68), qui appartient à 1114, comme l'a reconnu M. de Pierlas, ainsi que Pflugk-Harttung, le premier éditeur (nous l'avons déjà dit) de ce document. On peut admettre que le Niçois qui transcrivit cette bulle au Cartulaire a changé l'année pour la ramener à l'usage de son pays.

1. On rencontre une fois : *a trabicatione Domini*.

En somme, il semble que de ces faits on doive conclure qu'à Nice on employait, à cette époque, l'année de l'incarnation en retard sur l'année commune.

Entre autres particularités locales que M. de Pierlas relève dans la préface, est notée la présence de plusieurs actes en langue vulgaire, qui intéresseront les philologues. L'édition, faite aux frais de l'auteur, est d'une fort belle exécution typographique; la correction est très soignée.

Carlo CIPOLLA.

R. STERNFELD. **Karl von Anjou, als Graf der Provence (1245-1265).** Berlin, Gaertner. In-8°, 327 pages.

La Bibliothèque historique (*Historische Untersuchungen*), fondée en 1886 par J. Jastrow, l'un des directeurs du *Jahresbericht der Geschichtswissenschaft*, compte déjà dix volumes : seul, le dernier paru, dû à Richard Sternfeld, intéresse l'histoire de France. L'auteur a voulu rechercher comment Charles d'Anjou avait été amené à prendre parti pour la papauté contre les derniers Hohenstauffen; d'où obligation de nous raconter la vie de ce prince jusqu'à l'année 1265. Le personnage est intéressant et, à tout prendre, encore mal connu. Charles d'Anjou, jusqu'à son expédition d'Italie, est rarement nommé par les chroniqueurs; c'est aux documents diplomatiques, lettres pontificales, actes de Provence, qu'il faut demander ce qu'était ce prince habile et entreprenant, mais sans scrupules. Le comté de Provence, en 1246, appartenait à l'héritière du dernier seigneur, Raimond Bérenger, père de la reine de France, Marguerite. Raimond VII, comte de Toulouse, aspirait à la main de cette princesse, il avait pour lui les sympathies des populations qui craignaient l'arrivée d'un maître étranger. La papauté, qui depuis le début du siècle convoitait Avignon et ne l'avait rendu qu'à regret au comte de Toulouse, Louis IX et Blanche de Castille, désireux de faire échec à ce vassal peu obéissant, traversèrent les plans de Raimond VII, et Béatrix finit par épouser le frère du roi, Charles, comte d'Anjou et du Maine. Les premières années du gouvernement du nouveau comte sont occupées par des luttes prolongées contre les grandes villes du pays : Avignon, Arles, Marseille, qui, habituées depuis de longues années à l'indépendance, trouvaient trop lourd le joug du nouveau maître. La lutte dure six ans et se termine par la soumission des révoltés. Ne craignant plus dès lors aucune résistance, Charles d'Anjou peut poursuivre ses plans ambitieux. Il va d'abord guerroyer dans le comté de Hainaut, que la comtesse de Flandre, Marguerite, lui a concédé au détriment de ses propres fils. Forcé bientôt d'abandonner ce pays, il tourne son activité inquiète vers l'Italie, devient sénateur de Rome en 1263, et, après l'élection comme pape d'un prélat français, Gui Foucois, sous le nom de Clément IV, il accepte définitivement du Saint-Siège la mission de conquérir l'Italie méridionale. C'est au moment où il va

mettre à la voile pour Rome que M. Sternfeld le quitte, alors que, pour la première fois, les Allemands et les Français vont se rencontrer dans la Péninsule. M. Sternfeld a pu mettre à profit beaucoup de documents inédits conservés dans les dépôts de Marseille. La monographie de l'érudit allemand se clôt par plusieurs notes additionnelles sur les frontières du comté de Provence, sur l'année de la naissance de Charles d'Anjou, les revenus de ce prince et divers registres de comptes; notons enfin un certain nombre de pièces justificatives dont plusieurs inédites. C'est en somme une utile contribution à l'histoire générale de la France au temps de saint Louis.

A. M.

Chartes et documents pour servir à l'histoire de l'abbaye de Saint-Maixent, publiés par M. Alfred Richard, archiviste de la Vienne. Poitiers, 1887. 2 vol. in-8°. (Société des Archives historiques du Poitou, tomes XVI et XVII.)

Comme beaucoup d'établissements religieux de grande importance, l'abbaye de Saint-Maixent possédait jadis de précieux cartulaires et de gros chartriers. La Société des archives historiques du Poitou, qui, depuis douze ans, travaille dignement à reconstituer les archives disparues et à publier les chroniques oubliées, ne pouvait manquer de s'intéresser à la plus importante peut-être des abbayes poitevines, et elle ne pouvait faire un meilleur choix qu'en confiant le travail au savant archiviste de la Vienne, occupé depuis vingt ans au moins à rédiger une histoire complète de ce monastère.

Il n'entre pas dans le programme de cette Société de donner des notices et des introductions étendues aux textes qu'elle fait imprimer; nous le regretterons ici, tout en exprimant le désir de voir M. Richard publier ailleurs l'histoire complète de l'abbaye de Saint-Maixent. Dans la préface jointe à ces deux volumes, l'auteur s'est contenté de décrire le cartulaire du XIIe siècle, signalé par plusieurs écrivains et aujourd'hui perdu, d'énoncer les originaux retrouvés dans divers dépôts publics et privés, et jusque chez les notaires de Saint-Maixent, et de nous exposer quel parti il avait pu tirer des copies de pièces faites aux siècles derniers par Dom Fonteneau, Dom Chazal et Besly; il nous explique comment le grand nombre de ces copies, exécutées avec soin, et des originaux, encore conservés, nous font moins regretter la perte du cartulaire, qui devait être sujet à caution et contenait des actes faux.

La plus ancienne charte publiée est un diplôme (déjà connu) de Louis le Débonnaire, du 18 juin 815; quelques-uns des textes du IXe et du Xe siècle sont imprimés ici pour la première fois. L'ensemble forme un recueil de six cent vingt et une pièces, s'arrêtant au milieu du XVIIe s.; encore les dernières ne sont-elles que simplement analysées, pour éviter d'inutiles détails. A la fin du second volume, on trouvera, de plus

(pp. 344-452), un très curieux *Journal des choses mémorables de l'abbaye de Saint-Maixent, de 1634 à 1735,* intégralement publié ; puis une table des noms, très soignée et très détaillée, qui nous paraît remplir toutes les conditions désirées pour une semblable tâche.

Le travail entrepris et si heureusement accompli par M. Alfr. Richard l'a amené (on le conçoit sans peine) à rectifier et compléter sur bien des points les assertions de la *Gallia christiana,* et la nouvelle liste raisonnée qu'il a donnée des abbés de Saint-Maixent comptera comme un de ses meilleurs travaux de critique historique. Il est souvent malaisé d'accorder deux textes contradictoires, de classer à une année déterminée des documents non datés ; l'éditeur s'en est toujours tiré à son honneur, et, grâce à ses patientes recherches, bien peu de points restent à élucider. Le relevé des prieurés dépendant de ce monastère, la description des sceaux, les catalogues des titulaires des offices claustraux et autres dignités, la liste des archiprêtres de Saint-Maixent sont autant de travaux définitifs. En établissant ces textes, M. Richard a cherché à déterminer exactement d'après quelle méthode les documents étaient datés en Poitou, au moyen âge. Contrairement à l'opinion précédemment émise et accréditée, il soutient et affirme que, à Saint-Maixent, la plus commune règle fut de faire commencer le milliaire à Noël, et que, vers 1225, c'est-à-dire immédiatement après la conquête du Poitou par la royauté, la modification s'opéra ; on adopta alors, suivant les cas, la date de Pâques ou celle de l'Annonciation ; on sait seulement qu'au XVIe siècle, lors de la réforme du calendrier, l'habitude était de commencer l'année au 25 mars. L'auteur reconnaît lui-même que sa généralisation peut être taxée d'arbitraire, et nous nous permettrons de lui faire remarquer que les différences signalées par lui pour des pièces de même époque sont surtout des différences de provenance, tel seigneur ou abbé poitevin ayant conservé, à la fin du XIIIe siècle, par exemple, l'ancien style, alors que le sénéchal, agissant au nom du roi de France, suivait par ordre la méthode employée dans la chancellerie royale.

Cette remarque n'empêche pas les conclusions du savant archiviste d'être en soi parfaitement fondées, et ses deux volumes d'être une publication d'une exactitude presque irréprochable. Il n'y a pas lieu d'insister sur la nature des chartes, qui est la même que dans tous les cartulaires de même origine, et cependant il importe de signaler, à côté d'actes émanés de rois, de papes et de comtes du Poitou, quelques autres relatifs à des affranchissements, à des dons de serfs, à des mariages de serfs (n° 96), à des distractions de mouvance paroissiale (n° 247), à des abandons et constitutions de fiefs, à des baux de salines (n°s 18 et 83), à des rétrocessions, accensements, etc. L'excellente préface qui ouvre la publication édifiera d'ailleurs, mieux qu'on ne le saurait faire ici, le lecteur désireux de connaître tout ce que ces documents offrent d'intéressant pour l'histoire du moyen âge et pour l'histoire particulière du Poitou.

H. S.

Die Zusammenkunft von Bayonne. (L'entrevue de Bayonne.) — **Das französische Staatsleben und Spanien in den Jahren 1563-1567.** Von Erich Marcks. Strassburg, Trübner. 1889. In-8°, XXV et 326 p.

Quoique l'entrevue de Bayonne ait été, dans ces dernières années, l'objet de plusieurs études, M. Erich Marcks a jugé, avec raison, que le dernier mot n'avait pas été dit sur cet épisode important de la politique de Catherine de Médicis, et il a consacré au récit de cette entrevue, à l'exposition de ses préliminaires et de ses conséquences, à la recherche des conventions qui y furent arrêtées, un long et consciencieux travail, auquel on ne saurait reprocher, en raison de sa longueur même, que d'être un peu diffus. Les sources de tout genre, qui pouvaient offrir un intérêt quelconque, donner le moindre renseignement, ont été consultées par l'auteur, tant à Londres qu'à Paris. Il n'a pas eu à recourir aux Archives de Simancas, le peu de pièces qui s'y trouvent sur ce sujet ayant été reproduites, sans critique du reste, dans la brochure de M. Combes[1].

M. Erich Marcks entre en matière par un exposé parallèle de la situation politique de la France et de l'Espagne à l'époque de la paix d'Amboise (12 mars 1563). La France est encore, malgré l'édit de pacification, profondément troublée; les esprits demeurent inquiets. D'autre part, Philippe II, tout en montrant de la bienveillance pour le gouvernement de Catherine, persiste, sans fléchir, dans sa politique catholique. Il est curieux de remarquer que les premières propositions relatives à une entrevue entre les souverains des deux nations furent faites par le roi d'Espagne, dès cette année 1563, et même antérieurement, car M. de La Ferrière[2] mentionne une ouverture faite à ce sujet dès 1560. Catherine ne jugea pas alors à propos d'y répondre, de peur d'inquiéter le parti protestant. Elle se contenta de rester en bons termes avec le roi catholique, qui vit avec plaisir la reine reprendre le Havre aux Anglais, et insista ensuite en faveur de la paix, avantageuse pour la France, qui fut plus tard (en 1564) signée à Troyes. Lorsqu'il n'y eut plus rien à redouter du côté de l'Angleterre, lorsque Charles IX eut été proclamé majeur à Rouen, le 17 août 1563, Catherine, dans le but de rétablir l'ordre et le calme dans les provinces, entreprit ce long voyage, au cours duquel eut lieu l'entrevue de Bayonne.

Ce fut aussi à partir de ce moment que Catherine songea à se rencontrer, à la frontière d'Espagne, avec le roi, son gendre. Elle eut même un instant l'idée d'un congrès de tous les princes catholiques, idée impraticable et aussitôt abandonnée.

Cependant la France et l'Espagne se trouvaient en rivalité sur tant

1. *L'Entrevue de Bayonne de* 1565. Paris, Fischbacher, 1882. In-8°.
2. *L'Entrevue de Bayonne.* (*Revue des Questions historiques*, octobre 1883.)

de points que les négociations relatives à l'entrevue ne purent tout d'abord aboutir. Enfin Philippe consentit à y prêter l'oreille, à condition que cette entrevue n'aurait que le caractère d'une visite de famille. Chantonay, odieux à la reine mère par l'arrogance avec laquelle il se permettait de censurer les moindres actes de sa politique, venait d'être remplacé par un nouvel ambassadeur, don Francés de Alava. Ce changement facilita les pourparlers entre les deux cours, mais il s'écoula encore quelque temps avant que le roi catholique prît une décision. Catherine s'efforça de satisfaire son gendre en multipliant les preuves de son zèle en faveur de la religion catholique; Monluc, en rapport avec l'Espagne depuis 1563, consentit à intervenir, et Philippe, cédant enfin, en janvier 1565, mais ne voulant pas assister en personne à l'entrevue, autorisa sa femme, Élisabeth, à se rendre auprès de la reine mère, à Bayonne.

Ce point réglé, il fallut, avec d'infinies précautions, annoncer la nouvelle. On avait à éviter d'éveiller la défiance du parti huguenot, à rassurer les puissances protestantes, à convaincre la Turquie qu'il ne s'agissait pas d'une ligue contre elle. Les deux cours s'efforcèrent de faire croire que l'entrevue n'aurait pas un caractère politique, que ce serait une simple visite d'Élisabeth à sa mère. Catherine affecta même de se relâcher un peu de ses rigueurs contre les réformés et, pour ne pas tomber absolument dans la dépendance de l'Espagne, se rapprocha de l'Angleterre. En même temps elle tâcha de calmer autant que possible l'effervescence des partis, toujours prêts à en venir aux mains. Au dernier moment, le départ pour la Floride espagnole d'une expédition organisée par les partisans de Coligny et l'arrivée en France d'un ambassadeur turc faillirent compromettre le résultat obtenu. Philippe pourtant se contenta de se plaindre, sans pousser trop loin ses récriminations, et, le 14 juin, Élisabeth passait la Bidassoa, sur la rive de laquelle l'attendait Charles IX. Le duc d'Albe et don Juan Manrique de Lara avaient été désignés par Philippe pour accompagner la reine sa femme.

Les fêtes se succédèrent pendant plusieurs jours. Par une contradiction étrange, Catherine, qui semble avoir si ardemment désiré cette entrevue, au point de vue politique, évita d'abord tout entretien sérieux avec le duc d'Albe et Manrique. Ceux-ci commencèrent par se mettre en rapport avec les chefs les plus influents du parti catholique, tels que Monluc et Montpensier, s'assurèrent de la force et des intentions du parti et se firent remettre des mémoires à ce sujet. Puis Élisabeth s'arrangea de façon à forcer Catherine à recevoir le duc. Cette première entrevue eut lieu le 20 juin, mais la reine mère détourna la conversation que le duc avait immédiatement placée sur le terrain politique et religieux, et il ne fut rien arrêté. Dans les entretiens suivants, elle ne parla que de ses projets de mariages. Elle aurait voulu faire épouser Marguerite de Valois à don Carlos, et à son fils Henri d'Orléans doña Juana, sœur de Philippe II. Jusqu'au 29, il fut impossible au duc

d'Albe d'obtenir de Catherine aucune réponse précise à ses questions les plus pressantes. Ce ne fut que le 30, qu'une conférence ayant eu lieu entre Élisabeth, le duc d'Albe, Manrique, d'une part, Catherine, Charles IX, le duc d'Orléans et quelques-uns de leurs conseillers les plus importants, de l'autre, la question religieuse et politique fut enfin sérieusement abordée et que des décisions furent prises. Quelles furent-elles? C'est ce qu'il est de prime abord difficile de déterminer. Ce qui est certain, c'est qu'il y eut de la part de Catherine des concessions et des promesses faites, les unes et les autres de nature à contenter pleinement le duc d'Albe et le roi son maître, qui, tous deux, ont donné des témoignages de leur satisfaction.

M. Marcks, parvenu à ce point de sa narration, entre dans une longue discussion des divers documents diplomatiques, qui peuvent aider à faire le jour sur ces mystérieuses conventions de Bayonne, dans lesquelles on a prétendu que fut décidée la Saint-Barthélemy, exécutée seulement sept ans après. Il propose d'abord une meilleure version de la phrase citée par M. Combes et dont la traduction erronée a fait faire fausse route à cet auteur : « *Temola por la confusion que en ella siento ay algunas vezes, y lo que anteveo que an de martillar estos eresiarcas y otros que, aunque no tienen nombre dello, lo son.* » La traduction donnée par M. de La Ferrière n'est pas tout à fait exacte. Avec une légère modification à la version de M. Marcks, on peut traduire : « *Je la (Catherine) redoute à cause de l'irrésolution que je sens qu'il y a parfois en elle, et à cause de ce que vont machiner (forger) ces hérétiques et ceux qui, sans en porter le nom, le sont.* » Nous n'avons insisté qu'à cause de la signification terrible prêtée par M. Combes au mot *martillar*.

Les résultats de l'enquête de M. Marcks sont très précis : on ne trouve la preuve certaine que de deux promesses faites par Catherine, la première, de faire examiner et adopter par un conseil de prélats les canons du concile de Trente, la seconde, d'expulser du royaume les ministres protestants. La première de ces promesses ne devait s'effectuer qu'au retour du roi à Paris. Au delà on ne sait rien de positif. Que certains catholiques ardents aient conseillé la mise à mort de quelques chefs huguenots, on ne peut en douter, et un tel acte eût été, à coup sûr, bien vu de la cour d'Espagne. Mais de là à conclure, d'après une phrase fort peu précise écrite par le duc d'Albe au lendemain de la Saint-Barthélemy, que ce massacre ait été décidé lors de l'entrevue de Bayonne, il y a très loin, et rien ne saurait justifier une hypothèse semblable, trop grave pour qu'on puisse l'avancer sans preuves sérieuses.

En réalité, cette entrevue n'eut aucune conséquence directe. Elle ne servit qu'à éveiller les soupçons du parti protestant. Quant à Catherine, malgré les invitations réitérées de l'Espagne à tenir ses promesses, elle n'en fit rien. Une assemblée de quelques évêques et cardinaux, tenue en mai 1566, à Paris, resta inutile. Revenant toujours à ses idées de mariages pour ses fils, la reine mère en avait fait la condition de la mise à exécution des projets de Bayonne. Philippe ne voulut pas

répondre à ses désirs. Puis arriva la nouvelle du massacre par les Espagnols de l'expédition française en Floride, qui excita chez Catherine un vif ressentiment. De ce moment, les conventions de Bayonne devinrent lettre morte, si bien qu'en 1567 il y eut des négociations avec l'Espagne pour une nouvelle entrevue. Catherine reprit sa politique d'équilibre, évitant de sévir contre les huguenots et surveillant les armées du duc d'Albe, mais refusant aussi de se mettre en lutte ouverte contre Philippe.

Quels avaient donc été les motifs qui avaient fait désirer si vivement à Catherine cette entrevue, achetée par tant de complaisances et demeurée si inutile? On est réduit aux conjectures. La situation intérieure était difficile. Une entente avec l'Espagne était de nature à gagner à la reine mère l'esprit des catholiques et à intimider les protestants. Surtout elle garantissait la France contre une agression éventuelle des Castillans. On peut supposer que Catherine se laissa aussi influencer par le désir de voir sa fille et d'entamer quelqu'une de ces négociations matrimoniales qu'elle prit toujours tant à cœur. Ces hypothèses de M. Marcks sont très plausibles, mais ne reposent sur rien de précis. Ce qui reste définitivement acquis, c'est ce qu'il nous dit de positif sur les négociations relatives à l'entrevue et sur les conventions conclues à Bayonne.

Nous ferons à M. Marcks une légère critique. Ses textes sont reproduits tels quels et sans la moindre ponctuation. Pourquoi ne pas écrire : « *A San-Joan de Lus,* » plutôt que : « *Asanjoan de lus,* » etc., etc.? Une fidélité si scrupuleuse dans la copie est sans intérêt dans un livre de ce genre. Il eût été aussi à souhaiter que, soit dans le texte, soit dans les notes, les citations eussent été indiquées par un artifice typographique quelconque, guillemets ou italiques. On ne lit pas sans étonnement une phrase telle que celle-ci : « *Der König geht nach Caen donde sera mañana.* »

H. Léonardon.

La Diplomatie française et la Succession d'Espagne. Tome Ier : *le Premier traité de partage* (1659-1697), par A. Legrelle. Paris, F. Pichon, 1888. 1 vol. in-8° de XL et 530 pages.

Enfin, nous posséderons bientôt une histoire complète de la Succession d'Espagne écrite par un Français au point de vue français! Ce que Mignet, si heureusement secondé par son talent, sa situation et les exceptionnels moyens d'information dont il disposait, n'a pas voulu faire, va être, en peu d'années, accompli, et, hâtons-nous de le dire, dans de très bonnes conditions.

L'ouvrage de M. Legrelle, qui doit nous conduire jusqu'en 1715, aura quatre volumes; le premier, dont nous avons à nous occuper ici, traite des origines de la « grande affaire » et s'arrête au traité de Ryswick. M. Legrelle est bien préparé, bien outillé; il possède, ce qui n'est point

commun chez nous, la connaissance exacte des principaux idiomes européens, même des plus difficiles; il a lu et étudié avec discernement les sources imprimées de cette histoire si compliquée, sauf les sources espagnoles; il a aussi scruté les documents inédits, mais seulement ceux que lui offrait le dépôt des Affaires étrangères. Si nous ajoutons à cela qu'il a le jugement sain, l'esprit ouvert, qu'il travaille avec méthode et conscience et qu'il paraît priser l'exactitude au point de relever chez les autres de menues erreurs de détail, nous penserons avoir montré que M. Legrelle était vraiment digne de recueillir l'héritage de Mignet et d'acquitter la dette du grand historien.

Dans un avant-propos, qui n'est pas la partie la moins intéressante ni la moins utile de ce premier volume, M. Legrelle passe en revue les travaux anciens et modernes qui ont trait à la Succession, depuis les Gazettes, les Mercures, les Mémoires des diplomates et des ministres, les Extraits manuscrits des commis des Affaires étrangères jusqu'aux histoires d'ensemble telles que le *Siècle de Louis XIV;* puis les publications nombreuses des érudits de nos jours qu'il juge avec grande impartialité et dont il découvre les faiblesses avec modération. L'auteur, surtout, a très bien fait de montrer ce qu'il y a encore de bon à prendre dans les vieux livres du XVIIIe siècle, qu'on est trop porté à méconnaître maintenant que les portes des archives réservées s'ouvrent aux chercheurs et qu'on se jette à corps perdu sur l'inédit; peut-être même, dans l'intention très louable de rendre entière justice à ses devanciers, M. Legrelle a-t-il un peu exagéré le mérite de quelques-uns, entre autres du plus célèbre, de Voltaire. Le mal n'est pas grave. Parlant au nom d'une école historique qui a d'autres procédés d'investigation et un autre style que l'auteur du *Siècle de Louis XIV,* on conçoit que M. Legrelle ait tenu à rappeler qu'il n'était point insensible aux qualités de forme de nos historiens classiques et qu'il savait apprécier aussi ce que leurs écrits contiennent de solide et de durable, malgré tout ce que nous trouverions aujourd'hui à y ajouter.

Pour ce qui concerne l'inédit, M. Legrelle, comme on vient de l'indiquer, s'est cantonné dans les archives des Affaires étrangères. Mignet avait agi de même, et, à vrai dire, ses quatre volumes, sauf l'introduction, ressemblent beaucoup aux *Extraits* des anciens commis du ministère avec un peu plus de vues générales et une sauce littéraire d'un goût plus délicat. En somme, il découpait par tranches les correspondances diplomatiques et les assaisonnait de quelques informations prises ailleurs, un peu au hasard, et pas toujours chez des auteurs très autorisés. Son successeur contrôle et explique les correspondances d'une façon autrement sûre et complète, parce qu'il a beaucoup lu et travaillé; mais comment un si infatigable chercheur n'a-t-il pas jugé nécessaire de passer quelques heures au Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque nationale, comment n'a-t-il rien emprunté aux cartons de nos Archives nationales ?

Un passage de son avant-propos nous a, avouons-le, fort étonné et

presque péniblement surpris : « Nous savons bien, dit-il, que les soldats « de Napoléon Ier ont sottement brûlé à leurs feux de bivouac, ou perdu « n'importe où, une bonne partie des Archives de Simancas et d'autres, « sous prétexte d'en enrichir notre capitale. Il n'en est pas moins cer- « tain que tout n'a pas été emporté, et, *comme nos Archives nationales « n'ont reçu et retenu que des papiers presque exclusivement relatifs au « XVIe siècle*, il semble difficile qu'il ne reste pas au delà des Pyrénées, « çà et là, bien des documents, peu étudiés ou mal classés, qui éclaire- « ront avantageusement, tôt ou tard, sinon l'ensemble des faits, du « moins certains points de détails. » Quand on a lu cela, on est bien obligé de conclure que M. Legrelle n'a même pas jeté les yeux sur l'Inventaire sommaire des Archives nationales qui lui aurait révélé la présence, au dépôt de la rue des Francs-Bourgeois, d'une centaine de liasses toutes relatives aux négociations entre la France et l'Espagne, de 1659 à 1699. Non seulement la destruction volontaire d'une partie des archives de Simancas par les soldats de Napoléon Ier est une tradition locale qui ne repose, jusqu'à présent, sur aucun fait précis et que M. Legrelle a eu tort d'accueillir quand des historiens étrangers de la plus haute valeur, comme Gachard, n'ont même pas daigné y faire allusion ; mais n'est-il pas remarquable que ces fameux soldats, si injustement accusés, aient précisément conservé à l'histoire et mis à la disposition de M. Legrelle une masse considérable de documents qui lui auraient été des plus utiles et qu'il a, on ne sait pourquoi, ignorés? Pour donner une idée de la richesse de ce fonds, il suffit de rappeler que les années 1685 à 1688, notamment, y sont représentées par plusieurs centaines de pièces, dans le nombre des consultes du Conseil d'État d'Espagne, de vingt à trente pages chacune! Il y a donc, dans les études préparatoires de M. Legrelle, une lacune dont il n'est pas facile d'évaluer l'importance, mais qui existe : nous sommes persuadé que le très consciencieux historien n'hésitera pas, pour les volumes qui lui restent à écrire, à réparer cette regrettable omission.

Mettre le lecteur au courant des résultats obtenus par M. Legrelle, des rectifications ou des compléments que ses laborieuses recherches et son attention pénétrante ont apportés à l'histoire de la Succession d'Espagne telle qu'elle était connue avant lui, est une tâche qui embarrasserait, sans doute, de plus versés que nous dans cette vaste et difficile matière. Nous avons recueilli dans son livre tant de renseignements, nous y avons appris tant de choses que nous ignorions, qu'il y aurait de notre part quelque fatuité à formuler, dès aujourd'hui, un jugement et à signaler aux autres les parties les plus remarquables et les plus nouvelles de cet ouvrage, qu'ils liront eux-mêmes et qu'ils sauront mieux apprécier. Aussi, pensons-nous faire œuvre plus utile en soumettant à l'auteur quelques observations sur le côté purement espagnol de la question, un peu négligé dans son livre, parce qu'il n'a pas eu recours aux documents qui l'auraient exactement renseigné. Parmi ces documents, il en est deux surtout qu'il eût été bon de consulter; ce sont :

un remarquable tableau du gouvernement d'Espagne au temps de Charles II, rédigé dans les dernières années du XVIIe siècle et qui a été publié dans le *Semanario erudito* de Valladares de Sotomayor (t. XIV), puis, document encore plus important et curieux, la correspondance du duc de Montalto avec D. Pedro Ronquillo, ambassadeur en Angleterre, pendant les années 1685 à 1688[1]. Mais passons tout de suite aux détails.

Sur l'infant Ferdinand-Thomas, fils de Philippe IV, dont M. Legrelle (p. 12 et 32) n'a pas réussi à déterminer l'état civil à l'aide du grand Dictionnaire biographique de l'empire d'Autriche, — de très médiocre valeur en ce qui concerne les princes espagnols de la maison de Habsbourg, — il fallait s'adresser au livre excellent du P. Florez : *Memorias de las reynas catholicas* (Madrid, 1790). D'après cet exact historien, l'infant en question, né en 1658, le 21 décembre (jour de la Saint-Thomas), mourut le 23 octobre 1659. — Ailleurs (p. 14 et ss.), M. Legrelle nous parle, à plusieurs reprises, d'un D. Pedro *Colonna,* qui prit part avec D. Luis de Haro aux négociations du mariage et de la paix de 1659. Ce nom italien n'a rien à faire ici; il s'agit de D. Pedro *Coloma,* un des secrétaires d'État les plus connus de Philippe IV, père de D. Pedro Coloma et de D. Manuel Coloma, qui furent successivement marquis de Canales et secrétaires d'État sous Charles II et Philippe V : on ne saurait trop se défier des déchiffrements qui, si souvent, altèrent les noms propres étrangers. — Çà et là, les personnages espagnols qui interviennent dans les affaires de la Succession ne sont pas désignés d'une façon assez précise; il semblerait presque que M. Legrelle ne les connait que par les correspondances diplomatiques. Ainsi, qui est *Don Christoval?* Il eût fallu écrire tout au long : *D. Cristobal de Gaviria*, nom d'une créature de D. Luis de Haro, qui fut lieutenant de la garde espagnole et conducteur des ambassadeurs. Ce personnage, fort peu recommandable, d'ailleurs, et auquel Philippe IV, en 1646, dut retirer son emploi de lieutenant, parce qu'il trafiquait trop cyniquement de son influence, rentra plus tard en grâce; en 1659, il vint à la frontière, et, en 1661, le roi l'envoya féliciter Louis XIV à l'occasion de la naissance du dauphin; il mourut en 1662. — De même, plus loin (p. 58), pourquoi ne pas donner exactement les noms de l'inquisiteur général (D. Diego de Arce y Reinoso) et du confesseur du roi (Fr. Juan Matinez)? Autant procéder tout de suite à ces identifications que réclamera plus tard la table de l'ouvrage. — A propos de Don Juan d'Autriche et du favori Valenzuela, nous nous permettrons de faire observer qu'il ne faut pas dire *La Consuegra* (p. 163), mais *Consuegra* tout court, et que la camériste de Marie-Anne, qu'épousa Valenzuela, se nommait, non pas *Dª Eugenia* (p. 167), mais *Dª Maria de Ucedo*. Cette dernière erreur eût été évitée si M. Legrelle avait recouru

1. *Coleccion de documentos inéditos para la historia de España,* t. LXXIX, p. 299 à 475.

au volume des *Documentos inéditos,* qu'il cite en note, au lieu de s'en rapporter aux *Mémoires de la cour d'Espagne,* de Mme d'Aulnoy, dont un historien sérieux ne doit se servir en aucun cas, puisqu'ils ne sont qu'un délayage des Mémoires attribués à Villars. — Pourquoi un *sic* après *Caminia* (p. 281), quand ce nom revient sous la même forme, sans observation, à la page 324? La vraie orthographe de ce duché portugais, créé en 1619 par Philippe III, est *Caminha.* En 1686, le titre était porté par D. Pedro Damian de Meneses, l'agent le plus actif que la France eût à la cour d'Espagne et le plus besoigneux.

Un point plus important, sur lequel je ne saurais me rallier aux conclusions ou, pour mieux dire, aux insinuations de M. Legrelle, concerne la mort de Marie-Louise d'Orléans. Ne s'appuyant, d'ailleurs, que sur des documents annexés à la correspondance de l'ambassadeur de France, Rébenac, — déclarations du confesseur, du médecin et de l'apothicaire de la reine, — qui ne prouvent rien, le nouvel historien de la Succession d'Espagne donne à entendre que Marie-Louise mourut du poison que lui auraient fait administrer les chefs du parti impérial. Il se résume ainsi : « Consommé sur une grande route (?), ce mariage se trouvait « probablement dénoué par un crime. *Cosas de España.* » D'abord, les derniers mots semblent superflus, car si poison il y a eu, comment insinuer que ce procédé fût, au XVIIe siècle, un monopole de l'Espagne? Il faudrait ne pas se souvenir que Marie-Louise était fille de Henriette d'Angleterre. Et puis, que sait-on? Nous admettons bien que Marie-Louise passa une triste existence auprès de son piteux époux, qu'elle fut, dès son arrivée en Espagne, très surveillée par les Impérialistes, même persécutée. Mais ne donna-t-elle jamais prise au mauvais vouloir et aux rancunes? Nos ambassadeurs, très indulgents pour la fille de Monsieur, laissent toutefois échapper, à diverses reprises, les mots de « légèretés » et d' « enfantillages, » et, même sans vouloir accueillir certains bruits qui vinrent aux oreilles de Louis XIV et qui paraissent, en effet, calomnieux, il n'en demeure pas moins vrai que la reine eut souvent une attitude peu correcte et de nature à blesser une nation qui, plus encore que la nôtre, « demande le sérieux dans le souverain. » Grâce à Mme de Villars et à Mme d'Aulnoy, on s'est fait en France une idée trop favorable de la jeune princesse, on s'est lamenté sur son sort, on a pleuré sur ses perroquets étranglés par la camarera, on a trop facilement admis qu'elle était morte victime de l'étiquette espagnole et de la haine des partisans de l'Autriche, et non pas d'une belle et bonne indigestion, ce qui est tout aussi probable. Si l'on donne la parole aux Espagnols, — et ils ont le droit d'être entendus, — oh! alors, l'impression change! Le duc de Montalto, en particulier, à cette époque beau seigneur de cour et plus occupé de galanteries que d'autre chose, sans situation politique et qui, en tout cas, n'appartenait point à la « cabale » de Mansfeld et de la reine mère, Montalto nous décrit une Marie-Louise très différente de celle qui a cours chez nous; il ne tarit pas sur les « folies » et sur les « extravagances » de la reine, sur le délabrement de

sa santé occasionné par les « saletés qu'elle mange à toute heure du « jour, » et même sur l'influence despotique qu'elle exerçait sur son mari. Au moins, avant de se prononcer, conviendrait-il d'écouter attentivement le son des deux cloches. Faisons mieux, ne cherchons pas à nous prononcer, car le fond des choses nous échappera sans doute toujours, et contentons-nous de l'impression qui résulte de ces mots très secs de Louis XIV à Rébenac : « Il auroit esté de vostre prudence de « ne pas demander à assister à l'ouverture du corps, ces témoignages « de soupçon ne servent qu'à offenser et ne peuvent produire aucune « utilité ni satisfaction. » Sans doute, Louis XIV en savait déjà assez long sur l'impuissance physique de Charles II et ne redoutait guère un nouveau mariage; que Marie-Louise ou une autre fût la compagne du roi d'Espagne, cela importait peu à sa politique. Quant à Rébenac, il fut très penaud et comprit, mais trop tard, que les excès de zèle, même en ce qui touche la vie des personnes royales, sont parfois hors de propos et nuisent plus qu'ils ne servent.

M. Legrelle a fait suivre son récit de quelques documents déjà connus, mais peu accessibles : le contrat de mariage de Louis XIV et de Marie-Thérèse, les deux renonciations de Marie-Thérèse, le testament de Philippe IV [1], le premier traité de partage avec l'Autriche (19 janvier 1668) et la relation du sr Verdier, apothicaire de Marie-Louise.

Nous ne pousserons pas plus loin l'examen du livre de M. Legrelle. D'après ce que nous en avons dit et, surtout, d'après ce que nous n'avons pas pu en dire, faute de place et de compétence, on peut juger qu'il sera partout bien accueilli et que justice sera rendue au labeur soutenu et à l'intelligente mise en œuvre de son auteur.

Alfred Morel-Fatio.

H. Tuttle. **History of Prussia under Frederic the Great.** 2 vol. in-18, xvi-308 et 334 pages. Boston et New-York, Houghton, Mifflin et Cº, 1888.

En 1884, M. Tuttle publiait un volume intitulé : *History of Prussia to the accession of Frederic the Great,* bon et sobre résumé des origines de la Prusse jusqu'à l'avènement de Frédéric II. Aujourd'hui, c'est la suite de cette histoire qu'il nous donne, cette fois avec beaucoup plus de développements. M. T. a l'intention de faire porter avant tout ses investigations sur le règne du grand Frédéric et de lui consacrer quatre volumes : les deux premiers, dont nous avons à rendre compte, renferment le récit des seize années qui vont de l'avènement du roi à l'ouverture de la guerre de Sept ans (1740-56).

1. Il existe à la Bibliothèque nationale, sous le nº 133 du fonds espagnol, une excellente copie de ce testament.

Les mêmes qualités de clarté et d'ordre qui ont été louées dans le premier volume de M. T. se retrouvent dans ceux que nous avons sous les yeux : ils sont de lecture facile et même agréable; les intrigues diplomatiques les plus compliquées peuvent être suivies sans effort grâce à l'habileté de la disposition; les opérations militaires se développent nettement, et de petites cartes placées en tête de chaque volume aident à les bien comprendre; les institutions de la Prusse de Frédéric-Guillaume Ier et de Frédéric II sont résumées d'une façon intelligente, et les réformes de Frédéric II soigneusement notées; enfin, au-dessus du détail des faits, et quoique M. T. ait écrit l'histoire de la Prusse sous Frédéric et non la biographie de celui-ci, la grande figure du troisième roi de Prusse se détache en pleine lumière et semble tout dominer. Un index alphabétique, placé à la fin du dernier volume, et les tables très développées des chapitres permettent au lecteur de consulter rapidement l'ouvrage.

Après avoir loué le plan et l'ordonnance de « l'Histoire de Prusse sous Frédéric le Grand, » on peut encore en louer le fond. M. T. a fait le meilleur usage de tous les ouvrages et de tous ces documents publiés en anglais, allemand et français; la « Politische Correspondenz » de Frédéric, les publications des Archives de Prusse ou de France, même celles de la Société impériale russe d'histoire, ont été consciencieusement lues et analysées; la liste des principaux ouvrages consultés, qui se trouve dans la préface, donne une idée du nombre des livres généraux ou spéciaux où l'auteur a cherché ses informations. Peut-être pourrait-on reprocher à M. T. d'avoir négligé quelques livres français de premier ordre, comme celui de M. Vandal sur *Louis XV et Élisabeth de Russie*. M. T., écrivant en Amérique, n'a pu naturellement fouiller lui-même les archives d'Europe; aussi, sauf quelques collections de papiers inédits qu'il a trouvées aux États-Unis (les *Hardwicke papers* à New-York, par exemple), il a dû se borner aux documents publiés; du moins, il en a tiré bon parti, et son ouvrage, fort complet, fort exact et fort impartial, est un des meilleurs qui aient été faits sur Frédéric II de Prusse. En lisant la préface, on pourrait se figurer qu'il est tombé parfois dans le panégyrique : il appelle son héros « un des bienfaiteurs du monde » (p. VI); mais la suite de l'ouvrage et des jugements souvent sévères qu'il porte sur la conduite et la politique du roi (cf. I, p. 125-126, et II, p. 56-58) prouvent que M. T. a voulu être aussi impartial que véridique.

Le premier volume (1740-45) comprend l'histoire des commencements du règne et des deux guerres de Silésie, sans aller toutefois jusqu'à la fin de la deuxième guerre. La petitesse du royaume de Prusse et en même temps son organisation puissante, grâce à l'administration du roi-sergent, sont bien mises en lumière; le tableau de la bureaucratie prussienne, fait d'après Isaacsohn surtout, est net, quoiqu'un peu écourté. Les principes du gouvernement de Frédéric II et les procédés qu'il emploiera sont aussi bien exposés. Au chapitre III, au moment de

l'invasion de la Silésie par les Prussiens, l'histoire antérieure de cette province et de ses rapports avec les Hohenzollern est résumée avec clarté et exactitude. Les chapitres les plus intéressants sont ceux que l'auteur consacre aux intrigues diplomatiques : au milieu de la première guerre de Silésie, les négociations de Frédéric avant et après la convention de Klein-Schnellendorf nous renseignent amplement sur la perfidie du roi de Prusse et sur l'intervention active de l'Angleterre en faveur de Marie-Thérèse ; après la paix de Breslau, on suit avec intérêt la série de complications militaires ou diplomatiques qui forcent Frédéric à signer l'*Union de Francfort* (22 mai 1744) et à reprendre la lutte contre l'Autriche, tout en continuant à négocier sous main avec elle pour une nouvelle paix. Jamais, en effet, la duplicité de Frédéric ne s'est mieux montrée que dans la seconde guerre de Silésie ; jamais il n'a plus audacieusement joué double jeu, tout en accusant souvent ses partenaires de tricher.

Dans son second volume (1745-56), M. T. nous expose d'abord la fin des guerres de Silésie, et les négociations qui, hâtées par les victoires de Hohenfriedberg, de Sohr et de Kesseldorf, transforment la convention de Hanovre (26 août 1745) en une paix définitive à Dresde (25 déc. 1745). Frédéric avait réussi à conquérir et à garder une riche et belle province, à force de sagacité politique et d'audace militaire, grâce surtout à un manque absolu de scrupules. Pendant le reste de la guerre de la Succession d'Autriche, il put rester en repos, contemplant les embarras et les luttes des autres puissances ; mais, comme le dit fort bien M. T., si la Prusse était forte, elle était isolée et détestée de tous : Frédéric n'avait pu obtenir de Marie-Thérèse qu'une trêve et non une véritable paix ; ses anciens ennemis ne lui pardonnaient pas ses victoires ; quant à ses alliés qu'il avait sans cesse trahis, ils avaient perdu toute confiance en lui. Un orage terrible allait se former lentement au-dessus de sa tête ; Frédéric profita du répit pour se préparer à en braver les foudres. Les chapitres consacrés aux réformes militaires, financières et économiques (III), et à la réorganisation civile et judiciaire (IV), pendant les dix années de paix de 1746 à 1756, sont intéressants et suffisamment développés. M. T. a fort bien fait comprendre le fonctionnement de cette machine puissante, qui était le gouvernement prussien, avec le roi pour moteur principal, et la légion des bureaucrates pour rouages ; système administratif étonnant qui détruisait toute individualité et toute initiative, confinait chaque classe de sujets dans son métier ou dans son cercle et faisait de tout un peuple un instrument passif dans la main d'un despote. A côté de cela, rien de plus curieux que de voir le souverain, au milieu de sa société de lettrés, distribuant à tous ses sarcasmes ou ses épigrammes. Un léger défaut de méthode a fait renvoyer l'exposé de l'administration religieuse à un chapitre sur « la Prusse et l'Allemagne » (chap. VII) ; cet exposé aurait été mieux placé dans le tableau général du gouvernement prussien, dont la tolérance religieuse était un des fondements.

Toutes les négociations, toutes les intrigues, souvent embrouillées, qui précèdent la guerre de Sept ans, et l'étonnant renversement des alliances en 1756 sont racontés avec sûreté et netteté par M. T. L'importance des questions coloniales qui ont été la principale cause de la guerre de Sept ans est parfaitement mise en lumière. M. T. a vu et a fait voir que c'était avant tout le conflit anglo-français aux colonies qui avait provoqué la guerre continentale ; d'autre part, il a montré de quelle haine la tsarine Élisabeth et l'impératrice-reine Marie-Thérèse poursuivaient Frédéric II, et comment la politique de Kaunitz leur fit préférer l'alliance française à l'alliance anglaise : la révolution diplomatique, dont les traités de Westminster et de Versailles sont les premiers résultats, est expliquée par la grandeur de la Prusse, que les guerres de Silésie et le génie peu scrupuleux de Frédéric placent déjà parmi les puissances européennes de premier rang.

L'ouvrage de M. T. rend un véritable service à tous ceux qui veulent connaître le règne de Frédéric II et se rendre compte de ce qui a fait alors et de ce qui fait encore aujourd'hui la force de la Prusse : son armée, sa bureaucratie et sa politique souvent immorale, mais presque toujours habile. Nous ne pouvons, en terminant, que presser M. T. de nous donner bientôt la suite de sa remarquable étude.

A. WADDINGTON.

Walther SCHULTZE. **Geschichte der preussischen Regieverwaltung.** Tome Ier. (*Staats-und socialwissenschaftliche Forschungen*, herausgegeben von Gust. Schmoller, F. VII, livr. 3.) Leipzig, Duncker et Humblot, 1888, x-431 p.

L'historiographie moderne reflète fidèlement les préoccupations économiques et sociales de la vie politique actuelle. Elle ne se contente plus du récit des faits militaires, des négociations diplomatiques et des intrigues de cour; partout, au contraire, les historiens étudient particulièrement les questions concernant le développement intérieur des États et des nations; partout les archives sont scrutées avec une attention patiente et méticuleuse, afin de retrouver les voies que les administrateurs du passé ont cru devoir suivre dans l'intérêt des gouvernants ou dans celui des gouvernés. On sait que, nulle part, la lutte entre les différents systèmes économiques et administratifs n'est plus forte et plus violente qu'en Allemagne. Il n'est donc pas étonnant que les historiens et les économistes travaillent constamment dans ce pays à faire connaître l'état antérieur de ces questions, surtout dans le plus grand et le plus influent des territoires allemands, la Prusse. Malheureusement, la plupart de ces savants entreprennent leur travail avec l'idée préconçue de vouloir trouver dans leurs recherches la preuve que tous les actes des rois de Prusse ont été excellents et que leurs institutions

et leurs projets les plus différents et les plus opposés ont constitué chaque fois un progrès sur ce qui avait existé auparavant. M. G. Schmoller, dont les grands mérites pour la connaissance approfondie du passé économique de l'Allemagne sont d'ailleurs incontestables, a contribué plus qu'aucun autre à donner cette direction fatale aux études consacrées à l'histoire intérieure de la Prusse. C'est dans le même but qu'il a attiré l'attention d'un jeune érudit, M. Walther Schultze, sur la fameuse *régie,* administration française des contributions indirectes, établie par Frédéric II après la paix de Hubertsburg. La régie, à cause de l'enchérissement de toutes les matières de première nécessité qui en était la conséquence, à cause de son système d'espionnage ne respectant aucun intérieur de famille, à cause de la présence des fonctionnaires étrangers qui la dirigeaient, était haïe dans le pays entier et avait ravi au grand roi l'amour de ses sujets. Le cri d'indignation et de colère devint si fort contre elle que le premier acte du successeur de Frédéric fut de l'abolir. Tous les écrivains postérieurs se sont déclarés ses adversaires, non seulement Mirabeau, un étranger, lui aussi, et un libéral, mais encore les historiens indigènes et absolument royalistes, tels que Preuss et Riedel. Ils ont prouvé, chiffres en mains, que la régie, tout en se rendant insupportable à la population entière, n'avait pas même augmenté les revenus du Trésor d'une manière sensible. C'est cette constatation qu'il s'agissait de réfuter en montrant que la régie avait été une œuvre bienfaisante et que le grand Frédéric avait été impeccable, en matière économique aussi bien qu'en matières militaires, politiques et judiciaires, où personne n'a contesté son génie.

M. Schultze l'avoue ingénument dans sa préface (p. v) : « J'avais l'impression que le grand roi avait été traité avec trop de dureté quant à sa politique financière. » Nous devons à cette préoccupation une étude fort approfondie et très intéressante sur l'histoire des impôts indirects durant la seconde période du règne de Frédéric II. Le premier volume, le seul publié jusqu'à présent, raconte l'organisation première de la régie et ses relations avec le roi jusqu'à la mort de celui-ci, ainsi que le développement de ses tarifs et leurs conséquences jusqu'à l'an 1770. Le second volume continuera cette dernière matière jusqu'à 1786. Sur l'établissement de la régie, il est vrai, M. Schultze n'a pu découvrir beaucoup de documents nouveaux et a dû se contenter presque exclusivement de ce que Mirabeau et Preuss avaient déjà publié avant lui (p. 362). A différentes reprises, il s'est adressé aux Archives de l'État, à Berlin, pour demander des renseignements relatifs à cette délicate question ; on lui a toujours répondu par la négative (p. 349). Cependant, M. Schmoller a été plus heureux que lui, et on a communiqué à ce savant officiel les minutes des *ordres de cabinet* du roi se rapportant à la fondation de la régie[1]. Quant aux tableaux de tarifs, au contraire,

1. Schmoller, *Die Einführung der franzœsischen Regie durch Friedrich den Grossen; Deutsche Rundschau,* avril 1888, p. 35.

M. Schultze a été autorisé à puiser largement dans les trésors des archives prussiennes.

Avant tout, il faut rendre à notre auteur cette justice que, ses recherches terminées, sa conscience de savant ne lui a pas permis de garder l'idée d'une injustice faite par ses devanciers au plus grand des Hohenzollern. Déjà, dans l'Introduction (p. 3), il se déclare l'adversaire d'une école historique qui croit à l'excellence de tout ce qui s'est fait. Malgré ses essais pour excuser autant que possible la régie et surtout le roi (entre autres pp. 46, 48, 258 et suiv.), il reconnait (p. 6) que, quelque admiration que l'on doive vouer à Frédéric pour ses efforts considérables sur le terrain économique, il faut avouer que, sous ce rapport, ses mérites sont bien inférieurs à ses qualités de militaire et de politique. Il ne cache pas non plus (p. 52 et suiv.) que la régie a souvent agi avec une injustice criante, que les cas de prévarication et de corruption y ont été très nombreux, que la haine contre elle a été aussi grande que légitime et que les Français même ont condamné la conduite de leurs compatriotes dirigeant cette institution.

Aussi ses conclusions ne diffèrent-elles pas essentiellement de celles de ses prédécesseurs. Le premier but de la réforme de 1766 était la gradation des droits indirects selon la fortune des contribuables, le dégrèvement des denrées de première nécessité et l'imposition plus forte des articles de luxe. Cette intention ne fut nullement réalisée (p. 191 et suiv.); la viande, la bière indigène, le sel payèrent plus que jamais; la réforme, inaugurée solennellement par le souverain lui-même, finit par ne consister guère que dans l'augmentation considérable des tarifs (p. 213, 253). Mais cette augmentation n'amena point pour le Trésor les conséquences heureuses que l'on en avait attendues, et cela pour plusieurs raisons : d'abord parce que la consommation diminua, et ensuite parce que la contrebande prit une extension formidable (p. 111 et suiv.), favorisée encore par l'irrégularité de la configuration géographique de la Prusse et par l'étendue de ses frontières. L'effet de ce commerce prohibé fut encore plus désastreux pour la morale publique que pour les deniers de l'État. Les prisons et les maisons de correction ne suffirent plus à contenir les contrebandiers malheureux, les notions de droit et l'estime pour la loi se perdirent dans la population, surtout dans celle des districts des frontières. A tout moment, il y avait des meurtres, des batailles entre fraudeurs et douaniers. La contrebande prit des dimensions telles que le monarque absolu dut lui faire des concessions en diminuant ou en abolissant même les peines dont la loi menaçait la fraude. Sur ce point, la régie, loin d'avoir été utile, avait encore agrandi le mal d'une manière considérable.

Mais ces deux faits, — la consommation diminuée et la fraude augmentée, — n'étaient pas les seuls qui empêchaient le roi de tirer de ses tarifs tout ce qu'il en avait espéré. La nouvelle administration était de beaucoup plus coûteuse que l'ancienne. Le nombre des employés était très grand, et ceux-ci jouissaient de traitements fort élevés. Chacun des

quatre régisseurs était payé à raison de 15,000 thalers par an, tandis qu'un ministre n'en touchait que 4,000. Au moins M. Schultze prouve-t-il que ces fonctionnaires et employés n'étaient pas tous Français, comme on l'a soutenu, car il n'y avait que deux cents Français tout au plus, c'est-à-dire à peu près un dixième. Quoi qu'il en soit, les frais de perception s'élevèrent au neuvième du revenu brut, tandis que, antérieurement, ils n'avaient été que d'un seizième.

Notre auteur finit donc par répéter ce que ses devanciers avaient déjà dit en constatant la faillite de la régie; seulement, en dehors des preuves alléguées par eux, il en apporte de nouvelles. Les tableaux authentiques des revenus de la régie démontrent que l'excédent des recettes était insignifiant, nullement en rapport avec les charges nouvelles qu'elle imposait à la nation et que la continuation de l'ancien système administratif aurait donné de meilleurs résultats, tout en ménageant les contribuables. Voici le jugement final de M. Schultze (p. 162) : « Les résultats définitifs démontrent que la nouvelle institution était entièrement manquée; le roi avait échangé l'ancienne administration contre une administration nouvelle, qui coûtait plus sans rapporter davantage. Les chiffres prouvent que même la réorganisation essayée par Frédéric en 1783 a complètement échoué... Et pourtant il ne s'est jamais avisé d'abolir la régie. » L'auteur aurait pu ajouter, — ce que j'ai établi sur la foi des documents officiels, — que la régie a exercé une influence pernicieuse sur l'importante culture du tabac[1]. Il chante les louanges des fonctionnaires de l'*ancien* système prussien, ces mêmes fonctionnaires « que le roi avait jugés avec tant de hauteur et de mépris en 1765 et en 1766 » (p. 264).

De tels résultats de la part d'un élève qu'il avait lui-même encouragé à entreprendre son travail étaient peu faits pour plaire à M. Schmoller. Aussi s'est-il empressé de les rectifier dans un discours académique, prononcé le 26 janvier de l'an dernier et imprimé dans la *Deutsche Rundschau*[2]. Il parle du jeune savant d'une manière fort dédaigneuse, en lui reprochant d'avoir été insuffisamment renseigné; et il s'efforce de mettre en relief les excellentes intentions de Frédéric II, ainsi que les splendides promesses de son homme de confiance, M. de Launay (p. 44 et suiv.). Ce ne sont pas là des découvertes de M. Schmoller. Seulement l'orateur cache soigneusement le fait que, comme M. Schultze l'a prouvé de nouveau et d'une manière péremptoire, aucune de ces intentions ni promesses n'a été mise à exécution. Voilà une réticence inadmissible, suivie, du reste, de bien des exagérations et des inexactitudes[3]. Le

1. *Geschichte des preuss. Staatswesens*, I, 101.
2. Avril 1888, p. 35 et suiv.
3. M. Schmoller loue (p. 36) les hommes d'un *grand talent* avec lesquels Frédéric-Guillaume Ier aurait gouverné. Il cite un Grumbkow, qui avait vendu son maître à la cour impériale, les deux Kraut, modestes fonctionnaires, bons chefs de bureau et rien de plus, etc. — Il glorifie comme une excellente *divi-*

plus beau, c'est qu'à la fin M. Schmoller représente la régie comme le pilier de l'idée monarchique (*Trägerin des monarchischen Staatsgedankens*, p. 47)! Des gabelous, les propagateurs de l'idée monarchique! C'est là une idée fort étrange, — surtout appliquée à cette régie, dont Frédéric traita lui-même les employés de *ramas de canailles* et de *tas de gredins (Schurkenzeug*[1]*)*, dont les chefs étaient des étrangers non naturalisés, — qui excitait l'animosité générale et violente des sujets contre le souverain et amenait même de fréquentes émeutes[2]. Il n'est pas étonnant, après de telles hardiesses, que M. Schmoller termine son essai par un dithyrambe en l'honneur de la régie, dont les principes se seraient maintenus à tout jamais (p. 48). Le seul fait que l'on pourrait citer en faveur d'une telle thèse, c'est que l'administration des impôts indirects a conservé une certaine indépendance vis-à-vis de l'administration centrale, même après l'entière abolition de la régie sous Frédéric-Guillaume II.

Nous aimons mieux suivre le raisonnement moins sophistique, mais plus consciencieux, de M. Schultze. Il a démontré le premier l'importance de la réorganisation de la régie en 1772, bien qu'il me semble l'exagérer un peu; son livre même démontre que l'esprit, les agissements et les conséquences de cette institution sont restés à peu près les mêmes après comme avant 1772. Il confirme (p. 305 et suiv.) ce que j'ai déjà établi dans mon *Histoire intérieure de la Prusse depuis la mort de Frédéric II*. Parmi les hauts fonctionnaires de la Prusse d'alors, il y avait beaucoup de partisans enthousiastes du libre échange. Enfin, sans passer sous silence les erreurs du chef de la régie, M. de Launay, M. Schultze rend une pleine justice au caractère et aux capacités de ce Français, auquel, plus tard, on a voulu faire endosser toute la responsabilité des fautes commises sous ce rapport par Frédéric II; au contraire, de Launay les a souvent combattues ou atténuées (pp. 38, 60, 114, 143, 266). C'est là un acte de justice dont il faut grandement louer notre auteur.

Le volume de M. Schultze est pourvu d'un appendice contenant d'importantes digressions spéciales, des pièces justificatives et des tableaux statistiques.

M. Philippson.

sion du travail (p. 40) la confusion produite dans l'administration prussienne d'alors par l'existence simultanée de quatre ministres de justice, de plusieurs ministres de l'intérieur, de ministres provinciaux, etc.; de sorte que l'on disait que le roi de France se contentait de cinq ministres, mais qu'à un roi de Prusse il en fallait treize ou quatorze. — Il déclare que la fondation, par l'État, de plusieurs industries artificielles était absolument justifiée (p. 41), bien que presque toutes ces créations aient fait une faillite complète après peu de temps. — Et ainsi de suite.

1. Ordres de cabinet du 30 avril 1783 et du 1er décembre 1784; Dieterici, *Steuerreform*, p. 10.

2. Schultze, p. 40 et suiv. et *passim*.

RECUEILS PÉRIODIQUES ET SOCIÉTÉS SAVANTES.

1. — **Revue des Questions historiques.** 1889. 1er oct. — VIGOUROUX. De l'authenticité des évangiles prouvée par l'étude critique du langage (les évangiles sont nés en Palestine, au Ier siècle de notre ère; ils ne ressemblent à aucun livre d'origine grecque; donc ils sont authentiques). — THOMAS. L'Église et les Judaïsants à l'âge apostolique. La réunion de Jérusalem. — G. FAGNIEZ. Le Père Joseph et Richelieu; le projet de croisade, 1616-1625 (Charles de Gonzague, duc de Nevers, était petit-fils de Marguerite Paléologue de Monferrat; en 1609, les Maniotes s'adressèrent à cet héritier des anciens empereurs, auquel ils donnaient le nom de Constantin Paléologue; des négociations aboutirent à un traité formel où les Maniotes s'engageaient à se soulever et le duc à les soutenir. Les troubles de France en 1614, où le duc joua un rôle actif, en retardèrent l'effet. Après la paix de Loudun, le Père Joseph, gagné aux projets de Charles de Gonzague, fut chargé de décider le pape à prendre la direction, au moins spirituelle, de la future croisade; mais l'explosion de la guerre de Trente ans empêcha le concours de l'Espagne, réclamé par le duc de Nevers, puis de l'Autriche. Nouvelle tentative, en 1619. Charles de Nevers négocia les bases d'une entente commune des grands États catholiques de l'Europe centrale; la victoire des catholiques à la Montagne blanche détourna encore une fois l'Autriche de la Turquie. Désormais la croisade devint de plus en plus impraticable. Le Père Joseph, qui n'avait cessé d'en caresser l'idée, y renonça définitivement en 1625). — Marquis DE SAPORTA. L'émigration, d'après le journal inédit d'un émigré (analyse les mémoires inédits du chevalier Paulin de Cadolle; il émigra le 14 mars 1792, servit dans la campagne de France, mais, après Valmy, se rendit à Gênes, d'où il gagna Malte. Il en revint en 1798; c'est à cette date que paraît finir son journal). — Paul FOURNIER. Une fausse bulle de Jean XXII (il s'agit de la bulle *Ne prætereat*, dont Felten a récemment nié l'authenticité; c'est aussi l'avis de M. Fournier; la bulle apocryphe a dû être composée dans la chancellerie du roi Robert de Sicile, au début du pontificat de Jean XXII; son existence a été divulguée vers 1331 par les Franciscains rebelles en vue d'empêcher la réconciliation entre le pape et Louis de Bavière). — Abbé CHENIVESSE. Olivier de Serres et les massacres du 2 mars 1573 à Villeneuve-de-Berg. — LE VAVASSEUR. Olivier de la Marche, historien, poète et diplomate bourguignon. — J. D'AUBECOURT. La conquête de l'Algérie (d'après C. Rousset). = Bulletin bibliographique. *Dom L'Huillier*. Vie de saint Hugues, abbé de Cluny, 1024-1109 (bon). — *Comte Riant*. Études sur l'histoire de l'Église de Béthléem. — *R. de Maulde La Cla-*

vière. Les origines de la Révolution française au XVIe siècle (bonne étude sur l'état de la France avant l'établissement du protestantisme, et surtout sous Louis XII). — *Vicomte de Meaux*. La Réforme et la politique française en Europe jusqu'à la paix de Westphalie (excellent). — *Gaulot*. La vérité sur l'expédition du Mexique, d'après les documents inédits d'Ern. Louet, payeur en chef du corps expéditionnaire (on ne donne ici que la première partie de l'ouvrage, qui paraît devoir être fort instructif). — *Lecoy de la Marche*. L'esprit de nos aïeux, anecdotes et bons mots tirés des mss. du XIIIe s. (intéressant, mais la légende religieuse tient trop de place dans ce petit livre). — *P. de Farcy*. Abbayes de l'évêché de Bayeux. — *Abbé Didelot*. Remiremont; les saints, le chapitre, la Révolution (bon). — *Comte G. de Soultrait*. Le château de la Bastie d'Urfé et ses seigneurs (excellent). — *Wierzbowski*. Bibliographia polonica XV ac XVI saec. Vol. I, n° 1-80, annorum 1488-1600; opera et editiones quae in bibliotheca universitatis caesareae Varsoviensis asservantur (fait avec le plus grand soin).

2. — La Révolution française. 1889, 14 août. — DIDE. Louis de Frotté et les insurrections normandes. — DEBIDOUR. Les préliminaires du congrès de Vienne. — Dr ROBINET. Danton et le club des Cordeliers en 1791. — AULARD. Les deux missions de Talleyrand à Londres en 1792. — Acte de décès de Condorcet. = 14 sept. P. GAFFAREL. Fondation de la République cisalpine, 1796-97. — JEANVROT. Les rues de la Rochelle sous la Révolution. — Dr ROBINET. La descendance de Danton (Danton n'a jamais eu d'enfant de sa seconde femme). — AULARD. La législation des clubs pendant la Révolution. — SANTHONAX. Les lettres du duc d'Orléans (le comte de Paris, en publiant ces fragments de correspondance, a mal compris son père, mal édité ses lettres, mal respecté ses volontés). — CHARAVAY. Les jeunes Bretons et Angevins en 1790.

3. — Bulletin critique. 1889, n° 17. — *Dom Bérengier*. Une correspondance littéraire au XVIIIe siècle entre dom La Rue, bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, et Mgr d'Inguimbert, évêque de Carpentras (très intéressant au point de vue historique, littéraire, et même bibliographique). — *Maxe-Werly*. État actuel de la numismatique rémoise. = N° 18. *Desdevises du Dézert*. Don Carlos d'Aragon, prince de Viane; étude sur l'Espagne du Nord au XVe s. (intéressant).

4. — Revue critique d'histoire et de littérature. 1889, n° 31. — *P. Lacombe*. La famille dans la société romaine (réquisitoire véhément contre les mœurs de la femme romaine; sans valeur). — *Vidal-Lablache*. États et nations de l'Europe. Autour de la France (excellent livre de géographie qui fait une part notable à l'histoire). = N° 32. *Prarond*. Valerandi Varanii de Gestis Johannae virginis Franciae egregiae bellatricis, poème de 1516 (ce poème, de trois mille vers, monotone, ennuyeux et déjà connu, n'offre d'autre intérêt que de montrer quel était, au commencement du XVIe s., l'état de l'opinion sur Jeanne

d'Arc). — *Bénet*. Documents pour servir à l'histoire de l'art en Normandie; inventaire du trésor de la collégiale d'Écouis (Eure) en 1566. — *Tourneux*. Histoire de Beaumarchais, par Gudin de la Brenellerie. — *Lintilhac*. Beaumarchais et ses œuvres (beaucoup de faits nouveaux; exagère le rôle de B. dans les affaires d'Amérique). — *Maze*. Le général Marceau (c'est la biographie la plus complète du général que nous connaissions; beaucoup de pièces trouvées dans les archives). = Nos 33-34. *Heisterbergk*. Fragen der æltesten Geschichte Siciliens (études de géographie d'une importance capitale pour l'histoire primitive de la Sicile). — *Pomtow*. Beiträge zur Topographie von Delphi (important). — *Tœpffer*. Attische Genealogie (riche magasin de faits et d'idées sur l'histoire des « gentes » de l'Attique). — *Frey*. Campagne dans le haut Sénégal et dans le Niger, 1885-1886 (récit attachant et net, jugements excessifs sur l'utilité de la colonisation française au Sénégal). = Nos 35-36. *Perret*. Notice biographique sur Malet de Graville, amiral de France, 144?-1506 (exacte et consciencieuse). — *A. Bernus*. Le ministre Antoine de Chandieu, d'après son journal autographe inédit, 1534-1591 (bon). — *Th.-Fr. Crane*. La société française au XVIIe s. (excellente histoire de la conversation en France à l'époque de l'hôtel de Rambouillet). — *Canet*. Histoire de France, depuis ses origines jusqu'au XVIIe s. (sans valeur). = Nos 37-38. *Berthelot* et *Ruelle*. Collection des anciens alchimistes grecs (excellente édition; l'introduction, publiée aussi à part, est un morceau fondamental pour l'histoire de la chimie des anciens et du moyen âge). — *Trévédy*. Études sur Quimper; Fréron et sa famille (bon). — *Polovtsoff*. Recueil de la Société impériale d'histoire de Russie. Vol. LIV : le duc de Richelieu, correspondances et documents, 1766-1822 (publication du plus grand intérêt et de la plus haute valeur). = N° 39. *Ohnesorge*. Die römische Provinz-Liste von 297 (la liste de Vérone, telle que nous l'avons, reproduit exactement le nombre et le nom des provinces romaines à l'époque de Dioclétien). — *Dr Barthélemy*. Histoire d'Aubagne, chef-lieu de baronnie, depuis son origine jusqu'en 1789 (excellent). — *Hollænder*. Strasbourg pendant la guerre de 1552, trad. par *L. Baudran* (traduction très fautive et qui ne dispense pas de consulter l'original). — *Faidherbe*. Le Sénégal (excellent; corrige très à propos les affirmations hasardées du colonel Frey).

5. — **Journal des Savants**. 1889, août. — G. Boissier. Le christianisme de Boèce (il n'y a aucune raison de prétendre qu'il n'était pas chrétien). — A. Maury. Les langues de la Chine avant les Chinois. — C. Jullian. Les inscriptions latines de la Gaule narbonnaise; fin (sur l'excellente méthode de Hirschfeld et sur la nécessité d'apporter la plus scrupuleuse exactitude dans les travaux d'érudition). — Hauréau. Un concile et un hérétique inconnus (dans un sermon prononcé par Philippe de Grève, chancelier de Saint-Louis, il est question d'un certain Guichard, condamné comme hérétique par un synode de Reims et brûlé. Le fait devait être récent au moment où le sermon fut prêché; mais on ignore ce qu'est ce Guichard et quand le synode eut lieu). —

BERTHELOT. Lettre à M. E. Havet sur l'emploi du vinaigre dans le passage des Alpes par Annibal. = Sept. BERTHELOT. Les âges de cuivre et de bronze et sur le sceptre de Pépi Ier, roi d'Égypte (ce sceptre est en cuivre pur, comme aussi la statuette de Goudéah; on peut donc en conclure que le bronze a été connu plus tard, c'est-à-dire seulement vers le cinquantième siècle av. J.-C.).

6. — **Le Livre.** 1889, 10 août. — H. DE ROCHESSAUVE. Essai bibliographique sur quelques pages peu connues de Machiavel (sur ses *Ritratti delle cose della Francia*). = 10 oct. O. UZANNE. Casanova inédit. Les correspondants de J. Casanova de Seingalt : le comte Kœnig (ces lettres, datées de Bayreuth, en 1795 et 1796, contiennent quelques détails sur les événements politiques et militaires).

7. — **Revue de l'histoire des Religions.** Tome XX, n° 1. 1889, juillet-août. — A. KUENEN. La réforme des études bibliques selon M. Maurice Vernes (critique la méthode, dite nouvelle, que suit M. Vernes pour fixer la date où les livres de la Bible ont été composés). — G. LAFAYE. Bulletin archéologique de la Religion romaine, année 1888. — SNOUCK HURGRONJE. Contributions récentes relatives à la connaissance de l'Islam (analyse avec éloges les ouvrages de Wellhausen et de Goldziher, qui commencent à jeter la lumière sur bien des points obscurs de l'Islamisme primitif, et le récit du voyage accompli par M. Doughty dans l'Arabie déserte, récit qui contient une peinture exacte et vivante des mœurs de tribu chez les Arabes; c'est dans les villages les plus ignorés et les plus dangereux de l'Arabie déserte qu'on peut le mieux retrouver aujourd'hui les types des Arabes qui vivaient au temps de Mahomet).

8. — **Revue générale du droit.** 1889, juillet-août. — ARBOIS DE JUBAINVILLE. De la composition pour crimes et délits chez les Celtes, et du sens du mot *praemia* chez César. *Bell. gal.*, VI, 13 (quand César dit que les druides, dans certains procès, « praemia poenasque constituunt, » le mot « poenas » désigne ce que paiera le défendeur qui perd son procès; « praemia, » ce que recevra le demandeur qui gagne le sien; mais ce dernier mot indique aussi la composition pour crimes et délits).

9. — **Nouvelle Revue historique de droit français et étranger.** 1889, n° 4. — SALEILLES. Le domaine public à Rome et son application en matière artistique; fin. — CHÉNON. Étude historique sur le *Defensor civitatis* (la théorie de la subordination du *Defensor* à l'évêque n'est qu'une simple hypothèse; cette hypothèse est certainement fausse pour l'empire de Justinien, où les défenseurs étaient devenus d'abord les instruments dociles des gouverneurs, et, après 535, leurs lieutenants; elle n'est guère admissible non plus pour la Gaule franque, où les défenseurs avaient perdu toute importance. Elle peut être vraisemblable, au contraire, pour le royaume visigoth à partir de Reccarède Ier, sous le règne duquel le clergé espagnol a commencé à prendre une prépondérance marquée. L'évêque apparait, à côté du *Defensor*, comme

un second défenseur, dont les pouvoirs vont grandissant, tandis que ceux du premier vont diminuant; aussi, là où le *Defensor civitatis* aura fini par perdre ses attributions les plus importantes et par se réduire à un rôle secondaire, le vrai défenseur de la cité, ce sera l'évêque). — Le Poittevin. Des droits de la fille ou du mariage avenant dans la coutume de Normandie.

10. — Revue de géographie. 1889, sept. — A. Faure. Les origines de l'empire français de l'Indo-Chine; suite (relations de Poivre avec Dupleix au lendemain de la paix d'Aix-la-Chapelle; ses tiraillements avec Dupleix, parce qu'il était l'ami de La Bourdonnais; son arrivée à Tourane).

11. — Revue maritime et coloniale. 1889, sept. — Jaquelot de Boisrouvray. Un corsaire et un armateur bretons à la fin du xve s. : Jehan et Nicolas de Coetanlem. — Garreau. Règlements divers relatifs à l'Académie royale de la marine établie à Livourne. — Soulajon. Les cohortes de la Légion d'honneur; suite; fin en oct.

12. — Le Correspondant. 1889, 10 sept. — Abbé Sicard. Les dispensateurs des bénéfices ecclésiastiques avant 1789 (très intéressant et très impartial article sur les divers modes de collation des fonctions ecclésiastiques sous l'ancien régime. Un très grand nombre de postes étaient enlevés à la disposition des évêques; le roi, le pape, les patrons laïques et ecclésiastiques, les possesseurs d'indults les leur disputaient. Curieux détails sur le droit de *prévention* par lequel la cour de Rome pouvait nommer à un bénéfice à la condition de faire la nomination avant que les légitimes dispensateurs en eussent disposé, sur les *dévolutaires* qui se faisaient accorder le bénéfice déjà conféré en attaquant en cour de Rome la première nomination comme irrégulière, etc. M. Sicard reconnaît combien toutes ces pratiques étaient peu morales en elles-mêmes et funestes au bon recrutement du clergé et à la juste distribution des biens d'Église).

13. — La Nouvelle Revue. 1889, 15 août. — Slavsky. Une tzarine divorcée; la première femme de Pierre le Grand (histoire d'Eudoxie Lapouchkine, surtout après son divorce; ses relations avec les partisans de son fils Alexis, sa liaison avec Gléboff, sa condamnation et sa réclusion à Ladoga, son retour à la cour sous Pierre II et sa mort). — Richard. Récentes publications sur l'histoire de France, xvie-xviiie ss. = 15 sept. Antonopoulos. Bonaparte et la Grèce (ses relations avec Rigas et les Maniotes en 1798, par l'intermédiaire de Dimo Stephanopoli; l'expédition d'Égypte détourna l'attention de Bonaparte de la Grèce, à laquelle il n'attribua jamais qu'une importance médiocre dans ses desseins). — Gagnière. La fête pour la conclusion de la paix et le rétablissement du culte catholique en 1802. = 1er oct. H. de la Ferrière. La véritable abbesse de Jouarre : Charlotte de Bourbon (fille de Louis de Bourbon, premier duc de Montpensier, née en 1546, femme

du prince d'Orange, morte en 1582). — PERRENS. La correspondance du marquis Gino Capponi.

14. — Revue des Deux-Mondes. 1889, 1er sept. — ÉM. GEBHART. Sainte Catherine de Sienne (comment elle réussit dans la tentative où avaient échoué les deux grands idéalistes de la péninsule, Dante et Pétrarque, à ramener la papauté d'Avignon à Rome). — LAUGEL. Un témoin américain de la Révolution française : Gouverneur Morris. = 1er oct. Fr. FUNCK-BRENTANO. Latude, d'après de nouveaux documents (épopée très curieuse et très édifiante écrite, non d'après les mémoires de Latude, qui sont un tissu de mensonges éloquemment exprimés, mais d'après les papiers de la Bastille. Il était fils naturel d'une pauvre fille de Montagnac, en Languedoc; connu d'abord par les prénoms de Jean-Henry, il s'appela plus tard Jean Dhanry ou Danry; à la Bastille, il prit le nom de Masers de La Tude et se fabriqua une généalogie toute de fantaisie à laquelle le public « sensible » de l'époque finit par croire. Le personnage est peu sympathique, mais son histoire jette un jour singulier sur les mœurs de l'époque. Il est resté trente-cinq ans en prison, sans avoir jamais été jugé, pour une simple tentative d'escroquerie). — V. DU BLED. Un amour platonique au XVIIIe s. : Mme de Coigny et Lauzun.

15. — Académie des inscriptions et belles-lettres. *Comptes-rendus des séances de l'année* 1889. Mars-avril. — ARBOIS DE JUBAINVILLE. Pourquoi Properce a-t-il dit que le chef gaulois Virdumaros se vantait d'avoir le Rhin pour ancêtre? (parce que le père de ce chef s'appelait Renogenos et que le Rhin, c'est-à-dire tout amas d'eau, était dieu). — J. OPPERT. Note sur les mesures chaldéennes de superficie. = *Séances.* 1889, 2 août. Abbé RABOISSON. Étude sur la géographie de l'Assyrie et des pays voisins, d'après l'inscription connue sous le nom du roi Samsi Rammân IV; l'auteur discute en particulier l'emplacement de la ville de Carchémis, qu'il place sur la rive gauche de l'Euphrate et à quelque distance. = 9 août. P. VIOLLET. Le premier roi par la grâce de Dieu; formule mise en usage pour la première fois sous Charlemagne, mais qui n'a rien à voir avec le principe du droit divin. = 23 août. LE BLANT. Les songes et les visions des martyrs. — CLERMONT-GANNEAU. Observations sur des noms de lieu de la Palestine, au XIIIe s., qui n'ont pas encore été identifiés d'une manière satisfaisante. = 6 sept. L. DELISLE. Fragments d'un registre des enquêteurs de saint Louis, retrouvés dans des cartonnages de livres de classe reliés en 1823; ils sont de l'année 1247 ou 1248, et concernent diverses localités de Picardie. = 13 sept. Al. HEISS. Note sur une lettre autographe et inédite de don Carlos, fils de Philippe II, du 18 févr. 1567. Le prince charge son envoyé à Rome de lui procurer des reliques du Christ et de faire dire tous les jours des messes à son intention; il devait épouser sa cousine Anne d'Autriche, et souhaitait un miracle qui pût lui permettre de hâter ce mariage. — Th. REINACH. Une épitaphe juive en hébreu et en latin du musée de Narbonne; elle date de 688 ou 689, sous le roi des Visigoths d'Espagne, Egica, successeur d'Euric.

16. — Académie des sciences morales et politiques. Séances et travaux. *Compte-rendu.* 1889, août-sept.; 8e et 9e livr. — BAUDRILLART. La Provence dans le passé; historique, mœurs et coutumes. — DONIOL. L'introduction par la France du droit des Neutres dans le droit public maritime. — GLASSON. Les institutions primitives au Brésil. — R. STOURM. Origines et développements en France du droit d'autoriser les recettes et les dépenses publiques attribué aux représentants du pays (très bref résumé).

17. — Société de l'histoire du protestantisme français. *Bulletin.* 1889, n° 8. — RABAUD. Un ministre chrétien sous la Terreur, ou Bonifas-Laroque, pasteur à Castres et membre du Tribunal révolutionnaire, 14 sept. 1744-5 oct. 1811; 2e art., fin au n° 9. — L. FARGES. Onze lettres inédites de Louise de Coligny, 1585-90; fin. — WEISS. Une lettre inédite d'Élie Benoit à Charles Ancillon, 1690. — LODS. Rapport inédit présenté au premier Consul sur l'organisation des cultes protestants, an X, 1802; fin au n° 9. — Ch. R. La nuit de la Saint-Barthélemy (traduit un article que Ranke fit insérer en 1834 dans une revue allemande sur l'*Histoire de la Réforme et de la Ligue* de Capefigue. Mais quel est le titre exact de cette revue?). — N° 9. L. BENOIT. Procès-verbal de l'organisation de l'église consistoriale de Montagnac en 1804.

18. — Bulletin d'histoire ecclésiastique. 1889, mai-août. — Abbé CHENIVESSE. Olivier de Serres et les massacres du 2 mars 1573 à Villeneuve-de-Berg; fin. — Abbé LAGIER. Le Trièves pendant la grande révolution; suite; fin en sept.-déc. — Chan. J. CHEVALIER. Quarante années de l'histoire des évêques de Valence au moyen âge, 1226-1266; fin en sept.-déc. = 9e année, 60e livraison, supplémentaire. Abbé PARADIS. Églises romanes du Vivarais. Bourg-Saint-Andéol. — Ul. CHEVALIER. Cens et rentes du Vivarais du prieuré de l'Ile-sous-Saint-Vallier; document en langue vulgaire de 1282. — ID. Mss. et incunables liturgiques du Dauphiné : Valence. — Comte DE MARCIEU. Saincte vie et glorieulx trespassement de Jehan Esmé, sire de Molines. — Sept.-déc. Abbé PERROSSIER. Note sur le grand hiver de 1709.

19. — Revue de Gascogne. 1889, sept.-oct. — Ch. PALANQUE. Les victimes du Gers devant le tribunal révolutionnaire de Paris, an II : le comte de Barbotan-Carritz. — BENOUVILLE et LAUZUN. L'abbaye de Flaran. II : partie historique; suite. — PLIEUX. Étude sur l'instruction publique à Lectoure; chap. IX. — ABBADIE. Testament d'Arn. G. de Saint-Pastou, seigneur de Bonrepaux, 1397.

20. — Revue africaine. 1889, 2e trim. — H. DE GRAMMONT. Correspondance des consuls d'Alger. 10e art.

---

21. — Annales du Cercle archéologique du pays de Waas. 1889, 2e livr. — VAN RAEMDONCK. Le pays de Waas à l'époque du mammouth (tend à prouver que la plaine de la rive gauche de l'Escaut où

s'élèvent aujourd'hui les trente et une villes et communes du pays de Waas était, non seulement émergée des eaux à l'époque du mammouth, mais encore garnie de forêts et de verdure, et habitée déjà par ce géant quadrupède et sa faune contemporaine). — Id. Le cimetière gallo-romain de Tamise (relate la découverte de vingt urnes cinéraires découvertes dans les sables du village de Tamise et qui datent de la période gallo-romaine. Il se trouvait probablement à cet endroit une *mansio*).

22. — Annales de la Société d'émulation pour l'étude de l'histoire et des antiquités de la Flandre. 1887, 3e livr. — De Schrevel. Histoire du séminaire de Bruges (suite; va de 1535 à 1561; beaucoup de recherches dans les archives; manque absolu d'impartialité dans l'appréciation des troubles religieux du xvie siècle).

23. — Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique. 1889, 3e livr. — Recesens. Documents relatifs à l'histoire de l'université de Louvain (biographies des professeurs du collège des Trois-Langues et du collège de la Sainte-Trinité). — Lorvet. Notes concernant les curés de Neerheylissem. — Charte d'Arnould V de Looz aux habitants de Beeringen en 1313. — Convention conclue en 1303 entre l'abbesse de Munsterbilsen et le comte de Looz au sujet du patronage des églises de Gellick et d'Assche.

24. — Bulletin de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique. 1889, n° 6. — M. Philippson. Note sur le t. II de la *Geschichte Karls V* de Baumgarten (il n'y a pas de chapitre de ce volume qui n'enrichisse et ne corrige considérablement nos notions historiques sur cette époque). — Id. Études sur l'histoire de Marie Stuart (proteste de son impartialité). — N° 7. Ch. Piot. Histoire des troubles des Pays-Bas par messire Renon de France (le t. II de cette histoire a trait aux événements qui se sont passés dans les Pays-Bas de 1576 à 1580. Les appréciations de l'auteur sont d'une partialité flagrante en faveur du roi d'Espagne). — A. Wauters. Note sur le t. IV du *Cartulaire des comtes de Hainaut* de De Villers (contient une foule de documents très importants pour l'histoire des Pays-Bas de 1414 à 1428 et spécialement pour l'histoire de Jacqueline de Bavière). — S. Bormans. Note sur l'*Histoire de la constitution de la ville de Dinant au moyen âge* de H. Pirenne (ouvrage tout à fait remarquable).

25. — Bulletin de la Société royale belge de géographie. 1889, n° 3. — M. Heins. L'évolution topographique d'une grande ville (c'est l'histoire, très bien faite, du développement de la commune de Gand). — C. Loomans. Historique de l'essai de colonisation flamande au Mexique. — A. Harou. Une excursion en Campine. Halle en Campine (notice topographique et historique).

26. — Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie de Belgique. 1889, nos 9-12. — H. van Neuss et J. Bamps. Découverte d'une villa belgo-romaine sur la limite des communes de Neer Laeren et de Reckheim (cette villa a été mise au jour en 1886; ses

substructions sont disséminées dans un carré d'une cinquantaine de mètres de côté). — G. DE LOOZ. Exploration de quelques villas romaines et tumulus de la Hesbaye (rapport très intéressant sur des fouilles opérées à Braives, à Moxhe et à Embresin). — BÉTHUNE DE VILLERS. Le tombeau de Jacob van Maerlant à Damme (établit que le père de la poésie flamande a été réellement inhumé sous la tour de l'église de Damme, ainsi que le rapporte la tradition).

27. — Le Messager littéraire et scientifique de Gand. 1889, n° 6. — A. GŒTGHEBUER. Les catacombes de Gand (description détaillée de la crypte de l'église de Saint-Bavon). — N° 7. A. DE RIDDER. Un ambassadeur flamand à Londres (particularités curieuses sur François van der Dilft, ancien bourgmestre d'Anvers et ambassadeur de Charles-Quint auprès de la cour d'Angleterre de 1544 à 1550).

28. — Le Muséon. 1889, n° 4. — BŒTTICHER. La Troie de Schliemann, une nécropole à incinération préhistorique. — J. IMBERT. Les études d'épigraphie lycienne. — E. BEAUVOIS. Les chrétiens d'Islande au temps de l'Odinisme. — DE MOOR. Le temple reconstruit par Zorobabel. — F. ROBIOU. Recherches récentes sur la religion de l'ancienne Égypte.

29. — Revue de l'instruction publique en Belgique. 1889, n° 4. Comptes-rendus : *Mommsen*. Römisches Staatsrecht (ouvrage de premier ordre. Notice très détaillée de P. Willems). — *Ussing*. Erziehung und Jugendunterricht bei den Griechen und Römern (la partie la plus intéressante de l'ouvrage est la première, qui traite de la vie de l'enfant avant l'âge d'école). — *Muller* et *Diegerick*. Documents concernant les relations entre le duc d'Anjou et les Pays-Bas (1576-1583) (beaucoup de pièces inédites; introduction et notes excellentes). — *C. Rahlenbeck*. Les Pays d'outre-Meuse (dissertation sur l'histoire de Dalhem, Rolduc et Fouquemont; beaucoup de choses inédites concernant les troubles religieux du XVIe siècle).

---

30. — Historische Zeitschrift. Bd. XXVI, Heft 3. — H. VON FRIEDBERG. Le procès criminel intenté au Hongrois Michel de Klement; épisode du règne de Frédéric-Guillaume Ier, 1718-1720 (ancien agent de Rakoczy aux conférences d'Utrecht, ce Klement, très au fait des affaires et du personnel diplomatiques de l'Europe, réussit à entrer au service de l'Autriche et à gagner les bonnes grâces du prince Eugène; puis, au moment des intrigues d'Alberoni, il alla dénoncer secrètement au roi de Prusse un plan formé, disait-il, par la Saxe et l'Autriche pour surprendre le roi dans sa capitale et lui enlever ses trésors. D'abord bien accueilli, il se lança dans des intrigues qui le conduisirent en prison, puis à l'échafaud). — M. LEHMANN. Mission de Gneisenau en Suède et en Angleterre en 1812 (rectifie sur plusieurs points les faits déjà connus, à l'aide des rapports rédigés par Gneisenau et des avis que Hardenberg lui fit passer pendant cette mission. Le général prussien avait été

chargé de persuader à l'Angleterre de tenter un débarquement sur les côtes de l'Empire; il proposait Colberg comme étant le point le plus favorable pour l'entreprise; mais il ne put rien obtenir d'efficace). = Bibliographie: *Tæppen*. Israel Hoppe's Burggrafen zu Elbing, Geschichte des ersten schwedisch-polnischen Krieges (bonne publication d'un texte intéressant). = *Fr. v. d. Wengen*. General Vogel von Falkenstein und der Hannoversche Feldzug von 1866 (excellent). — *Sello*. Lehnin. Beitræge zur Geschichte von Kloster und Amt (bonne monographie de cette abbaye cistercienne qui a contribué à répandre la civilisation dans la marche de Brandebourg). — *Gründler*. Schloss Annaburg. — *Uhlirz*. Geschichte des Erzbisthums Magdeburg unter den Kaisern aus sæchsischem Hause (nombreuses erreurs de détail). — *G. Schmidt*. Urkundenbuch des Hochstifts Halberstadt und seiner Bischœfe. — *Frhr. von Teltau*. Erfurts Unterwerfung unter die Mainzische Landeshoheit 1648-1664 (bon livre de vulgarisation). — *Martin*. Urkundenbuch der Stadt Iena und ihrer geistlichen Anstalten. I, 1182-1405. — *Ehrenberg*. Wie wurde Hamburg gross? Bd. I: die Anfænge des Hamburger Freihafens (bon livre bien documenté). — *Koldewey*. Beiträge zur Kirchen-und Schulgeschichte des Herzogthums Braunschweig (brochure estimable). — *Erdmann*. Geschichte der Kirchenreformation in der Stadt Gœttingen (bon). — Die Chroniken der westfälischen und niederrheinischen Stædte Bd. I: Dortmund, Neuss.— *Finke*. Westfälisches Urkundenbuch, Bd. V: die Papsturkunden Westfalens bis zum Jahre 1378. — *Keller*. Die Gegenreformation in Westfalen und am Niederrhein. Aktenstücke: Bd. II: 1585-1609 (fait avec peu de soin). — *Wille*. Urkundliche Beiträge zur Geschichte Hanaus im 30 jæhr. Kriege. — *Erdmannsdærffer*. Politische Korrespondenz Karl Friedrich's von Baden, 1783-1806. Bd. I. — *Pfitzer*. Die Johanniskirche zu Gmünd und Bischof Walter I von Augsburg, 1153-1154 (soigné). — *Huber*. Geschichte Œsterreichs, Bd. III, 1437-1527 (excellent). — *R.-M. Werner*. Aus dem Josephinischen Wien (publie la correspondance de Gebler et de Nicolai pendant les années 1771-86). — *Wolf*. Zur Kulturgeschichte in Œsterreich-Ungarn, 1848-1888 (analyse les lois et ordonnances relatives aux Juifs pendant le règne de François-Joseph Ier). — *Kalousek*. Archiv česky. — Die böhmischen Landtagsverhandlungen und Landtagsbeschlüsse von Jahre 1526 an bis die Neuzeit, Bd. V: 1577-1580.

31. — Neues Archiv. Bd. XV, Heft. 1. — Gundlach. Le différend entre les évêques d'Arles et de Vienne pour la primatie des Gaules; fin (les « Litterae Viennenses » sont une falsification composée sous l'influence de l'archevêque de Vienne Gui, entre 1094 et 1121). — Sackur. Sur des mss. français (1° la Vita Odonis abbatis Cluniacensis auctore Johanne; 2° deux chapitres de la vie d'Odilon par Jotsald et des vers sur Odilon inédits; 3° extraits de nécrologes de Saint-Vannes et d'Epternach; 4° un diplôme de Henri III en faveur de l'église de Verdun). — Holder-Egger. Prophéties italiennes du XIIIe siècle (étudie d'après les mss. le « Vaticinium Sibillae Eritheae, » et ses deux recensions,

substructions sont disséminées dans un carré d'une cinquantaine de mètres de côté). — G. DE LOOZ. Exploration de quelques villas romaines et tumulus de la Hesbaye (rapport très intéressant sur des fouilles opérées à Braives, à Moxhe et à Embresin). — BÉTHUNE DE VILLERS. Le tombeau de Jacob van Maerlant à Damme (établit que le père de la poésie flamande a été réellement inhumé sous la tour de l'église de Damme, ainsi que le rapporte la tradition).

27. — Le Messager littéraire et scientifique de Gand. 1889, n° 6. — A. GŒTGHEBUER. Les catacombes de Gand (description détaillée de la crypte de l'église de Saint-Bavon). — N° 7. A. DE RIDDER. Un ambassadeur flamand à Londres (particularités curieuses sur François van der Dilft, ancien bourgmestre d'Anvers et ambassadeur de Charles-Quint auprès de la cour d'Angleterre de 1544 à 1550).

28. — Le Muséon. 1889, n° 4. — BŒTTICHER. La Troie de Schliemann, une nécropole à incinération préhistorique. — J. IMBERT. Les études d'épigraphie lycienne. — E. BEAUVOIS. Les chrétiens d'Islande au temps de l'Odinisme. — DE MOOR. Le temple reconstruit par Zorobabel. — F. ROBIOU. Recherches récentes sur la religion de l'ancienne Égypte.

29. — Revue de l'instruction publique en Belgique. 1889, n° 4. Comptes-rendus : *Mommsen*. Römisches Staatsrecht (ouvrage de premier ordre. Notice très détaillée de P. Willems). — *Ussing*. Erziehung und Jugendunterricht bei den Griechen und Römern (la partie la plus intéressante de l'ouvrage est la première, qui traite de la vie de l'enfant avant l'âge d'école). — *Muller* et *Diegerick*. Documents concernant les relations entre le duc d'Anjou et les Pays-Bas (1576-1583) (beaucoup de pièces inédites; introduction et notes excellentes). — *C. Rahlenbeck*. Les Pays d'outre-Meuse (dissertation sur l'histoire de Dalhem, Rolduc et Fouquemont; beaucoup de choses inédites concernant les troubles religieux du XVIe siècle).

---

30. — Historische Zeitschrift. Bd. XXVI, Heft 3. — H. VON FRIEDBERG. Le procès criminel intenté au Hongrois Michel de Klement; épisode du règne de Frédéric-Guillaume Ier, 1718-1720 (ancien agent de Rakoczy aux conférences d'Utrecht, ce Klement, très au fait des affaires et du personnel diplomatiques de l'Europe, réussit à entrer au service de l'Autriche et à gagner les bonnes grâces du prince Eugène; puis, au moment des intrigues d'Alberoni, il alla dénoncer secrètement au roi de Prusse un plan formé, disait-il, par la Saxe et l'Autriche pour surprendre le roi dans sa capitale et lui enlever ses trésors. D'abord bien accueilli, il se lança dans des intrigues qui le conduisirent en prison, puis à l'échafaud). — M. LEHMANN. Mission de Gneisenau en Suède et en Angleterre en 1812 (rectifie sur plusieurs points les faits déjà connus, à l'aide des rapports rédigés par Gneisenau et des avis que Hardenberg lui fit passer pendant cette mission. Le général prussien avait été

chargé de persuader à l'Angleterre de tenter un débarquement sur les côtes de l'Empire; il proposait Colberg comme étant le point le plus favorable pour l'entreprise; mais il ne put rien obtenir d'efficace). = Bibliographie: *Tœppen*. Israel Hoppe's Burggrafen zu Elbing, Geschichte des ersten schwedisch-polnischen Krieges (bonne publication d'un texte intéressant). = *Fr. v. d. Wengen*. General Vogel von Falkenstein und der Hannoversche Feldzug von 1866 (excellent). — *Sello*. Lehnin. Beiträge zur Geschichte von Kloster und Amt (bonne monographie de cette abbaye cistercienne qui a contribué à répandre la civilisation dans la marche de Brandebourg). — *Gründler*. Schloss Annaburg. — *Uhlirz*. Geschichte des Erzbisthums Magdeburg unter den Kaisern aus sæchsischem Hause (nombreuses erreurs de détail). — *G. Schmidt*. Urkundenbuch des Hochstifts Halberstadt und seiner Bischœfe. — *Frhr. von Teltau*. Erfurts Unterwerfung unter die Mainzische Landeshoheit 1648-1664 (bon livre de vulgarisation). — *Martin*. Urkundenbuch der Stadt Iena und ihrer geistlichen Anstalten. I, 1182-1405. — *Ehrenberg*. Wie wurde Hamburg gross? Bd. I: die Anfænge des Hamburger Freihafens (bon livre bien documenté). — *Koldewey*. Beiträge zur Kirchen-und Schulgeschichte des Herzogthums Braunschweig (brochure estimable). — *Erdmann*. Geschichte der Kirchenreformation in der Stadt Gœttingen (bon). — Die Chroniken der westfälischen und niederrheinischen Stædte Bd. I: Dortmund, Neuss.— *Finke*. Westfälisches Urkundenbuch, Bd. V: die Papsturkunden Westfalens bis zum Jahre 1378. — *Keller*. Die Gegenreformation in Westfalen und am Niederrhein. Aktenstücke: Bd. II: 1585-1609 (fait avec peu de soin). — *Wille*. Urkundliche Beiträge zur Geschichte Hanaus im 30 jæhr. Kriege. — *Erdmannsdœrffer*. Politische Korrespondenz Karl Friedrich's von Baden, 1783-1806. Bd. I. — *Pfitzer*. Die Johanniskirche zu Gmünd und Bischof Walter I von Augsburg, 1153-1154 (soigné). — *Huber*. Geschichte Œsterreichs, Bd. III, 1437-1527 (excellent). — *R.-M. Werner*. Aus dem Josephinischen Wien (publie la correspondance de Gebler et de Nicolai pendant les années 1771-86). — *Wolf*. Zur Kulturgeschichte in Œsterreich-Ungarn, 1848-1888 (analyse les lois et ordonnances relatives aux Juifs pendant le règne de François-Joseph Ier). — *Kalousek*. Archiv česky. — Die böhmischen Landtagsverhandlungen und Landtagsbeschlüsse von Jahre 1526 an bis die Neuzeit, Bd. V: 1577-1580.

31. — Neues Archiv. Bd. XV, Heft. 1. — Gundlach. Le différend entre les évêques d'Arles et de Vienne pour la primatie des Gaules; fin (les « Litterae Viennenses » sont une falsification composée sous l'influence de l'archevêque de Vienne Gui, entre 1094 et 1121). — Sackur. Sur des mss. français (1° la Vita Odonis abbatis Cluniacensis auctore Johanne; 2° deux chapitres de la vie d'Odilon par Jotsald et des vers sur Odilon inédits; 3° extraits de nécrologes de Saint-Vannes et d'Epternach; 4° un diplôme de Henri III en faveur de l'église de Verdun). — Holder-Egger. Prophéties italiennes du XIIIe siècle (étudie d'après les mss. le « Vaticinium Sibillae Eritheae, » et ses deux recensions,

les « Verba Merlini » et la « Sibilla Samia. » Le goût pour les prophéties se rattache en Italie au mouvement provoqué par Joachim de Flore). — Mommsen. Additions à mes études sur les Ostrogoths (revient sur certains points de l'étude publiée au tome précédent du *Neues Archiv*). — Id. Remarques sur les lettres pontificales de la collection britannique. — Bresslau. Même sujet. — Manitius. Sulpice-Sévère cité au moyen âge. — Traube. Sur les poésies de Paul Diacre. — Rœhricht. Sur l'histoire de l'église de Sainte-Marie-Latine à Jérusalem (publie une bulle d'Adrien IV du 21 avril 1158 signalée autrefois par M. Riant).

32. — Gœttingische gelehrte Anzeigen. 1889, n° 74. — *Keller*. Johann von Staupitz und die Anfänge der Reformation (au risque de s'attirer encore un nouveau volume de Keller, Th. Kolde maintient que Staupitz n'appartenait pas aux vieilles communautés chrétiennes qui s'appelèrent plus tard Vaudois ou Anabaptistes). = N° 15. *Lammasch*. Auslieferungspflicht und Asylrecht (étude de droit comparé sur le droit d'asile à l'époque actuelle, avec une longue introduction sur l'histoire de ce droit). — *Dierauer*. Geschichte der Schweizerischen Eidgenossenschaft. Bd. I (excellent). — *Sickel*. Liber diurnus romanorum pontificum. — *G. von Below*. Die Entstehung der deutschen Stadtgemeinde (exposé clair et pénétrant; combat avec succès, mais avec un ton de polémique fort déplaisant, beaucoup d'erreurs concernant l'origine du régime municipal en Allemagne). — Monumenta Germaniae paedagogica. = N° 16. *Soltau*. Die römischen Amtsjahre auf ihren natürlichen Zeitwert reduciert (objections fondamentales présentées par Matzat). = N° 17. *Finke*. Die Papsturkunden Westfalens bis zum Jahre 1378, Theil I.

33. — Die Nation. Jahrg. VI, n° 51, 1889. — *Gregorovius*, Geschichte der Stadt Athen im Mittelalter (excellent; mais exprime des opinions trop favorables à l'empire byzantin).

34. — Alemannia. Jahrg. XVII, Heft 2, 1889. — Birlinger. Mœurs populaires et usages ecclésiastiques à Biberach avant la Réforme. — Crecelius. Extraits de la correspondance des frères Jakobus et Blasius Fabricius en 1551-1553 (intéressants pour l'histoire de Strasbourg et de l'Alsace à cette époque); suite dans Heft 3 (1554-1560; rapport des deux frères avec des philologues et théologiens alsaciens). = Heft 3. Birlinger. Superstitions populaires en Souabe.

35. — Staats-und Socialwissenschaftliche Forschungen. Bd. VIII, Heft 3, 1888. — Sombart. La campagne de Rome (sa constitution physique; des diverses branches d'industrie qui s'y trouvent; état social des habitants, de l'empire romain à la constitution de l'État de l'Église. L'auteur déclare sans fondement les accusations portées contre la mauvaise administration des papes). = Heft 4, 1889. Breysig. Le procès contre Eberhard Danckelmann président du Conseil privé sous Frédéric III de Prusse, pendant les années 1698-1704 (d'après des pièces officielles; montre le rapport qui exista entre la chute de Danckelmann et la politique prussienne, et son influence sur l'histoire de

l'administration de l'État prussien. L'auteur estime que la procédure instruite contre lui a été d'une honteuse injustice). = Heft 5. NAUDÉ. La politique des villes allemandes concernant le commerce des blés aux XVe-XVIIe siècles (surtout à Stettin, Hambourg et Gand; d'après de nombreux documents inédits). = Bd. IX, Heft 1. A. VON KONSTAN. Le crédit public au moyen âge (le crédit et les dettes, surtout chez les princes; d'après les archives des duchés de Lunebourg et de Brunswick).

36. — Untersuchungen zur deutschen Staats-und Rechtsgeschichte. Heft 28, 1889. — RODENBERG. Les élections royales en Allemagne au XIIIe s. (montre une série de cas où des princes allemands, longtemps après que l'élection principale avait eu lieu, donnèrent leur voix d'une manière solennelle au roi d'Allemagne. Selon l'auteur, on trouve encore au XIIIe s. des traces manifestes de cette idée que la situation politique reposait sur un traité passé entre le roi et les sujets).

37. — Zeitschrift für die gesammte Staatswissenschaft. Jahrg. XLV, Heft 1-2, 1889. — W. ROSCHER. Sur l'histoire de la monarchie absolue (en Russie, en Danemark, en France, en Espagne, en Prusse et dans les autres états allemands. Explique les principaux caractères de cette monarchie et son influence sur les affaires publiques. Expose en détail le régime absolu sous Louis XIV et les rois de Prusse Frédéric-Guillaume Ier et Frédéric II). — FEILBOGEN. James Steuart et Adam Smith (apprécie les idées économiques de Steuart et montre leur influence sur Adam Smith). = Heft 3. GŒHLERT. La dynastie capétienne (étude historique et statistique. Dresse la liste des enfants nés des mariages contractés par les divers membres de cette famille, la liste de mortalité concernant ces personnes. La conclusion est que ces phénomènes se sont reproduits dans la famille capétienne avec la même régularité que dans tout un peuple). — DEUTSCH. J.-H. Gottlob de Justi (professeur d'économie politique au Theresianum de Vienne depuis 1750; sa biographie; ses idées économiques; développement de la science des finances en Allemagne). = Compte-rendu : *Felix*. Der Einfluss der Religion auf die Entwickelung des Eigenthums (beaucoup d'idées).

38. — Zeitschrift für vergleichende Rechtswissenschaft. Bd. VIII, Heft 3. — FRIEDRICHS. Sur l'origine du matriarchat (objections contre les hypothèses émises par Max Lennan sur le sujet; l'auteur voit dans le matriarchat une institution propre aux premières périodes de la vie sociale et due au relâchement ou à l'absence des liens de famille). — BERNHŒFT. Sur l'histoire du droit de la famille en Europe (analyse les travaux de Lippert, de Friedrichs et les siens propres). — GOLDZIHER. Droit mahométan en théorie et en réalité (intéressant pour l'histoire du droit et de la religion islamites. Défend les opinions de Snouck Hurgronje contre les attaques de Kohler). — KOHLER. Réplique au mémoire précédent. — WESNITSCH. La vengeance du sang chez les Slaves du Sud (article très approfondi).

39. — Zeitschrift der Savigny-Stiftung für Rechtsgeschichte.

Bd. X. *Germanistische Abtheilung.* — W. von Bruenneck. La suppression du servage par Frédéric II de Prusse (expose les mesures législatives par lesquelles le roi tendait, depuis 1773, à rendre meilleure la condition personnelle des paysans prussiens non-libres). — Dargun. Réception de l'ordonnance de Charles-Quint sur la justice criminelle en Pologne au xvie s. (la législation criminelle en Pologne pendant le moyen âge; montre des changements que le code pénal de Charles-Quint a subis par les travaux de Groicki, bourgmestre de Cracovie, sur la justice pénale, qui jouirent plus tard d'une si grande autorité en Pologne). — Distel. Contributions à l'histoire ancienne du tribunal des échevins à Leipzig; fin (réorganisation de ce tribunal par l'électeur Auguste de Saxe en 1574, d'après des documents imprimés et inédits). — Werunsky. L'*Ordo judicii terrae Boemiae* (ce livre de droit bohémien a été très vraisemblablement composé entre 1344 et 1350; le texte tchèque que nous en avons est l'original; le remaniement en latin lui est de très peu postérieur. Du droit et de la procédure d'après ce livre de droit). — J. von Pflugk-Harttung. La succession au trône chez les Ostrogoths (de Théodoric le Grand jusqu'à la fin du royaume ostrogothique. Quand la famille des Amales eut été écartée, l'ancien usage germanique fut remis en vigueur, d'après lequel la couronne revenait toujours au plus proche héritier). — Conrat. La *Lex legum breviter facta* (recueil d'extraits du droit germanique et romain dans un ms. de la Vaticellane à Rome, qui date du xe s. Texte). — Id. Origine de la *Lex romana Curiensis* (elle vient d'Italie). — Zeumer. Sur deux mss. importants pour l'histoire du droit (1° sur le ms. de Paris de la *Lex antiqua Wisigothorum;* 2° sur un ms. de Berlin qui est la source unique de l'important édit du roi Clotaire II en 614). — Lehmann. Liste des ouvrages parus en 1887-88 sur l'histoire de l'ancien droit scandinave. = Comptes-rendus : *Maitland.* Bracton's note book. — *Hasse.* Die Quellen des Stadtrechtes von Ripen (bon).

40. — Archiv für Literatur-und Kirchengeschichte des Mittelalters. Bd. V, Heft 2. — Denifle. Documents relatifs à l'histoire des universités au moyen âge; suite (documents pontificaux relatifs à l'université de Salamanque; un registre des procureurs de la nation anglaise à l'université de Paris, 1333, 1338-48).

41. — Jahrbücher für protestantische Theologie. Jahrg. XV, Heft 2. 1889. — Gelzer. Une histoire catholique de l'Église à l'Index (l'*Historia ecclesiastica,* composée par le dominicain Natalis Alexander, a été mise à l'Index en 1684; Alexander en donna néanmoins une seconde édition en 1699; elle contient des scholies où il répondait aux objections de la Congrégation de l'Index. Recueil de ces scholies, en partie très intéressantes, avec un commentaire). — Paul. Harnack et son *Lehrbuch der Dogmengeschichte;* position qu'il prend à l'égard du christianisme primitif. — Kœrler. Origine de la religion (concorde avec les vues de Holsten).

42. — Der Katholik. 1889, juin. — Bellesheim. W. B. Ullathorne, archevêque de Cabasa, précédemment évêque de Birmingham, 1865-1889 (suite de la biographie). — Sægmueller. Sur le droit des puissances laïques d'exclure, par leur veto, certaines personnes du collège des cardinaux lors des élections pontificales (recherche les cas où un veto semblable a été opposé par divers princes; arrive à ce résultat que le droit d'exclusion est formellement repoussé par la législation ecclésiastique et que, même sur le terrain du droit politique, il n'y a pas de fondement suffisant à ce droit). — Scheil. Le nom de famille de saint Dominique, Guzman (est d'origine gothique; saint Dominique appartenait vraisemblablement à une famille noble visigothique). = Juillet. Le conflit entre la Prusse et la ville de Cologne sur l'admission du culte calviniste à Cologne au commencement du XVIIIe siècle (récit détaillé des négociations conduites entre le roi de Prusse Frédéric Ier, l'évêque de Spiga et la cour de Rome, d'après des documents inédits. Le roi fit triompher sa volonté malgré l'opposition du nonce). — Brèves contributions au tome I de l'histoire d'Allemagne de Janssen (sur l'instruction des femmes et leur activité artistique au moyen âge). — Stillbauer. Maximilien Prechtl, abbé du ci-devant monastère bénédictin de Michaelfeld, mort en 1832; fin. = Août. Stœckl. Esclavage et christianisme (c'est le christianisme qui a fait disparaître l'esclavage du monde; seul, il pourra empêcher la société de retomber dans l'esclavage). — Un *Manuale curatorum* de l'an 1514 (composé en 1502 par le curé de Bâle Jean Ulrich; tableau de la vie ecclésiastique à la fin du moyen âge; suite en sept.). — Wurm. La secte des Alogi (mentionnée au IIe siècle par Epiphanius; ils étaient antitrinitaires et antimontanistes). = Compte-rendu : *P. von Hænsbræch*. Der Kirchenstaat in seiner dogmatischen und historischen Bedeutung (bon). = Sept. A. Z. Histoire des catholiques anglais sous le règne de Jacques Ier (d'après des pièces d'archives). — F. F. Les translations de reliques de Rome en Allemagne au temps des Carolingiens.

43. — Zeitschrift für romanische Philologie. Bd. XIII, Heft 1-2. 1889. — Werth. Bibliographie des livres sur la chasse composés en France au moyen âge; suite. — Otto. Ordonnance sur le jugement de Dieu par le duel à Barcelone (d'après un ms. de la bibliothèque du Vatican; texte et commentaire).

44. — Archiv des historischen Vereins für Unterfranken und Aschaffenburg. Bd. XXXI, 1888. — Bossert. Sur les saints qui furent honorés comme patrons des paroisses dans les parties wurtembergeoises du diocèse de Wurzbourg (donne une liste détaillée de ces saints, qui permet de voir comment et à quelle époque la Franconie a été peu à peu christianisée). — Wieland. *Registrum literarum et privilegiorum quae in capitulo ecclesiae Herbipolensis continentur* (publie une liste détaillée de chartes et de privilèges conservés autrefois dans le chapitre de Wurzbourg, et qui ont été expédiés en faveur de l'évêché

jusqu'au xve siècle). — L. von Borch. Sur le meurtre du chancelier impérial Conrad, évêque de Wurzbourg, assassiné en 1202 (les meurtriers ont été les chevaliers Henri et Bodo de Ravensburg).

45. — Quartalblætter des historischen Vereins für das Grossherzogthum Hessen. 1889, Heft 1. — Rœschen. Sur la marche du feld-maréchal comte Batthyany à travers la Haute-Hesse en juin 1745 (publie des relations du temps). — Sur l'histoire de la confiscation des biens d'église dans la Hesse rhénane sous la république française. — Kofler. Sur les restes d'une voie romaine à Eberstadt en Haute-Hesse. = Heft 2. Fuchs. Sur le landgrave Philippe le Magnanime, le contemporain de Luther; ses rapports avec les savants de son temps. — Wœrner. Sur l'histoire de la guerre franco-allemande en 1689 (sur deux combats livrés à Eich et à Mohrfelden, d'après des témoignages contemporains). — Kofler. Antiquités romaines découvertes à Wenig-Umstadt dans l'Odenwald, et à Okarben dans la Haute-Hesse.

46. — Zeitschrift des Harz-Vereins für Geschichte und Alterthumskunde. Jahrg. XXI, Hælfte 2. 1889. — Voges. Traces de paganisme dans les croyances populaires du duché de Brunswick. — Meyer. La ville impériale de Nordhausen considérée comme forteresse (ses fortifications et son histoire militaire du xive au xixe siècle). — Matthias. Maître Léonard Jacobi de Nordhausen (biographie de ce personnage qui, vers l'an 1540, répandit la foi protestante en Saxe et en Thuringe). — Jacobs. Petites contributions à la généalogie et à la sphragistique dans la région du Harz. — Langerfeld. Sur l'histoire de la chasse dans le duché de Brunswick, du xvie au xviiie s.

47. — Mittheilungen des Freiberger Alterthumsvereins. Heft 25, 1888. — Knauth. L'électeur Maurice de Saxe; son caractère; ses rapports avec la ville de Freiberg. — Distel. Une condamnation à mort prononcée contre un meurtrier payé pour assassiner l'électeur Auguste de Saxe en 1566. — Ermisch. Le Chronicon tripartitum de G. Agricola de Freiberg (composé vers 1624 et aujourd'hui perdu. Publie deux lettres relatives à cette chronique). — Richter. La bière de Freiberg, et le droit de vente au détail depuis les anciens temps (article détaillé d'après des pièces d'archives).

48. — Annalen des Vereins für Nassauische Alterthumskunde und Geschichtsforschung. Bd. XX, Heft 2. 1888. — Colonel von Cohausen. Description détaillée du musée d'antiquités de Wiesbaden. — Id. Tumuli à Eppstein et à Rodheim sur la Biber. — Id. Topographie de Wiesbaden dans l'antiquité (trouvailles de l'époque romaine). — Von Cohausen et von Wangenheim. Restes d'une fortification sur le Himberg, à l'ouest de Giessen (élevée en 1759 par le comte Guillaume de Lippe-Schaumbourg, qui était général dans l'armée alliée des Anglo-Prussiens). — Schlieben. Cadrans solaires des Romains au musée de Wiesbaden et à Cannstadt (avec une histoire des cadrans solaires). — Id. Sur la question de savoir si l'antiquité connaissait les fers à che-

val (le fer à cheval se rencontre pour la première fois au IIe s. ap. J.-C. chez les peuples qui habitaient près du Bas-Danube; il se répandit très rapidement chez les Gaulois et chez les Germains; les plus anciens fers connus en Allemagne remontent à cette époque). — SAUER. Contributions d'après des pièces d'archives (1° généalogie de la famille noble de Langenau; 2° sur l'histoire du monastère d'Arnstein et Bleidenstadt en Nassau).

49. — Mittheilungen des historischen Vereins der Pfalz. Bd. XIII, 1888. — Comte DE LEININGEN-WESTERBURG. Règlements douaniers de la corporation des marchands de Grünstadt dans le Palatinat en 1731 (texte et commentaire). — ID. Contributions à la généalogie des comtes de Leiningen et à l'histoire de l'ancien comté de Leiningen. — GROSS. Sur l'histoire du « Holzland » dans le Palatinat (notes sur des vestiges de constructions et de voies romaines). — ID. Staudenheim et Rothenburg, deux localités disparues du Palatinat (situées autrefois près de Breunigweiler; publie une charte de 1553). — HARSTER. Rapport du commandant de la forteresse de Philippsbourg, Caspar Baumberger, au général des Impériaux, comte Aldringen, du 13 juillet 1633 (relatif au siège de la forteresse par les Suédois; texte et commentaire). — ID. La guerre des Paysans à Spire en 1716 (cette guerre éclata entre la ville de Spire et les sujets de l'évêque au sujet du bornage du territoire; elle en arriva aux coups et au sang versé). — ID. Médailles et souvenirs relatifs aux sièges de Frankenthal et de Landau aux XVIIe et XVIIIe siècles.

50. — Baltische Studien. Jahrg. XXXVIII, Heft 1-3. 1888. — VOGT. Correspondance du réformateur poméranien Dr Joh. Bugenhagen (304 lettres, de 1512 à 1557).

---

51. — Archæologisch-epigraphische Mittheilungen aus Œsterreich-Ungarn. Jahrg. XII, Heft 2. 1888. — WEINBERGER. Le décret d'honneur de Tomi (complète et publie à nouveau l'inscription déjà publiée dans cette revue). — A. VON PREMERSTEIN. Sur l'inscription du *Corp. inscr. lat.*, III, 4037 (commentaire de l'inscr.; elle se rapporte à l'histoire du règne de Septime Sévère et à ses luttes contre Clodius Albinus; elle apporte des faits nouveaux à la carrière de Fulvius Plautianus).—VON DOMASZEWSKI. Ornements de harnais de chevaux de Transylvanie (trouvés à Bisteritz). — HAUSER, SCHMIDEL et BORMANN. Les résultats des fouilles les plus récentes au castrum romain de Carnuntum sur le Danube (le camp est beaucoup plus grand qu'on ne l'avait cru jusqu'alors; description détaillée de l'amphithéâtre qu'on y a mis à découvert; nombreuses monnaies romaines; texte et commentaire de quatorze inscriptions nouvelles). — HUELSEN. Une route romaine en Serbie (publie une lettre d'un officier autrichien au cardinal Domenico Passionei de l'an 1738, sur une voie romaine dans la vallée de la Morawa). — KUBITSCHEK. Un prétendu sarcophage romain à Gumpolds-

kirchen (il sert aujourd'hui de vasque pour une fontaine; il est sans doute d'origine chrétienne). — Bormann. Les inscriptions antiques de Wodena en Macédoine, l'antique Aegae ou Edessa (texte et commentaire de dix-huit inscr. grecques et d'une inscr. latine, dont cinq seulement étaient inconnues jusqu'ici).

---

52. — The Academy. 1889, 10 août. — *J. Schmitt.* Die Chronik von Morea; eine Untersuchung über das Verhältniss ihrer Handschriften und Versionen (étude approfondie; la conclusion en est que le texte grec de Copenhague est plus ancien que celui de Paris, et que la chronique française a été composée d'après l'original grec, avec des omissions considérables et un style plus concis). — Φάρδυς. Ἱστορία τῆς ἐν Κορσίκῃ ἑλληνικῆς ἀποικίας (en 1675, six ou sept cents habitants du Magne, au sud de la Morée, émigrèrent en Corse, à Paomia, au nord d'Ajaccio, où ils servirent fidèlement pendant un siècle les intérêts des Génois, souverains de l'île. Après la conquête française, ils furent rapatriés, et fondèrent sur le territoire de leur ancienne patrie la ville de Cargese. Leur histoire a été contée avec soin par M. Phardys d'après des pièces d'archives). = 24 août. *Jeaffreson.* The queen of Naples and lord Nelson (intéressant; Marie-Caroline, comme Marie-Antoinette, sa sœur, a été beaucoup calomniée, mais elle n'a que trop souvent donné prise à la calomnie. L'influence exercée sur elle par lady Hamilton est loin d'avoir été aussi grande qu'on l'a dit). = 31 août. *Doble.* Remarks and collections of Thomas Hearne. Vol. III, 1710-1712. — *S. Bryant.* Celtic Ireland (remarquable). — *C. Russell.* W. Dampier (intéressante biographie de ce pirate observateur, dont les récits ont été la source de Robinson Crusoé et de Gulliver). = 7 sept. *Lily.* A century of revolution (montre que les principes de la Révolution française sont fatals à la vraie liberté, hostiles à la religion et aux mœurs, dégradants pour l'art, incompatibles avec la science, injurieux pour une démocratie légitime). — *Taussig.* The tariff history of the United states (remarquable). = 14 sept. *Bradley.* A dictionary of miniaturists; illuminators, calligraphers and copyists. Vol. III. — 21 sept. *Barry O'Brien.* The life and letters of Thomas Drummond, 1797-1840 (l'inventeur de la lumière Drummond a été aussi un homme politique; sous-secrétaire d'État pour l'Irlande pendant la seconde administration de lord Melbourne, il fit preuve, dans ces fonctions, d'une grande sympathie pour le peuple irlandais. Sa biographie est très attachante). = 28 sept. Life and letters of Charlotte Elizabeth, princess palatine and mother of Philippe d'Orléans, regent of France, 1652-1722 (extraits fort intéressants des lettres de Madame, mère du régent; la traduction n'est pas toujours fidèle). — Notes sur les Annales d'Ulster publiées par W. M. Hennessy (corrections nombreuses au texte de cette édition récente, par W. Stokes).

53. — The Athenaeum. 1889, 10 août. — *J. Gairdner.* Henry VII (remarquable). — *Maitland.* Select pleas in manorial and other seigno-

rial courts. Vol. I (vues originales sur le développement historique des justices seigneuriales). — *Lockhart*. The church of Scotland in the XIIIth cent. : the life and times of David de Bernham of St Andrews, 1239-1253 (médiocre). — Pinkerton's lives of the scottish saints, by *Metcalfe* (nouvelle édition très méritoire du recueil de Pinkerton qui, tiré seulement à 100 ex., était devenu fort rare; mais l'édition nouvelle, tirée à 220, ne tardera pas à le devenir aussi bien). — *Drysdane*. History of the presbyterians in England (sans valeur). = 17 août. *Bryant*. Celtic Ireland (brillante esquisse de l'histoire irlandaise avant la conquête normande). — *Edm. Goldsmid*. Bibliotheca curiosa; a complete collection of all the publications of the Elzevier presses at Leyden, Amsterdam, the Hague and Utrecht. — *Ch. Lancelot Shadwell*. Statutes of the university of Oxford codified 1636 under the authority of archbishop Laud, chancellor of the University. — *Dunlop*. The life of Henry Grattan (est moins une biographie de Grattan qu'une histoire du parlement Grattan et de l'Union; clair et impartial). — *Alger*. Englishmen in the french revolution (intéressant). = 24 août. *J. C. Jeaffreson*. Middlesex county records. Vols. II et III (très curieux, en particulier pour l'histoire de la sorcellerie au XVIIe s.). — *Lily*. A century of revolution (attaque éloquente dirigée contre les dogmes de la Révolution française par le plus écouté des écrivains catholiques d'Angleterre). — The court leet records of the manor of Manchester, 1756-1786 et 1787-1805. — *Hingeston-Randolph*. Registers of the diocese of Exeter, 1257-1307. — *Stephen W. Williams*. The cistercian abbey of Strata florida, co. Cardigan (bonne étude archéologique sur cette célèbre abbaye galloise, qui a tant souffert sous Édouard Ier et Henri IV). — 31 août. *T. O'Rorke*. The history of Sligo town and county (consciencieux, mais long et ennuyeux). — *Trotter*. Life of the marquis of Dalhousie (apologie bien composée et bien écrite, mais très partiale, de lord Dalhousie). — *S. R. Gardiner*. Documents illustrating the impeachment of the duke of Buckingham in 1626 (important). — *Hewlett*. Chronica Rogeri de Wendover, vol. III (la préface de l'éditeur montre clairement que jamais cette édition n'eût dû figurer dans la collection des Rôles). = 7 sept. *Withrow*. The catacombs of Rome, and their testimony to primitive christianity (le but principal de cet ouvrage est de montrer la différence entre le christianisme primitif et le romanisme moderne; intéressant). = 28 sept. *Kitchin* et *Madge*. Documents relating to the fondation of the chapter of Winchester, 1541-47 (c'est le premier vol. publié par la Hampshire record society nouvellement fondée; les textes ne sont pas reproduits avec une exactitude suffisante).

54. — Collections for a history of Staffordshire. (William Salt archæological society.) Vol. IX. Extraits des rôles d'assise et des rôles « de Banco, » 1307-1327, relatifs au comté de Stafford. — Henry S. Grazebrook. Histoire des barons de Dudley.

55. — The Glasgow archæological society. Transactions.

Nouvelle série. Vol. I. — Dr Lindsay. Notes sur l'enseignement en Écosse (détails intéressants sur la fondation des évêchés écossais). — Alex. M. Scott. La bataille de Langside. — Sur certaines branches de la famille Graham.

56. — The Yorkshire archæological and topographical Journal. Part XL. — J. T. Fowler. Les statuts des Cisterciens. — Brayshaw. L'Itinéraire de Leland; réimpression, 3e partie.

---

57. — The Nation. 1889, 30 mai. — *Landon.* The Constitutional history and government of the United states (recueil de leçons professées devant les classes supérieures de Union college). = 6 juin. *Livermore.* My story of the civil war (très intéressants récits d'une infirmière qui a servi pendant les quatre années de la guerre dans l'armée du Sud). — *Wormeley.* The other side of the war (lettres datées du quartier général du service de santé à l'armée de Potomac en 1862). = 20 juin. *J. Durand.* New materials for the history of the American revolution (insuffisant; peu de renvois précis; jugements basés presque exclusivement sur les documents français. Traite surtout des rapports de Beaumarchais avec les États-Unis. Quelques textes inédits, mais la plupart ont déjà paru, soit dans le *Beaumarchais* de Loménie, soit dans l'ouvrage de Doniol; ils ne sont « nouveaux » que parce qu'ils sont traduits ici en anglais pour la première fois). = 4 juillet. *Fiske.* The war of independence (bon résumé). — *Scudder.* G. Washington (fait, comme le précédent ouvrage, partie de la « Bibliothèque Riverside pour les jeunes gens »). — *C.-D. Wright.* Report on the custody and condition of the public records of parishes, towns and counties. = 18 juillet. *Schouler.* History of the United states of America under the constitution. Vol. IV, 1831-47 (ouvrage très bien étudié; effort remarquable pour être impartial). = 1er août. *Lodge.* G. Washington (récit brillant, mais peu de critique et beaucoup d'erreurs de fait, surtout en ce qui concerne l'histoire privée de Washington et de sa famille. L'auteur est mieux sur son terrain en racontant sa carrière politique). = 15 août. *Winsor.* Aboriginal America (très remarquable). = 29 août. *Herndon.* The true story of a great life (il s'agit d'A. Lincoln que Herndon a connu dans l'intimité avant son élection à la présidence. A cet égard, le témoignage de Herndon est de première importance). — *Fiske.* The beginning of New England, or the puritan theocracy in its relation to civil and religious liberty (recueil de conférences qui pourront intéresser le grand public).

---

58. — Rivista storica italiana. Anno VI, fasc. 3. — A. Gherardi. Les révolutions politiques de Florence (longue et intéressante critique du livre récent de M. Thomas sur ce sujet, où il relève des erreurs, de l'incohérence, trop de sécheresse et pas assez de netteté; mais c'est faire honneur à un livre que de lui consacrer une étude aussi détaillée). — Zardo. L' « Ecerinis » d'Albertino Mussato, étudié au point de vue

historique (cette tragédie, imitée de Sénèque, est un écrit de circonstance, composé après la catastrophe d'Eccelino à Padoue; l'auteur y a mis en scène ses sentiments et ceux de ses concitoyens). = Comptes-rendus : *Callegari*. Dei fonti per la storia di Nerone (Tacite, Suétone, Dion Cassius sont indépendants l'un de l'autre; leur principale source est Pline l'Ancien; le témoignage de Tacite est considérable, mais non indiscutable. L'auteur est très au courant de la bibliographie du sujet; travail important). — *Rondini*. Il giuramento dei cristiani nei primi tre secoli (critique incertaine, connaissance insuffisante des ouvrages relatifs au sujet). — *Liebenam*. Forschungen zur Verwaltungsgeschichte des römischen Kaiserreichs. Bd. I : die Legaten in den römischen Provinzen, von Augustus bis Diocletian (excellent). — *Carle*. Le origini del diritto romano (bon travail critique). — *Diehl*. Études sur l'administration byzantine dans l'exarchat de Ravenne, 568-751 (très remarquable). — *Testa*. Napoli nella seconda metà del secolo IX (consciencieux, mais n'a pas assez mis en lumière ce fait essentiel que les luttes qui s'agitaient dans le midi de la Péninsule à cette époque sont les avant-coureurs des luttes soutenues trois siècles plus tard par les communes lombardes contre l'empire). — *Tosti*. Storia della badia di Montecassino. Vol. I-II (nouvelle édition de ce savant ouvrage; les deux premiers volumes s'arrêtent au XIIIe s.). — *Comte Riant*. Études sur l'histoire de l'église de Bethléem. — *Matthæi*. Die lombardische Politik Kaiser Friedrichs I und die Gründung von Alessandria (excellente dissertation sur l'histoire des biens royaux en Lombardie et dans le Piémont, du VIe au XIIe s., sur la politique de Barberousse en Italie, sur l'origine d'Alexandrie, qui a bien été fondée pour appuyer les vues stratégiques de la ligue lombarde). — Statuti della terra e comune della Mirandola e della corte di Quarantola, riformati nel 1386. — *P. Vayra*. Un anno di vita pubblica del comune di Asti 1441; documenti e note (intéressant). — *Savini*. Sugli statuti Teramani del 1440, col testo originale (bon). — *Tommasini*. Il diario di Stefano Infessura; studio preparatorio alla nuova edizione di esso (met bien en lumière la figure de cet adversaire déclaré de la papauté au XVe s., 1440-1500). — *Perrens*. Histoire de Florence depuis la domination des Médicis jusqu'à la chute de la république (analyse très élogieuse des deux volumes parus). — *Inganni*. Origine e vicende della cappella espiatoria francese a Zivido presso Melegnano (touchante et exacte histoire du monument élevé par ordre de François Ier sur le champ de bataille de Marignan). — *Terrier-Santans*. Campagnes d'Alexandre Farnèse, 1591-1592 (excellent). — *Glaser*. Masaniello (récit fait pour le grand public; l'auteur donne à l'insurrection de 1647 trop d'importance, et a tort de la rattacher aux mouvements religieux des autres états). — *Gobbi*. L'economia politica negli scrittori italiani dei sec. XVI-XVII (important). — *D. Perrero*. Gli ultimi reali di Savoia del ramo primogenito ed il principe Carlo Alberto di Carignano (histoire critique, rarement narrative, pleine de documents irréfragables; c'est souvent le contre-pied de l'œuvre déclamatoire et

inexacte de Costa de Beauregard). — *Bersezio*. Il regno di Vittorio Emmanuele II (beaucoup de talent, des inégalités; l'auteur est trop sévère pour la révolution romaine de 1849, dont l'idéal s'est imposé aux générations postérieures). — *Bert*. C. Cavour; nouvelles lettres inédites. — *Faldella*. M. d'Azeglio e D. Pantaleoni; carteggio inedito. — *Daneo*. Il comune di San Damiano d'Asti (bon). — *G. Rossi*. Storia della città di Ventimiglia (estimable). — *Poggi*. Albinsola (consciencieux). — Dans les notices se trouve un inventaire-sommaire des mss. de la bibliothèque municipale de Forli, par M. Mazzatinti.

59. — Archivio storico italiano. 1889, disp. 4. — G. Filippi. Additions aux statuts de « Calimala » de l'an 1301-1302, faites en 1303-1309. — Bicchierai. Antonio de Noceto (commissaire pontifical en 1458, scribe des lettres apostoliques en 1460, il fut chargé d'une mission en France en 1462, puis nommé gouverneur des terres de Vetralla et de Ronciglione en 1471; il mourut après 1495, après avoir servi honorablement la cour romaine sous trois papes). — Novati. Une prétendue épigramme latine de Pétrarque et la mort de Zaccaria Donati. — Corazzini. Une fille de Filippo Villani. — Gabotto. Le troisième engagement offert à Francesco Filelfo comme professeur à l'université de Bologne, 1471 (il refusa, parce que les appointements offerts lui paraissaient inférieurs à son mérite, attentatoires même à sa dignité). — E. von Ottenthal. Publications allemandes de l'année 1888 relatives à l'histoire de l'Italie au moyen âge. — Papaleoni. Publications relatives à l'histoire du Trentin en 1887 et 1888. = Bibliographie : *Valentini*. Codice necrologico-liturgico del monastero di S. Salvatore o S. Giulia in Brescia (ce manuscrit a été commencé au ixe s.; il y a diverses additions jusqu'au xive. Au moins six mille noms y sont inscrits, mais la plupart avec des indications trop brèves pour qu'il soit possible de les identifier; beaucoup de conjectures vagues ou inexactes; mais le commentaire était très malaisé). — *Wickhoff*. Ueber die Zeit des Guido von Siena (important pour l'histoire de la peinture en Italie). — *Foglietti*. Notizie intorno al parlamento della Marca d'Ancona (1170-1752; intéressant pour les rapports de ce pays et la papauté). — *Tarlazzi*. Dei monumenti istorici pertinenti alle provincie di Romagna. Serie prima : statuti del comune di Ravenna (comprend trois statuts : 1° statutum Lamberti de Polenta, 1304; 2° statutum ducalis dominii veneti, 1471; 3° statutum consilii justiciae, 1515). — *Lucarelli*. Memorie e guida storica di Gubbio (ce n'est ni un bon guide, ni un bon livre d'histoire). — *Gentile*. Cronistoria di Rocchetta S. Antonio (sans valeur). — *Bettoni-Cozzago*. Gli Italiani nella guerra d'Ungheria, 1848-49; storia e documenti (bon).

60. — Archivio storico lombardo. Anno XVI, fasc. 3. — Frati. Documents pour l'histoire du gouvernement des Visconti à Bologne au xive s. — Volta. L'âge, l'émancipation et la patrie de Jean Galéas Visconti (le premier duc de Milan, mort en oct. 1402, devait avoir alors cinquante ans et quelques mois; il serait donc né en 1351-1352, et pro-

bablement à Pavie. Texte de l'acte d'émancipation, de janvier 1375, Jean Galéas ayant vingt-trois ans). — T. DE LIEBENAU. Le duc d'Orléans et les Suisses en 1495 (négociations ayant pour but d'assurer au duc l'alliance des Suisses dans ses desseins sur Milan). — Procès de sorcières (à Brescia et à Valcamonica, 1518). — V. FORCELLA. Églises et lieux consacrés supprimés à Milan de 1764 à 1808 (publie un catalogue dressé par G.-A. Marelli, frère mariste à Milan en 1774, puis employé à l'Ambrosienne après la suppression de son ordre en 1799). — BELTRAMI. La tombe de la reine Théodelinde dans la basilique de S. Giovanni à Monza. — ROMANO. Les papiers du notaire C. Cristiani aux archives de Pavie (se rapportent aux années 1388-1396, sauf quelques pièces de 1412 et de 1414; c'est l'époque pour laquelle il existe une lacune importante dans les registres du duché de Milan aux archives milanaises). — CAFFI. Les religieuses de Saint-Sauveur à Crémone et l'abbesse Tolommea Gusberti, 1470-71 (publie un acte notarié relatant la fuite d'une religieuse de ce couvent, à cause des mauvaises mœurs qui y régnaient). — LUZIO et RENIER. Bernardo Bellincioni (détails nouveaux relatifs à ce poète florentin, né en 1452, mort peu après 1485). = Bibliographie : *Beltrami*. Palazzo di Pio IV in Milano (excellent). — *Coello*. Historia di infante D. Duarte (biographie faite avec soin d'Édouard de Bragance, frère de Jean qui délivra le Portugal du joug espagnol. Arrêté comme criminel de haute trahison, il fut enfermé à Milan; on instruisit son procès, qui fut long et pendant lequel il mourut en 1659).

---

61. — Aarbøger for nordisk Oldkyndighed. 1889, cah. 2-3. — Kr. ERSLEV. Un document relatif à l'union de Kalmar en 1397 (cet acte n'est qu'un certificat de ce qui avait été délibéré et adopté à Kalmar; les lacunes manifestes du document s'expliquent par la position de la reine Marguerite, qui, peu satisfaite des dispositions du traité, pouvait souhaiter d'en avoir un instrument d'une validité discutable; M. Erslev soutient ainsi l'opinion de Paludan-Müller contre M. O. S. Rydberg). — V. DAHLERUP. Le *Physiologus* dans deux versions islandaises (l'auteur publie le texte, accompagné d'une introduction historique et philologique, des notes explicatives et de plusieurs fac-similés).

62. — Personalhistorisk Tidsskrift. 2e série, vol. IV, cah. 2. — G.-L. GROVE. Biographie du colonel Sœren Brinck (vaillant guerrier dans la guerre de la succession d'Espagne; une fois, dans une escarmouche, il a sauvé la vie du prince Frédéric de Hesse, plus tard roi de Suède).

CHRONIQUE ET BIBLIOGRAPHIE.

France. — M. le baron DE WITTE, mort le 30 juillet dernier, à l'âge de quatre-vingt-un ans, était un numismatiste éclairé; on lui doit un grand nombre de monographies et de mémoires insérés dans des revues spéciales; on lui doit aussi des *Recherches sur les empereurs qui ont régné sur les Gaules au IIIe siècle de l'ère chrétienne,* et la fin de la traduction de l'*Histoire de la monnaie romaine,* par Mommsen.

— M. Harold DE FONTENAY, décédé le 3 août dernier à l'âge de quarante-neuf ans, a publié plusieurs travaux d'histoire locale, et en particulier l'épigraphie d'Autun au moyen âge. Plusieurs de ses mémoires ont été insérés dans les volumes publiés par la Société éduenne.

— M. Albert DU BOYS, mort en septembre dernier, avait publié une *Histoire du droit criminel des peuples anciens* (1 vol., 1845), une *Histoire du droit criminel des peuples modernes* (6 vol., 1854-74), des essais sur les *Principes de la Révolution française* (1852) et sur l'*Influence sociale des conciles* (1869), un gros livre sur *Catherine d'Aragon ou les Origines du schisme anglican* (1888), enfin un volume de mémoires divers réunis sous le titre général de *l'Église et l'État en Angleterre depuis la conquête des Normands jusqu'à nos jours* (1887).

— Le général FAIDHERBE, mort le 28 sept., était un érudit de valeur. M. Barbier de Meynard a caractérisé, dans les termes suivants, les services que la science doit à ce héros de la défense nationale : « Dès ses premières campagnes en Algérie, son goût pour les travaux d'érudition se manifesta. Chacune de ses étapes militaires fut signalée par quelque découverte de monuments antiques, qu'il accompagnait d'ingénieux commentaires. En 1868, lorsqu'il prit le commandement de la subdivision de Bone, on connaissait tout au plus une vingtaine d'inscriptions libyques; deux ans plus tard, ses persévérantes recherches en réunissaient plus de deux cents dans le grand recueil qu'il a intitulé : *Collection complète des inscriptions numidiques.* Il a tracé la méthode de déchiffrement, relevé un grand nombre de noms propres, en un mot remis en pleine lumière la source des dialectes berbères. Il avait vu que le meilleur instrument pour déchiffrer ces textes difficiles serait fourni par l'étude des dialectes modernes qui en dérivent; il aborda la difficulté de front, en s'appliquant d'abord au plus important de ces dialectes, celui des Zenaga; le mémoire que le général consacra à cette question fut récompensé par l'Institut en 1854. Dans son beau livre sur *le Sénégal,* il a étudié tour à tour le rôle des trois groupes qui habitent ces contrées, leurs caractères physiques et leurs mœurs; les

quatre dialectes principaux parlés au Sénégal ont été étudiés par lui dans une série de traités usuels auxquels il mettait la dernière main quand la mort est venu l'atteindre. »

— Voici les textes d'explication du concours d'agrégation d'histoire et de géographie de 1890 : Lysias. *Discours contre Eratosthène.* — Ptolémée. *Prolégomènes,* livre I, chap. i, ii, iv, v, vi; livre II, chap. i. — Histoire-Auguste. *Vie de Septime Sévère.* — Orose. *Historiarum adversus paganos,* livre VII, à partir du chap. xxviii : « Igitur mortuo, ut dixi, Constantio in Britanniis, Contantinus imperator creatus..., » édit. Zangemeister, dans le *Corpus scriptorum ecclesiasticorum,* publié par l'Académie de Vienne, t. V, 1882, ou édit. de la *Patrologie latine* de Migne. — Monluc. *Commentaires,* t. I, livre I, de la page 66, ligne 4 : « Si quelque prince..., » jusqu'à la page 163 : « J'avais oublié; » livre II, de la page 241, « la Venue, » jusqu'à la page 286; t. II, livre IV, depuis la page 255 jusqu'à la fin du livre (édit. de M. de Ruble, publiée par la Société de l'Histoire de France. Paris, Renouard, 1864). — Saint-Simon. *Mémoires,* chap. xxii et xxiv, t. X, de l'édition de Chéruel (Paris, Hachette).

— Vient de paraître (chez Eggers à Saint-Pétersbourg et à Paris chez Laurens) le tome V des *Collections scientifiques de l'Institut des langues orientales à Saint-Pétersbourg;* il est consacré aux monnaies arsacides, subarsacides, sassanides, etc., rassemblées et décrites par M. A. de Markoff (136 pages in-8°, avec deux planches; prix : 8 fr. 50).

— M. Salomon Reinach, qui donnait il y a deux ans un *Catalogue sommaire* du musée de Saint-Germain, vient de publier le premier volume d'un Catalogue descriptif et raisonné de ce même musée (*Antiquités nationales. — Description raisonnée du musée de Saint-Germain-en-Laye. Époque des alluvions et des cavernes.* Firmin Didot, s. d., 322 p., in-8°). Ce volume nous apporte encore beaucoup plus que son titre ne nous promet. Il s'ouvre par une histoire sommaire du château de Saint-Germain et de la formation de son musée. Puis chacun des chapitres du catalogue est précédé de dissertations où M. R. traite, avec une érudition aussi abondante que précise, toutes les questions relatives à la préhistoire de la Gaule. P. 26 à 39 : Géologie; 40-70 : Faune; 70-82 : Chronologie de l'époque quaternaire; apparition de l'homme; 83-95 : Pierres taillées paléolithiques; 96-101 : Question de l'homme tertiaire; 128-146 : Craniologie préhistorique; 149-178 : Les cavernes et leurs habitants; 186-190 : Cro-Magnon; 196-210 : Solutré; 231-234 : La Madelaine; 267-282 : Passage de la pierre éclatée à la pierre polie (M. R. admet le mélange des anciens Troglodytes avec des immigrants plus civilisés qui leur ont apporté l'usage des pierres polies, non la substitution totale d'une race à une autre). — P. 283-285 : Bibliographie. — L'abondance des renseignements fournis par M. R., la richesse de l'annotation, la sévère critique que l'auteur apporte dans des questions que l'imagination et la fantaisie ont tant embrouillées, font de ce Cata-

logue l'ouvrage le plus complet et le plus clair que nous possédions sur l'archéologie préhistorique.

Nous devons encore à M. Reinach une adaptation française du livre de M. Gow, *A companion to school classics* (*Minerva. Introduction à l'étude des classiques scolaires grecs et latins*. Hachette, 1890, 336 p., in-12). Cet excellent petit livre, orné d'illustrations très soignées, contient des notions de paléographie et de critique des textes, un précis des institutions politiques de la Grèce et de Rome, et un chapitre sur le théâtre ancien. C'est un résumé très clair de quelques-unes des notions indispensables à connaître pour comprendre les textes anciens et la nature des difficultés que leur transmission par les manuscrits oppose à leur intelligence. C'est un nouveau service rendu par M. Reinach aux étudiants et aux travailleurs ; nous n'en sommes plus à les compter.

— M. Drouin a publié la *Numismatique araméenne sous les Arsacides et en Mésopotamie* (Imprimerie nationale).

— M. Paul Monceaux, ancien membre de l'École d'Athènes, et M. Victor Laloux, architecte, ancien pensionnaire de l'Académie de France à Rome, viennent de faire paraître leur *Restauration d'Olympie* (in-4° colombier, avec nombreuses planches hors texte, maison Quantin). Sans rien donner à l'hypothèse, ils ont pu restituer l'ancienne Olympie, qui avec Athènes résume la civilisation hellénique dans toute sa splendeur. L'ouvrage comprend trois parties : 1° histoire artistique, politique et religieuse de l'enceinte de Zeus ; 2° étude et restauration des monuments, réseau des voies sacrées, mur d'enceinte et portes, bois de l'Altis avec ses autels, ses statues et ses ex-voto, temple de Zeus avec la restitution de la statue de Phidias, temple de Héra, Metroon, Philippeion et sanctuaire de Pélops, terrasse des Trésors, agora avec ses portiques, Prytanée, palais des prêtres, des magistrats et du sénat olympique, stade et hippodrome ; 3° administration des temples et service du culte, fêtes quinquennales, grands jeux. De nombreuses planches reproduites en héliogravure mettent sous les yeux du lecteur l'état actuel, puis la restauration des divers monuments, l'ensemble de la ville sainte, les détails d'architecture, les bronzes les plus curieux et les magnifiques sculptures du musée d'Olympie, les frontons du grand temple, la victoire de Péonios, l'Hermès de Praxitèle. En achevant l'œuvre si bien commencée en 1829 par l'expédition de Morée, si bien continuée de 1876 à 1881 par la mission impériale allemande, nos deux compatriotes rendent à la science et à l'art français une part du domaine d'Olympie.

— La 5e partie de l'*Art antique de la Perse*, par M. Dieulafoy, vient de paraître (Motteroz) ; elle contient les monuments parthes et sassanides, représentés en 122 dessins et 22 planches en héliogravure. Ce bel ouvrage, maintenant terminé, est en vente au prix de 175 fr.

— La même librairie a fait paraître une *Table analytique et synthétique du dictionnaire raisonné de l'Architecture française* de Viollet-le-Duc, par M. Henri Sabine ; la 12e et dernière livraison de l'*Architecture normande aux XIe et XIIe siècles en Normandie et en Angleterre*, par M. Ruprich-

ROBERT (le prix de l'ouvrage entier est de 275 fr.); six livraisons de la *Peinture décorative en France du XIe au XVIe siècle,* par M. GÉLIS-DIDOT et M. LAFFILLÉE (le prix de l'ouvrage complet est de 180 fr.).

— M. CHÉNON a fait tirer à part son *Étude historique sur le Defensor civitatis,* publiée dans la *Nouvelle revue historique de droit* (Larose et Forcel).

— Après avoir traité les sources du droit et le droit privé de l'ancienne France dans son *Précis* maintenant célèbre, M. Paul VIOLLET, de l'Institut, aborde le droit public. Le tome I de son *Histoire des institutions politiques et administratives de la France* comprend les périodes gauloise, gallo-romaine et franque (Larose et Forcel). Il contient les divisions suivantes : livre I, *période gauloise :* les Gaulois, les Grecs de Marseille; livre II, *période gallo-romaine :* la Gaule conquise et romanisée, l'administration romaine, des impôts, des assemblées nationales dans la Gaule romaine, des municipalités, chute de l'empire d'Occident et établissement des barbares; livre III, *période franque* (dynastie mérovingienne et carolingienne) : la nation et le roi, l'administration et les institutions locales, les finances, l'église, les origines de la féodalité. Nous reviendrons très prochainement sur cette importante publication.

— Le P. H. DELEHAYE a donné tout récemment dans la *Revue des Questions historiques* une biographie fort intéressante de Guibert, abbé de Florennes et de Gembloux; en même temps que ce mémoire paraissait à part, l'auteur publiait dans le tome VIII des *Analecta bollandiana* une des œuvres de ce Guibert, l'*Epistula de sancto Martino;* avec beaucoup de sens, l'éditeur a supprimé de cette épître de longs passages sans intérêt pour l'histoire et pour l'hagiographie. Il y a joint plusieurs petits poèmes sur saint Martin, qu'il attribue à un moine de Gembloux nommé Guibert, contemporain de l'abbé de ce nom qui le cite dans ses ouvrages.

— Le tome VI de l'*Histoire de France principalement pendant le XVIe et le XVIIe siècle,* par Léopold DE RANKE, traduit par C. MIOT, vient de paraître (Klincksieck). Il comprend les livres XV : guerre de la succession d'Espagne jusqu'à la paix d'Utrecht; XVI : affaires intérieures pendant les dernières années de Louis XIV (la famille et la cour, les Jansénistes, l'administration, les idées de réforme); XVII : le régent et le cardinal Fleury; XVIII : gouvernement de Louis XV (mésintelligences entre le pouvoir spirituel et le pouvoir temporel, tendances de la littérature, conflits entre le pouvoir et l'opinion vers la fin du règne).

— La Bibliothèque des Mémoires, publiée à la librairie des bibliophiles, vient de s'enrichir des *Mémoires d'Agrippa d'Aubigné,* publiés par M. L. LALANNE, et des *Mémoires de Louvet de Couvrai sur la Révolution française,* publiés par M. AULARD. Paraîtra prochainement, sous le titre de *Mémoires sur la Bastille,* un volume contenant les mémoires de Linguet et de Dusaulx réimprimés pour la première fois correctement et au complet. (Jouaust, 3 fr. chaque vol.)

— M. Bengesco a publié le tome III de son *Voltaire; bibliographie de ses œuvres* (librairie académique).

— Vient de paraître le tome I du *Dictionnaire des parlementaires français,* par MM. Ad. Robert et G. Cougny; il va de *Abancourt* à *Cavaignac* et contient deux mille biographies. Ce dictionnaire se propose d'indiquer tous les membres des assemblées françaises et tous les ministres français depuis le 1er mai 1789 jusqu'au 1er mai 1889, avec leurs noms, état civil, états de service, actes politiques, notes parlementaires, etc. (Bourloton. Prix de ce 1er vol. : 12 fr.)

— La librairie militaire (Baudoin) a mis en vente un important volume sur la dernière guerre d'Orient. Il est intitulé *Défense de Plevna;* il a été composé d'après les documents officiels et privés, réunis, sous la direction du muchir Ghazi Osman, pacha, par le général de division Mouzaffer, pacha, et le lieutenant-colonel d'état-major Tallat, bey (un vol. in-8° avec atlas de dix planches en couleur. Prix : 15 fr.).

— Les *Notes historiques sur Saint-Mandé,* de M. Ul. Robert[1], sont intéressantes. L'auteur a su réunir sur cette localité tous les renseignements possibles. Le prieuré de Saint-Mandé n'existait pas avant le début du XIIIe siècle, mais la localité paraît plus ancienne; Lebeuf faisait dater la paroisse du IXe s. M. Robert donne successivement l'histoire du prieuré et des prieurs, des seigneurs dont le plus connu a été Nicolas Fouquet; on sait que le surintendant avait à Saint-Mandé une magnifique habitation, et le souvenir de sa magnificence et aussi de ses mœurs peu régulières s'y est conservé jusqu'à nos jours. L'histoire de la disgrâce de Fouquet, de la dispersion de ses biens meubles et immeubles forme le principal chapitre de l'ouvrage de M. Robert; les curieux y trouveront d'ailleurs beaucoup de détails intéressants sur l'histoire de cette petite ville jusqu'à nos jours, l'auteur ayant conduit son travail jusque vers l'année 1885. — La monographie d'Isserteaux, commune du Puy-de-Dôme, par M. Bravard (*Une commune et une paroisse en Auvergne aujourd'hui et avant* 1789. Clermont-Ferrand, 1888, in-12, 216 pages), est moins complète, l'auteur n'ayant utilisé que quelques documents assez modernes. On peut y relever diverses indications utiles sur la situation comparée d'une communauté rurale avant et après 1789. L'auteur exagère peut-être sur certains points, mais on ne saurait nier que les habitants d'Isserteaux paraissent aujourd'hui être beaucoup plus heureux et plus à leur aise que leurs ancêtres.

— Le tome I de la *Bibliothèque de l'École des hautes études* (section des sciences religieuses), qui vient de paraître chez Leroux, contient entre autres articles les suivants : Picavet. De l'origine de la philosophie scolastique en France et en Allemagne. — H. Derenbourg. Un nouveau roi de Saba. — M. Vernes. Les populations anciennes et primitives de

1. *Saint-Mandé.* A. Beucher, 1889, in-12, 1889, 181 p. L'ouvrage de M. Robert est un incunable; c'est, croyons-nous, le premier livre imprimé dans cette localité.

la Palestine, d'après la Bible. — Esmein. La question des investitures dans les lettres d'Yves de Chartres. — J. Réville. Le rôle des veuves dans les communautés chrétiennes des deux premiers siècles. — Ern. Havet. La conversion de saint Paul. = Chez le même éditeur a paru un *Recueil de textes et de traductions*, publié par les professeurs de l'école de langues orientales vivantes à l'occasion du huitième congrès international des Orientalistes tenu à Stockholm en 1889. Nous y relevons les travaux suivants : Ch. Schefer. Quelques chapitres de l'abrégé de Sedjouq Namèh. — O. Houdas. Histoire de la conquête de l'Andalousie, par Ibn Elgout-hiva. — H. Cordier. La compagnie suédoise des Indes orientales au xviiie siècle. — A. des Michels. Du sens des mots chinois *giao chi*, nom des ancêtres du peuple annamite. — J. Vinson. Les Français dans l'Inde, 1736-61. — E. Legrand. Notice biographique sur Jean et Théodose Zygomalas.

— La librairie militaire Baudoin a mis en vente la *Table alphabétique et analytique des matières contenues dans les* 40 *volumes de la Revue maritime et coloniale de* 1879 *à* 1880.

— Le dixième volume du *Catalogue général des mss. des bibliothèques publiques de France* (départements) est tout entier consacré à la Normandie. Il se rapporte aux villes suivantes : Avranches, Coutances, Valognes, Cherbourg, Bayeux, Condé-sur-Noireau, Falaise, Flers, Domfront, Argentan, Lisieux, Honfleur, Saint-Lô, Mortain, Bayeux (chapitre), Pont-Audemer, Vire (Plon et Nourrit).

Livres nouveaux. — Documents. — *Bréard*. Documents relatifs à la marine normande et à ses armements aux xvie et xviie siècles pour le Canada, l'Afrique, les Antilles, le Brésil et les Indes. Rouen, Lestringant (Soc. de l'hist. de la Normandie). — *D. Grand* et *L. de La Pijardière*. Lettres de Cambon et autres envoyés de la ville de Montpellier, 1789-1792. Montpellier, impr. Serre et Ricome. — *Carré de Busserolle*. Archives des familles nobles de la Touraine, de l'Anjou, du Maine et du Poitou. Tome I. Tours, Suppligeon. — *Mathez*. Inventaire sommaire des archives communales de la ville de Pontarlier (Doubs) antérieures à 1790. Besançon, impr. Jacquin. — *Abbé Deslandes*. Catalogue des mss. de la bibliothèque du chapitre de Bayeux. Plon. — *Laffleur de Kermaingant*. Lettres de Henri IV au comte de La Rochepot, ambassadeur en Espagne, 1600-1601. Chamerot. — *J.-F. Thénard*. Les élections et le cahier du bailliage de Pontoise en 1789. Cerf. — *Gollnisch*. Quelques documents sur Sedan pendant la guerre et l'occupation, 1870-1873. Sedan, impr. Laroche. — *Combarieu*. Assemblées des sénéchaussées du Quercy pour l'élection des députés aux états généraux de 1789. Procès-verbaux des séances, liste des députés, cahiers des doléances. Cahors, Girma.

Histoire locale. — *L. Benoist*. Notice historique et statistique sur Vendrest et Dhuisy. Meaux, impr. Destouches. — *Bonnabelle*. Note sur Vaubecourt et ses seigneurs. Bar-le-Duc, impr. Contant-Laguerre. — *Hénault*. Récit du siège de Valenciennes en 1656, publié d'après le ms. original de Simon Le Boucq. Valenciennes, impr. Bonenfant. — *Ern. Petit*. Histoire des ducs de Bourgogne de la race capétienne. Tome III. Thorin. — *Barbot*. Histoire de la Rochelle, publiée par *D. d'Aussy*. Tome II. Saintes, Mortreuil; Paris, Picard (Archives hist. de la Saintonge et de l'Aunis, tome XVII). — *Abbé O. Bled*. La Réforme

à Saint-Omer et en Artois jusqu'au traité d'Arras, 1577-79. Saint-Omer, impr. d'Homont (Mémoires de la Soc. des antiquaires de la Morinie, tome XXI). — *Féret*. Statistique générale du département de la Gironde. Tome III, 1re partie. Biographie. Bordeaux, Féret; Paris, Masson et Lechevalier. — *Auber*. Histoire générale, civile, religieuse et littéraire du Poitou. Tome VI (xe siècle). Fontenay-le-Comte, Gouraud. — *Albert*. Armoiries vendéennes; répertoire héraldique des nobles et anoblis du bas Poitou. Nantes, Grimaud. — *Drevon*. Histoire d'un collège municipal aux XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles. Les échevins, le clergé, les ordres religieux et l'instruction secondaire à Bayonne avant 1789. Agen, Michel et Médan. — *Taillebois*. Recherches sur la numismatique de la Novempopulanie. 3e partie. Dax, impr. Labègue. — *F. Marchand*. L'abbaye de Chassagne-en-Bresse; notes historiques. Bourg, impr. Villefranche. — *Rouvière*. La Révolution française à Saint-Gilles; notes et documents. Nîmes, Catélan. — *R. Triger*. L'année 1789 au Mans et dans le haut Maine. Mamers, Fleury et Dangin. — *Chanoine Aubert*. Histoire générale, civile et littéraire du Poitou. Tome VI. Poitiers, Bonamy. — *J. Gardère*. L'instruction publique à Condom sous l'ancien régime. Auch, impr. Foix. — *Comte de Beauchesne*. Le château de Mayenne au XVe s. Laval, impr. Moreau (Bulletin histor. et archéol. de la Mayenne). — L'invasion de Saint-Brieuc par les Chouans, le 5 brumaire an VIII; récits et documents. Saint-Brieuc, Guyon.

Biographies. — *Comte de Margon*. Historique du 8e régiment de chasseurs. Verdun, impr. Renvé-Lallemant. — *E. Simon*. L'empereur Guillaume II et la première année de son règne. Hinrichsen. — *Gazeau de Vautibault*. Les d'Orléans au tribunal de l'histoire : Philippe-Égalité, 1747-1793; Louis-Philippe, 1773-1850; leur vie pendant la Révolution. II, tome V. Dentu. — *R. de Place*. Historique du 12e cuirassiers, 1668-1888. Lahure.

Alsace-Lorraine. — La *Revue historique* a eu occasion de se plaindre des entraves qui avaient été apportées aux recherches que des savants français voulaient faire dans les archives de l'Alsace et des pays rhénans. On avait refusé à MM. Giry et Bourgeois les autorisations qu'ils avaient demandées, et cela sans leur notifier même le refus. On les avait simplement laissés sans réponse et on avait prévenu les archivistes qu'ils eussent à leur refuser toute communication. Nous en avions conclu qu'il existait un parti pris d'exclure les savants français des archives rhénanes. Nous avons pu constater cette année que cette mauvaise volonté n'avait pas été le résultat d'une mesure générale, et que des savants français peuvent trouver dans les archives rhénanes l'accueil le plus libéral. Toutefois nous devons signaler la mesure de rigueur dont notre directeur, M. Monod, a été victime en se voyant refuser, après vingt-six jours d'attente, le passeport qu'il avait demandé pour aller faire visite à ses parents et amis d'Alsace. Les nombreux lecteurs et collaborateurs que la *Revue historique* compte en Allemagne se convaincront par cet exemple que le pur caprice préside à la distribution des passeports en Alsace-Lorraine.

Angleterre. — M. Walford D. Selby est mort le 3 août dernier, à l'âge de quarante-cinq ans. C'était un des archivistes les plus compétents et les plus obligeants du Public Record Office. On lui doit, outre d'utiles inventaires publiés dans le Rapport annuel du garde de ces

archives, diverses publications, telles que : *The robberies of Chaucer*, publié pour la « Société Chaucer, » et deux volumes de *Lancashire and Cheshire records preserved in the P. R. O. London*, publiés pour la Société des archives des comtés de Lancastre et de Chester. Depuis janvier 1884, il avait pris la direction du *Genealogist*.

— Nous lisons dans l'*Athenæum* du 28 sept. dernier : « Une découverte historique d'un intérêt exceptionnel a été faite récemment par M. J.-H. Round. Il a identifié quelques fragments de rapports des shériffs avec la grande Enquête de 1170, dont toute trace avait été perdue. Ces fragments établissent ce fait important que l'enquête n'a pas porté seulement, comme l'ont pensé MM. Froude et Stubbs, sur les officiers royaux et les monnaies du roi, mais sur les sommes exigées sous divers prétextes par des seigneurs de leurs tenanciers. Déjà l'an dernier une partie des rapports relatifs à l'enquête sur le charruage de 1194 avait été réunie et identifiée par M. Round, qui a également attribué au règne d'Étienne un tableau des « hides » de terre possédées dans les divers comtés d'Angleterre. On y trouve des renvois au Domesday book; jusqu'ici les plus anciens de ces renvois que l'on connaissait ne remontaient pas plus haut que le règne de Jean. »

— La collection que publie la librairie Fisher Unwin sous le titre général d'Histoire des nations comprend actuellement vingt volumes. En voici la liste : *The Jews*, par J.-K. Hosmer, professeur à l'université Washington de Saint-Louis; *Germany*, par le Rév. S. Baring-Gould; *Carthage* et *Early Britain*, par le prof. A.-J. Church; *Alexander's Empire*, par le prof. J.-P. Mahaffy; *The Moors in Spain* et *Turkey*, par M. Stanley Lane-Poole; *Ancient Egypt* et *Phœnicia*, par le prof. G. Rawlinson; *Hungary*, par M. Arm. Vambéry; *The Saracens, from the earliest times to the fall of Bagdad* et *Rome*, par M. A. Gilman; *Ireland*, par l'hon. Em. Lawless; *Chaldea, from the earliest times to the rise of Assyria; Media* et *Assyria*, par Mme Zénaïde-A. Ragozin; *The Goths*, par H. Bradley; *Holland*, par le prof. Thorold Rogers; *Mediæval France*, par M. G. Masson; *Persia*, par M. S.-G.-W. Benjamin; *Russia*, par M. W.-R. Morfill; *The Hansa towns*, par Mme H. Zimmern. Plusieurs de ces volumes ont atteint à une troisième et même à une quatrième édition. Nous avons déjà rendu compte de l'ouvrage de M. Bradley; nous parlerons bientôt de celui de Mme Zimmern sur les Villes de la Hanse.

— On annonce une nouvelle édition de *The growth of english industry and commerce during the early and middle ages*, par M. W. Cunningham (Cambridge university press). A la même librairie ont paru : *Canadian constitutional history*, par M. Munro, professeur de droit et d'économie politique à l'université Victoria de Manchester; *Ecclesiae Londino-batavae archivum*, publié par H. Hessels (le tome I contient les lettres d'Abraham Ortelius et celles d'autres érudits soit à Ortelius soit à Jacques Cole Ortelianus, 1524-1628; le tome II, les lettres et traités concernant l'histoire de la réforme et de l'église londino-batave); *The history of*

Alexander the great, traduction syriaque du pseudo-Callisthène, avec une traduction anglaise et des notes par M. W. Budge; *History of the land tenure in Ireland,* par M. W. Montgomery; *The constitutional experiments of Commonwealth,* par M. E. Jenks; *Political parties during the peloponnesian war,* par M. L. Whibley, seconde édition; *A short history of british India,* par M. Carlos; *An Atlas of commercial geography,* par M. J. Bartholomew.

— La librairie D. Nutt annonce la reproduction de *The lyfe of Picus, erle of Myrandula,* par sir Thomas More, d'après l'édition de Wynkyn de Worde.

— M. John T. Gilbert vient de publier le tome I du *Calendar of ancient records of Dublin* (Quaritch).

— La librairie Maclehose de Glasgow annonce la publication prochaine, sous le titre : *Scottish national memorials,* d'un catalogue analytique de la collection Loan qui figurait à l'exposition internationale de Glasgow en 1888; cette collection se rapporte à l'histoire et à l'archéologie écossaises depuis les temps préhistoriques jusqu'à la fin du XVIIIe siècle.

Livres nouveaux. — *Dr Beard.* Martin Luther and the reformation in Germany. Kegan Paul. — *Sir A.-J. Arbuthnot.* Major general sir Thomas Munro, governor of Madras. Ibid. — *Sir Ch.-G. Duffy.* Thomas Davis the irish patriot. Ibid. — *W.-F. Taylor.* England under Charles II from the restoration to the treaty of Nimeguen (english history from contemporary writers). Nutt. — *J. Jacobs.* The Jews in mediæval England. Ibid. — *W.-H. Hutton.* The days of saint Thomas à Becket. Ibid. — *G. Smith.* Scotland under James IV (scottish history from the contemporary writers). Ibid. — *A.-R. Ropes.* A Sketch of the history of Europe from the beginning of the roman empire to the present day. S. P. C. K. — *Cochran-Patrick.* Mediæval Scotland, chapters on industry and trade. — *J. Cave-Browne.* The history of the parish church of All saints, Maidstone. Maidstone, Bunyard. — *C.-L. Johnstone.* The historical families of Dumfriesshire. Simpkin, Marshall et Cie.

Allemagne. — Le 31 juillet est mort le Dr Luebbert, professeur de philologie classique à Bonn; il était connu par ses travaux sur l'histoire romaine et grecque. Il avait cinquante-neuf ans.

— Le 9 août est mort M. Studemund, professeur de philologie classique à Breslau, à l'âge de quarante-six ans. Il avait publié avec Schœll : *Anecdota graeca et latina* (1886), avec P. Krueger : *Die Institutiones des Gaius* (1874), et avec Th. Mommsen : *Analecta Liviana* (1873).

— Le Dr Hermann Reuter, professeur d'histoire ecclésiastique à Gœttingue, est mort à l'âge de soixante-douze ans. Ses principaux ouvrages sont : *Johannes von Salisbury* (1842); *Geschichte des Papstes Alexander III und der Kirche seiner Zeit* (2e éd., en 3 vol., 1860-64); *Geschichte der religiösen Aufklärung im Mittelalter* (2 vol., 1875-77); *Augustinische Studien* (1887). Depuis 1881, à sa dignité professorale il avait ajouté le titre d'abbé luthérien de Bursfeld.

— M. Schottmueller, auteur de l'histoire des Templiers que nous avons récemment analysée, et secrétaire de la station historique prussienne à Rome, a été nommé bibliothécaire à la bibliothèque royale de Berlin. M. Lœschke, de Dorpat, a été nommé professeur d'archéologie à Bonn, et M. Thorbecke, de Halle, professeur de sanscrit à Heidelberg. M. Ulrich Wilcken, privat-docent à Berlin, a été nommé professeur extraordinaire d'égyptologie et d'histoire ancienne à Breslau, à la place de M. Meyer, nommé à Halle. M. W. Ermann, de la bibliothèque royale, a été nommé chef de la bibliothèque de l'université de Berlin.

— Le comte Joseph-Florimond Loubat, de New-York, a donné à l'académie de Berlin un capital de 22,870 marcs, pour fonder un prix destiné à récompenser les études sur l'Amérique du Nord, et en outre 2,400 marcs pour décerner un prix spécial en juillet 1891. Peuvent prendre part au concours tous les ouvrages imprimés relatifs à la colonisation de l'Amérique septentrionale par les peuples civilisés de l'Europe et à son histoire jusqu'à nos jours, qui ont paru entre le 1er juillet 1884 et le 1er juillet 1889 en allemand, en anglais, en français ou en hollandais, et qui seront parvenus à l'Académie avant le 1er juillet 1890. A l'avenir, le prix sera décerné tous les cinq ans.

— La Société d'histoire rhénane a publié sur le célèbre manuscrit d'Adam, conservé à la bibliothèque municipale de Trèves, un ouvrage très important pour l'histoire du texte de la Vulgate avant le IXe siècle, de l'écriture et de la peinture à l'époque de Charlemagne. C'est une œuvre collective. M. K. Menzel a décrit le ms., qui est de deux mains différentes, et l'a comparé à l'évangéliaire de Godescalc (Paris, nouv. acq. lat. 1203), à celui de Soissons (Paris, lat. 8850) et à un autre du British Museum (Harl. 2788); il a cherché à fixer quelques points de la biographie d'Adam. M. P. Corssen s'est chargé de l'étude du texte, comparé aux textes semblables de la même époque; il a dressé les variantes qu'offre le ms. d'Adam avec le texte vulgaire des évangiles de Mathieu, Marc et Luc, et fait remonter à Alcuin l'origine de ces corrections. M. H. Janitschek a traité de la peinture à l'époque carolingienne; il a cherché à caractériser les principales écoles, en étudiant les mss. carolingiens les plus célèbres : 1° école du palais (évangéliaire de la chambre du Trésor à Vienne, évangéliaire de Bruxelles, évangéliaire du Trésor de la cathédrale d'Aix-la-Chapelle); 2° écoles de Tours, de Metz, de Reims, de Saint-Denis, de Corbie, etc. Enfin M. F. Hettner a étudié la couverture et le camée dont le ms. d'Adam est décoré. Il y a trente-huit planches, dont quinze pour le ms. d'Adam; les autres donnent des reproductions photographiques de mss. d'Aix-la-Chapelle, de Bamberg, d'Épernay, de Kremsmünster, de Londres, de Paris et de Vienne. Le prix de l'ouvrage entier est de 80 m. (*Die Trierer Ada-Handschrift*. Leipzig, chez A. Dürr.)

— Une nouvelle *Histoire de la littérature française depuis les origines jusqu'au XVIe siècle* a été publiée par le prof. Adolf Birch-Hirschfeld à

Stuttgart (Cotta). Le 1er vol. s'arrête à Rabelais et à la reine de Navarre. L'ouvrage a été composé avec une connaissance approfondie des sources; il se distingue par le rapport constant qui s'y trouve établi entre l'histoire littéraire et celle de la civilisation et des idées dans le peuple.

— La nouvelle édition des cartes murales pour l'histoire ancienne publiées par H. Kiepert, chez Reimer à Berlin, dont nous avons annoncé les deux premiers fascicules dans cette *Revue* (XXXVIII, 231), vient d'être augmentée de deux autres. Une de ces cartes représente la Gaule avec les parties voisines de la Germanie et de la Bretagne à l'échelle de 1/1 000 000; l'autre, l'empire des Perses et d'Alexandre le Grand à l'échelle de 1/3 000 000. Les qualités des cartes publiées par Kiepert sont assez connues, il serait donc superflu de les louer davantage. Leur prix de douze et de neuf marcs est si modéré qu'il serait possible d'en avoir pour les cours d'histoire et pour la lecture des auteurs grecs et latins, même dans les écoles supérieures, qui ne sont que médiocrement dotées. Sur la carte de la Gaule, l'éditeur a marqué les routes de César et de ses généraux; elle répondra donc aux besoins des classes des collèges, qui étudient les *Commentaires*. La carte de l'Asie indique l'itinéraire de Cyrus le Jeune, des Dix mille de Xénophon, et d'Alexandre. Un carton d'une échelle réduite décrit les empires des successeurs d'Alexandre. Ce fascicule sera utile aux élèves pour l'étude des Anabases de Xénophon, d'Arrien et des autres écrivains qui nous ont raconté l'histoire du roi de Macédoine. Chez le même éditeur a paru la quatrième édition d'une carte murale de l'Asie, publiée aussi par Kiepert, et destinée aux cours de géographie physique. Kiepert y a tenu compte des progrès accomplis par les sciences; surtout on trouvera corrigées les frontières des plantes cultivées. Les élévations verticales ont été distinguées à partir de trois cents et de mille mètres par différentes couleurs; enfin le méridien de Feroë a été remplacé par celui de Greenwich. Ad. Bauer.

Livres nouveaux. — Antiquité. — *H. Winckler*. Untersuchungen zur altorientalischen Geschichte. Leipzig, Pfeiffer. — *Soltau*. Rœmische Chronologie. Fribourg-en-B., Mohr. — *Frœhlich*. Das Kriegswesen Cæsars. Zurich, Schulthess.

Histoire générale. — Bismarck und England, Geschichte der Beziehungen Deutschlands und Englands seit dem Krimkriege. Berlin, Eckstein. — *Chantepie de la Saussaye*. Lehrbuch der Religionsgeschichte. Bd. II. Fribourg-en-B., Mohr. — *H. von Zeissberg*. Zur deutschen Kaiserpolitik Œsterreichs. Leipzig, Freytag. — *H. Strebel*. Alt-Mexiko; archæologische Beitræge zur Kulturgeschichte seiner Bewohner. 2e partie. Hambourg, Voss. — *M. Herrmann*. Siegfried I, Erzbischof von Mainz, 1060-1084. Beitrag zur Geschichte Kœnig Heinrichs IV. Leipzig, Fock. — *Post*. Studien zur Entwicklungsgeschichte des Familienrechts. Oldenburg, Schulze.

Histoire locale. — Wirtembergisches Urkundenbuch. Bd. V. Stuttgart, Aue. — *Zschiesche*. Vorgeschichtliche Alterthümer der Provinz Sachsen. 1re partie : die vorgeschichtlichen Burgen und Wælle im Thüringer Central-Becken. Halle, Hendel. — *Sepp*. Arbeonis episcopi Frisingensis Vita S. Emme-

rammi authentica. Ratisbonne, Pustet. — Urkundenbuch des Klosters Paulinzelle. Jena, Fischer (tome IV, nouv. série, des Thüringische Geschichtsquellen).

Autriche-Hongrie. — Le Dr Fr. Studnička, privat-docent à Vienne, a été nommé professeur d'archéologie à Fribourg-en-Brisgau.

Livres nouveaux. — *J. Hamberger*. Die franzœsische Invasion in Kærnten im J. 1809. Klagenfurt, Rauneker. — *A. Czerny*. Der zweite Bauernaufstand in Oberœsterreich, 1595-97. Linz, Ebenhœch. — *W. Mülkowicz*. Die Klœster in Krain. Studien zur œsterreichischen Monasteriologie. Leipzig, Freytag. — *Prokop*. Burgen und Schlœsser Mæhrens. Brunn (ouvrage avec planches vendu au prix de 200 m.).

Italie. — M. Gilberto Govi, mort récemment à l'âge de soixante-trois ans, a publié divers travaux sur l'histoire des sciences physiques et mathématiques; on peut citer ici : *Il santo Uffizio, Copernico e Galileo; Leonardo dà Vinci letterato e scienziato; Intorno a certi manoscritti apocrifi di Galileo* (il s'agit des autographes fabriqués par Vrain Lucas et communiqués par Chasles); la *Partenza dei Gesuiti dal dominio veneto* (document relatif au séjour de Galilée à Padoue); l'*Ottica di Claudio Tolomeo*, par Eugène, amiral de Sicile, mise en latin d'après une traduction arabe du texte grec.

— M. Isaia Ghiron, mort le 18 juillet à cinquante-deux ans, a publié un grand nombre d'articles, mémoires et ouvrages sur l'histoire, les archives et les musées italiens. L'*Archivio storico lombardo* du 30 sept. dernier en donne la liste. Nous avons récemment annoncé ses *Annali d'Italia*, suite à Muratori et à Coppi.

— M. le baron Domenico Carutti di Cantogno a été nommé membre de l'Institut historique, en remplacement de M. Correnti, décédé.

— L'Institut a approuvé la publication des *Statuti delle arti* de Bologne, par M. Gaudenzi, faisant suite aux *Statuti delle armi* indiqués plus loin, de la très ancienne *Cronaca Bolognese* de Villola, publiée par MM. Calvi et Vischi; des plus anciennes chroniques florentines, par M. C. Paoli; du poème latin de Lorenzo Vernese sur l'expédition des Pisans contre les Musulmans des Baléares, en 1114-1115, déjà donnée par Muratori; enfin d'un répertoire diplomatique de l'Italie, indiquant les diplômes italiens des diverses périodes du moyen âge qui ont déjà été imprimés. Cette « Table des diplômes » contiendra tous diplômes et chartes publiques ou privées, à l'exception des bulles pontificales.

— M. Forcella vient de publier pour la Société d'histoire lombarde les *Iscrizioni delle chiese e degli altri edifici di Milano dal sec. VIII ai giorni nostri*; vol. I et II. Le tome III est sous presse.

— Le quatrième congrès annuel d'histoire s'est tenu à Florence du 20 au 28 sept. Trois mémoires y ont été lus et discutés : 1° sur la possibilité de coordonner les travaux et les publications des commissions et sociétés d'histoire italiennes; de leurs rapports entre elles et avec l'Institut historique, par M. P. Villari; 2° des écoles de paléographie et de leur organisation relativement à l'administration des archives et

aux études historiques dans les universités, par M. C. Paoli; 3° de quelle manière les commissions et sociétés d'histoire peuvent venir en aide au gouvernement pour la composition du catalogue général des monuments et objets d'art du royaume, par M. A. Venturi.

— Le troisième volume des sources de l'histoire italienne, publié en mai 1889, contient les *Statuti della Società del popolo di Bologna*, tome I : *Società delle armi*, par M. Aug. Gaudenzi. Ces statuts s'étendent de 1256 à 1276; d'autres statuts et documents, du xiiie au xviie s., figurent dans l'appendice.

— La Commission d'histoire pour les anciennes provinces et pour la Lombardie (Turin) a publié : 1° le tome XXVII des *Miscellanea*, que nous avons analysé précédemment; 2° le tome V de la Bibliothèque d'histoire italienne, contenant les *Regesta comitum Sabaudiae Marchionum in Italia ab ultima stirpis origine (902) ad annum 1253*, par M. D. Carutti.

— Signalons une très belle publication due à la maison Barbèra de Florence : *Giovanni Acuto, storia d'un condottiere*, par G. Temple-Leader et G. Marcotti. L'Anglais sir John Hawkwood, ou, comme les Italiens l'appellent, Giovanni Acuto, fut un des plus renommés capitaines mercenaires en Italie; il joua un rôle très important dans l'histoire militaire, politique et sociale de la péninsule durant la seconde moitié du xive siècle. MM. Temple-Leader et Marcotti, à l'aide de nombreux documents inédits, nous ont tracé une biographie du célèbre *condottiere;* ils l'ont étudié parmi ses soldats et dans ses relations avec les princes et les républiques à qui il vendait son épée. C'est un ouvrage très important, publié avec une rare élégance et orné de très belles gravures.

— La Commission d'histoire pour les provinces de la Romagne a publié dans sa collection des monuments historiques les *Ordinamenti sacrati e sacratissimi colle riformagioni da loro occasionate e dipendenti ed altri provvedimenti affini*, par M. Aug. Gaudenzi.

— Une nouvelle édition très augmentée de *Giordano Bruno da Nola, sua vita e sua dottrina*, par M. D. Berti, vient de paraître à Rome chez Paravia.

Livres nouveaux. — Documents. — *Giorgi* et *Balzani*. Regesto di Farfa di Gregorio da Catino. Vol. IV. Rome, Spithœver. — *M. Camera*. Elucubrazioni storico diplomatiche su Giovanna I regina di Napoli e Carlo III di Durazzo. Naples, Furchheim.

Espagne. — A l'occasion du quatrième centenaire de la découverte de l'Amérique par Christophe Colomb, l'Académie royale d'histoire de Madrid a ouvert un concours et fondé deux prix pour les ouvrages les plus remarquables sur ce sujet, au point de vue littéraire.

Grèce. — Le tome VI des *Acta et diplomata*, publiés par M. Joseph Müller, de Turin, et par M. Miclosich, contiendra un recueil de documents et de bulles d'or des empereurs byzantins trouvés par M. J. Sakel-

lion dans les archives du monastère de Saint-Jean, à Patmos. Le même érudit a également composé le catalogue des mss. conservés à ce monastère; il sera publié aux frais de la Société athénienne de philologie appelée *le Parnasse*.

— La Société d'archéologie a décidé d'organiser un musée local à Éleusis.

États-Unis. — M. Paul Leicester Ford (Brooklyn) vient de publier une *American bibliography*, ou liste des bibliographies, catalogues, tables de références, et tables des auteurs de livres et sujets relatifs à l'Amérique (1 vol. in-4° contenant 1,070 articles). Il a publié en même temps une *Franklin Bibliography*, ou liste des livres écrits par B. Franklin et sur lui.

— Le second volume des *Œuvres de Washington*, publiées par M. Worthington C. Ford, se rapporte aux années 1758-1775.

Suisse. — La Société générale d'histoire suisse a tenu, le 5 et le 6 août, à Rapperswil (canton de Saint-Gall), sa quarante-quatrième session. M. le Dr Soltau, de Saverne (Alsace), a ouvert la série des communications scientifiques en résumant dans une courte note les derniers résultats des recherches relatives au passage des Alpes par Annibal. M. le professeur A. Stern a donné d'intéressants détails sur la précieuse collection de brochures et de journaux que la bibliothèque de la ville de Zurich possède pour l'époque de la Révolution française : collection d'une importance telle qu'elle peut être rangée immédiatement après celles de la Bibliothèque nationale de Paris et du *British Museum*. M. Zeller-Werdmueller a rectifié sur quelques points la généalogie des comtes de Rapperswil. M. le professeur F. Vetter a éclairci l'origine de la légende scandinave d'après laquelle Avenche aurait été détruite par les fils de Ragnar Lodbrog. Enfin, la séance publique du 6 août a été remplie par la lecture d'un mémoire de M. H. Wartmann sur la vie et les travaux de l'historien grison Ulrich Campell, et d'une étude de M. le professeur J. Dierauer sur le rôle militaire que Rapperswil a joué pendant la guerre de Zurich.

— Le tome IX, actuellement sous presse, des *Quellen zur Schweizergeschichte* renferme la deuxième et dernière partie de l'*Historia raetica* de Campell. Les trois tomes suivants (X-XII) contiendront, l'un, une collection de documents relatifs à l'histoire des Grisons, publiée par M. H. Wartmann; les deux autres, la Correspondance inédite de P.-A. Stapfer, publiée par M. R. Luginbühl.

— La librairie Huber vient d'achever la deuxième édition de l'*Histoire de la Thurgovie*, de feu J.-A. Pupikofer, publiée par M. J. Strickler (deux volumes in-8° de 894, 886 et 264 p.). Le tome I (1886) s'arrêtait à la veille de la conquête de la Thurgovie par les Confédérés. Le tome II comprend les années écoulées entre 1460 et 1797, avec un appendice dans lequel M. le pasteur G. Sulzberger a exposé les destinées ultérieures de la Thurgovie de 1798 à 1830. Cet ouvrage, écrit à la bonne vieille mode,

sans aucune préoccupation littéraire, n'en renferme pas moins un véritable trésor de renseignements de toute nature et constitue, par son ampleur même, un des meilleurs travaux qui aient paru sur l'histoire de la Suisse orientale.

— M. le Dr Maag, professeur au gymnase de Bienne, vient de publier un intéressant ouvrage sur le rôle et les tribulations des troupes suisses au service de France pendant la campagne de Russie : *Schicksale der Schweizerregimenter im Napoleons I Feldzug nach Russland;* Bienne, chez l'auteur, un vol. in-8° de 309 p.

— M. le professeur J.-B. Galiffe vient de publier sur « les événements d'octobre 1846 à Genève » une brochure de 39 pages qui serait plus instructive encore si l'auteur avait pris la peine d'étudier de plus près la situation respective et les antécédents des deux partis engagés dans la lutte. On y peut voir cependant à quel point certains gouvernements réputés très sages sont maladroits quand il s'agit de conjurer une crise ou de réprimer une émeute. Les magistrats conservateurs de 1846 n'auraient eu besoin que de deux ou trois jours de patience pour soumettre par la famine le quartier insurgé contre leur autorité : vingt-quatre heures après l'avoir inutilement canonné, ils étaient réduits à prendre la fuite, et, dès le lendemain, « les citoyens du canton de Genève, réunis spontanément en Conseil général (?), suivant les bonnes et anciennes coutumes de leurs pères, » — ce sont les termes mêmes du décret proposé par M. James Fazy à l'assemblée populaire du 9 octobre, — acceptaient sans façon les mesures révolutionnaires qui les faisaient entrer à pleines voiles dans les eaux du radicalisme.

— La librairie Wyss, à Berne, a mis en vente un mémoire de M. le professeur K. Hilty sur la neutralité de la Suisse (*Die Neutralität der Schweiz nach ihrer heutigen Auffassung*), qui a été immédiatement traduit en français par M. F.-H. Mentha.

— M. A. Stern, professeur au Polytechnicum de Zurich, vient de publier une remarquable biographie de Mirabeau (*Das Leben Mirabeau's*. Berlin, Cronbach, 2 vol. in-8°), la plus complète qui ait paru jusqu'à ce jour.

Belgique. — Sous le titre de *la Cour de Charles-Quint,* M. Alfred de Ridder a retracé, d'après les comptes et les chroniques contemporaines, un tableau fort complet de la vie de tous les jours du fameux empereur gantois et de son entourage (Bruges, Société Saint-Augustin, 173 pages).

— Dans le *Recueil des travaux publiés par la Faculté de philosophie et lettres de l'Université de Gand,* M. le professeur Henri Pirenne a fait paraitre récemment une remarquable *Histoire de la constitution de la ville de Dinant au moyen âge* (Gand, Engelcke, 126 pages). L'auteur de cette monographie est parfaitement au courant des travaux similaires entrepris en France, en Allemagne, en Hollande et en Angleterre, ce qui est rare chez les érudits de Belgique.

— La *République orientale de l'Uruguay*, par M. Ernest VAN BRUYSSEL, constitue une étude assez complète sur l'histoire et les ressources de cet État sud-américain (Bruxelles, Muquardt, 247 pages).

— M. le professeur DE HOOP SCHEFFER, d'Amsterdam, a publié, dans la revue hollandaise *De Gids* (octobre), un intéressant article sur les études et les publications historiques en Belgique pendant les dix dernières années. Il apprécie rapidement les livres principaux parus dans cette période et applaudit chaleureusement à la création des cours pratiques d'histoire aux Universités de Liège, Gand et Bruxelles. Il ignore l'existence du cours pratique de Louvain.

— M. le baron KERVYN DE LETTENHOVE a publié, pour la Commission royale d'histoire, le tome VIII de ses *Relations politiques des Pays-Bas et de l'Angleterre sous le règne de Philippe II*. Ce volume contient des documents allant du 26 octobre 1575 jusqu'au 1er novembre 1576. Bruxelles, Hayez, xx-500 pages.

— Mgr NAMÈCHE a détaché de son grand ouvrage et publié à part les chapitres relatifs à *Charles-Quint et son règne*. Louvain, Fonteyn, 5 vol., ensemble 1,921 pages.

LIVRES NOUVEAUX. — *J. de Potter* et *J. Broeckaert*. Geschiedenis van de gemeenten der provincie Oost-Vlaanderen. Tome XLIII. Gand, Annoot. — *E. de Marneffe*. La principauté de Liège et les Pays-Bas au XVIe siècle. Correspondances et documents politiques. Tome II, 504 p. Liège, Grandmont (Soc. des bibliophiles liégeois). — *E. Vlietinck*. Eene bladzijde uit de geschiedenis der stad Nieupoort (1489). Ostende, J. Vlietinck, 132 p. — *Chanoine Barbier*. Histoire du chapitre de Sclayn. Namur, Douxfils, 386 p. — *J. Bosmans*. Armorial ancien et moderne de la Belgique. Bruxelles, 802 p. — *J. Fréson*. La justice criminelle dans l'ancien pays de Liège, d'après les manuscrits de Gossuart, Burdo, Delvaux et d'autres documents. Liège, Desoer, 204 p. — *P. Génard*. Anvers à travers les âges. 26e, 27e livr. Bruxelles, Bruylant-Christophe. — *Capitaine E. van Vinckeroy*. Catalogue des armes et armures du Musée royal de Bruxelles. Braine-le-Comte, Zech, 498 p. — *Victor Becker, S. J.* Les derniers travaux sur l'auteur de l'Imitation. Bruxelles, Vromant, 75 p. — *J. Samyn*. De Fransche Revolutie in Vlaanderen en in it bijzonder te Thielt (1792-1802). 2e édition. Bruges, 300 p. — *Th.-J. Welvaarts*. Olmen naar de archieven van Postels Abdij. Turnhout, 110 p. — *J. Mathot*. De troebele tijd (1792-1799). Gand, Siffer, 194 p. — *H. Pergameni*. La Révolution française. Verviers, Gilon. — *E. van Arenbergh*. Un héros belge : don Juan d'Autriche. Bruges, 110 p.

TABLE DES MATIÈRES.

ARTICLES DE FOND.

Pages

G. D'AVENEL. L'administration provinciale sous Richelieu . . 38
G. LACOUR-GAYET. P. Clodius Pulcher. 1
Ch. NISARD. Fortunat panégyriste des rois mérovingiens . . 241
B. ZELLER. Le mouvement guisard en 1588 253

MÉLANGES ET DOCUMENTS.

Ch. HENRY. J. Casanova de Seingalt et la critique historique . 297
C. JULLIAN. L'avènement de Septime Sévère 285
Ch. V. LANGLOIS. Un mémoire inédit de P. Du Bois 84
G. MONOD. M. Fustel de Coulanges. 277
R. PEYRE. Une commune rurale des Pyrénées au début de la Révolution 94
M. PHILIPPSON. La participation de Lethington au meurtre de Riccio 91

BULLETIN HISTORIQUE.

Allemagne. J. Weizsæcker; nécrologie, par R. REUSS. . . 371
— Publications relatives au moyen âge (fin), par W. SCHUM 374
France. Inauguration de la nouvelle Sorbonne, par G. MONOD. 108
— Le centenaire de 1789, par le même 329
— Publications relatives à l'histoire ancienne de l'Orient et de la Grèce, par P. GIRARD. 127
— Publications relatives au moyen âge, par A. MOLINIER. 348
— Publications relatives aux temps modernes, par L. FARGES 110
Italie. Publications relatives à la révolution italienne, par P. ORSI. 145

COMPTES-RENDUS CRITIQUES.

E. BOGUSLAWSKI. Historyja slowan. (L. LEGER.). 179
Cte CAIX DE PIERLAS. Le cartulaire de la cathédrale de Nice. (CIPOLLA.) 412
DANIELSON. Die nordische Frage, 1746-51. (A. WADDINGTON.) . 180
DAVIDSOHN. Philipp II August von Frankreich u. Ingeborg. (LUCHAIRE.) 404
P. GUIRAUD. Les assemblées provinciales sous l'empire romain. (JULLIAN.) 401
HERMANN. Lehrbuch der Griechischen Antiquitæten. (KREBS.). 166

Pages
P. Hœfer. Die Varusschlacht. (Lécrivain.) 168
G. F. Knapp. Die Bauernbefreiung in Preussen. (A. Stern.) . 184
V. La Mantia. Cenni storici su le fonti del diritto greco-romano. (Ch. Diehl.) 174
P. Lanéry d'Arc. Du franc-aleu. (N. Garnier.) 409
Legrelle. La diplomatie française et la succession d'Espagne. (A. Morel-Fatio.) 421
Letourneau. L'évolution de la propriété. (P. Viollet.) . . . 165
E. Marcks. Die Zusammenkunft von Bayonne. (Léonardon.) . 418
W. Maurenbrecher. Geschichte der d. Kœnigswahlen 10-13 Jahrh. (G. Blondel.) 172
A. Richard. Chartes et documents pour servir à l'histoire de l'abbaye de Saint-Maixent. (H. S.) 416
G. Rondoni. Tradizioni popolari e leggende. (P.) 176
W. Schultze. Geschichte der preuss. Regieverwaltung. (M. Philippson.). 429
Sternfeld. Karl I von Anjou als Graf von Provence. (A. M.) . 415
Tuttle. History of Prussia, 1740-1756. (A. Waddington.) . . 426
Walker. On the increase of royal power in France under Philip-Augustus, 1179-1223. (Luchaire.) 404

LISTE ALPHABÉTIQUE DES RECUEILS PÉRIODIQUES
ET DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

FRANCE.

1. Académie des inscriptions et belles-lettres. 195, 439
2. Académie des sciences morales et politiques 195, 440
3. Académie de Besançon 199
4. Académie de Vaucluse 202
5. Annales de Bretagne 197
6. Annales de l'École libre des sciences politiques . . . 193
7. Annales de l'Est 197
8. Annales du Midi 198
9. Bibliothèque de l'École des chartes 187
10. Bulletin critique 188, 435
11. Bulletin de correspondance hellénique 191
12. Bulletin d'histoire ecclésiastique 440
13. Le Correspondant 194, 438
14. Journal des Savants 190, 436
15. Le Livre 437
16. Mélanges d'archéologie et d'histoire 191
17. La Nouvelle Revue. 438
18. Nouvelle Revue historique de droit 192, 437
19. La Révolution française 188, 435
20. Revue africaine. 440
21. Revue celtique 191
22. Revue critique d'histoire et de littérature 189, 435
23. Revue de l'Agenais 198

Pages
24. Revue de Champagne et de Brie 200
25. Revue de Gascogne 198, 440
26. Revue de Géographie 438
27. Revue de l'Histoire des religions 191, 437
28. Revue des Deux-Mondes. 194, 439
29. Revue des Études juives. 192
30. Revue des Questions historiques 187, 434
31. Revue du cercle militaire 193
32. Revue du Monde latin 194
33. Revue franc-comtoise. 199
34. Revue générale du droit 193, 437
35. Revue historique et archéologique du Maine 198
36. Revue historique du département du Tarn 201
37. Revue maritime et coloniale 193, 438
38. Revue politique et littéraire. 194
39. Société d'archéologie lorraine 199
40. Société d'études des Hautes-Alpes 201
41. Société de l'Histoire de Paris 197
42. Société de l'Histoire du protestantisme français . . . 196, 440
43. Société des Antiquaires de l'Ouest 198
44. Société des lettres de la Corrèze 201
45. Société des sciences historiques de l'Yonne 199
46. Société Éduenne 198
47. Société historique du Cher 201
48. Société historique et archéologique de Château-Thierry. 200
49. Société nationale des Antiquaires de France 196
50. Le Spectateur militaire 193

BELGIQUE.

1. Analectes pour servir à l'histoire ecclés. de la Belgique 441
2. Annales de la Société d'émulation de la Flandre . . 219, 441
3. Annales du cercle archéologique du pays de Waas . . 440
4. Bulletin de l'Académie royale de Belgique 218, 441
5. Bulletin de la Société royale de géographie 441
6. Bulletin de la section scientifique et littéraire des mélophiles (Hasselt) 219
7. Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie 441
8. Commission royale d'histoire 218
9. Dietsche Warande. 219
10. Het Belfort 219
11. Messager des sciences historiques de Belgique . . . 217
12. Messager littéraire et scientifique de Gand. 442
13. Le Muséon 217, 442
14. Revue belge de numismatique. 217
15. Revue de l'Instruction publique 442

ALLEMAGNE.

1. Alemannia 444

Pages
2. Annalen des Vereins f. Nassauische Alterthumskunde. 448
3. Archiv des histor. Vereins f. Unterfranken 447
4. Archiv für Kirchengeschichte des Mittelalters . . . 205, 446
5. Baltische Studien 449
6. Bayerische Akademie der Wissenschaften 208
7. Deutsche Revue. 204
8. Deutsche Rundschau 204
9. Germania. 204
10. Gœttingische gelehrte Anzeigen 203, 444
11. Historische Zeitschrift 202, 442
12. Jahrbuch d. D. archæologischen Instituts 205
13. Jahrbücher für protestantische Theologie 446
14. Der Katholik 447
15. Mittheilungen des Freiberger Alterthumsvereins . . 448
16. Mittheilungen des histor. Vereins der Pfalz 449
17. Mittheilungen des Oberhessischen Geschichtsvereins . 209
18. Die Nation 204, 444
19. Neue Jahrbücher für Philologie 206
20. Neues Archiv 443
21. Philologus. 206
22. Preussische Jahrbücher 208
23. Preussische Akademie der Wissenschaften 208
24. Quartalblætter des histor. Vereins für Hessen . . . 448
25. Sæchsische Gesellschaft der Wissenschaften (Leipzig). 208
26. Staats-und socialwissenschaftliche Forschungen . . . 444
27. Theologische Studien und Kritiken 207
28. Untersuchungen aus d. d. Staats und Rechtsgeschichte 445
29. Zeitschrift der Deutschen morgenlænd. Gesellschaft . 206
30. Zeitschrift der Savigny-Stiftung 445
31. Zeitschrift des Deutschen Palæstina-Vereins 206
32. Zeitschrift des Harz Vereins. 448
33. Zeitschrift für ægyptische Sprache 205
34. Zeitschrift für alttestamentliche Wissenschaft. . . . 207
35. Zeitschrift für Assyriologie 205
36. Zeitschrift für deutsche Philologie 207
37. Zeitschrift für deutsches Alterthum 206
38. Zeitschrift für die Geschichte d. Oberrheins 209
39. Zeitschrift für die gesammte Staatswissenschaft . . . 445
40. Zeitschrift für katholische Theologie. 207
41. Zeitschrift für kirchliche Wissenschaft 207
42. Zeitschrift für romanische Philologie 447
43. Zeitschrift für vergleichende Rechtswissenschaft . . 445
44. Zeitschrift für Vœlkerpsychologie. 207

AUTRICHE-HONGRIE.

1. Akademie der Wissenschaften (Vienne) 210
2. Archæologisch-epigraphische Mittheilungen 449